

L'EMPEREUR CHARLES-QUINT ET SON RÈGNE

TOME DEUXIÈME

PAR MONSEIGNEUR JOSEPH NAMÈCHE

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

LOUVAIN - CH. FONTEYN, AÎNÉ - 1889.

TROISIÈME SECTION

**RÈGNE DE CHARLES-QUINT - 1506-
1555**

CHAPITRE III

DEPUIS LA MAJORITÉ DE CHARLES JUSQU'À SON ÉLÉVATION À L'EMPIRE

Au moment où le jeune Charles sorti de tutelle entra sur la scène politique, rien n'annonçait très-sensiblement encore la place importante qu'il allait bientôt y occuper. Un prélat contemporain nous le montre à cette date doué de très heureuses dispositions et d'un grand caractère, mais il regrette qu'on l'eût élevé loin du monde et sans fréquente relation avec les gens du dehors¹. Toutefois Charles avait appris, dans cette retraite, deux choses précieuses : il savait réfléchir et écouter. Dans les premières années de son adolescence, il s'était livré avec ardeur aux exercices qui donnent au corps de la vigueur et de l'agilité ; il maniait avec une égale dextérité la lance et l'épée, l'arc, l'arbalète et l'arquebuse. Il avait été proclamé roi des coulevriniers de Malines en 1508, des arbalétriers de Bruxelles en 1512, des archers de Malines en 1514. Il y avait dès lors en lui l'étoffe d'un grand roi, également propre aux occupations de la guerre et de la paix, et du moment où il fut appelé à prendre part aux affaires publiques, il s'y livra avec la plus parfaite assiduité. Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, qui avait remplacé, en 1509, le prince de Chimai, son oncle, dans la place de gouverneur et de premier chambellan de l'archiduc, s'était acquitté avec un zèle intelligent de ces importantes fonctions. Il s'était appliqué à faire naître, dans cet enfant appelé à de si hautes destinées, avec le goût des choses sérieuses, des sentiments conformes à la grandeur de sa naissance et à l'avenir qui l'attendait ; il y avait réussi².

¹ Lettre de l'évêque de Badajoz à Ximenès, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, X, 8. Ce document important est de 1516 ; l'auteur avait été appelé dans nos contrées en 1509 par Marguerite, qui désirait être renseignée sur la situation de l'Espagne.

² Un témoin oculaire, d'une grande autorité, nous en fait ce récit : Pour vous dire ce que j'appris en ce voyage de la façon dont estoit instruit le prince d'Espagne, le seigneur de Chièvres le nourrissoit alors encore qu'il n'eust atteint le quinzième an de son âge, en telle sorte que tous les paquets qui venoient de toutes provinces, lui estoient présentés encore qu'il fust la nuit. Après les avoir vus, il les rapportoit lui mesme en son conseil, ou toutes choses estoient délibérées en sa présence. Et un jour estant M. de Genlis et moi à souper chez le seigneur de Chièvres ; M. de Genlis lui dit qu'il estoit étonné qu'il donnast tant de travail à l'esprit de ce jeune prince, vu qu'il y avoit moyen de le soulager. Le seigneur de Chièvres lui répondit : mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse ; je veux, quand je mourray, qu'il demeure en liberté, car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit, après mon décez, qu'il eust un autre curateur pour n'avoir entendu ses affaires, et n'avoir esté nourri au travail, se reposant toujours sur autrui. *Mémoires historiques* de Martin du Bellay. Ces Mémoires d'un habile négociateur et d'un grand capitaine vont de 1543 jusqu'en 1547.

Le 8 janvier 1515, Charles notifia son émancipation aux cours de justice, et ordonna d'expédier dorénavant toutes les affaires en son nom. Par lettres du 9, il fit la même communication au grand conseil de Malines, et lui envoya le formulaire suivant de ses titres : Charles, par la grâce de Dieu, prince d'Espagne, des Deux-Sicules, de Jérusalem, etc. ; archiduc d'Autriche ; duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre ; comte de Flandre, de Habsbourg, de Tyrol, d'Artois, de Bourgogne, palatin, et de Hainaut ; landgrave d'Alsace ; prince de Souabe ; marquis de Burgan et du Saint-Empire, de Hollande, de Zélande, de Ferrette, de Kybourg, de Namur et de Zutphen ; comte seigneur de Frise, des Marches d'Esclavonie, de Pertenauw, de Salins et de Malines.

Le 17, de l'avis et délibération de sa très chère tante, des seigneurs du sang, chevaliers de l'ordre et autres du conseil privé, il nomma grand chancelier Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubeque, ancien président du Conseil de Flandre et du conseil privé. Ce conseil intime était très nombreux ; il y avait fait entrer notamment, avec le grand chancelier, le comte palatin Frédéric, duc de Bavière ; Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein ; le prince de Chimai, le comte 'Henri de Nassau, le seigneur de Chièvres, grand chambellan ; le seigneur du Rœulx, grand maître d'hôtel ; Charles de Lannoy, grand écuyer ; le seigneur de Beveren, Adolphe de Bourgogne, Jean de Berghes, le seigneur de Sempy, le seigneur de Montigni, Antoine de Lalaing, Mercurino de Gattinara, Adrien d'Utrecht, le prévôt d'Oudmunster, le bailli de Hainaut et le procureur. de Béthune.

Le 24 janvier, Charles fut inauguré à Louvain comme duc de Brabant ; le 28, il fit son entrée à Bruxelles, et prêta serment le lendemain. A l'occasion de sa Joyeuse Entrée, les états votèrent un subside de quatre mille livres au seigneur de Chièvres, en récompense des services qu'il avait rendus au Brabant pendant la minorité de l'archiduc¹. Le 4 février, le prince fut reçu à Malines en grande pompe, et, à la suite d'un souper donné à l'hôtel de ville, le magistrat lui offrit, outre un présent pécuniaire, trois muids et cinq mesures de vin du Rhin. Marguerite, les sœurs du jeune prince et les seigneurs de sa suite ne furent point oubliés. Chièvres eut pour sa part une coupe en vermeil et quatre cents Philippus ; l'audiencier Philippe Hanne-ton, cent Philippus, pour l'acte de confirmation des privilèges de la ville ; l'huissier qui l'avait assisté, une robe de camelot doublée de peau blanche d'agneau et bordée de satin. Le magistrat fit distribuer à la foule des vivres et des rafraîchissements².

De Malines Charles se rendit à Anvers le 11 février et y séjourna jusqu'au 23. Il fit son entrée à Gand le 28, et y resta plus de six semaines au milieu de fêtes brillantes. Le 13 avril, veille de son départ, il soupa avec les arbalétriers. Il fit la même chose à Bruges³, où il arriva le 18. Le 11 mai, il se remit, en route pour

¹ Le personnage qui gouverne et par la main duquel tout se fait absolument ici, est M. de Chièvres, homme prudent et doux ; mais il est bon que le seigneur cardinal sache que la passion qui règne surtout chez les gens de ce pays, c'est la cupidité. Lettre citée de l'évêque de Badajoz. — On doit convenir, remarque M. Gachard, que les actions du seigneur de Chièvres et de ceux qui partageaient le pouvoir avec lui, ne justifièrent que trop cette accusation de cupidité.

² Azevedo.

³ Un ouvrage du temps nous a conservé le récit de rentrée de Charles en cette ville. Voir Remi Dupuy, *La triomphante et solennelle entrée faiste sur le nouvel et joyeux advènement de très-haut et très-puissant et très-excellent prince monsieur Charles,*

aller se faire reconnaître en Zélande et en Hollande. Il ne rentra à Bruxelles que le 25 juillet. Fatigué sans doute des harangues et des réceptions officielles, le prince s'en délassa dans des parties de chasse à Nederockerseel, Hever, Tervueren, Enghien et Grœnendael.

Le 7 novembre, Charles reprit le cours de son voyage inaugural, et le 10 il arriva à Mons. Le 12, après avoir reçu le serment de fidélité des états du Hainaut, **mettant la main au chef et corps de sainte Waudru**, il jura à son tour **par sa foi, par ces reliques et par les saints évangiles, de maintenir les franchises, privilèges et usages des églises, des nobles et des bonnes villes du comté, et de ne jamais départir ni désunir les seigneuries et pays de Hainaut, Hollande et Zélande**. La chevaleresque noblesse du comté donna, ce jour-là, le spectacle d'un tournoi, dont le seigneur de Senzeilles, Charles de Lannoy, remporta le prix. A la demande des états, des lettres patentes du 15 décembre 1515, confirmant un acte antérieur de Charles le Téméraire, statuèrent que **les douze pairs, les prélats, barons, nobles, vassaux et tous hommes tenant fief du souverain**, ne dépendraient en dernier ressort que de la haute cour de Mons ; que toutes les justices subalternes restaient, soumises, en cas d'appel, à ce tribunal, et que **nulle s lettres, mandements ou provisions seroient donnés ou dépêchés de par le souverain en sa chancellerie, ou en son grand conseil de Malines, au moyen et sous ombre desquels les manants et habitants duement sujets du Hainaut seroient ou pourroient être attraits en dehors d'icelui pays**.

Le 22 novembre, ce fut le tour de Namur. Charles y arriva ce jour-là, et le lendemain eurent lieu l'inauguration et la prestation des serments accoutumés. Ces cérémonies ne s'accomplirent que l'année suivante dans le Luxembourg. Le prince avait annoncé l'intention de s'y rendre en personne, comme dans les autres provinces, et les états avaient été convoqués à cet effet. Les événements empêchèrent la réalisation de ce dessein, et, le 12 juillet, le comte palatin et le prévôt d'Aire prirent possession, en son nom, du duché et du comté de Chiny.

La joie qui s'était manifestée en Belgique à l'avènement de Charles n'avait pas été provoquée seulement par les espérances qu'éveille tout règne nouveau. On éprouvait le besoin de voir rétablir l'ordre dans les finances, dans l'administration, dans l'armée ; on aspirait vers le moment heureux où, des luttes stériles avec l'étranger venant à cesser, il serait possible d'utiliser et de multiplier les éléments de la prospérité nationale au profit du pays lui-même. Pour cela la paix avec la France était nécessaire, et l'on voyait avec satisfaction le gouvernement de l'archiduc, sous l'inspiration du seigneur de Chièvres, diriger ses vues de ce côté-là. Le 22 janvier 1515, Henri de Nassau avait quitté Bruxelles, à la tête d'une nombreuse ambassade, avec la mission d'aller à Paris représenter l'archiduc, comme duc de Bourgogne et doyen des pairs de France, au sacre de François Ier¹, et de rendre en son nom, à cause des comtés de

prince des Espagnes archiduc d'Autriche, etc., en sa ville de Bruges, l'an MDXV, le 18e jour d'avril après Pacques, rédigé en escript. In-folio avec figures, Bruges.

¹ François Ier, né en 1494, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, arrière-petit-fils de Valentine de Milan, succéda, le 1er janvier 1515, à Louis XII, mort sans enfants mâles. — Charles, invité à son sacre, avait décliné cette invitation, en invoquant des **occupations et empêchements qu'il avoit et qu'il alloit sans doute avoir, à cause de plusieurs grandes et urgentes affaires lui survenant journellement, tant par le fait de son entrée et réception à la seigneurie de par deça que autrement en plusieurs et diverses manières**. Commission donnée au comte de Nassau, le 22 janvier 1515. *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série. V, 317-319.

Flandre et d'Artois, hommage au nouveau monarque. Les ambassadeurs étaient chargés en même temps de négocier le mariage de l'archiduc avec la princesse Renée, belle-sœur de François Ier, âgée alors de six ans¹. Leurs démarches furent couronnées d'un plein succès. Par un traité signé à Paris le 24 mars 1515, la princesse fut promise à Charles avec une dot de six cent mille écus d'or au soleil, et une alliance offensive et défensive fut stipulée entre les deux pays². Le 24 janvier 1510, des traités signés à Bruges confirmèrent ceux que Philippe le Beau avait conclus avec Henri VII. Ces conventions diplomatiques assuraient la tranquillité des Pays-Bas, et elles y furent accueillies avec une satisfaction universelle. Un dernier acte politique contribua à jeter de l'éclat sur le nouveau règne. Par un arrangement intervenu avec Georges de Saxe le 19 mai 1515, Charles annexa à ses états la Frise occidentale³.

Le 23 janvier 1515, Ferdinand le Catholique mourut à Madrigalejo dans l'Estramadure. Par son testament daté de la veille, il avait institué la reine Jeanne, sa fille, et l'archiduc Charles, son petit-fils, ses successeurs au royaume de Navarre ; il avait déclaré la reine son héritière universelle dans les royaumes dépendant de la couronne d'Aragon, et, vu l'infirmité mentale de Jeanne, il avait commis le gouvernement général de ces royaumes à l'archiduc, qui devait l'exercer au nom de sa mère. En attendant la venue de ce prince en Espagne, don Alonso d'Aragon, son fils naturel, était chargé provisoirement de l'administration. Quant à la Castille, le défunt avait disposé que Charles gouvernerait pour sa mère, comme il l'avait fait lui-même, et que jusqu'à l'arrivée de ce dernier, le gouvernement serait dévolu au cardinal Ximénès de Cisneros. Charles, quelques semaines avant la mort du roi, lui avait envoyé son ancien précepteur, Adrien d'Utrecht, qu'on appelait le doyen de Louvain, et qui était muni des pouvoirs pour le représenter en Castille le jour où Ferdinand viendrait à manquer. Il n'hésita pas toutefois à confirmer la désignation de Ximénès pour gouverner ce royaume ; seulement il lui adjoignit Adrien, en donnant un pouvoir égal à l'un et à l'autre. Aux termes des constitutions espagnoles, Charles n'était que prince de Castille et d'Aragon ; il se décida, malgré l'avis contraire du conseil de Castille, à prendre le titre de roi, que, sur les

¹ Renée de France était la deuxième fille de Louis XII ; elle épousa, en 1528, Hercule II, duc de Ferrare.

² *Corps diplomatique de Dumont*, IV, le partie, pages 109-203. L'écu d'or au soleil de François Ier de 1519 pesait 3 grammes 25 centigrammes à 3 francs 30 centimes le gramme, ce qui en portait la valeur métallique à 11 fr. 5 cent. Or le pouvoir de l'or et de l'argent étant à cette époque cinq fois plus fort au moins qu'aujourd'hui, un écu d'or au soleil de 1519 avait la valeur relative de 50 fr. 25 c. de notre monnaie actuelle. Depuis 1854, la différence entre le pouvoir ancien et le pouvoir actuel des valeurs métalliques, indiquée par M. Mignet auquel je l'emprunte, n'a fait que s'accroître.

³ La Frise occidentale était formée de trois quartiers et comprenait onze villes : Leeuwarden et Dokkum dans l'Oostergoo ; Franeker, Boliward, Sneek, Ylit, Harlinghen, Workum, Hindelopen et Stavoren, dans le Westergoo ; et Sloten, dans le quartier des Sept-Forêts. Ce pays s'était longtemps maintenu dans une certaine indépendance, se réclamant de l'empire pour nier les droits des comtes de Hollande. Charles le Téméraire lui-même avait échoué dans ses tentatives pour le soumettre. Sous Maximilien, le célèbre Albert de Saxe parvint à obtenir une soumission complète et prit le titre de gouverneur et podestat de tous les districts frisons. Sous son fils Henri un soulèvement général éclata (1499). Henri céda ses droits à son frère Georges (1503). Les Frisons repoussèrent cet arrangement, et une guerre acharnée commença. Georges, désespérant de se maintenir dans un pays qu'il ne nommait plus *Fryslandt*, mais *Fretlandt* (pays dévorant), finit par céder tous ses droits à l'archiduc, moyennant cent mille florins d'or.

instances de l'empereur Maximilien, le pape et le sacré collège venaient de lui attribuer. Ce jour-là même et la veille, 14 mars 1516, des funérailles magnifiques furent célébrées, en l'église de Sainte-Gudule, à la mémoire du roi défunt¹.

En recevant la nouvelle de la mort de Ferdinand, Charles avait annoncé à Ximènes son prochain départ pour l'Espagne, mais l'état des affaires publiques retarda l'exécution de son dessein. Avant de quitter les Pays-Bas, il avait à cœur de les mettre à l'abri de toute entreprise de la part des puissances voisines, et, dans cette vue, une alliance plus étroite avec l'Angleterre et la France lui parut nécessaire. A. cette fin Jean de Hesdin fut envoyé en toute hâte en Angleterre, pendant que le seigneur de Ravenstein allait reprendre avec François Ier des négociations destinées à résoudre définitivement les difficultés que les traités précédents avaient laissées indécises. L'envoyé de Charles fut parfaitement accueilli par Henri VIII, et le traité du 19 avril 1516 renouvela de la façon la plus formelle les anciennes alliances, et assura aux Pays-Bas l'appui de l'Angleterre, s'ils étaient attaqués en l'absence de leur souverain. François Ier, de son côté, adopta avec empressement les propositions du seigneur de Ravenstein, et l'on convint d'ouvrir des conférences à Noyon le 8 mai. On choisit, des deux parts, pour négociateurs le seigneur de Chièvres, et Arthur Gouffier, seigneur de Boissy, grand maître de France. Ils étaient assistés, celui-ci, par l'évêque de Paris, Étienne Poncher ; le président du parlement de Paris, Jacques Olivier et le seigneur de Genlis ; l'autre par Jean le Sauvage et l'audiencier Philippe Hanneton. Les conférences, interrompues le 13 mai, furent reprises le 1er août, et, le 13 du même mois, le traité fut conclu. Les deux souverains s'engagèrent à s'assister non seulement dans leur mutuelle défense, mais dans leurs conquêtes légitimement entreprises. Pour aplanir les difficultés relatives au royaume de Naples, ils convinrent de substituer à Renée de France la propre fille de François Ier, la princesse Louise, que Charles devait épouser, quand elle aurait douze ans. François Ier lui donnait pour dot tous les droits qu'il s'attribuait sur le royaume de Naples, et y ajoutait vingt-cinq mille écus par an pour son entretien jusqu'au jour de la célébration du mariage. En retour, Charles s'engageait à payer à son futur beau-père cent mille écus d'or au soleil jusqu'au jour du mariage, et vingt-cinq mille ensuite, sa vie durant, ou jusqu'à ce qu'un enfant fût né de cette union². Quant à la Navarre, dont la moitié — la haute Navarre — avait été enlevée en 1512 par Ferdinand à Jean d'Albret, Charles promettait d'indemniser les héritiers de celui-ci — Jean mourut l'année même où fut conclu le traité —,

¹ M. de Saint-Genois en a donné la description dans la *Revue de Bruxelles*, septembre 1838, d'après l'historien Adrien Van Meerbeek d'Anvers. — Ces funérailles coûtèrent, pour velours et soieries, 1358 livres, 2 sous ; pour ornements, peintures, dorures, plumes, broderies, bannières, 1579 livres, 15 sous ; pour draps employés à la confection des manteaux, chaperons et sayons de deuil, 8920 livres, 12 sous. On remarquait dans le cortège un [chariot triomphant](#), et il avait été alloué au peintre qui avait fait [les patrons des personnages des peintures de l'arbre doré qu'estoit sur le char](#), 15 livres. Les personnages du char, [serpents, dragons, petits enfants](#), avaient été exécutés par Jacques Daret, [tailleur d'images](#), au prix de 76 livres, 8 sous. Jean Wattelle, peintre à Malines, dora le char et les personnages pour le prix de 125 livres. *Compte de Jean Micault*. — Depuis la grande porte latérale de l'église, qui fait face aujourd'hui à la rue des Paroissiens, jusqu'au palais du prince, on avait construit une galerie, élevée de quatre pieds au dessus du sol, entièrement couverte de draperies noires. Plus de mille bourgeois s'y tenaient postés, une torche à la main et un blason sur la poitrine.

² Dumont, IV, 1re partie, 221.

après avoir pris possession de ses royaumes d'Espagne ; François Ier, de son côté, se réservait le droit de secourir la reine douairière de Navarre et ses enfants, si huit mois après son entrée en Espagne, le roi catholique ne les avait pas contentés selon la raison et de manière qu'ils se dussent contenter.

Au mois de novembre suivant, de nouvelles conférences s'ouvrirent à Bruxelles entre les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, de François Ier et de la république de Venise. Charles avait ordonné qu'on fit dans toutes les églises [dévotes oraisons et autres prières et dévotions à Dieu, le Créateur pour que, par sa divine providence, il voulait induire les rois et princes à la paix](#). Par le traité de Bruxelles du 3 décembre 1516, les ambassadeurs de Maximilien adhérèrent au traité de Noyon, et une trêve de dix-huit mois, commençant le 15 janvier suivant, fut conclue entre ce prince et les Vénitiens. Enfin il fut stipulé que Maximilien, Charles et François auraient une entrevue à Cambrai le jour de la Purification (2 février 1517), pour se concerter sur tous les points de nature à assurer le bien de la chrétienté et de leurs états. Les représentants de ces trois princes signèrent, en effet, dans cette dernière ville, le 11 mars 1517, une [nouvelle et générale ligue de fraternité, confédération et alliance perpétuelle plus étroite que les précédentes](#), sous la haute protection du pape et du Saint-Siège établis conservateurs de ce pacte. Les hautes parties contractantes se garantissaient leurs états réciproques, promettaient de ne soutenir en aucune manière leurs ennemis extérieurs ou intérieurs, de s'assister mutuellement, de ne faire de conquêtes que de commun accord, d'assurer à leurs sujets la liberté de circulation et de commerce dans leurs états communs, s'engageant même à réparer les dommages qui pourraient leur être causés. Ils s'obligeaient en outre à attaquer les Turcs ensemble, et à avoir, au mois d'avril suivant, une entrevue [pour mieux assurer, confirmer et corroborer les amitiés, confédérations et alliances naguère prises entre eux](#)¹. Belles promesses, mais qui ne devaient avoir que des résultats bien éphémères.

La sûreté des Pays-Bas étant garantie, au moins pour quelque temps, par ces conventions diplomatiques, rien ne s'opposait plus au départ de Charles pour l'Espagne. Mais il avait voulu, avant ce départ, tenir un chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Le 25 octobre 1516, dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, il prêta, en présence de onze chevaliers, le serment exigé du chef et souverain de l'ordre. Le lendemain eut lieu l'ouverture de la réunion capitulaire. Une foule de nobles du pays et de l'étranger étaient arrivés à Bruxelles pour assister à ces magnifiques cérémonies. L'infant Ferdinand, frère de Charles ; François Ier, le comte palatin Frédéric de Bavière ; Jean, marquis de Brandebourg, duc de Stetin et de Poméranie ; le comte de Montrevel, Laurent Gorrevod, Philippe de Gray, seigneur de Porcien ; Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, les seigneurs de Sempy, de Montigny, de Senzeilles, de Beveren, Félix de Werdenberg, Philibert de Chalons, prince d'Orange ; Hugues, comte de Mansfeld, furent élus chevaliers en remplacement de ceux qui étaient morts depuis le dernier chapitre.

Adoptant une proposition du chef et souverain motivée sur l'accroissement des états de la maison de Bourgogne, l'assemblée porta à cinquante-un le nombre des chevaliers, limité d'abord à trente-un. Elle mit ensuite à la disposition de Charles dix des nouveaux colliers pour être donnés à des seigneurs espagnols. La première de ces mesures provoqua, le même jour, une nouvelle promotion, dans laquelle furent compris les rois de Portugal et de Hongrie, Guillaume, comte de

¹ Dumont, IV, 1re partie, 256.

Ribaupierre de Ferrette ; Michel, baron de Volckenstein ; Maximilien de Horne, seigneur de Gaesbeek ; Jean de Wassenaar ; le comte Jean IV d'Egmont ; Maximilien de Berghes, qui venait de succéder à son père dans la seigneurie de Zevenberghen ; François de Melun, comte d'Épinoy, et Jean, baron de Trazegnies.

Les fêtes capitulaires, interrompues plusieurs fois, duraient encore lorsque l'ambassade chargée de recevoir le serment de François Ier, en confirmation du traité de Noyon, revint à Bruxelles le 26 janvier 1517. Elle était accompagnée du président Olivier, des seigneurs d'Omalle, de Humières et de Rochefort, entre les mains desquels Charles, à son tour, devait faire son serment. Ces envoyés furent reçus en audience solennelle dans la grande salle du palais, et le président Olivier célébra, dans une harangue latine, les bienfaits de la paix qu'allait cimenter une alliance de famille. Le surlendemain, à l'issue d'une grand'messe, eut lieu, à Sainte-Gudule, la prestation du serment. Un religieux cordelier fit un sermon sur la paix et sur la foi des serments. Il avait choisi ce sujet, dit-il, **parce que le roi alloit jurer la paix, et qu'il se rappelait que plusieurs traités conclus avec la France avoient été fort mal observés**¹. Il y eut, après la cérémonie, de grandes réjouissances, une joute, entre autres, oh un chevalier espagnol remporta le prix de l'épée, et Charles de Lannoy celui de la lance. Deux troupes, formées chacune de douze chevaliers, simulèrent ensuite l'attaque et la défense d'un fort appelé le château de la Pucelle. Enfin, dans la salle du festin, vingt hommes d'armes combattirent à la lance, montés sur des chevaux courtauds, dont les pieds étaient enveloppés de feutre. **C'estoit triomphe, dit un contemporain, de lors estre en la ville de Bruxelles, pour les esbattements que l'on y faisait : nul ne le sauroit narrer, et meisme y donnait le roy de si gros dons que chascun s'en ésmerveilloit**².

L'empereur Maximilien vint, vers le même temps, visiter les Pays-Bas, à la demande de Marguerite, qui comptait sur les démarches de son père pour rentrer en possession d'une influence qu'elle regrettait, et s'arrêta dans les principales villes. Malines surtout lui fit un excellent accueil, et il y eut, pendant le carnaval, force banquets **au Cygne, au Robinet, à l'Ours, à l'Agneau, où furent prodigués les dragées, les sucreries, les écorces de citron confites, l'hypocras, les vins de Beaune et du Rhin**. Un brillant tournoi fut donné sur la place du Marché, et l'on conserva longtemps à l'hôtel de ville, dans la salle dite **de Beyaert**, les armes des seigneurs qui étaient entrés dans l'arène³. Maximilien eut à Bruxelles avec son petit-fils de longs entretiens qui ne furent pas sans influence sur la politique de ce dernier. Il le recommanda aux sages conseils de sa fille Marguerite, et, dans les derniers jours du mois de mai, il prit congé d'eux pour regagner l'Allemagne, où il allait bientôt terminer sa longue et aventureuse carrière.

¹ Les Français, disait l'évêque de Badajos, n'observent ni la vérité, ni l'amitié ; et il est probable qu'ils l'observeront encore moins envers le prince, notre seigneur, à cause de la jalousie qu'ils de ce qu'il est plus grand et plus puissant seigneur que leur maître. *Lettre citée*.

² *Chronique de la maison de Bourgogne, depuis la naissance de Charles-Quint*, par Robert Macquereau, l. IV, c. 3. — Cet écrivain était un bourgeois de Valenciennes, fort curieux, qui enregistrait soigneusement tout ce qui se passait sous ses yeux, ou arrivait à ses oreilles. Paroles des souverains et des hommes puissants, lettres publiques et privées, bruits populaires, il donne tout dans un style provincial et diffus.

³ Azevedo.

Plus d'une année s'était écoulée depuis la mort de Ferdinand le Catholique, et la présence de Charles en Espagne devenait de plus en plus indispensable pour calmer des dangereuses agitations, que ne contenait qu'à peine le génie de Ximènes. Dans un conseil tenu le 24 février 1517, il avait été décidé que le roi partirait vers la Saint-Jean. Des subsides extraordinaires furent demandés aux provinces pour ce voyage. Les états de Namur consentirent à payer quatorze mille livres en quatre ans. Ceux de Hainaut accordèrent quarante-huit mille livres ; la ville de Valenciennes sept mille. On obtint des états de Brabant une aide de trois cent nonante mille livres payable en trois ans, et trente-deux mille livres comptant. Les membres et états de Flandre votèrent également une aide de deux cent mille écus payable en quatre ans.

Le 16 juin 1517, Charles prit congé des états généraux à Gand ; il leur déclara, par l'organe de son chancelier, que son cœur demeurerait avec eux, et qu'entre tous ses sujets les Belges lui seraient toujours les plus chers. Pendant plus de deux mois les vents contraires le retinrent en Zélande. Le 6 septembre enfin il s'embarqua avec sa sœur aînée, la princesse Éléonore, et le 8 il fit voile de Flessingue, laissant, pour gouverner les Pays-Bas pendant son absence, un conseil privé¹, dont le chef était Claude Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre². La traversée ne fut pas favorisée par le temps. On fut forcé d'aborder, le 19 décembre, au petit port de Tanzones dans les Asturies. Le 4 novembre, le roi arriva à Tordesillas, résidence de la reine sa mère et de la plus jeune de ses sœurs, l'infante dona Catalina. Il y signala sa présence par un acte de piété filiale, en faisant célébrer dans l'église de Sainte-Claire un service pour son père, dont les restes y étaient déposés. Ximènes avait quitté Madrid pour venir le rejoindre, mais la maladie arrêta en chemin le magnanime vieillard. Il mourut au bourg de Roa, le 8 novembre, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Leibniz en a tracé le plus magnifique éloge, en disant que si les grands hommes pouvaient s'acheter, l'Espagne n'aurait pas payé trop cher, par le sacrifice d'une de ses provinces, le bonheur d'avoir un pareil ministre.

Charles fit, le 18 du même mois, son entrée à Valladolid, accompagné de l'archiduc Ferdinand, son frère, qui était venu à sa rencontre à Moyados. Huit jours après, en l'église de Saint-Paul, il honora de sa présence la remise du chapeau à son ancien précepteur Adrien d'Utrecht, qu'il avait nommé évêque de Tortose avant son arrivée en Espagne, et que Léon X venait d'élever au cardinalat.

Le 12 décembre, il convoqua les cortès. On doutait en Castille qu'elles lui reconnussent le titre de roi, qu'on ne l'avait pas vu prendre sans mécontentement, alors que dona Juana, sa mère, était vivante. Cette affaire donna lieu en effet à beaucoup de débats dans l'assemblée et avec les ministres. Enfin, le 7 février 1518, les trois états des royaumes de Castille, de Léon et de Grenade reçurent Charles pour leur roi et seigneur, conjointement avec la reine sa mère, et, à partir de ce jour, tous les actes émanés de l'autorité royale portèrent en tête le nom de la reine et le sien. Bientôt après les villes des Pays-

¹ Ce conseil était nombreux. Marguerite n'y figurait qu'au même titre que les princes du sang et les chevaliers de la Toison d'or. La seule attribution spéciale que les lettres d'institution conféraient à cette princesse était la garde du cachet que Charles [avait fait graver pour imprimer son nom eu lettres closes](#). A. Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*, II, 201 et suivantes.

² Voir la *Biographie nationale publiée par l'Académie royale*, t. III, p. 340, article de M. Gachard.

Bas reçurent l'ordre de faire cérémonies et festes de ce que le roy leur sire, le septième jour du mois de février, en l'église Saint-Paul, en la ville de Valladolid, avoit esté receu très honorablement et solempnellement pour vrai roy et seigneur de ses royaumes de Castille, de Grenade et de Léon¹.

Le 22 mars, Charles se mit en route pour l'Aragon, et, le 9 mai, il fit son entrée à Saragosse, la capitale. Ce fut dans la cathédrale de cette ville qu'il jura, en présence de la députation du royaume, des chefs de la cité, de l'archevêque et d'un grand nombre de membres des cortès, au nom de sa mère et au sien, d'observer les lois, privilèges, libertés et coutumes de l'Aragon. Le 20 mai, il ouvrit les cortès, et leur demanda deux choses, leur serment et un subside. Le 29, les cortès prêtèrent serment à la reine Dona Juana et au roi don Carlos, conjointement, après qu'il eut juré lui-même une seconde fois, devant elles, de maintenir les *fueros*² de l'Aragon. Le subside ne fut voté qu'au mois de janvier suivant, au grand déplaisir de Charles, qui se vit forcé de demeurer à Saragosse beaucoup plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. Dans l'intervalle, il conclut le mariage de sa sœur Éléonore avec le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné.

Charles quitta enfin Saragosse le 24 janvier 1519. Il avait perdu dans cette ville son grand chancelier, Jean le Sauvage, qu'il remplaça par un Piémontais, Mercurino di Gattinara, ancien président de Bourgogne, auquel l'archiduchesse Marguerite et l'empereur Maximilien avaient confié d'importantes négociations. Dans le trajet de Saragosse à Barcelone, il apprit la mort de l'empereur, décédé le 12 janvier à Wel, dans la haute Autriche, à l'âge de soixante ans³. Charles fit célébrer, le ter mars, les funérailles de son aïeul à la cathédrale ; le 5 et les jours suivants, il tint un chapitre de la Toison d'or, où il appela à prendre séance les chevaliers dont il avait fait choix parmi les grands seigneurs de la Castille et de l'Aragon. Il ouvrit les cortès le 13 avril, et la prestation réciproque des serments s'accomplit le 16. Ce fut dans la capitale de la Catalogne que Charles négocia le mariage de Germaine de Foix, veuve de Ferdinand le Catholique, avec le marquis Jean de Brandebourg, un de ses compagnons de voyage.

Avant de poursuivre ce récit, nous sommes obligé de revenir aux Pays-Bas, et nous avons, en reprenant les faits d'un peu plus haut, à faire connaître leur situation intérieure en ce moment. Charles n'avait pas encore quitté ces régions, quand la guerre se ralluma dans le nord, où l'on avait toujours à redouter les entreprises du duc de Gueldre, que les François tenoient en réserve et qu'ils étoient accoutumés de favoriser lorsqu'ils avoient besoin de lui⁴. L'antipathie des Frisons pour la domination étrangère s'était réveillée, et des soulèvements partiels avaient éclaté sur divers points. Une confédération occulte s'était formée entre les mécontents de la Frise occidentale et quelques populations voisines ; les capitaines gueldrois, sans attendre la présence de leur duc, avaient encouragé le mouvement ; la Hollande était désolée par des irruptions armées ; des pirates infestaient le Zuiderzée, et le Brabant lui-même était menacé. Un de

¹ *Compte de Jean de Berghes.*

² *Fueros* du latin *forum*. On appelle ainsi en Espagne les droits et privilèges de certaines provinces du nord. L'origine de ces privilèges se perd dans les commencements de la monarchie espagnole. Ils existaient déjà aux premiers temps de la lutte des petits rois de l'Espagne septentrionale contre les Maures, et ils paraissent avoir été modelés sur les lois des Visigoths.

³ Les restes furent transférés plus tard à Insprück, où l'empereur Ferdinand Ier, son petit-fils, lui fit ériger un superbe mausolée.

⁴ *Lettre de l'évêque de Badajoz.*

ces pirates, simple paysan de la Frise, surnommé le grand Pierre¹, était devenu l'effroi des Hollandais. Monté sur des petits vaisseaux fins voiliers, il ruinait le commerce, Fût d'amont, fût d'aval, fût du nord, fût du sud, hambourgeois, osterlins et tous autres navires quels qu'ils pussent être, tout lui étoit de bonne prise. Pour réprimer ses brigandages, il fallut équiper une flotte. Elle le poursuivit énergiquement et l'accula dans le port de Workum. Après une lutte acharnée, la victoire se prononça en faveur des Hollandais (13 mai 1516). La plupart des vaisseaux ennemis furent coulés bas ou brûlés ; huit cents Frisons périrent dans le combat, et les prisonniers subirent la peine réservée aux forbans. Mais Grand Pierre échappa avec quelques navires, répara son désastre, et, pour se venger, jeta désormais par dessus bord tous les Hollandais qui tombèrent entre ses mains².

Sur terre, les hostilités avaient pris un caractère tout aussi effroyable. Ce n'étaient points des combats, c'était un vaste brigandage. Pour le réprimer, Henri de Nassau recourut à des mesures d'une cruelle énergie. Ordre fut donné aux Hollandais d'exterminer, par tous les moyens en leur pouvoir, le Gueldrois et les Frisons qui violeraient leur territoire. Des nobles Gueldrois, résidant à la Haye, y furent décapités sous l'inculpation d'avoir fourni des vivres à leurs compatriotes. Voulant venger le massacre des habitants de Nieuwpoort, qu'avait surpris une bande gueldroise, le comte se jeta sur la Veluwe avec mille chevaux et six mille fantassins ; il ravagea impitoyablement la contrée jusqu'aux portes d'Arnhem.

Sur ces entrefaites Charles d'Egmont rentra dans ses états, ce qui ne fit qu'imprimer à l'insurrection de la Frise un caractère plus décidé. Il rappela ses lansquenets, forma une nouvelle bande noire, et lorsque vint l'été de 1516, il était à la tête d'une armée considérable. Tandis que ses capitaines menaçaient la Hollande, le Brabant, l'évêché d'Utrecht, il investit tout à coup Leeuwarden. Heureusement le seigneur d'Ysselstein avait eu le temps de se jeter dans la place, et Henri de Nassau s'empressa de le secourir. Son lieutenant, Jean de Wassenaar, débarqua en Frise avec trois mille hommes, et courut aux Gueldrois, qui n'attendirent pas son attaque. A la nouvelle de cette agression, le gouvernement des Pays-Bas ordonna aux officiers du comté de Namur et du Brabant wallon de lever un nombre de compagnons de pied des plus roides et bien en point qu'ils porroient recouvrer, pour ensemble tirer en la ville de Malines, et de là en Frise³. Dès qu'ils eurent reçus ces renforts, Ysselstein et Wassenaar prirent l'offensive. Or, dans le même temps, voici que quatre cents lances françoises, qu'on avoit bannies de France, passèrent à Maisieres-sur-Meuse pour aller au pays de Gheldre. Une des bandes d'ordonnance nouvellement levées accourut aussitôt leur défendre l'entrée dans ce pays, ce qui ne lui réussit guère, parce que les François étaient deux contre un avec nombreuse artillerie volante, qui tua beaucoup de Bourguignons. Mais quatre cents piétons des pays, de ce avertis, se vinrent joindre bien à point avec cette ordonnance, fourant sur ces François en telle sorte qu'ils furent contraints de tourner et fuir à Leur grand honte et dommage, en perdant gens et tout leur charroi et artillerie, tant que tous y demeurèrent, ne s'en faillit guère⁴.

¹ *Groot ou lange Pier.*

² A. Henne, *ouvrage cité*, II, 185-186.

³ *Comptes de Jean de Berghes et de Jean Micault.*

⁴ Robert Macquériau, IV, c. 3.

Par son attaque sur Leeuwarden, Charles d'Egmont avait porté le théâtre de la guerre dans la Frise, où les deux partis occupaient des positions nettement tracées : l'insurrection s'y étendait, sur toute une ligne formée par les villes de Dokkum, Sneek, Staveren, Workum, Hindelopen, Bolsward, Sloten, tandis que les troupes des Pays-Bas occupaient Leeuwarden, Franeker, Harlingen et les cantons de Menaldumadeel et de Baerderadeel. A l'approche de Jean de Wassenaar, les Gueldrois abandonnèrent d'abord Dokkum ; puis, ayant tenté de le reprendre, ils essuyèrent une défaite complète et furent poursuivis jusque sur le territoire de Groningue. Un château où s'étaient fortifiés les insurgés, fut emporté, et la garnison périt par le fer ou la corde. Cet acte de rigueur jeta l'effroi parmi les villes frisonnes : Stavoren, Workum, Hindelopen s'empressèrent de faire leur soumission. Ysselstein alors forma le siège de Sneek, et Wassenaar investit Bolsward. Cette dernière place se rendit le 3 janvier 1517, après une vigoureuse résistance, favorisée par les pluies et par les intempéries de la saison. Wassenaar pénétra ensuite dans la Gueldre, mais les rigueurs de l'hiver l'empêchèrent d'y rien entreprendre d'important¹.

Cet armistice forcé ouvrit le champ aux négociations. Fidèle aux stipulations de Noyon, François Ier obligea le duc de Gueldre à déposer les armes. Le roi de Castille, pressé de se rendre en Espagne, accueillit cette ouverture avec empressement, et une trêve fut conclue jusqu'au mois de mai 1517. Forcé de se soumettre, d'Egmont avait licencié ses lansquenets, mais la bande noire formée par lui, soit par son ordre, soit spontanément, au lieu de retourner en Allemagne, se jeta de nouveau sur la Frise. Grand Pierre, de son côté, n'avait pas renoncé à ses pirateries, et d'Egmont lui-même, sans attendre l'expiration de la trêve, reprit bientôt les armes. Après avoir résisté à deux assauts, la garnison de Dokkum succomba au moment où le lieutenant du seigneur d'Ysselstein, Georges Schenck, accourait pour la secourir. Arrivé trop tard pour sauver la place, ce brave capitaine en forma le siège. Repoussé dans un premier assaut, blessé à l'épaule d'une arquebusade, il ne se rebuta point et déjoua toutes les tentatives de ravitaillement des Gueldrois et de leur nouveau maréchal, Martin Van Rossem. Les paysans de la Frise, fatigués de cette guerre atroce et exaspérés par les excès de la bande noire, harcelèrent les Gueldrois et sonnèrent le tocsin sur leur passage. La garnison de Dokkum perdit vite tout espoir, et se hâta d'accepter une capitulation, que les circonstances ne permirent pas de rendre trop rigoureuse.

Pendant que les troupes frisonnes étaient retenues devant cette place, trois mille hommes de la bande noire s'embarquèrent au Kinder, et vinrent prendre terre à Medemblik, le 25 juin 1517. La ville fut prise d'assaut et réduite en cendres. Quelques soldats qui formaient la garnison sous le commandement de Josse de Buren, enseigne d'infanterie, se retirèrent dans le château et obligèrent les assaillants à la retraite. La bande noire se dirigea alors vers Opperdoes et Twisk, qu'elle livra aux flammes ; Midwoud n'évita le même sort qu'au prix d'une forte contribution. Longeant ensuite le Zwaaydyk, elle passa devant Hoorn, brûla Berkhout, Averhorn, Ursem ; puis elle traversa le Huigendyk et vint assiéger Alkmaar, où s'étaient réfugiés les habitants des campagnes voisines. Emportée d'assaut, cette malheureuse ville fut saccagée pendant huit jours, et il lui fallut trente ans pour se relever de ce désastre. La ville d'Egmont subit le même sort,

¹ A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, II, 190. — Nous suivons ce laborieux écrivain dans tous ces détails, qu'il a étudiés et reproduits avec une exactitude minutieuse.

et tout le pays fut mis à contribution. Trop faible pour se porter au devant de l'ennemi, le comte de Nassau perça la digue de Huigendyk, et plaça un fort détachement avec de l'artillerie au seul passage resté accessible. La bande se rabattit alors sur Beverwyk et Spaarndam, qui furent pillés. Elle menaça Amsterdam, et repoussée dans une attaque sur le château de Hart qui couvrait cette ville, elle remonta par Utrecht, passa le Leck à Cuilembourg, et se porta sur la ville d'Asperen. Les habitants se défendirent avec intrépidité, mais succombèrent après trois assauts successifs ; l'ennemi, pénétrant dans leurs murs, ne respecta ni l'âge ni le sexe : des enfants réfugiés avec leur maître d'école dans le jubé d'une église, y furent impitoyablement massacrés (juillet 1517).

Les choses n'allaient pas mieux sur mer. Le 14 août, une flotte hollandaise fut attaquée par Grand Pierre près de Hoorn. Elle le repoussa d'abord avec avantage et s'empara d'un de ses meilleurs navires ; mais en voyant jeter par dessus bord le capitaine du vaisseau capturé, Grand Pierre jura qu'il vengerait sa mort, ou que ses jambes ne le reporteraient pas en Frise. Se ruant avec furie sur l'ennemi, il le mit en pleine déroute, et lui enleva onze bâtiments. Des cinq cents hommes d'équipage un seul eut la vie sauve parce qu'il était gueldrois ; les autres furent précipités sans pitié dans les flots.

Un cri de douleur, parti de la Hollande, retentit dans toutes les provinces. Ordre fut donné de mettre à mort sur le champ, partout où on les trouverait, [les rutters de guerre ayant esté en Frise et à Asperen](#)¹. Un placard de l'amiral du Zuiderzee, Antoine Van den bulte, autorisa les Hollandais et les Zélandais à courir sus aux rebelles, à les tuer et à s'emparer de leur avoir, déclaré de bonne prise et bon butin. Un énergique appel fut adressé à la noblesse du Hainaut et de l'Artois ; Namur envoya à Henri de Nassau mille de ses intrépides piétons ; le comte Félix de Werdenberg et le seigneur d'Ysselstein lui amenèrent six cents lansquenets. Grâce à tous ces secours, et animés par les cris d'une population au désespoir, Nassau, Wassenaar, Ysselstein, Werdenberg poursuivirent les égorgeurs d'Asperen, avec un irrésistible acharnement. Tous les prisonniers faits par eux furent roués ou écartelés, et les vainqueurs, pénétrant à la suite des fuyards dans la Gueldre, y portèrent le ravage et l'incendie. Le château de Hulhuizen fut enlevé, la Weluwe changée en désert, Arnhem investi.

Réduit à ses propres forces, Charles d'Egmont ne tenta pas même de résister à cette furieuse invasion ; il réclama, à défaut de secours, la médiation de la France. François Ier se chargea de lui ménager un accommodement. Des négociations s'ouvrirent à Utrecht. Rendues faciles par les circonstances, elles aboutirent, le 17 septembre 1517, à une trêve de six mois. Par le traité d'Utrecht, d'Egmont se désistait en faveur du roi catholique, comme comte de Hollande, de toute action et prétention sur la seigneurie de Frise, ses appartenances et dépendances, la ville de Groningue exceptée. Il s'engageait à en retirer ses troupes et à délier les habitants de leurs serments et autres engagements, dans les six mois au plus tard. A ces conditions, il obtenait la faculté de reprendre, dans les villes frisonnes qu'il occupait encore, son artillerie et ses munitions de guerre. Le roi promettait, en outre, de lui payer cent mille couronnes en quatre ans. Ce paiement était garanti par les villes d'Amsterdam, Dordrecht, Gorcum et Bois-le-Duc. Le traité eut pour conséquence une autre

¹ *Compte de Jean Van der Aa, grand fauconnier du roi et écoutète de Malines.*

convention toute au profit du souverain de nos provinces. Utrecht consentit à le reconnaître pour avoué, à condition qu'il confirmerait les privilèges de la cité.

Durant ces négociations, le roi avait achevé ses préparatifs de départ, et s'était rendu à Middelbourg pour profiter des premiers vents favorables. Le 12 juillet 1517, il avait établi Henri de Nassau, capitaine général de l'armée et de toute la gendarmerie ordonnée ou à ordonner dans les Pays-Bas, lui conférant **plein pouvoir, autorité et mandement de vacquer et entendre tant à la conduite de l'armée, à la garde, tuition et défense des Pays-Bas, qu'au reboutement des ennemis.**

Peu de temps après le départ du roi, les états-généraux avaient été convoqués à Bruxelles, On leur communiqua le traité d'Utrecht, qui fut renouvelé pour un an. Le 27 mars 1518, les états de Brabant votèrent un aide de trois cent mille livres payable en trois ans, **afin de subvenir aux dépenses que le roi avait dû supporter pour retirer la Frise des mains du duc de Saxe, et mettre fin à la rébellion de ce pays.** Pour fournir cette aide ils furent obligés d'emprunter à la ville d'Anvers une somme de cent vingt mille florins, et lui donnèrent en garantie le tonlieu dit **Riddertol**¹. Les autres provinces furent également mises à contribution. La guerre et l'accroissement des charges publiques avaient fait prendre une mesure, qui fut encore aggravée par un hiver des plus rigoureux. On n'était cependant pas au bout des épreuves. Les restes de la bande noire en partie détruite dans la campagne précédente, étaient venus s'établir dans les environs de Deventer, **pillans, mangeans et ravageans le bon homme.** Traversant ensuite la Gueldre, ils franchirent le Rhin près de Wezel, et se jetèrent sur le pays de Clèves. Ils poussèrent l'audace jusqu'à prévenir le duc de Clèves et l'archevêque de Cologne de leur prochaine arrivée, les invitant à leur préparer bonne cuisine. Mais le jour de la justice approchait. Le duc de Clèves appela aux armes tous les hommes de fief et d'arrière-fief avec les milices de Clèves et de Juliers ; l'archevêque de Cologne lui envoya cinq cents chevaux et beaucoup de piétons. Le comte de Nassau, accouru avec Jean de Wassenaar et huit cents hommes d'armes des Pays-Bas, pour couvrir le Brabant et le pays de Liège, prit le commandement de toutes ces forces. Les chefs de la bande, effrayés de ce déploiement de forces, demandèrent à capituler. Ils obtinrent, l'autorisation de quitter le pays sans être molestés, en déposant les armes. Douze cents hommes s'étaient déjà mis en route, lorsqu'ils se prirent de querelle avec des paysans, ou, selon d'autres, avec des gendarmes wallons qui voulaient les dépouiller. On en vint aux mains, et foudroyée par l'artillerie des gens de Clèves, chargée par les hommes d'armes des Pays-Bas et par les reitres de Cologne, cette colonne fut abîmée ; les paysans exaspérés en massacrèrent jusqu'au dernier homme. A la nouvelle de ce désastre, ce qui restait de la bande fut pris d'une indicible terreur et se mit à fuir dans tous les sens. Poursuivis à outrance ils furent égorgés sur place ou pendus sans miséricorde. De ce qui faisait naguère l'effroi des populations il ne demeura bientôt plus qu'un nom exécré².

La destruction de la bande noire produisit un excellent effet aux Pays-Bas. Le gouvernement prit des mesures pour purger entièrement la contrée des **brigands, pillards, rodeurs de chemins, qui journellement fréquentoient les chemins, tellement que les marchands ni autres ne pouvoient bonnement aller ni**

¹ Tonlieu perçu sur toutes les marchandises arrivant par l'Escaut.

² Le Petit, *La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, de Zélande, etc.* Dordrecht 1601 ; VII, 20-21.

faire leur besoingne et affaire¹. Le 25 avril 1518, il défendit sous peine de la hart, de partir sans le congé du roy, hors de ses pays, ni aller quérir aucun service de prince, ni de seigneur étranger². Voulant reconnaître les bons et agréables services de Marguerite, dont les pouvoirs étaient pourtant en ce moment encore fort restreints, les états de Brabant lui accordèrent, le 21 mai, un don gratuit de douze mille livres. Cet exemple fut suivi par quelques autres provinces : le Hainaut, entre autres, lui vota cinq mille livres

Mais un fait qui prouve l'état de gêne où se trouvait une partie du pays, c'est qu'en considération des grandes charges et affaires que les habitants de Bruxelles avaient à supporter, tant à cause des aides, retenues, arrérages, que autrement, madame Marguerite accorda remise à cette ville de sa quote-part, dans le don gratuit du Brabant³.

L'année 1518 vit aboutir des négociations qui eurent des conséquences extrêmement importantes pour la Belgique. L'évêque de Liège, Érard de la Marck, suivant les traditions de sa famille, qui avait toujours joui de l'appui de la France, s'était attaché d'abord à François Ier. Mécontent de ce monarque, il montra d'autres dispositions, dont le gouvernement des Pays-Bas sut habilement profiter. A la suite de conférences tenues à Sedan et à Saint-Trond, un traité d'alliance offensive et défensive fut définitivement conclu à Diest, le 16 mai de cette année, entre le roi catholique, représenté par Marguerite aidée du prince de Chimai et d'Antoine de Lalaing, d'une part, Érard de la Marck, évêque de Liège, et Robert son frère, seigneur de Sedan, d'autre part. Maximilien ratifia le traité, et, par un diplôme du 24 juin, il confirma les libertés de l'église de Liège, ainsi que les franchises et les bonnes coutumes de la cité. Cette alliance eut pour effet de couvrir les parties les plus vulnérables des Pays-Bas⁴, et d'entraîner d'une manière durable dans leur orbite la principauté de Liège, qui jusque là avait paru obéir à d'autres tendances. A partir de cette époque, Liège, sans être annexée au reste de la Belgique, suivit constamment la même voie, et partagea les mêmes destinées⁵.

Le 18 mai 1518, l'infant Ferdinand débarqua à Flessingue accompagné du grand maître d'hôtel du roi, Ferry de Croy, et du seigneur de Sempy. A son arrivée à Malines, le magistrat lui offrit deux vases d'argent, et il fut reçu avec de grands honneurs dans les autres villes qu'il visita avec sa tante. Le 31 du même mois, le président du conseil privé, Claude Carondelet, mourut ; huit jours plus tard, il fut suivi au tombeau par le chancelier, Jean le Sauvage, ennemi personnel de Marguerite. Dès ce moment, un commencement de réaction en faveur de cette princesse se fit remarquer dans la conduite du roi son neveu : s'il ne lui conféra pas encore le titre de gouvernante générale, il lui rendit du moins, par lettres datées de Saragosse le 24 juillet 1518, la signature de tous les actes, la surintendance du collège des finances et la collation des offices dont elle disposait précédemment avec le conseil privé. Ces lettres furent formulées en

¹ *Compte de Jean de Berghes.*

² *Compte de Jean de Berghes.*

³ *Compte de l'hôtel de Marguerite.*

⁴ Le Pays-Bas est le plus foible vers la Meuse et l'Allemagne, laquelle rivière est en aucuns lieux guéable, mesmes vers Maseyck et Stockeim en temps d'esté du sec, et sont les pays des deux costes de la rivière illecq appartenant à l'évesché de Liège. *Mémoire ms. du seigneur de Glayon aux Archives du royaume, registres intitulés : Lettres des seigneurs*, III, f° 312.

⁵ M. Moke, *Histoire de la Belgique*, II, 84.

décret daté de Malines le 3 octobre suivant, et pour que nul n'en ignorât, toutes les villes et tous les officiers en reçurent des expéditions¹. Il fut alloué à la princesse un traitement de vingt mille livres par an, et sans avoir encore la plénitude de l'autorité qu'elle avait exercée pendant la minorité de son neveu, elle n'en exerça pas moins une influence prépondérante sur le gouvernement des Pays-Bas.

Les Anglais, on s'en souvient, étaient en possession de Tournai depuis les derniers jours de septembre². Cette ville, convoitée par les Pays-Bas, revendiquée par la France, n'était guère tenable pour eux. Ils y étaient isolés au milieu d'une population hostile, irritée par de nouveaux impôts, diminuée par d'incessantes émigrations, désolée par la peste qui achevait de la ruiner³. Dès son avènement, François Ier avait cherché à y rentrer. — En ce temps-là, disent les commentaires de Charles-Quint, le roi de France fit avertir Sa Majesté de certaine intention qu'il avait de faire la guerre au roi d'Angleterre, afin de recouvrer, disait-il, la ville de Tournai. A quoi Sa Majesté répondit conformément aux conventions qu'elle avait faites avec les deux rois. Cette réponse, bien que modérée, juste et conforme à la raison, fut interprétée de telle sorte que le roi de France en conçut du ressentissement. Charles avait donc offert sa médiation, voulant prévenir une querelle funeste à la chrétienté, et dont le sujet étoit futile, car Tournai ne servoit guère ni à l'un ni à l'autre des deux rois, et étoit de si petit revenu qu'il ne valoit la peine d'en faire tant d'estime⁴. Cette offre de médiation fut mal accueillie. Le monarque anglais, ajoutent les commentaires, ne témoigna pas la reconnaissance que méritoit la réponse faite au roi de France par Sa Majesté. Car bientôt ces princes s'accordèrent et s'unirent, tenant peu de compte des conventions qui avaient été faits entre eux et le roi catholique.

Le 4 octobre 1518, les ambassadeurs français et les commissaires de Henri VIII signèrent, à Londres, un traité arrêtant le mariage de la princesse Marie, fille da roi d'Angleterre, à peine âgée de quatre ans, avec le dauphin de France, qui n'en avait qu'un. Grâce à ce traité, François Ier rentra en possession de Tournai. Il s'engagea à payer deux cent soixante Mille écus comptant pour le nouveau château avec ses munitions de guerre et de bouche, et il signa une reconnaissance de trois cent mille écus à valoir sur la dot de Marie. Il fut convenu que les Tournaisiens seroient neutres, que le roi de France ne mettroit en leur cité aucuns gens de guerre, et qu'ils ne pourroient receptor ou favoriser les rebelles et fugitifs des pays du roi catholique. Gaspard de Coligny, nommé lieutenant-général aux pays de Tournai et Tournaisis, fut reçu en cette qualité le 8 février 1519, et l'évêque, Louis Gaillard, remonta sur son siège épiscopal.

¹ Maximilien écrit à ce sujet à sa fille : Je me réjouis d'apprendre que mon petit-fils vous a rendu l'honneur et l'autorité, et je suis certain que vous vous acquitterez si bien de la conduite des affaires que le roi augmentera de plus en plus cette autorité. Le Glay, *Correspondance*, II, 372.

² Voir notre *Histoire*, VIII, 330.

³ Un grand nombre de rentiers et presque tous ceux qui faisaient partie de la magistrature, avaient abandonné la ville pour sa retirer à Gand, à Ypres, à Lille ou en d'autres villes de Flandre. Les uns vendaient leurs meubles ; les autres les emmenaient, et partoient tant de bagages de la ville qu'on ne les savoit buter ès navires. — La peste enleva, dit-on, trente mille âmes. — Henri VIII avait employé les trente mille écus imposés à la ville, à l'érection du château et à de nouvelles fortifications. Pour achever ces travaux, il fallut augmenter les charges et établir de nouveaux impôts sur la mouture, et sur la fabrication de la bière. Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournaisis*.

⁴ Dumont, IV, Ire partie, 266 et suivantes.

François Ier confirma les privilèges des Tournaisiens¹, qui saluèrent avec enthousiasme le retour des couleurs françaises. Ils étaient loin de prévoir que ce n'était là qu'une rentrée éphémère, et que bientôt elles allaient de nouveau disparaître de leurs murs pour en rester bannies définitivement.

Nous allons maintenant rejoindre le nouveau roi catholique en Espagne, où nous l'avons laissé au moment où il venait d'apprendre la mort de son aïeul Maximilien, et où il se préparait à user de tous ses moyens pour lui succéder sur le trône impérial. Un rival redoutable était tout prêt à lui disputer cette suprême dignité, et nous ne pouvons nous dispenser de retracer les principales phases de la lutte mémorable, qui s'ouvrit alors entre ces deux grands concurrents.

L'empire d'Allemagne, auquel aspiraient en ce moment Charles d'Autriche et François Ier, était, nous l'avons vu², très-divisé. Formé d'une multitude de membres mal joints, il renfermait des états héréditaires et électifs, un royaume, des électors, des duchés, des margraviats, des landgraviats, des comtés, des seigneuries de dimensions variées, des villes libres de diverse importance, des principautés ecclésiastiques d'ordre différent depuis les archevêchés jusqu'aux prieurés souverains. A l'époque où nous sommes, il comptait vingt-neuf princes séculiers, quatre-vingts prélats ou abbés, environ quatre-vingt-dix villes impériales, plus de deux cents comtes territoriaux avec juridiction et plusieurs milliers de seigneurs immédiats. Ainsi composée, l'Allemagne, malgré les récents efforts de l'empereur Maximilien, conservait un esprit d'insubordination que la force fédérale n'avait pu réduire à l'obéissance, et une diversité d'intérêts que rien n'était capable de ramener à l'accord³.

Lorsqu'il fallait donner un chef à cette vaste et faible confédération, le droit en était dévolu aux sept électeurs. Les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, comme archichanceliers de l'empire, pour le royaume de Germanie, d'Arles et d'Italie ; le roi de Bohême, le duc de Saxe, le comte palatin de Bavière, le margrave de Brandebourg, comme archi-échanson, archi-maréchal, archi-sénéchal et archi-chambellan de l'empire, nommaient seuls, au nom de tous les souverains germaniques, le roi des Romains, futur empereur. Ce haut pouvoir, qu'ils exerçaient depuis le XIIIe siècle, avait été réglé en 1356 par la bulle d'or de Charles IV, qui prescrivait de faire l'élection dans la ville de Francfort, et qui rendait cette élection valide à la majorité des suffrages.

Charles, dont les ancêtres paternels avaient porté cinq fois la couronne impériale depuis la chute de la dynastie des Hohenstauffen, semblait destiné à maintenir cette couronne dans la maison chaque jour grandissante d'Autriche, que le choix des sept électeurs en 1439 avait substituée à la maison éteinte de Luxembourg. Héritier, comme archiduc, de l'Allemagne méridionale, souverain des Pays-Bas, de l'Espagne, de Naples, de la Sicile, comme successeur des ducs de Bourgogne, des rois de Castille et d'Aragon, ce possesseur de tant de territoires qui régnait sur les principales îles de la Méditerranée, qui occupait par plusieurs points le littoral de l'Afrique, et pour le compte duquel se découvrait un monde au delà de l'Océan, sans annoncer entièrement ce qu'il fut depuis, le laissait déjà pressentir. Déjà il avait su contenir les premières ardeurs de sa jeunesse, et réfléchi comme celui qui décide, patient comme celui qui commande, il avait acquis une dignité précoce. Ayant un sens naturel supérieur, une finesse d'esprit pénétrante, une

¹ Par des lettres patentes du 16 février. Gachard, *Notice sur les archives de Tournai*.

² Tome VIII, page 225.

³ Mignet, *Une élection à l'empire en 1519*.

rare vigueur d'âme, il s'exerçait à juger, dans chaque situation et sur chaque chose, ce qu'il y avait à faire et comment il le fallait faire ; il s'apprêtait à regarder la fortune en face, sans s'enivrer de ses faveurs, sans se troubler de ses disgrâces, à ne s'étonner d'aucun événement, à se résoudre dans tous les périls. *Sa gravité est si grande, et son âme si haute*, écrivait vers ce moment un contemporain, *qu'il semble tenir tout l'univers sous ses pieds*¹.

Son compétiteur, François Ier, était un peu plus âgé que lui. Il avait des états moins nombreux, mais non dispersés, et une puissance plus concentrée. Ce prince était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la gloire. Il avait vingt-cinq ans. A peine monté sur le trône, il avait franchi les Alpes par des chemins inaccessibles jusqu'alors, et avait paru en vainqueur dans les plaines de la Lombardie. Il avait reconquis le duché de Milan perdu par Louis XII. Ces redoutables Suisses qui n'avaient jamais été battus, qui avaient successivement triomphé des archiducs d'Autriche, des ducs de Bourgogne, des rois de France, lui seul les avait mis en fuite à Marignan². Durant cette terrible bataille de deux jours, il n'avait pas quitté la selle de son cheval, et, la lance au poing, le casque en tête, il avait reçu, aux premiers rangs, trois coups de pique dans son armure. A ces avantages à la guerre, François joignait un caractère gracieux, des habitudes chevaleresques, l'amour des lettres, le goût délicat des arts et une grande application aux affaires.

Plus de deux ans avant la mort de Maximilien, plusieurs électeurs avaient songé à lui assurer la future possession de la couronne impériale. L'archevêque de Trèves, Richard de Greiffenchau de Wolrath, préoccupé des périls de l'Allemagne, et voyant avec alarme la grandeur toujours croissante de la maison de Habsbourg, avait ouvert les négociations. Le margrave Joachim de Brandebourg était entré dans les vues du prélat, et y avait été suivi assez promptement par son frère, l'archevêque de Mayence, François Ier n'avait donc plus qu'une voix à acquiescer pour disposer de la majorité électorale. Il gagna celle du comte palatin, Louis V de Bavière. Se regardant dès lors comme le chef convenu de l'Allemagne, il étendit dans cette vaste contrée ses rapports et son influence pour la mieux préparer à sa prochaine souveraineté. Il se fit ainsi d'utiles alliés et entretint de puissants pensionnaires dans tout le corps germanique.

Cependant le jeune roi catholique ne devait pas se laisser enlever ainsi la couronne impériale, qu'avaient portée, dans le XIIIe et le XIVe siècle, Rodolphe de Habsbourg et Albert Ier, ses ancêtres paternels, et qui depuis quatre-vingt-un ans semblait fixée dans sa maison. C'est au moment où il s'apprêtait à partir pour l'Espagne qu'il fut instruit des dangereuses menées de François Ier. Des côtes de la Zélande, où il allait s'embarquer, il chargea un de ses confidents d'informer l'empereur de toutes les pratiques françaises auprès des électeurs. Maximilien, qui, ayant singulièrement accru la grandeur de sa maison, sentait la nécessité de ne pas la laisser déchoir, entra avec son ardeur accoutumée dans les intérêts de son petit-fils. Avant tout, il lui fit connaître ce qu'il devait accorder

¹ *Tanta est ejus gravitas et animi magnitudo ut habere sub pedibus mundum universum præ se ferre videatur. Petri Martyris Anglirii Epistolæ. l. XXXII. epist. 643.*

² Marignan, *Marignano* ou *Malegnano*, en italien, sur le Lambre, à 14 kilomètres S. E. de Milan. François Ier y remporta, le 13 et le 14 septembre 1515, une victoire mémorable sur le duc de Milan, Maximilien Sforce, et les Suisses.

de faveurs, dépenser d'argent, offrir de pensions, s'il ne voulait pas échouer dans une pareille entreprise¹.

Malgré la pénurie de ses finances, Charles se procura cent mille ducats, qu'il fit porter à l'empereur par son chancelier Jean de Courteville. Il obtint en outre de trois banquiers de Gènes et d'Augsbourg qu'ils en mettraient à sa disposition deux cent mille autres au mois d'avril 1519 ; mais il n'offrit que des pensions de quatre mille florins aux électeurs, et il défendit à Courteville de rien dépenser sans être certain que l'empire lui serait accordé. Maximilien, mécontent de cette parcimonie, écrivit à son petit-fils pour lui en témoigner sa surprise. Il lui dit que les pensions offertes étaient trop petites, que la somme envoyée était insuffisante, et que d'ailleurs il fallait pouvoir s'en servir tout de suite, parce que sans cela les princes allemands croiraient plus à l'argent comptant des Français qu'à ses bonnes paroles. Il insista fortement sur la nécessité de dépenser sans hésitation et d'agir sans retard. **Pour gagner les gens, ajouta-t-il, il faut mettre beaucoup en aventure. Veuillez donc bien penser à notre conseil et le suivre, autrement il n'y a pas d'apparence de conduire notre affaire au désir et à l'honneur de nous deux. Il nous déplairoit fort d'avoir eu tant de peine et de labeur pour faire grande et exalter notre maison et toute notre postérité, et de voir tous mis an hasard par une faute ou une négligence**². Il convoqua en même temps les électeurs à Augsbourg pour le mois d'août.

La diète se réunit à l'époque fixée. Elle avait deux grands objets : l'un public, la défense de la chrétienté contre l'invasion imminente des Turcs ; l'autre secret, la succession à l'empire d'Allemagne. Le pape Léon X n'était occupé en ce moment que du péril dont les progrès toujours croissants de l'islamisme menaçaient l'occident. Selim Ier paraissait vouloir continuer l'œuvre de ses plus terribles prédécesseurs. Après trois années de victoires en Orient, de 1514 à 1515, il était rentré à Constantinople, maître d'une flotte de deux cents voiles, et ne paraissait pas loin de tenter une irruption en Hongrie ou une descente en Italie. Le souverain pontife venait de pousser un nouveau cri d'alarme, et il s'efforçait d'unir les rois et les peuples chrétiens dans une nouvelle guerre sainte contre l'ennemi de leur foi et de leur indépendance. Afin de faire entrer l'Allemagne dans ce projet, Léon X avait envoyé à Augsbourg, comme son légat auprès de l'empereur et de la diète, le dominicain Thomas de Vio, cardinal de Saint-Sixte. Le légat apporta à Maximilien l'épée et le chapeau bénits par le souverain pontife, et conjura la diète germanique de fournir son contingent dans la grande croisade destinée à délivrer l'Europe, à reprendre Constantinople et même à reconquérir Jérusalem³. La diète ne prêta qu'une oreille distraite aux prières du légat, et prit à peine quelques mesures tardives et insuffisantes.

Tandis que se discutait cet objet ostensible de la diète, les négociations secrètes pour l'empire se poursuivaient avec les électeurs. Maximilien, arrêté un instant par la défiance parcimonieuse de son petit-fils, avait emprunté à la banque de

¹ Le Glay, *Négociations diplomatiques*, II, 126.

² Lettres de Maximilien au roi Charles, du 18 et du 24 mai 1518 (archives de Lille), imprimées, la première, dans les *Négociations diplomatiques*, t. II, p. 123 ; la seconde, dans *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, par T. J. Mone, Karlsruhe, 1836, p. 14. Note de M. Mignet.

³ Toutes les pièces relatives à ce projet de croisade sont imprimées dans le volume Ier, p. 10 à 82, des *Négociations de la France dans le Levant*, publiées par M. E. Charrière, 1848. — *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*. Ibid.

Fugger trente mille florins d'or¹. Enfin arrivèrent les nouvelles instructions du roi catholique, qui envoyait une assignation de cent mille ducats de plus sur le royaume de Naples, et qui autorisait à se servir immédiatement de l'argent porté par Courteville. Maximilien se mit alors à l'œuvre vivement, et finit par réussir auprès de cinq électeurs, mais il échoua auprès des deux autres. L'archevêque de Trèves resta fidèle à François Ier, et refusa d'engager d'avance au roi catholique sa voix, que la bulle d'or lui prescrivait de conserver libre jusqu'au jour de l'élection. Sa conduite servit de fondement à celle du duc Frédéric de Saxe, qui se déclara ouvertement contre les engagements proposés. Maximilien passa outre. Il fit signer le 27 août aux quatre autres électeurs et aux représentants du cinquième, le comte palatin, qui ne s'était pas rendu à la diète, la promesse formelle d'élire roi des Romains son petit-fils. Il leur garantit, au nom de celui-ci, par des lettres réversales², le maintien de leurs privilèges particuliers et des droits généraux du pays. Il donna, en outre, l'assurance que l'administration de l'empire serait concertée avec les princes allemands et confiée à des mains allemandes.

L'empereur Maximilien fit aussitôt partir pour l'Espagne Jean de Courteville avec les pièces relatives aux engagements pris par lui dans l'intérêt et au nom de son petit-fils. Il invitait celui-ci à les signer sans retard, à n'y introduire aucun changement, à les expédier bien vite, afin de lier définitivement les électeurs envers lui et de ne pas ébranler l'édifice si couteusement élevé de sa grandeur. Il lui représentait de plus comme indispensable l'envoi immédiat de lettres de change sur les banques des Fugger et des Welser à Augsbourg pour quatre cent cinquante mille florins. Sur cette somme le besogneux empereur, que les Italiens appelaient si justement *Pochi denari*³, s'attribuait cinquante mille florins. Ils étaient destinés à le défrayer de ses dépenses à la diète prochaine de Francfort, où, après avoir reçu la confirmation que le roi Charles donna le 24 décembre, il devait se rendre avec les électeurs pour l'y faire nommer et proclamer roi des Romains.

Mais cette nomination rencontra un obstacle légal. Maximilien, n'ayant pas été couronné empereur, n'était que roi des Romains. Dès lors, un roi des Romains existant déjà, on ne pouvait pas en nommer un second, comme le représentèrent avec force et non sans succès le duc Frédéric de Saxe et l'archevêque de Trèves. Maximilien n'osa point procéder à une élection nouvelle avant d'avoir reçu lui-même la couronne impériale. Ne pouvant se rendre en Italie, il fit demander par son petit fils au pape que la couronne lui fût envoyée dans la ville de Trente, et que deux cardinaux fussent désignés pour y accomplir la cérémonie solennelle de son couronnement. La mort le surprit pendant ces négociations. Tourmenté par la fièvre dans le Tyrol, il était allé pour s'en délivrer dans la haute Autriche. Là, pendant qu'il était à la chasse, il éprouva une soif ardente, qu'il crut apaiser en mangeant du melon avec excès. Cette imprudence augmenta son mal. D'intermittente la fièvre devint continue et l'enleva à Wels, nous l'avons vu plus haut, le 12 janvier 1519. Depuis 1515, il portait toujours

¹ *Estat de l'argent comptant que à cette journée impériale d'Augsbourg a, pour et au nom du roy, esté desboursé.* Dans Mone, p 407-411. Le florin d'or valait un peu moins que l'écu au soleil. Il pesait 3gr.225, ce qui lui donnait une valeur métallique de 40 fr. 64 c., qu'il faut multiplier par 5 pour avoir sa valeur relative. Ibid.

² *Lettres réversales*, par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre.

³ Court d'argent.

avec lui le cercueil destiné à recevoir ses restes, et on l'entendait souvent lui adresser la parole lorsqu'il était seul. Il régla lui-même ses funérailles, et voulut que son cœur Mt porté à Bruges auprès de sa première femme, Marie de Bourgogne.

La mort de Maximilien remettait tout en question. Dès que François Ier en fut informé par la voie de la banque des Fugger, il ne perdit pas un instant pour renouer sa trame brisée. Il fit partir pour les cours de tous les électeurs des hommes habiles pris dans la noblesse et dans la judicature, et il couvrit l'Allemagne de ses agents. Il dépêcha un envoyé en Suisse pour se rendre les cantons favorables. Il fit supplier le pape Léon X de lui accorder l'appui de toute son influence en Allemagne, et prier le roi d'Angleterre Henri VIII de s'y déclarer pour sa candidature. L'ambassadeur de ce prince lui ayant demandé s'il irait faire la guerre en personne aux infidèles dans le cas où il serait élu, il le saisit vivement par la main, et, posant l'autre sur son cœur, il lui dit : **Trois ans après l'élection, je jure que je serai à Constantinople ou que je serai mort.** Quelques instants après, il ajouta : **Je dépenserai trois millions pour être élu empereur**¹.

Le roi catholique était au monastère de Montserrat, dans le royaume d'Aragon, lorsqu'il connut la mort de son grand-père. Après les premiers moments donnés à la douleur et au deuil, il transmit en Allemagne les ordres nécessaires pour y reprendre et y poursuivre énergiquement l'entreprise de son élection. Il en confia d'abord la conduite à Mathieu Lang, cardinal de Gurk, très attaché à la maison d'Autriche. Il le remplaça plus tard par le comte Henri de Nassau et le maître des requêtes, Gérard de Pleine, seigneur de la Roche. Il y employa aussi le prince-évêque de Liège et le seigneur de Sedan, que François Ier avait imprudemment détachés de lui. Il écrivit à Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghen, qui unissait beaucoup de dextérité à beaucoup d'ardeur, de se rendre en Suisse pour y déjouer les pratiques de l'envoyé français. Il chargea aussi don Luis Carroz, son ambassadeur auprès du Saint-Siège, de lui concilier la faveur du pape, et il demanda à Henri VIII de le préférer à son rival.

Avant que la distance des lieux lui permit de prendre toutes ces mesures, ses intérêts n'avaient pas été négligés en Allemagne. Sa tante Marguerite l'avait habilement suppléé. Cette princesse, forte de l'influence que conservait auprès des princes allemands la fille de Maximilien, avait envoyé en toute hâte Maximilien de Berghes à Augsbourg pour qu'il s'y concertât avec les conseillers principaux de l'ancien empereur, et ceux-ci s'étaient mis à l'œuvre avec ardeur.

La partie était bien liée des deux côtés. Des deux côtés, on était décidé à ne rien épargner pour réussir ; à répandre l'argent, à multiplier les pensions, à promettre les faveurs, à employer même la force. L'Allemagne était dans la plus extrême agitation : elle présentait à la fois l'aspect d'un grand marché et d'un camp. Tout le monde y paraissait à vendre, et tout le monde s'y armait. L'un voulait faire acheter sa voix, l'autre son influence, celui-ci les services qu'il pouvait rendre, celui-là les soldats qu'il proposait d'enrôler. Le territoire de l'empire était incessamment traversé par des courriers qui portaient des dépêches, par des agents des deux rois qui se croisaient dans tous les sens avec leurs brillantes escortes de gentils hommes, par des hommes de guerre qui offraient tantôt à un parti, tantôt à l'autre, des bandes prêtes à en venir aux mains.

¹ Lettre de l'ambassadeur, Thomas Boleyn, au cardinal Wolsey, du 28 février. Dans Ellis, *Original Letters*, vol. 1, p. 147. *Ibid.*

Le pape Léon X s'était hautement déclaré en faveur de François Ier ; il n'avait d'espoir qu'en lui pour repousser les Turcs. Dans l'intérêt de la chose publique, lui écrivait-il, et pour le salut commun, nous avons jugé que votre majesté est éminemment propre à l'empire, tant à cause des insignes vertus par lesquelles Dieu, dispensateur de tous les biens, vous a distingué, que parce que, surpassant en richesse et en puissance les autres rois chrétiens, vous tiendrez tête à la fougueuse attaque des barbares, et que vous êtes plutôt en mesure d'abattre l'orgueil et l'insolence des impies Musulmans, et de rétablir la vraie foi dans son ancien éclat. Nous en avons la confiance. C'est pourquoi nous avons donné et donnerons tous nos soins et nous interposerons notre autorité, afin que vous soyez choisi comme le plus utile empereur de la république chrétienne...¹

Les dangers dont les troubles croissants de l'interrègne menaçaient leurs états, déterminèrent les électeurs des bords du Rhin à se réunir. Le 28 mars, le comte palatin, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves arrivèrent à Ober-Wezel. Ils y conclurent le 3 avril un traité réciproque d'union et de défense qui devait durer jusqu'à l'élection, et s'engagèrent à ne rien faire que d'un accord unanime. Pendant les six jours qu'ils passèrent à Wezel, ils furent entourés, priés, pressés par les agents des deux monarques rivaux. L'archevêque de Mayence exhorta en secret l'électeur de Cologne et le comte palatin surtout à préférer le roi Charles, que le vœu des Allemands réclamait pour empereur. En effet, les villes impériales, dont Charles soutenait en ce moment la cause contre les attaques du duc Ulric de Wurtemberg, s'étaient déclarées en sa faveur, ainsi que la plupart des nobles de la Franconie et des bords du Rhin. Ceux-ci avaient pour organes de leurs impérieux désirs à Wezel le comte de Koenigstein, qui disait avec menaces que si les électeurs songeaient à élire le roi de France, eux mettraient le tout pour le tout jusqu'à la dernière goutte de sang pour l'empêcher, à l'aide de tous ceux en Allemagne qui n'entendaient pas être français².

Les troubles dont les villes impériales étaient victimes et qui furent si fatales à la candidature française, remontaient à la fin de janvier. Au sortir même des funérailles de l'empereur Maximilien, le duc de Wurtemberg avait attaqué, pris, pillé et gardé la ville impériale de Reutlingen. C'était un nouvel excès ajouté à tous ceux dont Maximilien, avant sa mort, se proposait de demander compte à ce prince violent et turbulent. La mesure était comble, et il encourut alors les terribles représailles de la ligue de Souabe, composée surtout des villes de la haute Allemagne. L'armée des confédérés, forte de vingt-quatre mille hommes, entra dans le Wurtemberg sans rencontrer de résistance. Stuttgart, Tubingue lui ouvrirent leurs portes, et, le 24 mai, Asperg, dernière forteresse du duché, tomba entre les mains des confédérés, dont l'armée resta à la dévotion du roi catholique,

Le duc Ulric passait en Allemagne pour l'allié de François Ier. Cette alliance supposée fit beaucoup de mal à la cause de ce dernier. Il en fut de même d'une

¹ Bref du 12 mars 1519. L'original sur parchemin. Archives, Carton J. 952, pièce 5. *Ibid.* — Léon X avait d'abord montré plus de penchant pour Charles que pour son compétiteur ; à la fin, il les repoussa tous deux et chercha à faire élire un prince allemand. IL prévoyait que le choix de l'un ou de l'autre des deux monarques déjà si puissants mettrait en danger la liberté de l'Europe, l'indépendance du Saint-Siège et la paix de l'Italie.

² Lettre de Henri de Nassau à la gouvernante Marguerite, du 11 mars (archives de Lille), publiée dans Mone, p. 124. *Ibid.*

déclaration éclatante faite par les Suisses, que Maximilien de Berghes¹ avait complètement acquis aux intérêts de Charles. La diète de Zurich renvoya l'ambassadeur français, en lui déclarant qu'elle ne voulait pas pour empereur son maître, qui devait se contenter d'un aussi grand royaume que celui de France, et lui signifia qu'elle l'empêcherait de tout son pouvoir de parvenir à l'empire. En effet elle écrivit aux électeurs pour les détourner de choisir François Ier, et au pape pour l'inviter à ne plus gêner le choix des électeurs. Elle dit que les Suisses ne s'étaient jamais séparés du Saint-Siège ni du corps germanique, et qu'ils demandaient, dans l'intérêt commun de la chrétienté et du saint empire, un chef tiré de la nation allemande et non de la nation welche².

Cependant la diète électorale avait été convoquée par l'archevêque de Mayence, en sa qualité d'archi-chancelier de l'empire, pour le 17 juin. Ce grand jour approchait. Dès le 8 juin, les électeurs étaient tous rendus à Francfort. Ils étaient arrivés avec la pompeuse suite de leurs conseillers, de leurs serviteurs et de troupes de cavaliers leur servant d'escorte, dans cette ville réservée aux élections impériales, et où, depuis l'ouverture de leur conclave jusqu'à son terme, ne pouvait pénétrer aucun autre prince, ni l'ambassadeur d'aucun roi. On ne cessait pourtant pas d'agir des deux parts avec ardeur. Plus de vingt mille hommes de l'armée de Souabe parurent aux environs de Francfort, *ce dont furent merveilleusement étonnés ceux qui voulaient bien au roi de France et très fort joyeux ceux qui voulaient bien au roi catholique*³. Afin d'ajouter à l'influence exercée par la vue de ces troupes, le comte palatin Frédéric, l'évêque de Liège, le margrave Casimir de Brandebourg-Culmbach, le comte Henri de Nassau et Maximilien de Berghes s'étaient établis à Hoechst, à deux lieues de Francfort, tandis que les autres agents du roi catholique demeuraient à Mayence.

La diète s'ouvrit le 18 juin. Aux termes de la bulle d'or, les électeurs entendirent, dans l'église de Saint-Barthélemy, la messe du Saint-Esprit, qui devait inspirer leur choix. Après la messe, ils s'approchèrent tous de l'autel, et là, les trois archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, la main sur la poitrine, le comte palatin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le nonce du roi de Bohême, la main sur le livre des évangiles, ouvert au premier chapitre de saint Jean, *in principio erat Verbum*, prêtèrent chacun à son tour le serment qui suit : Je jure, sur les saints Évangiles, ici présents et placés devant moi, que je veux, par la foi qui me lie à Dieu et au sacré empire romain, élire, selon mon discernement et mon intelligence et avec l'aide de Dieu, pour chef temporel du peuple chrétien, c'est à dire roi des Romains, futur César, celui qui convient le

¹ Les Suisses l'avaient accueilli cordialement, avaient écouté avec faveur ses propositions, et, pour lui prouver encore mieux leurs bons sentiments, ils s'invitaient sans façon chez lui, où ils remplissaient chaque jour trois ou quatre grandes tables. Accablé de leurs demandes, les ayant du matin au soir dans sa maison, obligé de supporter leurs exigences et leurs familiarités, de traiter sans cesse l'argent et le verre à la main, ce seigneur écrivait : *Si j'eusse su que l'on eût mené ici une pareille vie, j'eusse mieux aimé porter des pierres que d'y être venu*. Lettre de Maximilien de Berghes, de Zurich, le 22 mars 1519, dans Le Glay, *Négociations*, etc., t. II, p. 364-373.

² Lettre du 4 avril 1519 écrite de Zurich par les Suisses aux électeurs. Dans Bucholtz, *Histoire de Ferdinand Ier*, vol. I, p. 97.

³ *Mémoires de Fleuranges*. — L'auteur de ces Mémoires est Robert III de la Marck, dit l'*adventueux*, né à Sedan vers 1490. Il prit part aux guerres d'Italie, commanda l'avant-garde française à Marignan, et fut fait prisonnier à Paris. En 1519, il avait été envoyé en Allemagne pour gagner des voix à François Ier. Il mourut en 1597. C'est pendant sa captivité qu'il écrivit ses *Mémoires* ; ils s'étendent de 1499 à 1521.

mieux à cette charge, et que je lui donnerai ma voix et mon suffrage, libre de tout pacte, de tout prix, de toutes arrhes et de tout engagement. Qu'ainsi Dieu et tous ses saints me soient en aide.

Les conférences entre les électeurs durèrent plusieurs jours. Enfin, le 28 juin, les électeurs, revêtus de leurs costumes de drap écarlate, se rendirent au son des cloches dans l'église de Saint-Barthélemy pour procéder définitivement au choix d'un empereur. Ils s'assemblèrent dans la petite chapelle près du chœur qui leur servait de conclave. L'archevêque de Mayence prit le premier la parole. Il se demanda lequel il fallait élire, du roi très-chrétien, du roi catholique ou d'un prince allemand. Il examina d'abord s'il convenait de choisir François Ier, et dit qu'aux termes de la bulle d'or, les électeurs juraient de ne pas élire un empereur étranger, et qu'ils manqueraient à cette loi et à leur serment, s'ils nommaient le roi de France ; que celui-ci d'ailleurs voudrait accroître son royaume, qui était héréditaire, aux dépens de l'empire qui ne l'était point ; que s'étant emparé de Milan après sa grande victoire sur les Suisses à Marignan, il aspirerait désormais à soumettre toute l'Italie et dirigerait ensuite son ambition contre l'Allemagne ; qu'il chercherait à enlever la Flandre et l'Artois au roi Charles, d'où résulteraient de grands troubles et des guerres civiles dans leur patrie ; que si, dans ce cas, les électeurs et les autres princes s'opposaient à ses desseins en voulant défendre les droits de l'empire et le petit-fils de Maximilien, à qui ils devaient tant, il les déposséderait pour en mettre d'autres à leur place ; qu'ils pouvaient juger de la liberté qui leur serait laissée sur le royaume de France, où se trouvaient naguère encore plusieurs grands princes disposant de beaucoup d'autorité, et où il n'y avait plus aujourd'hui personne qui ne tremblât au plus petit signe du roi.

Discutant alors le choix d'un prince allemand, il ne s'y montra pas moins défavorable, parce qu'un semblable empereur, faible et désobéi, serait hors d'état de conduire, de pacifier, de défendre l'Allemagne, et d'y rétablir l'unité religieuse compromise¹. Restait le roi catholique. L'archevêque convint que, s'il était élu, les affaires de l'Allemagne paraîtraient exposées à souffrir de son éloignement, et ses libertés à être menacées par sa puissance. Il ajouta toutefois que, lorsqu'il considérait l'origine allemande de ce prince, les états possédés par lui dans l'empire, les heureuses et grandes qualités qui le distinguaient, les ressources considérables qu'il mettrait au service de l'Allemagne et de toute la république chrétienne, les sages précautions à l'aide desquelles on pouvait éviter les dangers de son autorité, nul autre ne lui semblait plus digne de recevoir la couronne impériale.

Ce discours produisit beaucoup d'effet sur les électeurs, qui désirèrent néanmoins entendre l'archevêque de Trèves. Celui-ci, s'étonnant de voir l'archevêque de Mayence préférer le roi catholique au roi très chrétien, dit que la bulle d'or ne les autorisait pas plus à élire un Espagnol qu'un Français, et que si l'on jugeait le premier capable d'être élu parce qu'il possédait des provinces de l'empire, le second ne l'était pas moins comme possédant la Lombardie et le royaume d'Arles ; qu'il fallait donc rechercher lequel convenait le mieux. Il soutint alors qu'en choisissant le roi très chrétien et en l'obligeant à ne point attaquer Naples ni la Flandre, ce prince entreprendrait infailliblement de chasser les Turcs de la Hongrie pour protéger l'Allemagne, qui était l'avenue et le rempart de son royaume, tandis que si l'on nommait le roi catholique, on pouvait

¹ Luther avait commencé à dogmatiser en 1517.

être certain que la guerre éclaterait dans les Pays-Bas et en Italie, que le roi Charles s'efforceraient d'enlever Milan à François Ier pour l'annexer à ses états, et que, durant cette lutte des deux plus puissants princes de la chrétienté, les Turcs envahiraient la Hongrie sans résistance. Il insista fortement sur le mérite éprouvé et la valeur connue du roi de France, qu'il opposa à la jeunesse inexpérimentée de son compétiteur, sur le naturel facile des Français et la dureté orgueilleuse des Espagnols. Puis il conclut en disant qu'à choisir un étranger le roi très chrétien valait mieux que le roi catholique, et qu'à exclure les étrangers, il fallait prendre un prince tout à fait allemand par l'origine, par les habitudes, par le caractère, par le langage ; que les trois puissantes maisons de Bavière, de Brandebourg et de Saxe pouvaient donner à l'empire un chef qui, à l'exemple de Rodolphe de Habsbourg et de Maximilien, se ferait respecter non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier.

Cette dernière combinaison aurait pu réussir, si l'électeur de Saxe s'y était prêté ; mais, loin de la seconder, il prit la parole pour se ranger de l'avis de l'archevêque de Mayence. Il dit que la loi en vertu de laquelle ils délibéraient ne leur permettait pas d'élire le roi de France, mais qu'elle les laissait libres de nommer le roi de Castille, qui était archiduc d'Autriche et vrai prince allemand ; que, dans les conjonctures présentes, ce choix lui paraissant le meilleur, il voterait en faveur de ce prince, mais en lui imposant des conditions qui assurassent la liberté et l'intégrité de l'empire, et qui prévinsent les périls signalés par les électeurs de Mayence et de Trèves. Son opinion entraîna toutes les autres. L'archevêque de Trèves se rendit lui-même, et le soir, à dix heures, les sept électeurs, réunissant leurs suffrages sur l'heureux Charles, l'élurent roi des Romains et futur empereur sous le nom de Charles-Quint.

Le lendemain, ils s'assemblèrent pour régler les conditions auxquelles ils entendaient le soumettre. Outre la garantie ordinaire des lois, des privilèges et des usages de l'empire, ils exigèrent qu'il ne pût, sans eux, convoquer aucune diète, établir aucun nouvel impôt, entreprendre aucune guerre, conclure aucun traité ; qu'il n'introduisit point en Allemagne de soldats étrangers, qu'il y donnât tous les emplois publics à des Allemands, qu'il se servit dans ses lettres de la langue allemande, et qu'il vint au plus tôt se faire couronner en Allemagne et y résider. Nicolas Siegler accepta et signa le 3 juillet cette capitulation au nom de Charles-Quint¹. Les électeurs envoyèrent aussitôt en Espagne le comte palatin Frédéric pour notifier leur choix au nouvel élu et lui signifier leurs vœux.

La nouvelle de l'élection de Charles arriva à Bruxelles le 30 juin, et, par circulaires du même jour, Marguerite ordonna aux officiers et aux magistrats municipaux de *faire feux de joye, esbatemens et autres actes et tel cas requis et accoutumés ; de rendre grâces et louanges à Dieu de ce que messieurs les électeurs du Saint Empire avaient unanimement par l'inspiration du Saint-Esprit et sans aucune variation, esleu son seigneur et nepveu roy des Romains (2)*². D'autres circulaires invitèrent tous *prélats et gens d'église à rendre louanges et grâces à Dieu pour la bonne prospérité du roi*³. Le serviteur de Marguerite, Guillaume Millo, qui informa de cet heureux événement le magistrat de Malines ; le valet du maître des postes qui l'avait conduit, les serviteurs de Henri de Nassau et d'Antoine de Lalaing qui les premiers en avaient apporté la nouvelle,

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, p. 1, p. 206.

² Compte de Jean de Berghes.

³ Compte de Jacques de Laitre.

reçurent tous des gratifications de cette ville¹. Les états de Flandre envoyèrent à Barcelone une députation pour complimenter le nouvel empereur², ceux de Brabant votèrent une aide de cent mille livres, afin de subvenir à l'entretien d'un nombre considérable de gens de guerre et aux dépenses que le roy avait faites pour obtenir la couronne impériale³.

Charles n'avait pas attendu la nouvelle de son élection pour témoigner sa satisfaction reconnaissante. Des lettres patentes datées de Barcelone, le 1er juillet 1519, avaient rétabli complètement Marguerite dans la haute position d'où l'avaient fait déchoir l'émancipation du jeune prince et la faveur privilégiée dont jouissait auprès de lui le seigneur de Chièvres.

Lors de notre départ des pays d'en bas, pour venir prendre possession de nos royaumes de par deçà, dit ce document, nous avons institué un conseil privé composé de la personne de notre très chère dame et tante, dame Marguerite, avec les princes et seigneurs de notre sang, chevaliers de notre ordre, chefs conseillers, maîtres des requêtes et autres dénommés en l'ordonnance par nous sur ce faite, pour, en notre absence, avoir le gouvernement et administration de nos dits pays d'en bas. Par cette ordonnance, étoit, entre autre choses, dit et déclaré que toutes lettres et provisions, qui se concluroient en notre dit privé conseil, se dépêcheroient sous notre nom ; que les lettres closes se signeroient d'un cachet auquel avions fait imprimer notre nom, et que les affaires de nos finances se conduiroient par le chef et le trésorier général a ce ordonnés. Depuis, dûment et. au vrai informé et averti du grand soin, peine, travail, cure et diligence que notre dite dame et tante avoit faits et pris, et continuoit faire, de plus en plus, à l'adresse et conduite de nos dites affaires de par delà ; la voulant aucunement rémunérer et récompenser de son bon devoir et acquit envers nous, nous lui avons donné pouvoir et autorité de subsigner de sa main les lettres closes qui se commandoient ou dépêchoient en notre dit conseil privé pour nos affaires et tous autres, ainsi que la superintendance de nos finances avec les dits chef et trésorier général, et la disposition des offices, bénéfiques et autres lettres de grâce qui, par la première ordonnance, étoient réservées à notre dit conseil privé conjointement. Aujourd'hui que, par vraie expérience, nous avons connu et connaissons évidemment et notoirement les grands, inestimables et louables services que notre dite dame et tante nous a faits ; le soin, peine et travail qu'elle a pris tant pour élever et instruire notre personne en vertus et bonnes mœurs, que pour dresser et conduire nos affaires au bien et honneur de nous, au salut de nos pays et sujets et de la chose publique, tant durant le temps de notre minorité que

¹ Azevedo.

² Cette députation était composée de l'abbé des Dunes, de Louis de Praet, bailli de Gand, et des seigneurs de Blaegvelt et de Boesweghe. *Placards de Flandre*, II, 421.

³ Compte d'Adrien Van Heilwygen (n° 15752) aux Archives du royaume.

durant l'absence de nos dits pays, en bonne raison et par obligation naturelle, nous sommes tenu lui rendre l'honneur qui lui appartient avec le guerdon qu'elle a mérité et mérite envers nous.

A cet effet, savoir faisons que nous, ces choses considérées, même l'amour naturelle que notre dite dame et tante nous a portée et porte ; le soin qu'elle a pris et prend journellement de vaquer et entendre à la conduite de nos affaires ; considérant davantage qu'au moyen des grandes et continuelles occupations que nous avons et qui nous surviennent de plus en plus, pour donner ordre et provision aux affaires tant de nos dits royaumes de par deçà, comme de ceux de notre maison d'Autriche et autres naguères à nous succédés et échus par le trépas de notre feu seigneur et grand-père l'empereur, qu'il est apparent que de longtemps nous ne pensons nous trouver en nos dits pays d'enbas pour, en notre personne, entendre aux affaires d'iceux ; que le gouvernement de nos dits pays de par delà. sera beaucoup mieux et plus sûrement établi en sa personne qu'en nulle autre ; pour ces causes et autres à ce nous mouvans, même pour l'entière et singulière confiance que nous avons toujours eue et avons en sa personne, nous avons, de notre certaine science, propre mouvement, autorité et pleine puissance, fait, créé, ordonné, institué et établi, faisons, créons, instituons et établissons, par la teneur de ces présentes, icelle notre tante, régente et gouvernante, en notre nom, de tous nos pays d'enbas, ensemble de nos sujets et affaires d'iceux.

Nous lui donnons pouvoir, autorité, faculté et pleine puissance de vaquer et entendre au régime et gouvernement de nosdits pays et sujets ; — de faire assembler devers elle et ailleurs, où bon lui semblera et tant de fois qu'elle le voudra, les princes et seigneurs de notre sang, chevaliers de notre ordre, et membres du conseil privé ; — d'y faire proposer, mettre en délibération toutes les matières et affaires qui surviendront ; d'ouïr et entendre leurs opinions ; d'y donner les résolutions et conclusions telles qu'il appartiendra ; de les faire mettre à exécution ; — d'avoir regard et superintendance sur le fait de la justice, des finances, de la gendarmerie, des gouverneurs et capitaines généraux et particuliers ; de tous autres officiers de justice et de recette ; — de promulguer toute espèce d'édits et ordonnances qu'elle jugera convenir au bien, utilité, commodité et police de nosdits pays et sujets et de la chose publique ; — de donner et de disposer de tous offices et bénéfices à notre disposition, venant à vaquer en nosdits pays ; d'accorder à tous délinquants grâce, rémission, abolition et pardon des cas qu'ils auront commis et perpétrés ; — de convoquer et d'assembler les états en général et en particulier, toutes et quantes fois en tel lieu que bon lui semblera ; — de leur faire proposer et exposer les affaires

qui surviendront ; de leur demander aides, services ou autres choses ; — d'accepter ou de refuser leurs réponses ; — de faire dépêcher, signer et sceller, sous notre nom et de nos sceaux, toutes espèces de provisions et lettres patentes qui par elle seront délibérées et conclues. — Quant aux lettres closes, nous voulons et ordonnons qu'elles soient dorénavant dépêchées sous le nom de notredite dame et tante, comme régente et gouvernante, et qu'elles soient par elle signées de son propre nom. Ces lettres seront de tel effet, valeur et vertu que si nous même les avons commandées et signées de notre main. Enfin nous autorisons notredite tante à généralement faire, ordonner, commander toutes choses qu'elle verra servir au bien et honneur de nous, à la conservation de nos droits, hauteur, seigneurie, autorité et prééminence, comme nous même ferions, le tout durant notre présent voyage d'Espagne, Nous promettons de bonne foi et en parole de roi, de tenir ferme et établi tout ce qu'elle aura ordonné et exécuté, et ordonnons à chacun de lui obéir comme à nous même¹.

Il est vrai que des instructions secrètes du 16 du même mois apportèrent quelques restrictions à ces pouvoirs presque illimités. Charles n'en continua pas moins à se montrer de plus en plus reconnaissant envers une tante si habile et si dévouée. Par lettres du 18 septembre 1520, il lui céda et transporta, pour en jouir sa vie durant, la ville et le territoire de Malines².

¹ *Archives de l'audience*, citation de M. Henne.

² L'acte est en original aux archives de Lille.

CHAPITRE IV

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE CHARLES-QUINT À L'EMPIRE JUSQU'À LA PRISE DE TOURNAI PAR LES TROUPES IMPÉRIALES ET LA RÉUNION DÉFINITIVE DE CETTE VILLE AUX PAYS-BAS

Ce fut dans les premiers jours de juillet que Charles reçut à Barcelone la nouvelle de son élection à l'empire. Les rois, ses prédécesseurs, et lui n'avaient été traités jusque là que d'*altesse* : il prit immédiatement le titre de *majesté*. Au mois d'octobre, la peste qui régnait dans la capitale de la Catalogne le détermina à transporter son séjour à Molin del Rey, où arriva, à la fin de novembre, le comte palatin Frédéric, lui apportant, avec le décret d'élection, une lettre du collège électoral pour l'inviter à se rendre au plus tôt en Allemagne. Il se hâta de terminer les affaires qui le retenaient en Espagne, et, renonçant à aller se faire inaugurer à Valence, il y envoya le cardinal évêque de Tortosa, pour prêter et recevoir les serments en son nom. Le 23 janvier 1520 il partit de Barcelone, traversa l'Aragon sans passer par Saragosse, s'arrêta neuf jours à Burgos, visita la reine sa mère à Tordesillas, et arriva le 26 mars à Saint-Jacques en Galice, où il avait convoqué les cortès de Castille pour le 1er avril.

Ces cortès, réunies à Valladolid, lui avaient accordé précédemment un *servicio* ou subside de six cent mille ducats, qui devait être levé dans trois années. Le terme de cette concession n'était pas encore atteint, et Charles, prêt à quitter l'Espagne et pressé par le besoin d'argent, les convoquait de nouveau, non plus dans une ville de Castille, mais en Galice, non loin du port et du moment où il devait s'embarquer. Cette mesure, venant s'ajouter aux griefs nombreux et déjà anciens des Espagnols, fut comme le signal d'une insurrection qui, après avoir ébranlé la monarchie, finit par la rendre absolue.

Pendant les trois ans et demi qu'il avait passés dans ce pays aussi jaloux de ses droits nationaux qu'attaché à ses vieux usages, il n'avait pas réussi, ou plutôt il n'avait guère songé à se faire aimer des Espagnols. Ceux-ci se plaignaient du peu de cas qu'il semblait faire de leur nation et des préférences qu'ils montraient pour les Belges, comme si ceux-ci eussent été ses seuls compatriotes. Dans leur fierté, ils étaient blessés du pouvoir que s'arrogeait Guillaume de Croy, son ancien gouverneur, devenu son grand chambellan ; ils trouvaient mauvais, et non sans raison, qu'il eût conféré à ce seigneur avide la charge de grand trésorier du royaume ; ils étaient révoltés de voir le neveu du seigneur de Chièvres occuper la première dignité ecclésiastique de la péninsule ; ils s'indignaient du trafic que, sous ses yeux, son grand chambellan et son grand chancelier faisaient des charges, des dignités et des offices.

Déjà l'ancienne capitale de l'Espagne, la puissante ville de Tolède, irritée de la levée du premier subside cédé à des traitants pour une somme supérieure à celle qui avait été votée, avait proposé aux autres cités de la Castille de se former en junte, afin de porter remède aux maux du royaume, que l'absence prochaine du roi menaçait d'aggraver encore. Elle se prononça vivement contre la réunion des cortès en Galice et contre le vote de tout nouveau subside. L'agitation était universelle au centre de l'Espagne, et il y eut un moment pendant le voyage, où le peuple s'ameuta sur le passage du roi, et poursuivit de ses cris de mort le seigneur de Chièvres qui l'accompagnait.

Ces symptômes alarmants n'arrêtèrent point Charles. Il ouvrit lui-même les cortes de Saint-Jacques ; il y exposa les causes de son départ, les nécessités de sa position, et il réclama de l'assemblée le nouveau service pour lequel il l'avait convoquée. Comme elle ne s'y montrait pas disposée, il fallut l'y contraindre, et des mesures de rigueur frappèrent les députés les plus opiniâtres dans leur refus, des menaces intimidèrent les autres. Les députés de Salamanque furent exclus des cortès, ceux de Tolède furent relégués dans une sorte d'exil, et à leur place Charles désigna lui-même au choix des villes des mandataires moins indociles. Ils ne furent pas nommés. Avant qu'ils pussent l'être, l'assemblée mutilée et contrainte des cortès, qui avait été transférée à La Corogne, vota un subside de deux cent millions de maravédis¹, sans que les *procuradores* de Salamanque, de Madrid, de Murcie, de Cordoue, de Tolède, prissent part à cette décision, que repoussa l'un des deux députés de Léon².

Loin d'obéir aux injonctions de l'empereur, la ville de Tolède était entrée en pleine révolte. Le peuple insurgé y avait mis à sa tête le député exilé don Pedro Laso de la Vega, ainsi que le fier et entreprenant don Juan de Padilla, fils du grand commandeur de Léon ; il s'était emparé des ponts fortifiés sur le Tage et de l'alcazar, dont il avait chassé le gouverneur ; il avait ainsi donné aux autres cités un exemple, que devaient suivre bientôt Ségovie, Medina, Burgos, Salamanque, Avila, Toro, Cuença, Madrid, Zamora, et presque toutes les communes de Castille. Cette dangereuse rébellion fut connue à La Corogne le 8 mai. Pour l'empêcher de s'étendre, les plus hardis conseillers de Charles-Quint étaient d'avis qu'il devait se rendre sans délai devant Tolède, y ramener la soumission par sa prudence ou par la force, punir exemplairement les chefs de la sédition, et apaiser le trouble dans le royaume en y inspirant la crainte. Chièvres ne partagea point ce sentiment ; il pensa qu'il rie serait pas facile de soumettre une ville comme Tolède avec le peu de troupes qu'on avait en ce moment. La probabilité d'autres soulèvements, la peur d'exposer sa personne en rentrant au cœur de la Castille, le désir de quitter un pays où il s'était enrichi et où il était universellement détesté, enfin la nécessité qui pressait Charles d'aller prendre possession de la couronne impériale et de prévenir par une conférence avec Henri VIII l'entrevue que le roi d'Angleterre devait avoir avec François Ier, le firent opiner pour un prompt départ. Son avis prévalut. Charles crut que les mouvements de la Castille se calmeraient pendant son absence, tandis qu'il ne retrouverait plus l'alliance d'Henri VIII, s'il perdait l'occasion de s'en assurer.

¹ Petite monnaie espagnole équivalente à peu près à un centime. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une monnaie de compte.

² Sandoval, *Historia de Carlos-Quinto*, et Don Antonio Ferrer del Rio, *Historia del levamiento de los comunidades de Castilla*, Madrid, 1850. Note de M. Mignet.

Dès que les vents contraires lui permirent de sortir de la Corogne, le prince quitta l'Espagne, abandonnant pour ainsi dire la rébellion à elle-même. Il laissa pour gouverner ce royaume agité son ancien précepteur, Adrien d'Utrecht, dont il recommanda l'administration aux grands qui respectaient les vertus du régent¹, mais que le choix d'un étranger ne pouvait que mécontenter. Il mit à la voile le 20 mai, et aborda à Sandwich, où le cardinal Wolsey s'était rendu pour le recevoir. Henri VIII se porta au devant de lui jusqu'à Douvres. Les deux monarques passèrent cinq jours ensemble dans la plus cordiale intimité, s'entretenant de leurs plus secrètes affaires et jetant les fondements de leur prochaine alliance.

Charles reprit la mer le 31 mai, et, le 1er juin, il aborda à Flessingue. Il en partit immédiatement pour Bruges, où il trouva sa tante, l'infant Ferdinand, les ambassadeurs de Venise, les ducs de Saxe, de Brunswich et d'autres princes de l'empire. A Gand, il fut complimenté par des députations de la plupart des villes des Pays-Bas. Arrivé à Bruxelles, il s'empressa d'y convoquer les états généraux, et ouvrit en personne leur session le 26 juin. Après avoir loué la gouvernante et les membres du conseil privé de leur conduite pendant son absence, il approuva les actes de leur administration, et assura les députés que *son cœur avoit toujours été par deçà*. Il fit appel ensuite à la libéralité des états pour l'aider à supporter les dépenses de son couronnement. Des aides furent accordées, non sans difficulté pourtant de la part de quelques provinces. Les Mats de Namur ne consentirent qu'après des convocations réitérées à voter quatre mille cinq cents livres payables en deux termes. Le Brabant accorda une aide annuelle de cent cinquante mille livres pour l'espace de trois ans ; la Flandre donna cent cinquante mille livres ; le Hainaut, vingt mille payables en deux ans ; Valenciennes, cinq mille ; Malines, deux mille cinq cents.

Le 3 juillet, Charles partit pour Gravelines, où il trouva Henri VIII, qui venait de se séparer de François Ier après leur célèbre entrevue *du camp du drap d'or*². Charles l'accompagna à Calais, où les deux souverains signèrent une convention destinée à resserrer leur alliance. A son retour à Bruxelles, le jeune empereur reçut les électeurs venus pour l'inviter à se faire couronner. Ce fut l'occasion de fêtes brillantes. Charles se rendit ensuite à Malines, où il fut accueilli de la façon la plus splendide. De nombreuses salves d'artillerie tirées des remparts et de l'*Overste poorte* annoncèrent son approche, et toutes les autorités allèrent à sa rencontre, des torches ardentes à la main. La ville lui offrit deux muids de vin du Rhin et six serpentines, qui, desservies par des compagnons habillés de drap rouge et jaune, saluèrent le prince de leurs volées. Quelques villes de la Flandre le reçurent avec une égale magnificence. Enfin, de retour à Bruxelles, l'empereur alla à pied, le 16 août, en compagnie de son frère et de toute sa cour, remercier Notre Dame de Hal de l'heureux succès de ses espérances.

Charles avait reçu peu de temps auparavant, à Louvain, où il était arrivé le 23 juillet, des dépêches d'Espagne, qui lui causaient les plus graves soucis. De Tolède, où elle avait commencé, la révolte s'était rapidement étendue à Ségovie, à Medina del Campo, à Madrid, à Salamanque, à Murcie, à Burgos, à Palencia, à Valladolid même, siège du gouvernement royal. Partout on avait pris les armes,

¹ Les vertus d'Adrien, dit M. Gachard, lui avaient attiré les respects des Espagnols, mais ils regardaient comme un affront qu'un étranger fût placé à la tête de l'administration de leur pays. *Biographie nationale*, tome IV, article Charles-Quint.

² Mignet, *Le Camp du Drap d'Or et la Conférence de Calais*, d'après des documents nouveaux, 1858.

chassé les corrégidors du roi, ôté les verges de la justice à ses alcades, occupé de vive force les alcazars des villes, tenus par les délégués de la couronne ou par des membres de la noblesse. Le régent Adrien avait vainement essayé d'arrêter l'insurrection. Les juges et les soldats qu'il avait envoyés devant Ségovie et devant Medina del Campo, avaient été également repoussés. Et bientôt même l'autorité royale avait été suspendue dans Valladolid.

A Bruxelles, l'empereur reçut, au bout de quelques jours, des nouvelles plus affligeantes encore. Après leur soulèvement et leur victoire, les villes avaient nommé une junte et formé une armée. La junte, assemblée d'abord à Avila, s'était ensuite transportée à Tordesillas, où résidait la reine Jeanne, qu'elle avait placée, malgré sa folie, à la tête de la *comunidad*¹. Prononçant alors la dissolution du conseil laissé par Charles, dont l'autorité cessait du moment où était rétablie celle de sa mère, la junte en avait saisi ou dispersé les membres, et elle avait chassé de Valladolid le régent Adrien, qui s'était réfugié à Medina del Rio-Seco sans y exercer aucun pouvoir, sans disposer d'aucune force.

La junte de Tordesillas, agissant en souveraine, avait dressé une véritable charte des droits du royaume. Les articles de ce code des libertés comme du gouvernement des Castilles, supprimaient le dernier *servicio*, exigeaient le retour du roi, prononçaient l'exclusion des étrangers de tout emploi public, déterminaient la nature et la quotité des taxes, rétablissaient dans son ancien état le domaine royal, appauvri par des aliénations avantageuses à la noblesse, onéreuses aux classes inférieures ; réformaient l'exercice de la justice — soit devant les tribunaux des alcades, soit devant les cours des audiences, soit devant le conseil royal de Castille —. Ils ôtaient les corrégidors des villes, rétablies dans toutes leurs franchises ; interdisaient l'accroissement de la noblesse par la concession de nouveaux titres, réduisaient les prérogatives de la couronne en matière d'impôt, d'aliénation du domaine, de suspension de justice, d'extension de privilèges ; donnaient une existence indépendante aux cortès, qui s'assemblaient de droit tous les trois ans, et sans l'adhésion desquelles aucune loi ne pouvait être faite, dont les membres librement élus par les villes dans les trois ordres du clergé, de la noblesse, des communes, ne recevaient des instructions que de leurs commettants, et n'accepteraient ni emploi ni faveur de la couronne. Ces *capitulos del reyno*, comme les appelait la junte, étaient érigés en loi fondamentale et perpétuelle. Ni le roi ni les cortès ne pouvaient les changer, et ils devaient former un contrat inviolable entre le prince et la nation. Ce contrat était imposé à Charles-Quint comme la condition de la rentrée des villes sous son obéissance.

Dans ces circonstances critiques, Charles prit les seules mesures qui, à défaut de sa présence en Espagne, pouvaient y ramener la tranquillité. Il associa à la régence d'Adrien le connétable de Castille don Inigo de Valasco, et l'amiral ou l'*amirante* don Fabrique Henriquez. Il écrivit aux villes des lettres conçues en termes affectueux, fit grâce du service voté par les cortès à celles qui étaient restées sous son obéissance ou qui y rentreraient, et permit que les revenus royaux connus sous le nom d'*alcavalas* se perçussent comme du temps des rois catholiques, renonçant ainsi à l'augmentation qu'ils avaient éprouvée depuis.

¹ *Comunidad*, commune, au pluriel *comunidades*. C'était le nom que les chefs du mouvement avaient donné à la confédération des villes, d'où celui de *comuneros* qui désignait leurs partisans.

Enfin il déclara que dorénavant il ne serait plus accordé de charges, d'offices ni de bénéfices à des étrangers.

Le moment était venu d'aller prendre la couronne impériale à Aix-la-Chapelle. Charles avait convoqué les états généraux des Pays-Bas à Anvers. Il les réunit le 20 septembre, et les remercia, par l'organe du chancelier, *du bon et grand accueil de tous ses pays et des aides accordées*. Le chancelier ajouta qu'après avoir Virminé ses affaires en Allemagne, l'empereur retournerait en Espagne, où le rappelaient *de bien grandes nécessités*. L'empereur prit ensuite lui-même la parole pour leur faire ses adieux. Il les informa qu'il avait résolu de rétablir sa tante dans le gouvernement général du pays, et les exhorta à *rester tous unis et de bon accord*. Les états, à leur tour, par l'organe de Jean Caulier, seigneur d'Aigny, lui exprimèrent *leur gratitude des soins pris par lui pour l'administration de ses pays de par deçà* ; ils lui donnèrent l'assurance *qu'ils avoient de bon gré consenti les aides, et que, s'ils l'avoient pu, elles eussent été plus fortes* ; ils lui promirent enfin *de rester tous étroitement unis*. Reprenant alors la parole, l'empereur leur demanda *de vouloir estre bons sujets et qu'il leur seroit bon roi et bon prince, qu'il auroit mémoire d'eux et qu'il se partoît à regret*.

Charles se dirigea vers Aix-la-Chapelle, accompagné de sa tante et d'une foule de nobles personnages. On remarquait parmi eux l'évêque de Liège, le prince d'Orange, les comtes de Nassau, de Buren, d'Hoogstraeten, de Porcien, d'Egmont, de Hornes, d'Épinoy, de Werdenberg ; le prince de Chimai, le seigneur de Fiennes, récemment créé comte de Gavre ; les seigneurs de Chièvres, de Rœulx, de Wassenaar, de Liedekerke, de Falais, de Sempy, de Zevenbergen, de Berghes ; le duc Frédéric d'Albe, son fils et plusieurs autres gentilshommes espagnols. Le 22 octobre 1520, le nouvel empereur fit son entrée solennelle à Aix ; elle ne dura pas moins de cinq heures, tant était nombreux le cortège qui l'entourait. Le jour suivant, les électeurs vinrent le prendre à son palais, et le conduisirent à l'église de Notre-Dame, où il fut sacré et couronné, avec le pompeux cérémonial d'usage, par l'archevêque de Cologne, assisté des archevêques de Mayence et de Trèves. Le même jour, il prêta, à l'hôtel de ville, les serments accoutumés. A partir de ce moment, il remplaça par les titres *d'él*u* empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, ceux d'él*u* roi des Romains, futur empereur*, qu'il avait pris jusque là. Ce fut seulement après son couronnement à Bologne, que le mot élu disparut de ce formulaire.

Les dispositions de la bulle d'or voulaient que Charles-Quint assemblât la diète de l'empire à Nuremberg, mais la peste qui régnait en cette ville l'obligea de la convoquer à Worms, où il arriva le 20 novembre. Après avoir réglé les affaires temporelles de l'Allemagne, il eut à s'occuper de la situation religieuse, qui était très inquiétante en ce moment. Les discours et les publications de Luther¹

¹ Martin Luther, fils d'un ouvrier mineur, naquit à Eisleben en Saxe le 10 novembre 1483, suivit les cours de l'université d'Erfurt en 1501, et devint maître ès arts en 1505. Entré sans vocation, par l'effet d'un moment d'épouvante éprouvé à la vue de la mort tragique d'un de ses compagnons, au couvent des augustins d'Erfurt, il reçut la prêtrise en 1527, et fut nommé l'année suivante professeur à l'université de Wittemberg. On a attribué ses premières erreurs à une rivalité entre son ordre et celui des dominicains pour la prédication des indulgences accordées par Léon X à ceux qui contribueraient par leurs aumônes à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre à Rome. Bien avant que la querelle des indulgences s'engageât, le principe d'où sortit tout le système de Luther était arrêté dans son esprit. Ce principe c'était celui de la *justification par la foi sans les œuvres*, et voici comment il le formulait : *L'homme est placé dans un monde où le mal*

avaient mis tout le pays en feu. Deux fois déjà excommunié par le pape, ce moine fougueux ne gardait plus aucun ménagement dans ses invectives contre le Saint-Siège. L'empereur le cita à comparaître devant la diète, en lui donnant un sauf-conduit et un héraut pour l'accompagner. Luther arriva à Worms le 16 avril 1521, et comparut le lendemain. Il fut invité à s'expliquer sur ces deux points : si tous les livres qui avaient paru sous son nom et dont on lui remit la liste, étaient bien de lui, et s'il entendait affirmer les doctrines qui y étaient contenues, ou les rétracter en tout ou en partie. Il répondit affirmativement sur le premier point, et demanda un délai pour s'expliquer sur le second. Ramené le lendemain devant la diète, il prononça un long discours, et conclut en disant qu'il ne pouvait ni ne voulait rien révoquer de ce qu'il avait écrit, à moins qu'on ne lui en prouvât la fausseté par le témoignage de l'Écriture sainte et par des raisons solides. Ce n'était pas que les réponses lui eussent manqué jusque là, mais il n'avait accueilli les preuves de ses adversaires qu'avec des torrents d'injures et les paroles les plus insultantes. En vain on lui accorda du temps ; en vain des théologiens choisis par l'archevêque de Trèves, cherchèrent à l'ébranler, Luther persista dans son obstination. Poussé à bout, l'empereur lui enjoignit de sortir de Worms immédiatement avec un sauf-conduit de vingt-et-un jours, et, le 8 mai, de l'avis des électeurs, des princes et des états de l'empire, il défendit de lui donner asile, ordonna de procéder contre lui comme schismatique et hérétique notoire, interdit la vente de ses livres et voulut qu'ils fussent brûlés partout où on les rencontrerait. La diète fut close bientôt après, et Charles quitta Worms le 31 mai. Guillaume de Chièvres y était mort trois jours auparavant ; il avait conservé la confiance de l'empereur jusqu'au dernier moment. C'était un politique habile, et on a dit de lui qu'il avait infiniment surpassé tous les gouverneurs des grands monarques qui l'avaient précédé¹. Malheureusement tout l'éclat de ses talents était terni par une sordide avarice. Son trop grand amour pour les beaux doublons à deux têtes, selon l'expression de Brantôme, compromit l'autorité de Charles en Espagne, et donna occasion à ses ennemis de l'accuser d'avoir vendu son ancien élève à la France².

Marguerite avait devancé son neveu dans les Pays-Bas, où elle était revenue précipitamment après les fêtes du couronnement avec les seigneurs qui l'avaient accompagnée. L'infant Ferdinand était allé rejoindre son frère. Les dispositions

prédomine ; ce monde est dans les ténèbres, ou plutôt il n'est que ténèbres. L'homme lui-même, par suite du péché originel, est absolument mauvais ; les efforts qu'il fait pour se sanctifier et s'affranchir du péché sont inutiles. Dieu donne à l'homme, qui ne peut arriver à aucune justice propre, réelle et intérieure, une justice toute faite, qui lui est étrangère, qu'il n'a besoin que de s'attribuer, et qui, par cette imputation, devient sienne. Ce que le Christ a fait et souffert sur la terre est le vêtement de cette justice, dans lequel l'homme n'a qu'à s'envelopper, dont il n'a qu'à couvrir ses fautes, pour être par là même déclaré juste devant Dieu. On voit aisément à quelles conséquences morales conduisait ce principe. Dans ce système, la pénitence, la satisfaction, et, par conséquent, les indulgences étaient complètement inutiles. *Kirchen-Lexicon oder Encyclopädie der katholischen Theologie*, de Wetzler et Welte, tome VI, pages 651 et suivantes.

¹ Varillas.

² Lettre des ambassadeurs de François Ier à Calais du 8 septembre 1521. Le Glay, *Négociations*, II, 607. — On ne saurait contester, dit M. Gachard, que Guillaume de Croy n'ait été un ministre tout dévoué à la gloire et à la grandeur de son maître, en même temps qu'un des hommes d'état les plus habiles de son époque. Il est fâcheux pour sa mémoire qu'on puisse lui reprocher une avidité sans scrupule, car il était insatiable d'honneurs et de richesses. *Biographie nationale*, III, 538.

de la France inspiraient en ce moment de sérieuses inquiétudes. L'accord entre François Ier et Charles-Quint ne pouvait être de longue durée. Une rivalité inévitable et des intérêts opposés devaient peu à peu les conduire à une rupture. Le premier avait conservé un secret et profond dépit d'avoir échoué dans la lutte pour la couronne impériale. Les changements ainsi survenus dans les dispositions des deux souverains avaient amené bien vite un changement dans leurs relations sur tous les points où ils étaient en contact par leur territoire.

Vers la frontière des Pyrénées, François Ier réclamait la restitution à Henri d'Albret du territoire qu'avait envahi huit années auparavant Ferdinand le Catholique, afin de l'incorporer à la monarchie espagnole. Un arrangement avait été stipulé au traité de Noyon en 1516, mais il était resté sans exécution. Une conférence tenue à Montpellier en 1519 sur ce sujet entre le seigneur de Chièvres et le grand maître de Boissy avait été interrompue par la mort de ce dernier, sans que Charles se montrât disposé à rendre la Navarre ou à offrir une compensation.

En Italie, l'opposition des intérêts était bien plus grande encore. François Ier et Charles-Quint se faisaient face dans cette péninsule, dont l'un occupait la partie supérieure, et l'autre la partie inférieure. Il était facile à François Ier de descendre du Milanais dans le royaume de Naples, où il aurait trouvé l'appui du vieux parti angevin, et Charles-Quint pouvait faire remonter du royaume de Naples dans le duché de Milan, des troupes prêtes à seconder en leur agression tous les ennemis de la domination française au delà des Alpes. Ils devaient donc chercher à s'exclure réciproquement de la péninsule, François en déposant Charles de l'Italie méridionale, Charles en expulsant François de la Lombardie milanaise.

Du côté des Pays-Bas, Charles revendiquait le duché de Bourgogne comme une partie de son héritage paternel, dérobé par Louis XI à la maison dont il descendait. François Ier y entretenait dans son alliance le belliqueux duc de Gueldre et l'entrepreneur Robert de la Marck, seigneur de Sedan et de Bouillon, deux personnages bien connus de nos lecteurs. Au moment où nous sommes, l'insurrection des *communeros*, devenue très dangereuse pour Charles en Espagne, l'éloignement où il se trouvait de l'Italie, les embarras religieux et politiques qu'il rencontrait en Allemagne, semblaient le rendre impuissant à protéger ses divers états. François Ier, se croyant sûr de son fait, appela alors à Romorantin, maison de plaisance de la duchesse d'Angoulême sa mère, où il tenait souvent sa cour, Robert de la Marck, le duc de Luxembourg, gendre du duc de Gueldre, chef des bandes noires des lansquenets ; André de Foix, seigneur de Lesparre et parent des d'Albret. Il les renvoya après avoir concerté avec eux une attaque sur les flancs des Pays-Bas et une invasion de la Navarre, dont le recouvrement ne pouvait être empêché en ce moment par personne.

La guerre commença au printemps de 1521. Prenant prétexte d'un différend qui existait depuis longtemps au sujet du village d'Aubrives entre la famille d'Aimeries, qui réclamait ce village comme tenu en fief du comté de Namur, et la famille de Landelies, qui le revendiquait comme une dépendance de la terre de Bierges, pairie du duché de Bouillon, Robert et Fleuranges, son fils, envoyèrent chacun un messenger, accompagné de trompettes, porter des lettres de défi à la gouvernante générale des Pays-Bas. Marguerite proposa au seigneur de Sedan de prendre les états de Liège pour arbitres du différend ou d'en référer aux rois d'Angleterre et de France. Mais les de la Marck, sans répondre à cette proposition, se jetèrent sur le Luxembourg à la tête de quatre à cinq mille

piétons et de quinze à seize cents chevaux, avec lesquels ils vinrent mettre le siège devant Virton¹.

Une tentative des Français sur Liège montra, ce qui du reste était assez clair pour tout le monde, la main qui faisait agir le seigneur de Sedan. Des émissaires français s'étaient fait des partisans jusque dans les rangs de la magistrature, mais ils échouèrent complètement auprès de la bourgeoisie qui n'avait pas oublié ses malheurs passés. Plusieurs petites conspirations avaient été découvertes aussi vite qu'on les avait formées. Le châtiment de quelques conjurés jetés dans la Meuse n'arrêta pas leurs complices, et un vaste complot, destiné à livrer Liège et son évêque aux Français, devait éclater dans la nuit de l'Annonciation (25 mars). Déjà le faubourg d'Avroy était rempli de soldats français, lorsque la trame fut éventée et douze des principaux conjurés arrêtés. Les soldats étrangers battirent promptement en retraite ; les conjurés arrêtés furent écartelés ; leurs adhérents prirent la fuite, et Érard de la Marck s'attacha irrévocablement à la fortune de Charles-Quint².

L'attaque du seigneur de Sedan n'avait pas pris Marguerite au dépourvu. Depuis longtemps elle avait l'œil sur les intrigues de la France³. Dès les derniers mois de l'année précédente, elle avait prescrit des levées de troupes, et le capitaine Henri de Wilere, entre autres, avait enrôlé, par son ordre, quatre cents hommes dans le pays de Namur, et les tenait réunis au chef-lieu du comté. A la première nouvelle de l'investissement de Virton, Philippe de Bade s'empressa d'envoyer des forces à Yvoy, à Charançy et à Damvillers. Thionville, le boulevard du pays, reçut deux cents lansquenets ; on leva en Allemagne un corps de coulevriniers et d'autres troupes, et la compagnie de gens d'armes du seigneur de Vertaing fut envoyée à la frontière. Un chevaucheur, nommé Guillaume Lorent, ayant reconnu la possibilité d'introduire des secours dans Virton, dont les habitants se défendaient avec énergie, on parvint à y jeter successivement vingt-cinq piétons d'Arlon et quinze compagnons de guerre conduits par Jean Houpillon, de Virton.

Informé par sa tante et par le marquis de Bade de l'attaque des de la Marck, Charles-Quint n'hésita pas à l'attribuer à la France, et agit aussitôt en conséquence. Il ordonna à son ambassadeur à Paris de protester contre cet acte d'hostilité [commis par un serviteur du roi avec des troupes levées dans ses états](#), et requit Henri VIII de lui fournir des secours en vertu de leur traité d'alliance. Le monarque anglais invita François Ier à arrêter les hostilités et à accepter sa médiation. François accepta, quoique cette médiation fut inutile, disait-il, attendu qu'il n'avait aucune intention préjudiciable à l'empereur. Sur les représentations de l'ambassadeur de Charles-Quint, il interdit le passage du royaume aux Suisses recrutés par un gentilhomme au service de Fleuranges, et invita Robert de la Marck à évacuer le Luxembourg. Celui-ci, qui venait d'être repoussé avec perte dans un assaut livré à Virton, se soumit à l'ordre du roi. Le 22 mars 1521, il

¹ *Mémoires de Fleuranges*, 69, 70.

² Chapeauville, III, 277.

³ Dans une assemblée des états généraux tenue à Mons, au mois de février 1521, voici comment elle s'exprimait : [Le roi très chrétien n'a jamais voulu condescendre à aucun moyen, quelque juste et raisonnable qu'il soit ; il ne cesse de solliciter journallement les princes, comme le roi de Danemark, le roi d'Écosse, le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le duc de Ferrare, la seigneurie de Venise, la ligue des Suisses, messire Charles de Gueldre et plusieurs autres pour les induire à faire la guerre à l'empereur et à ses pays tant par deçà que par delà. Altmeyer, Marguerite d'Autriche](#). L'auteur cite les archives de Mons.

battit en retraite, non sans avoir pillé et brûlé pays et sujets de l'empereur, même un village du comte Félix de Werdenberg¹.

La condescendance de Robert de la Marck ne lui servit de rien. Charles-Quint avait résolu de châtier le serviteur inconstant et l'insolent adversaire qui, de sa petite souveraineté des Ardennes, osait s'attaquer à un empereur. La confiscation des biens de tous les individus s'étant trouvés devant Virton fut prononcée par un édit, et des lettres impériales enjoignirent aux officiers du Brabant, de la Flandre et du Hainaut, de faire en toute hâte des levées dans ces provinces. Bientôt une armée de vingt-deux mille hommes fut réunie. Un aventurier célèbre, qui joua un rôle important dans les troubles religieux et politiques de cette époque, Franz ou François de Sickingen², se chargea, avec le comte Félix de Werdenberg qui avait à venger des injures personnelles, de recruter en Allemagne des lansquenets et des reîtres. Sans attendre l'arrivée de ces mercenaires, Henri de Nassau se porta dans le Luxembourg avec les milices du Namurois et quelques compagnies d'hommes d'armes du Hainaut et du Brabant. Il fut rejoint à Marche par cinq mille lansquenets. Bien qu'il n'eût encore que quelques canons tirés de Luxembourg, il marcha rapidement sur le château de Logne, appartenant au seigneur de Jamet, fils de Robert de la Marck. Félix de Werdenberg arriva bientôt avec six ou sept mille Allemands, et après s'être emparé de Florenville qui se rendit à la première sommation, il investit Messancourt, fief de la Champagne enclavé dans le Luxembourg.

Cependant Robert de la Marck avait envoyé Fleuranges réclamer l'assistance de François Ier. Il se hâta ensuite d'appeler à lui tous les aventuriers habitués à courir les Pays-Bas sous sa bannière ; sans tenir compte des défenses officielles du roi, le gouverneur de Mouzon lui envoya une partie de ses troupes. Tout cela ne laissait pas de former une force assez considérable. Nassau n'en tint compte. Il enleva d'assaut le château de Logne. Le seigneur de Niselles, châtelain du lieu, et d'autres officiers, considérés comme sujets de l'empereur, furent pendus ; le château fut rasé. Mais les choses n'allèrent pas si vite à Messancourt. L'ennemi avait trouvé moyen d'y jeter des renforts et des munitions ; le siège traîna en longueur. Félix de Werdenberg fut obligé de s'établir dans un village voisin, qu'il

¹ Rapport des ambassadeurs de Charles-Quint à Calais, du 8 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 282.

² Sickingen, né le 1er mars 1481, au Château du même nom, dans le cercle du moyen-Rhin (grand-duché de Bade), était fils d'un gentilhomme obscur, décapité par ordre de Maximilien, en punition des troubles qu'il causait dans l'empire. Il résolut de venger la mort de son père, leva une petite armée, et devint un ennemi redoutable de l'empereur. Dans ses courses aventurières, il faisait la guerre aux uns, négociait avec les autres. Le duc de Lorraine, les habitants de Metz, le landgrave de Hesse eurent surtout à souffrir de ses ravages et furent même forcés de lui payer tribut. Il s'était intitulé le grand redresseur des torts, et c'est au nom de la justice qu'il commettait ses plus grands excès. Il se brouilla avec François Ier, dont il devint l'ennemi acharné ; sa haine ne contribua pas peu à faire échouer les projets de ce roi sur l'Allemagne. Sickingen fut compris dans le traité que Robert de la Marck et l'évêque de Liège son frère conclurent avec Charles-Quint. Dès le commencement il se montra favorable à la réforme, et rendit de grands services à la cause des réformateurs dans les environs du Rhin. Une lutte qu'il entreprit contre les électeurs de Trèves, du Palatinat et le landgrave de Hesse le fit mettre au ban de l'empire. Blessé au siège de son château de Landstuhl, entre Lautern et Zweibrücken (Deux-Ponts), il mourut le 7 mai 1523. Voir sur cet étrange personnage : *Esquisses et études historiques sur la réforme et son époque* par le Dr Jarcke, trad. de l'allemand par le comte de Villermont ; Bruxelles, 1854.

fortifia contre les surprises, et de loger sa cavalerie à Yvoy. Il avait fallu envoyer acheter de la poudre en Lorraine et en Alsace. Sur ces entrefaites, Fleuranges, profitant d'un jour de fête, parce que les gens du pays boivent plus ces jours-là que les autres jours, tenta de s'emparer d'Yvoy, et s'embusqua dans un bois voisin avec un fort parti de cavalerie et cinq cents piétons. A la vue de quelques cavaliers venant escarmoucher devant la ville, des Namurois, qui avoient bien bu, sortirent en désordre et se lancèrent à leur poursuite. Tout à coup Fleuranges parut sur leurs derrières et leur coupa la retraite. Les Namurois succombèrent dans cette lutte inégale, mais après s'être battu vaillamment. Fleuranges eut un cheval tué sous lui, et échoua dans son entreprise¹.

Messancourt tenait encore. Le feu bien nourri, bien dirigé de ses défenseurs avait tué quatre cents hommes aux assiégeants. Mais la prise de Logne changea la face des choses. Nassau, renforcé par l'artillerie que lui avait fourni l'évêque de Liège, arriva devant la place ; ses bandes d'ordonnance, placées à Thionville et dans les localités voisines, continrent les partisans des de la Marck, et, après un siège de six semaines et trois jours, Messancourt se rendit à discrétion. Les chefs de la garnison durent la vie à l'intercession des officiers du comte ; quelques déserteurs furent pendus, et les prévôts de Chinoy, Arlon, Virton, Marville, Damvillers, Montmédy, Charanci, Yvoy, Neufchâteau et Herbeumont reçurent l'ordre d'envoyer leurs gens pour démolir la ville.

Après quelques jours de repos donnés à son armée, Nassau se dirigea sur le château de Jametz. Arrivés à une portée de canon du château, les impériaux incendièrent le village, et simulèrent les préparatifs d'une attaque. Pendant que les de la Marck, craignant pour Sedan, se préoccupaient du sort de cette place, Nassau fit filer son armée sur les hauteurs de Romainville, laissant seulement devant le château de Jametz un corps de cavalerie chargé de surveiller la garnison, et après dix jours d'une marche rendue difficile par l'encombrement de ses chariots et de son artillerie, il arriva inopinément devant Fleuranges. Cette petite ville était bien fortifiée et abondamment fournie de canons et de munitions de guerre. Le seigneur de Jametz s'y était enfermé avec six cents lansquenets, quelques hommes d'armes et les milices du canton ; il avait des vivres pour un an. Tout semblait présager un siège long et difficile. Il n'en fut rien. Un

¹ Voici le récit de Fleuranges lui-même, ch. 71 de ses Mémoires. Nous le transcrivons pour donner une idée de sa manière : L'Adventureux (c'est ainsi qu'il se désigne habituellement) revint de devers le roy de France et fut adverti de la grosse garnison qui estoit à Yvoy, qui est une ville à trois lieues de Sedan et à une lieue de Messencourt ; et assembla la gendarmerie et cinq cens hommes de pied seulement. Et attendit un jour de teste, pour ce que les gens boivent plus en ce pays ces jours-là que les aultres jours. Et sur le midi alla mettre son embuscade en un petit bois assez près de la ville, qui est ville jolie et forte et toute ronde ; et passe une rivière à un des costés qui vient de Jamets, laquelle s'appelle Chiers, et va tomber dedans la Meuse ; et n'y a qu'une lieue de là jusques à Mouson. Quand ledit Adventureux eust mis son embusche, il envoya escarmoucher devant ladicte ville ; et estoit deux ou trois heures après midy ; et estoit ladicte escarmouche de quelque petit nombre de gens de pied et de cheval. Et incontinent que ceulx de la ville qui avoient bien beu visrent l'escarmouche, saillirent dehors un quart de lieue de la ville, toujours escarmouchant, tellement qu'ils vindrent auprès du petit bois où estoit l'embusche. Et incontinent que l'Adventureux vist qu'il estoit temps, se vint jeter entre la ville et eulx, et les enferma, dont en reschappa bien peu ; et y eust bien tué jusques à cinq à six cens hommes, dont la pluspart estoient Namurois. Et estoit ledict Adventureux monté sur un cheval rouen bedard qui eust un coup de picque au travers du corps, dont il mourut.

lansquenet, pris dans une escarmouche, se chargea d'amener à soumission ses camarades, que Nassau menaçait de la corde, si, sujets de l'empire, ils résistaient au lieutenant de l'empereur. Ces menaces et l'or eurent un plein succès. Une porte fut livrée à Félix de Werdenberg, et les impériaux s'emparèrent, sans coup férir, de la ville et du château. Le seigneur de Jametz fut envoyé au château de Namur, en attendant le paiement de sa rançon fixée à dix mille écus. Nassau ordonna la destruction de Fleuranges, et les prévôts d'Echternach et des quartiers voisins, chargés de cette opération, ne mirent que quinze jours à l'accomplir.

Le comte ne prit que le temps de ramasser divers corps récemment recrutés et réunis aux environs d'Arlon. Il rentra immédiatement dans les Ardennes et ravagea tout le pays de Bouillon. Il ne songeait guères à attaquer le château, que sa position sur un rocher dominant la Semoy semblait rendre imprenable, mais un coup de main inespéré le lui livra. Quelques hommes d'armes et des piétons namurois s'étant avancés jusqu'aux portes, y pénétrèrent audacieusement et s'emparèrent du premier fort. Nassau accourut aussitôt avec de l'artillerie, et la garnison, saisie d'une terreur panique, se rendit à discrétion. Le capitaine fut pendu avec ses gens¹ ; le château et la ville furent pillés ; après quoi Félix de Werdenberg y mit le feu à l'insu de Nassau, qui comptait y laisser garnison. Le mur d'enceinte fut détruit, les fossés comblés, et Charles-Quint céda à l'évêque de Liège la place ainsi démantelée, qui depuis resta définitivement séparée de la seigneurie de Sedan.

De Bouillon Nassau se dirigea sur Douzy, en marchant avec une grande circonspection. Le maréchal de Châtillon, Gaspard de Coligny, concentrant à Attigny des troupes, dont le nombre grossissait incessamment. François venait de se transporter à Reims de sa personne. La France refusait cependant tout secours ostensible aux la Marck. Dès que Nassau fut établi à Douzy, gros bourg situé au dessus de l'embouchure du Chiers, il relia fortement ses communications avec Yvoy et les places voisines ; puis, jetant un pont sur le Chiers, il menaça à la fois Mouzon et Sedan. Robert de la Marck, ayant perdu alors tout espoir d'être secouru, et voyant quatre de ses principales places déjà détruites, renonça à prolonger plus longtemps la lutte. Après avoir obtenu une suspension d'armes par l'entremise de François de Sickingen, [son ami et frère](#), il se rendit à Bellain, où il signa, avec les commissaires du comte de Nassau, une trêve de six semaines. Cette trêve, dans laquelle Fleuranges refusa d'être compris, n'arrêta pas les poursuites judiciaires ordonnées au sujet du traité de Virton. Des exploits du procureur général, lus et affichés dans toutes les villes voisines, avaient ajourné devant le justicier des nobles du duché [le seigneur de Sedan et ses enfants pour les méfaits dont ils s'estoient rendus coupables, afin de se voir condamnés à la confiscation de leurs biens](#). Après que cet ajournement eut été répété quatre fois, le jugement fut porté par contumace, et les seigneuries, dont les impériaux s'étaient emparés, furent confisquées au profit du domaine public².

Cette vigueur, cette fermeté que déploya alors Charles-Quint ne l'abandonnèrent plus. Ce fut une transformation complète. Au timide élève du seigneur de

¹ Les penderies que fit faire alors monsieur de Nassau ont cousté la vie à dix mille hommes, sans les pendus qu'on a rependus depuis. Fleuranges, ch. 77.

² C'est alors que la seigneurie de Florenville fut incorporée au duché de Luxembourg et annexée au domaine de Chiny et d'Étalle.

Chièvres avait succédé un homme, un prince d'une force d'âme incomparable, qu'aucun événement ne troubla, qui ne s'étonna d'aucun péril, que n'abattit aucun revers. Personne n'eut à un plus haut degré le sentiment de l'autorité, et n'en accepta avec plus de résolution les devoirs et la résolution¹. Les nouvelles qui lui étaient venues récemment de la Navarre l'avaient aigri contre François Ier. Le seigneur de Lesparre avait franchi les Pyrénées avec huit mille soldats gascons et environ trois cents lances françaises ; il s'était rendu maître de Pampelune, et en moins de quinze jours avait occupé tout le territoire du royaume, qu'il venait de remettre sous l'obéissance de Henri d'Albret. Lorsque le jeune empereur apprit la concentration d'une armée française à Attigny et le mouvement qu'elle opérait vers les Pays-Bas, on l'entendit s'écrier : Dieu soit loué de ce que ce n'est pas moi qui commence la guerre, et de ce que le roi très chrétien veut me faire plus grand que je ne suis, car, en peu de temps, ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre roi de France. Il ordonna sur le champ à son ambassadeur auprès de François Ier de signifier au roi que Robert de la Marck, messire Charles de Gueldre et don Henri d'Albret voulant lui faire la guerre, il tenoit ses traités avec la France pour rompus et cassés, et que, avec l'aide de Dieu et de ses amis, alliés et confédérés, comme provoqué et assailli se défendrait. François congédia l'ambassadeur en lui disant assez rudement qu'il connoissoit que l'empereur ne lui vouloit point de bien².

Du côté de Charles, les faits répondirent, bien vite aux paroles. Les impériaux, franchissant la frontière, parurent plusieurs fois sur le territoire français et s'y emparèrent de Mouzon. D'autres troupes, sous la conduite de chefs flamands, l'envahirent aussi par divers points, enlevèrent Saint-Amand et Mortagne, détruisirent Ardres, tandis que le gouverneur de la Flandre, le seigneur de Fiennes, avec huit mille hommes de pied, mille chevaux et six pièces d'artillerie, vint mettre le siège devant Tournai.

La conquête de la Navarre n'avait pas eu une meilleure issue que l'invasion du Luxembourg. Lesparre, avec une témérité fort inopportune, avait passé libre et était entré dans la Rioja³ aux cris de *vive le roi et la fleur de lis de France ! vive la comunidad de Castille*⁴ ! Les *caballeros* espagnols, dont il envahissait le pays et combattait la cause victorieuse, marchèrent contre lui et le forcèrent de rentrer dans la Navarre, ou ils le poursuivirent. Tourné par l'ennemi, Lesparre fut obligé de combattre en plaine pour se frayer un passage à travers l'armée espagnole, bien plus forte que la sienne. Blessé et fait prisonnier le 30 juin 1521 à la bataille d'Esquiros, il perdit la Navarre aussi rapidement qu'il l'avait conquise, et cette fois elle fut réunie à l'Espagne pour toujours.

¹ Il n'y a si grand ni si sage en son royaume qui lui fasse changer son opinion, s'il ne lui semble que la raison doive la lui faire changer. J'ai connu beaucoup de princes en divers âges, mais je n'en ai connu aucun qui mit plus de peine d'entendre ses affaires et qui disposât du sien plus absolument que lui. Il est son trésorier des finances et son trésorier des guerres ; les offices, évêchés, commanderies, il les donne ainsi que Dieu lui inspire, sans s'arrêter à la prière de qui ce soit. Lettre de Gérard de Pleine à Marguerite, du 14 janvier 1523. *Archives du royaume* ; registre intitulé *Collection de documents historiques*. Citation de M. Henne.

² *Actenstücke und Briefe*, 207.

³ Contrée agréable et fertile comprenant la plus grande partie de la province de Logrono et le N. E. de celle de Soria ; elle est ainsi resserrée entre la droite de l'Ebre et la Sierra de Moncayo.

⁴ *Viva el rey, la flor de lis de Francia, y la comunidad de Castilla !* Sandoval, I. X.

Des deux côtés on réclamait l'assistance d'Henri VIII. Le monarque anglais avait promis de se déclarer contre celui des deux souverains rivaux qui serait l'infracteur de la paix. Ils se défendaient l'un et l'autre de l'avoir été, et chacun prétendait que l'agression venait de son adversaire. François Ter alléguait l'inexécution du traité de Noyon de la part de Charles-Quint, qui, depuis quatre ans, ne donnait aucune satisfaction aux d'Albret pour le royaume de Navarre. Il ajoutait que les généraux de l'empereur avaient paru en armes sur son territoire, y avaient pris Mouzon, Saint-Amand, Mortagne, Ardres, et y assiégeaient Tournai. Charles-Quint soutenait que les premières hostilités venaient des Français. Il attribuait la rupture de la paix à l'expédition de Lesparre au-delà des Pyrénées et à l'entrée de Robert de la Marck dans le Luxembourg. Quant à lui, attaqué dans ses états, il avait été contraint pour les défendre de pénétrer sur les états de son ennemi.

Sommé de venir en aide aux deux rois, Henri VIII affecta de se montrer incertain. Il refusa à François Ier les secours demandés, parce que, disait-il, s'étant obligé par serment à prêter assistance au prince qui n'aurait point rompu les traités, il ne pouvait déterminer s'il devait l'accorder au roi très chrétien ou à l'empereur, jusqu'à ce qu'il sût parfaitement lequel des deux les avait enfreints, afin de sauver sa conscience devant Dieu et son honneur devant les hommes. Il les pressa donc l'un et l'autre d'envoyer leurs plénipotentiaires à Calais, où ils trouveraient son ministre, le cardinal d'York — Wolsey —, prêt à les entendre. Charles-Quint s'y refusa d'abord. Fort irrité de la perte de la Navarre, dont il ne connaissait pas encore le recouvrement, il rejetait toute apparence de négociation et ne voulait que combattre. **Le roi très chrétien, disait-il, m'a pris un royaume, mais j'aurai ma revanche**¹. Instruit plus tard des dispositions secrètes de Henri VIII, il fit partir pour Calais une ambassade, à la tête de laquelle était son chancelier, Mercurin Gatinara². François Ier s'était également soumis à cette sorte de juridiction du roi d'Angleterre, devant laquelle comparurent ses commissaires conduits par le chancelier Du Prat.

Sur ces entrefaites Charles-Quint était revenu dans les Pays-Bas, et profitait de sa présence pour hâter les préparatifs de guerre. A peine arrivé il avait convoqué les états généraux. Dans la séance solennelle qui eut lieu le 17 juillet, à Gand, Marguerite accusa le roi de France de perfidie ; lui reprocha l'invasion de la Navarre, celle du Luxembourg, et montra le pays exposé aux plus grands périls. **L'empereur y est venu aussitôt, ajouta-t-elle, pour l'amour et la singulière**

¹ Dépêche d'Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie, envoyé au roi d'Angleterre par François Ier, à ce dernier roi, du 28 juin 1521. *Mss. Béthune*. Citation de M. Mignet.

² Gatinara, né en 1465, au château d'Arborio, non loin de Verceil, avait occupé une chaire à l'université de Dôle, et ses talents lui avaient valu le titre de conseiller du duc de Savoie. Marguerite, devenue veuve, lui remit la défense de ses droits contestés par son beau-frère. Son zèle et son habileté lui valurent la confiance de cette princesse, à laquelle il resta constamment attaché. **C'était, dit l'ambassadeur vénitien Contarini, un homme de complexion sanguine, dispos, prudent, habile à négocier, un peu vétilleux, très entreprenant, et si grand travailleur qu'on pourrait à peine y croire. Il faisait un seul repas par jour, le dîner ; jamais il ne soupa. Il écrivait de sa main presque toute chose. Les affaires privées, aussi bien que celles de l'état, étaient toutes traitées par lui. Quand il arrivait des lettres du dehors à l'empereur, celui-ci les envoyait incontinent au chancelier, qui les lisait toutes, puis en faisait un sommaire, et y joignait un projet de réponse, qui presque toujours était adopté. Toutes les dépêches qu'il y avait à faire, soit en matière d'argent, soit pour les troupes de terre et de mer, étaient projetées, examinées et finalement ordonnées par lui.**

affection qu'il vous porte comme natif de ces contrées, engendré et nourri en icelles. Il n'a point voulu vous laisser en danger ; il est résolu de vous préserver de toute foule et oppression, et, en mettant la guerre hors de sesdits pays, de vous entretenir en tranquillité. Sa Majesté vous a volontiers fait remonter ces choses, comme à ses bons et loyaux sujets, à cause de l'entière confiance qu'elle a en vous, et afin que vous connoissiez entièrement la disposition de ses affaires, et que vous soyez bien convaincus que, dans le hasard où vous êtes, votre salut ou votre ruine dépendent de votre défense. Si vous aidez efficacement l'empereur, vous jouirez après la paix d'une perpétuelle sûreté, d'une grande abondance de biens ; vous serez mis à toujours hors de la sujétion de la France. Il n'a aucun doute que sans attendre d'y être requis, vous l'assisterez libéralement de vos personnes et de votre avoir, comme avez toujours fait au temps passé. Les demandes du gouvernement ne rencontrèrent pas d'opposition, et de nouvelles aides furent accordées avec un empressement qui ne se montrera que rarement dans l'avenir.

Les déclarations faites aux états-généraux furent suivies de l'ordre donné au conseil de Flandre de se soustraire au ressort du parlement de Paris. Pour aucunes causes et considérations justes et raisonnables à ce nous mouvant, nous vous ordonnons et mandons bien expressément que dorénavant vous ne laissiez, souffriez ni permettiez avoir cours, exécuter ni avoir lieu le ressort de France et de la cour du parlement de Paris en notre comté et pays de Flandres, et que vous ne permettiez à aucuns sergens royaux d'y hanter et converser. Si l'on contrevient à cette défense, procédez et faites procéder à l'encontre des contrevenans comme pourriez faire contre rebelles et désobéissans sujets, sans y faire faute¹. Il fut enjoint à toutes les lois du pays de Flandre de ne plus aller en appel qu'au conseil provincial et au grand conseil de Malines.

La conférence de Calais s'ouvrit le 4 août sous la présidence du cardinal Wolsey. C'est un des plus tristes monuments de la duplicité et de la vénalité qui régnaient dans la diplomatie de l'époque. Au moment même où Henri VIII, dans la personne de son ambassadeur, se présentait en arbitre, il agissait déjà en ennemi. Sept jours avant l'ouverture de la conférence, sir Richard Pace écrivit à l'empereur, de la part d'Henri VIII, que le roi, selon son avis, était résolu à équiper six mille archers, pour qu'ils fussent prêts à entrer en campagne. Il ajoutait : Lorsque tout aura été conclu avec l'empereur, la résolution étant prise d'envahir la France, le roi pense qu'il devra être pourvu par eux deux aux moyens de détruire la flotte du roi très chrétien².

Tout se passa ainsi qu'on l'avait arrêté d'avance. Les commissaires français et les commissaires impériaux furent en complet désaccord dès le début des conférences. Ceux-ci présentaient comme des actes d'hostilité de la part du roi de France l'agression de Robert de la Marck, qu'il avait provoquée, et l'entreprise du seigneur de Lesparre, qu'il avait appuyée ; ils réclamaient, de plus, au nom de leur maître, la restitution du duché de Bourgogne et l'abolition de l'hommage féodal pour la Flandre. Ceux-là demandaient l'exécution du traité de Noyon, qui n'avait été observé dans aucune de ses clauses. Ils niaient que le roi très chrétien eût encouragé l'expédition de Robert de la Marck, et ils soutenaient que la Navarre avait été justement revendiquée les armes à la main par Henri

¹ Archives de la ville de Gand. Voir M. Gachard, *Notice historique descriptive des archives de Gand*, dans les *Mémoires de l'Académie*, XXVII, 63.

² Lettre du 28 juillet, *State-Papers*, I, 23. Citation de M. Mignet.

d'Albret, que le roi catholique s'était engagé à satisfaire dans les huit premiers mois de son séjour en Espagne, et qu'il avait laissé plus de quatre ans sans lui accorder aucune espèce de satisfaction¹.

Ne pouvant concilier des prétentions si contraires, Wolsey proposa une suspension d'armes momentanée. Les plénipotentiaires de Charles-Quint la refusèrent, afin de ménager au cardinal l'occasion de s'aboucher directement avec leur maître. Wolsey déclara en effet aux commissaires de François Ier qu'il avait besoin de voir l'empereur pour lui faire accepter ce que rejetaient ses ministres. Charles-Quint, très désireux de cette entrevue, pressait le cardinal d'accourir vers lui, parce qu'il avait hâte de se mettre à la tête de son armée. **Nous ferons plus en un jour**, lui écrivait-il², **vous et moi, que ne feroient mes ambassadeurs en un mois**. Il ne voulait pas laisser passer la saison d'agir, tandis qu'il avait la supériorité des forces et l'avantage des armes³. Dans son impatience belliqueuse, il se montrait surpris des retards du cardinal, et il ajoutait : **Je croyois fermement comme vous l'aviez promis, que, sous couleur de pourchasser la trêve vers moi, vous viendriez incontinent pour conclure tous nos traités**⁴.

Cédant aux instances de l'empereur, Wolsey partit le 12 août de Calais, et se rendit auprès de lui à Bruges. Charles et Marguerite le reçurent avec les honneurs qu'ils auraient rendus à Henri VIII lui-même. Tous les personnages de sa suite furent comblés d'attentions, et il leur fut distribué des sommes considérables. Wolsey, Marguerite et Jean de Berghes signèrent, le 25 août, un traité d'alliance entre les deux monarques au milieu des fêtes. Charles et Henri s'unissaient offensivement contre la France, et se promettaient mutuellement de l'assaillir par terre et par mer avant le 15 mai 1523. Le pape devait être invité à entrer dans cette alliance, et les Suisses y seraient admis ainsi que les Vénitiens, si ceux-ci consentaient à renoncer à leurs traités avec la France. Il était stipulé que Charles-Quint épouserait Marie d'Angleterre, fille unique et héritière de Henri VIII, quand la jeune princesse aurait accompli sa douzième année⁵.

De retour à Calais, Wolsey reprit les négociations menteuses qui semblaient l'avoir conduit à Bruges. Il annonça aux ambassadeurs de François Ier qu'il n'avait rien obtenu de l'empereur. Déclarant ensuite que le désaccord entre les deux monarques était trop grand pour rendre la paix possible, il soutint qu'il fallait se réduire à une simple trêve. Après de nouveaux et longs pourparlers, dans lesquels chacune des parties garda sa position sans céder d'un pas, Wolsey prononça que la question de savoir lequel des deux princes avait le premier rompu les traités était si douteuse, que jamais le roi d'Angleterre ne pourrait décider à qui il devait accorder son assistance, et il insista de nouveau sur la

¹ Sur la conférence de Calais : rapport adressé à l'archiduchesse Marguerite, mss. Béthune, vol. 8,478, de 147 feuilles ; dépêches des commissaires de François, qui sont dans les volumes 8,491, 8,492, 8,500, des mss. Béthune ; pièces insérées dans le tome II des *Négociations diplomatiques*, etc., publiées par M. Le Glay, pages 483 à 588 ; lettres déposées au Musée britan., Galba B, VI et VII, ou publiées dans le premier volume du *State-Papers*. *Ibid.*

² Lettre de Charles-Quint à Wolsey, de Bruges, le 7 août. Mus. brit. Galba B. VII. fol. 95. *Ibid.*

³ Il lui disait : **Je vous montreray mon armée par laquelle cognoistrez que je n'ay vouloir de dormir à l'ayde de Dieu et de mes bons amis**. *Ibid.*

⁴ Lettre du 9 août. Mus. brit. Galba B. VI, fol. 196. *Ibid.*

⁵ *Actenstücke und Briefe*, 236.

trêve militaire déjà proposée par lui. On négocia encore quelques mois sans s'entendre davantage. Enfin une dernière proposition de trêve pour six semaines que Wolsey soumit, le 21 décembre, aux deux parties, ayant été rejetée, les conférences furent définitivement rompues le lendemain.

Dans l'intervalle les hostilités avaient continué Le comte de Nassau s'était établi à Douzy¹, prêt à rentrer en campagne. Ses forces réunies présentaient un effectif de onze mille fantassins allemands, neuf mille des Pays-Bas et quatre mille chevaux. Il avait vu accourir sous ses drapeaux son frère Guillaume, et plusieurs gentilshommes étrangers, désireux de se distinguer dans cette lutte entre les deux plus puissants princes de la chrétienté. On n'avait rien négligé pour pourvoir à la défense du Luxembourg, et il avait été recommandé aux villes de bien se garder et d'établir de bons guets à l'intérieur et à l'extérieur. Pendant que Henri de Nassau, menaçant la Champagne, attirait du côté des Ardennes les forces principales de la France, le comte de Gavre, gouverneur de la Flandre, et Philippe de Croy, marquis d'Arschot, gouverneur du Hainaut, rassemblaient sans bruit les milices de ces contrées. Des hommes d'armes d'ordonnance et une nombreuse artillerie étaient dirigés vers Mons et Valenciennes, où se réunissait l'armée destinée à protéger la principale opération de la campagne.

François Ier, de son côté, n'était pas resté inactif. Il avait ordonné de nombreuses levées dans son royaume, pris à sa solde douze mille Suisses et plusieurs corps de lansquenets. Il visita lui-même le duché de Bourgogne, les frontières de la Champagne et de la Picardie. Le gouvernement de la première de ces deux provinces fut donné à son beau-frère, le duc d'Alençon ; celui de la Picardie au duc de Vendôme. L'armée du maréchal de Châtillon, campée à Attigny, comptait dix-huit mille **aventuriers**, six mille piétons français commandés par le comte de Saint-Pol, appelés les six mille diables, et deux mille hommes d'armes. Alençon arriva bientôt avec de nouvelles forces, et Charles-Quint fut prévenu par le comte de Nassau que les Français se disposaient à franchir la frontière. Il lui ordonna sur le champ de se porter en avant, et les impériaux entrèrent presque au même moment dans la Champagne et dans le Tournaisis.

Le 13 août, Nassau traversa brusquement la Meuse, et refoula les troupes envoyées trop tard pour lui disputer le passage. Il eût même surpris Mouzon sans la vaillance du seigneur de Sassigny, lieutenant du gouverneur qui, en arrêtant les impériaux, permit de fermer les portes et de lever les ponts. Le lendemain, le comte envoya sommer le gouverneur, et, sur le refus de celui-ci, dressa ses batteries contre la ville. Après trois jours, l'ennemi demanda à capituler. On permit aux hommes d'armes d'emporter leurs harnais ; les archers et les piétons se retirèrent le bâton blanc à la main. Nassau ordonna de démanteler cette place, dont la garnison avait constamment molesté les marchands du Luxembourg. Ce premier succès fut accueilli avec enthousiasme dans les Pays-Bas, et Marguerite le fit célébrer par des cérémonies religieuses et des réjouissances publiques.

Maître d'une position qui lui ouvrait la frontière de la Champagne, Nassau s'arrêta quelque temps pour attendre des renforts. Ce fut seulement le 31 août, après avoir été rejoint par François de Sickingen, qu'il se porta sur Mézières². Ce retard avait donné le temps à Bayard et à Anne de Montmorency de se jeter

¹ Sur le Cher, aux frontières du Luxembourg.

² Aujourd'hui chef-lieu du département de la Meuse, vis-à-vis de Charleville, à 233 km. N. E. de Paris.

dans la place avec une foule de jeunes gentilshommes, et leur présence avait enflammé le courage des nouvelles levées, qui étaient venues renforcer la garnison. La Meuse longe les murailles de Mézières, puis formant un circuit d'environ une lieue, tourne court, et revient de l'autre côté de la ville, dont elle forme ainsi une presqu'île rattachée par un isthme aux Ardennes. C'était là le point le plus accessible, mais aussi celui qui avait été fortifié avec le plus de soin. Une muraille, garnie de divers ouvrages, s'étendait sur une longueur de deux cents toises. Dès son arrivée, Bayard avait déployé la plus grande activité pour augmenter les moyens de défense. Nassau s'établit devant l'isthme, en face de la porte de Bourgogne, avec les troupes des Pays-Bas. Sickingen passa la Meuse avec ses Allemands, et prit position du côté d'Attigny. A la sommation du comte les habitants répondirent par un énergique refus, et le siège commença. Pendant que quelques canons étaient dirigés contre les défenses extérieures, deux formidables batteries se dressaient lentement en face des assiégés. Lorsqu'elles ouvrirent leur feu, une partie de la garnison, entre autres les gens du baron de Montmoreau, **entrèrent en tel effroi que, malgré leurs capitaines, s'enfuirent les uns par la porte, les autres en se jetant par-dessus les murailles**¹.

Bayard parvint à ranimer les courages. Ses soldats s'aguerrirent peu à peu. Il en profita pour inquiéter fréquemment les travaux des assiégeants. De son côté, la cavalerie de Nassau ravagea toute la contrée entre Mézières et Attigny ; ses bandes coururent jusque dans le Réthelois², livrant les villages au pillage et à l'incendie. L'armée impériale se renforçait continuellement. Les bombes, les boulets enflammés causaient de grands ravages dans la ville. Affaiblis par la disette, désolés par la dysenterie, les assiégés avaient informé François ter qu'ils étaient réduits à la dernière extrémité et qu'ils ne tiendraient plus quatre jours³. Le roi de France, qui était arrivé à Reims avec des forces considérables, ordonna aussitôt un mouvement en avant. Le comte de Saint-Pol s'établit au pont Favergy, tandis que les hommes d'armes occupaient Rethel et Château-Porcien. Craignant d'être surpris dans ses lignes, ou aigri par ses dissentiments avec Nassau, Sickingen passa sur l'autre rive de la Meuse et dégagea ainsi la place du côté d'Attigny⁴. Ce mouvement coïncida avec la défection de plusieurs capitaines allemands, ce qui permit aux Français de faire entrer des vivres dans la ville. Nassau se décida alors à lever le siège commencé depuis un mois. Il fit descendre sans encombre sa grosse artillerie par la Meuse jusqu'à Namur. **Avant son départ de Mézières, il pilla tout le pays à l'environ, bien l'espace de quatorze**

¹ Martin du Bellay.

² Ancien petit pays de France en Champagne, arrosé par la rivière d'Aisne. La ville principale était Rethel, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes, à 50 km. S. O. de Mézières.

³ Si le siège de Mézières eust demeuré encore quatre jours, ils se fussent rendus, et ainsi l'avaient écrit au roi de France ceux qui étaient dedans : car ils n'avoient vivres et avaient esté trop tormentés de l'artillerie. Lettre de Gattinara à Charles-Quint du 1er octobre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 344.

⁴ Robert Macquereau accuse ouvertement Sickingen de trahison. Voici ses paroles : Le comte de Nassau n'osoit faire donner l'assaut par ses gens, craignant le comte Francisque, que lui meisme ne le fist tuer par ses gens en assillant, car chacun disoit que en luy y avoit lascheté, et qu'il avait prins trente mille escus d'or au roy de France, afin qu'il levast son camp. La voix couroit telle, et sy en véoit-on bien l'apparence, car aucuns de ses gens alloient et venoient en la ville avec Brans flacons de vin. Quelque chose qu'il en fust, le comte Francisque leva son camp, et s'eslongna de la ville. L. V, c. 2.

lieues de long et sept de large, ne laissant que bien peu d'hommes et de bêtes qui ne fussent pris et emmenés captifs¹.

Le comte se porta d'abord sur Aubenton². Cette petite ville fut emportée sans résistance et détruite avec quinze ou seize villages des environs. Il menaça ensuite tour à tour Vervins et Guise, mais Charles-Quint lui envoya l'ordre de se diriger sur Tournai. Laissant alors Vervins à sa gauche, passant l'Oise et, côtoyant le Cambrésis, il rejoignit, sans avoir été inquiété, l'armée réunie entre Mons et Valenciennes. Il avait massacré les habitants d'Aubenton et commis les plus affreux excès sur son passage. *De là sont venues depuis, dit du Bellay, les grandes cruautés qui ont été faites aux guerres trente ans après.*

Cependant le comte de Gavre, à la tête de mille chevaux et de huit mille hommes d'infanterie, avec six pièces d'artillerie, avait commencé l'investissement de Tournai. Avant même que Nassau eut passé la Meuse, Antoine de Ligne avait pris d'assaut la petite ville de Saint-Amand, et, le 15, il avait emporté le chapeau de Wez appartenant à l'évêque de Tournai. La prise de ces places avait éveillé l'attention des généraux français. Le maréchal de Chabannes quitta brusquement Calais le 16 août, et courut rejoindre le duc de Vendôme. Son intention était de réunir dix à douze mille fantassins et toute la cavalerie cantonnée dans la Picardie et le Boulonnais, pour secourir Tournai, *qui estoit déjà en grande nécessité*³. Mais Charles-Quint, informé de ce projet par Gattinara, leva promptement des forces en Flandre et en Hainaut, et les établit dans des positions, où *deux des impériaux en valaient bien quatre des François*⁴. Tous les passages furent solidement fortifiés, les ponts gardés ou coupés, les eaux de la Haine élevées et ses bords défendus par les milices du pays, tandis que de nombreux- chevaliers hennuyers éclairaient la frontière.

En présence de ces dispositions, Chabannes renonça à son entreprise, et le comte de Gavre resserra Tournai sans éprouver le moindre obstacle. Ce n'était pourtant encore qu'un simple investissement, car l'armée de Nassau avait épuisé les approvisionnements de munitions, et les troupes dont on disposait n'étaient pas en état d'entreprendre les travaux d'un siège. C'étaient les milices de Gand, de Courtrai et d'autres villes de la Flandre, mêlées à celles du Hainaut, de l'Artois, de Bruxelles et de Malines. Cette dernière ville avait envoyé aux assiégeants vingt-cinq bombardiers tirés du serment des coulevriniers pour le service des gros canons, et elle avait fourni des navires à la flottille qui croisait sur l'Escaut. Le marquis d'Arschot avait formé le siège de Mortagne, dont la position était des plus importantes ; elle lui fut livrée à prix d'argent par le seigneur de Proisy le 25 septembre.

Les fortifications de Tournai, augmentées par les Anglais et couronnées par le château de Henri VIII, avaient été si bien entretenues et complétées par les Français qu'ils regardaient la ville comme imprenable. Le mur d'enceinte était garni de septante-sept tours, et armé de la plus belle artillerie du monde. Aux mille hommes qu'y commandait le seigneur des Loges, il fallait ajouter tous les Tournaisiens, car tous étaient soldats.

¹ *Actenstücken und Briefe*, 388.

² Sur les pentes d'une colline dominant au N. la petite rivière du Ton, un peu au dessous de son confluent avec l'Aube.

³ Lettre de Gattinara à Charles-Quint des 18 et 19 août 1521. *Actenstücken und Briefe*, 243.

⁴ Lettre de Charles-Quint à Gattinara du 5 septembre. *Actenstücken und Briefe*, 280.

A l'approche des impériaux, on avait enrôlé les gens du bailliage, dont la bravoure rendit célèbre le nom d'Agaces, dû à leurs chausses et à leurs pourpoints bigarrés de noir et de blanc. [Les oisifs, les vagabonds et autres inhabiles au service du roi](#) avaient été chassés de la ville sous peine de la hart, et on y avait fait entrer les habitants des environs avec leurs meubles, leurs grains et autres provisions de bouche.

Le comte de Gavre avait enfin reçu de la poudre secrètement fournie par l'Angleterre ; Nassau avait opéré sa jonction avec le corps d'armée campé à Valenciennes ; tout était prêt pour une attaque plus sérieuse. Le 15 octobre, les Tournaisiens aperçurent les colonnes ennemies s'avançant par les Prangers, Longue Saule, Warnave, les Chartreux, et balayant les approches. L'imminence du danger ne les émut guère. Ils croyaient à la prochaine arrivée de François Ier, et voulaient, disaient-ils, soutenir jusqu'à la dernière extrémité la querelle de la France. François Ier arrivait en effet à marches forcées. Le 15 octobre, c'est à dire, le jour même où les impériaux commençaient les opérations du siège, il écrivait au seigneur des Loges [de faire bonne chère en attendant sa prochaine venue](#). Ce jour-là aussi, le duc de Vendôme à la tête des troupes réunies dans la Picardie, investit inopinément Bapaume, dont la garnison étendait ses courses jusqu'aux portes de Péronne, de Corbie et de Dourlens. La place n'était pas tenable : elle ne résista qu'un jour, et sa prise entraîna celle de plusieurs châteaux des environs. Après avoir livré ces faciles conquêtes aux flammes, Vendôme rejoignit le roi à Cateau-Cambrésis. Le 18 octobre, un gros détachement surprit Landrecies¹, petite ville du Hainaut appartenant au marquis d'Arschot, et remplie en ce moment de marchands de bestiaux qu'y avait attirés la franche foire de Saint-Luc. La garnison, commandée par le comte de Thian, se jeta dans le château. Après avoir repoussé trois assauts, qui coûtèrent aux assaillants six à sept cents hommes, manquant de munitions, elle se retira pendant la nuit en traversant la forêt de Mormal. Les Français entrèrent le lendemain dans la place, et [la trouvant vide d'hommes, la rasèrent et brûlèrent](#). Poursuivant sa marche, l'armée royale vint camper, le 22, au-dessus de Haspres, à mi-chemin de Cambrai et de Valenciennes, et se prépara incontinent à passer l'Escaut.

Informé de ces mouvements, Nassau accourut, le lendemain, avec douze mille piétons et quatre mille chevaux pour reconnaître l'ennemi, mais il était trop tard, et celui-ci avait passé le fleuve. Un pont avait été établi à Neuville, au-dessous de Bouchain, et les impériaux se trouvèrent en présence de vingt-six mille fantassins, de quinze à seize cents hommes d'armes et d'un corps de cavalerie légère, soutenu par une nombreuse artillerie, dans un pays de plaine, et à trois lieues du reste de l'armée. C'en était fait, si François Ier eut cédé aux instances de ses généraux et livré bataille sur le champ. Il n'en fit rien, et laissa les impériaux effectuer leur retraite en profitant du brouillard qui régnait en ce moment. Les Français appelèrent cette journée la journée des talons et les impériaux, avec bien plus de raison, la belle retraite. [En ce jour-là, dit avec douleur Martin du Bellay, Dieu nous avoit baillé nos ennemis entre les mains, que nous ne voulûmes accepter, chose qui depuis nous cousta cher ; car qui refuse ce que Dieu présente de bonne fortune, par après ne revient quand on le](#)

¹ Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, sur la Sambre, à 17 kilomètres O. d'Avesnes.

demande. Le jour suivant, 24 octobre, le duc de Bourbon se présenta devant Bouchain, qui se rendit sans coup férir¹.

Après avoir passé l'Escaut à Neuville François Ier avait compté franchir la Scarpe à Marchiennes, mais les deux tentatives qu'il fit dans cette vue échouèrent, et bientôt après l'armée royale fut surprise par les pluies. Cette rivière déborda, l'Escaut grossit, et François Ier se trouva pour ainsi dire bloqué lui-même. Les vivres ne tardèrent pas à manquer, et huit jours n'étaient pas écoulés qu'il fallut se résoudre à la retraite, et encore ne fut-elle pas sans danger. Le 31 octobre, au soir, au moment où l'avant-garde et le corps de bataille venaient de franchir, près de l'Écluse, la petite rivière de Ry, qui a sa source dans les étangs d'Oisy, les ponts se rompirent, et l'arrière-garde se trouva complètement isolée. On ne peut dire ce qui serait arrivé, si les impériaux avaient paru alors. Quand ils se montrèrent le lendemain, l'ennemi avait eu le temps de se reconnaître, et déployant un large front de gendarmerie pour dissimuler sa situation, il parvint à effectuer le passage sans grande perte.

Les Français se dirigèrent sur Arras. Arrivés à Audenfer, à trois lieues de cette ville, ils apprirent que Hesdin était mal gardé et en fête à cause du mariage de la fille du receveur général de l'Artois. Le connétable de Bourbon s'y porta avec rapidité, malgré la difficulté des chemins effondrés par la pluie, s'empara de la place par un coup de main, et y fit un immense butin. Il y laissa une forte garnison, et rejoignit le roi, qui se retirait par Péronne sur Amiens. Le 19 novembre, François Ier informa les Tournaisiens qu'il les autorisait à capituler, s'ils n'étaient pas secourus dans les quinze jours.

Or, au moment même où le roi de France renonçait à tout espoir de sauver Tournai, la position des impériaux qui l'assiégeaient était des plus critiques. L'armée était désolée par la dysenterie, démoralisée par un temps affreux et par de nombreuses désertions. La solde allait manquer aux soldats. Beaucoup de gens étaient d'avis qu'on ne pourrait continuer le siège. Mais Charles-Quint repoussa cet avis, bien qu'il conservât peu de confiance dans le succès. La retraite des Français releva les espérances, tandis qu'elle achevait d'abattre les esprits à l'intérieur de la cité, où le bas peuple seul persistait dans ses desseins de résistance.

Quoique autorisés à capituler par le roi, les magistrats de Tournai n'osèrent pas profiter sur le champ de cette permission. Ils supplièrent le roi de leur envoyer de nouveaux secours. Les assiégeants, de leur côté, déployèrent des forces plus considérables devant la place, et parurent tout disposer pour une attaque plus vigoureuse. Une plus longue résistance devenait impossible. Toutefois les premiers députés envoyés de la ville au comte de Nassau encoururent la fureur du peuple, et il fallut que les gens d'armes de la garnison les escortassent jusqu'à la porte Coquerelle. Le comte accueillit avec bienveillance la députation, et l'on convint d'un armistice de vingt-quatre heures pour traiter de la capitulation, qui fut signée le 1er décembre. Les Tournaisiens s'engagèrent à reconnaître Charles-Quint pour souverain, à condition qu'il les prît en sa grâce, et maintint leurs privilèges, leurs franchises et leurs libertés. Le château devait être

¹ Martin du Bellay raconte que Charles-Quint était à Valenciennes quand les Français passèrent l'Escaut, et qu'il en eut un tel désespoir que la nuit il se retira en Flandre. Rien de plus inexact, remarque M. Gachard. Charles-Quint avait quitté Valenciennes dès le 20 octobre, pour venir à Audenarde, où il arriva le 22 ; la veille il avait couché à Ath. C'est ce qu'attestent les comptes du receveur de sa chambre, conservés aux archives de Lille.

rendu, s'il n'était secouru dans les quinze jours. Les consaux approuvèrent le traité le lendemain, et, le 3, les magistrats, le chapitre et les notables vinrent présenter les clefs de la ville au comte de Nassau et prêtèrent serment entre ses mains. Le 4, ses troupes prirent possession de la place ; Philippe de Lannoy, seigneur de Saintes et baron de Rollencourt, en fut nommé gouverneur. Le château fut évacué le 16 décembre. Avant leur départ, les officiers français reçurent des présents du magistrat ; des Loges et son lieutenant de la Motte eurent chacun cinq cents écus au soleil et de riches pièces de tapisserie. Le même jour, Nassau fit son entrée solennelle à Tournai ; le lendemain, après une grand'messe suivie de procession, il reçut à la bretèque le serment de fidélité des habitants, et jura, au nom de l'empereur, le maintien des franchises de la cité.

La conquête de Tournai et du Tournais fut accueillie avec la joie la plus vive dans les Pays-Bas ; partout elle fut célébrée par des actions de grâces et des réjouissances publiques. Des honneurs et des présents furent décernés par les villes aux chefs de l'armée, et les milices furent, à leur retour, l'objet d'ovations populaires. Charles-Quint témoigna personnellement sa satisfaction à ceux qui avaient plus particulièrement aidé au succès de l'entreprise, notamment au souverain bailli du Hainaut, Jacques de Gavre. Dans l'assemblée des états généraux tenue à Gand au mois de décembre, les députés du Hainaut demandèrent l'annexion du Tournais à leur comté ; ceux de la Flandre, de l'Artois et de la châtellenie de Lille réclamèrent la démolition des fortifications de Tournai, afin de prévenir le retour des dommages que cette ville leur avait causés, si jamais elle retournait à la France. Indigné de cette proposition, le comte de Nassau s'écria en présence de Charles-Quint : *Démanteler Tournai serait violer la foi que l'empereur a donnée d'en respecter les privilèges ; ce serait tyrannie, et, plutôt que de le souffrir, je quitterois son service. Si l'on a doute de ceux de Tournai, ajouta-t-il, qu'on me les baille en garde, et j'en répondrai.* Charles-Quint déclara que la capitulation serait respectée.

Par lettres patentes du mois de février 1522, il fut statué que du su, bon gré et consentement des gens d'église, bourgeois, manans, et de toute la communauté de la ville et cité de Tournai, et à leur très instante prière et requête, Tournai, Mortagne, Saint-Amand avec tout le Tournais, tant d'un côté de l'Escaut que de l'autre, seroient unis et annexés au gros du pays et comté de Flandre, qu'ils en formeroient un membre à part et seroient appelés aux assemblées des états de ce comté. Régis par un gouverneur spécial et par un grand bailli, Tournai et les soixante-quinze villages de son bailliage eurent, du reste, leur corps d'état spécial, formé de trois membres, le clergé, la noblesse, et quatre hauts justiciers¹.

S'appuyant sur une demande des chefs de la bourgeoisie, Charles-Quint abrogea les règlements de 1340 et 1371 ; il leur en donna un nouveau le 14 février 1522.

¹ L'empereur Charles V unit, en 1521, la ville de Tournai aussi bien que le Tournais à la province de Flandre ; mais cette union n'a eu lieu qu'en ce qui regarde le ressort en métiers de la judicature, et relativement aux appels des sentences des juges de Tournai, dont le conseil de Flandre séant à Gand a la connaissance, et qui de là sont portés au grand conseil à Malines. A cela près, la ville de Tournai a conservé son rang d'état particulier totalement indépendant des états de la Flandre, avec les mêmes attributs et privilèges qui appartiennent à des états plus considérables, aussi le souverain est-il inauguré spécialement dans la ville de Tournai, et l'on fait à cette ville la demande des aides et subsides en particulier tout comme aux états d'une grande province. Nény, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas*, II, 183.

Ce règlement enlevait à la classe populaire toute influence politique ; il ne laissait aux doyens et aux sous-doyens des métiers que la connaissance des affaires de leur profession et des infractions à leur statut¹. C'était un premier pas que faisait le gouvernement dans la voie d'hostilité ou nous le verrons s'engager bientôt contre les institutions démocratiques des communes.

¹ M. Gachard, *Documents inédits*, I, 27.

CHAPITRE V

DEPUIS LA RÉUNION DÉFINITIVE DE TOURNAI ET DU TOURNAISIS AUX PAYS-BAS JUSQU'À LA PAIX DITE DES DAMES OU DE CAMBRAI

Charles-Quint revenait d'Audenarde, où il avait résidé pendant le siège de Tournai ; il s'était livré, durant quelques jours, au plaisir de la chasse dans le domaine de Winnendale, lorsqu'il apprit, en arrivant à Gand le 16 décembre 1521, la mort imprévue du pape Léon X. Ce pontife, dont le nom est resté celui de son siècle¹, avait à peine achevé sa quarante-sixième année ; il avait régné huit ans, huit mois et dix-neuf jours. Si l'on considère tout ce qui se fit sous son pontificat, dans l'ordre religieux, politique, littéraire, on est tenté de croire qu'il durât bien plus longtemps. Deux grands desseins préoccupèrent sa pensée du moment où il fut monté sur le siège apostolique : armer les princes chrétiens contre les Turcs, qui se montraient, sous Sélim II, plus redoutables que jamais ; terminer la construction de l'église de Saint-Pierre à Rome. Fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, il tendit toujours au double but de la politique pontificale, la délivrance de l'Italie du joug de l'étranger, et la consolidation de la puissance temporelle du Saint-Siège, garantie indispensable de son indépendance spirituelle. La liberté du commerce, la protection accordée aux lettres et aux beaux arts, la sagesse de l'administration, la sécurité de la police ajoutèrent à la prospérité générale, et rendirent le pontificat de Léon X à jamais mémorable. Ce qu'on peut lui reprocher à juste titre, c'est un luxe un peu mondain et un amour exagéré des lettres anciennes, même dans ce qu'elles eurent de plus frivole. Il nous reste, dit un historien protestant², les témoignages les plus satisfaisants sur la pureté de mœurs qui distingua ce pape, tant dans sa première jeunesse que lorsqu'il fut parvenu au souverain pontificat. Nous souscrivons au jugement qu'en a porté un écrivain allemand³ : Au tribunal impartial de l'histoire, Léon apparaîtra toujours comme un prince doué des meilleures intentions, instruit, éclairé, malheureusement trop superficiel au point de vue chrétien et trop passionné pour les lettres et la science purement humaines. Du reste, son caractère demeure hors de toute atteinte, et sa vie privée fut aussi pure que digne d'un chef de l'Église.

¹ On dit le siècle de Léon X comme on dit le siècle d'Auguste et le siècle de Louis XIV. Il y a peu d'époques appelées à posséder la beauté pure de la forme ; les plus heureuses et les plus favorisées seules la produisent. La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe furent une de ces époques privilégiées. On peut dire hardiment que les plus grandes beautés qui ont été produites en architecture, en statuaire et en peinture dans les temps modernes, sont de cette courte époque. L. Ranke, *Histoire de la papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles*, liv. Ier, ch. 2.

² W. Roscoe, *Vie et Pontificat de Léon X*.

³ *Encyclopédie de la théologie catholique et des sciences subsidiaires* de Wetzer et Welte.

Le conclave formé après la mort de Léon X commença le 27 décembre 1521. Charles-Quint avait promis depuis longtemps son appui éventuel au cardinal Wolsey, qui aspirait à la tiare, et, le jour même de son arrivée à Gand, il écrivait à l'évêque de Badajoz, son envoyé à Londres, d'assurer le cardinal qu'il était prêt à s'acquitter de toutes ses promesses, et qu'il n'attendait, pour agir, que d'être informé des intentions définitives de celui-ci¹. Peu de jours après, il adressait à don Juan Manuel, son ambassadeur à Rome, la lettre suivante : Nous avons écrit à tout le sacré collée, et aux divers cardinaux en particulier, pour les exhorter à donner à la république chrétienne le pontife qui paraîtra lui convenir le mieux, et à placer le gouvernail de la barque de Saint-Pierre, depuis longtemps ballottée sur les flots de la haute mer, entre les mains d'un pilote qui, par sa vertu, sa foi, son art et son adresse, sût la tirer du milieu des tempêtes et la conduire enfin au port du salut. A notre jugement, le cardinal d'York est l'homme le plus digne du grand office pastoral. Outre sa singulière prudence et la longue habileté qu'il a acquise dans la conduite des affaires, il se recommande par les nombreuses vertus dont il est orné. Faites donc diligemment et avec dextérité, en notre nom, avec l'ambassadeur du sérénissime roi d'Angleterre notre oncle, tout ce qu'il faudra, soit auprès du conclave, soit auprès de chaque cardinal, pour que nous arrivions à cette fin désirée².

Henri VIII avait résolu d'envoyer un ambassadeur extraordinaire au conclave afin de lui recommander l'élection du cardinal d'York, et il avait fait choix, pour cette mission délicate, de Richard Pace, son premier secrétaire, dont l'habileté et le dévouement lui inspiraient une entière confiance. Pace, avant de se rendre en Italie, vint trouver l'empereur à Gand, pour lui communiquer ses dépêches et se concerter avec lui. L'empereur lui remit une lettre pour son ambassadeur à Rome, où il lui recommandait, de la manière la plus pressante, les intérêts de Wolsey. C'est celle que nous venons de citer. Pace lui avait apporté des lettres du cardinal d'York et du roi ; il y répondit de sa main : Vous pouvez être sûr, manda-t-il au cardinal, qu'il ne sera rien espargné pour parvenir à l'effet désiré, et ne m'a point semblé convenable d'escrire en faveur d'autre que vous, car toute mon affection est à vous³. Quand Pace arriva à Rome, le conclave était fini. Le cardinal Wolsey n'avait réuni que neuf voix. Un nouveau pape était élu, et c'était l'ancien précepteur de Charles V. Racontons en peu de mots comment la chose s'était faite.

Les cardinaux étaient très divisés. Jules de Médicis, proche parent de Léon X, disposait d'un assez grand nombre de voix, mais ce nombre était insuffisant pour l'élection. Il avait proposé successivement plusieurs cardinaux, qui tous avaient été repoussés. Après quinze jours d'infructueuses tentatives, toutes les combinaisons étaient épuisées, et on commençait à désespérer dans le conclave de trouver un pape. Cependant l'Italie tendait à s'agiter, et l'état de l'Église était à l'abandon. Jules de Médicis désirait sortir de cette situation dangereuse, quand deux des plus vieux cardinaux, del Monte, évêque d'Albano, et Thomas de Vio, de l'ordre des dominicains, célèbres le premier comme profond canoniste, le second comme savant théologien, le conjurèrent de rendre la liberté à ses amis,

¹ Lettre du 16 décembre, dans les *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaisers Karls V*, page 501. Note de M. Gachard.

² Lettre latine de Charles V à son ambassadeur à Rome du 30 décembre 1524. — Copie adressée à Wolsey, et déposée au Musée britannique ; Vitellius B., IV, fol. 222. Note de M. Mignet.

³ Lettre du 27 décembre, dans les *Actenstücke*, p. 527. Note de M. Gachard.

en leur permettant de nommer un pape dont l'âge, les mœurs, la doctrine convinssent aux intérêts du Saint-Siège et aux besoins de la chrétienté. Le cardinal Jules déclara qu'il était prêt à le faire. Il dit qu'il montrerait son zèle pour l'Église en choisissant un personnage bien propre à la servir et à l'honorer. En effet il persuada aux siens de porter leurs votes sur un cardinal que recommandaient également son savoir étendu, sa solide piété, sa ferme orthodoxie et son attachement à la cause impériale. Ce candidat c'était le Néerlandais Adrien Boeyens, qui avait été précepteur de Charles, que Léon X avait fait évêque de Tortose, puis cardinal, et qui administrait péniblement depuis environ deux années le royaume troublé d'Espagne en qualité de régent. Il n'était jamais venu en Italie, il ne connaissait pas Rome, et bien qu'il exerçât l'autorité royale par délégation, ce n'était pas proprement un homme politique. Ce qui l'aurait peut-être fait exclure en un autre temps le fit agréer alors. Le cardinal de Saint-Sixte, Thomas de Vio, loua sa science profonde, la douceur de ses sentiments, la sainteté de sa vie. On fut vite d'accord. Les cardinaux français eux-mêmes, croyant que c'était le moins mauvais choix pour le roi très chrétien, suivirent les cardinaux espagnols, qui le regardèrent comme le meilleur pour le roi catholique. En peu d'instant Adrien obtint vingt-six voix. Aussitôt on s'écria : *habemus papam*, nous avons un pape. Et tous les cardinaux, moins un seul, adhérèrent à cette nomination par *accès*¹.

Adrien était à Vittoria, dans la province d'Alava, lorsqu'il apprit sa nomination, dont la nouvelle lui fut apportée par un camérier du vieux cardinal espagnol Carvagal, doyen du sacré collège. Cette nouvelle agita son âme et la jeta dans l'indécision. Il se retira quelque temps dans le couvent des franciscains. L'expérience qu'il venait de faire en Espagne ne le disposait point à se charger du gouvernement non moins troublé et bien plus difficile du monde chrétien. A la fin néanmoins il s'y décida, et reçut avec calme la notification du conclave, qui lui fut apportée par trois cardinaux désignés à cet effet². Tout en se résignant à porter la triple couronne, Adrien VI, car c'est par ce nom qu'on désigna le nouveau pape, en sentait d'avance l'accablement, et il répondait aux félicitations d'un de ses anciens amis : *Ce qui vous réjouit m'attriste. Je frémis du fardeau que j'ai à porter. Que ne puis-je, sans offenser Dieu, le rejeter de mes épaules débiles sur des épaules plus fermes ! Que celui qui me l'a imposé me donne des forces pour le soutenir*³.

Charles-Quint s'empessa de dépêcher un gentilhomme de sa chambre au nouveau pontife pour lui exprimer toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir son ancien maître assis sur le siège de saint Pierre. *Le collège des cardinaux*, écrivait-il à Adrien⁴, *a répondu à don Jehan Manuel, mon ambassadeur, qu'à ma contemplation fut faite l'élection de votre sainteté.* Adrien répondit noblement

¹ L'*accès* ou *accession* a lieu dans le cas où, au scrutin la majorité inclinant vers un candidat déterminé, les cardinaux, qui jusqu'alors ont voté pour un autre cardinal, s'associent à cette majorité. Ils écrivent sur leur bulletin non pas : *eligo in summum Pontificem reverendiss. D. meum cardinalem*, mais : *accedo reverendiss. D. meo D. cardinali*.

² Voir les *Instructions données par le sacré collège aux cardinaux Colonne, des Ursins et Cesarini, députés vers le cardinal d'Utrecht alors en Espagne, pour lui notifier son élection au Saint-Siège.* Ces instructions, en latin, sont datées de Rome, 19 janvier 1522. *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, tome I, pages 243-250.

³ Lettre à Pierre Martyr, lib. XXXV, p. 435. Note de M. Mignet.

⁴ Lettre de Charles V à Adrien VI du 7 mars 1522. *Correspondanz des Kaisers Karl V*, publiée par K. Lanz, Leipzig, 1844, tome Ier, p. 59.

qu'il n'admettait point être pape par la grâce de l'empereur¹, et mêlant l'affection à l'indépendance, il lui disait : Je savais que vous ne pouviez solliciter pour moi, et je suis bien joyeux de n'être point parvenu à l'élection par vos prières à cause de la pureté et sincérité que les droits divins et humains requièrent en semblables affaires. Je vous en sais meilleur gré que si j'eusse obtenu le pontificat par votre influence.

François Ier écrivit aussi à Adrien, et lui exprima la confiance qu'il avait en lui. Nous croyons, lui disait-il², que vous n'oublierez point quel lieu vous occupez, que vous penserez souvent au salut de votre âme, et que cela, avec la bonne vie que vous avez toujours eue, vous gardera d'être partial et entretiendra au chemin de vérité sans acception de personne, et que serez père commun des princes chrétiens, ayant toujours devant les yeux droit, équité, justice.

Cependant Charles-Quint, qu'appelaient en Espagne les vœux de la nation et la nécessité d'y restaurer l'autorité royale ébranlée par le soulèvement des *comuneros*, s'était embarqué à Calais le 26 mai. Le même jour il descendit à Douvres, où le reçut le cardinal Wolsey, accompagné de plusieurs grands personnages d'Angleterre. Le roi en personne vint l'y trouver le lendemain, et le conduisit successivement à Cantorbéry, à Rochester, à Greenwich. Le 6 juin, ils firent ensemble leur entrée à Londres, non-seulement en estat de frères conjoints en un même vouloir, mais habillés tous deux d'une parure, et avec toutes les cérémonies accoustumées comme si l'empereur deust estre receu roy d'Angleterre³. Le 17 juillet, Charles-Quint reprit la mer à Southampton, et, après dix jours d'une navigation heureuse, il débarqua à Santander.

Adrien VI était encore en Espagne. Le jour même où l'empereur y abordait, le pape faisait son entrée à Tarragone. Charles lui écrivit pour lui exprimer son désir de le voir avant qu'il quittât l'Espagne, et l'intention de se transporter auprès de lui, s'il pouvait différer de quelques jours son départ. Adrien n'accepta point la proposition Nous aurions vivement désiré, lui écrivit-il, nous entretenir avec Votre Majesté, mais les dépêches que nous recevons de Rome, de Gènes et des autres parties de l'Italie nous effraient tellement, en affirmant que toutes les choses vont à leur ruine, et qu'il n'est pas possible d'y remédier sans notre présence, que nous n'avons point osé retarder notre départ⁴. La conduite du pape fut interprétée de différentes façons ; les Français y virent un signe favorable et un présage d'impartialité⁵. Quoiqu'il en soit, Adrien mit à la voile le 7 août de Tarragone, et aborda, le 17, à Gènes, où une réception magnifique l'attendait. Pendant son voyage, il donna plusieurs fois de ses nouvelles à l'empereur. Celui-ci fit dire des prières dans toute l'Espagne pour l'heureux succès de la navigation du Saint-Père, et dès qu'il connut son arrivée à Rome le

¹ Je savois qu'il ne convenoit ni à vos affaires, ni à la république chrestienne, que sollicitissies pour moy, pour ce que eussies solut et enfraint l'amitié avec cestuy qui de tous estoit le plus nécessaire aux choses de l'Italie. Lettre du 3 mai d'Adrien VI à Charles V, *Correspondanz des Kaisers Karl V*, t. I, p. 161.

² Lettre de François Ier au pape, mss. Béthune, vol. 8527, fol. 3, sqq. Note de M. Mignet.

³ Lettre de Charles-Quint au seigneur de la Chaulx, son envoyé auprès d'Adrien VI, du 9 juin 1522, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IX, p. 127.

⁴ *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, publiée pour la première fois par M. Gachard, Bruxelles, 1859, page 104.

⁵ Lettre de Girolamo Negro à Marcantonio Micheli, écrite de Rome, le 21 août 1522, dans les *Lettere di principi*, tom. Ier, fol. 90.

29 au milieu des acclamations et de la joie universelle, il prescrivit des actions de grâces solennelles.

Pour nous rendre compte de la situation oh Charles-Quint avait retrouvé l'Espagne, nous devons d'abord jeter un regard en arrière, et nous rappeler la vaste insurrection qui avait éclaté dans le pays après le départ de l'empereur. Informé de ce qui se passait, celui-ci avait prescrit des mesures de douceur, et associé à la régence d'Adrien le connétable de Castille don Inigo de Velasco et l'amiral don Fadrique Henriquez. Le connétable et l'amiral signifièrent aux villes les pouvoirs dont ils étaient investis, levèrent des troupes, appelèrent auprès d'eux les grands et les *caballeros*, fixèrent dans Medina del Rio-Seco, qui appartenait à don Fadrique Henriquez, et qui n'était pas située loin de Valladolid, le siège du gouvernement royal et le rendez-vous de leur armée. Cette armée se grossit peu à peu des contingents qu'y amenèrent les chefs des grandes familles castillanes ; elle fut bientôt en état de tenir la campagne contre l'armée, longtemps plus forte, des *comuneros*. Avant de poursuivre la guerre avec vigueur, le connétable et l'amiral avaient essayé des négociations. Ils avaient d'abord cherché à détacher de la *comunidad*, par des traités rassurants et avantageux, les deux importantes villes de Burgos et de Valladolid, mais ils n'y avaient réussi qu'à moitié. Ils avaient été moins heureux encore dans les négociations engagées avec la junte insurrectionnelle. Les régents offraient, outre une complète amnistie, d'adopter eux-mêmes et de faire accepter par le roi la plupart des articles qu'avait votés l'assemblée des *comuninades*, en leur enlevant toutefois ce qu'ils avaient d'excessif dans les dispositions et de trop impérieux dans la forme. Tels qu'ils les agréaient, ils auraient suffi à affermir, en les accroissant, les vieilles libertés de la Castille. Ils auraient rendu les impôts arbitraires impossibles, la convocation des caries régulière, l'autorité royale limitée par les lois, la justice à ses divers degrés circonspecte et équitable. Cet utile accord fut malheureusement repoussé par la junte des *comuneros*, qui, dans sa passion et ses exigences, ne voulut rien céder, et finit par tout perdre.

La guerre recommença et se poursuivit pendant quatre mois avec des vicissitudes diverses et sans résultat définitif. Les *comuneros* et les *caballeros*, dont les armées grossissaient et diminuaient selon l'arrivée ou le départ des contingents mobiles qui leur venaient du côté des villes ou des rangs de la noblesse, s'attaquaient et se défendaient tour à tour. Les *caballeros* avaient surpris Tordesillas, enlevé aux insurgés la personne de la reine, contraint la junte fugitive de se renfermer dans Valladolid. Au mois de mars 1521, ils occupaient une ligne de châteaux qui s'étendait de Simancas à Medina del Rio-Seco par Tordesillas et Torrelobaton, et leurs garnisons, bloquant en quelque sorte Valladolid du côté de l'ouest, l'inquiétaient en faisant des sorties continuelles. Les *comuneros* voulurent briser cette barrière menaçante, et ils s'avancèrent contre Torrelobaton sous la conduite de Juan de Padilla, nommé leur capitaine général. Par une éclatante revanche, après quelques jours de siège, ils prirent la ville et sa citadelle d'assaut, et les mirent à sac. Ce succès même causa leur ruine.

Leur armée, chargée du pillage de Torrelobaton, se fonda en grande partie. Chacun courut mettre à couvert le butin qu'il avait fait. Les *caballeros* au contraire sentirent, après cet échec, la nécessité de se renforcer. Ils réunirent leurs forces dispersées, auxquelles se joignirent des renforts venus de la Navarre, et résolurent d'attaquer les *comuneros*, affaiblis et immobiles à Torrelobaton. Le comte de Haro, leur capitaine général, était prêt à livrer une

bataille décisive, quand Juan de Padilla lui mit, pour ainsi dire, lui-même la victoire entre les mains.

Ce vaillant mais infortuné capitaine des *comuneros* comprit, qu'il était trop resté à Torrelobaton, et qu'il y demeurait trop exposé. Il se décida donc à quitter cette dangereuse position, et le 21 avril au matin il en partit en assez bon ordre. Il se dirigea vers Toro, où il espérait être joint par les troupes de Léon, de Zamora et de Salamanque. La marche ne pouvait pas être bien rapide, et il avait douze lieues à faire pour arriver à Toro. Dès que les *caballeros* surent qu'il s'était mis en mouvement, ils s'ébranlèrent aussi, le joignirent et l'attaquèrent dans la plaine de Villalar. La petite armée des *comuneros*, assaillie par un ennemi plus nombreux et surtout supérieur en cavalerie dans ces champs que la pluie détrempait depuis le matin, ne tint pas longtemps. Elle prit la fuite en rompant les croix rouges, signes de la *comunidad*, et en laissant au pouvoir des *caballeros* victorieux ses chefs, qui avaient bravement, mais inutilement combattu. Le capitaine général Juan de Padilla, Jean Bravo, capitaine de Ségovie, Francisco Maldonado, capitaine de Salamanque, faits prisonniers à Villalar, furent décapités le lendemain de la bataille, dans le château de Villalva. Ils moururent aussi bravement qu'ils s'étaient battus ; mais leur supplice et la défaite de leur armée jetèrent le découragement et l'épouvante parmi les *comuneros*. La junte, qui naguère se montrait si absolue dans ses exigences, ne demanda plus rien et se dispersa ; les villes éperdues se soumirent sans conditions, et du champ de bataille de Villalar, où fut ensevelie l'indépendance de la Castille, s'éleva et s'étendit la puissance absolue de Charles-Quint. Tolède seule, où s'était jeté le belliqueux évêque de Zamora, et où Marie de Pacheco, veuve de Juan de Padilla, exalta les courages et entretenit la rébellion, ne fléchit point. A la fin cependant il fallut céder, et lorsque l'empereur débarqua à Santander, l'autorité royale était rétablie dans la plus grande partie du royaume, et la fin complète de la sédition suivit de près son arrivée. A partir de ce moment et pendant tout le règne de Charles-Quint, l'Espagne fut un des pays les plus paisibles de l'Europe. Dans la relation adressée au sénat de Venise en 1525 par Gaspard Contarini, cet ambassadeur fait remarquer que jamais roi de Castille n'avait joui d'autant d'autorité¹.

L'Espagne pacifiée, la guerre allait recommencer avec la France. Le nouveau pape s'était efforcé en vain de l'éloigner. Adrien souhaitait vivement le rétablissement de la paix entre les princes occidentaux. Cette paix semblait d'autant plus nécessaire que la chrétienté était menacée par les armes victorieuses des musulmans. Ces ennemis redoutables venaient d'entamer la frontière orientale des pays chrétiens, y avaient pris Belgrade, l'un de leurs boulevards, et, y renversant la croix du Christ, avaient planté le croissant à quelques lieues de Vienne. Ils avaient ensuite assiégé Rhodes avec deux cent mille hommes, et ils s'étendaient dans la Méditerranée, comme ils s'étaient avancés dans la Hongrie, épouvantant l'Europe de tous les côtés. Les esprits étaient émus. On tremblait que Rhodes, ce poste avancé de la république chrétienne dans les mers du Levant, ce dernier reste des anciennes conquêtes des croisés, ne tombât entre les mains de l'irrésistible Soliman II, fils de Sélim, malgré l'héroïsme des chevaliers de Saint-Jean qui le défendaient. Adrien VI éprouvait ce sentiment en chrétien et en pontife. Léon X avant lui avait rétabli une trêve générale qui devait durer cinq ans et réunir l'occident tout entier dans une croisade contre Sélim, père du sultan régnant. Les événements avaient

¹ *Relazioni degli ambasciatori Venete al Senato*, sér. 1, vol. II, p. 47.

empêché l'exécution d'un si salutaire projet, mais Adrien le renouvela au moment du siège de Rhodes.

François Ier ne refusa point de s'y associer. Il offrit d'être un soldat dévoué du Saint-Siège et le défenseur le plus zélé de la république chrétienne, si le pape reconnaissait ses droits en Italie et les faisait admettre par Charles-Quint. L'empereur de son côté pressait Adrien de s'unir à lui. Cette situation embarrassait fort le souverain pontife, éminent dans la doctrine, mais peu au fait des habiletés de la politique, dit M. Mignet. Adrien ne se montrait pas d'abord défavorable à François Ier. mais des lettres d'un des confidents du monarque français, où on l'engageait à ne rien céder, furent mises sous ses yeux, il se crut trahi et se porta tout du côté opposé. Les Turcs s'étaient rendus maîtres de Rhodes à la fin de 1522, malgré l'opiniâtre et glorieuse défense des chevaliers¹. La nécessité de résister à Soliman se montrait de plus en plus évidente : le pape voulut réunir contre lui tous les rois chrétiens, et pour cela forcer les deux principaux d'entre eux à accepter une Crève.

Cette trêve aurait maintenu l'état territorial tel qu'il existait alors, mais elle ne pouvait convenir à François Ier, dont elle aurait consacré par là même la dépossession. Aussi Adrien VI songeait-il à la lui imposer, en le menaçant, s'il s'y refusait, de le frapper des censures ecclésiastiques. Cette menace d'une excommunication révolta le roi de France. II écrivit au souverain pontife en invoquant les privilèges de sa couronne. Rappelant ce qui s'était passé entre le Saint-Siège et le royaume de France au commencement du XIVE siècle, il s'exprimait en termes menaçants : [Pape Boniface l'entreprit contre Philippe le Bel, dont se trouva mal. Vous y penserez par votre prudence.](#) Il ajoutait ensuite : [Si vous prions par vostre bonté et équité avoir esgard et considération à ce que dessus, et ne faites choses que un bon et prudent pasteur ne doibve faire car où par telz moiens cuideriez mettre paix en la chrestienté, y mettriez plus grand trouble que jamais](#)².

Adrien cessa de poursuivre une trêve impossible, et s'abstint de fulminer une excommunication, mais il entra dans la grande confédération formée contre la France, et contracta une alliance offensive avec les ennemis de François Ier, le 3 août 1523. Cette confédération se composait de presque tous les états italiens et des principales puissances de l'Europe. Le royaume de Naples, le Saint-Siège, les

¹ Ils l'occupaient depuis 1310, après l'avoir ravie aux empereurs grecs. En vain Mahomet II avait voulu les en chasser en 1479. Au moment où elle fut investie par Soliman II, Rhodes renfermait six cents chevaliers et quatre mille cinq cents soldats. C'est avec cette faible garnison que le quarante-troisième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, soutint contre toutes les forces de Soliman un siège devenu, par la courageuse résistance des assiégés, l'un des plus mémorables de l'histoire. Toutes les fortifications de Rhodes avaient été détruites par le canon ; le plus grand nombre de ses défenseurs avait péri sur la brèche ; la poudre manquait ; il ne restait de vivres que pour quelques jours ; et l'Isle-Adam ne songeait point à capituler. Cependant touché du sort qui menaçait les habitants si la ville était prise d'assaut, il consentit à écouter les propositions du sultan. Par un traité signé le 20 décembre 1522, les chevaliers obtinrent de sortir de Rhodes avec leurs armes, en emportant les reliques, les vases sacrés et tous les objets relatifs au culte. Adrien VI accueillit le grand maître à Rome avec tous les honneurs dus à son courage et à ses épreuves.

² Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chap. IV. Paris, 1876. Nous allons continuer à prendre pour guide, en l'abrégeant et en le modifiant au besoin, ce remarquable ouvrage, écrit sur les sources, dans un style magistral, quoique parfois un peu trop compassé et légèrement affecté.

républiques de Florence, de Sienne, de Venise, de Gênes, le duc de Milan Sforza, l'archiduc d'Autriche Ferdinand, le roi d'Angleterre, le roi d'Espagne, y étaient entrés, les uns pour empêcher François Ier d'occuper de nouveau la haute Italie, les autres pour envahir son propre royaume.

Une si redoutable coalition ne fut cependant pas capable d'intimider François Ier et de l'arrêter dans la poursuite de ses desseins. Il avait dit naguère au Parlement de Paris avec une confiance excessive : **Toute l'Europe se ligue contre moi : eh bien ! je ferai face à toute l'Europe.** Joignant l'action aux paroles, il réunit des troupes au pied des Alpes, et se disposa à fondre à leur tête sur l'Italie. Déjà l'amiral Bonnivet avait passé les monts avec un corps considérable. Douze mille Suisses étaient en marche pour le joindre, sous la conduite du maréchal de Montmorency. Les hommes d'armes de France s'acheminaient par compagnies vers Lyon, d'où François Ier devait descendre en Lombardie avec une puissante armée. Mais avant d'arriver en cette ville, il fut arrêté par une nouvelle alarmante. C'est dans sa route de Paris à Lyon que fut révélée au roi la conspiration du connétable de Bourbon, le second prince du sang et le dernier grand représentant territorial de la France féodale¹.

Charles de Bourbon, monté au trône ducal sous le nom de Charles III, y était parvenu et comme représentant mâle de la dernière ligne de la maison de Bourbon, et comme mari de l'héritière directe de la première ligne restée sans descendance masculine. Il appartenait à la branche cadette des Bourbon-Montpensier, et il avait épousé Suzanne de Bourbon, fille unique du duc Pierre II et d'Anne de France, en qui avait pris fin la branche aînée jusque-là régnante, et qu'avaient accompagné près de dix-sept cents officiers de sa maison jusqu'à la célèbre nécropole bénédictine située à deux lieues des tours de Bourbon-l'Archambault. Il avait obtenu toutes les possessions de la maison de Bourbon en réunissant les droits des deux branches. A l'office de grand-chambrier de France, héréditaire dans la maison de Bourbon, il avait joint l'office de connétable, dont l'épée, mise aux mains de plusieurs des ducs ses prédécesseurs, avait été

¹ Le connétable possédait, à titre de fief ou d'apanage, des provinces entières. Le duché de Bourbonnais, le duché et le dauphiné d'Auvergne, le comté de Montpensier, le comté de Forez, le comté de la Marche, auxquels se rattachaient vers le sud les vicomtés de Carlat et de Murat, les seigneuries de Combrailles, de la Roche-en-Regniers et d'Annonay le rendaient maître d'un territoire presque aussi compacte qu'étendu dans le centre même du royaume. Ce vaste territoire se prolongeait du côté de l'est jusqu'à la Bresse par l'importante seigneurie du Beaujolais, qui longeait la rive droite de la Saône, et par la principauté de Dombes, assise sur la rive gauche. Outre la domination qu'il exerçait ainsi de Bellac à Trévoux, de Moulins à Annonay, le connétable de Bourbon avait en Poitou le duché de Châtellerauld, dotation primitive du sixième fils de saint Louis, dont il tirait son origine.

Des dynasties provinciales issues de la dynastie centrale des Capétiens, dit M. Mignet, celle des Bourbons demeurait la seule ; les maisons apanagées de Bourgogne et de Bretagne, qui avaient suscité tant de guerres intestines, appuyé tant d'invasions étrangères, avaient pris fin récemment. Avec Charles le Téméraire s'était éteinte la postérité masculine de ces ducs de Bourgogne, qui détachés les derniers de la tige royale, avaient fondé la plus formidable puissance au nord de la France, possédé presque tous les pays depuis les cimes du Jura jusqu'aux bords du Zuyderzée, disposé longtemps de Paris, soulevé plusieurs fois le royaume, fait asseoir sur le trône aux fleurs-de-lis le roi d'Angleterre et tenu en échec Louis XI lui-même. Le mariage de la duchesse de Bretagne Anne, d'abord avec Charles VIII, ensuite avec Louis XII, et l'union de Claude, sa fille et son héritière, avec François Ier, avaient amené l'annexion définitive au royaume de cette vaste et indépendante province.

confiée aux siennes par François Ier, l'année même de son avènement à la couronne.

Le connétable de Bourbon, dit l'historien français déjà cité, était aussi dangereux qu'il était puissant. Il avait de fortes qualités. D'un esprit ferme, d'une âme ardente, d'un caractère résolu, il pouvait ou bien servir ou beaucoup nuire. Très actif, fort appliqué, non moins audacieux que persévérant, il était capable de concourir avec habileté aux plus patriotiques desseins et de s'engager avec orgueil dans les plus détestables rébellions. C'était un vaillant capitaine et un politique hasardeux. Il avait une douceur froide à travers laquelle perceait une intraitable fierté, et sous les apparences les plus tranquilles il cachait la plus ambitieuse agitation. Il est tout entier dans ce portrait saisissant qu'a tracé de lui la main de Titien, lorsque dépouillé de ses états, réduit à combattre son roi et prêt à envahir son pays, le connétable fugitif avait changé la vieille et prophétique devise de sa maison, l'Espérance, qu'un Bourbon devait réaliser avant la fin du siècle, dans ce qu'elle avait de plus haut, en cette devise terrible et extrême : *omnis spes in ferro est*, toute mon espérance est dans le fer. Sur ce front hautain, dans ce regard pénétrant et sombre, aux mouvements décidés de cette bouche ferme, sous les traits hardis de ce visage passionné, on reconnaît l'humeur altière, on aperçoit les profondeurs dangereuses, on surprend les déterminations violentes du personnage désespéré qui aurait pu être un grand prince, et qui fut réduit à devenir un grand aventurier. C'est bien là le vassal orgueilleux et vindicatif auquel on avait entendu dire que sa fidélité résisterait à l'offre d'un royaume, mais ne résisterait pas à un affront¹. C'est bien là le serviteur d'abord glorieux de son Pays qu'une offense et une injustice en rendirent l'ennemi funeste, qui répondit à l'injure par la trahison, à la spoliation Par la guerre. C'est bien là le célèbre révolté et le fougueux capitaine qui vainquit François Ier à Pavie, assiégea Clément VII dans Rome, et finit sa tragique destinée les armes à la main en montant à l'assaut de la ville éternelle.

De bonne heure Charles de Bourbon était devenu un chevalier accompli. A peine âgé de dix-neuf ans, il avait commandé, en 1508, à la bataille d'Agnadel, un corps important, et avait contribué au gain de cette célèbre journée, où avait été renversée en quelques heures la puissance que les Vénitiens avaient si lentement acquise dans la Lombardie orientale. Lorsque la défaite de Novare, la perte de l'Italie, l'invasion de la Bourgogne par les Suisses eurent attristé de revers nombreux le règne de Louis XII, le duc Charles de Bourbon avait été chargé, en 1514, de couvrir la frontière menacée de l'est et de repousser les périls auxquels était exposé le territoire même de la France. Il avait fait vite et bien. Investi peu après de l'office de connétable par François Ier, il avait combattu pendant deux jours, en capitaine et en homme d'armes, à la rude bataille de Marignan. Reconnu pour l'un des principaux auteurs de cette brillante victoire, il avait été laissé par François Ier comme son lieutenant général au delà des monts, et il sut conserver le Milanais contre les agressions de l'empereur Maximilien descendu en Italie à la tête d'une armée formidable.

Mais chose étrange et inexpiquée jusqu'aujourd'hui, les grands services qu'il avait ainsi rendus à la couronne furent presque aussitôt suivis de sa disgrâce.

¹ *Borbonius... in ore habebat Aquitani ejus scitum responsum qui rogatus a Carolo septimo, quo tandem praemio impelli posset, ut fidem sibi tot magnis rebus perspectam falleret : non tuo, inquit, here, regno, non orbis imperio adduci possim, contumelia tamen et stomachosa injuria possim.* Ferronius, de *Rebus gestis Gallorum*. Citation de M. Mignet.

Huit mois après la victoire de Marignan, deux mois après l'évacuation de la Lombardie par l'empereur Maximilien, François Ier rappela le connétable de Bourbon, qui avait sauvé le duché de Milan, et il mit à sa place le maréchal de Lautrec, qui devait le perdre. Dès ce moment, soit par une ingrate légèreté de François Ier, soit par une défiance prématurée de sa part, le connétable, tombé dans la défaveur, avait été relégué dans ses états, dépouillé de toute autorité, et n'avait pas même été remboursé de ce qu'il avait dépensé pour l'utilité du roi en Italie, ni payé de ses pensions comme grand chambrier de France, comme gouverneur du Languedoc et comme connétable. D'autres affronts furent ajoutés à ceux là. Bientôt à la continuité de la disgrâce s'ajouta la menace de la spoliation, et après l'avoir offensé, François Ier le désespéra. De concert avec Louise de Savoie, sa mère, il revendiqua les biens de la maison de Bourbon. Ces biens le connétable les tenaient de son chef ou du chef de sa femme. Ce qui pouvait être considéré comme transmissible aux femmes lui était dévolu par la donation et le testament de la duchesse Suzanne, et le droit féodal aussi bien que la constitution monarchique des apanages lui assuraient ce qui était réservé aux males. Cette revendication, si peu opportune politiquement, n'était donc pas même fondée en justice¹.

Le connétable était ainsi menacé de perdre tout ce qui, dans l'héritage des Bourbons étant féminin serait dévolu à Louise de Savoie, mère du roi, et cousine germaine de la duchesse Suzanne rapprochée ainsi d'un degré de plus de l'héritage que le connétable, et tout ce qui étant masculin serait annexé à la couronne. La mauvaise volonté et la puissance de ses deux adversaires lui firent craindre une spoliation complète. La ruine allait s'ajouter à la disgrâce, et cette imminente iniquité mettre le comble à toutes les anciennes offenses. Son cœur altier se révolta à cette pensée. N'y tenant plus, et voulant tout à la fois soutenir ses droits et préparer ses vengeance, il se tourna vers Charles-Quint.

Celui-ci mettait autant de soin à acquérir de nouveaux amis que François Ier mettait de négligence à conserver ses anciens serviteurs. Il n'oublia rien, quelques mois après la mort de Suzanne de Bourgogne, pour gagner le connétable, qu'il savait être disgracié, et lui fit faire des avances par le prévôt d'Utrecht, Philibert Naturelli, son ambassadeur à la cour de France². Le connétable, sans repousser ces avances, ne prit alors aucun engagement, et remercia l'empereur. Charles-Quint avait dès lors fait luire à ses yeux l'espoir d'un mariage avec une de ses sœurs. Un peu plus tard, sur le conseil de sa belle-mère, Anne de France, fille de Louis XI, qui avait gouverné le royaume de France pendant la jeunesse de Charles VIII, il se décida à ouvrir sur ce sujet une négociation secrète, dont le principal instrument fut Adrien de Croy, seigneur de Beauraing, un des plus fidèles serviteurs de Charles-Quint, avec lequel

¹ Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chapitre V.

² Philibert Preudhomme, dit Naturel ou Naturelli, de la famille des seigneurs de la Plaine, en Bourgogne. entra en 1434 dans le conseil privé des Pays-Bas, fut mêlé aux affaires les plus importantes de ces provinces, et figura dans les négociations les plus délicates. Ses lettres, insérées dans les *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, sont pleines d'intérêt et révèlent un observateur attentif. L'ordre de la Toison d'or le choisit pour son chancelier, en remplacement de Henri de Berghes, évêque de Cambrai, mort en 1502. Il mourut le 22 juillet 1529 à Malines, et reçut la sépulture à l'abbaye de Villers. On lisait sur son tombeau l'épithaphe suivante : *Dormit sub hoc lapide dominus Philibertus Naturelli, burgundus, genere nobilis, utriusque juris doctor, qui varias pulchre obivit legationes, ecclesiae Ultrajectinae praepositus, et curiae Romanae protonotarius. Obiit Mechliniae anno 1529, 22 julii.*

l'empereur avait été élevé, et l'une des plus grandes figures de notre histoire à cette époque. L'empereur fut informé par cet intermédiaire de l'intention qu'avait le connétable d'accepter les anciennes offres qui lui avaient été faites. Victime de l'injustice royale, il se présentait comme le futur libérateur de la France. Il s'élevait contre le gouvernement désordonné, arbitraire, onéreux, d'un prince plongé dans les plaisirs, livré aux emportements de ses passions, et se disait résolu à réformer l'état en redressant l'insolente conduite d'un roi qui accablait le royaume et le mettait sur le penchant de sa ruine. Si l'empereur lui donnait une de ses sœurs en mariage, il était disposé, disait-il, à se soulever dans l'intérieur de la France et à joindre ses forces aux forces espagnoles et anglaises, unies alors contre François Ier. Il y mettrait en mouvement cinq cents hommes d'armes et huit ou dix mille hommes de pied, au moment où les troupes de Charles-Quint et d'Henri VIII paraîtraient sur les frontières du royaume.

La double négociation du traité avec le duc de Bourbon et de l'expédition en France, après s'être poursuivie quelque temps à Valladolid, où résidait Charles-Quint, fut continuée à Londres, où les plénipotentiaires de ce dernier et d'Henri VIII convinrent en mai 1523 des moyens et de l'époque de la grande agression, et où Beuraing arriva le 19 juin pour régler tout ce qui pouvait faciliter la rébellion et la prise d'armes du duc de Bourbon¹. Cela fait, il se dirigea vers la ville de Bourg en Bresse, où il arriva au commencement de juillet, et, en attendant l'arrivée du connétable qui devait l'y rejoindre, s'enferma dans l'abbaye de Brou, où le mettait à l'abri de toute indiscretion l'autorité de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche.

Le connétable ne parut point. Avant de se résoudre définitivement, il voulut faire une dernière démarche auprès du roi et de sa mère. S'ils avaient renoncé à le dépouiller, il aurait cessé, semble-t-il, de s'entendre avec leurs ennemis. Repoussé brusquement et avec aigreur par François Ier, il se rendit dans la partie la plus montagneuse de ses états, sous le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, et s'établit à Montbrison, capitale du Haut-Forez avec toute sa maison. C'est là qu'il fit venir l'ambassadeur de Charles-Quint. Deux de ses gentilshommes conduisirent le sire de Beuraing à travers la principauté de Dombes, le Beaujolais, le Forez, jusqu'à Montbrison, où il entra le soir du 47 juillet. Il fut enfermé pendant deux jours dans une pièce voisine de la chambre du connétable, et il n'en sortait que la nuit pour traiter mystérieusement avec lui.

Amené auprès du connétable le samedi 48 juillet, vers onze heures du soir, l'ambassadeur de Charles-Quint remit au duc de Bourbon les lettres de créance de son maître. Il lui communiqua ensuite les instructions qu'il avait reçues de l'empereur, les articles qu'il était chargé de proposer à son acceptation de la part de Charles-Quint comme de la part de Henri VIII, et, de concert avec lui, il dressa un traité de mariage et de confédération. Il fut stipulé que le duc de Bourbon épouserait ou la reine Eléonore, veuve du roi de Portugal, ou l'infante Catherine avec une dot de deux cent mille écus, et qu'il s'unirait à l'empereur envers et contre tous, sans excepter personne. En ce qui concernait le roi d'Angleterre, on s'en remettait à ce que déciderait l'empereur. L'objet de la ligue comprenait une invasion par le dehors et un soulèvement à l'intérieur. Il était

¹ Dépêche d'Adrien de Croy et de Louis de Praet à l'empereur, du 21 juin. — Louis de Flandre, seigneur de Praet, ambassadeur de l'empereur auprès de Henri VIII, descendait des maisons de Flandre et de Bourgogne par une ligne indirecte et illégitime. Conseiller habile et prudent, capitaine intrépide et expérimenté, il prit une large part à tous les événements dont les Pays-Bas furent le théâtre sous Charles-Quint.

convenu que l'empereur pénétrerait en France par le quartier de Narbonne avec dix-huit mille Espagnols, dix mille lansquenets allemands, deux mille hommes d'armes, quatre mille hommes de cavalerie légère ; que le roi d'Angleterre descendrait en même temps sur les côtes occidentales du royaume avec quinze mille Anglais et quinze cents chevaux, auxquels se joindraient trois mille hommes de pied et trois mille hommes d'armes levés dans les Pays-Bas ; que cette invasion simultanée, s'exécuterait aussitôt que le roi François Ier aurait quitté Lyon, où il devait se rendre vers le milieu d'août pour passer en Italie et y commander son armée ; que dix jours après l'agression de l'empereur et du roi d'Angleterre, le duc de Bourbon se déclarerait et se mettrait aux champs avec les troupes qu'il tiendrait prêtes et dix mille lansquenets qu'on enrôlerait pour lui en Allemagne et qui descendraient en Franche-Comté, d'où il les dirigerait sur le point le plus favorable. Ces auxiliaires seraient payés au moyen de deux cent mille écus fournis au connétable par Charles-Quint et par Henri VIII.

La nécessité du secret et l'évidence du péril n'avaient pas permis d'appeler des gens de robe et de donner à un pareil traité des formes solennelles. Il fut rédigé sous des formes simples par Château, secrétaire du sire de Beuraing, et transcrit à deux exemplaires, dont l'un devait être porté à Charles-Quint et l'autre rester entre les mains de Bourbon. Le connétable et Beuraing le revêtirent de leurs seings privés et en jurèrent sur les évangiles la fidèle observation, le connétable en son nom, Beuraing au nom de l'empereur¹. Dans la nuit même, une ou deux heures avant le jour, l'ambassadeur de Charles-Quint partit pour Gênes, où il devait s'embarquer. Arrivé en Bresse, il écrivit en chiffre plusieurs dépêches, qu'il adressa avec une copie du traité, à l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur, par le capitaine Loquingham qui l'accompagnait ; à Henri VIII par son secrétaire Château. Il invita le frère de l'empereur à faire lever immédiatement les dix mille lansquenets à la tête desquels devait se mettre le duc de Bourbon, et il proposa au roi d'Angleterre de ratifier ce traité en ce qui le concernait, ou d'en conclure promptement un semblable. Il se rendit ensuite le plus vite qu'il put à Gênes pour gagner de là l'Espagne, y rendre compte à l'empereur de ce qu'il avait conclu en son nom, et hâter les préparatifs de l'invasion convenue².

De son côté François Ier avait achevé les grands et coûteux préparatifs de l'expédition en Italie qu'il devait cette fois conduire lui-même. Il avait tiré de l'argent de partout, fait des emprunts à l'hôtel de ville de Paris, aliéné les biens de la couronne, pris l'or et l'argent qu'il avait trouvés dans les églises, mis sur le peuple de plus pesantes charges, mécontenté les gens de justice et de finances en multipliant et vendant les créations d'offices. Avant son départ, il alla, le 23 juillet 1523, suivi de la reine Claude, sa femme, de la duchesse d'Angoulême, sa mère, et de toute sa noblesse, à Saint-Denis invoquer pour ses armes l'appui du patron de la France. Il se prosterna pieusement devant la châsse du saint exposée sur l'autel de la vieille basilique, comme aux jours des grands dangers et des solennités patriotiques. Le lendemain, revenu à Paris, il se rendit processionnellement du palais des Tournelles à la Sainte-Chapelle, pour y faire

¹ Et jura le dict Bourbon pour sa part, et le dict de Beurain de la vostre sur les saints Evangilles, l'effect et les articles qui s'en suivent, lesquels furent mis en escrit en deux billets de la main du dict de Beurain, et signés des seings manuels des deux sieurs, dont l'ung demeure auprès du dict de Bourbon et l'autre, empourta le dict de Beurain pour le montrer à Vostre Majesté. *Dépêche de Louis de Praet à Charles-Quint du 9 août.*

² Mignet, Chap. V.

ses dévotions et vénérer les reliques qu'y avait apportées d'Orient le plus religieux et le plus vénéré de ses prédécesseurs. Il partit ensuite pour se rendre à Lyon, connaissant vaguement les pratiques du connétable avec les ennemis du royaume. Il s'arrêta quelques temps à Fontainebleau, et le 15 août, avant-veille du jour où il devait entrer à Moulins, il reçut, à Saint-Pierre-le-Moustier, une lettre du grand sénéchal de Normandie, qui le prévenait de l'invasion qu'avaient préparée ses ennemis, et que devait seconder *un des plus gros personnages de son royaume et de son sang*. Après lui avoir indiqué et les dangers que courait son état, et ceux dont était menacée sa personne, le sénéchal ajoutait : *Sire, il est besoin de vous garder, car il a esté parole de vous essayer à prendre entre cy et Lyon, et de vous mener en une bonne place forte qui est dedans le pays du Bourbonnois ou à l'entrée de l'Auvergne*.

Le roi s'entoura des précautions qu'exigeait le péril dont la révélation lui arrivait si à propos. Ayant fait battre les champs par une grosse troupe, il s'avança, au milieu de ses gardes, vers Moulins, la capitale des états du connétable. En y arrivant, il se logea au château, dont il prit les clefs, s'y garda avec une vigilance défiante et fit surveiller la ville par le guet, qui fut relevé trois fois dans la nuit. Le connétable était malade, et il affectait de l'être encore plus qu'il ne l'était. François Ier eut avec lui un entretien dans lequel il ne lui cacha point ce qu'il avait appris de ses criminelles relations avec les ennemis de l'État et les siens. Sans les nier le connétable les atténuait. Il prétendit que l'empereur l'avait fait rechercher en lui envoyant un de ses serviteurs. Le roi se contenta de ce désaveu, soit qu'il craignît l'effet que produirait l'emprisonnement du second prince du sang arrêté comme un conspirateur et comme un traître, soit plutôt, qu'il espérait le ramener en lui témoignant de la confiance et en le traitant avec cordialité. Il lui promit la restitution de ses biens, si le parlement saisi de l'affaire lui était défavorable dans son arrêt, et lui offrit, en l'emmenant de l'autre côté des Alpes, de partager avec lui le commandement de l'armée, dont chacun conduirait une moitié. Après cela il partit de Moulins, comptant que le connétable, qui se montra soumis et reconnaissant, le suivrait bientôt à Lyon.

Mais celui-ci se sentait, d'une part, trop engagé avec l'empereur pour rompre avec lui ; d'autre part, il se croyait trop compromis dans l'esprit du roi pour espérer rentrer sincèrement en grâce, et il ne se fiait pas à des promesses qu'il croyait arrachées par la nécessité et variables comme elle. Il s'obstina donc dans son entreprise, et évita de se rendre auprès de François Ier, tout en se montrant disposé à le suivre, dans l'espérance que le monarque se déciderait à passer les Alpes sans qu'il l'eût rejoint. Il différa ainsi près de deux semaines son départ pour Lyon, où le roi persévérerait prudemment à l'attendre. Lassé et inquiet de si longs retards, François Ier lui dépêcha en poste un gentilhomme de la chambre pour presser sa venue. Le connétable reçut l'envoyé dans son lit, et le chargea de remercier le roi, et de lui dire que, se sentant un peu mieux, il délogerait dans trois jours au plus tard, et servirait le roi partout où celui-ci voudrait le mettre. Comme François Ier exprimait l'ardent désir de se trouver en Lombardie, où, pour cent mille écus, faisait-il dire au connétable, il voudrait être déjà, Bourbon lui donna le conseil indirect de s'y transporter au plus vite, en soutenant que sur toutes choses il avait besoin de diligence.

Malgré cette insinuation et sa propre envie, le roi ne bougea pas de Lyon. N'y voyant pas arriver le connétable, il dépêcha de nouveau vers lui Perot de Warthy, un de ses gentilshommes, le mardi 1er septembre. Cette fois Warthy rencontra le connétable en route. Il avait ordre de ne plus le quitter, et de le prévenir que le roi n'attendait plus que lui pour passer en Italie. Bourbon voyageait en litière et

fort lentement. Il arriva à La Palice le jeudi matin 3 septembre, mais, dans la nuit suivante, le mal du connétable s'étant aggravé, il ne sortit pas de La Palice. Ce fut bien pis le lendemain. Warthy fut prévenu par les médecins que le malade, beaucoup plus souffrant et en proie à la fièvre, ne pouvait pas se mettre en route sans un véritable danger. Le connétable, l'ayant fait appeler près de son lit, lui confirma la chose et ajouta : **Je me sens la personne la plus malheureuse du monde de ne pas pouvoir servir le roi. Mais les médecins, si je passais outre, ne répondraient pas de ma vie, et je suis encore plus mal que ne le croient les médecins. Je retourne donc vers mon air natal, et, si je retrouve un jour la santé, j'irai vers le roi**¹.

Worthy lui exprima sa surprise et le mécontentement qu'éprouverait le roi à cette nouvelle. **Il en sera, dit-il, terriblement marri.** Worthy courut aussitôt en informer le monarque, auprès duquel il se rendit à franc étrier, et arriva le soir vers minuit. Dans la nuit même, François Ier fit arrêter quelques personnages qui étaient de la conjuration. Le 6 septembre, au matin, il dépêcha une troisième fois Worthy vers le connétable, avec charge de lui dire combien il trouvait étrange qu'il eût assez de force pour retourner à Moulins, tandis qu'il en manquait pour se rendre à Lyon ; que jusqu'alors il n'avait pas voulu croire aux projets qu'on lui attribuait, et dont maintenant il commençait à ne plus douter ; qu'il ne lui avait déclaré à Moulins que la moitié de ce qu'il savait parce qu'il ne supposait pas le reste vrai, car sans cela il l'aurait fait arrêter, comme il en avait le moyen. Il l'engageait à songer à son honneur et son bien, et le pressait de se justifier. Le roi ajoutait que, s'il y parvenait, personne en son royaume n'en serait plus aise que lui, et s'il restait quelque chose à sa charge, il userait plus, en son endroit, de miséricorde que de justice.

Bien que ses desseins fussent découverts, Bourbon n'y avait pas renoncé. Il avait ordonné des levées dans ses états ; il avait convoqué la noblesse à Riom pour l'arrière-ban. Pendant la nuit du 6 septembre, lorsqu'il revenait sur ses pas, il avait reçu secrètement à Gayete sir John Russel, parti d'Angleterre avec le secrétaire Château et le capitaine Loquingham ; cet envoyé était muni des pouvoirs de Henri VIII. Dans cette nuit du 6 au 7 septembre, une ligue offensive et défensive, semblable à celle qui avait été arrêtée à Montbrison entre Charles-Quint et le duc de Bourbon, fut conclue entre le duc de Bourbon et le roi d'Angleterre. Il fut convenu que celui-ci ferait descendre son armée en Picardie, comme l'empereur conduirait la sienne en Languedoc ; qu'il fournirait les cent mille écus destinés au paiement partiel des lansquenets du connétable, qui de son côté aiderait le roi d'Angleterre et l'empereur dans leur invasion de la France et attaquerait François Ier, avec lequel il ne s'accorderait pas plus sans eux qu'eux ne feraient la paix sans lui².

Cependant François Ier avait fait marcher vers le Bourbonnais son oncle, le bâtard de Savoie, grand maître de France, et le maréchal de la Palice, Jacques de Chabannes, à la tête de quelques mille hommes de pied et de quatre ou cinq

¹ Tous ces détails sont extraits de la déposition de Warthy, lui-même dans le procès qui ne tarda pas à s'ouvrir devant le parlement sur le complot du connétable. Le volume 484 de la collection Dupuy, aux mss. de la Bibliothèque nationale, contient toutes les pièces de ce procès criminel du connétable de Bourbon.

² Les articles du traité en français tirés des *Miscell. Letters Henri VIII*, 3e série, vol. VIII, n° 20, et sur lesquels Henri VIII a écrit de sa propre main : *Tharticles passyd wit the duke off Burbon*, sont publiés p. 174 et 175 du sixième volume des *State Papers published under the authority of Her Majesty's commission*.

cents chevaux pour s'emparer du connétable, s'il n'obéissait point. Bourbon, averti de leur approche, se mit en marche pour Chantrelle, qu'il croyait et qu'autour de lui on regardait comme aussi difficile à prendre que l'inexpugnable château de Milan. Sorti de Gayete dans sa litière, il demanda un cheval pour aller plus vite, passa l'Allier au bac de Varennes, fit six lieues d'une seule traite et ne s'arrêta que lorsqu'il fut entré dans Chantrelle, où il arriva à une heure après-midi. Le danger avait dissipé son mal ou le lui avait fait surmonter.

Warthy, qui le suivait de près, ne tarda pas à le rejoindre. Le connétable tint conseil avec les siens, hors de la présence de l'envoyé de François Ier, pour savoir s'il s'enfermerait dans Chantrelle et s'y défendrait. La place ayant été trouvée moins forte qu'on ne l'avait cru d'abord, quoiqu'il y eût quinze ou seize pièces d'artillerie, il ne fut pas jugé prudent d'y rester. Afin de donner le change sur ses intentions, Bourbon fit venir Warthy, lui remit une lettre pour le roi et le chargea de deux autres lettres pour le grand maître et le maréchal de Chabannes. Cela fait, le mardi 8 septembre vers une heure du matin, le connétable, monté sur sa mule et suivi de tous les siens, prit le chemin des montagnes. Il emportait de vingt-cinq à trente mille écus d'or placé dans des sacoches, dont chacune était confiée à un homme de sa suite. Il s'arrêta un moment pour entendre la messe à Montaigut en Combrailles, après avoir fait sept lieues de pays. S'étant ensuite remis en route, il passa par le château de Lafayette, où il prit son vin, et dont le seigneur eut un long entretien avec lui et l'accompagna pendant quelque temps. Il parcourut, non sans effort, dix-huit lieues dans cette première journée, et, abattu par le mal il se fit déposer deux fois sous des arbres, presque évanoui¹. Il alla coucher au château d'Herment, où l'avaient précédé deux de ses fourriers, qui avaient averti le châtelain et, les consuls de la ville de préparer les logis pour le connétable et cent vingt chevaux de sa suite ; il y arriva à la nuit tombante.

Les gentilshommes qui lui avaient fait cortège et qui étaient présents le soir à son repas, se trouvaient à cheval, le lendemain, à deux heures après minuit, pour l'accompagner à Carlat, comme il avait été réglé la veille. Ils ne furent pas peu surpris, lorsqu'un de ses valets de chambre vint leur dire que le connétable était parti en petite compagnie. La troupe se dispersa, non sans avoir exhalé son mécontentement. Cependant Bourbon n'avait pas encore quitté le château d'Herment. Il s'était enfermé dans sa chambre avec ceux qui devaient être les compagnons peu nombreux de sa fuite. A l'aube du jour, il se mit en route précédé du châtelain Henri Arnauld, qui dut lui servir de guide. n avait laissé la robe de velours qu'il portait à son arrivée, et il s'était vêtu d'une robe courte de laine noire appartenant à l'un de ses gens. Deux gentilshommes de ses plus affidés le suivaient seuls avec son médecin et deux de ses valets de chambre, ayant chacun un aubergeon rempli d'or, et mettant tour à tour sur la croupe de leur cheval une petite malle qui pesait beaucoup pour son volume, et dans laquelle étaient probablement les pierreries et les bijoux du connétable. Le châtelain d'Herment avait reçu défense de le désigner, même involontairement par ses respects, et pour qu'on ne le cherchât point sous le déguisement qu'il avait pris, Bourbon ne se distinguait d'aucun des siens. Ils mangeaient tous à la

¹ Le connétable se trouva fort las, tellement que par deux fois il descendit sous quelques arbres fort esvanoy, et portant très mauvais visage embeguiné d'un couvre-chef. — *Déposition de Desguières.*

même table, et quittaient chaque matin, avant le jour, le gîte où ils s'étaient arrêtés la veille¹.

Dans la première journée, les fugitifs arrivèrent à Condat. Henri Arnauld ne connaissait plus la route. Le connétable prit alors pour guide un cordonnier du pays qui le mena jusqu'à Tarrières ; mais là ni le châtelain ni le cordonnier ne **savoient plus ni chemin ni voie**. Cependant il les garda encore l'un et l'autre pour panser les chevaux, et peut-être aussi afin qu'ils ne missent personne sur ses traces, s'il les laissait partir. Il avait traversé ce jour-là les montagnes du Cantal, et, se dirigeant tant bien que mal vers l'est, il alla coucher à Ruynes, au-dessous de Saint-Flour. A deux lieues de cette ville, il rencontra sur la route même une compagnie de sept ou huit cents hommes de pied du pays de Gascogne, qui de Lyon se dirigeaient du côté de Bayonne, sans doute afin de s'y joindre à Lautrec et de l'aider à repousser l'invasion prévue de Charles-Quint. Le connétable les vit passer sans se cacher d'eux et sans en être reconnu. De Ruynes il fut conduit le lendemain au château de La Garde par Pomperant, qui en était seigneur. Il demeura quatre jours pleins dans ce château, où il garda son déguisement, et s'assit pendant les repas au-dessous de Pomperant, qui tenait le haut bout de la table. Après avoir attendu là, du vendredi 11 au mardi 15 septembre, des nouvelles qu'il avait envoyé prendre par son valet de chambre Bartholmé, et qui vraisemblablement ne le satisfirent pas, il congédia ses guides et se remit en route.

François Ier venait de faire publier la trahison du connétable à son de trompe et il promettait dix mille écus d'or à qui le prendrait ou le livrerait². C'est peut-être ce qui le décida à se diriger vers l'Espagne. Du 15 septembre au 3 octobre, on ne sait pendant près de trois semaines ce qu'il fit ni ce qu'il devint. Il est à croire seulement qu'il gagna, à travers les régions montagneuses du centre, la frontière orientale du Languedoc, pour se réunir à l'empereur, dont les troupes auraient dû se trouver en Roussillon³. Mais la frontière était gardée par le maréchal de Foix, et l'armée de Charles-Quint n'avait point paru. Le connétable rebroussa chemin, remonta vers Lyon, passa le Rhône à deux reprises, non sans difficulté et surtout sans péril, en allant du Vivarais dans le Viennois et le Dauphiné, et du Dauphiné dans la Franche-Comté. Après de dangereuses rencontres⁴, ayant plusieurs fois traversé ou côtoyé des bandes de soldats qui se rendaient au camp de Lyon ou s'acheminaient vers l'Italie, après avoir failli tomber entre les mains de ceux qui le cherchaient, il arriva à Saint-Claude et s'y trouva enfin en sûreté. Le cardinal de Labaume, évêque souverain de Genève et zélé partisan de l'empereur, lui donna une forte escorte de cavalerie, et bientôt il fut joint par la plupart de ceux qui l'avaient quitté à Herment.

¹ Tous ces détails et la désignation de tous les lieux par où passa le connétable dans sa fuite sont contraires au récit de Du Bellay, qui a servi de fondement à l'histoire : ils sont tirés de la déposition d'Henri Arnauld, qui accompagna le connétable du château d'Herment au château de Pomperant, non loin de Saint-Flour. — Note de M. Mignet.

² **Voulons estre publié à son de trompe que s'il y en a aucun qui nous livre et mette entre les mains la personne du dit connestable, que nous luy donnerons la somme de dix mille escus d'or soleil, et luy ferons d'autres biens et honneurs tant qu'il en sera mémoire perpétuelle du service qu'il aura fait à la couronne et chose publique de France.** — Proclamation de François Ier, de Lyon, septembre. *Mss. Clairambault à la Bibliothèque nationale.*

³ Dépêche de Louis de Praet à l'empereur, du 9 novembre.

⁴ D'après le récit de Du Bellay.

François Ier auquel avait échappé Bourbon, dont il avait ordonné de saisir les états, fit plusieurs tentatives encore pour enlever aux ennemis du royaume ce dangereux auxiliaire. Il offrit au redoutable fugitif la restitution immédiate de ses biens, le remboursement sur le trésor royal de ce qui lui était dû, le rétablissement de ses pensions et l'assurance qu'elles seraient payées avec exactitude. Le connétable refusa tout. **Il est trop tard**, répondit-il. L'envoyé de François Ier lui demanda alors de rendre l'épée de connétable et le collier de l'ordre de Saint-Michel. **Vous direz au roi**, repartit Bourbon, **qu'il m'a ôté l'épée de connétable le jour où il m'ôta le commandement de l'avant-garde pour le donner à M. d'Alençon**¹. **Quant au collier de son ordre, vous le trouverez à Chantrelle sous le chevet de mon lit**².

Selon le plan convenu, les troupes de la coalition devaient attaquer la France sur plusieurs points. Prospero Colonna, qui commandait en Italie l'armée impériale, avait reçu de Charles-Quint l'ordre de pénétrer en Provence, lorsqu'il aurait repoussé l'armée française, conduite dans la Lombardie par l'amiral Bonnivet³. Sur la frontière du nord-ouest, l'invasion avait déjà commencé de la part des Anglais et des Flamands. Henri VIII n'avait pas attendu l'issue de la négociation dont il avait chargé sir John Russel auprès du duc de Bourbon pour entrer en campagne. Il avait embarqué, sous les ordres de son beau-frère le duc de Suffolk, quinze mille hommes de pied et environ mille chevaux. Cette armée avait pris terre à Calais avant la fin du mois d'août. Dès les premiers jours de septembre, le comte de Buren s'était réuni à elle avec trois mille hommes de cavalerie des Pays-Bas, trois ou quatre mille lansquenets et deux mille deux cents chariots pour transporter les munitions et les bagages des troupes combinées. Dans le même temps que les Anglo-Flamands marchaient en Picardie, les dix mille Allemands levés par les comtes de Furstenberg et de Werdenberg avaient paru vers la Bresse, prêts à pénétrer en France par la frontière de l'est. Au sud les Espagnols, renforcés par les lansquenets que Charles-Quint avait fait venir de Zélande, traversaient les Pyrénées dans l'intention de se porter sur Bayonne et sur un autre point important de la Guienne, dont l'empereur croyait se rendre maître facilement à l'aide des intelligences qu'il s'y était ménagées⁴.

François Ier semblait pris au dépourvu. Il était à Lyon plein d'alarmes. Il fallut se décider aux derniers efforts pour préserver le royaume. Sa capitale même étant menacée, il donna l'ordre au grand sénéchal de Brezé de lever six mille hommes de pied, de réunir tous les gentilshommes de Normandie et de les conduire sur ce point avec les cent lances de la compagnie de Lude. Il avait prescrit de mener en Picardie les quatre cents hommes d'armes qui étaient en Bretagne et de transporter d'Orléans à Paris vingt cinq grosses pièces d'artillerie sur roues. Il

¹ Mandé à l'armée de Picardie, Bourbon y était venu avec six mille hommes de pied et trois cents hommes d'armes levés dans ses états. L'office de connétable donnait droit au commandement de l'avant-garde. Ce commandement dont il s'était si bien acquitté en 1515, lui fut alors ôté ; François Ier en chargea le duc d'Alençon, qui le servit mollement vers Valenciennes, et qui plus tard l'abandonna lâchement sur le champ de bataille de Pavie. Le connétable fut profondément blessé de cette offense, dont il ne se plaignit point, mais qu'il n'oublia jamais.

² Mignet, chapitre V. Nous avons suivi pas à pas le célèbre historien, dont nous ne faisons guères qu'abrèger le récit.

³ Lettre de Charles V au duc de Sessa, du 13 juillet, dans *La Correspondance de Charles-Quint avec Adrien VI et le duc de Sessa*, publiée par M. Gachard, Bruxelles, 1850, p. 193.

⁴ Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, du 4 octobre. *Correspondance*, p. 198.

avait en même temps chargé le comte de Guise et le comte d'Orval, ses lieutenants en Bourgogne et en Champagne, de veiller à la défense de leur province, d'y entraver la marche des lansquenets avec des troupes qu'ils avaient sous la main, et qu'il renforça des compagnies d'hommes d'armes des ducs d'Alençon et de Vendôme. Ils devaient retirer les vivres du plat pays, rompre les fers des moulins, abattre les fours, empêcher ainsi les Allemands de subsister sur leur route et les assaillir, quand ils pourraient le faire avec assez de monde et de succès. En toutes choses, écrivait le roi¹, sera si bien pourvu de tous costez que j'espère, moyennant l'aide de Dieu, les contraindre à se retirer à leur grosse honte, perte et dommage.

François Ier n'était pas non plus sans crainte sur l'état intérieur du royaume. Il craignait que Bourbon n'eût beaucoup d'adhérents secrets prêts à se soulever en sa faveur. Il avait fait transporter au château de Loches tous ceux qui avaient été, arrêtés comme suspects de complicité avec le connétable, et avait désigné pour les entendre et les juger le premier président du parlement de Paris de Selve, le président des enquêtes de Loynes, le maître des requêtes Salat et le conseiller Papillon. Il pressa ces commissaires de laisser de côté tout ménagement, et de pénétrer, sans se laisser arrêter par des scrupules de régularité, jusqu'au fond de la conjuration. Messire Charles de Bourbon, leur écrivait-il², est avec un gros nombre d'Allemands entré en armes dans la Bourgogne ; les rois d'Espagne et d'Angleterre sont aussi en armes contre nous et nostre royaume à grosse puissance, sur le fondement de cette conjuration, prétendant y avoir des intelligences qui se déclareront quand ils seront dans le pays. Il est donc besoin que vacquiez à cette affaire avec la plus grande diligence et que tiriez la vérité de ceux que vous avez entre les mains, par torture ou autrement, toutes choses cessantes. L'affaire en soi est privilégiée, et il n'est requis d'y garder les solennitez que l'on fait en autres cas. Peu satisfait des lenteurs des commissaires, il leur adressa dix jours après une lettre plus vive : La conspiration, déloyauté, parjurement et trahison de Charles de Bourbon, leur disait-il, est plus que notoire, puisqu'il est en armes contre nous et nostre royaume avec nos ennemis ; mais ce qui est nécessaire à scavoir et où gist le fondement de l'affaire pour la conservation de nous, de nos sujets, estat et royaume, est d'entendre quels sont ceux qui tiennent la main à ladite conspiration.... Afin que nous sachions à qui nous devons nous fier et de qui nous devons nous défier, il est besoin de connoitre ceux qui tiennent le parti dudit Bourbon... Advisez de mettre prompte fin en cette affaire, qui est de l'importance et conséquence que chacun connoit. Il ne faut y procéder froidement, mais virilement et vertueusement, et n'épargner ceux qui ont été si méchants, déloyaux, parjures et traitres que de scavoir, sans la révéler, la menée qui se faisoit, et que nos ennemis exécutent pour ruiner entièrement nous, nos enfants, sujets et royaume³.

Le péril se dissipa plus vite que le roi n'en osé l'espérer. L'armée anglo-flamande, interrompant sa marche vers Paris, avait voulu opérer sa jonction avec les lansquenets du duc de Bourbon, au-devant desquels elle était allée vers les

¹ Lettre de François Ier, du 27 octobre, à l'amiral Bonnivet et au maréchal de Montmorency. *Mss. Baluze*, cités par M. Mignet.

² Lettre de François Ier, écrite de Lyon, le 20 octobre, dans les *Mss. Dupuy*, à la Bibliothèque nationale.

³ Lettre de François Ier, écrite le 1er novembre, aux commissaires délégués pour instruire le procès. *Mss. Dupuy*, à la Bibliothèque nationale.

confins de la Picardie et de la Champagne. Ceux-ci, après avoir attendu 'quelque temps le connétable que sa fuite au sud de la France avait empêché de se mettre à leur tête, s'étaient dirigés du côté de l'ouest avec la même pensée de rallier leurs alliés. Conduits par les comtes Guillaume de Furstenberg et Félix de Werdenberg, ils avaient assiégé et pris la place de Coiffy, à six lieues de Langres. Passant ensuite la Meuse au-dessus de Neufchâteau, ils avaient tourné vers la partie occidentale de la Champagne, et s'étaient emparés du château de Monteclair, près de la Marne, entre Chaumont et Joinville ; mais là ils rencontrèrent des obstacles qu'ils ne purent surmonter. Le comte de Guise, avec sa compagnie d'hommes d'armes et les compagnies de Vendôme et d'Alençon, s'était joint au comte d'Orval à Chaumont. Il côtoya les lansquenets, les empêcha de fourrager, et les harcela à tel point qu'il les réduisit à mourir de faim ou à battre en retraite. Les lansquenets prirent ce dernier parti. Sans attendre le connétable, qui levait de la cavalerie en Franche-Comté, ils retournèrent sur leurs pas, repassèrent la Meuse à Neufchâteau, et perdirent beaucoup de monde au passage de cette rivière, où le comte de Guise les devança, les surprit et les culbuta.

Privée de ce renfort, l'armée anglo-flamande n'osa pas s'avancer davantage. Bien que Henri VIII eût préparé l'envoi de six mille hommes de plus sur le continent, la guerre que les confédérés étaient convenus de ne pas même suspendre pendant l'hiver¹, devint impossible à continuer. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, déclara que toutes ses ressources étaient épuisées, qu'elle n'avait plus d'argent, qu'elle ne pouvait pas solder plus longtemps les troupes flamandes Commandées par le comte de Buren. Si les Anglais voulaient conserver ce corps auxiliaire, elle offrait de le leur laisser, pourvu qu'ils le payassent². Henri VIII, très mécontent, se plaignit vivement du départ trop prompt des lansquenets, qui s'étaient éloignés sans avoir rien fait ; des lenteurs du duc de Bourbon, qui n'avait su ni soulever ses états, ni rejoindre à temps la troupe levée pour lui ; de l'abandon où la gouvernante des Pays-Bas laissait les Anglais en Picardie. Il refusa de garder au prix qu'on y mettait les troupes flamandes, lesquelles, faute de paiement, se replièrent sur Valenciennes. L'armée anglaise à son tour fut obligée de repasser la Somme. N'ayant plus de cavalerie, réduite chaque jour en nombre par le mauvais temps et les maladies, elle abandonna Montdidier, Roye, Bray, qu'elle pilla, et le duc de Suffolk la reconduisit à Calais, où elle rentra vers la fin de novembre.

Les plans des confédérés n'eurent pas une meilleure issue au midi. L'empereur devait franchir les Pyrénées avec vingt-cinq mille fantassins, trois mille hommes d'armes et trois mille cheveu-légers. Mais il avait annoncé plus qu'il ne pouvait tenir et, l'argent manquant, il avait réuni beaucoup moins de troupes qu'il n'en avait attendu, et ces troupes n'étaient ni bien zélées, ni même assez obéissantes. Il leur avait fait passer les Pyrénées en septembre, non du côté de Perpignan, comme on était d'abord convenu, mais du côté de Bayonne, où il s'était ménagé des intelligences. Son armée, qui comptait presque autant d'Allemands que d'Espagnols, se porta sur la ville, qu'elle espérait surprendre et enlever. Lautrec, chargé de la garde de cette frontière, se montra plus prévoyant et plus résolu qu'il ne l'avait été en Italie : il se jeta dans Bayonne et s'y défendit

¹ Dépêche de Louis de Praet à l'empereur, du 9 novembre, et lettre de Wolsey à Sampson et à Jernigam, ambassadeurs d'Henri VIII auprès de Charles-Quint, du 8 novembre. *State Papers*, vol. VI.

² *State Papers*, vol. VI. Dépêches du 19 novembre et du 9 décembre.

vaillamment. Il parvint ainsi à repousser les attaques de l'armée ennemie, que devaient seconder, du côté de la mer, les efforts d'une flotte dont les vents empêchèrent l'approche. Après cette infructueuse tentative sur Bayonne, les Espagnols évacuèrent le sud-ouest de la France.

Tels furent les résultats de projets si vastes et rendus si vains en si peu de temps. Bourbon fugitif et impuissant s'achemina vers Gènes, d'où il se proposait d'aller en Espagne demander la sœur de Charles-Quint. Celui-ci cependant ne se décourageait point. De Pampelune, où il s'était établi et où il avait transporté toute son artillerie, il faisait lever des troupes en Aragon, et se préparait à entreprendre une campagne d'hiver. Il envoyait en même temps Beauraing à la rencontre du duc de Bourbon¹, pour le charger d'être son lieutenant général en Italie et d'y représenter sa personne.

François Ier, malgré l'invasion dont était menacé son propre royaume, avait donné suite à l'expédition d'Italie. Retenu à Lyon par la nécessité de pourvoir à la sûreté de sa couronne et à la défense du royaume, il ne rappela néanmoins aucune des troupes qui avaient passé les Alpes. Il les laissa toutes sous le commandement de l'amiral Bonnivet, qui, de concert avec le maréchal Anne de Montmorency, fut chargé de reprendre le duché de Milan. L'armée envoyée à cette conquête était très forte pour le temps : elle se composait d'environ quinze cents hommes d'armes et vingt-cinq mille hommes de pied tirés des cantons suisses, du duché de Lorraine, du duché de Gueldre, des provinces les plus belliqueuses de la France et de quelques petits états d'Italie². Les chefs des divers corps étaient célèbres par leur expérience comme par leur bravoure. Parmi eux se trouvaient Bayard, devenu un homme de guerre consommé ; l'intrépide Jean de Chabannes, qui était le digne compagnon de Bayard et partageait son héroïsme ; le capitaine de Lorges, excellent conducteur de bandes, et plusieurs capitaines renommés et pleins d'expérience, suisses et italiens. Malheureusement le commandant en chef était plus courageux que capable, et plus présomptueux que résolu. Il descendit avec son armée, à travers le Piémont, et parut le 14 septembre sur les bords du Tessin, après s'être aisément rendu maître de toute la partie du duché de Milan située à la droite de ce fleuve.

Prospero Colonna commandait toujours les troupes impériales, qu'il avait jusque-là rendues victorieuses. Seulement ses troupes étaient réduites en nombre, et lui-même, vieux et affaibli, ressentait les atteintes de la maladie à laquelle il succomba trois mois après. Il n'avait plus à côté de lui le hardi Ferdinand Davalos, marquis de Pescara, dont l'ascendant était sans bornes sur les soldats de sa nation. Le fier Espagnol n'avait pu s'entendre avec l'impérieux Italien. Mais il restait à celui-ci deux Espagnols qui avaient autant de valeur et d'opiniâtreté qu'il avait lui-même de capacité et de science militaire, Alarcon et Antonio de Leiva, ainsi qu'un chef de bandes italien, Jean de Médicis, qui, sans égaler Pescara, se rapprochait beaucoup de lui par la fertilité des expédients et l'heureuse audace des entreprises.

¹ Dépêche du 18 décembre, écrite de Pampelune par Sampson et Jernigam à Wolsey. — *State Papers*, t. VI.

² *Mémoires* de Martin du Bellay. Guichardin la présente comme un peu plus forte. L'armée de Bonnivet se composait, selon lui, de mille ottocento lance, trimila Suizzeri, duo mile Grigioni trimile fanti tedeschi, dodicimile Franzesi, e tremile Italiani, Guicciardini, lib. XV.

La Lombardie n'était pas dans un état très respectable de défense. Le général de Charles-Quint et de la ligue italienne, ne se sentant point en mesure de disputer à l'armée française la partie du Milanais qui s'étendait à droite du Tessin, l'avait fait évacuer par les troupes qui occupaient Asti, Alexandrie et Novare ; il s'était posté, avec son artillerie et une douzaine de mille hommes, sur les bords de cette rivière dans le dessein d'en empêcher le passage et de couvrir le reste de la Lombardie. Il croyait pouvoir garder la rive gauche contre les Français, qui n'avaient ni ville ni pont pour y aborder. Mais depuis deux mois et demi il n'avait pas plu : le fleuve, ordinairement large et profond, n'avait presque pas d'eau, et se trouvait guéable sur plusieurs points. Arrivés à Vigevano, les Français commencèrent à le traverser, et Prospero Colonna, comprenant qu'il ne pourrait pas arrêter leur marche, se replia en toute hâte sur Milan, où il rentra avec sa petite armée, que ce mouvement de retraite avait affaibli presque autant qu'une défaite.

La capitale du duché ne semblait pas pouvoir être défendue. Cette grande ville était ouverte sur plusieurs points ; les ouvrages en terre qui y avaient été faits précédemment n'avaient point été entretenus. Prospero Colonna était disposé à l'évacuer, et Francesco Sforza se préparait à en sortir. On avait déjà chargé les bagages, et les habitants se lamentaient de perdre leur duo national et de retomber sous la domination française, lorsqu'on apprit que Bonnavet, que l'on se représentait comme s'avancant à marches forcées avec une armée supérieure et irrésistible, s'était arrêté sur le Tessin, où il resta plusieurs jours immobile. Prospero Colonna et Sforza profitèrent de ce délai pour se raffermir dans Milan, qu'ils mirent à l'abri d'une attaque. On travailla jour et nuit à relever les parties abattues des remparts, à fermer les brèches, à rétablir les bastions. La population de la ville se montra prête à faire tous les sacrifices, à affronter tous les périls, pour ne pas retomber sous la main des étrangers. Lorsque le général français parut un peu trop tardivement sous ses murailles, Milan était en mesure comme en disposition de se défendre.

Bonnavet se contenta de serrer étroitement la ville. Il intercepta toutes les communications avec la place, et rendit ce blocus plus rigoureux en détournant les eaux qui entraient dans la ville et en détruisant tous les moulins qui s'élevaient aux environs. Bientôt il se crut sur le point de réussir. La détresse de Milan, où l'on fut plusieurs jours sans pain ; la tiédeur des Vénitiens, qui ne donnaient aucune assistance à leurs confédérés, malgré les engagements pris avec eux ; la lassitude des Florentins, des Siennois, des Lucquois, qui ne fournissaient plus le contingent pécuniaire auquel ils étaient tenus pour la défense de la commune ; enfin le trépas d'Adrien VI, chef récent de la ligue italienne contre la France, plaçaient les Impériaux dans une situation fort difficile.

Adrien VI était mort le 14 septembre, le jour même où Bonnavet avait passé le Tessin. Il était tombé malade le 5 août, en célébrant la grande alliance de la péninsule pour se soustraire à la domination de l'étranger. Il assista à cette fatigante cérémonie dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, au milieu d'une accablante chaleur. Il en sortit comme épuisé ; une inflammation des plus dangereuses, accompagnée d'une forte fièvre, l'empêcha pendant plusieurs jours d'avalier et presque de respirer. Cette inflammation se porta successivement sur diverses parties du corps, et amena une décomposition irrémédiable, à laquelle il succomba après de cruelles souffrances. Le père commun des chrétiens périt en quelque sorte, dit M. Mignet, de la difficile résolution qu'il avait prise en se voyant contraint de rompre la paix avec le roi très chrétien. Les longues agitations qu'il avait éprouvées avant de s'y décider le livrèrent ébranlé, et

comme sans résistance, à la maladie qui fondit sur lui le jour même où il fit sa déclaration solennelle. L'ancien professeur de Louvain n'était pas un politique, ajoute l'historien français ; il avait porté une simplicité extrême, une piété profonde au milieu de ces astucieux politiques italiens, accoutumés à ne se diriger qu'en vue d'un intérêt particulier et par des maximes d'état. M. Mignet mêle bien quelques restrictions d'un ordre purement humain à ce jugement, mais il le termine en appelant Adrien un savant théologien, de mœurs irréprochables, d'une austérité chrétienne rare même dans les monastères, animé des intentions les plus droites comme des sentiments les plus purs.

Le conclave se réunit immédiatement, mais deux mois se passèrent avant que les cardinaux pussent se mettre d'accord sur le choix du nouveau pontife. Enfin le 19 octobre un scrutin solennel termina l'élection, et l'unanimité des voix fut accordée au cardinal Jules de Médicis, qui devint pape sous le nom de Clément VII. Immédiatement après son élection, le nouveau pape promit de s'unir aux confédérés. Il leur envoya une partie du contingent pécuniaire que le Saint-Siège, Florence, Lucques et Sienne devaient fournir pour l'entretien des troupes de la ligue et la poursuite de la guerre, qui se continuait en Lombardie, et où Bonnivet était arrivé bien vite au terme de ses succès. Milan avait été réduit pendant une semaine à manger de l'avoine et de l'orge, mais le courage des habitants n'avait point faibli. On fabriqua des moulins à bras pour moudre le blé qui restait dans la ville et l'on fit de fréquentes sorties. Bientôt même les manœuvres menaçantes des confédérés et les rigueurs inaccoutumées d'un hiver qui couvrit de neige les campagnes de la Lombardie, ne permirent plus à Bonnivet de se maintenir autour de Milan. Les troupes souffraient beaucoup des rigueurs de cette température exceptionnelle. Le général, sans espérance de réduire désormais, en l'affamant, la ville à moitié débloquée, prit le parti de se retirer complètement, et se replia sur le Tessin, dont il occupa les deux rives et où il demeura en force. Dès ce moment toutefois le but de la campagne était manqué, et la conquête du Milanais devenue impossible.

L'armée impériale, d'abord faible et prise au dépourvu, s'était peu à peu renforcée et raffermie. Le vieux capitaine italien qui la commandait avait succombé le 26 décembre ; mais avant de mourir il avait vu le succès de ses savantes dispositions et de ses fermes mesures. Charles-Quint avait donné l'ordre à Lannoy, vice-roi de Naples, d'aller remplacer à Milan ce chef renommé, dont la maladie faisait présager la mort prochaine ; il dépêchait en même temps, nous l'avons dit, Beauraing au connétable de Bourbon, qui était à Gênes, pour qu'il devint en Lombardie son lieutenant-général, représentant sa personne, et qu'il commandât à tout le monde, même au vice-roi de Naples¹. Lannoy avait remonté la péninsule avec quatre cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, qu'il devait joindre à l'armée de la ligue, déjà grossie sous Prospero Colonna des troupes italiennes conduites par Jean de Médicis et des levées faites par Francesco Sforza. Il amenait le marquis de Pescara, qui consentait à servir avec le vice-roi de Naples, dont il reconnaissait l'autorité

¹ Sire, tant à Mons. de Bourbon, écrivait Lannoy à Charles-Quint le 26 janvier 1524, je ly obeiray en la sorte que Beurain m'a dit et ly feray tout le service qui me sera possible. — Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles, conseiller et grand écuyer sous Charles-Quint, chevalier de la Toison d'or, s'était distingué de bonne heure au service de l'empereur. C'était un brillant chevalier ; il avait remporté le prix du tournoi à Mons en 1515, et celui de la lance à Bruxelles en 1517. Il avait représenté Charles V au couronnement d'Adrien VI.

politique et ne craignait pas la rivalité militaire. Lannoy, qui apportait de sa vice-royauté une somme d'argent¹ à laquelle s'ajoutèrent 65.000 ducats fournis par l'Italie centrale, et 90.000 tirés du Milanais, appela d'Allemagne six mille lansquenets de plus. Il s'était arrêté à Pavie, d'où il ne se rendit à Milan qu'après la mort de Prospero Colonna. Par une délicatesse toute chevaleresque, il ne voulut pas entrer dans cette ville et y prendre le commandement des troupes confédérées tant que respirerait encore le capitaine à l'habileté duquel l'empereur son maître était si redevable. Lorsque l'armée à la tête de laquelle il se plaça, en attendant, le duc de Bourbon, eut reçu le renfort des six mille lansquenets, elle compta dix mille Allemands, sept mille Espagnols, quatre mille Italiens, huit cents lances et huit cents cheveu-légers, outre les cinq mille hommes de pied, italiens et espagnols, les cinq cents lances et les six cents cheveu-légers qui étaient dans Pavie sous Antonio de Leiva et le marquis de Mantoue.

La guerre alors changea de face. Les Impériaux se mirent en mouvement pour expulser les Français de la partie du territoire lombard que ceux-ci occupaient, et, au moyen d'adroites manœuvres, ainsi que par de hardis coups de main, ils poussèrent Bonnavet hors de l'Italie. L'empereur, de son côté, n'avait rien négligé pour remettre son armée sur pied. Dès qu'elle fut en état d'entrer en campagne, elle franchit de nouveau les Pyrénées au cœur de l'hiver. Il s'était transporté lui-même de Valladolid à Pampelune et de Pampelune à Vittoria ; il songeait à reprendre la ville de Fontarabie, que les Français occupaient depuis plusieurs années et qui leur donnait accès en Espagne. Vers le commencement de février, son armée, commandée par le connétable de Castille, parut devant cette place, qui fut également investie par mer. Une artillerie des plus formidables, composée de soixante pièces de gros calibre, la foudroya, et fit bien vite taire ses canons et tomber ses défenses. La garnison capitula ; elle rendit la ville, d'où elle sortit, vie et bagages sauvés, mais en laissant l'artillerie et les munitions au pouvoir de Charles-Quint.

Pendant que son armée était en danger et battait en retraite dans la haute Italie, pendant que l'extrémité méridionale de son royaume avait été ravagée par les troupes impériales, qui reprenaient ensuite possession de Fontarabie, François Ier était à Blois, plus livré à ses passe-temps² et à ses plaisirs qu'occupé de ses affaires. Seulement il était toujours très préoccupé du procès des complices du connétable, et il en pressait l'achèvement avec une ardeur chagrine et impatiente. Il blâmait l'indulgence et la lenteur des juges, et il vint à Paris pour s'en plaindre. Il fit entendre des paroles hautaines et impérieuses au parlement, qu'il trouvait trop disposé à l'indépendance, et qu'il accusait d'entraver les actes de l'administration royale et de ne pas pourvoir avec assez de zèle aux plus pressants intérêts de sa couronne et de sa propre sûreté.

C'est lors de ce voyage à Paris que le roi apprit la position critique de l'amiral Bonnavet en Italie. Le croyant cerné et gravement menacé sur ses flancs et sur

¹ La povreté de cette armée estoit de telle sorte, que si ne fut argent que appourtay de Naples, la dite armée fust desjà rompue. Lettre de Lannoy à l'empereur du 20 février.

² Un de ses gentilhomme écrivait de Blois, le far février 1524, au maréchal de Montmorency : Le roy revint hier de la chasse de Saint-Laurens-des-Eaux, là ou il a couru le cerf deux jours ; du passe-temps je vous laisse à penser quel il a esté, car pour demorer jusquez à dix heures du soir sans revenir au logis, il n'y a gens qui l'ayent mieux fait que nous et bien mouillez. Mss. Clairambault, *Mélanges*, vol. 36.

ses derrières, il ordonna une procession générale¹, qu'il suivit à pied, pour demander à Dieu de dégager son armée de la situation dangereuse où elle se trouvait. Il obtint de l'Hôtel-de-Ville de Paris un prêt opportun de 300.000 écus, demanda à son ambassadeur auprès des cantons huit mille Suisses de plus, et donna l'ordre à quatre cents hommes d'armes de se réunir sous le duc de Longueville pour aller recevoir ces huit mille Suisses à Ivrée, à la descente des Alpes, et les conduire jusqu'au camp de Bonnavet. En attendant les secours qu'il avait demandés, l'amiral avait quitté la rive gauche du Tessin, et depuis lors il reculait sans cesse devant les incessantes et heureuses attaques du duc de Bourbon et du marquis de Pescara. Arrivé à Novare, il s'y établit, croyant qu'il y serait bientôt joint par les hommes de pied et les hommes d'armes qui descendaient des vallées des Grisons, des cantons suisses et du royaume de France. Les Grisons conduits par Dietingen de Salis avaient débouché vers le Bergamasque. Mais Jean de Médicis inquiéta leurs flancs, arrêta leur marche, et les contraignit enfin à rebrousser chemin et à rentrer dans leur pays.

Bonnavet ne pouvait pas demeurer plus longtemps à Novare. Il n'avait plus d'espérance que dans les huit mille Suisses qui s'étaient mis en route le 12 avril, et qui comptaient trouver au pied méridional des Alpes les quatre cents hommes d'armes qui devaient les escorter jusqu'à l'armée française. Il quitta cette ville, d'où le maréchal de Montmorency, presque moribond, sortit le premier en litière, et il se dirigea vers le haut de la Sesia pour effectuer sa jonction avec les troupes des cantons et les hommes d'armes de France. Il remonta jusqu'à Romagnana², toujours suivi par les Impériaux, qui voulaient le jeter hors de l'Italie. Au même moment arrivaient à Gattinara³ les huit mille Suisses, sans avoir été joints à Ivrée par la cavalerie du duc de Longueville, qui, demeuré en arrière, n'avait pas encore atteint les Alpes. Ils avaient continué leur marche, fort mécontents, et ils étaient de l'autre côté de la Sesia, grossie par les pluies, qu'ils ne voulaient pas franchir⁴. Ne pouvant les y décider, Bonnavet fut réduit à la traverser lui-même avec l'armée fugitive. Il le fit de nuit non sans quelque désordre et en perdant beaucoup de monde. La Sesia franchie, il se mit en pleine retraite, poursuivi par les plus avancés des Impériaux, sous Bourbon et Pescara. Blessé grièvement au bras d'un coup d'arquebuse, il abandonna le commandement de l'armée, le laissant au comte de Saint-Paul et au chevalier Bayard, chargés de diriger cette difficile retraite.

Bayard, aussi expérimenté capitaine que vaillant chevalier, se mit à l'arrière-garde avec quelques compagnies d'hommes d'armes et quelques bandes suisses que commandait Jean de Diesbach. Il couvrait la marche de l'armée française, qui se retirait à grands pas. Lorsque les plus hardis des confédérés s'approchaient trop, il les chargeait à la tête de ses hommes et les faisait reculer.

¹ Le jeudi dixième de mars, le roy, estant à Paris venu de Bloy s, eut nouvelles par la poste que, le quatrième du dict moys, l'armée qui estoit devant Milan estoit enclose des ennemis... Lors le roy, oyant ces nouvelles, fist faire une belle procession générale à Paris en grande solennité, où il se trouva en personne à pied avec toute la noblesse, etc. *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

² Sur la rive gauche de la Sesia, à l'endroit même où cette rivière sort des montagnes et entre dans la plaine du Piémont.

³ Un peu au delà, sur la rive droite.

⁴ Tout les détails de cette fin de campagne se trouvent dans les lettres inédites du duc de Bourbon, de Charles de Lannoy et de Beauraing à l'empereur, aux *Archives impér. et roy. de Vienne*, et chez Martin du Bellay, Guicciardini, Hottinger, *Histoire de la Confédération Suisse*, vol. X, liv. VII, chap. V de la traduction de M. Vuillemin.

C'est à la suite d'une de ces charges que l'un de ses plus valeureux compagnons, le seigneur de Vandenesse, frère du maréchal de la Palice, reçut une blessure à laquelle il succomba peu de temps après, et que lui-même fut mortellement atteint d'un coup d'arquebuse. La balle lui fracassa les reins. Il se fit descendre de cheval et placer sous un arbre en face de l'ennemi. Il supplia tous ceux qui étaient autour de lui de pourvoir à leur sûreté ; puis, baisant la croix de son épée, après avoir adressé au connétable de Bourbon, qui le consolait, les plus nobles paroles, à Dieu les plus touchantes prières, il mourut en humble chrétien après avoir combattu toute sa vie en héros. La mort de l'incomparable preux par lequel François Ier avait voulu être armé chevalier sur le champ de bataille à la suite de sa première victoire, jeta la consternation dans l'armée et répandit le deuil parmi ses ennemis mêmes¹. Dès ce moment la retraite s'opéra rapidement sans être beaucoup inquiétée, les confédérés cherchant plus à pousser hors de l'Italie les débris de l'armée fugitive qu'à l'anéantir. Les Suisses se retirèrent par le val d'Aoste, et les Français rentrèrent dans leur pays par Suze et Briançon, où : ils trouvèrent, mais trop tard, les quatre cents hommes d'armes qu'amenait le duc de Longueville.

Le Milanais était perdu une seconde fois pour la France. Dans le moment où les deux armées étaient encore à peu de distance l'une de l'autre surale sol de la Lombardie, des négociations s'étaient engagées par l'entremise de Clément VII. La politique du nouveau pape était tout à la fois d'un souverain pontife et d'un prince italien. Pape, il aurait voulu pacifier les rois chrétiens pour arrêter les Turcs, qui, s'avancant vers l'Europe orientale, envahissaient la Hongrie, et pour comprimer l'hérésie de Luther, qui se répandait sans obstacle en Allemagne. Chef territorial de l'Italie centrale, il redoutait dans la péninsule la prépondérance d'un des dangereux contendants qui se la disputaient. Il eût désiré les y contenir tous deux sous la médiation pontificale et sous la surveillance des états italiens confédérés. Il voulait, en empêchant que l'entière défaite de l'un n'y établît la domination absolue de l'autre, maintenir la paix en Europe et l'équilibre de l'Italie. Dans cette vue, il s'établit en médiateur pacifique entre les belligérants, et fit partir de Rome pour se rendre d'abord en France, puis en Espagne et en Angleterre, Nicolas Schomberg, archevêque de Capoue, avec la mission d'y négocier une trêve qui serait un acheminement à la paix. Le prélat arriva à Blois le 27 mars, y resta dix jours et proposa à François Ier une trêve d'une année. Pendant la durée de la trêve, chacun devait garder ce qu'il possédait en Italie. On devait évacuer l'état de Milan après la trêve, dans laquelle seraient compris les adhérents et confédérés des princes qui l'auraient conclue ; elle se prolongerait au delà d'un an, si elle n'était point dénoncée trois mois avant l'expiration. On lèverait l'argent pour la défense de la Hongrie dès l'admission de cette trêve, dont le pape serait le protecteur et le conservateur.

¹ Mignet, chapitre VI. — Voici ce que Beauraing écrivait à Charles-Quint : *Le capitaine Bayart retourna avec aucuns chevaucheurs françois et quatre ou cinq enseignes des gens de pied, si rebouta nos gens et rescouit les pièces d'artillerie que mieulx luy eut valu laisser perdre, car ainsi qu'il se cuidoit retourner, il eut ung cop de hacquebute duquel il mourut le jour mesme.... Sire, combien que ledict sr Bayart fust serviteur de votre ennemy, si a ce esté dommaige de sa mort, car c'étoit un gentil chevalier bien aymé d'ung chacung, et qui avoit aussi bien vescu que fit jamais homme de son estat, et fi la vérité il a bien monstre à sa fin, car ce a esté la plus belle dont je ouys oncques parler. La perte n'est point petite pour les François, et aussi s'en trouvèrent-il bien estonnez, de tant plus que tous ou la plus part de leurs capitaines sont malades ou blessés. Lettre du 5 mai 1524, aux Archives imp. et roy. de Vienne.*

Mais loin de réussir dans sa mission, l'archevêque de Capoue rencontra des difficultés insurmontables, et il fut obligé d'écrire au pape qu'aucune des propositions destinées à réconcilier les parties contendantes n'avaient été acceptées par elles, et qu'il semblait devoir en sortir de nouvelles guerres ; je vous tiens averty, écrivait Charles-Quint le 21 mai 1524, à son allié Henri VIII¹, de la bonne opportunité qu'il plaît à Dieu nous donner de pouvoir avoyr l'entière raison de notre commun ennemi... Je vous prie de mettre à effet de vostre costé ce que vous et moi avons dès longtemps désiré, en quoi de ma part je m'efforceray de tout mon pouvoir. Henri VIII fut du même avis, et le 25 mai les deux rois conclurent un nouveau traité contre François Ier. Il fut convenu que le duc de Bourbon franchirait les Alpes à la tête de l'armée victorieuse, dont l'empereur et le roi d'Angleterre fourniraient la solde ; que le roi d'Angleterre conduirait ou enverrait en Picardie des troupes auxquelles se joindraient trois mille chevaux et mille hommes de pied des Pays-Bas ; que l'empereur de son côté pénétrerait en France par le Roussillon.

C'était donc l'envahissement de la France par toutes ses frontières qui se préparait en ce moment. Le besoin d'argent avait retenu Bourbon près de deux mois au pied des Alpes avec l'armée victorieuse. Avant de toucher deux traites de 100.000 ducats chacune, que l'empereur lui avait envoyées sur Gênes pour payer la solde arriérée de ses troupes, et de pouvoir mettre celles-ci en mouvement, il avait demandé que l'invasion de la France s'exécutât en même temps par la Provence, le Languedoc et la Picardie, afin que François Ier fût obligé de diviser le peu de forces qui lui restaient. Il traversa les Alpes dans les derniers jours du mois de juin, et pénétra sur le territoire français le 1er juillet. Son armée, fort aguerrie, se composait de vieux soldats espagnols, allemands, italiens, qui n'avaient pas quitté le drapeau depuis longtemps. De vaillants chefs étaient à leur tête. Le marquis de Pescara avait accepté le titre de capitaine général de l'armée, dont Bourbon conservait la suprême direction. Le marquis del Vasto, neveu chéri de Pescara et formé à l'école de son oncle, avait été nommé capitaine général des Espagnols. Les lansquenets étaient sous les ordres de deux hommes de guerre éprouvés, les comtes de Hohenzollern et de Lodron. Des victoires récentes et successives avaient rendu supérieurs aux bataillons suisses ces corps de lansquenets, dont l'obéissance était néanmoins subordonné à l'acquittement régulier de leur solde.

Dès qu'il eut traversé le Var, le duc de Bourbon s'établit au camp de Saint-Laurent, vers les bords de la mer, pour y recevoir son artillerie qu'il avait fait transporter par des navires espagnols et génois. Le château de Monaco, qui dominait un port favorable à des débarquements de vivres et de canons, et que sa position rendait imprenable, lui avait été ouvert par Augustin Grimaldi, évêque de Grasse et tuteur du jeune Honoré Grimaldi, à qui en appartenait la seigneurie. Ce port abrité devait lui être d'autant plus utile que la flotte française tenait la mer. L'entreprenant Génois André Doria², dont les galères étaient la patrie

¹ Lettre autographe, *Mus. brit. Vespas.*

² André, Doria, d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres de Gênes, l'un des plus grands hommes de mer du XVIe siècle, naquit à Oneille en 1468. La république de Gênes venait de perdre son indépendance (1464), et n'était plus qu'une dépendance du duché de Milan. A dix-neuf ans, Doria entra au service du pape Innocent VIII, qu'il abandonna bientôt pour celui de Frédéric, duc d'Urbin, et des rois de Naples, Ferdinand l'Ancien et Alphonse II. Après un voyage en Terre-Sainte, il s'attacha à Jean de Bavière, un des lieutenants de Charles VIII dans le royaume de Naples, et défendit glorieusement

depuis qu'il avait perdu la sienne, avait réuni sa petite flotte à celle que commandait le seigneur Lafayette. Plus forte que la flotte impériale, placée sous les ordres de Ugo de Moncada, elle attendait dans ces parages les navires ennemis, qui longeaient la côte, et qui devaient porter à l'armée d'invasion des canons, des munitions et des vivres.

Au moment donc où la flotte espagnole approchait du lieu où Bourbon avait dressé son camp, la flotte française fondit sur elle, et y jeta le désordre et l'effroi. La plupart des navires espagnols prirent le large et retournèrent vers Monaco, où ils débarquèrent l'artillerie ; mais trois galères se jetèrent à la côte et furent abandonnées avec les pièces qu'elles portaient par ceux qui auraient dû les manœuvrer et les défendre, et qui s'enfuirent vers la montagne. Elles allaient être prises à la vue même de l'armée, ce qui lui aurait été à la fois un détriment et une honte. Le duc de Bourbon, par une résolution soudaine et avec une rare intrépidité, s'y précipita, au risque d'être tué ou pris. Suivi de quelques arquebusiers espagnols, il monta dans la plus exposée des trois galères, et dit à Pescara et à Beauraing d'en faire autant pour les deux autres. **Sauvons**, cria-t-il fort haut, **l'honneur du camp et de l'empereur !** Tous les trois s'y jetèrent et combattirent vaillamment. Pendant le reste de la journée, ils essuyèrent le feu de la flotte française, que les arquebusiers espagnols tinrent à distance, et qui n'eut pas la hardiesse d'aborder les trois galères, ni l'habileté de les couler à fond¹.

Bourbon alors, après s'être arrêté près de vingt jours au camp de St-Laurent, s'avança dans l'intérieur de la Provence, où il ne rencontra de résistance sérieuse nulle part. Vence, Antibes, Cannes, Grasse, Fréjus se rendirent successivement. Lorsqu'il fut à deux lieues d'Aix, les consuls vinrent lui en porter les clefs et faire leur soumission. Bourbon entra dans cette capitale du pays le 9 août, y reçut le serment des magistrats, et prit -dès ce moment le titre de comte de Provence. Sur toute sa route, il ne cessa de presser l'empereur, par les-lettres qu'il lui écrivit ou les messagers qu'il lui dépêcha, de mettre en mouvement l'armée de Catalogne, qui devait se réunir à la sienne sur les bords du Rhône. Bourbon comptait également sur les promesses du roi d'Angleterre, qui lui avait annoncé la très prochaine arrivée de sir John Russell avec l'argent qu'il devait lui fournir, et lui avait fait dire en même temps qu'une armée était prête à descendre sur la côte de France. Il s'était avancé sur la foi du double engagement de Charles-

Ricca-Guillielma contre Gonzalve de Cordoue. Puis, sa vocation se révélant, il équipa huit galères à ses frais, et poursuivit les corsaires turcs et africains, qu'il défit à Pianosa. Dans la guerre entre François Ier et Charles-Quint, il accepta le commandement des galères françaises. Plus tard, les calomnies dont il était l'objet à la cour de France, le firent passer du côté de Charles-Quint. Il délivra Gênes de la domination française, mit un terme aux querelles des Adorni et des Tregosi, rendit biennale la dignité de doge, de perpétuelle qu'elle était, et refusa, du reste, de l'accepter. Il mourut en 1560. Les Gênois lui élevèrent une statue avec cette inscription : *Au père de la patrie.*

¹ Dans sa lettre du 10 juillet, Bourbon raconte à l'empereur ce qu'il a fait, très simplement : **Nos ennemis ont contraynt trois de vos galères de se séparer des autres et vindrent geter en terre vers nous, et ne peurent tant fayre noz dits ennemis que maugué eulx n'ayons sauvé tout ce qui estoit dans les dites galères, combien qu'ils nous saluassent à coups de canon... Arch. impér. et roy. de Vienne.** — Mais Beauraing, dans sa lettre à Charles-Quint du même jour, disait : **Si vous eussiez veu mons. de Bourbon, vous l'eussiez estimé ung des hardis gentilshommes qui soient sur la terre, et voyant toutes les galleres de France qui venoient pour prendre les trois vostres, commanda au marquis et à moy d'en garder chacun une, et qu'il garderoit l'autre, et pour ce faire nous monstra le chemin, etc. Ibid.**

Quint et de Henri VIII, mais, parvenu à Aix, il n'eut aucune nouvelle ni de l'armée espagnole ni de l'armée anglaise.

Dans cette situation, il eût été téméraire de se diriger vers Lyon. Un conseil fut assemblé, et décida qu'en attendant que les troupes de Henri VIII opérassent au nord-ouest de la France, on irait mettre le siège devant Marseille. Outre la nécessité de ne pas rester dans l'inaction, on voyait dans cette mesure l'utilité dont serait pour l'empereur la possession d'une ville qui le rendrait maître de ce golfe de la Méditerranée, et lui ouvrirait le passage de Barcelone à Gênes ; l'affermissement par l'occupation d'une place aussi importante de toutes les conquêtes faites en Provence ; la certitude de laisser soumis les derrières de l'armée d'invasion et d'assurer ses substances ; enfin l'obligation où serait François Ier, s'il voulait secourir Marseille, d'offrir la bataille, qui serait acceptée, et l'impossibilité, s'il était vaincu comme Bourbon l'espérait, de couvrir son royaume sans défense. Dans la nuit du 14 août, Bourbon, avec Pescara et deux mille Espagnols, alla reconnaître lui-même l'assiette et les défenses de Marseille. Il en parcourut et visita les dehors avec le plus grand soin, et, malgré les évidentes difficultés de l'entreprise, il n'hésita point à s'y engager. Le 19 août, il parut devant la place, que cerna l'armée impériale.

Marseille se dressait alors sur un coteau assez spacieux et d'un accès difficile. Au sud elle descendait jusqu'au port, dont elle couvrait tout le bord septentrional, sans s'être jetée encore vers le bord méridional, où s'élevait l'antique abbaye de Saint-Victor. A l'ouest, elle longeait le rivage de la mer, dont les flots la baignaient en plusieurs endroits. Au nord, elle remontait en amphithéâtre au sommet de la colline, que couronnaient ses tours et ses murailles, à douze ou quinze cents pieds desquelles étaient construites la chapelle et la léproserie de Saint-Lazare. Elle formait du côté de l'est une ligne sinueuse qui, de la porte d'Aix, aboutissait en se courbant à l'extrémité intérieure du port. Ni le cours, extension de cette ligne, ni la Cannebière, suite du port, n'existaient encore. Ainsi resserrée, se déployant en étages sur un terrain montueux que la mer protégeait de deux côtés, et qu'entouraient des deux autres des murailles flanquées de bastions, garnies de tours, la ville pouvait soutenir un long siège, pour peu qu'on lui donnât le moyen et qu'elle eût la volonté de résister.

Or rien ne manquait à la défense ; tous les préparatifs en avaient été faits de bonne heure. Dès le mois de juin, François Ier avait envoyé à Marseille le commissaire Mirandel pour la mettre dans le meilleur état de résistance. Mirandel avait fait abattre plusieurs églises et deux couvents ; il avait fait raser et niveler les faubourgs, les maisons de plaisance et les jardins qui s'élevaient à un tir d'arquebuse des deux côtés de l'est et du nord, par où seulement la place pouvait être abordée et assaillie. Les Marseillais, avec un patriotique dévouement, avaient travaillé de leurs propres mains à ces démolitions. Ils déterrèrent les morts ensevelis dans les églises et les portèrent processionnellement avec les objets du culte et les images de leurs saints dans l'enceinte de la ville et sous la protection de ses murailles. **Il n'y avoit ni petit ni grand**, dit un témoin de ce triste et religieux spectacle, **qui ne pleurât**¹. Vers la fin de juin, la garnison sortie de Lodi et beaucoup d'enseignes de gens de pied

¹ *Journal de Valbelle et Histoire mémorable des choses advenues au pays de Provence à l'armée de Monsieur Charles de Montpensier, auparavant connétable de France, en l'an 1524, avec le discours véritable de tout ce qui se passa durant le siège mis devant la fameuse cité de Marseille.* Récit ms. à la bibliothèque d'Aix.

étaient entrées dans Marseille sous le commandement de Renzo da Geri, et Chabot de Brion y avait été dépêché par François Ier avec deux ou trois cents hommes d'armes. Outre cette troupe régulière, qui s'élevait à environ quatre mille soldats d'infanterie et de cavalerie, les habitants avaient été organisés en milices par leurs viguiers et consuls. Renzo da Ceri, versé dans l'art des fortifications, aussi ingénieux que brave, et d'une constance à toute épreuve, avait le commandement principal et devait diriger la défense de la place.

A son arrivée devant Marseille, le duc de Bourbon occupa les hauteurs qui entouraient la ville de l'est à l'ouest : il y dressa son camp ; les lansquenets furent placés non loin de la mer ; les Espagnols eurent leurs quartiers vers la plaine Saint-Michel, et les Italiens se postèrent entre les lansquenets et les Espagnols. Une batterie placée sur une hauteur obligea la flotte française, venue vers la plage d'Arene pour inquiéter le flanc droit de l'armée impériale à reprendre le large. Bourbon s'avança ensuite de plus en plus, et au bout de quatre jours il se crut assez près de la ville pour la battre en brèche. Le 23, ses canons tirèrent sur les murailles du côté où se trouvait le couvent de l'Observance ; dans la journée même ils les entamèrent et y firent une ouverture qui, à la partie supérieure, avait une trentaine de pieds d'étendue, mais n'en offrait pas au delà de six à la base. Les troupes demandèrent à monter l'assaut. On s'y attendait dans la ville, et l'on s'y tenait prêt à recevoir vigoureusement les Impériaux. Ceux-ci trouvèrent la brèche insuffisante, et n'attaquèrent point. Peut-être en montant à l'assaut avec une impétuosité hardie, eussent-ils brisé toute résistance et emporté la ville. Le lendemain il n'était plus temps. Dans la nuit du 23 au 24, le vigilant Renzo da Ceri avait fermé la brèche à l'intérieur et élevé un arrière-rempart à la place où l'ancienne muraille avait été ouverte.

Bourbon et Pescara, croyant leurs canons trop petits ou leur poudre trop faible pour faire de loin une brèche à travers laquelle ils pussent pénétrer dans Marseille, résolurent de s'en approcher davantage. Par des tranchées obliques ils s'avancèrent vers la ville avec l'intention d'en saper les murailles et de les renverser par la mine. En même temps, Bourbon envoya Beauraing devant la tour de Toulon, où étaient des pièces d'un plus fort calibre et un grand amas de poudre et de boulets. Beauraing par terre et Ugo de Moncada par mer devaient assiéger cette forteresse que ne pouvait défendre la flotte française chargée de protéger Marseille à l'ouest et de maintenir libre l'accès du port.

Les Marseillais, avertis du nouveau danger auquel ils étaient exposés, prirent aussitôt les mesures les plus propres à y faire face. L'antique et vénérée église de Saint Cannat touchait à la partie des murailles vers laquelle marchaient souterrainement, les Impériaux ; elle fut démolie sans hésitation. Au dedans comme au dehors, Renzo da Ceri pratiqua des tranchées longitudinales très profondes qui devaient arrêter les travaux des assiégés. En même temps il ouvrit dans cette direction des contre-mines. Tout le monde mit la main aux nouvelles tranchées, et les femmes elles mêmes y travaillèrent avec une ardeur patriotique. Tout en se livrant à ces travaux, les assiégés, par de vives et fréquentes sorties, troublaient les impériaux dans leurs manœuvres et allaient les inquiéter jusque dans leur camp. Jour et nuit, ils veillaient à la garde de la ville, dont les rues étaient éclairées par des torches et des lanternes qu'on allumait aux fenêtres des maisons, de peur de surprise.

Le duc de Bourbon ne se découragea point ; mais la confiance qu'il avait d'abord inspirée autour de lui ne tarda pas à fléchir, et bientôt les chefs de ses troupes doutèrent de la reddition ou de la prise d'une ville qui opposait une résistance

aussi opiniâtre. Le duc avait reçu pour la solde de son armée cent mille ducats que lui avaient apportés sir John Russel de la part d'Henri VIII. Il fut rejoint par une partie de troupes qu'il avait laissées en Piémont. Trois fortes pièces d'artillerie et six canons moyens lui furent amenés avec une grande quantité de munitions de la Tour de Toulon, qu'avaient prise le 2 septembre Beauraing et Ugo de Moncada. Avant de mettre en batterie ses gros canons, Bourbon proposa une conférence à Renzo da Ceri et Chabot. Mais ceux-ci refusèrent de s'aboucher avec lui, et répondirent qu'ils n'entendaient traiter qu'à coups d'arquebuse et de canon. Malgré l'opiniâtreté heureuse de leur défense, les Marseillais n'étaient pas sans inquiétude ; ils craignaient d'être forcés à la longue, s'ils n'étaient pas secourus. Ils résolurent donc d'envoyer une députation auprès du roi. Embarqués dans le port, les deux ambassadeurs de la ville assiégée prirent terre un peu avant l'embouchure du Rhône et s'acheminèrent vers François Ier, qu'ils trouvèrent au milieu de son camp, à Caderousse, un peu au-dessus d'Avignon.

Après des retards inévitables, et non sans de grandes difficultés, François Ier était parvenu à refaire une armée. Cette armée, réunie dans la vallée du Rhône, était considérable. Il avait obtenu des Suisses une levée de plus de six mille hommes. Deux corps de lansquenets venus des bords de la Moselle et du pays de Gueldre avaient fortifié son infanterie, à laquelle se joignirent plusieurs troupes d'aventuriers français. C'est dans ce camp que le roi reçut les députés de Marseille. Il les accueillit avec grand honneur ; loua leur courage comme leur fidélité, et les exhorta à défendre leurs murailles jusqu'à ce qu'il parût devant elles pour en chasser l'ennemi. Il promit de délivrer bientôt leur ville, où fut alors introduit un secours de quinze cents hommes, venus par la mer du côté d'Arles et de Martigues, avec toute une flottille de bateaux chargés de farine, de vins, de bestiaux. Il remit aux députés pour leurs compatriotes une lettre propre à les entretenir dans leur courageuse résistance. Animés par les éloges et les remerciements du roi, confiants dans ses assurances, les Marseillais s'animèrent de plus en plus à soutenir l'effort de l'ennemi et à repousser l'assaut dont ils étaient menacés.

Bourbon s'était rapproché de la ville par ses tranchées, et il avait mis en batterie les grosses pièces venues de Toulon. Cette artillerie avait tiré avec furie et sans interruption du côté de l'ancienne brèche, et, après plus de huit cents coups de canon, avait abattu le rempart sur une étendue d'environ cinquante pieds vers le haut, mais de beaucoup moins vers le bas. Bourbon, l'ayant trouvée plus que suffisante, fit taire ses canons et mettre son armée en bataille pour monter à l'assaut. Il s'avança hardiment contre cette ville protégée par des tranchées qu'il fallait franchir, couverte d'ouvrages qu'il allait enlever, hérissée de défenseurs qu'il fallait vaincre ; mais ses soldats étaient moins résolus que lui. Le feu qu'ils essayèrent, à leur approche, les arrêta. Ayant su que derrière la brèche étaient des fossés remplis de poudre, de résine, de pétards, de pointes de fer, et par-delà les fossés un nouveau rempart, ils ne voulurent pas poursuivre l'attaque. Les lansquenets, désignés les premiers pour tenter l'escalade de la brèche, s'y refusèrent. Les Espagnols, pressés par Bourbon, n'y consentirent pas davantage : Pescara, qui croyait l'entreprise plus qu'il n'était téméraire, les en détourna lui-même. Sollicités à leur tour, les Italiens refusèrent comme les Espagnols et les Allemands. Bourbon, désespéré et désobéi, dut ramener l'armée dans ses quartiers en renonçant à : emporter la ville de vive force ce jour-là.

Bourbon n'était plus maître de ses troupes découragées ; il était presque abandonné en pays ennemi sans avoir les forces suffisantes pour s'y avancer et même pour s'y soutenir : une portion de l'infanterie et de la cavalerie qu'il

attendait lui avait manqué pendant toute la campagne. Il tint conseil avec les chefs de ses troupes. Ceux-ci trouvèrent qu'il serait peu sage et fort dangereux de rester plus longtemps devant une ville que le roi de France, venait délivrer à la tête d'une puissante armée. Le duc aurait voulu, tout en abandonnant Marseille, marcher à la rencontre du roi, lui livrer bataille, et rétablir par une victoire l'honneur de l'armée qu'il commandait, et les affaires des souverains qu'il représentait ; mais il rencontra pour la bataille la même opposition que pour l'assaut. Entraîné malgré lui par les résistances et les dispositions des soldats, il se décida, à la retraite. Pendant deux jours, il en fit les préparatifs avec lenteur et comme à regret. Il jeta, dans la mer des amas de boulets qu'il ne pouvait pas emporter, enterra quatre gros canons, et envoya, traînées par des chevaux, d'autres pièces à Toulon, d'où elles devaient être embarquées pour Gènes. Les petits canons de campagne furent placés sur des mulets, et, le 29 septembre, l'armée leva le camp en se dirigeant vers les Alpes maritimes.

La retraite des Impériaux se fit sans désordre. Leur armée s'achemina vers le Piémont, en marchant de nuit et de jour. Pescara en dirigeait l'arrière-garde, qui remplaçait dans les 'Iléales logements l'avant-garde, aussitôt que celle-ci avait achevé sa halte et pris un peu de repos. Ce chef vigilant tenait, à ne laisser tomber personne des siens entre les mains des paysans, ameutés déjà sur les flancs de, l'armée impériale. Une fois il ne put pas réveiller du sommeil dans lequel ils étaient. plongés quelques lansquenets qui avaient trop bu du vin du pays. Les cheveu-légers du roi de France paraissaient à l'horizon, et les gens de la campagne n'attendaient que son départ pour égorger les Allemands endormis. Il les fit brûler dans la grange d'où il ne parvenait pas à les faire sortir, et il continua sa retraite avec une inexorable régularité. Les soldats avaient leurs vêtements en lambeaux et manquaient de souliers. Aussi, lorsqu'on tuait des bœufs ou des moutons pour leur nourriture, ils en prenaient plus avidement encore la peau que la chair, pour la couper en lanières et s'en faire des chaussures.

L'invasion de la France avait donc échoué deux fois, la première fois au nord, la deuxième au sud. Chaque fois les confédérés avaient été arrêtés par l'insuffisance de leurs moyens d'attaque et leur défaut de concert, tout comme par la vigueur de la résistance qu'ils avaient rencontrée et qu'ils n'avaient pas prévue. Le royaume était de nouveau délivré, et de nouveau encore le théâtre de la guerre allait être transporté en Lombardie. François Ier, au moment où sa situation était des plus dangereuses, avait chargé un camérier de Clément VII, qui traversait la France en revenant d'Espagne, de dire au pape qu'à la tête de trente mille hommes il passerait en personne les Alpes à l'automne¹. Il put exécuter, au mois d'octobre, ce projet qui semblait si chimérique lorsqu'il l'annonçait au mois de juin.

D'Aix, où il s'arrêta quatre jours, le roi se dirigea en toute hâte vers l'Italie. Il remonta la vallée de la Durance jusqu'à Briançon, d'où il était impatient de déboucher dans la plaine du Piémont. Il était plein d'espérance et d'ardeur, mais on montrait moins de confiance autour de lui, et ses capitaines les plus expérimentés, trouvant la saison trop avancée, n'étaient pas d'avis d'entreprendre une campagne d'hiver. Il cherchait à animer les siens de ses sentiments belliqueux. [Soldats et amis](#), leur disait-il, [puisque la fortune nous a](#)

¹ C'est ce qu'écrivait de Rome l'évêque de Bath au cardinal Wolsey, d'après le récit du camérier Bernardino de la Barba. — Lettre du 12 juillet 1524, *State Papers*, t. VI.

conduits en ce lieu, secondons ses volontés par une honnête résolution. Que la hauteur de ces grandes montagnes ne vous effraye ni rebuté ! Je vous assure sur ma foi que, si nous sommes les premiers en Italie, la guerre est terminée sans combat. Courage donc. Sachons nous commander par vertu, oublions plaisirs et maisons, et au prix d'un peu de fatigue affermissons à jamais le repos de la France¹.

Il mena rapidement son armée et son artillerie jusqu'au sommet des Alpes, sans rencontrer les obstacles ordinaires de la saison. Les rivières étaient guéables et les passages libres ; François Ier les franchit heureusement, et arriva avec ses troupes à Verceil le jour même où l'armée impériale, partie de Finale, avait traversé les Alpes maritimes en se portant à Alba, comme pour défendre l'accès du Piémont Mais réduite en nombre, épuisée de fatigue, ayant laissé une partie de ses bagages et de son artillerie dans les âpres chemins qu'elle avait parcourus et où. elle avait été poursuivie, cette armée était hors d'état d'empêcher l'invasion de la Lombardie, après avoir échoué elle-même dans l'invasion de la France. Le vice-roi de Naples, Lannoy, avait espéré qu'en réunissant les forces dont il disposait avec les débris de l'armée impériale qui revenait de Provence, il pourrait arrêter la marche des Français et empêcher leur entrée dans le Milanais, mais il renonça à cet espoir quand il eut conféré avec le duc de Bourbon et le marquis de Pescara.

Les chefs impériaux renoncèrent même à garder la ligne du Tessin. Ils comprirent qu'ils devaient se borner à occuper les points qui pouvaient être défendus. En un jour, Pescara fit plus de trente milles, et alla, par Voghera, jeter une garnison de cinq mille Allemands, cinq cents Espagnols et trois cents hommes d'armes dans Pavie. La défense de cette ville, la seconde du duché de Milan, fut confiée à Antonio de Leiva, soldat de fortune formé dans les guerres d'Italie, que désignaient à un commandement aussi important et aussi difficile la plus rare énergie et la vigilance la plus attentive. Le reste de l'armée remonta vers Milan, avec l'espérance d'y entrer avant les Français, et de s'y soutenir en attendant l'arrivée de dix mille lansquenets que le vice-roi fit lever en Allemagne.

Mais cette ville venait d'être ravagée par la peste ; ouverte sur plusieurs points, elle n'avait pas le moyen de se défendre. Elle s'était décidée à prévenir sa ruine par sa soumission, et une députation avait porté les clefs au roi, qui était arrivé dans le voisinage, à Abbate-Grasso, après avoir franchi le Tessin. Néanmoins le lendemain le capitaine Alarcon, à la tête de deux cents chevaux, ayant pénétré dans Milan, y annonça la venue du duc de Bourbon, du vice-roi de Naples et du marquis de Pescara, qui approchaient avec le reste des troupes. Ils y entrèrent en effet au milieu des transports de joie ides Milanais qui, revenus à leurs sentiments naturels, criaient : *Vive le duc ! Vive l'empire !*

A cette nouvelle, François Ier se mit en marche pendant la nuit avec toute l'armée, afin de se rendre maître de Milan de vive force ; mais les Impériaux ne l'y attendirent point. Ayant promptement vu que la ville était dans un trop pauvre état de défense pour qu'il fat prudent de s'y enfermer, Bourbon, Lannoy et Pescara en sortirent par la porte de Corne et par la porte de Rome, au moment où les Français y entraient par celle de Verceil. Ils se retirèrent vers Lodi et allèrent s'établir sur l'Adda. François Ier prit possession de la ville et en confia la garde au seigneur de la Trémoille, qu'il y laissa avec trois cents hommes

¹ Textuellement tiré de *l'Épître du roy traitant de son parlement de France en Italie et de sa prise devant Pavie*, dans *Captivité du roi François Ier, Documents inédits*, p. 117.

d'armes et huit mille hommes de pied. Il se transporta ensuite devant Pavie avec le reste de l'armée, espérant qu'une fois maître de cette place importante il le serait du Milanais tout entier et pourrait même entreprendre l'invasion de Naples.

Le 26 octobre, les Français parurent en vue de Pavie. Ils l'investirent aussitôt, en attendant la grosse artillerie qui devait servir à battre ses murailles. La ville grande et riche, célèbre par son université comme par son histoire, était couverte d'églises et de monuments. Elle avait une vaste enceinte de murailles, garnies de tours, précédées de fossés, flanquées de bastions, défendues du côté qui faisait face à Milan par une citadelle, et l'on n'y pénétrait que par des portes fortifiées. Le Tessin, rapide rivière sortie du lac Majeur, changeant de direction à une lieue de ses murailles, la baignait au sud et tombait un peu plus bas dans le Pô. Vers le point où il coulait au sud, le Tessin se divisait en deux bras, qui, en se rejoignant, formaient une île où se trouvait le faubourg Saint-Antoine, uni à Pavie par un pont de pierre couvert d'une galerie et défendu par une tour. Au nord de la place, s'étendait le parc de Mirabello, dont le nom même indiquait le site et l'agrément. Ce parc, embrassant un espace de plusieurs milles carrés, entouré d'une épaisse muraille qui le fermait des quatre côtés et dans laquelle étaient pratiquées des portes à ponts-levis, descendait presque jusqu'à Pavie. C'était un magnifique lieu où les anciens ducs de Milan allaient demeurer pendant la belle saison et prendre les plaisirs de la chasse. La résidence ducal de Mirabello était ornée comme un palais et fortifiée comme un château. Antonio de Leiva avait pourvu à la défense de la ville, en relevant les murailles là où des pierres en étaient tombées, en réparant ce qui menaçait de fléchir, en creusant des tranchées sur les points les plus exposés. Il avait distribué les quartiers à ceux qui devaient les garder, et, après avoir réglé la subsistance comme la défense de la place, il se tenait prêt à repousser l'attaque de l'armée française.

François Ier s'établit avec la plus grande partie de ses troupes vers l'abbaye de San-Lanfranco et l'église de San-Salvator, à l'ouest de Pavie. Le maréchal de la Palice se porta avec l'avant-garde, dont son ancienneté lui donnait le commandement, sur les hauteurs qui longeaient la ville du côté de l'est. Le duc d'Alençon occupa le parc de Mirabello à la tête d'un corps considérable, et le maréchal de Montmorency, suivi de trois mille lansquenets, de deux mille Italiens, de mille Corses et de deux cents hommes d'armes, se logea de force dans Vile que formaient au sud les deux bras du Tessin. Après avoir pris la tour qui fermait l'entrée du pont de pierre conduisant de l'île dans Pavie, et en avoir fait pendre tous les défenseurs pour avoir *osé résister*, disait-il, *à une armée du roi dans un tel poulaillier*¹, il se trouva en face de la ville. Antonio de Leiva ordonna aussitôt de rompre le pont de communication, et le maréchal de Montmorency, qu'il menaça de meurtrières représailles, se vit arrêté aux bords du Tessin. Les troupes françaises cernèrent alors la place de tous les côtés.

Dès qu'il eut reçu ses gros canons, François Ier ouvrit des tranchées pour approcher de la ville. Les batteries furent assises le 6 novembre, et le feu commença. Après trois jours de feu non interrompu, les murailles écroulées offrirent des brèches suffisantes, et l'assaut fut décidé. Les troupes escaladèrent les brèches en laissant sur la route beaucoup d'hommes abattus par les coups d'arquebuse des assiégés ; mais arrivées au sommet, elles trouvèrent la résistance la plus vigoureuse et la plus opiniâtre. Après une heure d'impétueuse agression et de ferme résistance, les assaillants, dont le feu de la place avait

¹ Du Bellay.

éclairci les rangs, se retirèrent, ayant perdu beaucoup de monde. François Ier voulut recommencer le lendemain ; mais, ayant appris que par-delà les murailles se trouvaient des tranchées profondes et que des arquebusiers étaient postés dans les maisons crénelées du voisinage, il renonça à une nouvelle attaque qui aurait été plus meurtrière sans être plus heureuse.

Ne pouvant pas pénétrer dans Pavie par les côtés trop bien défendus de l'est et de l'ouest, François Ier espéra s'en rendre maître du côté du sud, où la ville, que protégeaient les eaux du Tessin, était beaucoup moins forte. Il tenta une œuvre des plus hasardeuses, celle de détourner le bras principal du fleuve. Les assiégés ne furent pas sans crainte en voyant les Français travaillant à creuser un autre lit au Tessin et à barrer l'ancien avec des arbres, des pierres et des terres. Mais la crainte ne tarda pas à disparaître. D'abondantes pluies grossirent soudainement les eaux du fleuve, qui devenu plus impétueux et rendu plus profond, emporta les machines des Français et détruisit leurs travaux.

François Ier n'était pas mieux parvenu à surprendre la ville par le sud qu'à l'enlever par l'est et par l'ouest. Comptant sur le temps, il disposa tout pour réduire Pavie à capituler, et changea le siège en blocus. Se retranchant dans les positions qu'il occupait, il accrut son armée qui était déjà très nombreuse. Il demanda aux cantons suisses de nouvelles troupes, fit venir cinq mille Grisons, et prit à sa solde le valeureux condottiere Jean de Médicis, qui avait sous ses ordres trois mille soldats aguerris. Les diverses parties du camp français communiquaient entre elles pour s'entendre et au besoin s'assister. Des ponts jetés sur le Tessin en dessus et en dessous (le Pavie conduisaient de l'île où était Montmorency, au quartier du roi à San-Lanfranco et à celui de la Palice à San-Giacomo. Par delà le Tessin, l'armée en relation avec le comte d'Asti et la .Lomelline, recevait les vivres qui lui venaient des riches plaines du Piémont. Il y avait un immense marché et une foire perpétuelle dans le parc de Mirabello. Les troupes du roi avaient tout en abondance. Logées dans des églises et des abbayes, établies sous des tentes, occupant des huttes souterraines, livrées à un mouvement animé pendant le jour, éclairant la plaine de leurs feux durant la nuit, elles semblaient former une ville qui en ceignait, circulairement une autre.

Cependant le pape avait repris les négociations vainement entamées naguère pour rétablir la paix ou ménager une suspension d'armes entre les deux souverains. Il confia cette mission si conforme à sa charge spirituelle et aux véritables intérêts de l'Italie, au dataire Giovan Mattheo Giberto, qui avait toute sa confiance. Celui-ci se rendit d'abord à Soncino, où se trouvait le vice-roi de Naples, un peu au-delà de l'Adda, dans la Lombardie vénitienne. Les propositions du saint père furent repoussées avec hauteur par Lannoy, lequel déclara qu'il ne traiterait pas avec le roi de France tant que la France conserverait une palme de terre en Italie. François Ier ne les trouva pas acceptables non plus. Le dataire, qui passa plusieurs fois d'un camp dans l'autre, l'avait trouvé non moins exigeant qu'altier. **J'ai bon espoir, disait-il¹, d'occuper bientôt Pavie. Toutes mes mesures sont prises, mes provisions sont faites, et mes gens de guerre payés : je ne veux rien de moins que tout l'état de Milan et le royaume de Naples.** Le pape n'ayant pu convertir les deux adversaires à ses projets, tâcha de les ménager l'un et

1 Lettre de Lannoy à Charles-Quint du 19 novembre, d'après ce qu'a écrit le dataire Giberto à Bernardino de la Barba, qui l'a montré au vice-roi. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

l'autre. Il fit remettre secrètement six mille ducats au vice-roi de Naples¹, et conclut avec François Ier un traité de neutralité, très secret aussi, dans lequel furent compris les Florentins et les Vénitiens.

Dans l'intervalle les choses avaient changé de face en Italie. Bourbon était maintenant à même de poursuivre vigoureusement la guerre sur le Tessin. L'armée impériale, renforcée d'au moins douze mille Allemands, était presque aussi nombreuse que l'armée française ; elle l'égalait en infanterie, mais lui était inférieure en cavalerie et en artillerie. Cette armée était dans la nécessité de combattre, parce que les généraux qui la commandaient ne pouvaient pas la tenir longtemps réunie. Ils n'avaient pas d'argent ; il était dû aux troupes des sommes considérables, et il fallait 130.000 ducats par mois. Dans cette situation, le duc de Bourbon et le marquis de Pescara furent d'avis de marcher au plus tôt vers le Tessin, afin d'y attaquer le roi de France s'il acceptait la bataille, ou de délivrer Pavie s'il la refusait.

Cette ville était toujours étroitement bloquée. Rien n'y pénétrait, et la pénurie était fort grande. On était au mois de janvier, et dès le mois de novembre, on n'y avait plus mangé de viande de bœuf, de mouton, et les bouchers avaient été réduits à abattre les chevaux, les mulets, les ânes, dont ils vendaient la chair sur leurs étaux. Le bois manquait ainsi que le pain, et, dans les rigueurs d'un hiver fort rude, on démolissait les maisons et les églises afin de se chauffer avec les poutres, les planches et les boiseries qu'on en tirait. L'argent n'y était pas moins rare, et les lansquenets demandaient incessamment leur solde. Antonio de Leiva avait fait monnayer les vases des églises et les flambeaux d'argent de l'université ; il avait levé à plusieurs reprises des emprunts sur les nobles et sur les marchands de la ville ; il avait même fondu une magnifique chaîne d'or qu'il avait au cou ; enfin il s'était servi d'une somme de trois mille ducats que deux Espagnols venus du camp impérial avaient introduite à grand'peine et à l'aide d'un stratagème dans Pavie, pour distribuer de temps en temps aux troupes une partie de ce qui leur était dû. Il continuait avec ses infatigables soldats à défendre la ville assiégée contre les Français, dont il repoussait les attaques par de continuelles sorties, mais il était exposé à succomber d'un moment à l'autre, faute de vivres et même de munitions, lorsque parurent du côté du nord les enseignes des Impériaux.

L'année de Charles-Quint avait quitté Lodi le 24 janvier 1525². Elle se composait d'un peu plus de vingt mille fantassins, d'environ sept cents hommes d'armes et de cinq cents cheval-légers commandés par Castrioto, marquis de Civita-Sant' Angelo, qui tirait son origine de Scanderberg. Elle n'avait que quelques pièces de canon. Sa force était dans les agiles arquebusiers espagnols et dans les masses serrées de ses intrépides lansquenets, placés sous la conduite de George Frundsberg et de Marc Sith. L'armée s'était mise en marche, suivie de chariots nombreux portant ses tentes, ses bagages, ses munitions et même ses vivres.

¹ En exécution, évidemment, des engagements pris antérieurement comme membre de la confédération italienne. [Jusques à ceste heure, ne s'en est pu tirer autre chose synon six mille ducats qu'il nous a envoyés secrètement.](#) Lettre de Lannoy à l'empereur, du 25 novembre, *ubi supra*.

² [Et voyant l'estat des affaires et la grosse dépense qu'il faut porter pour soutenir cette armée et le bon vouloyr en quoy sont les gens de guerre espagnols et allemands, avons conclu par ensemble de partir le xxi ou xxii de ce moys, et nous mettre aux champs pour donner la bataille au roy de France.](#) — Lettre de Lannoy à la gouvernante Marguerite du 17 janvier 1525. — Ils ne partirent que le 24.

Elle s'était emparée, sur le Labro, de la ville de Sant' Angelo. Des bords du Labro, les Impériaux avaient paru se diriger du côté de Milan, comme pour enlever la capitale du duché aux Français et les contraindre, par cette menace, d'aller à son secours en quittant Pavie ; mais François Ier ne bougea point. Aussi les Impériaux, arrivés à Marignan, changèrent de route ; ils descendirent vers Belgiojoso et s'avancèrent du côté de Pavie avec le dessein d'en faire lever le siège ou de livrer bataille.

François Ier dont les forces restaient supérieures, n'était pas disposé à refuser le combat. Il envoya l'amiral Bonnivet, le maréchal de la Palice et Chabot de Brion avec quatre cents hommes d'armes jusqu'à Belgiojoso, afin de surveiller les mouvements des Impériaux. Se portant lui-même de San-Lanfranco à Mirabello, il ne laissa devant Pavie que ses lansquenets et mit le reste de son armée en bataille, prêt à combattre l'ennemi, s'il s'avancait vers la chartreuse à l'extrémité septentrionale du parc. Il passa sous les armes le 1er et le 2 février, mais l'ennemi, tournant vers sa gauche, côtoya l'Olona, et alla dresser son camp à l'est de Pavie. C'était en effet le côté par où il semblait le plus facile de secourir la ville et d'en rompre le blocus. François Ier, par un mouvement habile, se plaça en face des arrivants. Distribuées sur des monticules, adossées vers le nord aux murailles du parc, touchant au bas Tessin vers le sud, ses troupes, au milieu desquelles il dressa son quartier, eurent ainsi une position inabordable, qu'il rendit plus forte encore en l'entourant de fossés et en la flanquant de bastions garnis de pièces d'artillerie. Placé entre Pavie, qu'il serrait de près, et l'armée impériale, à laquelle il barrait le chemin, il empêchait l'une d'être secourue, l'autre de l'attaquer lui-même.

Les Impériaux, ne pouvant essayer de forcer le passage sans s'exposer à une défaite, s'approchèrent à un demi-mille de l'armée française, et campèrent à l'abri d'un terrain qui les protégeait contre l'artillerie des bastions. On était si près les uns des autres que les cris des sentinelles s'entendaient des deux parts, lorsqu'on les plaçait ou les relevait. Les artilleurs français et les coulevriniers espagnols échangeaient des coups de feu des points les plus élevés de leur camp. Les deux armées restèrent dans cette position durant trois semaines. Les Français attendaient à chaque instant la reddition de la place. *Pavie s'en va perdue*, écrivait déjà François Ier au commencement de février¹, *s'ils ne la reconfortent de quelque chose, et ils tournent autour pour la faire tenir jusqu'au dernier soupir, qui, je crois, ne sera pas long, car il y a plus d'un mois que ceux du dedans ne beurent vin, ne mangèrent chair ni fromage*. Il fallait donc que l'armée impériale secourût promptement la place pour l'empêcher de succomber et battit l'armée française pour ne pas se dissoudre elle-même. Elle avait épuisé ses vivres et n'avait plus d'autre ressource que de joindre et de vaincre l'ennemi. Les Impériaux s'y préparèrent de longue main et préludèrent à la grande bataille par une suite d'attaques hardies et d'entreprises heureuses.

Ils parvinrent à faire pénétrer quelques secours dans la place par le côté de l'ouest, un peu dégarni depuis que François Ier l'avait quitté avec la masse de son armée. Antonio de Leiva avait surtout besoin de poudre. Le vice-roi, qu'il avertit de son état de détresse, fit partir, dans la nuit du 7 au 8 février, quarante cavaliers dont chacun portait un sac de poudre, et qui, après avoir tourné le parc, traversèrent des bois et parvinrent sans en être empêchés dans la place. Dès lors Antonio de Leiva multiplia ses sorties, qu'il rendit très meurtrières pour

¹ Lettre de François Ier à la régente sa mère, du 3 février 1525.

les assiégeants. Il en fit une que les circonstances favorisèrent et qui permit d'introduire des provisions et des bestiaux dans Pavie. Les Grisons campaient devant la ville bloquée, du côté de l'ouest. Ils apprirent qu'un partisan de Charles-Quint s'était emparé par stratagème de la forteresse de Chiavenna, clef de leur vallée sur le lac de Como. Rappelés à la défense de leur pays menacé par les chefs de la ligue grise, ils partirent sans se laisser arrêter par aucune représentation, sans écouter aucune prière, et laissèrent l'armée du roi affaiblie à la veille d'une bataille. Le jour même où ils quittèrent les retranchements français pour regagner leurs montagnes, Antonio de Leiva sortit de Pavie avec une forte partie de la garnison, les attaqua vivement sur leurs derrières, et rentra dans la place avec un butin considérable. Ce ne fut pas le seul affaiblissement qu'éprouva François Ier. Un corps de troupes qui descendait des Alpes pour se rendre à son camp, s'étant arrêté sans précaution sur la Bormida, y fut surpris par les Impériaux enfermés dans Alexandrie, battu, dispersé, détruit. Enfin, pour comble de malheur, Jean de Médicis, après avoir attiré la garnison dans une embuscade où elle eut beaucoup à souffrir, y eut la jambe brisée et fut contraint de quitter le camp. Sa blessure laissa sans chef la troupe qu'il commandait, et priva l'armée de l'homme de guerre qui ressemblait le plus à Pescara et qui pouvait le mieux lui être opposé.

Les Impériaux sentaient de plus en plus la nécessité de combattre. Lannoy écrivait à Charles-Quint que livrer bataille, c'était s'exposer à compromettre sa réputation, si son armée était battue, et à perdre l'Italie, mais il ajoutait que la dissolution inévitable et prochaine de son armée, si elle ne combattait pas, l'exposerait plus sûrement encore et à la ruine de sa réputation et à la perte de l'Italie. Il valait donc mieux courir la chance du combat, puisqu'il y avait possibilité de la victoire. Mais comment forcer François Ier à combattre, s'il ne le voulait pas ? Dans un conseil tenu à ce sujet, les vieux capitaines et les plus sages furent d'avis de ne pas livrer bataille, mais l'amiral Bonnivet et le maréchal de Montmorency furent d'une opinion contraire. Bonnivet exprima la sienne avec une confiance hautaine, et son discours¹ entraîna le roi. François Ier, que sa propre ardeur disposait à livrer bataille, se décida à l'accepter lorsqu'elle lui serait offerte.

Les chefs de l'armée impériale avaient tenu conseil de leur côté le 23 février. Il n'y avait plus de vivres dans leur camp. Il fallait vaincre ou se disperser. Le marquis de Pescara fut d'avis de ne pas différer davantage un engagement devenu indispensable. Il proposa d'attaquer la nuit les Français, non du côté qui faisait face au camp impérial et que rendaient inabordables les retranchements dont il était couvert et les bastions qui le défendaient, mais en tournant au nord vers le parc, où l'on pénétrerait par une brèche pratiquée à la muraille sur un point qui ne serait pas gardé. On obligerait ainsi le roi de France à descendre de ses hauteurs fortifiées dans la plaine du parc et à y recevoir la bataille. Le duc de Bourbon appuya vivement l'avis de Pescara, et l'attaque fut décidée pour la nuit du 24 février, fête de saint Mathias et jour anniversaire de la naissance de Charles-Quint.

Antonio de Leiva, instruit le soir même du 23 février de la résolution prise, fut invité à mettre ses cinq mille hommes sous les armes, et lorsqu'il entendrait deux coups de canon, à faire une sortie qui placerait les Français entre deux feux. On se disposa à décamper pour être dans la nuit même à l'une des

¹ Le discours de Bonnivet est dans Brantôme, *Vie des grands capitaines*.

extrémités du parc, où l'on espérait ouvrir une brèche avant le jour. Les soldats reçurent l'ordre de mettre des chemises blanches ou des morceaux de toile par-dessus leurs armures, afin de se reconnaître en combattant dans l'obscurité d'une nuit de février. Pescara, qui comptait principalement sur l'audace et la solidité des Espagnols pour le succès de sa manœuvre, et qui avait coutume de les instruire de ses projets pour les animer de ses sentiments, y manqua moins que jamais. Il les rassembla, leur dit ce qu'il attendait d'eux et ajouta : **Mes enfants, la fortune nous a placés dans une telle extrémité que, sur la terre d'Italie, vous n'avez pour vous que ce qui est sous vos pieds ; tout le reste vous est contraire. La puissance entière de l'empereur ne parviendrait pas à vous donner demain dans la matinée un seul morceau de pain. Nous ne savons où en prendre, sinon dans le camp français qui est sous vos yeux. Là toute abonde, le pain, le vin, la viande. Ainsi, mes enfants, si vous tenez à manger demain, marchons au camp des Français**¹. Les soldats espagnols exprimèrent leur assentiment par leurs acclamations. Frundsberg harangua aussi les lansquenets, et les disposa à combattre vaillamment pour l'honneur de l'empire et la délivrance de leurs cinq mille compatriotes enfermés dans Pavie.

L'armée se mit en mouvement dans l'ordre prescrit, et se dirigea vers la partie du parc, où plusieurs compagnies de soldats et de pionniers l'avaient devancée, et travaillaient avec des solives, des pics et des pelles à en ébranler et à en abattre la muraille. Celle-ci résista longtemps, et l'aube paraissait lorsque le passage devint sur trois points praticable à des bataillons entiers, qui purent le traverser au milieu des décombres par une brèche de quarante ou de cinquante toises. Pescara fit avancer aussitôt le marquis del Vasto avec quinze cents lansquenets et quinze cents arquebusiers espagnols vers le château de Mirabello, afin qu'il s'en rendît maître sur les Français et qu'il se rapprochât de Pavie.

En apprenant que les Impériaux s'étaient mis en marche et qu'ils abattaient la muraille du parc pour s'ouvrir un chemin jusqu'à lui, François Ier avait quitté ses retranchements, et il s'était porté à leur rencontre avec son armée. Descendu de son camp fortifié sur la bruyère du parc, il rangea en bataille ses troupes qui semblaient animées de la même ardeur que lui. Sans être inférieur aux Impériaux en infanterie, M'emportait sur eux par le nombre de ses hommes d'armes et de ses canons. Il avait huit mille Suisses, cinq mille lansquenets, sept mille hommes de pied français et six mille Italiens². Il plaça dans une position dominante et sur la droite, d'où n'était pas éloignée l'ouverture pratiquée dans la muraille du parc, ses pièces bien attelées, sous le commandement du sénéchal d'Armagnac, Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie, qui devait prendre ainsi l'ennemi en écharpe et le foudroyer. Non loin de l'artillerie étaient rangés, en masses compactes, les lansquenets des bandes noires, à la tête desquels étaient François de Lorraine et le duc de Suffolk, Richard de la Poole. A la gauche des lansquenets, un peu en arrière, se trouvaient les bataillons serrés des Suisses, composant le gros de son infanterie. Les compagnies d'hommes d'armes étaient sur les ailes de ces divers corps et les dépassaient un peu, selon la manière de combattre du temps. Le maréchal de Montmorency conduisait l'arrière-garde composée de soldats italiens et d'aventuriers français ; l'avant-

¹ *Relacion de Juan de Osnayo, au tome IX de la Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espagna.*

² *Le roy m'a dit qu'il avoit VII mille Suisses, V mille Allemans, cette (sept) mille piétons françois, et VI mille Italiens.* Lettre de Lannoy à Marguerite d'Autriche, du 25 février 1525, imprimée dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, 2e part., tom. I.

garde était confiée au plus ancien des maréchaux, la Palice, qui avait près de lui le duc d'Alençon ; François Ier conduisait lui-même le corps de bataille. Entouré des grands officiers de sa couronne et des gentilshommes de sa maison, il attendait, l'esprit confiant, le cœur joyeux, la lance au poing, en capitaine qui croyait avoir bien pris ses dispositions, et en chevalier qui brûlait du désir de combattre, dit M. Mignet, le moment de fondre sur l'ennemi.

L'attaque commença par une vive canonnade. Les Impériaux, en entrant dans le parc, se dirigeaient par une marche de flanc du côté de Mirabello, où devait aussi se porter, au signal convenu, la garnison de Pavie. Cette marche était impossible à continuer en présence d'une armée prête à les attaquer, et dont l'artillerie les balayait à leur passage. Le marquis del Vasto seul s'était élancé vers Mirabello avec ses trois mille Espagnols et lansquenets, qui n'y rencontrèrent aucune résistance. Le maréchal d'Armagnac, tirant à coups pressés sur les corps espagnols et allemands qui avaient franchi la muraille et s'avançaient dans le parc, jetait le désordre dans leurs rangs et y faisait des brèches considérables. **Vous n'eussiez vu, dit un témoin de la bataille, que bras et testes voler**¹. Embarrassés par quelques pièces d'artillerie qu'ils traînaient avec peine à travers les décombres, sans pouvoir s'en servir, les Impériaux se jetèrent à la file, et presque en fuyant, dans un vallon qui les abrita contre le canon des Français. Deux compagnies d'hommes d'armes du duc d'Alençon chargèrent leurs soldats débandés et les poursuivirent jusque sur le terrain où ils se mettaient à couvert.

L'affaire prenait une mauvaise tournure pour les Impériaux. L'occupation de Mirabello devenait superflue ; la jonction avec la garnison de Pavie n'était plus possible ; non seulement les Français acceptaient la bataille, mais ils l'engageaient ; ils étaient sur le point de battre ceux qui croyaient les surprendre. L'habile et ferme Pescara saisit d'un coup-d'œil ce qu'il y avait à faire en cette conjoncture difficile : il fallait réunir toutes les forces impériales, opposer à l'impétuosité française l'opiniâtreté espagnole, attaquer leurs pesants hommes d'armes par d'agiles arquebusiers, jeter les lansquenets sur les Suisses. Il rappela soudainement de Mirabello le marquis del Vasto avec ses trois mille hommes ; prévint le vice-roi, qui était à l'avant-garde, que le moment était venu de marcher et de combattre ; il pressa le duc de Bourbon, qui commandait le corps de bataille, d'arriver en toute hâte. Lannoy fit froidement le signe de la croix, puis, se tournant vers les siens, il leur dit : **Il n'y a plus d'espérance qu'en Dieu ; qu'on me suive, et que chacun fasse comme moi**. Il donna en même temps de l'éperon à son cheval, et, précédé du marquis de Civita-Sant' Angelo, qui conduisait la cavalerie légère, il se mit en mouvement avec toute son avant-garde.

François Ier s'avancait aussi, suivi de toute son armée. A la tête de la vaillante troupe des seigneurs de sa cour, des gentilshommes de sa maison et de deux compagnies de ses ordonnances, il fondit sur l'avant-garde ennemie. Rien ne résista au choc de ses cavaliers pesamment armés. Le roi abattit et tua d'un coup de lance le marquis de Civita-Sant' Angelo², dont il dispersa les chevau-légers ; avec son escadron victorieux il repoussa les hommes d'armes de Lannoy et rompit une troupe de piquiers et d'arquebusiers qu'il rencontra sur son passage. Dans son allégresse confiante, il se tourna vers le maréchal de Foix, qui était à ses côtés, et lui dit : **Monsieur de Lescuz, c'est maintenant que je veux**

¹ Du Bellay et récit de Pescara ; *Colleccion*, t. IX.

² *Lettera del Mro Paulo Luzascho*, citée par Ranke, Histoire d'Allemagne, t. VI.

m'appeler duc de Milan. Il poursuivit encore un peu les fuyards, puis il arrêta sa troupe pour faire souffler ses chevaux.

La victoire en ce moment semblait se déclarer en sa faveur, mais bientôt tout changea de face. Les ennemis, ébranlés au premier choc mais non découragés, recommencèrent la lutte avec un nouveau courage. L'adroit et indomptable marquis de Pescara continuait à les diriger. Les trois mille combattants qu'il avait rappelés de Mirabelle entrèrent en ligne sous del Vasto. Ils attaquèrent la gauche de l'armée française, en même temps que la cavalerie impériale, ralliée et renforcée, revint à la charge, appuyée de quinze cents arquebusiers que Pescara répandit autour d'elle pour abattre l'effort de la cavalerie française. De leur côté, les lansquenets de Marc Sith et de George Frundsberg, quittant le vallon où ils s'étaient abrités, avaient marché au combat. Leurs bandes reçurent les décharges de l'artillerie française, sans pouvoir y répondre, mais cette fois sans en être arrêtées. D'ailleurs les batteries du sénéchal d'Armagnac étaient déjà masquées en partie par les Allemands des enseignes noires, que François de Lorraine et Richard de Poole conduisaient intrépidement à l'ennemi. Ces Allemands, qui formaient l'aile droite de l'armée de François Ier, rencontrèrent d'abord les lansquenets impériaux, qui les assaillirent avec le plus furieux acharnement. Sith, à qui s'unirent les Espagnols, se jeta sur un de leurs flancs, et bientôt Frundsberg, qui venait un peu après, les attaqua sur l'autre. Les lansquenets des bandes noires se battirent bien : aucun d'eux ne recula ; mais ils furent enfoncés malgré leur vive résistance, et périrent presque tous. Leurs deux intrépides chefs, le duc de Suffolk et François de Lorraine, perdirent la vie en combattant à leur tête.

Tandis que l'aile droite de l'armée française succombait ainsi sous le choc, des Impériaux, le centre éprouvait un sort pareil. Les arquebusiers espagnols y avaient fait de grands ravages parmi la grosse cavalerie des compagnies d'ordonnance. Leurs coups de feu pressés et sûrs perçaient les armures, abattaient les grands chevaux de ces pesants hommes d'armes, qui ne pouvaient pas les joindre et ne surent pas les repousser. Le désordre se mit dans leurs rangs ; ils se rejetèrent en arrière et rompirent l'ordonnance des Suisses, contre lesquels s'avancèrent et tirèrent alors les arquebusiers espagnols. Ces célèbres bataillons helvétiques perdirent à Pavie la renommée de bravoure et de solidité, qu'ils avaient laissé entamer déjà à Marignan. Ébranlés par le mouvement de retraite des hommes d'armes, assaillis de front par les troupes enhardies de Pescara et Vasto, menacés à leur droite par les lansquenets de Sith et de Frundsberg, qui s'avançaient après avoir battu les bandes noires, ils ne résistèrent pas longtemps et lâchèrent pied presque sans combattre.

François Ier, après avoir fait reprendre haleine aux siens, s'était de nouveau jeté dans la mêlée. Sa lance, qui avait frappé tant d'ennemis, était brisée, et il avait tiré sa grande épée de bataille, dont il se servait vaillamment. Au moment où il croyait poursuivre sa victoire, il vit l'ébranlement et la déroute des Suisses. **Mon Dieu, qu'est-ce ?** s'écria-t-il, et il se dirigea vers eux pour les arrêter et les ramener au combat, mais ses efforts, pas plus que les instances de Jean de Diesbach et du seigneur de Fleurange, qui les commandaient, ne parvinrent à leur faire tourner de nouveau leurs enseignes contre les Impériaux. Se plaçant alors à la tête d'une troupe d'hommes d'armes qu'il rallia, François Ier se précipita en désespéré sur la cavalerie ennemie et les arquebusiers qui la soutenaient. Il aurait pu se sauver, il aima mieux être tué ou pris que d'encourir le déshonneur de la fuite. Il y eut en ce moment une mêlée confuse et meurtrière. Tandis que Pescara, qui y reçut trois blessures, avançait toujours,

Antonio de Leiva, sorti de Pavie avec ses cinq mille hommes de pied, ses trois cents lances et ses cheveu-légers, venait à sa rencontre. Les Français en désordre étaient pressés entre la garnison encouragée et l'armée victorieuse. Pendant quelque temps on combattit au hasard et sans merci. Parmi la grande noblesse française, qui se comporta héroïquement dans cette journée, beaucoup avaient déjà péri, beaucoup plus alors tombèrent morts ou blessés. Le vieux la Trémoille, qui depuis la fin du dernier siècle, avait fait toutes les guerres, resta sur le champ de bataille. Le premier des maréchaux de France, la Palice, y perdit glorieusement la vie. Son collègue, le maréchal de Foix, reçut aux côtés du roi une blessure qui l'abattit et qui devait être mortelle. Le bâtard de Savoie, grand maître de France, et le grand écuyer San-Severino, chef du parti français au royaume de Naples, eurent, vers la fin de la bataille, le sort qu'avaient eu dans les commencements le duc de Suffolk et François de Lorraine, morts à la tête des lansquenets. L'amiral Bonnivet alla se faire tuer au milieu des rangs ennemis pour ne pas voir l'armée détruite, le roi prisonnier, et ne pas assister à un désastre dont il était en partie la cause.

François Ier combattait toujours. Quoique blessé à la l'ace et à la main, il était retenu par son fier courage au milieu des ennemis qu'il frappait de sa longue épée, mais son cheval, déjà atteint, ayant été percé d'un coup de lance, par le comte Nicolas de Salm, il tomba sous lui et fut entouré d'Espagnols et d'Allemands qui le pressaient de se rendre. La rivalité de ceux qui se disputaient sa capture et cherchaient à s'emparer de ses armes mettait sa vie en péril, quand le vice-roi de Naples, averti, accourut vers le lieu où il était renversé, descendit de cheval, le dégagea, le releva, et, en s'inclinant devant lui, le reçut prisonnier de l'empereur. Objet d'admiration pour sa bravoure, de respect pour son infortune, François 1er fut conduit, selon son désir, dans le monastère de Saint-Paul, placé au milieu du camp d'où la veille il dominait l'Italie, maintenant perdue.

En moins de deux heures, une belle armée, ayant à sa tête un vaillant prince et les généraux les plus braves, avait été battue et presque anéantie. Plus de dix mille hommes avaient péri sur le champ de bataille, ou s'étaient, en fuyant, noyés dans le Tessin. Les prisonniers furent nombreux et des plus considérables. Le roi de Navarre, le comte de Saint-Paul de la maison de Vendôme, le sire de Fleurange, de la maison de la Marck, le prince de Talmont, héritier de la Trémoille, le maréchal de Montmorency et Chabot de Brion partagèrent la captivité de François Ier. Le premier prince du sang, le duc d'Alençon, beau-frère du roi, y échappa seul, mais peu glorieusement. Il avait quitté précipitamment le champ de bataille. Avec lui se sauvèrent quelques centaines d'hommes d'armes et quelques milliers de fantassins, qui parvinrent à franchir le parc et remontèrent en désordre vers Milan. Sous le coup de ce grand désastre, la France était sans roi, sans capitaine, sans armée, et tout était à craindre pour elle, si l'ennemi se montrait aussi habile qu'il avait été heureux.

Le lendemain de leur victoire, les chefs des troupes impériales annoncèrent à Charles-Quint cet éclatant succès de ses armes. Le vice-roi de Naples fit partir le commandeur Peñalosa, qui avait pris part à la bataille, afin d'en rendre compte à l'empereur. Il obtint de François Ier que cet envoyé traversât la France avec un sauf-conduit pour arriver plus vite en Espagne. Le roi le chargea d'une lettre pour la régente sa mère : **Madame, lui disait-il, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve.** Il la conjurait d'user de prudence et lui recommandait ses petits enfants. Il la priait d'accorder libre passage au

commandeur Peñalosa, qui va, disait-il¹, devers l'empereur pour savoir comment il voudra que je sois traité.

C'est à Madrid que Charles-Quint reçut, le 10 mars 1525, les dépêches de son vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, lui annonçant la grande victoire remportée par son armée d'Italie et la prise du roi de France. Atteint à Valladolid, sur la fin de l'été de 1524, d'une fièvre opiniâtre, ses médecins lui avaient donné le conseil de venir respirer l'air vif et pur de cette première ville². Charles était loin de s'attendre à un succès aussi éclatant ; son esprit, au contraire, était rempli de trouble et d'inquiétude. Nous venons de voir quelle était la situation en Italie, combien les dernières nouvelles de Lannoy étaient inquiétantes. On se figure aisément l'impression qu'en de telles conjonctures l'empereur dut éprouver en apprenant la victoire de Pavie. Et cependant rien n'en parut sur son visage ni dans ses paroles³. Il passa incontinent dans son oratoire, s'y agenouilla, et y resta une heure en prière. L'heureuse nouvelle s'était répandue rapidement dans Madrid. Bientôt le palais se remplit des grands de la nation, des officiers de la couronne, des envoyés des puissances étrangères. Charles reçut leurs félicitations avec le même calme, la même retenue. Il rapportait modestement le succès à Dieu, l'arbitre des victoires et des châtements humains⁴. Le lendemain, il se rendit, avec toute sa cour, à l'ermitage de Santa Maria de Atocha, situé à quelque distance de la ville ; il y entendit la messe et un sermon prêché par fray Juan de Hempudia, de l'ordre des frères-prêcheurs. Il ne voulut pas permettre que dans sa résidence, ni en aucun autre endroit de ses états, on se livrât à des réjouissances publiques. Dans ses lettres comme dans ses discours, il n'attribua sa victoire qu'à la justice de sa cause.

En même temps que les dépêches de Lannoy et la lettre de François Ier, mentionnée plus haut, Peñalosa avait remis à l'empereur une lettre de Louise de Savoie, mère du roi de France, que son fils avait déclarée régente du royaume,

¹ Lettre de François Ier à la régente sa mère. — *Captivité de François Ier* par M. Aimé Champollion-Figeac, dans les *Documents inédits*.

² Discours de M. Gachard à la séance publique de l'Académie, du 11 mai 1860, dans les *Bulletins*, XXIXe année, 2e série, tome IX. — Je me propose, disait le vénérable historien, au début de son discours, de vous entretenir d'un événement qui occupe une place considérable dans l'histoire de notre grand empereur Charles-Quint, j'ai entrepris de vous retracer la captivité de François Ier et les négociations qui y mirent un terme. Ce n'est pas que les récits nous manquent sur cet épisode dramatique de la longue rivalité de deux souverains ; mais que d'inexactitudes, de lacunes, de faits controuvés ou travestis dans les uns ! que de partialité dans les autres !... Mon but, dans cette étude, est de restituer ses droits à la vérité. Depuis une quinzaine d'années, de nombreux et précieux documents, exhumés des archives belges et françaises, ont jeté de vives lumières sur le sujet. Je les ai examinés et comparés avec une scrupuleuse attention ; je les ai mis en regard des relations contemporaines, des relations espagnoles surtout, dont les auteurs ont été naturellement les mieux informés ; j'ai eu aussi cette bonne fortune de pouvoir puiser à des sources qui n'ont pas été jusqu'ici à la portée des historiens. Je m'efforcerai d'être un narrateur fidèle, et je n'aurai pas moins à cœur d'être un juge impartial.

³ Nous avons là-dessus le témoignage non suspect d'un témoin oculaire, l'ambassadeur vénitien Gasparo Contarini. Relation faite au sénat de Venise le 16 novembre 1525, dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, publiés par M. Gachard lui-même. — Voir aussi Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. I, l. XIII. — Le même ambassadeur rend à la modestie et à la fermeté de caractère de Charles-Quint ce témoignage éclatant : *Cesare è di natura molto modesta ; non si eleva molto nelle cose prospere, nè si deprime nelle avverse*.

⁴ Sandoval, *loco citato*.

en partant pour l'expédition d'Italie. Cette princesse appelait Charles **monsieur mon bon fils**, comme au temps où les relations les plus étroites existaient entre les deux cours, et où la fille du roi très chrétien était sur le point d'être unie au roi catholique. Elle louait Dieu de ce que, dans le malheur arrivé à son fils, il était tombé aux mains du **prince qu'elle aimait le mieux** ; elle exprimait l'espoir que la grandeur de l'empereur ne lui ferait point oublier **la prochaineté de sang et de lignage** qu'il y avait entre lui et le roi ; elle le suppliait de penser au grand bien qui pourrait résulter, pour toute la chrétienté, de l'amitié des deux monarques d'Espagne et de France ; enfin elle lui demandait de faire traiter son prisonnier comme **l'honnêteté** de l'un et de l'autre le requérait, et de permettre qu'elle eût souvent des nouvelles de son fils¹.

L'empereur avait à prendre une suprême détermination. Allait-il, comme plusieurs de ses ministres² l'y engageaient, profiter de la consternation et de l'abatement où la France était plongée pour profiter de la victoire, faire rentrer son armée d'Italie en Provence, envahir le Languedoc au moyen des forces qu'il avait dans le Roussillon, faire pénétrer en Picardie ses troupes des Pays-Bas ? C'était aussi l'avis de son frère Ferdinand, qui était venu jusqu'à Insprück, afin de seconder les mouvements de l'armée impériale, et qui le pressait de marcher en avant, afin qu'il ne lui arrivât point ce qui était arrivé à Annibal, après la bataille de Cannes. Mais Charles-Quint, dit M. Gachard, était d'un caractère pacifique ; depuis l'origine de ses querelles avec François Ier, il n'avait cessé de désirer qu'un arrangement fondé sur le respect du droit et de la justice vint y mettre fin. Le langage qu'il tenait, à cette époque même, aux ambassadeurs de Venise dévoile parfaitement les sentiments qui régnaient dans son cœur : **Sachez**, leur disait-il, **que si je le voulais, rien ne me serait plus facile que de troubler la chrétienté ; mais la seule gloire à laquelle j'aspire est qu'on dise que, de mon temps, elle a joui de la tranquillité et, de la paix. Cette paix je désire tellement l'affermir qu'elle subsiste après moi, et que nos armes se tournent contre les infidèles**³. Ajoutons que des raisons politiques d'un ordre supérieur lui conseillaient de traiter avec le roi de France. Il lui importait de pouvoir passer sûrement en Italie pour s'y faire couronner ; en Allemagne, sa présence devenait de jour en jour plus nécessaire, car son autorité y avait souffert de graves atteintes, et les progrès de la secte luthérienne y multipliaient l'agitation et les désordres. Un autre sujet l'inquiétait, c'était les motifs de défiance que commençait à lui donner le roi d'Angleterre, c'est-à-dire, l'allié sur lequel il semblait qu'il avait le plus le droit de compter⁴.

Il se décida donc pour la paix. Il chargea Adrien de Croy, seigneur de Beauraing, souvent employé par lui, nous l'avons vu, dans les affaires les plus délicates, et

¹ *Papiers d'état de Granvelle*, I, 259.

² Lettre de Charles-Quint à l'archiduc Ferdinand, du 25 mars 1525. (*Manuscrits historiques du comte de Wynants*). Le comte de Wynants, dit M. Gachard, directeur général des archives des Pays-Bas sous les règnes de Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II et François II, avait extrait la plupart des correspondances de Charles-Quint qui se trouvaient alors dans le dépôt confié à sa garde, et qui sont aujourd'hui aux archives impériales, à Vienne. Ses manuscrits, que M. le chevalier Gustave de Lieux, son petit-fils par alliance, a bien voulu mettre à la disposition de la commission royale d'histoire, ajoute M. Gachard, nous ont été d'un grand secours.

³ Lettre des ambassadeurs Contarini, Priuli et Navagero au sénat de Venise, du 28 juillet 1525, dans M. Cicogna, *Della vita et delle opere di Andrea Navagero*.

⁴ Lettre de Charles-Quint à Lannoy, du 15 juin 1525, dans les mss. historiques du comte de Wynants.

l'un des principaux personnages de sa cour, de se rendre de sa part auprès de François Ier. Il manda au duc de Bourbon et au vice-roi de Naples de suspendre les hostilités. Il lui semblait honnête, ce sont ses propres expressions, de ne pas les continuer pendant que le roi était entre ses mains. Il donna des ordres analogues aux Pays-Bas et sur les frontières d'Espagne. Il recommanda à Lannoy de faire bonne garde de son prisonnier, mais aussi d'avoir pour lui les plus grands égards et de permettre qu'il fût servi par ceux de ses officiers qui lui étaient le plus agréables. Enfin il exprima, dans une instruction commune à Beauraing, à Bourbon et à Lannoy, les conditions auxquelles il était prêt à rendre la liberté au monarque français. Beauraing devait les communiquer, en passant par Lyon, à la régente, à laquelle il était chargé de remettre en même temps la réponse de l'empereur. Cette réponse était pleine de courtoisie. Charles témoignait sa joie d'avoir appris que le roi était en bonne santé ; il assurait la régente qu'il le traiterait comme il voudrait être traité lui-même ; il lui annonçait qu'il avait donné des ordres pour qu'elle pût avoir des nouvelles de son fils aussi souvent qu'elle le désirerait. Il terminait en disant que, nonobstant la victoire qu'il avait plu à Dieu de lui envoyer, il ne voulait pas prolonger la guerre, avant d'avoir tenté tous les moyens de conclure une bonne paix. *J'ay, à ceste cause, disoit-il, fait mettre tant en mon nom comme de mes alliez, ma résolution par escrit de ce qu'est mon intention d'avoir et recouvrer, comme chose qui justement m'appartient... J'espère que vous penserez, et ne me refuserez chose tant juste et raisonnable pour le bien et repos de l'universelle chrétienté*¹.

La garde du roi prisonnier avait été confiée à don Fernando de Alarcon, l'un des plus anciens et des plus estimés capitaines des troupes espagnoles. A Pavie, il commandait l'une des trois divisions de cavalerie ; c'était lui qui avait chargé et mis en déroute l'escadron au milieu duquel était François Ier. Alarcon s'était transporté avec le roi dans la forteresse de Pizzighettone, près de Crémone, où il le gardait avec l'aide de deux cents hommes d'armes et de douze cents fantassins. Le projet de traité dont Beauraing était porteur devait être présenté au roi prisonnier par le duc de Bourbon et le vice-roi de Naples. L'empereur prévoyait bien que ce projet, dont l'une des principales conditions était la restitution du duché de Bourgogne, exciterait une vive répugnance dans l'esprit de François Ier. Déjà la régente avait déclaré que si l'empereur voulait traiter de la rançon du roi, elle prêterait l'oreille à ses propositions, mais que, quant à céder un pied de terre, la France n'était pas assez basse pour le faire, et que le royaume était prêt à se défendre, quoique le roi fût prisonnier. L'empereur avait

¹ *Papiers d'état du cardinal Granvelle*, I, 263. — M. Mignet dit à propos de cette lettre : *Beaurain apportait à la duchesse d'Angoulême une lettre froide et sèche de l'empereur en réponse à de touchantes supplications et de maternelles instances qu'elle lui avait adressées par le commandeur Peñalosa*. En note il ajoute : *Charles-Quint ne lui donna point le titre de mère ; il l'appela avec une dignité froide madame*. Cette critique ne nous paraît pas fondée. La conduite toute récente de la régente envers le connétable de Bourbon n'avait pas été de nature à lui concilier les sympathies de l'empereur. Voici, du reste, le jugement porté sur cette princesse par un historien autorisé : *Orgueilleuse, ambitieuse, audacieuse ou souple, selon le besoin, d'un esprit capable et ferme, de mœurs violentes et corrompues, avide de plaisir et d'argent, comme de pouvoir, Louise ne donna à son fils ni principes ni exemples moraux : pour lui, la royauté souveraine ; pour elle-même, le rang, l'influence et la richesse de reine-mère, et pour tous deux la grandeur servant à la satisfaction de leurs passions, C'était là toute la préoccupation et tout le travail de sa vie maternelle*. *L'Histoire de France racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot, t. III.

donc expressément recommandé à Bourbon et à Lannoy d'employer, pour faire ces communications au roi, les paroles les plus honnêtes et les plus douces, de manière à ne l'irriter ni le désespérer.

Quelles étaient donc ces propositions que la régente venait de rejeter sans hésiter et avec des paroles altières qui convenaient si peu à la situation ? Charles-Quint déclarait tout d'abord qu'il se contenterait de reprendre pour lui-même les possessions récemment soustraites à la maison de Bourgogne, quoiqu'il fût en droit, disait-il, de revendiquer sinon tout le royaume de France, au moins plusieurs de ses provinces. Il demandait donc que le roi de France rendit le duché de Bourgogne, accordé par le roi Jean à Philippe le Hardi et à toute sa postérité ; les comtés d'Auxerre, de Mâcon, la vicomté d'Auxonne et les autres terres cédées à ses bisaïeux, à lui Charles-Quint, les ducs Philippe et Charles, par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne ; abandonnât la ville de Téroouanne avec la ville et le château de Hesdin ; perdit ses droits de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois ; renonçât à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, les duchés de Milan, le comté d'Asti, la seigneurie de Gênes ; cédât la Provence au duc de Bourbon, qui la réunirait à ses anciens états pour en former un royaume indépendant ; restituât au roi d'Angleterre tout ce qui lui revenait en France ; enfin rétablît le prince d'Orange dans sa principauté confisquée¹. François Ier devait, avant de sortir de prison, faire ratifier ce traité par les états de son royaume, qui en jureraient la perpétuelle observation, et le sanctionner de nouveau quand il serait devenu libre.

Le duc de Bourbon et le vice-roi de Naples accompagnèrent Beauraing à Pizzighettone pour communiquer ces propositions au roi et connaître sa réponse. Elles lui parurent exorbitantes. **Le seigneur roi**, écrivirent Bourbon et Lannoy à Charles-Quint², **les a trouvées bien difficiles**. Cependant il déclara s'en remettre à la régente, à laquelle il donnait tous ses pouvoirs. Il écrivit le jour même à l'empereur. **J'ai mandé à Madame ma mère la résolution de ce qu'il me semble qu'elle doit faire pour ma délivrance, vous suppliant la vouloir recevoir et juger en cœur d'empereur qui désire plutôt se faire honneur que me faire honte**³. François Ier avait déjà écrit à Charles-Quint une première lettre, bien humble, remarque M. Gachard, dans laquelle il exprimait l'espoir que l'empereur userait généreusement de sa victoire et ne voudrait le contraindre à rien qui ne se dût. **Je vous supplie**, disait-il, **de juger en votre propre cœur ce qu'il vous plaira faire de moi, étant sûr que la volonté d'un prince tel que vous êtes ne peut être accompagnée que d'honneur et de magnanimité**. Il lui demandait de fixer avec une miséricordieuse convenance ce qu'il fallait pour la libération d'un roi de France, en voulant le gagner comme ami et non le désespérer. Il lui proposait de l'acquiescer ainsi entièrement, et il ajoutait dans un langage que M. Mignet lui-même ne peut s'empêcher de trouver trop soumis : **Vous pouvez être sûr, au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave**⁴.

¹ La principauté d'Orange, partie du Bas-Dauphiné, était enclavée de tous côtés dans le comtat Venaissin. Elle avait appartenu depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'en 1530 à la maison de Châlons. Philibert de Châlons, grand capitaine du XVI^e siècle, ayant refusé de reconnaître la suzeraineté de la France, François Ier lui confisqua sa principauté. Il se retira auprès de Charles-Quint, qui lui donna le comté de Saint-Pol.

² Lettre du 26 avril 1525, aux *Archives imp. et roy. de Vienne*.

³ Aux *Archives des affaires étrangères de France*, correspondance d'Espagne, 1525-1529.

⁴ *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, I, 266.

Aux grands et aux compagnies souveraines de son royaume François Ier tenait un plus fier et plus digne langage. Entre tant d'infélicités, leur disait-il, je n'ai reçu nul plus grand plaisir que scavoir l'obéissance que portez à Madame en vous montrant loyaux sujets et bons François, la vous recommandant toujours et mes petits enfants, qui sont les vôtres et de la chose publique. Il ajoutait qu'en continuant ainsi ils donneraient à ses ennemis beaucoup plus l'envie de le délivrer que de lui faire la guerre. Il finissait cette lettre à ses sujets, par des déclarations que M. Mignet appelle à juste titre admirables de sentiment et de langage : Comme pour mon honneur et celui de ma nation, leur disait-il, j'ai plutôt élu l'honnête prison que la honteuse fuite, soyez sûrs qu'il ne sera jamais dit que, si je n'ai été si heureux de faire le bien à mon royaume, pour envie d'être délivré, j'y fasse mal. Il affirmait qu'il aimerait mieux rester toute sa vie en prison que de causer un détriment à son pays¹. Nobles paroles, dit à son tour M. Gachard, que l'histoire devrait graver en lettres d'or sur ses tablettes, si la conduite ultérieure de François Ier ne les avait pas démenties.

A la persuasion du vice-roi de Naples, qu'il appela auprès de lui, le royal captif offrit bientôt des concessions qui ne s'éloignaient pas beaucoup des exigences de l'empereur. Comme il avait perdu la reine Claude sa femme, il proposa d'épouser la princesse Eléonore, veuve du roi de Portugal et sœur de Charles-Quint. Il demanda que le différend relatif au duché de Bourgogne fût soumis à la décision de la justice. Si le duché était reconnu appartenir à l'empereur, on le lui restituerait ; sinon, il serait donné en dot à la reine de Portugal, et les enfants mâles que le roi aurait de son mariage en hériteraient. Il renonçait pleinement au duché de Milan, à l'état de Gênes, au royaume de Naples, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois ; il adhérait à la restitution de Hesdin et abandonnait toute prétention sur Tournai. Lorsque l'empereur irait se faire couronner en Italie, ou lorsqu'il exécuterait quelque entreprise en Allemagne, François Ier consentait à fournir la moitié de l'armée et à payer la moitié de la dépense. Si l'entreprise était dirigée contre les Turcs, il y prendrait part avec le même contingent de troupes, qu'il entretiendrait de ses deniers et qu'il conduirait en personne. Se substituant à l'empereur dans les engagements que celui-ci avait pris envers le roi d'Angleterre, il payerait à Henri VIII tout ce qui lui était dû. Il rendrait au duc de Bourbon ses états, ses pensions, ses offices, c'est-à-dire, de vastes provinces, des sommes considérables, les grandes charges de chambrier et de connétable, et de plus le gouvernement du Languedoc. Comme il demandait pour lui-même la sœur de Charles-Quint, promise au duc de Bourbon, il offrait de donner en mariage à ce dernier la princesse Renée, fille de Louis XII. Il lui permettait même de poursuivre en justice le droit qu'il prétendait avoir sur le comté de Provence, et il annonçait le dessein de le reconnaître comme son lieutenant-général, en le plaçant à la tête de l'armée qu'il enverrait au secours de l'empereur, s'il ne la commandait pas en personne². Ecrites sous la dictée de François Ier, en présence du vice-roi de Naples³, ces propositions devaient être portées à Charles-Quint par don Ugo de Moncada, qui commandait la flotte espagnole avant la bataille de Pavie, avait été fait prisonnier et venait d'être échangé avec le maréchal de Montmorency. En les transmettant à l'empereur, Lannoy le

¹ Lettre de François Ier à ses sujets. L'original est dans Béthune, mss. vol. 8505, f. I. Citation de M. Mignet.

² *Captivité de François Ier*, p. 170-173, et *State Papers*, t. VI, p. 446-448.

³ D'après la lettre des ambassadeurs anglais du 16 juin, elles furent écrites par Moncada en castillan, en présence de Lannoy, sur les offres de François Ier. *State Papers*, t. VI.

suppliait de conclure une paix qui attacherait pour toujours à lui le roi de France¹. Il lui rappelait le danger où avaient été ses affaires, la peine qu'il avait eue tant avec ses sujets qu'avec ses ennemis, et il l'engageait à saisir l'occasion d'imposer la loi à ceux qui voulaient la lui donner. Mais les offres portées par Ugo de Moncada, que la régente de France et son conseil repoussèrent comme excessives², l'empereur les regarda comme insuffisantes³.

Déjà, sur le refus de ses propositions, Charles-Quint se préparait à reprendre la guerre. Il envoya le commandeur Peñalosa en Angleterre pour resserrer l'union un peu relâchée avec Henri VIII, et obtenir de lui l'argent sans lequel ses troupes ne pouvaient être mises en mouvement. Cet argent l'empereur le cherchait partout et le demandait à tout le monde. Peñalosa eut donc l'ordre de demander au roi d'Angleterre que la princesse Marie sa fille lui fût remise avec sa dot de 600.000 ducats, dont 200.000 seraient immédiatement comptés et 400.000 le seraient de mois en mois. A l'aide de cet argent, l'empereur se proposait d'entrer en France par les Pyrénées et d'y faire entrer par les Alpes l'armée d'Italie. Henri VIII était requis en même temps, aux termes du traité de Windsor, d'opérer par Calais une descente avec ses troupes, auxquelles se joindraient trois mille hommes de cavalerie et mille hommes de pied des Pays-Bas. En cas que le roi d'Angleterre ne voulût pas envoyer encore en Espagne la princesse sa fille trop jeune pour être mariée, le commandeur devait réclamer tout au moins en prêt la somme de 400.000 ducats, sans laquelle il serait impossible d'effectuer l'invasion de la France.

L'orgueilleux Henri VIII repoussa ces propositions avec hauteur. Dégageant l'empereur de la promesse qu'il avait faite d'épouser sa fille, il lui refusa tout argent pour continuer la guerre. Il répondit qu'il en avait trop fourni pour des entreprises qui avaient été profitables à l'empereur seul, tandis que lui n'avait reçu aucun des dédommagements qui lui avaient été promis. Le monarque anglais se montrait ainsi complètement éloigné de s'unir à Charles-Quint pour envahir les états de François Ier en reprenant la guerre⁴. Ce refroidissement de l'Angleterre et le mécontentement des états italiens, auxquels ses généraux avaient imposé des contributions de guerre considérables en châtiment de leur abandon ou de leur infidélité, changèrent les dispositions de l'empereur et le décidèrent à s'engager dans de nouvelles négociations pacifiques.

Dans l'intervalle, un changement s'était produit dans la situation du roi prisonnier. François Ier avait été enfermé près de trois mois dans Pizzighetone, quand ceux qui étaient chargés de le garder songèrent à le placer dans un lieu encore plus sûr. Ils jugèrent qu'il ne serait nulle part plus sûrement que dans le Château-Neuf de Naples, construit sur une bande de terre s'avancant au milieu de la mer, et ils prévinrent l'empereur de cette résolution. Le 18 mai, Lannoy alla chercher le roi à Pizzighetone. Sous l'escorte d'Alarcon et d'environ deux mille hommes, il le conduisit par le haut du Milanais, en évitant les villes, jusqu'à

¹ Le roy de France... desire fort la pes et que ce soit de sorte que peut demorai votre à jamais. Lettre de Lannoy à l'empereur, du 27 avril. *Archives imp. et roy. de Vienne*.

² ... Pour estre telles, les aucunes d'icelles qu'elle ne se pouvoient bonnement accorder, consentir ni permettre. Instructions de Pierre de Warty, envoyées à Marguerite d'Autriche. *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II.

³ Elles furent soumises à un conseil dont faisaient partie le chancelier Gattinara et le comte de Nassau ; elles furent aussi communiquées aux ambassadeurs d'Angleterre. *State Papers*, t. VI.

⁴ *State Papers*, t. VI, et *History of the reign of Henry the Eighth*, par Sharon Turner, t. I.

Gênes. Après six jours de marche il pénétra dans la citadelle avec son prisonnier, et, le 31 mai, la flotte espagnole étant prête à quitter le port, il fit descendre de grand matin, du château au môle, François Ier, qui, toujours suivi d'Alarcon et de ses arquebusiers, monta sur la galère capitane de Castille. Les seize navires composant la flotte se dirigèrent vers Porto-Fino, où les retint le temps contraire.

Le roi éprouvait un grand déplaisir de cette translation. Il redoutait le climat de Naples, et disait que le mener au bord de la mer, c'était vouloir le faire mourir. Il crut d'abord pouvoir recouvrer sa liberté dans le passage de Gênes à Naples. Dès le 12 mai il était parvenu à donner secrètement des informations à la régente, et lui avait écrit qu'on n'aurait à combattre que quatorze galères et dix-huit cents arquebusiers espagnols. Les préparatifs pour le délivrer s'étaient poursuivis avec promptitude. Une partie de la flotte française devait se rendre le 31 mai dans les eaux de Gênes, où la joindraient successivement les autres navires qu'on armait. Le maréchal de Montmorency, après avoir vu la régente à Lyon, avait rejoint le roi à Gênes presque à la veille de son embarquement. Il était investi du commandement général des armées de mer. Mais François Ier avait renoncé à une entreprise non moins incertaine que périlleuse, en obtenant que Lannoy le menât en Espagne auprès de Charles-Quint. Il désirait ardemment une entrevue avec l'empereur, et Lannoy lui-même souhaitait faciliter un arrangement, qu'il croyait praticable de près, impossible de loin¹. Le vice-roi, qui redoutait d'ailleurs le climat de Naples pour son prisonnier pendant les mois d'été, se rendit donc aisément au vœu du roi, et, sans consulter les autres chefs impériaux, sans prévenir même l'empereur, il changea tout seul ce qui avait été arrêté en commun. Le 8 juin 1525, il conclut à Porto-Fino, avec le maréchal de Montmorency, un accord en vertu duquel six galères françaises se joindraient aux galères espagnoles et l'aideraient à transporter sans risque François Ier à Barcelone. Lannoy plaça des soldats espagnols sur les vaisseaux français, et, un peu avant de mettre à la voile, il écrivit du port de Villefranche à l'empereur² : Sire, nous avons vingt galères bien armées et suis bien assuré du reste de l'armée de mer de France, qui ne nous fera aucun empêchement. Je vous amène le roi, ce qui, j'en suis certain, vous sera chose agréable, car il ne tiendra qu'à Votre Majesté de promptement achever ses affaires. Il monta lui-même sur le navire qui avait été préparé avec soin pour recevoir et transporter François Ier.

Le 10 juin, on fit voile vers l'Espagne. Le roi, entré dans le port de Palama le 17, arriva le 49 à Barcelone, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le jour suivant, il se rendit à l'église principale de la ville pour y entendre la messe. Il traversa la ville entouré des hallebardiers du vice-roi et suivi d'une compagnie de soldats armés de piques et d'escopettes. L'église, resplendissante de lumières, avait été ornée de riches tentures ; un dais était dressé près du grand autel. Le roi ne voulut pas y prendre place, mais il s'agenouilla à côté, et se tint dans cette attitude pendant la plus grande partie de l'office, ayant derrière lui le vice-roi, Alarcon et quelques grands seigneurs. Le lendemain on remit à la voile se dirigeant vers Valence, où François Ier trouva le même accueil. De là il fut conduit dans les montagnes des Morisques, à Benisano, dont le château

¹ Il écrivait à l'audiencier Du Blioul, le 26 avril : Dieu nous doint une bonne paix, car il seroit temps de vider la guerre, si l'empereur peult avoir ce que de raison il peult demander ; et à l'empereur lui-même, le 6 mai : Bien vous ose supplier que ce que perez avoir par la paix, à vostre honneur, ne veuillez refuser. *Négociations entre la France et l'Autriche*, II, 600, 603.

² Lettre de Lannoy à l'empereur, du 10 juin 1525, Lanz, t. I, p. 164.

appartenait au gouverneur de Valence. C'était un lieu fort agréable, propre à la chasse, dont il prit le divertissement, toujours en compagnie d'Alarcon, et où il resta quelques temps.

Lannoy, accompagné du maréchal de Montmorency, était allé rendre compte à l'empereur de ce qui s'était passé et demander ses ordres pour la suite. Charles-Quint était en ce moment à Tolède, où il tenait les cortes de Castille. Il se montra étonné de l'arrivée du roi en Espagne ; il jura Dieu et l'ordre de la Toison d'or qu'il n'avait eu aucune connaissance des projets du vice-roi, ce qui frappa tout le monde car il ne lui arrivait jamais de jurer. A la surprise qu'il en éprouvait se joignait le vif mécontentement de ses généraux d'Italie, qui ressentaient comme un affront le changement de résolution du vice-roi, et lui reprochaient de l'avoir décidé tout seul et sans même les en prévenir. Bourbon et Pescara s'en étaient plaints à l'empereur dans les termes les plus violents et les plus amers. Mais le vice-roi jouissait d'une grande confiance auprès de Charles-Quint ; il parvint à le faire entrer dans ses sentiments, en lui remontrant qu'il disposerait plus complètement de son prisonnier en Espagne qu'en Italie, et qu'en le rapprochant de lui il arriverait bien mieux à ses fins par un traité auquel le roi de France se montrait enclin que par une guerre que rendaient périlleuse le refroidissement de l'Angleterre et l'animosité de l'Italie. Le maréchal de Montmorency accompagnait Lannoy ; il avait été chargé par le roi de demander trois choses à l'empereur : une entrevue qui permettrait d'aplanir en quelques instants toutes les difficultés ; une trêve, pendant laquelle l'archevêque d'Embrun, et Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, munis des pouvoirs de la régente sa mère, auraient le temps de traiter régulièrement des conditions de la paix ; enfin un sauf-conduit pour la duchesse d'Alençon¹, sa sœur, dont la présence seconderait la prompte conclusion d'un accord. Charles-Quint consentit à la trêve qui devait durer six mois, et il accorda le sauf-conduit pour la duchesse d'Alençon, en ayant soin d'avertir que si elle n'arrivait pas avec le pouvoir de céder le duché de Bourgogne, il était inutile qu'elle vînt. L'empereur se tut sur l'entrevue demandée par François Ier.

Il prit alors le parti d'établir François Ier dans le voisinage de Tolède, afin qu'il fût plus à sa portée, et que les négociateurs de la régente pussent aisément communiquer avec lui. Il ordonna donc de le conduire au château de Madrid, située à huit lieues de Tolède. Le roi quitta assez joyeux Benisano le 20 juillet. Le gouverneur de Valence, beaucoup de seigneurs et de *caballeros* l'accompagnèrent jusqu'à Requena, où il trouva l'évêque d'Avila envoyé par l'empereur pour le complimenter de sa part. A Santorcaz, il revit le vice-roi de Naples aussi dépêché par l'empereur vers lui. Pendant trois semaines qu'il mit à traverser l'Espagne, de Benisano à Madrid, son voyage fut celui d'un roi et non d'un prisonnier. A Guadalajara, il reçut du duc de l'Infantado les plus magnifiques fêtes. Trois jours durant, ce grand seigneur le fit assister à des courses de taureaux, lui donna le spectacle de joutes et de tournois, lui offrit tous les divertissements qu'on ne trouvait qu'à la cour des princes. De Guadalajara,

¹ Marguerite de Valois, sœur de François Ier, née en 1492, morte en 1549, avait épousé, en 1509, le duc d'Alençon. Devenue veuve, elle se remaria en 1527 au roi de Navarre, Henri d'Albret, dont elle eut Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV. François Ier aimait beaucoup sa sœur, et la surnommait la Marguerite des Marguerites. Elle favorisa les lettres, tout en montrant du penchant pour la réforme. On lui doit l'Heptaméron ou nouvelles de la reine de Navarre (imprimé en 1559), recueil de contes imités de Boccace, où l'on trouve, avec de l'esprit, toute la licence des écrits de son temps.

François Ier vint à Alcalá de Henares. Toute la ville, ayant à sa tête la célèbre université d'Alcalá, qui comptait onze mille étudiants immatriculés, se porta à sa rencontre et lui fit une réception solennelle¹. Il arriva enfin le 17 août à Madrid, où l'attendait une plus longue et plus pénible captivité.

François Ier fut conduit et établi à l'alcazar de cette ville. Le donjon était haut, étroit et sombre. Il s'élevait non loin du Manzanares presque à sec dans cette saison, et avait vue sur la campagne aride du vaste plateau de Madrid. La chambre disposée pour le roi prisonnier n'était pas très spacieuse. Un lit pour le roi, des coffres pour les objets de son service, quelques tables et des sièges pour ceux qui étaient admis à lui tenir compagnie, composaient l'ameublement de cette chambre, dont les murailles se couvrirent bientôt de tentures à fleurs de lis apportées de France. Alarcon, placé dans le voisinage avec sa troupe d'arquebusiers, qui occupait surtout la partie inférieure de la tour, continuait à veiller sur le royal prisonnier confié à sa garde.

Les ambassadeurs de la régente, François de Tournon, archevêque d'Embrun, et Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, étaient arrivés à Tolède dès le 15 juillet, et avaient eu le 17 leur audience de l'empereur. Leurs instructions leur défendaient de consentir à aucune cession du territoire français, et ils devaient se borner à proposer une rançon en argent, ainsi que le double mariage du roi avec la reine Eléonore, sœur de Charles-Quint, et du dauphin avec sa nièce, la fille de la reine Eléonore. Ils pouvaient renoncer successivement au royaume de Naples, au duché de Milan, à la seigneurie de Gênes, au comté d'Asti, à la ville de Hesdin, à celle de Tournai, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. Là se bornaient les pouvoirs de ces envoyés. L'empereur les renvoya aux gens de son conseil. C'étaient le grand chancelier, l'habile et opiniâtre Mercurin de Gattinara ; le grand chambellan, comte Henri de Nassau ; le vice-roi de Naples, le gouverneur de Bresse, Gorrevod, son *mayordomo mayor* ; le grand commandeur de Santiago, Hernando de Vega, un des fidèles serviteurs de son aïeul Ferdinand le catholique ; le seigneur de Rœulx Beauraing et le secrétaire d'état Jean Allemand.

Les conseillers impériaux et les négociateurs français débattirent les intérêts et maintinrent les prétentions des deux parties avec une ardeur et une opiniâtreté égales dans des conférences qui se prolongèrent en s'animant². D'aucun côté on

¹ On a tous les détails de ce voyage du roi dans les *Commentarios de los hechos del señor Alarcon*, par don Antonio Suarez de Alarcon, in-fol., Madrid, 1665.

² Gattinara, qui portait la parole au nom des délégués de l'empereur, revendiquait les possessions récemment arrachées à la maison de Bourgogne par le roi Louis XI et injustement détenues par ses successeurs les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier ; le duché de Bourgogne, qui était, selon lui, un fief héréditaire et non un apanage ; les comtés, villes, terres et seigneuries accordés aux ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire par les traités d'Arras en 1435, de Conflans en 1465, de Péronne en 1468 ; enfin la cessation des droits de suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, cessation convenue par le roi Louis XI dans le traité de Péronne et par Louis XII dans le traité de mariage de l'archiduc Charles, aujourd'hui empereur, avec sa fille Claude, si les stipulations d'Arras ne s'exécutaient pas et si le mariage était rompu. Le président de Selve répondait, au nom des plénipotentiaires de la régente, que la France faisait l'abandon de sa suzeraineté sur les comtés de Flandre et de l'Artois, mais qu'elle ne pouvait pas rendre les villes sur la Somme cédées par le traité d'Arras au duc Philippe le Bon, mais rachetables moyennant 400.000 écus qu'avait payés le roi Louis XI ; qu'elle ne pouvait pas davantage délaissier le duché de Bourgogne, qui était un apanage de même nature que le royaume, et dès lors non réversible aux femmes, et qui, rentré dans le domaine de la

n'entendait rien céder. L'empereur réclamait avant tout la Bourgogne ; et les ambassadeurs de la régente, nous venons de le dire, avaient pour instructions formelles de ne pas y renoncer. François Ier lui-même venait de le leur défendre expressément. **Le moins que vous pourriez offrir de cela**, leur avait-il écrit¹, **seroit trop pour mon vouloir**. Les conférences devenant plus agitées et restant tout à fait inutiles, se rompirent. De Selve et l'archevêque d'Embrun en adressèrent la relation au roi prisonnier. Celui-ci, ayant pris connaissance des exigences du conseil de l'empereur, dicta une protestation, dans laquelle il disait **qu'il aimoit mieux tolérer longue prison que faire chose à lui honteuse et dommageable à son royaume**². Toutefois, ne se croyant sans doute pas sûr de lui-même, il déclara d'avance nulle et sans valeur la cession de la Bourgogne faite par contrainte, et annonça que, redevenu libre, il en poursuivrait le recouvrement avec toutes les forces de son royaume contre celui qui la lui aurait ainsi arrachée³.

Après que les négociations eurent été suspendues, François Ier, voyant que Charles-Quint se refusait à une entrevue, sentant que l'espoir de sa délivrance s'éloignait de plus en plus, tomba dans une mélancolique tristesse. Jusque là sa santé était restée parfaite. Les soins les plus empressés, au reste, lui avaient été prodigués, les attentions les plus respectueuses l'avaient toujours entouré. Les ambassadeurs de France mandaient eux-mêmes au parlement de Paris **qu'il estoit tant et si humainement traité et honoré qu'il n'estoit possible de plus, hormis la liberté**⁴. A Madrid, les égards avaient redoublé : il avait la faculté d'aller dans les champs, de se promener sur sa mule, de chasser quand cela lui faisait plaisir⁵. Malgré tout cela, la fièvre le saisit ; et cette fièvre, se continuant avec des redoublements, fut le signe d'une maladie des plus graves. En vain les médecins, y compris celui de l'empereur que Charles s'était empressé de lui envoyer, épuisèrent toutes leurs ressources, rien n'y fit, et le malade resta insensible aux consolations que lui apporta Lannoy de la part de l'empereur. Un abcès profond s'était formé vers le haut de la tête, et cet abcès, en se développant, avait amené un accablement qui semblait mortel. Le lundi 18 septembre, après plus de vingt jours de maladie, François Ier était sans mouvement et presque sans connaissance.

Alarcon dépêcha un courrier à l'empereur pour l'informer de cette situation, et lui dire que s'il voulait voir encore le roi et chercher à le relever par sa présence et ses paroles, il avait besoin de se hâter. L'empereur était allé à la chasse du côté de Ségovie ; il avait écrit à François Ier qu'apprenant la durée de sa maladie, et regrettant d'avoir passé naguère près du lieu où il était alors bien portant sans le voir, il n'y passerait pas cette fois sans le visiter, et qu'il serait auprès de lui le mardi. Le mardi était le 19 septembre. Charles-Quint arriva des environs de Ségovie à San-Agustin le lundi 18, quelques heures avant la fin du jour. Il comptait y coucher lorsqu'il reçut la dépêche d'Alarcon. Sans attendre le

couronne parce que la fille du dernier duc de Bourgogne avait été incapable d'en hériter, ne saurait plus en être détaché.

¹ Lettre de François Ier à l'archevêque d'Embrun, du 5 août, dans *Captivité de François Ier*, p. 294.

² Protestation du 16 août, *Captivité de François Ier*, p. 302.

³ *Captivité de François Ier*, p. 302, 303.

⁴ Lettre des ambassadeurs au parlement de Paris, du 18 juillet, *Captivité de François Ier*, p. 253.

⁵ Sandoval.

lendemain, il résolut d'aller visiter François Ier pour lui donner la satisfaction que ce dernier avait ardemment désirée et essayer de le ramener à la vie par l'espérance de sa prochaine liberté. Il dit à ceux qui l'accompagnaient qu'ils eussent à se préparer, s'ils voulaient le suivre. Il monta à cheval avec les ducs de Calabre, de Bejar et de Najara, qui ne le quittèrent point, et il parcourut à toute bride en deux heures et demie les six grandes lieues qui le séparaient de Madrid. Il y arriva entre huit et neuf heures du soir, et se rendit sur le champ à l'Alcazar. Laissant à la porte de la chambre du roi les ducs qui lui faisaient cortège, de peur de fatiguer le malade, il y entra avec le seul vice-roi de Naples, éclairé par le maréchal de Montmorency, qui portait devant lui un flambeau.

En voyant l'empereur, François Ier se releva avec effort sur son lit et s'inclina. Charles-Quint se jeta dans ses bras, et ils se tinrent pendant quelques temps étroitement embrassés sans proférer une parole. Le roi rompit le premier le silence, et dit : *Seigneur, vous voyez devant vous votre prisonnier et votre esclave.* — *Non,* répondit affectueusement l'empereur, *mais mon bon frère et véritable ami que je tiens pour libre.* — *Votre esclave,* ajouta le roi. — *Mon bon frère et ami qui deviendra libre,* repartit avec insistance l'empereur ; *je ne désire rien plus que votre santé, ne pensez qu'à elle ; tout le reste se fera, seigneur, comme vous pouvez le souhaiter.* — *Il en sera ce que vous ordonnerez,* continua le roi ; *mais, seigneur, je vous en supplie, qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre vous et moi*¹. François Ier retomba fatigué, et lorsque l'empereur sortit, après avoir passé quelques instants encore à ses côtés, le roi ne put pas donner la main aux ducs de Calabre, de Bejar, de Najara, qui entrèrent pour lui faire la révérence.

Le lendemain, l'empereur retourna auprès du roi. Il n'oublia rien pour lui rendre la confiance ; mais le royal prisonnier parla à l'empereur comme s'il n'espérait pas survivre à son mal. Il le supplia, s'il succombait, d'avoir ses fils pour recommandés, de les prendre sous sa protection et de les défendre contre ceux qui les attaqueraient. Charles-Quint le rassura, et, au moment même, on annonça que la duchesse d'Alençon était arrivée et qu'elle approchait de l'Alcazar. Cette princesse était partie de France au milieu des plus grandes chaleurs de l'été pour venir au fond de l'Espagne travailler à la délivrance de son frère. Sa mère l'avait investie de tous les pouvoirs nécessaires pour cette délicate négociation, avec l'espérance que les charmes de sa personne et les ressources de son dévouement la conduiraient à bonne fin. Montée le 27 août sur la flotte qui devait la transporter en Espagne, elle avait pris terre à Barcelone, où l'empereur avait envoyé don Ugo de Moncada à sa rencontre, Sur la route de Barcelone à Madrid, elle avait appris la grave maladie du roi son frère, et, remplie d'anxiété, elle avait mis encore plus de hâte à parcourir l'espace qui la séparait de lui. Le cardinal-légat Salviati, que Clément VII avait dépêché vers l'empereur, et qu'elle rencontra et dépassa en route, dit qu'elle se rendait en volant à Madrid. Elle y arriva le 20 septembre 1525, le lendemain de la première

¹ *Della vita e delle opere di Andrea Navagero.* — Ce récit de la visite de Charles-Quint est conforme, dit M. Mignet, à la relation inédite qu'en fait Gonzalo Hernandez de Oviedo, qui l'avait appris le soir du retour de Charles-Quint à Tolède, de la bouche même du duc Ferdinand de Calabre. Cette relation est conservée à la bibliothèque de Madrid. Nous avons reproduit, dans notre texte, la version de M. Mignet. On remarquera qu'elle est moins accentuée que le récit italien, et surtout qu'elle omet ces franches paroles de Charles-Quint, disant que ne voulant que ce qui lui est dû, et étant convaincu que le roi ne veut non plus que ce qui est dû, *il dovere*, rien ne s'opposera à sa liberté prochaine.

visite que l'empereur avait faite à François Ier. L'empereur descendit jusqu'au bas de l'escalier de l'Alcazar pour la recevoir. Elle était vêtue tout en blanc, à cause de la mort récente de son mari, le duc d'Alençon, et elle avait le visage en pleurs. L'empereur lui fit le meilleur accueil, y ajouta quelques paroles de consolation et la conduisit auprès du roi son frère. Après quelques instants passés avec eux, il les laissa et le même jour il repartit pour Tolède.

La visite de l'empereur et l'arrivée de sa sœur parurent ranimer le malade ; un mieux momentané se déclara, mais trois jours après, son état empira de nouveau. La fièvre devint plus forte et l'accablement du malade excessif. Le jour suivant, 24 septembre, il tomba dans une insensibilité complète, et les médecins de l'empereur comme les siens déclarèrent qu'il était perdu. Il resta plusieurs heures sans parler et sans entendre, ne voyant rien et ne reconnaissant personne. Le bruit de sa mort se répandit dans la ville, et de là dans toute l'Espagne et jusqu'à Paris. La duchesse d'Alençon, ne comptant plus sur aucun remède humain, fit dresser un autel dans la chambre du roi ; l'archevêque d'Embrun y dit la messe, à laquelle assistèrent, en priant et en pleurant, les gentilshommes de son frère et les dames de sa suite. Au moment de l'élévation, le célébrant, s'adressant au roi, qui depuis quelque temps ne donnait plus aucun signe de vie, l'exhorta à regarder le Saint-Sacrement. Le roi ouvrit les yeux et leva les mains. A la fin de la messe, on présenta au roi la sainte hostie pour qu'il l'adorât. *C'est mon Dieu, dit-il, qui me guérira l'âme et le corps, je vous prie que je le reçoive.* On craignait qu'il ne pût avaler l'aliment sacré : *Si, répliqua-t-il, je le ferai.* Alors l'hostie ayant été partagée en deux à la demande de la duchesse, le roi en reçut la moitié avec la plus grande dévotion, et sa sœur, communiant avec lui, reçut l'autre moitié au milieu de toute l'assistance qui fondait en larmes¹. Une crise salutaire se produisit à partir de ce moment même. L'abcès que le roi avait dans la tête s'ouvrit en dehors ; c'est ce qui le sauva². Il fut ainsi rendu à la vie, mais demeura dans une grande faiblesse.

L'empereur avait ordonné qu'on fit des prières publiques à l'intention du roi prisonnier ; il apprit avec une vive satisfaction son rétablissement inespéré. Bientôt Marguerite de Valois put quitter son frère convalescent pour aller suivre auprès de Charles-Quint la grande négociation qui l'avait conduite en Espagne. Elle arriva le mardi 3 octobre à Tolède. L'empereur avait envoyé au devant d'elle le duc de Médina-Cœli à une lieue de la ville. Il sortit lui-même de son palais pour la recevoir, accompagné du duc de Calabre, de l'archevêque de Tolède, et de beaucoup de seigneurs et de *caballeros*. Il la rencontra sur la place de Zocodover, ayant à ses côtés l'archevêque d'Embrun avec quelques grands personnages de France, et suivie de ses femmes à cheval comme elle. Du plus loin qu'il la vit, l'empereur ôta son bonnet et s'approcha d'elle avec la plus grande courtoisie. L'ayant placée à sa droite, il la conduisit lui-même au palais de don Diego de Mendoza, comte de Mélito, où son logis avait été préparé. A la porte, il prit congé de la duchesse, le béret à la main, et retourna à son palais.

Le lendemain Marguerite vint l'entretenir du projet de paix avec la France et discuter les conditions auxquelles pourrait être délivré le roi son frère. Charles-Quint demeura pendant deux heures en conférence avec elle. Il n'avait avec lui

¹ M. Mignet, d'après la lettre du président De Selve, du 1er octobre, au parlement de Paris.

² Lettre du cardinal Salviati, dans Molini, *Docum. stor.*, t. I, p. 191. — Navagero le dit également dans ses dépêches.

aucun des membres de son conseil ni des grands officiers de sa cour, et il avait voulu, par une aimable déférence, que la porte de la chambre dans laquelle il conférait avec la duchesse fût gardée par une de ses femmes¹. Mais tout en se montrant courtois, il ne se relâcha en rien de ses exigences sur ce qui lui appartenait. La duchesse d'Alençon proposa, en même temps que la renonciation aux souverainetés de l'Italie et à la suzeraineté sur une partie des Pays-Bas, le mariage du roi son frère avec la reine Eléonore, qui recevrait de l'empereur le duché de Bourgogne en dot. Charles-Quint n'adhéra point à cette proposition, qui le privait de la possession effective du duché, tout en le lui concédant, et il répondit que sa sœur était promise au duc de Bourbon. La duchesse offrit ensuite la somme qui conviendrait à l'empereur pour la rançon de son prisonnier. Charles assura qu'il ne voulait point de rançon et qu'il ne demandait pas autre chose que ce qui lui était dû. La duchesse offrit alors la mise en possession du duché de Bourgogne aussitôt que le roi serait rentré dans son royaume, mais à une double condition : 1^o que le droit au duché serait jugé par le parlement de Paris garni de pairs ; 2^o que l'empereur donnerait des otages de la restitution du duché, si le jugement n'était pas en sa faveur. Charles-Quint refusa encore. Il n'admettait point que le parlement de Paris et les pairs du royaume de France pussent être des juges impartiaux et équitables. Il consentit toutefois à faire décider le différend par des arbitres nommés de part et d'autre. La duchesse d'Alençon ne rejeta point cette proposition, et, elle la communiqua aux commissaires français, qui ne furent pas d'avis de l'accepter. Ils décidèrent la duchesse à retirer son adhésion, au grand contentement de l'empereur, qui, de son côté, était fâché d'avoir donné la sienne². Enfin, pour accorder à Charles-Quint, sinon le pays qu'il revendiquait, du moins le titre auquel il semblait tenir, la duchesse lui offrit la vicomté d'Auxonne, qui serait réunie à la comté de Bourgogne, érigée en duché ; mais l'empereur rejeta bien loin une offre qu'il traita de dérisoire³.

Lorsque François Ier eut connaissance du maintien des exigences de l'empereur, il renouvela le consentement donné par lui à ce qui avait été offert en son nom, et rejeta fièrement le reste, en accompagnant ses refus d'observations amères ou ironiques. Il écrivit ensuite cette lettre à Charles-Quint. *Monsieur mon frère, j'ai entendu par l'archevêque d'Embrun et mon premier président de Paris la résolution que leur avez dite sur le fait de ma délivrance, et me déplaît de quoy ce que vous demandez n'est en mon possible : car vous cognoistriez qu'il ne tiendrait à moi que je fusse et demeurasse votre amy. Mais cognoissant que plus honnestement vous ne pouvez dire que vous me voulez toujours tenir prisonnier que de me demander chose impossible de ma part, je me suis résolu prendre la prison en gré, estant sûr que Dieu, qui sçait que je ne l'ay méritée longue, estant prisonnier de bonne guerre, me donnera la force de la pouvoir porter*

¹ Lettre de Marguerite à François Ier, dans *Captivité*, etc. — Dans la même lettre elle engageait le roi à paraître plus faible qu'il n'était. *Vous supplyant, monseigneur, fere contenance foible et ennuyée, car vostre débilité me fortifiera et avancera ma dépêche.* — On ne peut s'empêcher de signaler le contraste entre ces habiletés françaises et les procédés droits et francs de Charles-Quint.

² Ainsi s'exprime M. Mignet, avec lequel M. Gachard n'est pas d'accord. Elle (la duchesse) proposa, dit celui-ci, de choisir des arbitres ; il (l'empereur) y consentit pour lui complaire, bien qu'il s'y fût précédemment refusé. M. Gachard ajoute en note : Dans sa lettre du 5 octobre, la duchesse ne dit pas que ce fut elle qui proposa l'arbitrage ; mais Nicolas Perrenot l'affirme, comme le tenant d'elle-même. (Voyez sa lettre du 19 octobre à l'archiduchesse Marguerite, dans les *Négociations entre la France et l'Autriche*, II, 622).

³ C'est plus tost moquerie que aultre chose.

patiemment, et n'ay regret sinon que le fruit de vos honnestes paroles qu'il vous pleust me tenir en ma maladie n'ait sorti son effect, ayant peur que le bien de la chrétienté ne soit doresnavant si bien conduit au service de Dieu qu'il eust été, moy demeurant par sang et mariage vostre bon frère et amy François¹. La duchesse d'Alençon, n'ayant plus rien à attendre, prit congé de l'empereur, et quitta Tolède, le 13 octobre, pour se rendre à Madrid auprès du roi son frère.

La négociation sembla complètement abandonnée pendant un mois. Mais François Ier se lassa le premier de ce silence. Il prit occasion de l'arrivée de Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes², accrédité comme ambassadeur de France auprès de Charles-Quint, pour faire encore une tentative. L'évêque de Tarbes demanda que les plénipotentiaires français fussent admis à présenter des propositions nouvelles au nom du roi leur maître. Charles-Quint y consentit. Les commissaires français lui offrirent trois millions d'écus d'or, en revenant toujours sur le mariage de la reine Eléonore, qui recevrait le duché de Bourgogne en dot³. Cette somme eût été pour l'empereur une ressource inappréciable ; elle l'aurait mis à même, non seulement de payer ses troupes, dont la solde était depuis longtemps arriérée, mais encore de pourvoir à d'autres nécessités publiques. Charles-Quint n'en répondit pas moins qu'il ne voulait pas prendre de rançon du roi, qu'il voulait rentrer seulement dans les domaines héréditaires enlevés à son aïeule par un des prédécesseurs du roi actuel. Cette reprise des pourparlers, dans laquelle l'empereur se montra plus que jamais résolu et posa comme condition absolue de la paix sa mise en possession de la Bourgogne préalablement à la délivrance du roi, qui serait garantie par des Stages, n'eut pas plus de suite et dura encore moins que les précédentes. Elle cessa au bout de quelques jours par la visible impossibilité de s'entendre.

François Ier n'avait pu rien obtenir de l'inexorable Charles-Quint, que n'avaient ébranlé ni l'abandon du roi d'Angleterre, ni l'attitude menaçante de l'Italie, ni les prières du royal captif, ni l'offre d'une immense rançon. Il essaya si la crainte de perdre tous les avantages que l'empereur pouvait retirer de sa délivrance ne le rendrait pas moins inflexible dans ses résolutions. Il parut résigné à une captivité durable et prêt à donner un autre roi à la France en cessant de l'être lui-même. Il ne laissait plus dès lors qu'un prisonnier ordinaire entre les mains de l'empereur⁴. En présence de l'archevêque d'Embrun, du maréchal de Montmorency, du premier président de Selve, de La Barre, prévôt de Paris, il abdiqua en faveur du dauphin son fils. Dans les lettres patentes destinées au

¹ Cette lettre est en original dans le vol. VI de la *Correspondance d'Espagne* aux archives des affaires étrangères de France, *Documents relatifs aux traités de Madrid et de Cambrai*. Note de M. Mignet.

² Louis de Bruges, sieur de Praet, avait été de même accrédité par l'empereur auprès de la régente.

³ Lettre de Nicolas Perrenot, écrite le 13 novembre à l'archiduchesse Marguerite ; dans les *Négociations entre la France et l'Autriche*, II, 642, et lettre de Charles-Quint à L. de Praet, du 20 novembre, dans Lanz, I, 188.

⁴ M. Mignet. Si cet acte eut été spontané et sérieux, dit M. Gachard, l'histoire ne saurait y donner assez d'éloges. Mais ce qui autorise à concevoir des doutes sur la sincérité de cette abdication, et à la ranger au nombre des expédients que le roi ne dédaigna pas d'employer pour agir sur l'esprit de l'empereur, ce n'est pas seulement qu'elle ne reçut aucune sorte de publicité en France, c'est encore qu'elle avait été concertée à Lyon entre la régente et le sieur de Bryon, tout nouvellement arrivé à Madrid. L'ambassadeur de l'empereur, le sieur de Praet, en avait été averti, pour ne pas dire menacé.

couronnement de son successeur¹, qu'il signa devant eux et qu'il fit contresigner par le secrétaire Robertet, il disait : Qu'il avait plu à Dieu de lui sauver la vie et l'honneur à la bataille de Pavie ; que, mis entre les mains de l'empereur, il en avait espéré humanité, clémence et honnêteté comme d'un prince chrétien et d'un proche parent ; que, gravement malade pendant sa prison et dans un état désespéré, cette maladie extrême n'avait pas ému le cœur de l'empereur et ne l'avait pas porté à le délivrer ; que, pour obtenir sa délivrance et conclure une paix profitable à toute la chrétienté, il avait fait les offres les plus considérables ; que les ambassadeurs de la régente sa mère et sa sœur, la duchesse d'Alençon, venue à travers la mer et la terre, n'avaient rien omis de ce qui pouvait disposer l'empereur à faire acte d'honneur et d'humanité, tout en recevant la plus grande rançon qui pût se donner pour le plus grand prince du monde et en établissant une étroite alliance au moyen d'un double mariage de sa sœur avec lui et de sa nièce avec le dauphin ; que l'empereur s'y était refusé et n'avait pas voulu le délivrer jusqu'à ce qu'il fût mis en possession du duché de Bourgogne, des comtés de Mâcon et d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, outre d'autres demandes non moins dommageables et déraisonnables qu'il avait rejetées. Nous avons plus tôt résolu, disait-il dans un langage ému, endurer telle et si longue prison qu'il plaira à Dieu que nous portions. Nous la lui offrons avec nostre liberté, pour le bien, union, paix, conservation de nos sujets et royaume, pour lesquels voudrions employer non seulement nostre vie, mais celle de nos très chers enfants, qui sont nés, non pour nous, mais pour le bien de nostre royaume, et vrays enfants de la chose publique de France.

Il prescrivait en même temps que le dauphin, son fils et son successeur, fût couronné et sacré avec les solennités accoutumées et fût dès à présent tenu pour roi très chrétien par ses sujets. Il désignait la duchesse d'Angoulême, sa mère, pour exercer la régence pendant la minorité de son fils, lui substituait en cas de mort la duchesse d'Alençon, sa sœur, les invitait à prendre dans les actes du nouveau règne le conseil des princes, des prélats, du chancelier, du président, des autres officiers du royaume. S'il était délivré plus tard, il se réservait de remonter sur le trône, ce qui, sans annuler le couronnement de son fils, en suspendrait les effets jusqu'à son trépas. Afin de compléter cet arrangement et pour faire croire, dit M. Mignet, à la sincérité de ses sentiments comme à la réalité de ses mesures, il parut vouloir s'établir d'une manière commode dans une prison qui ne devait plus s'ouvrir. Il envoya le maréchal de Montmorency demander à l'empereur soixante personnes qui resteraient attachées à son service pendant sa captivité. C'étaient entre autres un maître d'hôtel, un secrétaire, des cuisiniers, des sommeliers, un aumônier, le médecin Burganey, un apothicaire, un chirurgien, des officiers pour les différents services, et, afin de le distraire et de le divertir, quatre pages qui savaient chanter, avec ses trois joueurs de luth, d'espionette et de viscontin² ; c'était toute une maison enfin destinée à adoucir ou faciliter une captivité perpétuelle.

En ce moment-là même, Charles-Quint recevait des conseils contradictoires. Pescara lui écrivait pour le conjurer de délivrer le roi son prisonnier, sans exiger la Bourgogne, pourvu que le roi lui cédât l'Italie. En paix avec la France, il soumettrait à jamais la péninsule italienne, tandis qu'il s'exposait par leur mécontentement commun et par leur union à recommencer la guerre avec l'une

¹ *Captivité, etc.*, d'après l'original en parchemin.

² Archives des affaires étrangères, *Correspondance d'Espagne*, vol V. Note de M. Mignet.

et l'autre¹. Louis de Bruges, sieur de Praet, en lui annonçant le projet d'abdication de François Ier et en avouant que retenir ce prince en prison c'était paralyser pour toujours sa puissance, insinuait néanmoins que peut-être il valait mieux se montrer généreux à son égard que trop exigeant, et ne pas lui imposer des conditions dures et humiliantes auxquelles il ne se soumettrait qu'avec l'intention de s'y soustraire. Il assurait que cela serait facile à François Ier une fois rentré dans son royaume, qui, tout épuisé qu'il était, le seconderait avec une adhésion ardente et une fidélité dévouée. Il concluait à le garder toujours prisonnier ou à le renvoyer pleinement satisfait, à l'annuler par la captivité comme ennemi, ou à le gagner par la magnanimité comme ami².

Charles-Quint ne fut ébranlé ni par ces conseils, ni par ces insinuations. Avec cette fixité dans les résolutions une fois prises qui tenait autant à son esprit qu'à son caractère, il ne céda à aucune considération de sûreté ou d'utilité. Suivant donc ses propres dispositions autant que les avis du chancelier Gattinara, il résolut de ne jamais délivrer le roi, si le roi ne lui restituait pas la Bourgogne. Le projet d'abdication de François Ier ne l'ébranla point, soit qu'il le considérât comme réel, soit qu'il n'y vit qu'un subterfuge, mais il se montra prêt à lui rendre plus commode le séjour d'une prison sans terme.

Dans l'intervalle, François Ier chercha à se rendre libre au moyen d'une évasion. Un esclave nègre qui était chargé d'entretenir le feu dans sa chambre, fut facilement gagné. Le roi, après s'être teint en noir le visage et les mains, devait prendre les vêtements tin nègre, en profitant pour s'évader de l'obscurité du soir. Le secret fut livré par trahison. Charles-Quint ne voulait pas y croire, tant un pareil déguisement lui semblait indigne d'un grand prince comme le roi très chrétien³. Cependant il s'apprêta à confiner son prisonnier dans un lieu où il pût être placé avec encore plus de sécurité et confié à la garde d'un personnel plus sûr et moins nombreux.

C'est alors que la régente Louise de Savoie fit partir pour l'Espagne Chabot de Brion, chargé de ses dernières instructions pour ses ambassadeurs à Tolède. Ces instructions les autorisaient à conclure la paix en cédant à l'empereur tout ce qu'il demandait. Elle leur disait que la délivrance du roi était d'un prix inestimable pour le royaume ; que la longue captivité du roi aurait les inconvénients les plus graves⁴, que le dauphin ne serait de longtemps en âge et en état de gouverner, qu'elle même ne saurait porter toujours un si grand faix ; que le royaume pourrait tomber dans la confusion et souffrir des maux irréparables ; que chacun regretterait alors de n'avoir pas racheté le roi ; qu'on avait cédé bien davantage par le traité d'Arras afin de séparer le duc de Bourgogne du roi d'Angleterre ; que le roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avait été racheté par bien plus de terres et d'argent, quoiqu'il eût un fils en mesure de gouverner ; qu'en

¹ *Della vita e delle opere di Andrea Navagero.*

² Lettre de Louis de Praet à l'empereur, du 14 novembre, dans Lanz, I, 182.

³ *No se podia persuadir que un principe como el rey de Francia quisiesse intentar cosa tan fea.* Sandoval. — Voir aussi la lettre de Nicolas Perrenot à l'archiduchesse Marguerite, écrite le 18 novembre de Tolède, dans *Négociations entre la France et l'Autriche*, II, 644.

⁴ *Si la délivrance du roy ne se peut recouvrer sans le duché de Bourgogne, aux conditions qu'ils demandent ; si aucune chose n'estoit rabattue, la personne dudit seigneur est tant à estimer, avec les commoditez qui viendront de sa délivrance, et pour ne tomber aux inconvénients qui pourroient survenir de si longue prison, vaut trop mieulx, et non seulement délivrer Bourgogne, mais trop plus grand chose, que de le laisser à l'estat où il est.*

croquant sauver un duché on exposerait le royaume à se perdre, le roi à rester prisonnier, ses enfants à être détruits¹.

François Ier fit dire, de son côté, à l'empereur par Charles de Lannoy, que s'il voulait désigner de nouveau des plénipotentiaires, la paix cette fois serait bientôt faite. Charles-Quint n'en nomma que trois, et il les choisit parmi ceux qui étaient les plus favorables au roi : c'étaient le vice-roi de Naples, le prieur de Messine, celui de Moncada, et le premier secrétaire d'état Jean Lallemand. François Ier donna aux négociateurs français des instructions semblables à celles qu'ils venaient de recevoir de sa mère. Non seulement il les chargeait de renouveler de sa part toutes les concessions précédemment faites, mais il les autorisait à restituer le duché de Bourgogne et ses dépendances, avec exemption de droit de ressort à la couronne de France. Il ne se bornait pas à les y inviter, il le leur commandait, les déchargeant de toute responsabilité s'ils lui obéissaient, et les menaçant de son animadversion, s'ils s'y refusaient. **Par là vous rendrez à nous et à notre royaume un service qui jamais ne sera oublié ; si vous différeriez au contraire de faire ce que nous vous commandons, vous nous feriez desservice, dommage et déplaisir irréparable**². Mais comme cette cession ne paraissait exécutable que si le roi était présent dans son royaume, François Ier offrait de donner ses deux fils aînés pour Mages de la cession promise, promettant de retourner en captivité s'il ne parvenait point à détacher le duché de Bourgogne de la couronne de France, et il persistait à demander d'épouser la sœur de Charles-Quint.

Cette fois Charles ne pouvait pas s'opposer à un mariage qui était une condition de la paix et le moyen de rentrer en possession de ce qu'il avait si opiniâtrement réclamé ; mais pour donner à François Ier la reine de Portugal, il fallait la refuser au duc de Bourbon. L'engagement envers celui-ci était ancien, formel, et le chancelier Gattinara en déclarait la rupture impossible. L'empereur, placé entre sa parole et sa politique, était fort embarrassé. Il consulta la volonté de sa sœur. Lorsque la duchesse d'Alençon l'avait demandée la première fois en mariage pour François Ier, la reine Eléonore avait annoncé que la volonté de son frère serait la sienne. Mais à cette seconde demande, influencée, paraît-il, par Lannoy ennemi déclaré de Bourbon et en ce moment en lutte ouverte avec lui, elle se prononça sans hésitation et déclara sa préférence pour François Ier³. Bourbon, instruit de tout, dégagea l'empereur de sa promesse, et celui-ci, pour l'en récompenser, lui donna le duché de Milan.

¹ Dernières instructions de la régente à ses ambassadeurs, de la fin de novembre. *Captivité de François Ier*, p. 413, 414. — M. Gachard dit à propos de cette pièce : *Ces instructions renfermaient-elles la véritable pensée de la régente ? ou bien étaient-elles destinées à être communiquées aux plénipotentiaires de l'empereur, et à leur faire prendre le change ? En d'autres termes, Louise de Savoie avait-elle concerté avec son fils le plan qu'il exécuta, et qui consistait à souscrire aux conditions que l'empereur mettait à sa délivrance, avec l'intention de ne pas les accomplir ? Les éléments nous manquent pour résoudre cette question.*

² Instructions dernières du roi à ses ambassadeurs de France, décembre. Ibid. p. 426-430.

³ *Malgré*, remarque M. Gachard, *tout ce qu'on avait pu lui dire de l'inconstance de ce prince, des infidélités qu'il avait faites à sa première femme, dont on lui imputait même d'avoir causé la mort, et enfin du caractère impérieux de la duchesse d'Angoulême.* — M. Gachard ajoute en note l'analyse d'une dépêche très significative sur ce point de l'ambassadeur vénitien Andrea Navagero.

En vue de ce mariage, Charles-Quint abandonnait les comtés de Mâcon et d'Auxerre, ainsi que la seigneurie de Bar-sur-Seine, annexes du duché de Bourgogne, qu'il laissait en dot à sa sœur. Mais pouvait-il consentir à délivrer d'abord le roi sous la promesse de recouvrer ensuite le duché ? Il consulta son conseil à ce sujet, Lannoy surtout fut de cet avis. Il soutint qu'une pareille cession de territoire ne pourrait être arrachée à la France que par l'active volonté du roi, dont la présente dès lors devenait indispensable. Il faisait valoir les avantages d'une paix, dont la délivrance préalable du roi était le seul moyen. L'empereur, disait-il, pourrait arranger sans obstacle et sans dépense ses affaires d'Italie, où il consoliderait sa domination après s'y être fait couronner ; mettre à l'abri de tout péril et de toute sujétion les Pays-Bas agrandis et indépendants ; poursuivre les desseins qu'il avait de repousser les Turcs de la Hongrie, de rétablir en Allemagne la foi religieuse ébranlée, et de se rendre ainsi, comme il en avait la pensée, le défenseur de la chrétienté et le restaurateur du catholicisme, sans être troublé par l'opposition de personne, et en étant secondé par les forces de son ancien adversaire, devenu son nouvel allié¹.

Le chancelier Gattinara fut d'une opinion contraire. Il affirmait que si l'empereur n'exigeait pas la restitution immédiate du duché, il ne l'obtiendrait jamais ; que le roi de France ne tiendrait pas plus l'engagement qu'il offrait de prendre aujourd'hui, qu'il n'avait tenu les promesses qu'il avait faites précédemment ; que la guerre recommencerait et que tout serait remis en question ; que les fils du roi donnés en étages de sa parole seraient laissés en captivité, sans profit pour l'empereur et sans détriment pour le roi. Il dit résolument qu'il fallait rendre le roi libre sans lui imposer de conditions ou le retenir toujours prisonnier. Il refusa même de dresser, en sa qualité de chancelier, un traité qu'il regardait comme devant compromettre et peut-être faire perdre entièrement les fruits de la dernière victoire².

L'avis du vice-roi, dont le crédit était grand sur l'esprit de Charles-Quint³, l'emporta. Les avantages concédés furent acceptés sous les conditions où ils étaient offerts. Prenant envers François Ier les sûretés les plus variées, l'empereur tint à l'engager comme père, comme roi, comme gentilhomme. Le père dut livrer ses deux fils aînés pour otages ; le roi se lia par son serment et sa signature, le gentilhomme donna sa parole sous la foi de chevalier. Le traité fut dressé, le 10 décembre, conformément à toutes les conditions convenues. François Ier promettait de le ratifier six semaines après être redevenu libre, de le faire accepter par les états et les parlements du royaume en moins de quatre mois, et, s'il ne parvenait pas à effectuer les restitutions stipulées, il s'engageait à rentrer dans sa prison et à y reprendre la place du dauphin son fils aîné et du duc d'Orléans son second fils, qui, au moment de sa délivrance, seraient remis à l'empereur comme otages de sa fidélité⁴.

Le 14 janvier 1526, le traité devait être apporté à François Ier dans l'Alcazar et recevoir sa solennelle adhésion. La veille du jour où le roi, en apparence résigné, était appelé à signer et à jurer cet engagement, il réunit dans sa chambre le président de Selve, l'archevêque d'Embrun, le maréchal de Montmorency, Chabot

¹ Lettre de Lannoy à l'empereur, du 7 avril 1529, dans les *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 658, où il exprime ses regrets de l'avis qu'il a donné alors.

² Sandoval, l. XIV.

³ Andrea Navagero écrivait au doge de Venise, au mois de juillet 1526 : *Il vicere è il primo uomo di questa corte ; ognuno vuoi farselo amico.*

⁴ Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re partie, p. 400 et suivantes.

de Brion, le prévôt de Paris La Barre, le secrétaire Bayard, et, après avoir pris leur serment de tenir secret tout ce qui allait se faire, il protesta¹ contre le traité auquel il était contraint de se soumettre, et il annula lui-même les obligations qu'il était sur le point de contracter, comme attentatoires aux droits de sa couronne, dommageables à la France, injurieuses à son honneur. Il rappela qu'il avait plusieurs fois annoncé, soit en Italie, soit en Espagne, à Lannoy comme à Alarcon, que, si on le forçait de les prendre, il ne se croirait pas tenu de les observer. Il fit l'historique de sa captivité ; il raconta les promesses de l'empereur pendant sa maladie et l'inexécution de ces promesses après son rétablissement ; il énuméra les tentatives multipliées de négociations pour sa délivrance, les offres si considérables et les raisons si fortes faites et données avec tant d'humilité par les ambassadeurs de la régente sa mère et la duchesse d'Alençon sa sœur, et il condamna les exigences de l'empereur comme iniques en soi, impossibles pour lui, inacceptables pour son royaume. C'est pourquoi, dit-il, l'empereur lui faisant promettre choses exorbitantes qu'il ne peut tenir en son honneur et qui mettroient la France en servitude, il déclare devant Dieu et en présence des dessus nommés... qu'il cède par contrainte et longueur de prison et pour éviter les maux qui pourroient en advenir, à ce que l'empereur lui impose ; mais il proteste que tout ce qui est convenu au traité sera de nul effet, et qu'il est délibéré de garder les droits de la couronne de France.

Ainsi donc, ne peut s'empêcher de remarquer l'historien français auquel nous empruntons la plupart de ces détails, ainsi donc il se dégage de ses promesses comme roi, parce qu'il les trouve injustes, et il projette même de manquer à sa parole de chevalier, parce qu'elle ne lui est pas demandée avec confiance et qu'il ne la donnera pas en liberté. Il assure qu'il aimerait mieux mourir que de l'enfreindre s'il la donnait en étant libre, mais que, l'empereur l'exigeant d'un prisonnier qu'il surveille, il n'est pas tenu, d'après les lois de la chevalerie, de la lui garder. Tout en avançant ces maximes sur la violation légitime des engagements onéreux et sur le manquement régulier aux paroles contraintes, il est saisi de certains scrupules, et il déclare qu'il ne veut pas frustrer l'empereur de ce qu'il doit pour la liberté qu'il va prendre. Seulement, ce qu'il doit, il se reconnaît le pouvoir de le déterminer lui-même. Il dit que pour mettre Dieu et la justice de son côté, il entend faire envers l'empereur tout ce qu'un roi prisonnier de bonne guerre peut et doit raisonnablement faire. La rançon qu'il offrira rendra manifeste à chacun qu'il veut faire justice de lui-même et se mettre en son devoir. Après s'être attribué subtilement le droit d'enfreindre plus tard, selon sa convenance et par sa seule volonté, le traité qu'il allait conclure, il commande de nouveau à ses trois ambassadeurs de signer le lendemain l'engagement qu'il rompait d'avance la veille, les rendant ainsi confidents et complices de son futur manque de foi².

Le 14 janvier 1526, un autel fut dressé dans la chambre du roi. L'archevêque d'Embrun y célébra la messe. Le traité fut ensuite lu d'un bout à l'autre ; puis le roi, et après lui les plénipotentiaires de France et d'Espagne firent serment sur l'Evangile de l'observer dans toutes ses dispositions. Cette première cérémonie terminée, une autre d'un caractère non moins solennel lui succéda. Au même moment, on vit se lever François Ier et Charles de Lannoy. Celui-ci rappela respectueusement au roi ce qui lui restait à faire comme chevalier. Alors François Ier lui répondit : Monsieur le vice-roi, mon cousin, je vous promets que j'avois

¹ Sa protestation du 13 janvier est dans *Captivité de François Ier*, p. 467-476.

² M. Mignet.

assez juré ma foi par ce que maintenant j'ai juré et signé, et qu'avons tous ouï lire : car l'empereur ni vous, ni homme au monde ne trouvera jamais faute en cela. Toutefois pour ce qu'il est vrai que je lui offris semblablement de lui donner ma foi en la manière que vous me requérez, c'est raison, puisque je veulx accomplir bien et loyalement ce que j'ai promis, que je n'en sçauois donner trop de seureté. Mon cousin, je vous tiens pour gentilhomme de nom et d'armes connues, et puisque je scais que l'empereur vous a habilité de son costé, je veulx davantage que soyez habilité du mien, et dès maintenant vous habilité et vous tiens pour habileté par lui et par moi, pour prendre et recevoir ma foi en son nom. Puis, après qu'on fut convenu des termes dans lesquels l'engagement allait être pris, le roi se découvrant et mettant sa main droite dans celle du vice-roi, prononça à haute voix les paroles suivantes : je, François, roi de France, gentilhomme, donne ma foi à l'empereur Charles, roi catholique, gentilhomme, en la personne de vous, Charles de Lannoy, commis et habilité par lui et par moi pour la recevoir, que, en cas que, dedans six semaines après le jour que l'empereur m'aura fait délivrer et effectivement mis en liberté dans mon royaume de France, au lieu et selon que par le traité de paix est dict, je ne lui accomplisse la restitution du duché de Bourgogne et aultres pièces déclarées par icelui traité, que j'ai maintenant juré et signé, et selon la forme d'icelui, et pareillement en cas que les ratifications et aultres seurtés mentionnées audict traité, selon qu'en icelui est contenu et promis, ne fussent délivrées dedans quatre mois, en chacun des dicts cas, je retournerai au pouvoir de l'empereur, et viendrai incontinent, passé ledict temps, par devers lui, quelque part qu'il soit, et me rendrai son prisonnier de guerre, comme suis de présent, pour tenir prison là où il plaira audict empereur me ordonner, tant et si longuement que le contenu audict traité soit entièrement fourni et accompli. Lannoy accepta cette déclaration, et tous deux, leurs mains droites toujours jointes ensemble, demandèrent acte de ce qui venait d'être dit. Cet acte fut dressé à l'instant par le secrétaire d'état Lallemand, en sa qualité de notaire public et impérial¹.

Aussitôt après la signature du traité, François Ier écrivit à l'empereur, pour lui en témoigner sa satisfaction, et lui exprimer le désir de le voir. Charles-Quint lui répondit que ce désir était aussi le sien, et qu'il se rendrait à Madrid dès qu'il aurait expédié les affaires les plus urgentes par lesquelles il était retenu à Tolède. En attendant, il lui envoya le comte d'Egmont, pour le visiter de sa part². L'empereur écrivit en même temps à la régente de France dans des termes empreints des sentiments d'une extrême confiance et d'une vive tendresse. Cette fois il l'appelait sa mère. Puisque j'ai recouvré dans le roi votre fils un bon frère, lui disait-il³, et que je vous baille la reine ma sœur pour fille, il m'a semblé que je devois reprendre le nom dont autrefois j'avois usé et vous tenir pour bonne mère. Et puisque pour telle vous tiens, je vous prie que vers la reine ma sœur et aussi vers moi en veuillez faire les œuvres.

Charles-Quint s'était hâté d'affermir les liens de cette nouvelle amitié en les resserrant par l'union convenue de François Ier et de la reine Eléonore. Lannoy

¹ Ce procès-verbal est en copie aux Archives du royaume de Belgique, *Collection de documents historiques*, t. III, fol. 172.

² Charles d'Egmont, frère aîné de Lamoral, qui périt sur l'échafaud à Bruxelles. Charles avait été attaché de bonne heure au service de l'empereur ; il mourut le 7 décembre 1541, au retour de l'expédition d'Alger.

³ Lettre de Charles-Quint à Louise de Savoie, dans les *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 655.

avait reçu de cette princesse les pouvoirs nécessaires pour conclure son mariage avec le roi très chrétien. Il se rendit auprès du roi housé et éperonné¹, prêt à partir pour Tolède afin d'y rendre compte à l'empereur de l'accomplissement de cette dernière formalité. Il trouva François Ier couché et repris de la fièvre depuis la veille. Ce fut du lit que le monarque prononça les paroles des fiançailles, que le vice-roi de Naples répéta au nom de la reine Eléonore. Dès que François Ier eut connu l'intention de l'empereur sur le titre qu'il devait donner à sa fiancée, il écrivit à la reine Eléonore, que Charles-Quint voulut qu'il appelât désormais sa femme, une lettre qu'il lui fit porter par le sieur de Bryon, et à laquelle elle s'empressa de répondre².

Le traité de Madrid n'entraînait pas un changement immédiat dans la situation de François Ier : c'était seulement le 10 mars que l'empereur s'était engagé à le rendre libre. On se relâcha toutefois des mesures de surveillance observées jusque-là à son égard. Le 29 janvier, il alla en litière à Notre-Dame d'Atocha entendre les vêpres, et revint sur la mule qu'il montait habituellement ; le lendemain, il assista à la messe dans un des couvents de la ville, où il passa toute la journée. Lorsqu'il sortait, la curiosité du public était vivement excitée ; les personnes qui souffraient des écrouelles ne manquaient pas de se présenter sur son passage, pour être touchées par lui. A cette époque, il avait recouvré toute sa santé, et se portait si bien qu'il se sentait capable, disait-il à ses serviteurs, de courir le cerf³.

Charles-Quint quitta Tolède le 12 février ; il avait, ce jour-là même, malgré les remontrances réitérées de son grand chancelier, donné sa ratification au traité de Madrid. François Ier alla au-devant de lui, le lendemain, jusque près du pont construit sur le Manzanares ; il avait un manteau de drap frisé et une épée à l'espagnole ; il était monté sur sa mule richement harnachée ; à sa droite marchait le grand maître de Rhodes, Villiers de l'Ile-Adam, et le capitaine Alarcon à sa gauche ; des *caballeros* nombreux formaient l'escorte. Charles-Quint, vêtu de velours noir, était à cheval ; il était accompagné de ses principaux officiers et d'environ deux cent cinquante hommes d'armes⁴. Lorsque les deux monarques se furent joints, ils s'embrassèrent avec de grandes démonstrations d'amitié⁵. Il s'agissait de savoir qui aurait la droite ; l'un et l'autre s'en défendaient avec la même vivacité ; après bien des compliments, l'empereur céda. Ils arrivèrent ainsi à l'Alcazar, où ils prirent part, à la même table, à un souper somptueux ; ils restèrent seuls ensuite pendant un très long temps⁶.

François Ier demanda à Charles-Quint deux choses auxquelles il attachait une grande importance : la première était de voir le plus tôt possible la reine, sa fiancée ; l'autre de l'emmener en France avec lui. L'empereur y consentit volontiers. Il fut convenu que la reine le suivrait à quatre ou cinq journées de

¹ On a fait entendre, dit M. Gachard, qu'en se présentant devant le roi tout housé et éperonné, Lannoy avait manqué aux égards dus au royal prisonnier. Il ne paraît pas que François Ier en ait jugé ainsi, puisqu'il écrivait, peu de temps après, à la régente sa mère : *Croyés, madame, que mon cousin le vice-roy y va honnestement et de bon pied, et toujours dez le commencement ainsy l'a fait.* (*Captivité*, p. 503).

² Ces deux lettres ne nous ont pas été conservées.

³ Lettre du bailli de la Barre à la duchesse d'Alençon, du 1er février 1526, dans *Captivité de François Ier*, p. 487.

⁴ *Relacion de lo sucedido en la prision de Francisco I.*

⁵ *Relacion de lo sucedido en la prision de Francisco I.*

⁶ *Relacion de lo sucedido en la prision de Francisco I.*

distance, de façon à se trouver à Bayonne au moment même où le roi aurait à ratifier le traité. Charles-Quint, de son côté, pria le roi d'accorder au duc de Bourbon une pension de vingt mille livres, jusqu'à ce que le procès pendant au sujet du comté de Provence fût décidé, ce que François Ier promit sans hésiter.

Le 16 février, les deux monarques partirent à cheval de Madrid pour aller voir la reine Eléonore, venue de Tolède à Illescas, l'une des possessions de l'archevêque primat des Espagnes. Ils s'arrêtèrent ce jour-là à Torrejon de Velasco, et se rendirent le lendemain à Illescas, qui n'en était éloigné que de deux lieues. La reine Eléonore attendait dans une galerie, avec la reine Germaine de Foix, veuve en premières noces de Ferdinand le catholique et en secondes du margrave de Brandebourg, ainsi que les dames de sa suite. Après les révérences d'usage, Eléonore voulut prendre la main du roi pour la baiser, mais celui-ci l'embrassa ; il embrassa aussi Germaine de Foix, et donna aux autres dames sa main à baiser. Prenant ensuite sous le bras la reine sa fiancée tandis que l'empereur conduisait de la même manière la veuve de son aïeul, ils entrèrent dans une salle où une fête leur avait été préparée. Les deux monarques assistèrent à cette fête pendant deux heures et retournèrent fort avant dans la nuit coucher à Torrejon. Le lendemain, ils revinrent à Illescas dans la même litière, et ils visitèrent de nouveau la nouvelle reine de France, qui leur donna, avec la marquise de Zenette, femme du comte de Nassau, grand chambellan de l'empereur, le spectacle d'une danse espagnole¹.

Après sept jours passés dans la plus grande intimité², le 19 février, les deux monarques partirent ensemble de Torrejon à cheval, l'un pour se rendre à Madrid et de là en France, l'autre pour aller se marier à Séville avec l'infante Isabelle de Portugal, cette épouse si aimée et si vite perdue. Charles-Quint accompagna François Ier jusqu'à un jet d'arc de Torrejon. Arrivés à un chemin qui se bifurquait et où ils devaient se séparer, l'empereur, se rappelant les défiances du chancelier Gattinara et ne pouvant se défendre lui-même de quelque inquiétude sur l'exécution du traité, tira le roi à part et lui dit : *Mon frère, vous souvenez-vous des engagements que vous avez pris avec moi ?* — Sans doute, répondit François Ier, *et je puis vous répéter tous les articles du traité que nous avons conclu.* — *Assurez-moi que vous les exécuterez fidèlement de votre côté comme*

¹ Nous devons à M. Gachard quelques détails de plus sur la reine Eléonore : Cette princesse, âgée de quinze mois de plus que Charles-Quint, était veuve, depuis quatre ans, d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal. Elle n'était ni jolie ni laide ; son abord était froid, son regard sérieux, quoique expressif. Elle avait les cheveux d'un blond ardent, les yeux petits, les lèvres saillantes, signe caractéristique des Habsbourg. En un mot, rien ne rappelait en elle le sang espagnol ; tout au contraire, selon l'expression d'un ambassadeur vénitien qui résidait, à cette époque, à la cour impériale, montrait qu'elle était flamande. Ce qui la distinguait, c'était une grande bonté, une douceur admirable, et une soumission sans réserve aux volontés de son frère. On aurait pu appliquer à toute sa vie ce que le commandeur don Louis d'Avilla disait d'elle, lors de sa mort, qu'elle était une sainte innocente, et n'avait pas plus de malice qu'une colombe. Voici le passage de l'ambassadeur vénitien, Gasparo Contarini, sur lequel s'appuie M. Gachard : *Madama Leonora... non è brutta nè bella ; non ha per alcun modo di quelle grandesse, ma è vera flamma*.

² Entre autres gracieusetés faites par Charles-Quint à François Ier, on cite celle-ci. Le roi de France, à la bataille de Pavie, portait la toison d'or que l'empereur lui avait envoyée lors de la conclusion du traité de Noyon. Dans le feu de l'action, il la perdit ; elle fut trouvée par un soldat espagnol, auquel Charles la racheta au prix de 400 ducats. A Torrejon, il la remplaça de sa propre main au cou du roi.

je vais les exécuter du mien ; celui de nous deux qui manquerait à l'autre serait réputé justement un méchant homme et un lâche — Je les accomplirai exactement dès que je serai dans mon royaume, répliqua François Ier ; rien ne saurait m'en empêcher. — Dans la longue guerre que nous avons eue ensemble, continua Charles-Quint, je ne vous ai jamais haï ; mais si vous me trompiez, en ce qui touche surtout la reine votre femme et ma sœur, je le prendrais à si grande injure que j'aurais votre personne en haine, et chercherais tous les moyens d'en tirer vengeance et de vous faire le plus de mal que je pourrais. — Je vous jure, dit en finissant François Ier, que je veux maintenir tout ce que j'ai promis¹. Après ces mots, ils se saluèrent en se recommandant l'un et l'autre à la garde de Dieu.

Le 21 février, François Ier quitta avec joie et définitivement ce triste château de Madrid, où il avait été enfermé six mois, et où, dit M. Mignet, après avoir fièrement préféré une prison perpétuelle à une paix honteuse, il avait fini par sacrifier sa parole à sa liberté et promis sous un double serment ce qu'il était décidé à ne pas tenir. Il partit sous la conduite du vice-roi de Naples² et sous l'escorte d'Alarcon. Arrivé à Aranda, sur le Douero, étant encore éloigné de cinquante lieues du royaume de France, Lannoy régla, le 26 février, d'accord avec le roi, comment il serait procédé à sa délivrance. Dix jours avant et dix jours après, il ne devait y avoir, à vingt lieues de distance de la frontière, ni réunion d'hommes de guerre, ni assemblée de gens du pays. Douze personnes envoyées par le vice-roi, au nom de l'empereur, visiteraient préalablement la frontière dans toute son étendue et lui rendraient un compte exact de ce qu'ils y auraient vu. Le jour de l'échange, entre Fontarabie et Andaye, au milieu de la Bidassoa, d'où toutes les barques seraient éloignées et de l'embouchure de laquelle, dans le golfe de Biscaye, n'approchaient plus les navires français et espagnols, aucun gentilhomme de la maison du roi, aucun archer de sa garde, aucun cavalier de son royaume ne pourrait dépasser Saint-Jean-de-Luz³.

Le 4 mars, François Ier atteignit Vittoria, non loin du revers méridional des Pyrénées, dans la plaine de l'Alava. Comme on n'avait reçu aucune nouvelle de la régente, vers laquelle avaient été dépêchés Chabot de Brion et le commandeur Peñalosa, le vice-roi n'avança pas davantage. La régente n'avait cependant pas perdu de temps. Le maréchal de Montmorency avait apporté à Lyon, le 29 janvier 1526, le traité de Madrid. Louise de Savoie avait quitté la résidence qu'elle y occupait, et le 1er février elle s'était mise en route pour se rendre à Bayonne. Elle était suivie d'une partie de la cour et accompagnée du docteur Taylor et de Louis de Praet, ambassadeurs de Henri VIII et de Charles-Quint. De la route elle annonça cette paix au royaume, sans en faire connaître les

¹ M. Mignet, d'après Sandoval, l. XIV.

² L'empereur m'a commandé de mener le roi, prendre M. le dauphin et M. d'Orléans, ou le dauphin et les douze autres prisonniers qui se doivent bailler pour la seureté du traité de paix, et bailler lesdits seigneurs au connétable, lequel a charge de les garder. Lettre de Lannoy, du 15 février 1526, à l'archiduchesse Marguerite. — *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 553. — Ce fut pendant son séjour à Illescas, et en présence du roi que Charles-Quint, voulant récompenser les services rendus par Lannoy, lui donna la principauté de Sulmone, avec seize mille ducats de revenu. Il ne borna pas là ses bienfaits, mais il y ajouta le comté d'Asti et la charge de grand maître de sa maison, devenue vacante par la nomination de Laurent de Gorrevod au gouvernement de Bourgogne ; il l'avait créé, quelques jours auparavant, comte de Lannoy et du saint empire romain.

³ *Cérémonial réglé pour la délivrance du seigneur roy.* — *Captivité*, p. 510, 511.

conditions. Elle se bornait à montrer les heureux résultats qu'aurait la délivrance du roi, et elle demandait une levée de deniers pour faire face aux engagements contractés envers le roi d'Angleterre. Arrivée à Roanne, elle s'embarqua sur la Loire, grossie par des pluies extraordinaires, et se rendit, non sans lenteur et sans péril, d'abord à Blois, puis à Amboise, où étaient les enfants de France. Dans l'alternative laissée par le traité de Madrid de livrer comme otages le dauphin et douze des principaux personnages du royaume, ou bien de remettre les deux fils aînés du roi, elle choisit, d'accord avec son conseil, ce dernier parti. Quoiqu'il en contât à son affection, elle se décida à donner en otage un de ses petit-fils de plus et à conserver en France ceux qui restaient les derniers soutiens de l'État. Prenant avec elle le dauphin, âgé de huit ans et demi, et le duc d'Orléans, qui allait atteindre sa septième année, elle s'achemina vers Bayonne, où elle parvint le 15 mars au soir. Apprenant son approche, le vice-roi était parti le 7 de Vittoria, et avait conduit le roi dans la forte place de Saint-Sébastien, à trois lieues de l'embouchure de la Bidassoa. Il fut réglé que le 17, à sept heures du matin, se ferait l'échange de François Ier et de ses deux fils sur la rivière qui sépare le royaume de France des terres d'Espagne¹.

Ce jour-là, à l'heure fixée, arrivèrent, aux bords déserts de la Bidassoa, le vice-roi accompagnant François Ier, Lautrec conduisant le dauphin et le duc d'Orléans. Au milieu de la rivière, entre Fontarabie et Andaye, avait été placé un ponton en forme d'estrade que des ancres retenaient immobile à une égale distance des deux rives. Deux barques d'égale dimension, montées par un pareil nombre de rameurs, étaient préparées sur chaque rive. A l'heure marquée, Lannoy entra dans l'une avec François Ier, et Lautrec dans l'autre avec le dauphin et le duc d'Orléans. Chacun d'eux était escorté de dix gentilshommes. Les barques, parties ensemble, s'avancèrent d'un mouvement égal vers le ponton, où elles arrivèrent au même moment. Lannoy, que suivit Alarcon, monta sur l'estrade avec François Ier, pendant que Lautrec y paraissait tenant par la main les enfants de France. Le dauphin et le duc d'Orléans, s'approchant de leur père, dont ils allaient prendre la place, lui baisèrent la main, et le vice-roi dit alors à François Ier : *Sire, maintenant Votre Altesse est libre ; qu'elle accomplisse ce qu'elle a promis.* — *Tout sera fait,* répondit le roi. Il embrassa ses enfants, et, descendant dans la barque qui les avait conduits, il fut ramené au rivage. En abordant la terre de France, il ne put contenir sa joie, et, s'élançant à cheval, il s'écria : *Maintenant je suis roi ! je suis roi encore !* Puis il se rendit à Saint-Jean-de Luz, où les seigneurs de la cour, le chancelier Du Prat et l'ambassadeur d'Angleterre étaient venus à sa rencontre. Il arriva le même jour à Bayonne, et, mettant pied à terre, il alla à la grande église de cette ville rendre grâce à Dieu de sa délivrance et offrir les vifs témoignages de sa reconnaissance à sa mère, qui venait de montrer tant d'actif dévouement et une habileté si remarquable dans le gouvernement d'un royaume si éprouvé.

Maintenant qu'il était libre et rentré dans ses états, François Ier avait à se décider entre l'accomplissement et le rejet du traité de Madrid. Il faut bien le dire, on ne s'attendait pas à l'y voir rester fidèle. Le nonce du pape écrivait de Tolède après la conclusion : *les accords faits par la crainte ne se maintiennent pas*². Le peu scrupuleux Henri VIII chargeait même ses ambassadeurs auprès de

¹ Lettre de Lannoy à l'archiduchesse Marguerite, du 29 mars 1526. — *Archives des affaires étrangères*, Espagne, vol. V, fol. 250-252. Note de M. Mignet.

² *Lettere di negozi del conte Baldessar Castiglione, nunzio apostolico, all' imperatore Carlo Quinto*, t. II, p. 38. Padova, 1759, in-4°.

François Ier, d'insinuer à ce prince qu'il ne devait pas exécuter une convention aussi exorbitante, dont l'observation exposerait la couronne de France aux plus grands dommages et ouvrirait le chemin qui mènerait l'empereur, comme il disait, à la monarchie de la chrétienté¹. François Ier, au reste, n'avait pas besoin qu'on l'y exhortât, il était bien résolu à le faire, mais il hésitait à le dire. Dès son arrivée à Bayonne, l'ambassadeur de Charles-Quint, Louis de Praet lui ayant demandé la ratification qu'il devait donner dans la première ville de son royaume, il ajourna cette ratification sous un prétexte plausible. Il en fut de même à Mont-de-Marsan, où le commandeur Peñalosa, envoyé par Lannoy, se joignit à Louis de Praet pour le presser de ne pas la retarder davantage. Il alléguait cette fois que le traité, rendu public par l'empereur, avait causé un grand déplaisir à ses sujets et excité de grands murmures dans son royaume ; que les principaux personnages de l'état, dont il aurait voulu s'aider pour le faire admettre, lui écrivaient de ne pas le ratifier ; que de la Bourgogne on lui annonçait que la cession de cette province **unie et incorporée inséparablement à la couronne** ne pouvait pas être opérée sans le consentement des états du pays, qui ne le donneraient jamais, et qu'il n'obtiendrait pas davantage l'adhésion des états généraux du royaume et l'enregistrement des cours du parlement, non moins nécessaire à une pareille aliénation².

Aussitôt que Charles-Quint connut les réponses évasives de François Ier, il prescrivit à Lannoy, qui était resté à Vittoria avec la reine Eléonore, de se rendre auprès du roi très chrétien afin de l'inviter à remplir tous les engagements du traité de Madrid, dont il avait contribué par ses conseils à faire adoucir les clauses et diminuer les précautions. Lannoy partit en toute hâte, et il arriva le 8 mai 1526 à Cognac, en Saintonge, où François Ier s'était arrêté. Le vice-roi de Naples, après lui avoir parlé de l'empereur son maître, le conjura lui-même dans l'intérêt de leurs états et pour le maintien de leur alliance, de ne pas manquer à ce qu'il avait si solennellement promis. Il n'admit point qu'un prince d'autant de puissance que lui rencontrât à cet égard la moindre résistance dans son royaume. **Chacun sait, lui dit-il, qu'avec l'autorité que Votre Majesté a dans ses pays et l'obéissance que ses sujets lui portent, elle obtiendra tout ce qu'elle demandera et fera tout ce qu'elle voudra**³.

Deux jours après, le vice-roi de Naples et l'ambassadeur Louis de Praet furent appelés devant le conseil du roi pour y recevoir la réponse qui devait être faite en son nom. Le chancelier Du Prat leur déclara que le roi ne pouvait pas détacher la Bourgogne du royaume de France. Il ajouta que si les sujets du roi étaient obéissants et disposés à lui accorder tout ce qu'il leur demanderait pour le fait de ses guerres, ils ne consentiraient jamais à une diminution notable du patrimoine royal. François Ier lui-même s'expliqua nettement alors, et sans recourir plus longtemps à des délais ou à des prétextes, il dit qu'il n'avait pas pu donner sa foi et qu'il n'était pas lié par son serment, parce qu'on avait exigé l'une et qu'il avait

¹ Instructions de mars 1526, signées par Henri VIII. — Ms. Calig. D. 7, p. 164-170, et dans Turner, t. II, p. 7. Note de M. Mignet.

² *Procès-verbal de ce qui s'est passé et a été dit le vendredy Xe de may mil cinq cent vingt et six à Congnac au conseil du roy*, etc. — Archives, t. V, f. 9 à 16. Note de M. Mignet.

³ Archives, t. V, f. 9 à 16.

prêté l'autre pendant qu'il était en prison et demeurait étroitement gardé¹. D'après le droit de la guerre, selon lui, les promesses faites sans qu'on fût en liberté n'obligeaient pas. Il assura néanmoins qu'il souhaitait conserver l'union établie entre l'empereur et lui et se montra prêt à accomplir du traité tout ce qui était possible, en demandant que le reste fût réduit à raison et honnêteté. Lannoy ayant désiré savoir ce que le roi trouvait impossible et ce qu'il regardait comme raisonnable, afin d'en instruire l'empereur seul en mesure de faire une nouvelle capitulation, il lui fut répondu que ce qui ne pouvait pas s'exécuter, c'était la cession de la Bourgogne ; ce qu'il était convenable d'offrir et d'accepter c'était une forte rançon en argent. En rendant compte de sa mission à Charles-Quint, Lannoy lui dit² : *Je ne vois apparence que l'on vous donne la Bourgogne*. Persuadé en même temps que le fier et loyal empereur ne consentirait pas à traiter sur d'autres bases et à recevoir en échange de cette province la somme tant de fois refusée de deux millions d'écus d'or, il sollicita son prompt renvoi en Italie, où il prévoyait que la lutte allait recommencer plus animée et plus terrible que jamais.

En effet, tout se préparait, dans la péninsule, pour une alliance générale contre Charles-Quint. Les Italiens, livrés aux déprédations de son armée et aux exactions de ses généraux, voyaient en lui dans le moment un oppresseur de leur pays et dans l'avenir le maître redouté de toute la péninsule. Bien que sa puissance fût très grande, la crainte l'exagérait encore, et, on lui supposait le dessein d'aspirer à la monarchie universelle. Ce dessein, que Charles-Quint, selon la remarque de M. Mignet, ne pouvait pas plus concevoir que réaliser, causait une inquiétude générale. Il excitait la jalousie soupçonneuse du roi d'Angleterre, l'inimitié intéressée du roi de France, et provoquait la coalition prévoyante des potentats alarmés de l'Italie.

Pour soustraire la péninsule au joug des Impériaux et la rétablir dans son indépendance, Clément VII reprit alors un plan de confédération, projeté deux fois déjà entre les états italiens et la régente de France. De concert avec la république de Venise, disposant des forces de la république de Florence³, assuré de l'assentiment du duc Francesco Sforza, toujours assiégé dans la citadelle de Milan, le pape négocia avec François I^{er} une ligue protectrice de l'Italie. *La république chrétienne*, était-il dit dans le préambule du traité qui déterminait le but et les moyens de la confédération⁴, *est livrée depuis tant d'années à des guerres continuelles et en est à tel point bouleversée et affaiblie, que si Dieu ne met pas un terme à ces guerres cruelles et n'aide pas la république pacifiée à respirer un peu, elle est visiblement bien près de sa fin. Ce mortel danger est d'autant plus à craindre que d'une guerre ancienne sortent toujours des guerres nouvelles et qu'au moment où la matière de l'incendie semble consumée, la flamme reparaît en s'accroissant encore ; ce que voyant et retournant en son esprit notre très-saint seigneur Clément VII, pontife suprême et pasteur très-vigilant, il a résolu de tout tenter afin de pourvoir au salut et à la sécurité de la république chrétienne et d'établir entre les princes chrétiens une paix vraie et stable.*

¹ Or, par le droit de la guerre et usance en tel cas gardée, ajoutait-il, telles promesses ne obligent aucunement, sy celluy qui les fait n'est mis entièrement en sa liberté. *Procès verbal*, etc.

² Lettre de Lannoy à Charles-Quint. — Lantz, t. I, p. 269.

³ En sa qualité de chef de la maison de Médicis.

⁴ Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1^{re} partie, p. 451.

François Ier accueillit avec joie les propositions qui lui furent transmises par le nonce du pape, chevalier Caprimo de Capo, et l'envoyé du doge de Venise, André Roberto, secrétaire de la république. Il était encore à Cognac, où il tint longtemps sa cour, avec les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les membres de son conseil et beaucoup de grands seigneurs du royaume. Il adhéra bien vite aux propositions des négociateurs italiens, et régla avec eux les stipulations du traité de Cognac. Ce traité fut signé le 22 mai 1526, et reçut le nom de *sainte ligue*. Il était conclu entre le souverain pontife Clément VII, le roi très chrétien François Ier, la république de Venise, la république de Florence, le duc de Milan Francesco Sforza, à l'instigation du roi d'Angleterre, qui en était déclaré le protecteur et donnait à espérer qu'il en ferait partie ; on y avait laissé place pour l'empereur et les autres princes de la chrétienté.

Il était spécifié dans le traité de Cognac : 1° que le duc Sforza recouvrerait la pleine et libre possession du duché de Milan et que les états de l'Italie seraient replacés dans la position où ils se trouvaient avant la guerre ; 2° que les enfants du roi de France donnés en otages à l'empereur seraient délivrés moyennant une rançon raisonnable en argent ; 3° que l'empereur n'irait se faire couronner en Italie qu'avec la suite qui conviendrait au pape et aux Vénitiens, et qui serait fixée en vue de la sécurité commune ; 4° que, trois mois après la conclusion du traité, il payerait toutes les sommes qu'il devait au roi d'Angleterre. Comme il était certain que Charles-Quint ne souscrirait point à des conditions si contraires à sa puissance et à sa dignité, dans la prévoyance de ce refus, les confédérés décidèrent la formation d'une armée capable de soustraire l'Italie à sa dépendance et de lui arracher la délivrance des enfants de François Ier.

Chacun des confédérés devait y contribuer dans des proportions déterminées. Le pape et les Florentins mettraient en campagne huit cents hommes d'armes, sept cents cheveu-légers et huit mille fantassins ; les Vénitiens huit cents hommes d'armes, mille cheveu-légers et quatre mille fantassins ; le duc de Milan quatre cents hommes d'armes, trois cents cheveu-légers et quatre mille fantassins. En attendant que Francesco Sforza fût débloqué, le pape et les Vénitiens se chargeaient de fournir son contingent à sa place. Le roi très chrétien devait faire passer immédiatement cinq cents lances françaises au delà des Alpes, payer chaque mois au pape et aux Vénitiens quarante mille écus, avec lesquels serait levé et soldé un corps considérable de Suisses. Il ferait en même temps la guerre à l'empereur au delà des Pyrénées, avec une armée de deux mille lances et de dix mille hommes de pied pourvue d'une artillerie convenable¹. Il était convenu, en outre, que toutes ces forces seraient aidées par douze galères qu'équiperait le roi de France, treize qu'armeraient les Vénitiens, et trois galères pontificales auxquelles se joindraient les galères du célèbre marin de ce temps, André Doria, que Clément VII prenait à sa solde.

Dans l'arrangement futur de l'Italie enlevée à Charles-Quint, François Ier devait obtenir bien au delà de ce qu'il aurait naguère osé prétendre. Le duc Sforza, à qui serait donnée en mariage une princesse du sang royal de France, lui ferait tenir annuellement cinquante mille ducats en compensation de ses anciens droits. Il lui céderait de plus le comté d'Asti, comme bien dotal de Valentine Visconti, dont il descendait. François Ier recouvrerait aussi la seigneurie de Gènes, qui resterait toutefois administrée par un doge. Enfin celui que le pape

¹ Traité de Cognac, dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, le part., p. 451-454.

investirait du royaume de Naples, payerait au roi de France une pension annuelle qui ne serait pas moindre de soixante-quinze mille ducats.

Charles-Quint était bien loin de s'attendre à la nouvelle guerre, que rendait inévitable le traité de Cognac. En se séparant de François Ier sur le chemin de Torrejon à Tolède, il était parti pour Séville, où il devait épouser l'infante Isabelle de Portugal. Cette princesse, qu'il aima d'une affection si tendre tant qu'elle vécut et qui lui laissa des regrets si durables, lorsqu'il la perdit, lui apportait en dot un million de ducats dont une bonne partie avait déjà été dépensée¹. L'empereur fit son entrée à Séville au milieu des témoignages d'un enthousiasme indescriptible. Huit arcs de triomphe, érigés en son honneur, étaient consacrés à sa prudence, à sa force, à sa clémence, à la paix qu'il venait de donner au monde, à la justice qui le rendait l'image de Dieu sur la terre, à la gloire qui signalait toutes ses actions, à la Fortune qui lui soumettait l'univers. Sur l'un de ces arcs de triomphe, il était représenté ayant un globe à ses pieds, tenant l'épée d'une main, le sceptre de l'autre, et dominant les divers peuples de ses états qui s'écriaient avec satisfaction : *il est victorieux, il règne, il commande*². A l'arc de triomphe où était figurée la Fortune lui livrant l'empire de la terre, se lisait cette fastueuse et malhabile inscription : *le très grand Charles règne maintenant sur l'univers et c'est à bon droit que lui est soumise toute la machine du monde*³.

La paix faite avec François Ier et le mariage avec l'infante Isabelle accompli, Charles-Quint avait le projet d'aller en Italie et de passer ensuite en Allemagne pour s'y opposer tout à la fois aux progrès des Luthériens et aux agressions des Turcs. Le duc Henri de Brunswick était venu lui faire connaître à Séville, de la part des princes catholiques armés, la situation de l'empire, que les doctrines de Luther bouleversaient au dedans et que les armées de Soliman menaçaient du dehors. Empereur élu en 1519, Charles-Quint était hors de l'Allemagne depuis 1521. Pendant les cinq années de son absence, l'empire où il avait laissé comme son lieutenant l'archiduc Ferdinand, qui n'y avait pas assez d'autorité, était tombé de plus en plus dans le trouble. L'édit que Charles-Quint avait porté en 1521 dans la diète de Worms contre Luther, qu'il avait mis au ban de l'empire, était resté inexécuté après son départ. Le hardi novateur, sorti de son asile de la Wartbourg, où l'électeur Frédéric de Saxe l'avait tenu quelque temps caché, était revenu à Wittemberg, où il prêchait avec plus d'audace que jamais sa nouvelle doctrine devenue une religion. De la Saxe électorale elle avait gagné la Hesse, et s'était étendue dans presque toute l'Allemagne du nord et de l'ouest. Les princes qui l'avait embrassée allaient s'aboucher à Torgau, et les plus décidés d'entre eux, entre lesquels il faut nommer l'électeur de Saxe Jean Frédéric et le landgrave de Hesse Philippe le Magnanime, devaient s'unir à Magdebourg dans une sorte de confédération pour résister aux princes demeurés fidèles à l'ancienne foi et soutenus par l'empereur dont ces princes avaient invoqué l'assistance.

Charles-Quint était en effet décidé à leur venir en aide. Il avait renvoyé le duc Henri de Brunswick en Allemagne avec des instructions secrètes adressées au prince-évêque de Strasbourg et au duc Eric de Brunswick, chargés, l'un dans les cercles du midi, l'autre dans les cercles du nord-ouest de l'Empire, d'unir

¹ Sandoval, t. I, lib. XVI. — Au compte même de Sandoval, remarque M. Mignet, il y avait un million de ducats.

² Sandoval, I, XIV.

³ Sandoval, I, XIV.

fortement ensemble tous les états demeurés catholiques, afin d'arrêter, disait-il, la doctrine séductrice et damnée de Luther, qui s'étendait de jour en jour dans le saint-empire, et dont il avait l'intention de prévenir les suites dangereuses¹. Il écrivait en même temps à son frère l'archiduc Ferdinand, qui devait présider, comme son lieutenant, la prochaine diète de Spire qu'il ferait son possible pour partir à la Saint-Jean (le 24 juin) de cette année².

Mais bien avant le 24 juin l'empereur apprit que son prisonnier, devenu libre, ajournait d'abord, puis refusait la pleine exécution du traité de Madrid. Il en fut bouleversé. Il est silencieux et retiré, écrivait au milieu du mois d'avril l'ambassadeur d'Angleterre Lee au roi Henri VIII ; il passe bien souvent trois ou quatre heures de suite seul et livré à ses réflexions. Il n'a depuis son mariage ni plaisir ni contentement³. Il comprit alors la faute qu'il avait faite en ne délivrant pas François Ier sans exiger de lui au préalable la Bourgogne. Tous ses plans étaient renversés. Au lieu d'aller prendre la couronne au delà des Alpes, au lieu de courir au secours de la vieille foi ébranlée au delà du Rhin, de l'Allemagne menacée dans la vallée du Danube par les Turcs prêts à gagner la meurtrière bataille de Mohacz, il fallait rester au fond de l'Espagne et envoyer en Italie tout ce qui pourrait y faciliter la victoire et rétablir sa domination

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de François Ier, Jean de Calvimont, second président du parlement de Bordeaux, le comte Balthazar Castiglione, nonce de Clément VII, et André Navagero, ambassadeur de la république de Venise, vinrent l'informer officiellement de la ligue conclue à Cognac et lui demander d'y adhérer. Le Président de Bordeaux, qui était un personnage tout d'une pièce⁴, comme l'appelle M. Mignet, prenant le premier la parole, dit donc à Charles-Quint que, conformément à un article de la ligue conclue entre sa sainteté le pape, le roi son maître et les seigneurs vénitiens, il pria et sommait Sa Majesté⁵, par le commandement du roi très chrétien, que son plaisir fût, laissant toute dissimulation de côté et ne songeant qu'au bien commun de la chrétienté, de conclure une bonne paix avec lui et de lui rendre ses enfants en touchant pour leur rançon une forte somme de deniers, qu'il raffermirait ainsi le lien de leur amitié, et que, recevant de lui un tel bienfait, le roi de France ne l'oublierait jamais. Il ajouta que les confédérés, dans cette sainte ligue, conclue pour le bien universel, lui adressaient la même requête. Le nonce, avec plus de discrétion et en peu de mots, lui demanda la même chose.

L'empereur contint un moment l'indignation qu'il ressentait et qu'avait surtout excitée le mot de *sommé*⁶, dont venait de se servir l'envoyé français. Il répondit tout d'abord au nonce Qu'il avait toujours été très disposé à la paix universelle, que ce n'était pas pour une autre cause qu'il avait délivré le roi très chrétien ; qu'il ne jugeait pas convenable d'entrer dans cette ligue, parce que, faite en apparence sous la couleur du bien public, elle l'était en réalité contre lui. Il ajouta

¹ *Instruction secrète de l'empereur Charles V pour l'extermination de la secte luthérienne*, tirée des archives de Cassel et publiée dans Rommel : *Geschichte Philipps des Grossmüthigen, met einen Urkondeubuche*, t. III, p. 13. — Note de M. Mignet.

² Lettre du 26 mars 1526.

³ Lettre citée à la page 535 du tome VI des *State Papers*. *Ibid.*

⁴ Lettre du nonce Castiglione à l'archevêque de Capoue, écrite de Grenade le 8 septembre 1526.

⁵ Lettre du nonce Castiglione à l'archevêque de Capoue, écrite de Grenade le 8 septembre 1526.

⁶ Navagero, dépêche du 8 septembre 1526.

que sa sainteté lui avait adressé un bref où lui étaient imputés des torts et adressé des blâmes à son avis sans fondement, qu'il lui serait aisé de s'en disculper, et qu'il souhaitait pour cela un concile général dans lequel on les discuterait et qui en serait juge. Trouvé coupable, il se soumettrait à la raison. Sa sainteté voulait-elle l'accepter pour fils, il serait un fils aussi bon, aussi humble, aussi obéissant que pape en eut jamais. Voulait-on sincèrement une paix universelle, il en établirait les conditions de façon à faire voir clairement à chacun qu'il était plus disposé à donner du sien qu'à prendre celui d'autrui. Il finit en disant : Mais rendre au roi de France ses enfants est hors de propos... Je suis comme la monture de Balaam, plus on l'éperonnait pour la pousser en avant, plus elle se rejetait en arrière¹.

Se tournant alors vers l'ambassadeur de François Ier, il lui dit : Si votre roi avait tenu ce qu'il m'avait promis, il ne serait pas nécessaire de proposer aujourd'hui de nouveaux arrangements. Il ne me convient pas de lui rendre ses enfants pour de l'argent. Je n'ai pas voulu d'argent pour le délivrer. Il m'a trompé : je ne me fierai jamais plus à lui, sans avoir de gage de sa parole. Aujourd'hui il me semble en avoir de bons entre les mains. S'il compte les avoir par force, je l'assure qu'il n'y parviendra pas tant qu'il restera pierre sur pierre dans un de mes royaumes, fût-je forcé de reculer jusqu'à Grenade. J'ai usé envers lui de libéralité et de magnanimité, et lui a usé envers moi de pusillanimité et de perfidie. Il n'a point agi en vrai chevalier, ni en vrai gentilhomme, mais méchamment et fausement. Je vous demande, comme à son ambassadeur, que le roi très chrétien me garde la foi qu'il m'a donnée de redevenir mon prisonnier, s'il ne satisfaisait pas à ses promesses. Plût à Dieu que ce différend eût à se débattre entre nous deux, de sa personne à la mienne, sans exposer tant de chrétiens à la mort ! Je crois que Dieu montrerait sa justice². Cela dit avec véhémence, l'empereur congédia les ambassadeurs de la ligue.

Charles-Quint avait voulu faire un dernier effort pour enlever l'appui de l'Italie au roi de France par un arrangement direct avec le pape et avec Francesco-Sforza. Il fit partir, au mois de juin, d'Espagne pour l'Italie le prieur de Messine don Ugo de Moncada, qu'il chargea de cette mission. Celui-ci, des Alpes à Rome, passa, comme il le disait lui-même, entre les piques et les escopettes, au cri de meurent les Espagnols³. A Milan, Sforza refusa de s'entendre tout seul avec l'empereur, en déclarant qu'il ne pouvait ni ne voulait se séparer des confédérés qui lui venaient en aide. Le pape fut un moment ébranlé, mais les choses étaient trop avancées, les engagements trop nombreux, les préparatifs trop considérables pour qu'il pût reculer. D'ailleurs le désir de délivrer l'Italie des Impériaux, cette vieille et si légitime politique pontificale, était plus forte dans l'esprit de Clément VII que les dangers dont il se voyait visiblement menacé, et dont Ugo de Moncada ne lui avait pas épargné les sinistres présages. Dans une dernière audience, il dit à Moncada et au duc de Sessa que décidément et après y avoir bien pensé, il ne trouvait aucun moyen de rompre ce qu'il avait conclu depuis si peu de temps, et que pour rien au monde il n'entacherait son honneur et ne manquerait à sa parole⁴. Les ambassadeurs de Charles-Quint se retirèrent, non

¹ Lettre de Castiglione.

² Castiglione et Navagero racontent cette scène dans des termes identiques.

³ Dépêche du duc de Sessa et de Moncada à l'empereur, écrite de Rome le 24 juin. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

⁴ Dépêche du duc de Sessa et de Moncada à l'empereur, écrite de Rome le 24 juin. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

sans avoir répliqué : Votre sainteté nous met la guerre entre les mains ; elle nous aura donc pour excusés, si nous prenons les armes pour la défense des états de l'empereur, puisqu'elle nous y contraint¹.

En ce moment là même, la guerre était recommencée dans la haute Italie. Sans attendre les troupes que devait leur envoyer François Ier sans être joints par les Suisses qu'on levait pour eux avec l'argent de la France, les confédérés s'avancèrent vers le Milanais. Ils avaient des intelligences dans plusieurs des villes principales, fatiguées de la domination de l'étranger. A l'aide de ces intelligences, un corps de troupes vénitiennes pénétra dans Lodi, d'où le marquis del Vasto, accouru de Milan, ne parvint pas à les déloger. La prise de cette forte place, située sur l'Adda à deux marches de Milan, produisit un effet immense en Italie. L'armée vénitienne, franchissant l'Adda, parut dans la Lombardie milanaise. L'armée pontificale se mit alors en mouvement, passa le Pô à Plaisance et opéra sa jonction avec l'armée vénitienne.

Les deux armées réunies étaient assez considérables pour entreprendre d'attaquer les Impériaux dans Milan, où ils s'étaient concentrés. Ils y étaient au nombre de sept à huit mille, tant Espagnols que lansquenets. Depuis six mois ils avaient accablé cette malheureuse ville de leurs incessantes déprédations. Pescara les y avait conduits, et avait occupé les principaux points de la ville, et particulièrement le domo, empêchant qu'on ne sonnât la grosse cloche à aucune heure ni pour aucune raison, de peur qu'elle ne devînt le signal d'un soulèvement populaire². Tant qu'il avait vécu, il avait contenu la ville, tout en faisant subsister son armée à ses dépens. Après sa mort, le commandement avait été partagé entre Antonio de Leiva, l'énergique défenseur de Pavie, et le marquis del Vasto, l'un des capitaines qui avaient le plus contribué à la dernière victoire, sans que ces deux chefs éminents montrassent jamais ni rivalité ni désaccord. Ils continuèrent à serrer de près le château pour empêcher le ravitaillement ; mais ils se trouvèrent bientôt dans le plus grand embarras à l'égard de leurs troupes. Ils ne recevaient point d'argent de l'empereur, et leur petite armée était depuis longtemps sans solde. Laisant alors les lansquenets auprès du château, ils dispersèrent les Espagnols autour de Milan, afin de les mettre les uns et les autres à la charge de la ville et de son territoire. Pendant que les Espagnols rançonnaient les campagnes, Antonio de Leiva et le marquis del Vasto taxaient les habitants de la ville en envoyant des bulletins aux marchands, avec injonction de payer, les uns mille écus, les autres cinq cents, qui plus, qui moins. Les Milanais prirent alors une résolution désespérée. Ils fermèrent les boutiques dans la ville morte et désolée, et trois jours de suite, ils firent des processions solennelles pour invoquer l'assistance divine et y puiser la force de résister à l'oppression étrangère.

Le troisième jour, 24 avril, les soldats se présentèrent chez l'un de ceux qui avaient été taxés à la contribution de cinq cents écus. Il se barricada dans sa maison, et les chassa à coup de pierre. Ils revinrent bientôt en plus grand nombre ; mais, aidé de ses voisins et des gens de sa rue, le Milanais les repoussa de nouveau. Tous ensemble, ils poursuivirent les soldats en criant aux armes, aux armes ! et donnèrent le signal de l'insurrection au reste de la ville. Antonio de Leiva, qui occupait la Corte, palais où se rendait la justice, alarmé de

¹ Dépêche du duc de Sessa et de Moncada à l'empereur, écrite de Rome le 24 juin. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

² *Storia de Burigozzo*, dans *Archivio storico italiano*, t. III, p. 449. Note de M. Mignet.

ce mouvement populaire, se retira précipitamment au milieu des lansquenets placés autour du château. Les habitants soulevés s'arment de piques, de mousquets, de haches, de tous les instruments qui se trouvent sous leurs mains¹. Au bruit de toutes les cloches des églises, ils parcourent en armes les rues de Milan, s'emparent de la *Corte*, prennent le clocher du domo, dont ils mettent en branle la grosse cloche. A ce signal, les assiégés de la citadelle font une sortie contre les lansquenets, qui ne sachant à qui faire tête, abandonnent leur position. Il fallait en trouver une autre. Pour cela ils passèrent le pont, et s'étant concentrés derrière San Jacobo, s'y fortifièrent du mieux qu'ils purent avec des charrettes, des tonneaux, des ouvrages en terre et des bastions élevés à la hâte.

Vers le milieu de juin, lorsque les troupes pontificales se rapprochaient du côté de Plaisance et les troupes vénitiennes à peu de distance de Brescia, le marquis del Vasto et Antonio de Leiva comprirent qu'ils ne pouvaient pas laisser les Milanais en armes pendant qu'ils étaient eux-mêmes exposés à une agression imminente. Ils reprirent l'investissement du château et résolurent de désarmer la ville avant que les soldats de la ligue s'approchassent de ses murailles. Le 17 juin, les Espagnols appelés du dehors se joignirent aux lansquenets sortis de leur camp retranché, et tous ensemble tuèrent ou désarmèrent ceux qui tentaient de leur résister, de telle façon qu'au bout de deux jours ils occupèrent de nouveau Milan. Ils s'y établirent comme dans une ville conquise, et y vécurent à discrétion.

Milan était dans cet état d'oppression lorsque les troupes vénitiennes, après avoir pris Lodi, franchirent l'Adda et opérèrent leur jonction avec les troupes pontificales. Les Impériaux, beaucoup plus faibles que les confédérés, s'attendaient à être attaqués d'un moment à l'autre. Les confédérés étaient placés sous les ordres de Jean-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, général expérimenté, mais trop circonspect. Ne voulant rien donner au hasard, il avait résolu de ne rien entreprendre avant d'avoir reçu les solides bataillons de l'infanterie suisse, qu'il attendait et qui n'arrivaient pas. Il s'avança à leur rencontre, mais à pas comptés, faisant à peine deux milles par jour. Le 30 juin il était encore à Marignan. Il s'achemina enfin vers Milan, et le 3 juillet il atteignit San-Donato non loin de cette ville. Pressé par les capitaines confédérés plus hardis que lui, il consentit à faire une tentative sur la ville. Il en était encore à trois mille de distance le 5 juillet, jour où il fut joint par une modique bande de Suisses, lorsque le duc de Bourbon, qui s'avançait en toute hâte, y pénétra avec une petite troupe de renfort.

Charles-Quint, qui lui avait réservé le duché de Milan, envoyait celui-ci en Italie comme son lieutenant et comme capitaine général de son armée. Parti sans bruit de Barcelone, le 24 juin, avec six navires espagnols, sur lesquels étaient huit cents soldats, Bourbon était entré sans obstacle dans Gênes, dont le port n'était pas plus bloqué que la mer n'était gardée. Il avait retiré des banquiers génois cent mille ducats en paiement des lettres de change qu'il avait reçues de l'empereur, et s'était rendu sans perdre une heure à Milan, où il entra le 5 juillet au soir. Le lendemain il prit le commandement de la petite armée impériale, distribua aux soldats une partie de la solde qui leur était due, et les disposa ainsi à résister aux confédérés et à prendre bientôt sans crainte avec lui une offensive où son audace ne lui laissait pas voir de péril.

¹ *Storia di Burigozzo*. Cet écrivain était présent à tous les événements qu'il raconte.

Le duc de Bourbon avait sous ses ordres de huit à neuf mille hommes, soit espagnols, soit allemands, lorsque le 7 juillet parut à une portée de fauconneau des faubourgs de Milan, du côté du sud-est, entre la porte Romaine et la porte Tosa, l'armée des confédérés, forte d'environ vingt mille hommes de pied, et de plus de trois mille chevaux. La ville n'était pas bien fortifiée, et les faubourgs l'étaient encore moins. Si les confédérés avaient attaqué avec vigueur, les Impériaux, placés entre l'armée italienne maîtresse des faubourgs, le château d'où Francesco Sforza pouvait tirer sur eux, et au milieu d'une ville dont la population les abhorrait et n'aurait pas manqué de se soulever, auraient été réduits à battre en retraite du côté de Pavie, et se seraient trouvés à ta grâce - de Dieu, comme l'écrivait Antonio de Leiva. Mais le duc d'Urbin, qui tentait cette entreprise par condescendance, au lieu d'un assaut se borna à une faible escarmouche. Il fit braquer trois canons et envoya quelques soldats vers les fossés. Ceux-ci y rencontrèrent les arquebusiers espagnols, qui tuèrent quelques-uns d'entre eux. C'en fut assez. Le soir même, malgré les représentations les plus vives du lieutenant du pape et du provéditeur de la république de Venise, il ordonna subitement la retraite, et reprit sans délai la route de Marignan avec ses troupes mécontentes et disant de lui : *Veni, vidi, fugi*, je suis venu, j'ai vu, j'ai fui¹. L'intrépide Jean de Médicis, qui commandait l'infanterie pontificale, attendit qu'il fit grand jour pour se retirer, et se dirigea lentement vers Milan, sans essuyer une décharge d'artillerie et sans perdre un seul homme. Les Impériaux, charmés autant que surpris de cette retraite, se gardèrent bien d'attaquer ceux qui renonçaient ainsi à les assaillir.

Cette tentative infructueuse fut très nuisible à la cause des confédérés. Leur généralissime ne fut pas plus heureux dans une tentative qu'il fit dix jours après pour ravitailler le château de Milan, et où il se montra aussi timide qu'il l'avait été devant la ville. Francesco Sforza, n'espérant plus désormais qu'on lui vint en aide et ayant épuisé tous ses moyens de subsistance, capitula le 25 juillet et livra cette forte citadelle au duc de Bourbon. La puissance impériale se maintint ainsi avec avantage dans la péninsule, en grande partie, remarque l'historien français souvent cité, par la faute du roi de France, qui n'avait pas fait encore ce qu'il avait promis. Plus intéressé cependant que qui ce fût aux succès de la ligue, François Ier n'avait ni expédié les galères destinées au blocus de Gênes, ni fait passer les Alpes aux cinq cents lances et aux quatre mille hommes de pied qui sous le marquis de Saluces devaient renforcer les confédérés, ni facilité, par l'envoi des sommes nécessaires, la prompte levée des Suisses sur lesquels comptaient les Italiens.

Le long retard que le roi apportait ainsi dans l'exécution de ses engagements désolait le pape et ses alliés ; on s'en effrayait en Italie, et l'on s'en plaignait avec douleur. *Si les Français ne nous aident pas autrement, disait-on², nous succomberons et ils resteront seuls ; ils sont aveugles, s'ils ne le voient pas.* L'évêque de Bayeux, ambassadeur de François Ier à Venise, lui écrivait : *Les lenteurs de Votre Majesté, qui inspirent tant de défiance aux confédérés d'Italie, feront perdre courage au pape et à cette sérénissime république. Ils se repentiront de s'être autant avancés en voyant qu'il n'est rien tenu de ce qu'il leur a été promis. Il leur paraît étrange que, la ligue étant conclue depuis deux mois, il ne se fasse rien en France pour cette entreprise, tandis que le pape et*

¹ Guicciardini, lib. XVII.

² Lettre du dataire Giberto à l'évêque de Bayeux, du 1er août 1526. — *Lettere di principi*, t. II.

cette seigneurie se sont à ce point découverts et se trouvent sous le coup de si grandes dépenses. Tout gît dans les commencements. Ce n'est point là, sire, le chemin à suivre pour abaisser l'empereur, mais bien pour le faire beaucoup plus grand qu'il n'est¹.

Pendant l'armée de la ligue, malgré les deux échecs qu'elle avait essuyés, tenait toujours la campagne dans la haute Italie. Elle fut renforcée vers la fin de juillet de six à sept mille Suisses, qu'avait fait lever le pape et que devait solder le roi. Dans les commencements d'août, le duc d'Urbin, laissant les troupes pontificales à Marignan pour contenir les Impériaux dans Milan, se porta sur Crémone avec les troupes vénitiennes. Cette forte place, située sur l'Adda à sa jonction avec le Pô, était défendue par une garnison considérable. Si elle était prise, elle était destinée à former avec Lodi une ligne de défense qui couvrirait les états vénitiens de terre ferme. Le duc d'Urbin l'investit et l'attaqua régulièrement.

Pendant que se poursuivait ce siège, qui devait durer près de deux mois, il se passa à Rome des événements d'une gravité extraordinaire et d'une conséquence dangereuse pour la confédération. Ugo de Moncada, en quittant Clément VII, s'était abouché à Marino avec les chefs de la puissante famille des Colonna, alors brouillée ouvertement avec le pape. Après cette conférence mystérieuse, les Colonna s'étaient mis en armes dans le sud des états pontificaux où se trouvaient la plupart de leurs possessions, et de là inquiétaient le saint Père jusque dans Rome. La guerre coûteuse et pleine de périls où le pape était engagé contre le parti impérial était au dessus de ses ressources, et il ne pouvait pas la continuer sur tous les points. Il se prêta donc avec une excessive facilité à un arrangement que lui proposèrent les Colonna, et une paix fut conclue à Rome, au nom de toute la famille, le 22 août. Sur la foi de cet accord, Clément VII licencia les troupes qu'il entretenait pour sa défense ; il se croyait en sûreté, et c'était précisément ce qu'avaient voulu les Colonna et don Ugo.

Moins d'un mois après cette paix trompeuse, les Colonna réunirent leurs forces, et, marchant sans s'arrêter, arrivèrent à l'improviste sous les murailles de Rome dans la nuit du 20 septembre. Ils s'emparèrent de la porte de Saint-Jean-de-Latran et pénétrèrent dans la ville de ce côté. Informé de leur entrée dans Rome et de leur marche imminente vers le Borgo, où se trouvaient le palais du Vatican et l'église de Saint-Pierre, le pape assembla précipitamment les cardinaux pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans un cas si inattendu et un péril si pressant. N'attendant d'aide de personne et ayant tout à redouter de la part des Colonna, qui semblaient prêts à toutes les violences, Clément VII se résigna à quitter le palais pontifical avec la plupart des cardinaux, et à se retirer dans le château Saint-Ange, qui lui permettait de se défendre, mais ne contenait pas les approvisionnements nécessaires pour lui permettre de s'y maintenir longtemps.

Lorsqu'il y arriva, les troupes des Colonna avaient déjà forcé la porte de Santo-Spirito, qui ouvrait au-delà du Tibre le Borgo et le quartier de Saint-Pierre. Elles se précipitèrent dans le palais pontifical, qui fut pillé, et mirent à sac les demeures de plusieurs cardinaux. Le pillage dura tout le reste du jour. Le

¹ Nè questa è, sire, la via di metter l'imperatore in necessità, come è in poter vostro di metterio, ma si bene di farlo assai più grande che non è. — Lettre du 22 juillet de l'évêque de Bayeux à François Ier. — *Lettere di principi*. — Dans sa lettre du 23 à la mère du roi, il ajoutait : In luogo d'abassar l'imperatore, lo faremo più grande et vi perderete gli animi d'Italia per sempre. *Ibid.*

lendemain, le commandeur espagnol Aguilar se présenta devant Clément VII et lui signifia, de la part de ses ennemis, qu'il fallait rendre le château. Clément VII lui répondit qu'il était pape et voulait mourir en pape. Mais dès le second jour, Ugo de Moncada lui-même entra en pourparlers avec le souverain pontife assiégé et outragé. Ayant reçu pour otages deux neveux du pape, les cardinaux Cibo et Rudolfi, il alla négocier une trêve dans le château Saint-Ange. Cette trêve conclue entre le pape et l'empereur devait durer quatre mois et n'être rompue ensuite que deux mois après avoir été dénoncée. Tous les vassaux du saint siège y étaient compris. Le pape s'obligeait à retirer les troupes qu'il avait auprès de Milan, les galères qu'il entretenait devant Gènes, à pardonner aux Colonna, qui de leur côté retireraient leurs gens de Rome et des états ecclésiastiques et les renverraient dans le royaume de Naples.

Après avoir atteint son but, Ugo de Moncada annonça à Charles-Quint tout ce qui s'était fait dans Rome, et l'engagea à ne pas dissimuler son indignation et sa douleur. L'empereur n'y manqua point. Il venait de répondre avec vivacité au bref que le pape lui avait adressé. Après avoir justifié, avec une hardiesse trop peu respectueuse, tout ce qu'il avait fait en Italie, il avait terminé cette réponse assez menaçante par des paroles plus dignes d'un prince catholique, et avait invité le saint Père à finir la guerre, promettant d'en faire autant. **Puisque Dieu nous a établis, disait-il, comme deux grands luminaires, travaillons ensemble à éclairer la terre, et évitons que par suite de nos différents il y ait une éclipse. Songeons au bien de la république universelle, à l'expulsion des barbares, à la compression des sectes et des erreurs.** Quand don Francesco de Mendoza apporta en Espagne la nouvelle du sac de Rome et de la trêve qui en avait été la suite, si l'empereur se félicita de la trêve, il marqua le plus vif déplaisir du sac. Il dit, que jamais aucune nation barbare n'avait osé faire une si grande injure au siège apostolique et accabler d'un tel opprobre cette sainte Église qui était la capitale de la chrétienté. Il jura qu'il n'avait jamais donné une pareille commission, et que ce qui s'était fait à Rome lui pesait sur l'âme. Il avoua seulement que, voyant le monde entier contre lui et la guerre allumée non par sa faute, il avait accepté, sans avoir pu la refuser l'assistance de ceux qui s'offraient à le servir¹.

Les engagements qui avaient été arrachés au pape, l'avaient été par la violence et la perfidie. Tout en les exécutant, au moins en partie, Clément VII s'était hâté de dépêcher auprès du roi de France Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, que ce prince avait envoyé naguère auprès de lui. Il retira une partie de ses troupes de la Lombardie et rappela ses galères de devant Gènes, mais il laissa à la ligue Jean de Médicis avec environ quatre mille hommes de pied, qu'il prétendit être au service du roi de France. Il paya de plus treize mille ducats par mois aux Suisses des confédérés, entretint des forces assez considérables dans Plaisance, et fit venir dans Rome, pour sa propre sûreté, les cinq mille hommes qu'il avait tirés de la Lombardie.

François Ier, que le seigneur de Langey avait trouvé sur les bords de la Loire, s'était pressé de le faire repartir avec des instructions, où il engageait le saint Père à **se venger de la honte qui lui avait été faite**². Après le retour de Langey,

¹ Lettre du nonce Bald. Castiglione, écrite de Grenade le 11 novembre à l'archevêque de Capoue.

² Nous renvoyons ledit seigneur de Langey devers nostre saint père, afin de dire à icelle sa sainteté de nostre part, tout ce qu'il nous semble doibt feire maintenant pour s'y venger de la honte qui luy a esté faicte. Lettre de François Ier aux Florentins, de

Clément VII procéda en plein consistoire contre les Colonna. Le cardinal Pompeo, l'un d'eux, fut rayé du sacré collège, et toutes les terres de cette maison aussi redoutée que haïe furent confisquées. Le pape autorisa aussi le roi à tirer de l'église de France des décimes, sur lesquels cent mille écus seraient réservés pour le Saint-Siège. Il forma en même temps une petite armée qu'il dirigea vers le sud des états pontificaux afin de contenir ou de combattre les Colonna, qui, de leur côté, levaient des troupes dans le royaume de Naples.

Il était ainsi remédié au grand revers causé par la prise de Rome, dont l'effet d'ailleurs avait été effacé en partie par la prise de Crémone, survenue deux jours après. Cette forte place s'était rendue le 13 septembre au duc d'Urbin, qui en avait fait le siège durant sept semaines. Après la reddition de la place, le généralissime de la ligue aurait pu, avec son armée victorieuse, aller attaquer dans Milan les Impériaux, que les maladies décimaient en ce moment. Le duc de Bourbon ne faisait que se plaindre de l'impuissance où le réduisait l'affaiblissement de son armée dépourvue de tout, qu'il était obligé de nourrir dans cette ville épuisée et dont la mort réduisait chaque jour le nombre. Il écrivait sans cesse à Charles-Quint, pour lui dépeindre la détresse de ses soldats, et il pressait aussi par ses lettres Georges Frundsberg de venir au plus tôt se joindre à lui avec les lansquenets qu'il levait en Allemagne.

Le duc d'Urbin laissa pendant trois semaines l'armée de la ligue dans l'inaction. Lorsqu'il la mit en mouvement après la mi-octobre, ce ne fut pas pour assaillir dans Milan les Impériaux affaiblis et peu en état de lui résister. Il espéra, en postant ses troupes sur les points fortifiés de Marignan au sud-est, d'Abbiato-Grasso au sud-ouest, de Monza au nord de Milan, empêcher les vivres d'y arriver, et réduire les Espagnols à partir ou à se rendre. L'arrivée prochaine des lansquenets de Frundsberg allait déjouer ce plan et permettre aux Impériaux de prendre l'offensive dans le haut comme dans le bas de la péninsule italique.

Charles-Quint, dit à ce propos M. Mignet, était très appliqué à ses affaires et les conduisait en politique attentif, quoique un peu lent. D'un esprit plus réfléchi que prompt, il méditait beaucoup avant de se décider pour longtemps. Moins fécond que ferme dans ses vues, il avait, bien jeune encore, cette puissance de volonté qui fait une grande partie de l'habileté humaine et décide si souvent de la fortune, de la fortune soumise aux persévérants encore plus qu'aux audacieux, car si les audacieux la surprennent quelquefois, les persévérants finissent presque toujours par la contraindre et lui commander. L'ambassadeur vénitien Gaspar Contarini, qui avait précédé en Espagne André Navagero, revenant d'auprès de Charles-Quint entre la bataille de Pavie et le traité de Madrid, le dépeint ainsi dans la relation de son ambassade qu'il adressa, le 16 novembre 1525, au sénat de Venise : *L'empereur accomplira sa vingt-sixième année le 24 du mois de février (1526), jour de saint Matthias, où il obtint la victoire sur l'armée française et où fut pris le roi très chrétien. Il est de stature ordinaire, ni grand ni petit ; son teint est blanc, et plutôt pâle que coloré. Il a le nez un peu aquilin, les yeux gris, le menton trop avancé, l'aspect grave, sans être dur ni sévère. Son corps est bien proportionné, sa jambe très belle, son bras fort, et,*

dans les joutes d'armes comme dans les courses de bagues, il est aussi adroit que quelque cavalier de sa cour que ce soit¹.

Après avoir dit que le jeune et grave empereur était d'une complexion et d'un caractère mélancoliques, très religieux, fort juste, étranger aux plaisirs qui entraînent les hommes de son âge, se donnant quelquefois, mais rarement, la distraction de la chasse, peu affable, plutôt avare que libéral, ne parlant guère, ne s'exaltant pas dans la prospérité, ne se laissant point abattre par l'adversité et ressentant plus la tristesse que la joie, Contarini le montre sans cesse occupé du gouvernement de ses pays et de la conduite de ses affaires. Il se plaît dit-il, à négocier et à siéger dans ses conseils. Il y est fort assidu et il y passe une grande partie de son temps². — C'est par cette application soutenue qu'il pourvut aux nécessités et qu'il surmonta les périls de sa situation en Italie. Mettant tous ses soins à s'y fortifier non moins qu'à y affaiblir ses adversaires, il n'oublia rien de ce qui pouvait préparer la défaite ou hâter la désunion de la sainte ligue. Il chercha tout à la fois à la vaincre par les armes, à la dissoudre par les négociations³. Ainsi parle M. Mignet, et la sagesse humaine ne peut pas mieux dire. Seulement il ne faut pas oublier la part de la Providence, de l'homme qui s'agite, et de Dieu qui le mène.

Charles- Quint, en effet, ne négligeait rien en ce moment pour remettre sur pied ses affaires en Italie. Il équipa sur les côtes d'Espagne une flotte de quelques navires de guerre et de beaucoup de vaisseaux de transport, que montaient environ dix mille soldats espagnols et allemands commandés par Lannoy et Alarcon. Il ordonna de lever en Allemagne une troupe considérable de lansquenets, qu'il pressa son frère l'archiduc Ferdinand d'envoyer au plus tôt en Lombardie sous la conduite du vaillant et dévoué George Frundsberg. Il s'attacha, par des offres aussi habiles qu'opportunes, un souverain italien fort puissant, placé entre les possessions continentales de la république de Venise et les états du pape, le changeant et intéressé Alphonse d'Este, duc de Ferrare. Il recevait en même temps un envoyé de la cour de France chargé de lui faire de pacifiques, mais peu sincères ouvertures⁴. Il voyait là un moyen de rendre François Ier suspect à ses confédérés, et il donnait pour instruction à Lannoy de mettre tout en œuvre pour détacher Clément VII de l'alliance de ce prince⁵.

L'empereur s'empressa aussi de faire connaître ses préparatifs et ses desseins au duc de Bourbon, qui réclamait sans cesse de l'argent et des soldats. Dans la lettre qu'il lui adressait le 8 octobre 1526, il calmait d'abord les orgueilleuses défiances de son lieutenant au sujet du duc de Ferrare, chez lequel Bourbon

¹ *Relazione di Gasparo Contarini ritornato ambasciatore da Carlo V lette in senato a di 16 novembre 1525*, dans *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, da Engenio Alberi, ser. I, vol. II, p. 60. Note de M. Mignet.

² *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, Engenio Alberi, ser. I, vol. II, p. 62.

³ *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chap. III.

⁴ De France ils envoient icy monsieur Danjay pour parler d'appointement. Je suis bien adverty que ce ne sont que de belles paroles et je leur rendray le semblable. J'ay consenti que le sieur Danjay vienne vers moy, quand ce ne serait synon pour, par cela, donner suspeçons aux Italiens, pape et Vénitiens, et leur bailler jalousie de se deslyer. Lettre de l'empereur au duc de Bourbon, de Grenade, le 8 octobre 1526. — *Arch. impér. et roy. de Vienne*.

⁵ J'ay donné pouvoir au vice-roi de Naples non seulement du secours de Naples, mais de fere paix avec pape et Vénitiens, s'ils vouloient venir à raison et qu'ils me promettent la ligue défensive pour vous maintenir et deffendre en l'estat de Milan. Ibid.

craignait de trouver un rival et un compétiteur de son autorité. Il l'assurait que son honneur était bien gardé, et ajoutait : Vous adviserez de bien entretenir le duc de Ferrare en nostre service comme scaurez faire par vostre grande prudence selon que le temps le requerra. — C'est, continuait-il, l'un des secours qui vous peult ayder en cette guerre ; l'autre secours sera de l'armée que mène notre vice-roy de Naples ; le troisième secours est de l'argent que j'appareille pour vous envoyer, et le quatrième est celui d'Allemagne, pour lequel j'escris à nostre frère l'archiduc.

Les vues de l'empereur se réalisèrent aussi complètement qu'il pouvait l'espérer. La flotte destinée à la défense du royaume de Naples, fut équipée, approvisionnée, réunie et prête à mettre à la voile le 24 octobre 1526. Partie de Carthagène ce jour-là, elle fut rencontrée, entre la Corse et les côtes d'Italie, par André Doria, qui l'assailit avec ses galères et lui fit essuyer quelques pertes. Un moment dispersée, elle alla relâcher au port de San Stephano en Toscane, et gagna de là le port de Gaète, où le 1er décembre elle débarqua, sans être inquiétée, les troupes qu'elle portait. L'armée allemande qui devait renforcer les Impériaux dans la haute Italie fut prête vers le même temps. Frundsberg avait sous ses enseignes de douze à treize mille vaillants lansquenets. Il se mit en marche vers la fin d'octobre et arriva dans les Alpes au commencement de novembre. Il se fraya un pénible passage à travers les Alpes, descendit par le Val-di-Sabbio, longea la partie occidentale du lac de Garda, et parvint, le 20 novembre, dans les états du marquis de Mantoue, qui gardait la neutralité entre le saint siège, dont il était le gonfalonier, et l'empire, dont il était le feudataire. Il lui restait encore un long espace à franchir et de nombreuses rivières peu commodes à traverser, avant de pouvoir rejoindre le duc de Bourbon, auquel il avait l'ordre comme l'intention de se réunir.

Il s'agissait pour le duc d'Urbin d'empêcher la jonction de ces deux chefs, dont les troupes réunies allaient former une armée redoutable par le nombre comme par la force. Il abandonna donc le blocus de Milan vers la mi-novembre et se porta avec toute son armée à Vauri, sur l'Adda. Il y jeta un pont, et, après avoir fortifié la position, il y laissa le marquis de Saluces avec ses quatre mille fantassins, les Suisses, les Grisons et les hommes d'armes français ; puis le 19 novembre, suivi de Jean de Médicis avec les quatre mille soldats des bandes noires, de huit ou neuf mille piétons vénitiens, de six cents hommes d'armes et d'une nombreuse cavalerie légère, il alla au devant des lansquenets. Arrivé le 21 novembre à Sonzino sur l'Oglio, le duc d'Urbin s'avança vers les terres du Mantouan, où les bandes de Frundsberg se trouvaient déjà engagées. Les lansquenets, prévenus le 22 à Rivolta, près du Mincio, s'étaient dirigés du côté de Borgo-forte pour se rapprocher du Pô. Ils étaient encore le 24 dans ce lieu, où ils reçurent par le fleuve quatre fauconneaux que le duc de Ferrare leur avait envoyés. Le duc d'Urbin joignit à Borgo-forte la queue des lansquenets, dont la tête cheminait le long du Pô, et Jean de Médicis l'attaqua hardiment avec ses cheveu-légers. Pendant cette escarmouche, un coup de fauconneau atteignit Jean de Médicis et, lui cassa la jambe un peu au-dessus de la cheville. Il fut transporté à Mantoue, où la jambe lui fut coupée, et où succomba bientôt cet intrépide capitaine, qui faisait l'honneur et l'admiration de son pays. Sa mort parut aux Italiens comme la ruine de l'Italie¹.

¹ Lettre du dataire Giberto au protonotaire Gambara, nonce du pape en Angleterre, du 7 décembre. — *Lettere di principi*, t. II.

Dès ce moment, le duc d'Urbin ne suivit même plus les lansquenets. Ceux-ci passèrent tranquillement le Pô à Ostia et se dirigèrent du côté de Plaisance. Sans rencontrer d'autre obstacle que des torrents grossis par les pluies, ils traversèrent l'Italie dans une partie de sa largeur, franchirent la Secchia, l'Enza, la Parma, le Taro, qui tombent dans le Pô, et vers la mi-décembre ils arrivèrent non loin de Plaisance, à Borgo-San-Domino et à Firenzola, où ils s'établirent. Frundsberg avait fait connaître son approche au duc de Bourbon, mais celui-ci, qui attendait les lansquenets avec tant d'impatience, ne pouvait se mouvoir faute d'argent. Les deux cent mille ducats qu'il avait reçus de l'empereur n'avaient pas suffi à la solde fort arriérée de ses gens et à leur entretien pendant cinq mois. Il ne lui restait pas un ducat, et sa petite armée refusait d'entrer en campagne avant qu'on lui eût donné ce qui lui était dû. Pour se procurer de l'argent, Bourbon tira, comme il le dit, jusqu'au sang de la ville de Milan ; il lui arracha trente mille écus de plus. Il contraignit Morone, chancelier du duc Sforza, enfermé dans la forteresse de Trezzo pour avoir conspiré en faveur de l'indépendance italienne, à payer vingt mille ducats comme prix de son pardon, en le menaçant, s'il n'acquittait pas cette taxe, de le faire décapiter. Enfin, n'ayant plus d'autre moyen de compléter la somme exigée pour payer aux troupes les payes qu'elles exigeaient, le duc de Bourbon, le marquis del Vasto, Antonio de Leiva et d'autres capitaines engagèrent leurs bijoux, leurs bagues, leurs chaînes d'or. **De cette manière, écrivit le duc à l'empereur¹, nous avons trouvé vingt mille écus, avec lesquels nous avons eu le supplément pour les deux payes.**

Le duc de Bourbon ne sortit de Milan que le 2 janvier 1527. Il laissa le commandement de la ville à Antonio de Leiva, qui garda, pour la contenir et la défendre, Gaspard de Frundsberg, fils de George, avec deux mille lansquenets, et le comte Ludovico de Belgiojoso, entré depuis peu au service de Charles-Quint avec quinze cents Italiens. La jonction des Espagnols et des italiens se fit avec beaucoup de lenteur. Le 9 février, Bourbon passa la Trebbia et se réunit ensuite à Frundsberg. Avant de mettre en mouvement ses bandes résolues et nécessairement, il écrivit à l'empereur pour l'instruire de leurs valeureuses dispositions en même temps que de leurs impérieux besoins. Il lui disait que les cheveu-légers n'avaient reçu aucune paye, que les treize mille lansquenets de Frundsberg n'en avaient touché qu'une seule, et qu'ils avaient à réclamer plus de cent mille écus. Il le suppliait de fournir au plus tôt à l'armée maintenant en campagne ce qui lui était dû, parce qu'elle serait sans cela exposée à mourir de faim. **Nous autres, ajoutait-il², ne pouvons plus faire autre chose que mettre notre vie à votre service.**

Il se mit donc en marche avec le dessin d'attaquer l'Italie centrale ; rien ne pouvait l'arrêter désormais si ce n'est le besoin d'argent. Il avait donné la direction de l'avant-garde au prince d'Orange, avec le commandement des cheveu-légers et des hommes d'armes. Le marquis del Vasto conduisait l'infanterie espagnole ; George de Frundsberg était à la tête de ses rudes lansquenets, et le jeune Fernand de Gonzague, qui devint plus tard un des bons généraux de Charles-Quint, avait sous ses ordres un corps de soldats italiens. Bourbon s'achemina ainsi vers les états pontificaux sans être inquiété par les troupes divisées de la confédération. Le marquis de Saluces ne put que se jeter

¹ Charles de Bourbon à l'empereur, lettre du 8 février 1527. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

² Lettre du 8 février 1527. — *Archives de Vienne.*

dans les villes menacées et préserver tour à tour Plaisance et Bologne. Le duc d'Urbin, toujours en arrière, surveilla de loin, avec les troupes vénitiennes, l'armée impériale, dont il ne s'approcha jamais. Lorsque le duc de Bourbon arriva à San-Giovanni, entre Bologne et Ferrare, le duc d'Urbin se posta à Casal-Maggiore, décidé à n'en pas bouger tant que le duc de Bourbon demeurerait à San-Giovanni. Celui-ci y resta campé pendant quelque temps, afin de s'aboucher avec le duc de Ferrare, qui devait lui donner des vivres, des munitions, des charrois, des pionniers, de l'argent, et qui l'engagea ou l'entretint dans le projet de se jeter sur Florence et sur Rome.

Le saint Père, en ce moment, était plein d'alarmes ; il tremblait pour les possessions pontificales et pour l'état de Florence. Il commença par demander de nouveaux subsides à Henri VIII, qui l'avait excité à entrer dans la ligue, et il réclama de François Ier une assistance plus efficace, si l'on tenait à ce qu'il n'en sortît point. Le nonce Acciajuoli adressa par écrit au roi de France une éloquente requête. Si Votre Majesté, lui disait-il, ne tourne pas cette fois toute la puissance de la France au salut commun et n'y emploie pas son esprit et son courage, l'Italie sera en peu de temps assujettie à la domination de l'empereur, vos fils resteront en prison toute leur vie, ou, pour les recouvrer, il faudra donner une si grande somme d'argent que le royaume de France en sera appauvri pour de longues années. On a tenu trop peu de compte des forces de l'empereur et l'on s'est trop confié dans les nôtres. Aujourd'hui l'Italie est réduite à un tel état, qu'elle ne peut plus toute seule résister à une si grande attaque. La venue des lansquenets au-delà du Pô, la mort du seigneur Jean de Médicis, l'arrivée du vice-roi avec les Espagnols, sont des coups mortels pour le pape et les Florentins¹. Il suppliait le roi de mettre incessamment des hommes et de l'argent à la disposition de sa sainteté, et, si la paix ne se concluait pas, de passer lui-même en Italie avec les forces dont il avait souvent parlé. Le salut de l'Italie et du monde, ajoutait-il, est entre les mains de Votre Majesté. Si nous restons libres, l'honneur, la gloire et l'avantage en resteront à Votre Majesté. Sinon, nous plierons nos cols sous le joug de l'empereur, au grand déshonneur et au détriment de Votre Majesté².

François Ier fit les plus grandes promesses ; il jugeait fort bien sa situation et celle de l'Italie. Il annonça le prochain envoi de sommes considérables et une entreprise sur le royaume de Naples par les Abruzzes et conjointement avec la flotte déjà prête ; il assura que l'ordre avait été donné de lever dix mille Suisses dans les cantons, et que les gentilshommes de sa maison étaient déjà partis pour aller l'attendre à Lyon. Enfin il fit prévenir le pape que le roi d'Angleterre lui adresserait une forte somme d'argent par sire John Russell, et l'engagea à se montrer calme et à tenir ferme. Ici laissons la parole à M. Mignet : Ce prince — François Ier — parlait à merveille et agissait moins bien. Il avait un prompt coup d'œil, mais il manquait d'application. Il s'occupait un moment et avec beaucoup d'intelligence des plus importantes affaires, puis il se déroba pendant huit jours pour aller s'amuser dans une de ses maisons de plaisance, ou prendre avec fureur son plaisir favori de la chasse. Il évitait la peine, recherchait les distractions, promettait beaucoup, tenait moins, exagérait avec vanité ses forces, multipliait sans hésitation ses engagements, et semblait croire que tout ce qu'il avait dit était comme fait. Les choses agréables, écrivait le nonce, effacent de

¹ Robert Acciajuoli au roi très chrétien, dans les *Négociations diplomatiques de la France et de la Toscane*, t. II, p. 864.

² *Négociations diplomatiques de la France et de la Toscane*, t. II, p. 866.

son esprit les pensées les plus graves ; de sorte que le plus souvent les paroles restent à nous, et les effets vont au plaisir¹.

Les faits ne confirment que trop le jugement de l'historien français. A peine se terminaient ces entretiens sur les besoins de l'Italie et du pape, que François Ier allait chasser pendant quinze jours en Champagne, emmenant avec lui les principaux seigneurs de sa cour et de son conseil. Presque rien de ce qu'il annonçait ne s'exécutait. Le pape alors tomba dans un extrême découragement. Il avait appris la jonction des lansquenets avec les Espagnols. Ses inquiétudes, toujours plus grandes du côté de la Haute Italie, n'étaient pas moins vives du côté de l'Italie inférieure. Les Colonna venaient de prendre Ceperano et Pontecorvo sur les terres méridionales de l'Eglise, où le vice-roi de Naples avait pénétré à la tête d'une petite armée et assiégeait Frosinone.

Clément VII, n'oubliant point sa qualité de père commun, était resté en relation avec l'empereur, tout en participant, au nom des intérêts de l'Italie, à la guerre qui lui était faite. L'empereur, de son côté, avait dépêché en Italie le général des franciscains et son grand écuyer César Feramosca pour négocier avec le pape et arriver à une commune pacification. Dans son effroi le pape accéda à tout ce que voulait Charles-Quint. Par l'accord proposé, les clauses du traité de Madrid restaient les mêmes, et le pape, tenu avec les Florentins de donner deux cent mille ducats pour renvoyer les lansquenets d'Italie, devait remettre en gage à Charles-Quint Parme, Plaisance et Civita-Vecchia. Malgré l'avis des cardinaux², Clément VII l'accepta et conclut, le 31 janvier 1527, une trêve de huit jours pour présenter ce projet aux Vénitiens, qui le repoussèrent sans hésitation. François Ier, informé par eux, s'en montra très irrité à son tour, et fit entendre de dures et menaçantes paroles au nonce Acciajuoli. Par une coïncidence imprévue, le jour même où il concluait cette trêve onéreuse et humiliante, les troupes pontificales remportaient une victoire marquée sur les troupes impériales dans le midi de l'Italie. L'armée espagnole battue devant Frosinone, dont elle faisait le siège, était contrainte d'évacuer les états de l'Eglise et de rentrer, non sans désordre, dans le royaume de Naples. Ce succès détermina le pape à renoncer au traité du 31 janvier et à faire reprendre les hostilités. François Ier éprouva une grande joie de la chose, et s'empressa de dire au nonce : *Revivez à notre saint père le pape que, pour l'amour de Dieu, il se remette l'esprit, ne délaisse pas cette compagnie et ne songe plus ni à des trêves ni à des négociations. Je veux aider sa sainteté de toute manière. Je dépêche Langey avec vingt-mille écus que je n'entends pas être comptés au nombre de ceux que j'ai promis. J'ai ordonné d'en envoyer vingt-mille au comte Pierre de Navarre, afin qu'il mette de cinq à six mille hommes de pied sur la flotte, qu'il aille à Civita-Vecchia et fasse tout ce que lui dira notre seigneur le pape. Je vous donnerai tout de suite, à vous, l'assignation des cinquante mille écus des décimes qui reviennent à sa sainteté, afin qu'elle puisse s'en servir. Vous pourrez tirer cette somme sur qui vous voudrez. Soyez assuré que, le mariage fait avec la princesse d'Angleterre³, le roi son père et moi*

¹ Lettre du 5 janvier 1527. *Négociations diplomatiques de la France et de la Toscane*, t. II, p. 893.

² Les cardinaux votèrent que le pape ne saurait accepter ces articles, et qu'il fallait plustost vendre et engager croix, calices et reliquaires et jusques à vendre et engager leurs propres personnes que de consentir à telle iniquité. Nic Raince au roi, lettre du 30 janvier 1527. — Mss. Béthune, v. 8309, fol. 131. Note de M. Mignet.

³ Ce mariage, qui se négociait alors, devait avoir lieu plus tard entre la jeune Marie et François Ier ou l'un de ses fils. François Ier dit au nonce qu'il cherchait à gagner le

nous entreprendrons la guerre de bonne sorte. Le roi d'Angleterre et le duc de Gueldre attaqueront la Flandre ; moi, par le chemin de la Navarre, je passerai en Espagne avec vingt cinq mille hommes de pied et quinze cents ou deux mille lances, et, si le pape ne se trouble pas l'imagination, nous imposerons la paix à l'empereur comme nous le voudrons et nous le ferons le pape le plus glorieux qui ait jamais été¹.

Si François Ier avait exécuté tout ce qu'il annonçait, les choses auraient pu se passer comme il le prévoyait. Mais il ne fit point remettre à Clément VII les sommes dont il avait annoncé l'envoi au nonce Acciajuoli ; il n'expédia pas non plus assez vite sur ses gros navires les troupes de débarquement nécessaires à l'invasion du royaume de Naples. Cette invasion, qui rencontra fort peu de résistance de la part des Espagnols et beaucoup d'assentiment de la part des populations lassées de leur joug, aurait réussi, si elle avait été tentée avec un peu de vigueur et d'ensemble. Mais, malgré les premiers succès obtenus, les progrès de la conquête furent arrêtés par l'insuffisance des moyens fournis pour l'exécuter. Faute d'argent et de vivres, l'armée pontificale elle-même, peu de temps après l'avantage obtenu devant Frosinone, ne voulut pas rester sur pied et se débanda. Lannoy, reprenant l'offensive, franchit la frontière du royaume de Naples et se porta de nouveau dans les états du saint siège. D'autre part, le duc de Bourbon était prêt à quitter son camp de San Giovanni et menaçait d'envahir avec ses terribles bandes l'Italie centrale.

Clément VII était aux abois. Il avait épuisé le trésor pontifical et ne pouvait plus rien demander à la république de Florence, dont il avait tiré depuis le commencement de la guerre près de huit cent mille ducats². Dans cet état de détresse, il entra derechef en pourparlers avec les Impériaux. Lannoy envoya à Rome l'écuyer de l'empereur Cesare Feramosca et son secrétaire Serénon. Les conditions qu'ils portaient étaient cette fois moins défavorables, parce que Charles-Quint tenait pardessus tout à s'accorder avec le pape. Feramosca arriva à Rome en même temps qu'y arrivait Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, avec les instances de François Ier pour la continuation de la guerre. Le messenger français apportait à Clément VII très peu d'argent et beaucoup de promesses. Le pape, dépourvu de ressources, traita de nouveau avec les envoyés de Charles-Quint. La trêve fut conclue le 15 mars 1527³. Au lieu de deux cent mille ducats, il n'en était demandé que soixante mille à Clément VII, qui n'était plus obligé de remettre en garantie du traité les citadelles d'Ostie et Civita-Vecchia. La république de Venise et le roi de France pouvaient être compris dans cet arrangement. S'ils l'acceptaient, les lansquenets sortiraient de la Haute-Italie ; s'ils n'y adhéraient pas, l'armée impériale se retirerait seulement des terres de l'Église.

Ce traité, il fallait maintenant le faire accepter par une armée aussi indisciplinée qu'avide, depuis longtemps sans solde et à la disposition de laquelle était mise seulement la somme modique de soixante mille ducats. Feramosca, qui venait de

printemps, *per fare a tempo nuovo quelle sforzo di quà che io vi ho piu volte detto, e per ridurre a conclusione il matrimonio con Inghilterra*. Lettre du nonce des 18 et 19 février 1527, *Négociations*, etc., t. II, p. 907.

¹ Lettre du nonce des 18 et 19 février 1527, *Négociations*, etc., t. II, p. 908 et 909.

² *Relazione di Firenze del clarissimo Marco Foscarelli*, tornato ambasciatore da quella republica l'anno 1527. — Alberi, ser. 1, vol. I, p. 33-31. Note de M. Mignet.

³ Le dataire Giberto au cardinal-légat Trivulzio, 15 mars 1527. — *Lettere di principi*, t. II, p. 62.

le conclure à Rome, se rendit en toute hâte au camp impérial pour le signifier au duc de Bourbon et faire rétrograder ses troupes. L'armée manquait de tout. Bourbon, ayant épuisé les provisions qu'il avait tout d'abord reçues du duc de Ferrare, ne savait plus ni comment la faire vivre, ni comment la faire avancer. Il tombait des pluies torrentielles. Mal vêtus, peu nourris, sans souliers, sans argent, les Espagnols et les lansquenets, arrivés au comble de l'exaspération, s'étaient mutinés avec fureur, le 15 mars, l'avant-veille du jour où la trêve se signait à Rome. Les Espagnols avaient donné le signal du soulèvement. Ils s'étaient portés en tumulte devant la tente du duc de Bourbon, demandant leur solde, et ils auraient tué le duc, dont ils pillèrent la demeure, s'il ne s'était, dérobé par la fuite à leurs violences¹. Il était allé chercher un asile dans le quartier des lansquenets, auprès de George Frundsberg ; mais les Allemands eux-mêmes n'avaient pas tardé à suivre l'exemple des Espagnols, et ils s'étaient soulevés à leur tour en criant : *Lanz ! lanz !* de l'argent ! de l'argent ! Frundsberg s'efforça en vain de les apaiser. Il les appela ses enfants, les supplia de continuer à servir l'empereur avec fidélité, et d'attendre patiemment que leur solde, qu'ils recevraient bientôt, pût être payée. Sa voix, jusque-là si obéie, ne fut pas écoutée, et le vieux capitaine, ému jusqu'au fond de l'âme de cette résistance inaccoutumée de ses fidèles lansquenets, fut frappé d'apoplexie en les haranguant. La parole lui manqua tout d'un coup, et il tomba affaissé sur un tambour². Ses Allemands consternés le transportèrent dans son logis, d'où il fut conduit à Ferrare afin d'y recevoir des soins qui ne le sauvèrent pas.

Pour apaiser cette sédition, il fallut contenter les soldats et composer avec eux. A l'aide d'un petit emprunt fait au duc de Ferrare, il leur fut donné un ducat par homme, et le duc de Bourbon laissa espérer à l'armée le riche pillage de Florence ou de Rome comme complément de solde³. Le tumulte semblait apaisé ; douze élus venaient d'être nommés par les bandes impériales pour veiller à leurs intérêts, lorsque Feramosca arriva au milieu d'elles. Il apportait la trêve destinée à arrêter leur marche et l'annonce de soixante mille ducats qui ne pouvaient ni suffire à leurs besoins ni correspondre à leurs exigences. Aussi des murmures s'élevèrent tout d'abord contre lui dans le camp irrité⁴. Le duc de Bourbon lui-même, à qui l'envoyé de Lannoy montra des lettres de l'empereur qui prescrivait d'exécuter ce qui serait conclu entre le pape et le vice-roi de Naples, ne cacha pas son orgueilleux mécontentement. Il s'emporta, déclara qu'il renoncerait au commandement d'une armée qu'on entravait à ce point, et finit par dire à Feramosca que s'il voulait faire observer cet accord, il eût à persuader les soldats de la nécessité de s'y soumettre.

¹ J'y fus et le trouvai au camp de Saint-Jean, où ils étaient restés quelques jours faute de vivres, de grandes pluies et neiges qui étaient tombées, et à défaut d'argent, à cause de quoi les gens s'étaient mutinés et avaient entouré la maison de Bourbon, lequel s'absentait une nuit hors du camp. Lettre de Feramosca à l'empereur, du 4 avril 1527. Lanz, t. I, p. 231. — Lettre du 21 mars, du dataire Giberto au cardinal Trivulzio. *Lettere di principi*, t. II, p. 66.

² Adam Reissner, *Historie der Frundsberge*, bl. 98. — *George von Frundsberg oder dar deutsche kriegshandwert zur zeit Reformation*, par le Dr F. W. Barthold, in-8°, Hambourg, 1833, p. 411-415. — Note de M. Mignet.

³ On composa en donnant un écu par homme et en leur promettant la loi de Mahomet. Lettre de Feramosca, du 4 avril. — Lanz, t. I, p. 231.

⁴ Comme j'arrivai avec la paix, ils parurent furieux comme des lions. Lettre de Feramosca, du 4 avril. — Lanz, t. I, p. 231.

Feramosca l'essaya. Il parla à tous les capitaines réunis de l'utilité de la trêve, des obstacles que rencontreraient les troupes, des dangers et des revers auxquels elles s'exposeraient en persistant, sans vivres, sans argent, avec peu de canons, dans l'entreprise commencée, et leur demanda de faire adopter par leurs compagnons une paix avantageuse et qui d'ailleurs leur était imposée par la volonté de l'empereur. Comme l'avait prévu le duc de Bourbon, l'armée ne se laissa point gagner et ne souscrivit point à la paix. Elle voulait marcher, se battre, piller. Les soldats, furieux contre Feramosca, le cherchèrent pour le tuer, et si, averti à temps du péril, il ne s'était pas enfui sur un cheval que lui donna Fernand de Gonzague, il aurait péri sous leurs coups¹. Alors Bourbon, tenant moins compte des desseins de l'empereur que des passions de l'armée, interrogea les Espagnols sur ce qu'ils voulaient faire. *Nous désirons*, répondirent-ils, *aller en avant*. — *Et moi*, ajouta-t-il, *j'irai avec vous*. Il fut décidé que l'armée se mettrait en mouvement le lendemain. Le marquis del Vasto, qui avait tout fait pour l'arrêter, se refusa à la suivre. A Bourbon qui le pressait de rester en lui rappelant l'ordre de l'empereur d'obéir à ce qu'il lui prescrirait, *Je ne l'ai pas oublié*, répondit-il, *mais comme je sais que vous n'accomplissez pas ce que l'empereur vous ordonne, je ne dois pas non plus vous obéir*. Et se démettant de son commandement, il se retira à Ferrare.

Le 30 mars 1527, l'armée impériale, ayant reçu du duc de Ferrare des munitions, des chariots, des pionniers et quelques vivres, se mit en route conduite par le duc de Bourbon, assisté des douze élus. Elle prit d'abord le chemin de la Romagne, fut, arrêtée quelque temps par les rivières que les pluies avaient grossies, parut sous Imola, où était allé de Bologne le vigilant marquis de Saluces avec les troupes soldées par la France, poussa jusqu'à Forli, et se dirigea, exposée aux plus dures souffrances et aux plus extrêmes privations, vers la partie la plus haute et la plus âpre des Apennins. Elle comptait en descendre pour se jeter sur la riche proie de Florence ou de Rome. Bourbon, qui la menait à ce grand pillage, semblait en éprouver un remords anticipé, et écrivait, que, si le pape fournissait à l'armée assez d'argent pour la satisfaire, il la déciderait à rétrograder.

En apprenant ces choses, Clément VII, tout à la fois indigné et effrayé, avait sommé le vice-roi de Naples de faire accepter au plus tôt par l'armée impériale, l'arrangement conclu avec l'empereur. Lannoy ne refusa point de s'entremettre auprès du duc de Bourbon, mais en demandant que les soixante mille ducats fussent portés à cent cinquante mille. Comme cette somme ne pouvait pas être trouvée tout de suite à Rome, le vice-roi se rendit avec un maître d'hôtel du pape à Florence, également intéressée au maintien d'un accord qui l'arrachait au péril dont elle était menacée. Lannoy assura qu'à ce prix il ferait rétrograder l'armée, et il s'engagea, si Bourbon ne s'y montrait pas disposé, à détacher tout au moins les Espagnols et les hommes d'armes.

Pendant dix jours, le vice-roi négocia la levée des cent cinquante mille ducats avec les Florentins, qui promirent de les fournir et vendirent les vases de leurs églises pour les trouver. Cet accord nouveau eut l'assentiment de deux gentilshommes que le duc de Bourbon avait envoyés à Florence avec son aumônier, afin d'assurer qu'une somme plus forte lui permettrait de ramener en

¹ Ils me conseillèrent de sortir de San-Juan... Je pris un cheval de Fernando de Gonzaga et je partis d'abord ; après mon départ, ils vinrent en troupe, me cherchant par toute la maison de Bourbon. Lettre de Feramosca, du 4 avril. — Lanz, t. I, p. 231.

Lombardie l'armée qu'il avait désiré arrêter sans le pouvoir. Ses commissaires retournèrent auprès de lui pour le prévenir que les cent cinquante mille ducats seraient comptés en deux fois aux soldats impériaux. Ils furent suivis de près par le vice-roi et par les délégués florentins porteurs des cent mille ducats du premier paiement. Tout semblait définitif. Clément VII, après avoir conclu la trêve du 15 mars à Rome, avait licencié la plus grande partie des troupes qui lui restaient encore, et n'avait conservé que deux mille hommes des bandes noires, cinq cents chevaux et un petit nombre de Suisses. En apprenant ce qui avait été convenu à Florence, pleinement rassuré, il renvoya le peu de soldats qu'il avait gardés, et demeura entièrement désarmé dans Rome.

On eût dit que c'était ce que voulait le duc de Bourbon. Après avoir été retenu longtemps en Romagne par la nécessité de faire des vivres et par le débordement des rivières, laissant ses canons pour aller plus vite, il s'était dirigé vers le Val-di-Bagno, seule route qui ne lui fût pas fermée pour passer des états de l'Église sur le territoire florentin¹. Il avait pris Meldona, que ses troupes avaient saccagée, et remontant les revers orientaux des Apennins, où ses soldats, au milieu des neiges amoncelées et des torrents grossis, avaient eu beaucoup de peine à ne pas mourir de faim et de froid, il touchait aux cimes les plus élevées des montagnes qu'il 'voulait franchir, au moment où le vice-roi de Naples, le maître d'hôtel de Clément VII et les porteurs des ducats florentins s'avançaient par le revers opposé pour le joindre et l'arrêter. Il leur donna rendez-vous sous l'Apennin, qu'il tenait surtout à passer, et ne cessa d'écrire, soit à Lannoy, soit au lieutenant du pape Francesco Guicciardini, qu'il était toujours dans les plus pacifiques dispositions. Le 21 avril, jour de Pâques, il vit à la Piena, entre Arezzo et Montevarchi, le vice-roi, envers qui il se montra beaucoup plus exigeant qu'il ne l'avait été jusqu'à ce moment. Déclarant insuffisants les cent cinquante mille ducats acceptés en son nom à Florence, il en réclama deux cent quarante mille. Lannoy fit connaître cette nouvelle exigence à Clément VII, et alla attendre à Sienne la réponse facile à prévoir du souverain pontife. Bourbon continua de suivre le val d'Arno, et le 26 avril il arriva avec ses soldats, pressés par le besoin et avides de pillage, à San-Giovanni de Toscane, qu'une distance de vingt milles séparait de Florence, très peu défendue du côté de l'est.

Heureusement pour cette grande et opulente cité, le même jour, l'armée française, conduite par le diligent marquis de Saluces, et l'armée vénitienne, commandée par le duc d'Urbin, cette fois moins tardif, arrivaient à quelques milles du côté du nord. Les Florentins, alarmés de l'approche du duc de Bourbon, avaient demandé la prompte assistance des troupes de la ligue. Le lieutenant du pape Francesco Guicciardini joignit ses instances à celles de l'ambassadeur vénitien Foscari auprès du duc d'Urbin et à celles de l'envoyé de François Ier, Guillaume du Bellay, auprès du marquis de Saluces pour qu'ils accourussent au secours de Florence². Cédant à ces pressantes sollicitations, les deux généraux confédérés s'y acheminèrent sans retard par deux directions différentes. Ils parvinrent à la portée de la ville le 22 avril en même temps que Bourbon pénétrait jusqu'à San-Giovanni avec l'armée impériale.

¹ Marco Foscari, dans Alberi, ser. 11, t. I, p. 15. Note de M. Mignet.

² Marco Foscari, dans Alberi, p. 49-54. — Guicciardini, lib. XVIII. — *Mémoires de Martin du Bellay*, frère de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, p. 16 du tome XVIII de la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot.

Ce jour là même, le cardinal de Cortone, délégué de Clément VII, et Hippolyte de Médicis, neveu du pape, étant allés au devant du duc d'Urbin, leur sortie fut considérée comme une fuite, et il éclata un mouvement populaire contre la famille qui gouvernait en mal tresse la république. Les jeunes gens de la première noblesse, suivis d'une foule considérable, parurent en armes dans les rues, soulevèrent la ville aux cris de *popolo ! popolo ! libertà, libertà !* occupèrent le palais du gouvernement et s'y établirent. Ce soulèvement, prélude de la révolution qui renversa bientôt après la domination des Médicis dans Florence, n'eut pas alors de durée parce qu'il était prématuré. Le cardinal de Cortone rentra dans la ville avec les troupes confédérées, et l'on décida sans peine les chefs du mouvement à évacuer de leur gré le palais public, qu'on ne leur eût arraché de force qu'au prix de beaucoup de sang¹. Le lendemain, Florence rompit l'accord dans lequel Clément VII l'avait comprise, et elle rentra dans la ligue.

Deux jours auparavant, le pape lui-même, soupçonnant ce qu'il y avait d'artificieux dans la conduite du duc de Bourbon et de trompeur dans ses assurances, était revenu à la ligue tant de fois quittée, et, le 25 avril, de nouveaux articles avaient été signés en son nom en présence des ambassadeurs du roi d'Angleterre John Russell et Gregorio Casale. *Notre très saint seigneur, était-il dit dans les préambules du traité, voyant les ennemis abuser de sa bonté, agir en tout avec fourberie, ne méditer autre chose que l'oppression de tout le monde, ce qui est rendu manifeste par leur marche en avant, de sorte qu'il ne reste pas d'autre espérance que dans les armes, a résolu de renouer l'alliance avec les princes confédérés*². Le nouveau traité ainsi conclu, il fit partir de Rome messer Lorenzo Toscana pour la France, sir John Russel pour l'Angleterre, avec le traité et une demande de prompts secours qu'il adressa également aux Vénitiens³. En attendant ce secours, qui ne pouvait être que tardif, il ne prit aucune mesure pour se défendre contre le péril.

Le duc de Bourbon, n'ayant pu se jeter sur Florence, n'avait plus songé qu'à s'emparer de Rome. Quittant tout d'un coup sa position de San-Giovanni, il sortit du val d'Arno, prit à gauche par le val d'Ambra, se dirigea vers le territoire de Sienne, où des vivres avaient été offerts à l'armée impériale, et, suivant la route la plus directe, il s'avança à marches forcées du côté de la ville pontificale. Il comptait sur la rapidité de ses mouvements et l'audace de son attaque pour la surprendre et s'en emparer. Le 1er mai, il passa des confins du Siennois sur les terres de l'Église, faisant de quinze à vingt milles par jour. Arrivé sur les bords de la Paglia, il fallut passer à gué cette rivière, qui lui barrait le chemin et dont les eaux rapides avaient été extrêmement grossies par les pluies. Il en rompit le courant à l'aide de sa cavalerie, et la fit traverser un peu plus bas à l'infanterie, rangée par files de trente à quarante hommes de profondeur, tenant leurs bras entrelacés pour opposer une masse plus forte à l'impétuosité de la rivière⁴. Les gens de pied, ayant de l'eau jusqu'à la bouche et, battus par le courant qui entraîna quelques-uns, passèrent ainsi sur l'autre bord. Laissant derrière lui Aquapendente, Bourbon parut sous Viterbe, saccagea Montefiascone et Ronciglione qui lui avaient refusé le passage et des vivres, et le dimanche 5 mai

¹ Guicciardini, lib. XVIII. — Marco Foscarini, dans Alberi, p. 50.

² Musée Brit., Vitellius, B. IX, et dans Mss. Bréquigny, vol. 92. f. 95. Note de M. Mignet.

³ Lettre de John Russel à Henri VIII, écrite de Savone, le 11 mai. *State Papers*, t. VI, p. 577.

⁴ *Il sacco di Roma*, da Guicciardini, p. 153-154 de l'édition in-32, Parigi, M. D CLXIV.

il arriva sur le Monte-Maria, en face de Rome, qui se déployait aux yeux de son armée sur les deux rives du Tibre.

Clément VII était renfermé dans le palais du Vatican. Il croyait l'armée impériale assez éloignée encore, lorsqu'il apprit le 2 mai qu'elle était à Aquapendente et que les cheveu-légers de son avant-garde, conduits par Sciarra Colonna, s'étaient montrés à Viterbe demandant le passage et des vivres. Cette nouvelle le troubla au dernier point¹. Il se décida bien tard à faire lever des troupes par Renzo da Ceri, qu'avait rendu célèbre la défense de Marseille contre Bourbon, et auquel il confia le commandement militaire et la défense de Rome. Comme il manquait d'argent, l'ambassadeur d'Angleterre, Gregorio Casale, témoin de ses inquiétudes², engagea le jour même sa vaisselle et ses bijoux pour fournir aux dépenses des premiers enrôlements³. Renzo da Ceri leva en toute hâte de trois à quatre mille hommes, les uns pris parmi les soldats naguère licenciés, les autres tirés des boutiques de Rome et des écuries des cardinaux. La plupart étaient des artisans et des domestiques peu aguerris et nullement disciplinés. Ils étaient déjà cependant sur les murailles du Borgo et du Transtevere, que Renzo da Ceri avait fait réparer précipitamment sur quelques points où elles croulaient de vétusté, lorsque les Impériaux descendirent le 5 mai, vers le soir, du Monte-Marie pour s'approcher, à travers les prairies, des collines du Vatican et du Janicule, où s'élevaient le Borgo et le quartier du Transtevere⁴.

Mais Rome n'était pas d'un accès facile. Traversée par le Tibre du nord-est au sud-ouest, elle se composait de trois parties fort inégales et pour ainsi dire indépendantes entre elles. De la rive droite du fleuve jusqu'aux pentes extérieures du Vatican et du Janicule s'étendaient en face de l'armée impériale le Borgo et le Transtevere, formant comme deux cités séparées que protégeaient des enceintes continues, dont il fallait forcer successivement les murailles. Le Borgo, qu'on nommait aussi la Cité Léonine, placé à la gauche des Impériaux et dans lequel s'élevaient le palais pontifical et la grande église de Saint-Pierre, était flanqué d'un côté par le château Saint-Ange et fermé de l'autre par les portes assez bien défendues de Torrione et de Santo-Spirito. L'enlever dans un assaut heureux ne suffisait pas. Il était nécessaire d'escalader ensuite les remparts du Transtevere, que les Impériaux avaient à leur droite et dont ils ne

¹ Ceste nuyt sont venues lettres par un villain à pied que le seigneur Seciaria Colonne avec 60 cheveu-légiers, vint jusqu'à la muraille de Viterbe à demander les seigneurs de la ville affin de leur donner vivres et passages, et le dict Seciara dist que le reste du camp estoit à Aquapendente et Montflascon, laquelle chose a fort estonné la sainteté de nostre seigneur. Lettre de Gregorio Casale, écrite de Rome le 2 mai 1527. Bibl. Cott. Vitellius, B IX ; et dans Mss. Bréquigny, vol. 92, fol. 105. Note de M. Mignet.

² J'ay esté à ce matin a Sa Sainteté une bonne heure... C'est une chose quasi inexprimable de la peur que le pape avoit ; mais je vous promets que j'ay faict ce qu'il a été possible pour luy donner cœur. Lettre de Gregorio Casale.

³ Vollant le seigneur Rance envoyer à lever mil hommes de pied, il n'a esté possible de trouver mil escuz pour luy donner... J'ay envoyé engager toute la vesselle, anaulx, joyaulx, bagues qui estoyent à la maison. Lettre de Gregorio Casale.

⁴ ... Le dimanche Ve de may, Bourbon vint loger son camp devers la porte Saint-Panrace, tyrant jusques au Bourg, en délibération de bailler l'assault incontinent sans bapterie et par eschielles. Toutefois lurent pour ce soir si bien servis de mener artillerie qu'ils n'approchèrent la muraille. — Lettre olographe et inédite de Guillaume du Bellay, qui, revenu de Rome, dont il avait vu et cherché à empêcher la prise, l'écrivit le 8 juillet 1527 à l'amiral Chabot de Brion. — Dans les Mss. Fontette, portefeuille XXIII, f. 37-38. Note de M. Mignet.

pouvaient abattre sans canons les deux portes Settimiana et Saint-Pancrace, l'une tournée vers le Borgo et l'autre s'ouvrant sur la campagne. Enfin, le Borgo et le Transtevere pris, restait à pénétrer dans la vaste et vieille cité du Forum, du Capitole, du Palatin, du Quirinal, qui, entourée de remparts et de tours, s'étendait sur la rive gauche du Tibre, large et profond en cet endroit. Il y avait donc trois attaques successives à livrer, et comme trois sièges à faire pour s'emparer de Rome.

Le soir même du dimanche où il parut sous ses murs, l'impétueux duc de Bourbon voulait monter à l'assaut. Il réunit ses capitaines, et leur rappelant la situation extrême où l'armée se trouvait réduite, sans vivres pour subsister deux jours, sans munitions même pour combattre longtemps, il leur dit qu'il ne restait qu'à enlever Rome par une agression hardie, et qui avait besoin pour réussir d'être brusquée¹. Il ne parvint pas cependant à les y décider tout de suite. Ses bandes fatiguées demandèrent un peu de repos. Elles dressèrent leur camp de la porte Saint-Pancrace à la porte Santo-Spirito, et l'escalade de Rome fut renvoyée au lendemain. On passa la nuit à préparer les échelles, à mettre les arquebuses en bon état, à disposer les piques et les glaives.

Le lundi de grand matin, les troupes se mirent en mouvement et se dirigèrent vers le Borgo, dont les remparts placés sur les pentes du mont Vatican, étaient moins hauts et semblaient plus accessibles. C'était là que devait se porter le premier et le plus grand effort des lansquenets comme des Espagnols. Le duc de Bourbon à cheval, la mine altière, respirant l'audace et la communiquant, s'avancait à la tête des bandes qui le reconnaissaient à la casaque blanche jetée sur sa cuirasse et le suivaient avec élan. Le feu s'ouvrit d'abord et continua pendant quelques temps entre les arquebusiers pontificaux qui tiraient du haut des remparts pour en tenir éloignées les troupes impériales, et les arquebusiers espagnols qui cherchaient à les en déloger pour y appliquer plus aisément leurs échelles². L'artillerie du château Saint-Ange mêlait ses détonations au bruit des arquebusiers, et quelques boulets venaient, en plongeant, atteindre de loin en loin les rangs impériaux³. Bientôt le soleil souleva de la plaine humide un brouillard épais qui couvrit d'obscurité l'espace entre les combattants et les empêcha de se voir à peu de distance. Ce brouillard, favorable aux Impériaux, leur permit d'approcher des remparts pour les escalader. Bourbon, donnant l'exemple aux siens, descendit alors de cheval, prit une échelle, et, faisant signe aux Espagnols de le suivre, s'avança hardiment vers la muraille occidentale du Borgo entre la porte Torrione et la porte Santo-Spirito. A peine s'en approchait-il selon les uns, l'avait-il escaladée selon les autres, qu'une balle d'arquebuse l'atteignit à l'aine droite⁴ et le renversa. S'il faut en croire une relation du temps, il ne fut pas tué du coup. Il recommanda de continuer l'attaque sans se décourager, et fut transporté dans une petite chapelle du voisinage, d'où plus

¹ *Il sacco di Roma*, da Guicciardini, p. 158-159.

² Et dura la hapterie de harquebuses d'une part et d'autre près d'une heure. Lettre de Guillaume du Bellay.

³ Le prince d'Orange et son cheval estourdis et abbatuz de la terre du bond d'ung boulet de canon. Lettre de Guillaume du Bellay.

⁴ Cependant qu'ils dressèrent leurs eschelles, à quoy leur ayda fort ung très Brant brouillard qui se leva devant le jour et furent en grand bransle de n'en vouloir point taster ; mais Bourbon saillit en pieds pour leur donner courage, lequel, avant qu'il arrivast à l'eschielle, eut ung coup de arquebuse au-dessus de l'ayne. Lettre de Guillaume du Bellay.

tard, lorsque le Borgo fut pris, il fut conduit au Campo-santo, reçut les derniers sacrements, chargea son confesseur de ses recommandations pour Charles-Quint, et expira en criant dans le délire de son agonie : *A Rome ! à Rome !*¹

Les bandes impériales, dont le prince avait pris le commandement, étaient déjà entrées dans le Borgo ; la blessure mortelle du duc de Bourbon, loin de les abattre, les avait excitées jusqu'à la fureur. Elles perdirent beaucoup de monde au pied des murailles, et les quatre premières qui parvinrent à les franchir furent prises par Renzo da Ceri. Mais elles s'y précipitèrent de tant de côtés que les défenseurs du Borgo ne purent plus leur faire face ; beaucoup d'entre eux furent égorgés pendant leur fuite. Les Impériaux se répandant au cri de *España ! España ! amazza ! arnazza !* travers le Borgo rempli d'épouvante et de sang, les poursuivirent jusqu'à la grande forteresse, dont on eut à peine le temps de leur fermer l'entrée en faisant tomber la herse.

Clément VII venait de s'y réfugier. Au plus fort de l'attaque du Borgo, il s'était rendu dans la chapelle pontificale, et, prosterné au pied de l'autel, il avait prié Dieu de protéger la ville éternelle, à la défense de laquelle il se voyait dans l'impossibilité de pourvoir lui-même. Au moment où les Impériaux s'étaient jetés dans le Borgo, le pape avait quitté précipitamment le palais, et avait gagné le château Saint-Ange par une galerie extérieure. Le prélat Paul Jove le suivait, et lorsque le pontife passa sur le pont découvert qui menait dans la forteresse, il couvrit de son manteau violet la tête et les épaules de Clément VII, de peur que le rochet blanc de celui-ci n'en fit un point de mire et ne l'exposa à recevoir un coup d'arquebuse de quelque soldat luthérien².

Ce fut dans la matinée que le Borgo fut pris et que le pape s'enferma au château Saint-Ange ; la plupart des cardinaux, l'ambassadeur de François Ier, beaucoup de prélats s'y réfugièrent avec lui. Clément VII n'avait guère conservé

¹ Dans une relation concernant la prise de Rome, écrite le 3 juin 1527 et déposée au British Museum, Vitellius, B. IX, où elle a été copiée et insérée dans le 92e vol., Mss. de Bréquigny, f. 111, il est dit : *Estant encoires sur la muraille, monseigneur de Bourbon fust tellement blesché et contraint de l'aider à descendre et feust porté à une chapelle estant assez près de la ville, où il fust regardé quelque espace de temps et jusques que la dite porte de Thurion fut gagnée et que les gens de guerre y peurent entrer, que lors ledit sieur fust porté dedans l'église de Campo Saint... M. de Bourbon termina de vie par mort, mais avant icelle fist, le devoir de bon chrétien, car il se confessa et rechut son créateur, requist qu'il fust porté en Milan, et dit-on qu'il avoit en son entendement Rome, pour ce qu'il disoit toujours : A Rome ! à Rome ! — Ce qui ne laisse pas ce récit sans vraisemblance, remarque M. Mignet, c'est ce qu'écrivit en juin 1527 le confesseur du duc de Bourbon à l'empereur... Mémoire playse avoir vostre impériale majesté de ce que vostre bon et fidelle serviteur feu monseigneur le duc de Bourbon a commandé à son confesseur dire de par luy à vostre dite majesté. Dans ses suprêmes recommandations, le trépassé désignait le prince d'Orange comme le plus propre à recevoir le gouvernement de la duché de Milan. Touchant ce qui est survenu à Rome a esté contre son vouloir, car y protesta devant moy son confesseur que ne prétendoit sinon bien servir Vostre Majesté et faire ouverture pour la coronation d'icelle, et si quelque désordre survenoit après sa mort des-chargeant sa conscience prioit Vostre Majesté à tout et hientost remédier de peur de l'ire de Dieu, et quant au pape ne luy vouloit nulle faire irrévérence ny aulx cardinaulx, et les retirer et mettre hors de la ligue faulcement nommée sainte qui est occasion de la ruine et trouble de la christienté. *Archives imp. et roy. de Vienne.**

² *La vita de Pompeo Colonna cardinale*, di mons. Paulo Giovio, dans les *Vite di decianove huomini illustri*, descritta da mons. Giovio. In Venetia, MDLXI. Note de M. Mignet.

d'espérance, mais Renzo da Ceri et Guillaume du Bellay, qui étaient à la tête d'une petite et vaillante troupe de gentilshommes français, crurent que l'on pourrait empêcher les Impériaux non seulement de franchir la rive droite du Tibre, mais aussi de se rendre maîtres du Transtevere, et donner par une résistance prolongée à l'armée de la ligue, déjà en marche, le temps d'approcher. Ils se rendirent au capitole, où les Romains étaient assemblés¹, et Renzo leur proposa de mettre la ville à l'abri d'une invasion en empêchant les Colonna, qui venaient du sud, d'y entrer par la porte de Saint-Jean de Latran, qu'il avait fait barricader, et en coupant les deux ponts Sixto et Capi. Mais les Romains ne consentirent point à repousser les Colonna, qui, disaient-ils, étaient leurs concitoyens, et ils refusèrent de sacrifier leurs ponts, trop beaux, selon eux, pour être rompus². Seulement les milices urbaines, sous leurs *caporioni*, se joignirent aux débris des troupes de Renzo da Ceri dans le Transtevere menacé.

Le jour était assez avancé lorsque l'armée impériale l'investit et l'attaqua³. Elle se posta sur les pentes du Janicule, plantées d'arbustes serrés et entrelacés de vignes⁴, et assaillit la partie du mur qui s'étend de la porte Saint-Pancrace à la porte Settimiana. Ceux qui la défendaient ne firent pas une longue résistance⁵, et laissèrent pénétrer dans le Transtevere les Impériaux confondus d'une si facile victoire. Craignant que ce prompt abandon ne cachât quelque piège, ils marchèrent en compagnies serrées vers le pont de Sixte IV. Les portes en chêne et très solides qui s'élevaient à son extrémité n'étaient pas même fermées, et il n'y avait personne pour la garder et empêcher le passage. Les assaillants traversèrent le Tibre avec précaution, au bruit des tambours et des trompettes. Ils allèrent camper cette nuit dans le Champ-de-Flore et sur la place Navone. C'est de là que le lendemain matin ils se répandirent dans la ville épouvantée. La plupart des habitants étaient restés tremblants dans leurs maisons fermées ; beaucoup s'étaient entassés avec ce qu'ils avaient de plus cher, leurs femmes, leurs enfants, leurs richesses, dans des églises qui ne devaient pas être respectées ; quelques-uns avaient cherché un refuge dans des palais qui allaient être envahis⁶.

Rome, livrée aux Impériaux, fut mise à sac pendant huit jours⁷. Tous les excès qu'une soldatesque sans retenue comme sans obéissance peut imaginer dans son ivresse et commettre dans ses emportements accablèrent la grande cité

¹ Le seigneur Rence alla au capitole, où s'assemble le conseil, et me mena avecques luy. Lettre de Guillaume du Bellay.

² Il leur sembla trop gros dommage de rompre si beaux pons ; de reffuser la porte aux Colonnos citadins romains ne leur sembla chose honneste.

³ *Historia expugnata et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V imp.*, Cæsare Groliero Lugdunensi auctore ; Parisiis, 1637, in-4°, p. 70. Grolier était dans Rome au moment du siège et du sac. Note de M. Mignet.

⁴ Grolier, p. 64.

⁵ Les nostres, qui desja estoient partie fuyr, partie escoulez... jettèrent picques et sarquebuttes et prindrent la course près le Tèvre (Tibre)... le seigneur Rence à peine se sauva au château, auquel lieu je le suivy avecques vingt-cinq gentilshommes François, qui allasmes toujours serrez. Lettre de Guillaume du Bellay. — *Il sacco di Roma*, da Guicciardini, p. 189.

⁶ Grolier, p. 72 et suivantes. — *Il sacco di Roma*, da Guicciardini, p. 198-202. — *Sacco di Roma*, par Jacopo Buonaparte, qui en a été témoin et dont le récit a été imprimé pour la première fois à Cologne en 1756, et de nouveau à Paris en 1809 ; édition de Paris, in-8°, p. 178-190. Note de M. Mignet.

⁷ Grolier, p. 80.

catholique, ou les Espagnols et les Allemands, également déchaînés, mêlèrent la violence à la spoliation, l'incendie au pillage, la cruauté à la débauche, la moquerie à la profanation. Leurs bandes déprédatrices portèrent le ravage dans tous les quartiers et n'épargnèrent aucun lieu. Pendant les premiers jours de cette lamentable dévastation, Rome offrait l'aspect le plus désolé. Les portes des maisons étaient enfoncées, les rues désertes ou traversées par des fugitifs qui cherchaient un asile dans les lieux les plus écartés et que poursuivaient les soldats. On n'entendait que de douloureux gémissements et des cris de fureur. Les églises qui avaient servi d'inutiles refuges à des populations épouvantées, étaient assaillies par les lansquenets, presque tous luthériens, qui s'emparaient des vases précieux et des riches ornements. Les statues y étaient abattues, les crucifix rompus à coups d'arquebuse, les châsses des saints brisés, les objets les plus vénérables de la piété catholique jetés en bas des autels dépouillés et répandus sur les dalles souillées. Les basiliques de Saint Pierre et de Saint Paul, la chapelle du pape, servaient d'écuries aux chevaux.

Tirons le voile sur ces horreurs qui n'épargnèrent personne, et qui atteignirent plus particulièrement les cardinaux et les prélats qui n'avaient pas eu la prudence de se retirer dans le château Saint-Ange. Plusieurs furent promenés avec leurs habits ecclésiastiques sur des ânes par les luthériens allemands, qui s'affublaient eux-mêmes de chapes et de chasubles prises dans les sacristies, et, à la grande indignation des Espagnols, contrefaisaient, en se moquant, les cérémonies du culte catholique. Arrivés devant Rome les vêtements en lambeaux, sans chaussures, dénués de tout, les pillards étaient couverts d'étoffes de brocart, de pièces de soie, portaient autour de leur cou et sur leur poitrine des chaînes d'or, s'en allaient par les rues montés sur les mules du pape et des cardinaux et passaient à boire et à manger tout le temps qu'ils ne mettaient pas à piller.

Dans l'attaque et dans le sac de Rome, il avait péri près de quatre mille personnes. Les blessés, sans assistance, succombaient dans les rues, où les morts gisaient sans être ensevelis et infectaient l'air. La disette suivit bientôt le pillage, la peste elle-même ne tarda pas à sortir de la disette et du meurtre, et elle ne fit pas plus grâce aux Impériaux qu'aux Romains. Un témoin oculaire qui s'était réfugié chez un évêque espagnol de ses amis, décrit ainsi l'état dans lequel huit jours de ravages avaient mis Rome : [Je sortis, dit-il¹, quand il fut possible de le faire presque en sûreté. A mesure que je m'avançai vers le Forum, l'horreur, le silence, la solitude, l'infection, les cadavres çà et là étendus et fétides me glacèrent d'épouvante. Les maisons étaient ouvertes, les portes abattues, les boutiques vides, et dans les rues désertes on ne voyait courir que quelques farouches soldats.](#)

Pendant tout ce temps, Clément VII restait enfermé dans le château Saint-Ange avec la plupart des cardinaux, beaucoup de prélats, les ambassadeurs des états confédérés, un grand nombre de nobles romains, de marchands et même de femmes. Il y attendait d'être secouru par les troupes de la ligue, mais son attente fut vaine. Le duc d'Urbin n'arriva à Nepi que le 22 mai, seize jours après la prise de Rome. Le pape, désespérant alors d'être secouru, était entré en négociation avec les Impériaux, qui avaient fait creuser des tranchées autour du château et le gardaient avec une extrême vigilance. Le duc d'Urbin, arrivé si tard, avait reçu du doge et de la seigneurie de Venise l'ordre de secourir le pape.

¹ Grolier, p. 89.

Il prétendit que les tranchées faites et les défenses élevées autour du château étaient trop fortes pour être affrontées avec ce qu'il avait de monde, et donna à l'armée de la ligue le signal de la retraite. Clément VII, ainsi abandonné, capitula¹. Il s'obligea à payer aux impériaux quatre cent mille ducats, dont cent mille tout de suite, cinquante mille dans vingt jours, et deux cent cinquante mille dans deux mois. Il fut tenu de leur donner comme garanties pour la sûreté de ses engagements, les forteresses d'Ostie, de Civita-Vecchia, de Civita-Castellana, ainsi que les villes de Plaisance, de Parme et de Modène. L'armée exigea de plus qu'on lui remit en otage les archevêques de Siponte et de Pise, les évêques de Pistole et de Vérone, et plusieurs personnages considérables de Florence et de la parenté du pape. Celui-ci dut lui-même rester prisonnier avec les treize cardinaux enfermés dans la citadelle jusqu'au paiement des cent cinquante mille premiers ducats. N'ayant pu payer au jour marqué, il fut retenu dans une assez étroite captivité, malgré d'apparents respects, et ses otages, au milieu d'une armée cupide et furieuse, n'échappèrent pas à d'indignes traitements et coururent même des dangers de mort.

Charles-Quint était à Valladolid, où il tenait les cortès de Castille pour se procurer de l'argent, lorsqu'il reçut la grave nouvelle de la prise de Rome. Il n'en fut pas étonné. En apprenant que le duc de Bourbon n'avait point adhéré, comme il lui avait recommandé de le faire, à la trêve de huit mois conclue entre Clément VII et le vice-roi de Naples, et que, entraîné autant par ses soldats que par sa passion, il avait franchi l'Apennin avec l'armée impériale, Charles-Quint s'était attendu à ce qui était arrivé. Le 6 juin, ne doutant pas que Bourbon n'eût pénétré dans Rome, et ignorant encore² que son aventureux lieutenant avait été tué sous les murs de la ville, il lui écrivait³ : *Mon bon cousin, je ne sçay au vray ce que vous aurez t'aie !, avec le pape depuis votre entrée à Rome... Mais ce que je désire le plus, ce seroit une bonne paix, et espère que vous garderez bien d'être trompé et tiendrez main, si faire se peult, avec bonne assurance, que le pape prenne la peyne de venir jusques icy pour entendre au falot de la paix universelle... Car de cela pourroient ensuivre beaucoup de bonnes choses pour le service de Dieu, le bien de toute la chrestienté et bonne adresse de mes affaires qui sont les vostres.*

L'empereur n'avait pas tardé. à connaître la fin tragique du duc de Bourbon. Il lui donna des regrets publics, et pendant cinq jours il prescrivit à sa mémoire des

¹ Voici comment Guillaume du Bellay, qui était enfermé dans le château Saint-Ange depuis le soir du 6 mai, parle de cette capitulation et des agitations qui la précédèrent : *Le pape incontinent fut pressé de son conseil d'envoyer une trompette pour se rendre, ce que le seigneur Rence pour ce soir (6 mai) empescha ; mais le lendemain matin il la envoya et commença pratiques de composition en despit de tout le monde. Les menées de plusieurs jours seroient longues à réciter : aujourd'hui paix, demain guerre, aujourd'hui tirer, demain estre des-tendu. La fin, ça esté que le XXXIIIe jour il accepta captivité pour lui et treize cardinaux estant avecques luy. Et à ce qu'on ne le reffusast, leur accorda d'avantage le château, Ostie, Civita-Vecche, Parme, Plaisance, Modane... avecques ecce mil escuz, et laissa sept ostagiers : le seigneur Rence, le comte de Carpy et tous aultres serviteurs du roy, sortans francs, et partismes le jour de Pentecoste. Lettre olographe de Guillaume du Bellay.*

² Il ne le savait même pas encore avec exactitude le 16 juin. A cette date, le docteur Lee écrit de Valladolid en Angleterre : *Some say the duke of Bourbon is dead. John Almayne saith the emperor knoweth nothing that is deat.* Mss. Vespasien, c. 4, p. 154, et dans Turner, *Henri VIII*, t. II, p. 119, not. 44. Note de M. Mignet.

³ Lettre de l'empereur au duc de Bourbon, du 6 juin 157. *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

services religieux auxquels il assista lui-même¹. Il avait appris ensuite le pillage sanglant de Rome, la capitulation contrainte de Clément VII dans le château Saint-Ange et sa captivité prolongée. Ces événements inouïs avaient répandu beaucoup d'affliction parmi les catholiques espagnols. Il s'en montra très attristé². Il fit suspendre les fêtes alors célébrées pour l'heureuse naissance du fils qui fut son successeur, Philippe II. Redoutant l'effet produit dans le monde par cet attentat sacrilège, il s'en justifia dans une lettre adressée aux princes chrétiens. Il disait, dans cette lettre, qu'il n'avait pas cessé d'être favorable à l'Église romaine jusqu'à la partialité ; qu'il avait mieux aimé, lorsqu'il était en Allemagne, s'exposer au déplaisir des Allemands, qui lui soumettaient leurs justes doléances en le suppliant d'y porter remède, que d'affaiblir l'autorité des souverains pontifes ; que plus récemment, pour la paix et le bien universel de la république chrétienne, il avait délivré le roi de France sans se venger de ses injures, et sans recouvrer tout ce qui avait été usurpé sur lui ; que le très saint père Clément VII, se laissant tromper par quelques méchants personnages qui étaient autour de lui, au lieu de conserver la paix en bon pasteur, avait suscité une nouvelle guerre dans la chrétienté ; qu'obligé de défendre ses états et ses sujets, il avait envoyé au secours de ses troupes en Italie une nouvelle armée, qui avait marché sur Rome et s'en était emparé, on savait comment, après avoir perdu son capitaine général. Il déplorait cette catastrophe, bien que, à dire le vrai, continuait-il, nous ne croyions pas qu'elle soit aussi grande que nos ennemis l'ont publié de tous côtés, et encore que nous voyions que cela est arrivé par le juste jugement de Dieu plutôt que par la force et la volonté des hommes, sans qu'il soit intervenu pour cela aucun consentement de notre part. Nous avons ressenti une si grande peine et une si grande douleur des outrages faits au siège apostolique, que nous aurions mieux aimé ne pas vaincre que de remporter une pareille victoire. Il prétendait toutefois que Dieu, ayant coutume dans sa bonté de tirer le bien du mal, il convenait de lui savoir grâce pour ce qu'il faisait et permettait, et il terminait en disant : Efforçons nous, chacun de notre côté, de dresser des remèdes aux maux que de toutes parts souffre la chrétienté, prêts que nous sommes à y employer notre vie et à y répandre notre sang³.

Malgré ces protestations, le pape resta longtemps prisonnier. Il était resserré dans le château Saint-Ange, soumis à la surveillance intéressée de six compagnies d'Espagnols et d'Allemands entrés dans la forteresse pontificale. Sa captivité était un obstacle à l'acquittement des engagements qu'il avait pris. Comment se procurer les sommes nécessaires à sa libération ? Presque sans autorité et surtout sans crédit, il avait payé à grand'peine, le 21 juin, quatre-vingt mille ducats sur les cent cinquante mille qu'il était tenu de payer tout d'abord⁴, et qu'il ne parvint à réunir que longtemps après le terme fixé ; mais il fut hors d'état de compter aux soldats de Charles-Quint les deux cent cinquante mille ducats qu'il s'était engagé à leur remettre deux mois après la capitulation du 6 juin, et il resta exposé aux menaces d'une armée qui n'obéissait plus à personne. Le prince d'Orange avait été obligé d'en abandonner le commandement. Les chefs espagnols s'étaient concertés pour le lui enlever et le

¹ *Della vita et delle opere di Andrea Novagero*, par Cicogna d'après ses dépêches, p. 197. — Sandoval, l. XVI.

² Cicogna.

³ *Lettere di principi*, t. II, f. 77.

⁴ Lettre du prince d'Orange à l'empereur, du 21 juin 1527. — *Arch. impér. et roy. de Vienne*.

placer aux mains du vice-roi de Naples Lannoy. Il s'était retiré furieux à Sienne, et s'y faisait guérir d'un coup d'arquebuse reçu devant le château Saint-Ange et qui lui avait traversé le visage¹. Lannoy, rentré dans Rome, s'était mis, sans pouvoir y rester, à la tête de l'armée, dont l'accueil menaçant et les volontés hostiles l'avaient contraint de partir assez vite pour le royaume de Naples. En s'y rendant, il s'était arrêté à Aversa, où il succomba le 23 septembre à la maladie pestilentielle qui régnait dans Rome et qu'il en avait rapportée.

Cette terrible maladie avait réduit l'armée de près de moitié. Sortant de la ville dévastée et empestée, les Espagnols et les Allemands s'étaient répandus dans les lieux environnants, qu'ils avaient ravagés. Ils étaient ensuite revenus dans Rome, et ils avaient réclamé plus impérieusement que jamais l'argent qui leur était dû. A la suite d'une de leurs délibérations les plus tumultueuses, ils avaient tiré du château Saint-Ange les otages pontificaux, à la grande désolation de Clément VII, qui ne les avait pas vus partir sans éprouver de grandes craintes et sans verser des larmes². Les soldats les avaient conduits dans le Campo di Flore, où ils les avaient enchaînés deux à deux, les menaçant de mort, s'ils ne leur comptaient pas, comme ils avaient été forcés de le promettre, cinquante mille ducats dans cinq jours³.

Témoin de ce qui se passait dans Rome livrée à cette soldatesque violente et indisciplinée, Alarcon, gardien vigilant du pape captif, comme il l'avait été de François Ier, mais catholique sincère et alarmé, écrivit à ce sujet avec une douloureuse inquiétude à Ugo de Moncada, qui remplaçait Lannoy comme vice-roi de Naples. Dans cette lettre, Alarcon assurait que tout était en l'air, que l'armée en était arrivée à un tel degré de licence et de désordre, qu'on ne pourrait jamais la ramener à l'obéissance et à la discipline sans la payer et sans lui donner un chef qui la tint en crainte ; que le prince d'Orange était celui qu'il convenait le mieux de mettre à sa tête ; qu'il fallait délivrer le souverain pontife, si l'on voulait que Dieu dirigeât les affaires de l'empereur comme il l'avait toujours fait ; que c'était une chose bien violente que de tenir si longtemps en prison un pape et treize cardinaux. **Avec le mauvais renom, disait-il, qu'en retire Sa Majesté, les pierres de la chrétienté se lèvent contre lui, et le monde s'unit par terre et par mer**⁴.

La prise de Rome, le sac prolongé de la capitale du monde chrétien, la captivité du souverain pontife avaient en effet rempli l'Europe de stupeur. François Ier et Henri VIII n'avaient pas même attendu ce triomphe violent des armes de Charles-Quint pour nouer entre eux de plus étroites alliances. Dès la fin du mois d'avril 1527, pendant que le duc de Bourbon s'avançait vers le centre de l'Italie, ils s'étaient unis par de nouveaux traités que devaient consacrer les liens

¹ Un colpo de schioppo che in li di passati recevai in la facie che mi passo la testa de l'un canto a l'altro, intorno le trincee del castello. Lettre du prince d'Orange à l'empereur, du 21 juin 1527. — *Arch. impér. et roy. de Vienne*. — Le 22 juillet suivant, il lui écrivait de Nepi : Sire, vous veus bien escrire cestes pour vous fere savoir le mauvais et infame trestement que l'on m'a faict. — *Ibid.*

² Dépêche de Perez à l'empereur, écrite de Rome le 12 octobre 1527. — Mss. Béthune, vol. 8547, f. 21. Note de M. Mignet.

³ Mss. Béthune, vol. 8547, f. 24.

⁴ Lettre d'Alarcon à don Ugo de Moncada, du 30 septembre 1527. — Dans *Comentarios de los hechos del señor Alarcon*, fol. 334 à 339. Note de M. Mignet.

d'un mariage, et qui stipulaient une action commune d'après un plan concerté¹. Quand la prise et la dévastation de Rome arrivèrent aux oreilles des deux rois, Henri VIII donna immédiatement au cardinal Wolsey les pouvoirs nécessaires pour aller sur le continent s'entendre avec le roi de France et les Vénitiens en vue de venir en aide au pape. François Ier n'avait pas attendu l'arrivée du cardinal d'York et s'était hâté d'intervenir puissamment en Italie. Par son ordre, le maréchal de Lautrec., son lieutenant, général, s'était acheminé à la fin du mois de juin vers les Alpes avec la gendarmerie des ordonnances et était allé se mettre à la tête des troupes qui, de tous côtés, descendaient dans le Piémont. Son armée devait se composer de neuf cents hommes d'armes, de dix mille Suisses, de six mille Gascons sous le comte Pedro Navarro, de quatre mille aventuriers français, et d'une artillerie nombreuse. Elle devait être encore renforcée plus tard par un corps d'Italiens aguerris, et le roi d'Angleterre y envoyait sir Robert Jarningham comme son commissaire pour en suivre les opérations et lui compter les trente-deux mille couronnes qu'il s'était engagé à lui fournir chaque mois².

L'entreprise de Lautrec cette fois réussit complètement. La Lombardie fut enlevée presque tout entière aux Impériaux. Le roi de France tenait le comté d'Asti, vieux patrimoine de la maison d'Orléans, la ville de Savone, la seigneurie de Gènes et la côte de la Ligurie. Le duc Francesco Sforza était rentré en possession de la plus grande partie de son duché de Milan. Maître des fortes places de Lodi et de Crémone depuis la précédente campagne, il avait reçu Alexandrie, Novare, Vigevano, Abbiate-Grasso, Pavie des mains de Lautrec, qui les lui avait restituées après les avoir conquises. Il ne restait pour ainsi dire, plus que Milan au pouvoir des Impériaux. Après ces succès en Lombardie, Lautrec s'était mis en mouvement vers le sud, avait passé le Pô à Plaisance avec son armée, et, pénétrant dans les états de l'Église, marchait au secours du souverain pontife.

Charles-Quint avait compris, depuis longtemps, qu'il lui importait de rendre le pape à la liberté, mais il craignait son inimitié, car il voulait, disait-il, une paix durable et qui lui permit de s'avancer avec toutes ses forces et sans inquiétude au dedans contre les ennemis du dehors, les Turcs toujours menaçants. Il envoya donc auprès de Clément VII son ancien confesseur fray Francisco de los Angeles, général des observantins, et il fit partir en même temps son chambellan Pierre de Veyre, baron de Saint-Vincent, avec des instructions adressées à son vice-roi de Naples pour conduire la négociation conformément aux intérêts de sa politique. Il voulait que le saint Père fût rétabli dans l'exercice spirituel de sa charge, mais il exigeait des assurances pour ne pas être trompé **dans toutes les choses qui se feront humainement et avec le pouvoir temporel**. Il voulait donc que Clément VII, pour sortir de captivité, donnât des gages de sa future amitié

¹ Traité du 30 avril 1527. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. 1re, p. 477 et 478, et Rymer, *Fœdera*, t. XIV, p. 218.

² When this army was assembled, the cardinal delivered the Kyng of Englandes money that he had brought of England in barrells, with which money was this armye payed two monethes before hand, and the remnand was delivered to sir Robert Jarnyngham wich was called treasurer of the warres... This armye was called in latin *exercitus Angliæ et Gallicæ regum pro pontifice congregatus*, Hall' *Chronicle*, the XIX yere of king Henry the VIII, p. 973. Note de M. Mignet.

et fournit les sommes réclamées par l'armée impériale. Ces conditions très difficiles à remplir retardèrent longtemps la libération du pape¹.

François Ier, de son côté, avait écrit au saint Père, dans le courant du mois d'août, une lettre qu'il avait mis tout son esprit, dit M. Mignet, à rendre persuasive. Il conjurait le pape captif de ne pas se soumettre aux volontés de Charles-Quint et de prendre en gré son infortune, qui tournerait à sa gloire et à la confusion de ses ennemis. Il l'assurait que Dieu ne laisserait pas impunis ceux qui avaient ainsi traité son vicaire et commis tant d'exécrables inhumanités dans la cité où les successeurs de saint Pierre avaient leur siège. *Nous vous prions, très saint Père, le roi d'Angleterre et moi, lui disait-il, quelque chose que l'on vous propose ou dont on vous menace, de ne condescendre à octroyer ou faire acte indécent à la dignité dans laquelle vous êtes constitué.* Il lui annonçait que le roi d'Angleterre et lui avaient déjà en Italie une forte armée et une flotte qui seraient employées à son service ; que si leurs troupes rencontraient les ennemis, elles leur livreraient bataille et auraient sur eux la victoire. Il ajoutait : *Mon très cher frère le roi d'Angleterre et moi avons envoyé par devers l'empereur pour votre délivrance. Si nous ne pouvons l'obtenir par la douceur, nous inciterons contre lui les autres princes chrétiens et les électeurs de l'empire. Le clergé, tant de France que d'Angleterre, incitera aussi le reste du clergé de la chrétienté à poursuivre votre liberté, en sorte que nous ferons connaître à l'empereur qu'il ne devait souffrir qu'un si condamnable attentat fût commis en son nom et sous sa bannière*².

Les deux rois en effet avaient envoyé en Espagne des ambassadeurs extraordinaires pour demander à l'empereur de délivrer les jeunes princes français moyennant la rançon offerte, et de rendre Clément VII à la liberté comme à l'exercice du souverain pontificat. Sir François Poyntz et Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, chargés de cette mission, s'étaient présentés devant Charles-Quint le 4 juillet, dans un moment où ce prince croyait l'Italie entièrement à sa discrétion. Il ne s'était pas refusé à un arrangement, il avait même semblé s'y prêter en cédant sur le duché de Bourgogne³. Mais il fit traîner en longueur la négociation qui, ouverte à Valladolid, fut continuée à Palencia et à Burgos, et se montra moins traitable encore quand il apprit les progrès menaçants de Lautrec en Italie.

Au milieu de ces allées et venues et de ces lenteurs, les soldats espagnols et allemands étaient devenus plus impérieux et plus exigeants que jamais. Les lansquenets menaçaient de brûler Rome et de quitter le service de l'empereur, si on ne les satisfaisait pas tout de suite. Les otages pontificaux qu'ils avaient enchaînés deux à deux, le dataire Giberto, évêque de Vérone, avec A. Pucci, évêque de Pistoie, l'archevêque de Siponte Jean-Marie de Sansovino avec l'archevêque de Pise Onofrio Bartholino, Jacobo Salviati, père du cardinal de ce nom, avec Laurent Ridolfi, furent soumis aux plus ignominieux traitements pour

¹ Instruction de l'empereur à Pierre de Veyre, baron de Saint-Vincent, envoyé auprès du pape et du vice-roi, d'après les conseils duquel il doit agir en toutes choses. Juillet 1527. Dans Bucholtz, vol. III, p. 97.

² Lettre de François Ier à Clément VII, d'août 1527, à Amiens. — Mss. Dupuy, vol. 452.

³ Dépêche de sir F. Poyntz. — Mss. Vespas., C. IV, p. 146 et 147, et dans Turner, t. II, p. 115 et 116. Note de M. Mignet.

leur arracher les sommes de jour en jour grossies qu'ils étaient dans l'impossibilité de fournir¹.

Le cardinal Pompeo Colonna, dans le palais duquel les otages étaient enfermés quand on ne les tramait point sur le Campo di Fiore, s'entremet bien des fois auprès des lansquenets, qui l'avaient en grande faveur, et qu'il s'efforça d'apaiser. Ennemi longtemps implacable de Clément VII, Pompeo Colonna, après avoir participé au premier sac du Vatican et du Borgo, après avoir assisté deux fois à l'humiliation du pape et à la désolation de Rome, était revenu à d'autres sentiments. A la vue de l'abaissement si profond du souverain pontife, au spectacle des maux qui accablaient Rome, où sa famille tenait depuis tant de siècles une si grande place, il se trouva trop vengé. Il alla au château Saint-Ange se jeter aux pieds du pape et les baisa. Clément VII le releva et l'embrassa². Ils pleurèrent ensemble sur les malheurs de Rome et du saint siège, et leur réconciliation s'acheva dans les témoignages de cette commune douleur. Pompeo Colonna travailla désormais de son mieux à faciliter la délivrance de Clément VII. Les malheureux otages, avaient été conduits une dernière fois, le 28 novembre, au Campo di Fiore, et placés sous des fourches patibulaires. Ils ne furent détachés du gibet qu'après avoir promis de payer le lendemain à l'armée ce qu'elle leur demandait sous peine de mort. Ramenés au palais Colonna, ils parvinrent à s'en évader pendant la nuit à l'aide du cardinal Pompeo.

Deux jours avant cette scène menaçante et cette heureuse évasion, l'accord avait été conclu entre le pape et l'empereur, après bien des tentatives inutiles de la part des envoyés de Charles-Quint et de douloureuses hésitations de la part de Clément VII. Les articles en furent arrêtés dans la nuit du 26 novembre, signés par le souverain pontife, les treize cardinaux prisonniers, le marquis del Vasto, les délégués de l'armée impériale, et ratifiés par le vice-roi de Naples. Il était convenu que le pape donnerait immédiatement une partie de la somme de trois cent soixante huit mille cent cinquante trois écus et serait mis en liberté, et que le reste serait payé dans les trois mois suivants. Il était tenu, en outre, de concéder à l'empereur, dont il ne serait jamais plus l'adversaire en Italie, la levée d'une *cruzade* en Espagne, et l'octroi dans le royaume de Naples de décimes ecclésiastiques évalués à cinq cent mille ducats, sur lesquels deux cent cinquante mille reviendraient à Clément VII et serviraient à son acquittement³. Ostie, Civita-Vecchia, Civita-Castellana devaient être laissés entre les mains des Impériaux, comme gages de l'observation de ces engagements, et les cinq cardinaux Trivulzi, Pisani, Gaddi, Ursino, Gesi, gardés comme otages de la fidélité du saint Père à les remplir. Le 7 du mois de décembre était le jour fixé pour sa sortie du château Saint-Ange ; il ne l'attendit point. Le 6, vers minuit, il quitta sa prison sans être vu, revêtu d'un costume de marchand et suivi d'un seul serviteur. Un cheval était tenu prêt à une fausse porte du jardin du palais du Vatican. Clément VII, la tête couverte d'un chapeau à larges bords qui descendait sur ses yeux, le visage à moitié caché par les plis du manteau dans lequel il était enveloppé, se jeta sur ce cheval, et l'éperonnant comme s'il devait être poursuivi, il alla sans s'arrêter jusqu'à Capranica. Après une courte halte, il

¹ Dépêche de Perez à l'empereur, écrite de Rome le 12 octobre. Mss. Béthune, vol. 8547, fol. 30. Note de M. Mignet.

² Dépêche de Perez à l'empereur, écrite de Rome le 12 octobre, et Paolo Giovio, *Vita di Pompeo Colonna*.

³ Dépêche de Perez à l'empereur, du 30 novembre 1527.

courut s'enfermer dans Orvieto, place entourée de fortes murailles, et là seulement il se crut libre et en sûreté¹.

Il écrivit aussitôt à Lautrec, qu'il remercia d'avoir contribué par son approche à lui faire rendre la liberté. Il se justifia ensuite, dans une lettre adressée à François Ier, du traité qu'il venait de conclure avec l'empereur, et que la nécessité seule lui avait arraché. Il rendit grâces à ce prince d'avoir pris les armes pour sa délivrance, devenue ainsi plus facile et moins onéreuse ; mais le souvenir de ses longues traverses, l'effroi encore plus que le ressentiment de ses affronts et de ses adversités, une captivité humiliante et désastreuse, Rome saccagée, Florence perdue², Reggio, Rubiera et Modène prises par le duc de Ferrare, Cervia et Ravenne usurpées par les Vénitiens, trois forteresses de l'Église livrées aux Impériaux, lui ôtaient toute envie de rentrer dans la ligue ; il n'était plus disposé à rompre derechef avec Charles Quint. La paix qu'il voulait garder, il engageait François Ier à la faire. *Maintenant mon très cher fils, lui disait-il³, nous te prions, par cette affection qui nous a toujours liés l'un à l'autre, de bien tout examiner afin de guérir les blessures de la malheureuse chrétienté, de rétablir la paix universelle et d'obtenir la délivrance de tes enfants.*

Le conseil que Clément VII donnait à François Ier était donné à Charles-Quint par son frère Ferdinand et par ses plus dévoués serviteurs. Son chambellan Pierre de Veyre, qu'il avait chargé de ses instructions en Italie, après avoir vu l'état de ce pays et en avoir compris les périls, lui écrivait en le suppliant de s'entendre avec François Ier. *Je ne vois pas de moyen, lui disait-il, de porter secours à vos affaires, si l'on ne fait pas de paix avec les Français, car je les crains merveilleusement⁴.* Les dispositions personnelles des deux monarques les portaient d'ailleurs à un rapprochement dont ils sentaient également, quoique par des raisons diverses, la pressante nécessité. François Ier le désirait surtout pour recouvrer ses enfants, Charles-Quint, afin d'exécuter ses desseins sur l'Allemagne qu'il voulait ramener à l'unité religieuse et défendre contre les Turcs. Mais il y avait de grands obstacles à cette paix, dont la négociation se continuait à Burgos. Charles-Quint, n'espérant plus arracher la Bourgogne au roi de France, consentait à recevoir en échange deux millions d'écus d'or, mais il était d'une exigeante absolue à l'égard de l'Italie, dont il voulait que François Ier retirât immédiatement son armée, en abandonnant tout ce qu'il y avait pris et tout ce qu'il y occupait. Cette condition il voulait qu'elle fût remplie avant que les deux fils du roi lui fussent remis. François Ier, de son côté, craignait, que s'il se désarmait et se dépouillait en Italie, de nouvelles difficultés ne vissent à surgir et empêcher ses enfants de lui être rendus. Des deux parts on avait peur d'être trompé, et ainsi d'un côté l'évacuation de l'Italie exigée avant la délivrance des jeunes princes, de l'autre leur délivrance réclamée comme condition préalable de

¹ Dépêche de Perez à l'empereur du 6 décembre 1527.

² La captivité du pape, chef de la maison de Médicis, avait occasionné la ruine de l'autorité de cette maison dans Florence. Le cardinal de Cortone, qui y commandait pour lui, avait pris la fuite à la nouvelle du désastre de Rome. Florence avait reconquis encore une fois son ancienne liberté. Elle avait expulsé les deux neveux du pape, Alexandre et Hippolyte de Médicis, et rétabli le vieux régime républicain. Nicolo Capponi, nommé gonfalonier de justice, avait été mis à la tête de l'état, appelé de nouveau à se régir sous la forme la plus démocratique.

³ Lettre de Clément VII à François Ier, du 14 décembre 1527. — Dans Molini, *Documenti di storia italiana*, t. I, p. 280. Note de M. Mignet.

⁴ Lettre de Pierre de Veyre à l'empereur, écrite de Naples le 30 septembre 1527. — Dans Lanz, t. I, p. 248 à 251.

l'abandon de la péninsule, semblaient rendre pour le moment encore tout accord impossible.

François Ier pressa alors Henri VIII d'agir de concert avec lui conformément aux traités récemment conclus, pour contraindre l'empereur à la paix par la force, s'il ne s'y décidait pas par raison. Il demanda que les ambassadeurs de France et d'Angleterre en Espagne, ne se laissant plus prendre, comme il disait, au piège des dissimulations prolongées, reçussent les mêmes instructions, fissent entendre le même langage, sommassent l'empereur d'accepter de justes arrangements, et, en cas de refus de sa part, lui déclarassent solennellement la guerre¹. C'est ce qui fut en effet décidé par les deux rois. Des dépêches semblables furent adressées à l'évêque de Tarbes², au président de Calvimont, à l'évêque de Worcester et à sir Francis Poyncz, qui eurent ordre de se présenter à l'audience de l'empereur, de lui signifier les conditions de la paix, et, s'il n'y accédait pas, de se servir des hérauts d'armes qu'ils avaient auprès d'eux pour lui intimer la guerre.

Donc, au commencement de janvier 1528, les ambassadeurs de François Ier et de Henri VIII, signifièrent à Charles-Quint les propositions péremptoires des rois leurs maîtres. Ils réclamaient le rétablissement immédiat du duc Francesco Sforza dans le duché de Milan, et la liberté du dauphin et du duc d'Orléans moyennant la rançon de deux millions d'écus d'or. Ils déclaraient en même temps qu'avant cela l'armée française ne quitterait pas l'Italie et que le roi de France n'abandonnerait rien de ce qu'il y tenait³. L'empereur refusa nettement ces propositions et dit qu'il ne se départait pas du traité de Madrid et des dernières offres qu'il avait faites. C'était mettre fin à toute négociation et proclamer la guerre ouverte.

Le 22 janvier la guerre fut solennellement déclarée à l'empereur par les deux rois d'armes de France et d'Angleterre, Guyenne et Clarence. Charles-Quint voulut recevoir cette déclaration et y répondre en présence de toute sa cour. Assis sur son trône, environné de ses grands officiers, des principaux seigneurs d'Espagne et des gens de son conseil, il fit introduire les deux rois d'armes. Ceux-ci s'avancèrent du bout de la salle, firent trois révérences en mettant genou en terre, et, lorsqu'ils furent au bas des marches du trône, ils se revêtirent de leurs cottes aux armes de France et d'Angleterre, qu'ils portaient sur le bras gauche. Ils demandèrent la permission de déclarer ce qu'ils avaient à dire de la part de leurs maîtres, suppliant l'empereur de respecter les privilèges de leurs fonctions et de pourvoir à leur sûreté dans ses états, en attendant de leur communiquer sa réponse⁴. L'empereur leur répondit : *Dites ce dont les rois vos maîtres vous ont donné charge ; vos privilèges vous seront gardés, et il ne vous sera fait nul déplaisir dans mes royaumes.*

¹ Lettre de François Ier à ses ambassadeurs en Angleterre, le grand maître Arme de Montmorency, l'évêque de Bayonne, J. du Bellay et M. d'Humières, écrite de Paris le 7 novembre 1527. — Mss. Béthune, vol. 8541, fol. 40. Note de M. Mignet.

² Secondes instructions à l'évêque de Tarbes, Gabriel de Gramont, ambassadeur extraordinaire de France auprès de l'empereur, du 11 novembre 1527. — Arch. imp., carton J. 666/7bis. — Mss. Dupuy, vol. 495, fol. 20. Note de M. Mignet.

³ Sandoval, lib. XIV.

⁴ *Papiers d'état du cardinal Granvelle*, dans la grande collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. I, p. 310 et 311.

Là dessus le héraut Guyenne lut un écrit signé de sa main et commençant par ces mots : Sire, le roi très-chrétien, mon naturel et souverain seigneur, m'a commandé de vous dire qu'il a un merveilleux regret et déplaisir de ce que, au lieu de l'amitié qu'il a tant désiré avoir avec vous, il faut que l'inimitié précédente demeure et se maintienne encore. Il était ajouté dans cet écrit que la guerre n'était pas près de finir entre l'empereur et le roi, parce que l'empereur refusait de délivrer les enfants du roi moyennant la rançon qui lui était offerte et de donner la paix à la chrétienté ; parce que ses troupes avaient assailli et forcé la ville de Rome, outragé le saint siège apostolique, profané les églises et les reliques, pris le pape, qui placé sur la chaire de Saint-Pierre comme vicaire de Dieu en terre, avait été retenu captif sous la garde d'un des principaux capitaines dont l'empereur s'était toujours servi dans ses guerres d'Italie. Les progrès des Turcs en Europe lui étaient imputés, et il était accusé de faire couler le sang en Italie, d'avoir mis par ses procédés tyranniques comme par ses injustes refus le roi d'Angleterre, les Vénitiens, les Florentins, le duc Sforza dans le parti du roi très-chrétien qui l'attaquera et le grèvera en son pays, terres et sujets, jusqu'à ce qu'il lui ait rendu ses enfants, qu'il ait délivré le pape, acquitté ce qu'il doit au roi d'Angleterre, et laissé ses confédérés en repos.

L'empereur répondit : Je m'ébahis que le roi votre maître me défie, car, étant mon prisonnier de juste guerre et ayant sa foi, il ne le peut faire par raison. Ce m'est chose nouvelle d'être défié par lui, vu qu'il y a six ou sept ans qu'il me fait la guerre sans m'avoir défié. Et puisque par la grâce de Dieu je me suis défendu, comme chacun sait, sans qu'il m'en ait averti, j'espère, à cette heure que m'en avertissez, que d'autant plus je me défendrai, de sorte que le roi votre maître ne me fera rien, car, puisqu'il me défie, je suis à demi assuré. Quand à ce que vous dites du pape, nul n'en a plus de regret que moi. Ce qui s'est fait l'a été sans mon sçu ni mon commandement, par gens désordonnés et sans obéissance à nuls de mes capitaines, et je vous avertis que le pape est mis en sa liberté ; hier j'en eus les nouvelles certaines¹.

Le roi d'armes Clarence fit alors son office, et à son tour il défia l'empereur au nom du roi d'Angleterre. Henri VIII fonda sa déclaration de guerre sur le progrès du Grand-Turc, qui avait pris l'île de Rhodes, l'un des principaux boulevards de la chrétienté, s'était emparé de Belgrade, et avait envahi une partie de la Hongrie ; sur le sac de Rome, où, était-il dit à l'empereur, la personne de notre saint père le pape a été retenue prisonnière par votre armée, les cardinaux pris et mis à rançon, les églises pillées, les évêques, prêtres et gens de religion mis à l'épée, et tant de maux faits, de cruautés et inhumanités commises que l'air et la terre en restaient infectés ; sur les instances inutiles qu'il lui avait adressées pour qu'il s'accordât avec le roi très chrétien et délivrât ses fils en acceptant les offres raisonnables qu'il avait reçues ; sur la violation des engagements qu'il avait contractés envers lui, à qui d'ailleurs il ne payait pas ce qu'il devait. Aussi, était-il ajouté, le roi veut mettre peine de vous contraindre par force et puissance d'armes de délivrer notre saint père, pareillement les enfants de France, en vous payant raisonnable rançon, et satisfaire à vos dettes envers lui.

Charles-Quint montra plus de ménagement pour Henri VIII qu'il n'en avait eu dans ses paroles pour François Ier. Il répondit que le roi d'Angleterre était mal instruit de ce qui s'était passé ; que jamais il n'avait consenti à la détention du

¹ *Papiers d'état*, etc., t. I, p. 314 et 315.

pape, aujourd'hui redevenu libre ; qu'il avait déplaisir des maux commis sans qu'il y fût pour rien ; qu'il avait été prêt à entendre aux moyens pour la délivrance des enfants du roi de France, et qu'il n'avait pas tenu à lui que la paix ne se conclût. Mais, ajouta-t-il du ton le plus digne et le plus ferme, à cette heure que vous me dites que le roi votre maître me forcera à les rendre, je répondrai autrement que je ne l'ai fait jusqu'ici, et j'espère les garder de telle sorte que par force je ne les rendrai point, car je n'ai point accoutumé d'être forcé aux choses que je fais. Il déclara qu'il n'avait jamais nié la dette que réclamait le roi d'Angleterre, qu'il était prêt à la payer et qu'il ne croyait pas que le roi d'Angleterre voulût lui faire la guerre pour exiger de lui ce qu'il ne refusait pas. Si cependant il veut me la faire, dit-il, il me déplaira et il faudra que je me défende. Je prie Dieu que le roi votre maître ne me donne pas plus l'occasion de la lui faire que je ne pense la lui avoir donnée¹.

Après qu'il eut répondu à Clarence, l'empereur rappela le héraut Guyenne, et il ajouta : Je crois que le roi votre maître n'a pas été averti d'une chose que j'ai dite, à Grenade, à son ambassadeur le président de Bordeaux, et qui le touche fort. Je le tiens si gentil prince, qu'il m'eût répondu, s'il l'eût sçue. Il fera bien de l'apprendre de son ambassadeur, et je vous prie que le disiez ainsi au roi et gardez-vous bien d'y faillir. Ces paroles, dont l'empereur s'était servi contre François Ier, le président de Calvimont avait paru ne pas les ouïr, et avait eu la prudence de ne pas les transmettre. Sommé de le faire alors, Jean de Calvimont répondit qu'il n'en avait pas conservé la mémoire. Cette réponse lui valut la lettre suivante de l'empereur² : Vous ne voulez avoir souvenance de ce que je vous ai ditz pour en avertir le roi votre maître. Je vous dis que le roi votre maître avoit fait lâchement et méchamment de n'avoir gardé la foi que j'ai de lui selon le traité de Madrid, et que s'il voulait dire le contraire, je le lui maintiendrais de ma personne à la sienne. Ce sont les mêmes paroles que je ditz au roi votre maître à Madrid, que je le tiendrais pour lâche et méchant, s'il me failloit de sa foi que j'ai de lui. En les redisant, je lui garde mieux ce que je lui ai promis qu'il ne fait à moi. Je le vous ai écrit, signé de ma main, afin que d'ici en avant, vous ni aultres n'en fassiez doute.

François Ier se hâta de repousser l'affront qui lui était fait par le démenti le plus blessant et de répondre à la provocation par un cartel. Assis sur son trône, entouré des princes du sang, des cardinaux, des prélats, des seigneurs de son royaume, des officiers de sa couronne et des gens de son conseil, il donna audience de congé à l'ambassadeur de Charles-Quint, Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle³. L'empereur, dit-il à l'ambassadeur, s'est montré surpris que je l'ai défié, et a prétendu que je ne pouvois ni ne devois le faire, étant son prisonnier de juste guerre et ayant ma foi. Sans doute, si j'étois son prisonnier et qu'il eut ma foi, ce seroit vrai ; mais je ne sache point que l'empereur ait jamais eu ma foi. D'abord, en quelque guerre que j'aie été, je ne l'ai jamais vu ni rencontré. Quand j'ai été prisonnier, gardé malade dans le lit par quatre ou cinq arquebusiers, et à la mort, il n'eût pas été malaisé de m'y contraindre, mais peu honorable à celui qui l'eût fait. Depuis que j'ai été de retour en France, je ne connois personne qui ait eu le pouvoir de me la faire bailler. De ma libre volonté, c'est une chose que j'estime trop pour m'y obliger si légèrement. Encore que je

¹ *Papiers d'état*, etc., t. I, p. 319 et 320.

² Lettre de l'empereur à messire Jean de Calvimont, ambassadeur de France, du 18 mars 1528. *Papiers d'état*, etc., p. 349 et 350.

³ *Papiers d'état*, etc., p. 350 et 351.

sache bien, et aucun homme de guerre ne l'ignore, qu'un prisonnier gardé n'a nulle foi à donner et ne se peut obliger à rien, comme je ne veux pas que mon honneur demeure en dispute, j'envoie à votre maître cet écrit signé de ma main, que je vous prie de lire, monsieur l'ambassadeur, et de me promettre de bailler¹.

Cet écrit, qui renfermait, dit M. Mignet, avec sa propre et subtile justification, les déclarations les plus blessantes contre l'empereur, Granvelle, alléguant que sa mission était terminée et qu'il n'avait plus qu'à prendre congé, s'excusa de le lire et refusa de le porter. François Ier commanda alors à Jean Robertet, l'un de ses secrétaires d'état, de donner lecture de ce cartel violent, où, après avoir dit que l'empereur, pour s'excuser lui-même de ne pas faire la paix, l'avait accusé de manquer à une promesse qu'il n'était pas obligé de tenir et d'avoir faussé sa foi qu'il ne pouvait pas donner, il ajoutait : *Si vous nous avez voulu charger d'avoir fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doit faire, nous disons que vous avez menti par la gorge, et autant de fois que le direz vous mentirez, étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au bout de notre vie. Par quoi assurez-nous le camp et nous vous porterons les armes, protestant que si, après cette déclaration, vous écrivez ou dites paroles qui soient contre notre honneur, la honte du délai de combat en sera vôtre, vu que, venant au dit combat c'est la fin de toutes les écritures.*

François Ier, remarque avec raison M. Mignet, en appelant son adversaire en champs clos, entendait soutenir contre lui les armes à la main qu'il avait raison, sans lui permettre de dire désormais un seul mot pour prouver qu'il avait tort. Mais, tout en interdisant à Charles-Quint de l'accuser de nouveau avant de se battre, il se livrait lui-même à une discussion publique de leurs actes respectifs. *Si, disait-il, détenir mes enfants, ne vouloir pas entendre raison pour traiter, exiger que j'abandonne mes amis avant que mes enfants me soient rendus, avoir pris un pape, lieutenant de Dieu sur la terre, avoir ruiné toutes les choses sacrées, ne vouloir remédier ni à la venue du Turc ni aux hérésies qui pullulent dans la chrétienté, ce qui est office d'un empereur : étant père et portant le titre de roi très chrétien, si toutes ces choses ne pouvoient m'émouvoir à la guerre, je ne sais quelles autres injures ou raisons eussent été suffisantes à m'y provoquer².* En finissant, il dit à Granvelle qui prit congé de lui : *Qu'il estimoit l'empereur si gentil prince que ce seroit en gentilhomme que celui-ci lui répondroit et non en avocat, dans un champ clos et non par écrit.*

Le héraut d'armes qui porta le cartel de François Ier à Charles-Quint accomplit sa mission sans rencontrer ni obstacle ni retard. Il fut reçu à Fontarabie par le gouverneur don Gonzalo de Montalvo, qui l'accompagna jusqu'à la ville de Mouzon, où Charles-Quint tenait les cortès d'Aragon, de Catalogne et de Valence, sollicitant des subsides pour ses guerres. Le lendemain de son arrivée, il fit demander audience à l'empereur, et l'obtint le jour même. Le 8 juin, à quatre heures après midi, Charles-Quint, entouré de beaucoup de prélats, de grands et de *caballeros* qu'il voulait avoir pour témoins des termes du défi et des termes de l'acceptation, admit en sa présence le héraut de François Ier. Revêtu de sa cotte d'armes, le héraut Guyenne, fendant la noblesse qui remplissait la salle et qui s'était ouverte pour le laisser passer, s'avança vers le trône en faisant cinq révérences successives. Lorsqu'il fut près de l'empereur, il mit un genou en terre, et dans cette attitude il dit : *Sire, je supplie votre très sacrée majesté de me*

¹ *Papiers d'état, etc.*, p. 352 et 353.

² *Papiers d'état, etc.*, p. 355 et 356.

donner licence de remplir mon office, et qu'après je puisse retourner sûrement comme je suis venu. — Héraut, lui répondit l'empereur, dites ce que vous avez en charge ; je veux que vous soyez toujours bien traité.

Alors Guyenne se leva, et, debout, il dit : Le roi mon maître et souverain seigneur ayant entendu par moi les paroles que vous m'avez commandé de lui rapporter et ce que vous avez proféré contre son honneur, voulant le rendre net, pur, et le mettre hors de suspicion devant le monde, m'a ordonné de vous présenter pour réponse cet écrit signé de sa propre main, lequel, Sire, il vous plaira voir, car vous connoîtrez par là qu'il vous satisfait entièrement. L'empereur, avant de prendre le papier, dit : Héraut, avez-vous commission du roi votre maître de lire cet écrit que vous apportez ? — Sire, répondit Guyenne, le roi mon maître ne m'a pas donné cette charge. — Héraut, continua l'empereur, j'ai entendu ce que vous m'avez dit, je verrai l'écrit que vous m'apportez, j'y satisferai et garderai mon honneur. Le roi votre maître aura fort à faire d'agir de même, et lui seroit chose quasi impossible. Il ajouta qu'il pourrait bien tenir le roi pour inhabile à faire un tel acte contre lui, mais que, afin d'éviter une plus grande effusion de sang et de mettre un terme à des guerres que le roi n'avait pas voulu finir par un autre moyen, il voulait le tenir pour habile, en ce cas ci seulement¹.

Il prit le cartel des mains du héraut d'armes, et pendant qu'il le gardait plié sans le lire, le héraut lui dit : Sire, si la réponse que vous ferez au roi mon maître est la sûreté du camp et qu'il plaise à Votre Majesté me commander de la porter, j'ai ordre exprès de le faire ; mais si c'étoit autre chose, je n'ai aucune commission de la rapporter. Il ne faut à mon maître que la sûreté du camp, car il ne manquera pas de s'y rendre avec les armes dont il a l'intention de se servir pour se défendre. — Ce n'est pas à votre maître, répliqua Charles-Quint, à me donner la loi par laquelle je dois me conduire. J'agirai comme j'ai dit.

Après que le héraut d'armes fut sorti de la salle, l'empereur donna l'ordre à Jean Lallemand, son premier secrétaire d'état, de lui lire en présence de cette grande assemblée le cartel de François Ier. Il l'écouta avec calme, et, entendant les mots du démenti, il dit dédaigneusement que celui qui avait fait et signé ce cartel était le menteur. Il dressa ensuite son propre cartel, y repoussa les reproches, y contredita les raisonnements de François Ier et il ajouta : Vos paroles ne suffisent pas pour satisfaire à votre honneur, car j'ai dit et je dirai sans mentir que vous avez fait lâchement et méchamment de ne m'avoir pas gardé la foi et promesse que j'ai de vous, selon le traité de Madrid, et en le disant je ne vous charge pas de choses secrètes et non possibles à prouver, puisque cela appert d'écritures signées de votre main dont vous ne pouvez pas vous excuser et que vous ne pouvez pas nier². Il déclarait que pour éviter l'effusion du sang et pour mettre fin à la guerre, voulant défendre sa querelle de sa personne à celle du roi, il acceptait de lui livrer le camp et lui proposait le camp sur la rivière de la Bidassoa, qui séparait les deux pays entre Fontarabie et Andaye. Il demandait que des gentilshommes fussent dépêchés de part et d'autre sur les lieux pour établir l'égalité du camp et faire le choix des armes. Il finissait en invitant

¹ *Papiers d'état, etc.*, p. 365 et 366.

² Réponse de Charles-Quint à la déclaration faite par le roi de France le 28 mars 1528. *Papiers d'état, etc.*, p. 395 à 405.

François Ier à ne pas ajouter lui-même la honte de retarder le combat au tort de n'avoir pas accompli les engagements pris à Madrid¹.

Charles-Quint envoya le héraut d'armes Bourgogne porter ce rude cartel à François Ier. D'après les strictes instructions qui lui furent données, le héraut d'armes eut charge de le lire au roi de France avant de le lui remettre. Il portait en même temps une déclaration qui était une réponse, point par point, à la déclaration dont François Ier avait fait accompagner son cartel. Il y était particulièrement soutenu que, durant la maladie du roi, il ne lui avait été rien demandé dont pût avoir regret l'empereur, qui avait usé envers lui de tout honneur et courtoisie ; que le traité de Madrid, signé de sa main et de celle de ses ambassadeurs, n'avait été fait que sur sa demande expresse et sur la leur ; qu'il avait juré sa foi au vice-roi de Naples, qui l'avait reçue, et que sa foi ainsi donnée durait en sa force et l'astreignait comme un captif ; que prétendre que tout homme gardé ne donnait pas sa foi et ne pouvait s'obliger à rien, c'était allégation de clerc mal appris et plein de chicane, et non de roi, de chevalier ni de gentilhomme².

Le héraut d'armes Bourgogne eut quelque peine à pénétrer en France et à se faire admettre auprès du roi. Il attendit plus d'un mois et demi à Fontarabie le sauf conduit qui avait été demandé pour qu'il vint remplir son office. Après de longs retards, et lorsqu'il eut affirmé à plusieurs reprises qu'il portait l'assurance du camp, ce sauf-conduit lui fut envoyé de Fontainebleau le 1er août, mais le gouverneur de Bayonne, Saint-Bonnet, le retint encore jusqu'au 19, et le 20 seulement le héraut d'armes de Charles-Quint, escorté par le capitaine du château vieux de cette ville, put se mettre en route pour se rendre auprès de François Ier³. Arrivé à Étampes le 2 septembre, il attendit encore bien des jours le roi, qui chassait le cerf dans les forêts voisines. Il n'entra dans Paris que le 9 septembre, escorté par deux gentilshommes qui ne lui permirent pas de se revêtir de sa cotte d'armes et le logèrent au cloître Notre-Dame, où ils le mirent sous la garde de deux archers ayant l'ordre de ne le laisser parler à personne. Enfin, le 10 septembre, François Ier s'étant rendu dans la grande salle du palais, accompagné des princes du sang, des seigneurs de sa cour, des gens de son conseil et de beaucoup de gentilshommes, le roi d'armes de Charles-Quint fut solennellement admis devant lui⁴.

Après que le héraut Bourgogne eut fait les révérences d'usage, François Ier, sans lui donner le temps de parler, lui dit : *Roi d'armes, m'apportes-tu l'assurance du camp, comme je l'ai écrit dans mon cartel à l'empereur ton maître, réponds-moi ? — Oui, sire,* répondit le roi d'armes ; *plaise à Votre Majesté que je fasse mon office et que je dise ce qui m'a été commandé par l'empereur mon maître. — Non,* ajouta le roi, *si tu ne donnes pas, signée de ta main, la patente contenant l'assurance du camp, et rien autre, comme tu sais bien que l'indique ton sauf-conduit.* Le héraut cherchant à remplir son office ainsi qu'il en avait l'ordre, dit

¹ Cartel de l'empereur Charles-Quint envoyé au roi François Ier, *Papiers d'état*, etc., p. 405 à 408.

² Instructions de l'empereur à Bourgogne, son héraut d'armes. *Papiers d'état*, etc., p. 409 à 412.

³ Voir les diverses lettres d'Anne de Montmorency, de Clermont, gouverneur de Languedoc ; de Saint-Bonnet, gouverneur de Bayonne ; du héraut d'armes Bourgogne et de François Ier, *Papiers d'état*, etc., p. 417 à 424.

⁴ Relation faite à l'empereur par le héraut d'armes Bourgogne, dans Sandoval, *Historia del emperador Carlos V*, t. I, lib. XVI.

alors : — Sire, la sacrée majesté de l'empereur... mais il fut interrompu par le roi, qui ajouta brusquement : — Je te dis de ne me parler d'aucune chose ; je n'ai rien à faire avec toi, je n'ai à faire qu'avec ton maître. Quand tu m'auras donné son cartel et que le camp sera bien assuré, je te donnerai permission de dire ce que tu demanderas, mais pas autrement. — Sire, il m'a été recommandé de le lire moi-même, puis de vous le remettre, s'il vous plaît de m'accorder licence de le faire, et, après l'avoir remis, de remplir le reste de ma charge. A ces mots, le roi se leva de son siège et s'écria avec courroux : — Comment ! ton maître veut établir de nouvelles coutumes dans mon royaume ! Je n'entends pas qu'il use envers moi de ces hypocrites détours. — Sire, je suis certain, répondit le héraut, que l'empereur fera toujours ce qu'un prince vertueux doit faire pour son honneur. — Je le tiens pour si vertueux prince, ajouta le roi en revenant sur les paroles auxquelles il s'était laissé emporter, que je crois qu'il fera ainsi. Mais il dit en même temps et avec vivacité au maréchal de Montmorency, grand maître de sa maison, qui le pria sans doute tout bas de laisser parler le roi d'armes : Non, non, je ne le lui permettrai pas, à moins que je ne tiens l'assurance du camp, sans laquelle tu peux, reprit-il en s'adressant au héraut Bourgoigne, t'en retourner comme tu es venu, et n'ajoute rien. — Sire, repartit le héraut, je ne saurois faire mon office et vous donner le cartel de l'empereur sans votre autorisation, que je vous demande de nouveau, et si vous ne voulez pas me la donner, qu'il vous plaise de me certifier par écrit que vous me la refusez, en me gardant votre sauf-conduit pour m'en retourner. Le roi, impatienté de cette imperturbable ténacité, se leva de son siège et dit brusquement : J'entends qu'il lui soit donné¹.

Ainsi finit cette étrange scène. Le héraut d'armes partit après avoir vainement demandé, par l'entremise du grand maître de France, une nouvelle audience qui ne lui fut pas accordée. Il partit en protestant qu'il ferait son rapport à l'empereur, et en annonçant que sa majesté impériale publierait partout que son cartel en réponse au cartel du roi contenait la sûreté du camp et qu'il n'y avait pas de sa faute, s'il n'avait pas été reçu. En effet, Charles-Quint, au retour du roi d'armes, prit connaissance de sa relation, qu'il communiqua au conseil de Castille avec toutes les pièces de cette querelle singulière entre les deux souverains. Ce suprême tribunal de la monarchie espagnole décida que, selon la raison naturelle, le droit des gens, les antiques lois concernant, les faits de guerre et de duel, l'empereur avait répondu au défi adressé au roi de France, satisfait à l'honneur de son impériale et royale personne et aux obligations d'un caballero, tandis que le roi de France n'avait pas accompli ce qu'il devait comme gentilhomme en ne voulant pas entendre le héraut d'armes, et en ne lui permettant point de remplir sa charge, d'où il ressortait clairement qu'il avait refusé le champ et le combat. Le conseil de Castille ajoutait que l'empereur n'était plus obligé à aucun acte et à aucune protestation, mais qu'il devait seulement faire savoir ce qui s'était passé aux grands de ses royaumes, aux capitaines de ses armées, et aux autres personnes qu'il conviendrait d'en instruire².

Charles-Quint le fit dans un récit qu'il adressa à tous ses sujets, et où furent insérés les avis unanimes des prélats, des grands d'Espagne, des conseils d'état et de guerre qu'il avait consultés, tout comme le conseil de Castille. C'était à la fois une apologie et un manifeste. Il y disait que le roi de France et le roi

¹ Relation faite à l'empereur par le héraut d'armes, p. 888.

² Dans Sandoval, t. I, lib. XVI.

d'Angleterre lui déclaraient la guerre à feu et à sang, qu'il ne serait point cause des maux qui en résulteraient et qu'il espérait que Dieu, qui connaissait ses intentions, lui donnerait la victoire. Il associait ses peuples à ses sentiments et à ses actes en leur demandant d'invoquer dans les églises et par des prières l'assistance de celui qui donnait les succès aux causes justes. François Ier dit en terminant ce récit dramatique M. Mignet, François Ier, se tut. Son silence, en cette rencontre, vint de la fausseté de sa position. Tout vaillant qu'il était, il ne sortit pas de ce débat particulier plus heureusement qu'il n'était sorti de la guerre générale¹. Le double cartel en demeura là, et les deux adversaires, plus animés que jamais l'un contre l'autre, poursuivirent avec acharnement la guerre qu'ils se faisaient depuis sept années.

Cette guerre l'Italie en était toujours le théâtre ; c'était là que devait se vider une querelle qu'envenimait l'irritation des outrages ajoutée au désaccord des intérêts, François Ier l'avait emporté d'abord. L'armée victorieuse que commandait le maréchal de Lautrec, s'avancait vers le centre et le sud de l'Italie. Après avoir reconquis presque toute la Lombardie milanaise et l'avoir remise au duc Francesco Sforza, après avoir reçu dans la ligue contre Charles-Quint le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, Lautrec s'était porté sur Bologne. C'est là qu'il avait appris la délivrance du pape. Continuant à s'avancer à travers la Romagne, les Légations et les Marches, il prit les villes d'Imola et de Rimini, qu'il remit au saint siège, dont elles avaient secoué l'autorité durant la captivité de Clément VII. Le pape s'en montra fort reconnaissant. Il seconda du mieux qu'il put², mais secrètement toutefois, les opérations de l'armée française, sans céder aux instances de Lautrec, qui le pressait de rentrer dans la ligue.

L'expédition de Lautrec n'avait plus qu'un objet, la conquête du royaume de Naples. Le général français, longeant les côtes de l'Adriatique, passa par Pesaro, Sinigaglia, Ancône, Recanati, franchit la frontière pontificale et pénétra dans les Abruzzes. Il les occupa sans rencontrer de résistance. Épuisé par les Espagnols et fatigué de leur pesante domination, le royaume tout entier où le parti angevin était encore fort puissant, était prêt à recevoir les Français comme des libérateurs. Après s'être rendu maître des Abruzzes, Lautrec descendit en Pouille. Il y perçut les cent mille ducats que rendait chaque année la grande douane des bestiaux, de passage alors dans cette province, et il se servit fort à propos de cet argent pour le paiement arriéré de son armée. Il prit ensuite les trois villes de San-Severo, de Lucera et de Foggia, qui se donnèrent à la France avec le même empressement que les villes des Abruzzes.

Lautrec s'étendait ainsi dans la partie orientale du royaume, lorsque l'armée impériale, quittant Rome avec précipitation, alla au devant de lui comme pour s'opposer à sa marche et lui disputer la possession du pays dont elle n'avait pas pu lui fermer l'entrée. Ce n'est pas sans peine qu'elle avait été tirée de Rome. Les lansquenets qui en formaient la partie la plus considérable, avaient été sur le point de passer du service de l'empereur au service du roi de France. Ils en avaient menacé le prince d'Orange, leur nouveau général, s'ils n'étaient pas payés. Celui-ci était allé en toute hâte, accompagné de dix de leurs élus,

¹ *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chap. XI.

² Sa volonté croist de ayder ceste entreprise. Il a commandé à tous les officiers de la Marche que à mon passée avecques cette armée, ils me obéyssent non moins qu'à sa propre personne et me pourvoient de vivres et logis tout ainsi qu'ils feroient à l'armée propre de sa sainteté. Lettre de Lautrec à François Ier, écrite d'Ancône le 29 janvier 1528. Mss. Bréquigny, vol. 92, fol. 261. Note de M. Mignet.

chercher quelque argent au royaume de Naples, après avoir décidé les lansquenets à se contenter pour le moment de deux payes montant à. soixante-dix mille écus, avec la promesse de deux autres payes dans les deux mois suivants. Il avait à grand'peine arraché cette somme au vice-roi don Ugo de Moncada, qui comprenant l'intérêt qu'avait l'empereur de conserver les soldats dont dépendait le maintien de sa puissance en Italie, se l'était procurée par tous les moyens ; puis, courant à Rome, il était parvenu à mettre l'armée en mouvement. Réduite au moins de moitié par les excès et les maladies, cette armée comptait de dix à onze mille hommes, peu disciplinés, mais fort aguerris. Elle s'était dirigée vers la Pouille, en traversant le bas des états romains, et, n'ayant pu prévenir l'invasion du nord-est du royaume de Naples, elle s'était postée à Troja pour empêcher l'invasion du sud-ouest. De cette forte position elle barrait le chemin de Naples.

Le prince d'Orange occupait Troja depuis quinze jours avec ses onze mille hommes sans canons, lorsque Lautrec, ayant concentré ses troupes, s'avança contre lui. Le succès de son entreprise dépendait visiblement de la défaite ou de la dispersion de ce grand débris de l'armée impériale. Lautrec parut décidé à l'attaquer. Le 16 mars 1528, avec vingt-huit mille hommes d'infanterie allemande, suisse, gasconne et italienne, neuf cents hommes d'armes et vingt-quatre pièces d'artillerie, il marcha à l'ennemi. Il avait le casque en tête et l'épée au poing. Les Suisses avaient baisé la terre, comme ils avaient coutume de le faire avant de combattre, et toutes les autres troupes, animées d'une belliqueuse ardeur, criaient : *Bataille ! Bataille !* Au lieu de céder à cet élan, Lautrec, après avoir fait tirer quelques coups de canon sur le camp ennemi, arrêta le mouvement de son armée, qu'il surprit beaucoup en lui donnant le signal de la retraite. Il prit ce parti contre le sentiment de ses capitaines, mais, altier et absolu, ne consultant personne, il manqua, comme il l'avait fait dans d'autres rencontres, de résolution et d'à-propos. Il se proposait, disait-il, pour se justifier, d'attaquer dès qu'il aurait été joint par treize enseignes des bandes noires que la république de Florence lui envoyait. Mais, aussitôt que cette excellente troupe d'environ quatre mille hommes fut arrivée au camp français, le prince d'Orange quitta sa position de Troja. Il délogea dans la nuit même et se mit en retraite vers Naples sans être beaucoup inquiété.

Le lieutenant de François Ier se dirigea alors avec presque toutes ses troupes vers cette capitale, qui était maintenant le point le plus important à prendre. Le prince d'Orange, arrivé un peu avant la fin d'avril devant cette ville, qui était la tête et le dernier boulevard d'un royaume plus qu'à moitié perdu pour l'empereur, sentit qu'il fallait conserver Naples à tout prix. La crainte d'un soulèvement de la part des habitants, las du joug espagnol comme le reste du pays, qui, avait-il écrit à l'empereur, est meilleur français que je ne suis bon chrétien¹, le décida, non à couvrir la ville en gardant les hauteurs, comme il l'avait projeté d'abord, mais à y entrer pour la contenir autant que pour la défendre. Sachant qu'il aurait à soutenir un siège inévitablement long, il fit réparer Naples sur tous les points, et s'enquit de ce qu'il y avait de vivres et surtout de vin, dont ses Allemands ne pouvaient se passer, et qui, plus encore que la solde, était une condition de leur fidélité. Il en trouva pour tout le mois de

¹ Lettre du prince d'Orange à l'empereur, du 30 mars 1528. — *Arch. imp. et roy. de Vienne.*

mai et pour le commencement du mois de juin¹. Il rendit compte à l'empereur par la voie de mer de sa situation, et le supplia de lui envoyer sur une flotte espagnole des renforts de troupes et de l'argent comptant.

Lautrec arriva près de Naples au moment où les Impériaux venaient d'éprouver un grand revers. En ce moment, la guerre se poursuivait avec des moyens et des efforts divers contre toutes les possessions de Charles-Quint. André Doria, monté avec Renzo da Ceri et des troupes de débarquement sur une flotte considérable, était parti pour faire une descente en Sicile. Poussé par les vents contraires en Sardaigne, il avait débarqué ses troupes dans l'île, où elles avaient d'abord tout emporté, mais leurs succès avaient été arrêtés par le manque de vivres et par les maladies qui les avaient contraintes d'évacuer l'île à moitié conquise. A la suite de cette tentative infructueuse, le neveu du grand marin génois, Philippine Doria, tout à fait digne par son habileté comme par sa valeur de cette parenté glorieuse, était allé avec huit galères, quelques brigantins et plusieurs navires de moindre dimension croiser dans les environs de Naples. Il s'était posté à Capod'Orso, du côté de Salerne. De là sans fermer le port de Naples dont il surveillait le golfe, il empêchait d'y pénétrer les barques qui apportaient du blé et des vivres de la Sicile. Afin de rendre la mer libre, le vice-roi Ugo de Moncada conçut le projet de surprendre et de détruire la flotte génoise qui interceptait le passage. Il arma six galères, quelques fustes, trois brigantins et tout ce qu'il avait de navires légers dans le port de Naples. Il y mit six cents arquebusiers espagnols² choisis parmi les tireurs les plus expérimentés. Ancien amiral de Charles-Quint, Ugo de Moncada prit le commandement de cette flotte, sur laquelle montèrent avec lui le marquis del Vasto, le grand écuyer Feramosca, le connétable du royaume Ascanio Colonna et beaucoup d'autres gentilshommes d'élite. Il s'avança ainsi vers la pointe du golfe de Salerne, où il espérait assaillir à l'improviste Philippino Doria et l'accabler.

Mais l'habile Gênois ne devait pas être pris au dépourvu. Instruit de l'armement de Moncada et de son projet d'attaque, il s'était mis en mesure de le bien recevoir. Ses galères étaient pourvues d'une artillerie plus forte que celle des galères espagnoles ; elles étaient mieux manœuvrées, et il y avait placé trois cents bons arquebusiers que lui avait envoyés Lautrec³. Le combat s'engagea vers quatre heures après midi, avec une vigueur extrême de part et d'autre, le 28 avril. Il dura jusqu'à la nuit. L'acharnement y fut égal, et l'issue en resta assez de temps incertaine. Les deux galères capitanes, sur lesquelles étaient Ugo de Moncada et Philippine Doria, s'approchèrent et se combattirent à outrance. Un gros canon appelé le Basilic, placé sur le pont de la galère génoise, fit de grands ravages sur la galère napolitaine, où les coups d'une artillerie bien servie et bien pointée abattirent beaucoup de monde. Cependant les navires, chargés de

¹ Lettre du prince d'Orange à l'empereur, du 30 mars 1528. — *Arch. imp. et roy. de Vienne*.

² Lettre du prince d'Orange à l'empereur, du 30 avril 1528. — *Arch. imp. et roy. de Vienne*.

³ ... J'avois envoyé Le Crocq avec trois cens harquebusiers pour se mettre en vos galleres et y arrivèrent si bien à point que VIII heure après qu'ils furent embarqués les ennemys vindrent pour les assaillir avec six galleres, quatre fustes, quatre brigantins et davantage avoient dix-huit ou vingt fré gates et autres petits vaisseaux tous chargez qui battoient vos galleres par flanc... et vous advise que la fleur de leurs harquebusiers y estoient... Le combat, sire, dura quatre grosses heures. — Lettre de Lautrec au roi, du 30 avril 1528, écrite au camp devant Naples. — Mss. français vol. 29J3, fol. 115. Note de M. Mignet.

canonniers et d'arquebusiers qui se foudroyaient des deux côtés, étaient toujours aux prises après plusieurs heures et de grandes pertes sans que la victoire se fût encore déclarée, lorsque trois galères génoises, qui s'étaient d'abord éloignées de la bataille, vinrent y prendre part. Sur l'ordre de Philippino Doria, ces trois galères détachées des huit avaient pris le large pour s'y tenir comme en réserve ; puis, au moment décisif, elles s'étaient jetées sur les derrières de la flotte napolitaine, qui, assaillie de deux côtés, ne résista plus. La défaite des Espagnols fut complète. Ils tirent de grandes pertes : de leurs six galères, deux seulement parvinrent à s'échapper par la fuite ; les quatre autres furent coulées ou prises, ainsi que la plupart de leurs brigantins et de leurs petits navires. Le vice-roi Ugo de Moncada et le grand écuyer Feramosca furent tués. Avec eux périrent quatre capitaines des vieilles troupes espagnoles et plusieurs centaines de leurs meilleurs arquebusiers. Le marquis del Vasto, le connétable, le commandeur Icardo, frère du châtelain de Naples, des seigneurs italiens, flamands, espagnols, restèrent prisonniers. A la suite de cette défaite, Naples ne put plus rien recevoir de la Sicile et des îles voisines. Le golfe, où les Français occupèrent d'un côté Castellamare, et de l'autre Puozzolo, fut sévèrement gardé par la flotte génoise, à laquelle se réunit bientôt la flotte vénitienne, après avoir pris les villes maritimes qui convenaient à l'ambitieuse république, sur les côtes de la Pouille et de la Calabre.

Tandis que la mer cessait d'être ouverte, la terre était aussi fermée aux Impériaux, acculés et affaiblis dans Naples. Trois jours après la bataille navale, l'armée française s'était établie devant la ville que Lautrec ne songea point à prendre de vive force, espérant avant peu l'obliger à se rendre. Il assit son camp sur les hauteurs qui font face à la ville et s'y retrancha. Ses canons battaient jusqu'aux portes de San-Gennaro et de Capoue. Une large tranchée, destinée à s'étendre du camp à la mer, se creusait par les soins du comte Pedro Navarro, homme entreprenant et très versé dans l'art des sièges, afin d'interdire toute communication aux Impériaux avec l'intérieur du pays.

Ces derniers sans être entièrement bloqués, furent vivement Pressés durant tout le mois de mai et la plus grande partie du mois de juin. Ils étaient soumis à de dures privations et dénués de toute solde. Le 14 juin 1528, après un mois et demi de siège, le prince d'Orange écrivit à Charles-Quint pour l'instruire du triste état où son armée était réduite dans Naples, et pour réclamer de lui une prompt assistance. *Il y a dix jours, lui disait-il, que nous sommes au pain et à l'eau ; la chair, le vin et le paiement pour tous vos gens est venu à faillir depuis longtemps*¹. Sire, ajoutait-il, ni eux ni moi ne pourrions plus faire que le possible, et quand nous aurons passé ce mois, nous serons bien près du bout. Il affirmait toutefois que le besoin d'être secouru ne le disposait pas le moins du monde à se rendre, *car, ainsi terminait-il, je vous assure que je n'aurai bu ni mangé de trois jours avant que je dise le mot.*

Tout d'ailleurs semblait de plus en plus devenir contraire aux Impériaux. Les tentatives de sortie, essayées en vue de faire entrer des subsistances dans la ville, n'eurent guère de succès. Le duc Henri de Brunswick, qui avait charge de se réunir à Antonio de Leiva pour dégager les assiégés, s'était montré dans l'Italie supérieure avec dix mille lansquenets, six cents chevaux et quatre cents mousquetaires. Quand la jonction se fut opérée, l'entreprenant Espagnol

¹ Lettre du prince d'Orange à l'empereur, *Arch. imp. et roy. de Vienne*, et dans Lanz, *Correspondance de l'empereur Charles V*, vol I, p. 270.

persuada à l'indécis Allemand de l'aider à reprendre le duché de Milan avant de marcher au secours du royaume de Naples. Le 20 juin, ils mirent ensemble le siège devant Lodi, dont la prise aurait mis les Impériaux en possession de la frontière du Milanais sur l'Adda. Mais la garnison opposa une vigoureuse résistance à un assaut qui ne dura pas moins de trois heures. L'attaque ouverte se tourna en blocus ; mais la disette se fit bientôt sentir aux assiégeants, et la peste pénétra au milieu d'eux. Les lansquenets du duc de Brunswick, privés de solde, manquant de vivres, se lassèrent vite d'une entreprise qui ne leur rendait rien et les exposait beaucoup. Ils refusèrent de livrer à Lodi un second assaut qui devait être donné le 13 juillet. Ce jour-là même, ils se retirèrent, et, sauf deux mille d'entre eux qui restèrent avec Antonio de Leiva, tous les autres prirent le chemin des Alpes et regagnèrent l'Allemagne par le pays des Grisons.

Pendant que se fondait et disparaissait ainsi l'armée du duc de Brunswick, une nouvelle armée française se réunissait à Asti, sous François de Bourbon, comte de Saint-Paul. En même temps une flotte nombreuse commandée par le seigneur de Barbezieux, venu des mers de Bretagne, longeait les côtes de la Méditerranée et portait à l'armée de siège devant Naples des renforts et de l'argent. François Ier qui relevait de maladie et passait les jours de sa convalescence à chasser dans les belles forêts de Fontainebleau, s'attendait au triomphe prochain de ses armes, et croyait toucher au moment heureux où il dicterait la paix. Il écrivait au grand maître Anne de Montmorency : *Les lansquenets venus dernièrement d'Allemagne pour l'empereur, demandent à ceux de la ligue grise de pouvoir se retirer par là. Le reste desdits lansquenets, sentant approcher mon cousin de Saint-Paul avec sa force, se retirera pareillement après les autres. Ceux qui sont dans Naples perdront toute espérance d'être secourus. Ils rendront à mon cousin de Lautrec le reste de son entreprise très facile à exécuter, de sorte que j'espère avec l'ayde de Dieu, que, avant qu'il soit bien peu de jours, nous aurons bonnes nouvelles de ce costé-là. Grâce au Seigneur, mes affaires sont en très bon chemin de bien, et l'avec sa bonne ayde je n'en doibs espérer que mieulx*¹.

Au moment où François Ier se réjouissait ainsi du progrès de ses armes, ses affaires entraient en déclin dans le sud de l'Italie. Malgré leurs privations, les soldats de Charles-Quint avaient soutenu le siège avec une constance qui ne s'était pas ébranlée. Les mois de mai et de juin avaient été traversés par eux péniblement, mais sans que leur volonté fléchît et sans que se ralentissent leurs tentatives de ravitaillement. Ces tentatives leur rapportaient quelques vivres qui les aidaient à se maintenir. Ils étaient au commencement de juillet dans une position difficile qui les aurait à la longue obligés de mettre bas les armes, lorsque le blocus se relâcha tout d'un coup, Le 4 juillet, Philippine Doria abandonna le golfe de Naples par le commandement d'André Doria, son oncle, auprès duquel il se rendit dans le golfe de la Spezzia avec les galères génoises. Cette retraite fut désastreuse ; elle commença la ruine de l'expédition française, en permettant d'introduire des vivres dans la ville assiégée.

Le départ de la flotte génoise eut pour cause une rupture survenue entre François Ier et André Doria. André Doria était un condottiere de mer et un grand patriote génois. Tout en se mettant à la solde avec les galères qui lui appartenaient, il portait un filial attachement à la république que plusieurs de ses ancêtres avaient illustrée par leurs victoires navales, et que lui-même devait

¹ Lettre de François Ier au grand maître Anne de Montmorency, du 28 juillet 1528. — Mss. de Béthune, vol. 8526, fol. 15. — Note de M. Mignet.

bientôt rendre indépendante au dehors et libre au dedans sous une forme de gouvernement destinée à durer près de trois siècles. Serviteur fidèle de la France, il avait à se plaindre de l'inobservation des engagements pris à son égard par François Ier, qui de plus avait offensé ses fières susceptibilités. Mais le plus fort de ses griefs vint de son patriotisme. François Ier avait inquiété la seigneurie de Gênes sur ses intérêts commerciaux et sur sa puissance maritime, dont elle était plus jalouse encore que de sa liberté. Il voulut faire de Savone une rivale de Gênes. Il y éleva des fortifications, y appela le commerce, y attira les navires de la Méditerranée, y établit enfin le marché du sel qui se consommait en Lombardie et qui jusque-là s'achetait à Gênes. Ce dernier point seulement était une perte annuelle de cinquante mille écus pour la vieille république, qui se crut exposée à une ruine prochaine.

André Doria prit vivement en main la cause de sa patrie ; il réclama auprès de François Ier la restauration indispensable des commerces et des gabelles dans Gênes, comme il l'écrivait dans une lettre éloquente et altière au roi¹ ; il ne fut pas écouté ; il devint même importun et suspect. Loin de faire droit à ses plaintes, François Ier l'irrita et l'écarta. Il donna le commandement de ses navires dans la Méditerranée au seigneur de Barbezieux, et se décida même à faire arrêter à Gênes André Doria. Mais Barbezieux, chargé de s'assurer de lui, ne put pas le prendre. Le prudent Gênois retiré avec sa petite flotte et ses prisonniers dans le port et sous le château fortifié de Lerici, au golfe de la Spezia. Il attendit là que le terme prochain de son service fût arrivé.

François Ier, qui n'avait pas su le retenir, fit alors de son mieux pour le ramener. Il multiplia les offres et eut recours à l'entremise de Clément VII, mais André Doria, redevenu libre, se refusa aux offres du roi et aux invitations du pape. Il avait déjà fait porter ses propositions en Espagne. Il demandait que l'empereur le reçût à son service avec douze galères qu'il commandait, moyennant une solde de soixante mille écus par an, qu'il consentit à ce que la république de Gênes se gouvernât dans une entière liberté aussitôt qu'elle aurait été soustraite à la domination des Français, et que, placée dans l'alliance de l'empereur, elle remit comme autrefois Savone sous sa domination. Avant que ces propositions fussent acceptées et que Charles-Quint contractât des engagements qu'il eut l'habileté de prendre et de tenir, André Doria avait cessé d'être au service de François Ier.

C'est au commencement de juillet que Philippine Doria, rappelé par son oncle, était sorti du golfe de Naples. Dès ce moult, des navires envoyés de Sicile et des fies voisines avaient porté des subsistances à l'armée impériale et rendu beaucoup plus douteuse l'issue d'un siège si opiniâtrement poursuivi. La détresse des assiégés et les forces des assiégeants diminuèrent en même temps. Pendant que des vivres entraient dans Naples, une maladie pestilentielle avait envahi le camp français. Cette peste, qui avait parcouru l'Italie, se développa au milieu des entassements d'une armée dans des tranchées malsaines, et s'accrut par les exhalaisons meurtrières qui s'élevaient des plaines marécageuses où l'on avait fait couler imprudemment l'eau des aqueducs rompus de Poggio-Reale. Les chaleurs en étendirent les ravages. Les chefs comme les soldats en furent bientôt atteints. Il y avait eu déjà beaucoup de morts et il y avait -beaucoup plus de malades, lorsque le 17 juillet parut dans le golfe de Naples la flotte française que

¹ Lettre d'André Doria, du 13 avril 1528. — Mss. français, v. 3005, fol. 32 et suivants. — Note de M. Mignet.

commandait Barbezieux. Il amenait à Lautrec huit cents hommes, à la tête desquels était le prince de Navarre, frère du roi Henri accompagné de plusieurs jeunes seigneurs, qui venaient au camp, comme on disait alors, pour y acquérir de l'honneur, et qui y trouvèrent la mort.

Cet insuffisant renfort et les faibles sommes apportées par la flotte n'arrivèrent pas sans peine et sans avoir essuyé une attaque très impétueuse des assiégés, au camp déjà affaibli et un peu découragé. Lautrec, qui avait dirigé jusque-là tout seul et la campagne et le siège, se décida alors à tenir un conseil de guerre. Renzo da Ceri, plus audacieux cependant que circonspect et qui avait poussé bien des fois la confiance jusqu'à la témérité, ouvrit l'avis fort sage de quitter le camp infecté et de se concentrer dans les villes de Somma, de Nola, d'Aversa, de Capoue, qui formaient comme une ceinture autour de Naples. Il soutint que de là on contiendrait avec plus de sûreté les Impériaux, qui ne seraient pas moins resserrés par terre et par mer, et qu'après y avoir rafraîchi l'armée et reçu des renforts on pourrait en un moment plus favorable les attaquer dans Naples, où ils seraient affaiblis. Cet avis, que d'autres partageaient, fut repoussé par l'opiniâtre et superbe Lautrec, qui, ayant annoncé qu'il aurait les Impériaux la corde au cou, ne supportait pas l'idée d'une retraite et l'apparence d'un échec.

Il chercha cependant à augmenter ses forces, et envoya Renzo da Ceri dans les Abruzzes pour en ramener quelques milliers d'hommes de pied ou de cavalerie légère, dont on n'avait pas suffisamment pour tenir tête aux Impériaux. Il fit presser tous les amis de la France, dans les états pontificaux, de venir au plus tôt le joindre dans Naples. En attendant ces renforts, il demeurait immobile dans son camp dévasté par la maladie. Du 18 juillet au 6 août, la peste enleva une partie de l'armée française et paralysa les efforts du reste. Les morts s'accumulaient, et on les enterrait dans les tranchées. Les capitaines demeurés debout autour de Lautrec se ressentaient de la maladie dont il fut atteint plus dangereusement lui-même, et qui abattit ses forces sans faire fléchir son opiniâtreté. Ce chef malheureux d'une armée en dissolution s'obstinait à rester dans un camp que la mort rendait de plus en plus désert, et où d'assiégeant il était devenu assiégé¹. Les Impériaux, instruits de sa détresse, faisaient des sorties qui n'étaient plus repoussées ni même entravées. Ils poussaient leurs courses jusqu'aux villes que les Français occupaient autour de Naples, et coupaient les routes par lesquelles les vivres pouvaient arriver au camp. Accablé par le mal, Lautrec succomba enfin dans la nuit du 16 au 17 août.

Après sa mort, le marquis de Saluces prit le commandement de l'armée réduite des trois quarts. Il y restait à peine sept mille hommes de pied, dont quatre seulement en état de combattre, et les hommes d'armes étaient réduits à moins de deux cents². Le prince d'Orange assiégea ces tristes débris dans leur camp, et les inquiéta de jour et de nuit par d'incessantes agressions. Après les avoir accablés de privations et de fatigues, il se disposait à leur donner l'assaut ; mais les Français ne l'attendirent point. Les compagnies italiennes et gasconnes, qui occupaient un petit camp rapproché du mont San-Martino, voulurent se replier sur le grand camp, qui couronnait les hauteurs et ne le purent point. N'ayant ni

¹ Erano piu obsessi nel campo loro che non erano stati noi in Napoli. Lettre du prince d'Orange à Charles-Quint, du 9 septembre 1528. — *Archives imp. et roy. de Vienne*.

² Environ la fin de juillet, la mortalité se renforça tellement dans notre camp devant Naples, qu'en moins de trente jours de vingt-cinq mille hommes de pied n'en demeura pas quatre mille qui pussent mettre la main aux armes, et de huit cents hommes d'armes n'en demeura pas cent. *Mémoires de du Bellay*.

mangé ni bu depuis plusieurs jours, elles furent obligées de se rendre au pi Ince d'Orange, qui s'était placé entre les deux camps et leur fermait le passage.

Dans la nuit du 28 août, les troupes du grand camp se mirent en marche pour se retirer à Aversa. Les Français laissèrent dans le camp abandonné leur artillerie, leurs munitions, leurs bagages, leurs malades, pour opérer pins vite une retraite qui se fit avec la précipitation d'une fuite. Quoiqu'ils eussent de l'avance, ils furent atteints par les Impériaux, qui attaquèrent leur arrière-garde, et la prirent presque tout entière. Le vieux comte Pedro Navarro et le jeune prince de Navarre tombèrent entre leurs mains. Le marquis de Saluces arriva à Aversa, où il s'enferma avec le peu de soldats qui avaient pu traverser le siège, survivre à la peste, échapper à la déroute. Sans perdre de temps, le prince d'Orange vint l'y assiéger. Le marquis de Saluces, après avoir eu le genou brisé d'un coup de feu, ne pouvait plus se défendre dans une ville ouverte et avec des soldats abattus : il fut réduit à capituler. Par cette capitulation, il resta prisonnier, et ses troupes désarmées durent retourner dans leur pays, avec promesse de ne plus servir contre l'empereur. Le marquis, blessé et captif, après avoir combattu près de trois ans pour la France avec un généreux courage, fut conduit en litière à Naples où il succomba bientôt.

Ainsi cette puissante armée avec laquelle Lautrec était descendu un an auparavant en Italie et qui avait semblé sur le point de se rendre maîtresse du sud de l'Italie, venait de se fondre devant Naples et d'être achevée dans Aversa ! Il n'en restait plus rien, et Charles-Quint triomphait de nouveau par l'habileté heureuse de ses généraux et la vigueur quelquefois indocile, mais toujours inébranlable de ses soldats. Sire, lui écrivait le prince d'Orange le 9 septembre¹, les choses de la guerre de ce côté peuvent se dire véritablement terminées. Le peu d'ennemis qui restent dans les Abruzzes et dans la Pouille doit être dispersé à cette heure ou le sera bientôt. Les galères des ennemis ont quitté ces parages et ont mis à la voile, celles des Français pour se rendre à Marseille, et celles des Vénitiens pour retourner dans l'Adriatique. J'ai ordonné à André Doria d'aller attaquer là où il pensera le faire avec plus d'avantage. Il est parti diligemment et dans les meilleures dispositions, de sorte que par mer et par terre ce royaume sera entièrement délivré. Que Dieu garde la royale vie et l'impériale puissance de Votre Majesté, les rende prospères et les exalte comme il se désire ici.

A la ruine d'une armée et à la perte de toute espérance dans le sud de l'Italie s'ajouta bientôt, pour François Ier, un grand revers au nord de la péninsule. André Doria était venu attendre à Gaëte la ratification du traité qu'il avait conclu avec l'empereur. Dès que cette ratification fut arrivée, il se mit au service de Charles-Quint, qui le fit bientôt prince de Mein, et il se dirigea des côtes de Naples vers la ville de Gênes. Tout était prêt pour une révolution dans cette ville, instruite du traité conclu avec l'empereur et disposée à seconder l'entreprise qui devait la rendre libre. Lorsque André Doria entra dans le port le 12 septembre 1528, il avait arboré le pavillon de l'empereur, celui-là même que son neveu avait glorieusement enlevé à Moncada dans le golfe de Salerne. Ses troupes, débarquées sur les quais et formant deux petits corps sous la conduite de Philippino Doria et de Christophe Pallavicino, s'avancèrent aux cris de Saint Georges et Liberté, dans la ville, soulevée à leur approche, et marchèrent au palais du gouvernement, qu'elles prirent sans rencontrer de résistance. Étonnés de cette brusque attaque qu'appuyait un mouvement général du peuple, les

¹ Lettre du prince d'Orange à l'empereur, *ubi supra*.

Français se retirèrent dans le castelletto, d'où le maréchal. Trivulzi envoya demander au comte de Saint-Paul, alors devant Pavie, d'accourir à son secours avec assez de forces pour reprendre Gènes.

Dans l'intervalle, André Doria s'était rendu sur la place de Saint-Mathieu, où était la demeure de ses ancêtres. La foule l'y avait accompagné de ses acclamations ; les magistrats et les principaux de la ville étaient venus l'y saluer comme le libérateur de l'état, et lui avaient donné le beau nom de père de la patrie. Ce nom glorieux et touchant, il le mérita encore mieux, dit M. Mignet, en constituant avec une généreuse sagesse la république de Gènes qu'en l'affranchissant. Le lendemain du jour où Gènes était devenue indépendante, elle acquit un régime libre, régulier, durable. Grâce à André Doria, le gouvernement cessa d'appartenir à la multitude turbulente et inconstante qui, depuis deux siècles, l'avait placé sous des seigneuries si diverses et si passagères ; dévolu à l'élite agrandie des citoyens, qui se composa désormais des deux noblesses, ancienne et récente, dans les cadres ingénieusement élargis desquelles entrèrent tous les notables de la ville et les principaux du peuple, il devint complètement électif et fut pondéré habilement.

Le comte de Saint-Paul, que François Ier avait envoyé en Italie avec huit mille lansquenets, deux mille aventuriers français et quatre cents hommes d'armes, était descendu d'Asti et d'Alexandrie dans les plaines du Milanais, quelque temps après qu'en étaient partis les Allemands du duc de Brunswick. Il avait d'abord repris, à la droite du Tessin, tout ce qui était retombé entre les mains d'Antonio de Leiva depuis l'éloignement de Lautrec. Traversant ensuite ce fleuve ; il s'était avancé vers l'Adda, et avait opéré sa jonction avec le duc d'Urbin et le duc Francesco Sforza. Leurs troupes combinées s'étaient alors portées devant Pavie pour en faire le siège. Elles étaient autour de cette place, quand la nouvelle de l'entreprise heureuse d'André Doria sur Gènes et la demande de secours du maréchal Trivulzi arrivèrent au comte de Saint-Paul. Avant d'aller à son secours, le comte de Saint-Paul tint à reprendre Pavie. Serrée de près et battue en brèche, la ville fut enlevée d'assaut sans qu'Antonio de Leiva, qui se sentait trop faible, osât s'avancer pour la défendre. Pavie prise, le comte de Saint-Paul marcha vers les montagnes qui entourent Gènes avec deux mille hommes de pied et cent hommes d'armes. Parvenu sans vivres et sans artillerie à Chiavari, dans le commencement d'octobre, il trouva les passages de l'Apennin si bien gardés qu'il ne pût pas même introduire de secours dans le *castelletto*. Il put seulement envoyer trois cents hommes de renfort à Savone, et il retourna en Lombardie avec le reste.

Les Gênois, délivrés de cette crainte, allèrent attaquer Savone. André Doria se présenta avec ses galères devant le port de cette malheureuse ville, qu'assaillirent du côté de la terre les troupes de Gènes, qui l'avait redoutée comme une rivale et qui la détestait comme une rebelle. Le commandeur Morette, qui François Ier en avait donné le gouvernement, y résista mal et peu de temps. Malgré les supplications des habitants, qui demandaient à se défendre, sachant bien quel sort leur était réservé s'ils tombaient au pouvoir de leurs anciens dominateurs, Morette capitula le 2^t octobre. Peu de temps après être redevenus maîtres de Savone, dont ils démantelèrent les fortifications, les Gênois prirent aussi possession du *castelletto*, où le maréchal Trivulzi, ayant perdu tout espoir d'être secouru et manquant de vivres, capitula à son tour le 28 octobre. Tous les honneurs de la guerre furent accordés au maréchal et à sa troupe par les Gênois, trop heureux d'éloigner des ennemis inquiétants et de reprendre une citadelle qui pouvait redevenir menaçante. Dès ce jour fut

consommée la révolution qui arracha pour toujours l'état de Gênes à la domination de François Ier et le mit dans l'alliance définitive de Charles-Quint.

L'évacuation du royaume de Naples, la perte du littoral de la Ligurie, furent suivis d'un dernier revers en Lombardie. Lorsqu'on rentra en campagne au printemps de 1529, les Impériaux, malgré un renfort de deux mille Espagnols arrivés par Gênes à Antonio de Leiva, n'entreprirent rien et se tinrent renfermés dans Milan. Cette ville avec Como était tout ce qui leur restait. Les trois chefs des troupes confédérées, le comte de Saint-Paul, le duc d'Urbin et le duc Francesco Sforza, mirent alors en délibération s'ils attaqueraient Milan de vive force. Après y avoir paru d'abord résolu, ils finirent par décider qu'on serrerait de près cette ville, dont le territoire n'avait pas été ensemencé, où les vivres manquaient, et qu'on y affamerait les Impériaux comme Lautrec avait espéré les affamer dans Naples. Il fut convenu que les Vénitiens s'établiraient à Cassano et à Monza, que le duc Sforza se posterait à Pavie et à Vigevano, et que le comte de Saint-Paul, placé à Abbate-Grasso, garderait tout le haut Tessin.

Ce plan dont les effets ne pouvaient être que très lents, ne fut pas même suivi avec persévérance. Le comte de Saint-Paul, brave mais inconsidéré, se laissa emporter à une autre entreprise. Ayant appris qu'André Doria était allé avec ses galères vers les côtes de la Catalogne pour y chercher l'empereur et le conduire en Italie, il crut l'occasion favorable, et, mettant ses troupes en mouvement, il descendit vers le Pô, qu'il voulait passer un peu au dessous de Pavie, afin de marcher ensuite du côté de Gênes. Arrivé le 20 juin 1529 à Landriano, il y fut retenu par un grand orage qui avait démesurément grossi les cours d'eau qu'il avait à traverser. Lorsqu'il se remit en marche le lendemain, après avoir envoyé devant lui son artillerie et ses bagages, il fut attaqué à l'improviste sur ses derrières par Antonio de Leiva, qui, sorti de Milan pendant la nuit, l'avait suivi sans être découvert jusqu'auprès de Landriano. L'éparpillement des troupes françaises, retardées par des terrains détremés dans des passages difficiles, facilita le succès de cette attaque impétueuse et inattendue. Privé de sa cavalerie, qui était en avant, le comte de Saint-Paul mit pied à terre et combattit longtemps et vaillamment avec les lansquenets et les Italiens qu'il avait autour de lui ; mais à la fin ceux-ci, culbutés, tournèrent le dos et prirent la fuite. Le comte de Saint-Paul, remonté à cheval pour échapper à la poursuite des Impériaux, voulut franchir un canal, y tomba et fut fait prisonnier avec plusieurs de ses capitaines. Le reste de sa petite armée se dispersa : les Italiens se retirèrent à Lodi et à Pavie, les Français et les Allemands regagnèrent à grand'peine leur pays. Le sort de la guerre était enfin décidé, et la Lombardie resta à la merci des Impériaux.

Quoique François Ier, avec une ténacité entretenue par le calcul autant que par la passion, semblât prêt à disputer encore la péninsule à son heureux rival, il n'en chercha pas moins à renouer les négociations si violemment rompues à Burgos. La chose était difficile après les outrages et les défis qu'on s'était lancés des deux parts. Une trêve conclue à l'automne de 1528 entre la France et l'Angleterre d'une part et nos provinces de l'autre, dans l'intérêt du commerce des trois pays et sur leurs réclamations, devint l'occasion de pourparlers nouveaux. Guillaume des Barres, secrétaire d'état de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, étant venu faire ratifier la trêve en France, Louise de Savoie lui demanda s'il n'était chargé de rien par l'archiduchesse. Elle se plaignit alors de la lettre offensante pour l'honneur de son fils, que l'empereur avait écrite à l'ambassadeur Jean de Calvimont ; prétendit avoir fait de son mieux pour empêcher le cartel que François Ier avait été contraint, après cette offense,

d'envoyer à Charles-Quint ; déplora la durée de la guerre que ces procédés violents perpétuaient en l'envenimant ; dit qu'elle presserait son fils de délaïsser ses rancunes pour arriver à la paix, et elle requit des Barres d'inviter l'archiduchesse à en faire autant auprès de l'empereur. Non contente de cette ouverture, qui ne conduisit d'abord à rien, Louise de Savoie envoya coup sur coup le secrétaire d'état Bayart à Malines, la première fois pour demander formellement à l'archiduchesse son intervention pacifique, la seconde fois pour lui adresser les conditions mêmes d'un arrangement. Débattues par l'archiduchesse et son conseil, les propositions présentées au nom de la régente ne parurent pas suffisantes pour que l'empereur les acceptât. Des changements y furent introduits, et Marguerite d'Autriche chargea le sire de Rosimbos, chef de ses finances, de les porter ainsi modifiées en Espagne, après s'être assurée d'une complète adhésion en France¹. Ce ne fut pas sans peine que les bases de la négociation arrêtées en Belgique furent admises par la régente. Mais comme il fallait s'y soumettre ou renoncer à toute tentative d'accord, après une conférence secrète à laquelle assista François Ier, les conditions furent acceptées, et le soir même, Louise de Savoie, ayant appelé fort secrètement dans sa chambre Rosimbos et des Barres, elle les entretint du désir ardent qu'elle avait de réconcilier les deux princes et les pressa d'aller au plus vite remplir leur mission auprès de l'empereur.

Les envoyés de Marguerite partirent aussitôt pour l'Espagne. En même temps qu'ils portaient à Charles-Quint les propositions convenues des deux parts, l'archiduchesse sa tante l'engageait vivement à les adopter. Elle lui disait qu'il mettrait ainsi la paix dans la chrétienté, qu'il assurerait contre le Turc les états menacés du roi Ferdinand son frère, qu'il recevrait fort à propos les deux cent mille écus d'or pour son voyage d'Italie, où il serait escorté par les navires mêmes de François Ier et où il aurait les Vénitiens, les Florentins, le duc Sforza et le pape Clément VII à sa discrétion ; qu'il lui serait aisé, ayant mis l'Italie sous sa main, de réprimer l'hérésie en Allemagne, d'y ramener l'Église et l'Empire à leur premier état ; enfin que, recherché et prié par son ancien ennemi affaibli après en avoir été menacé et injurié, il le priverait de tous les alliés qui l'avaient jusque-là servi et avec lesquels il traiterait lui-même à son gré.

Charles-Quint se livrait en ce moment et avec une ardeur souvent contrariée² au voyage que dès longtemps il projetait de faire en Italie ; d'empereur élu il aspirait à devenir empereur couronné. Afin d'achever en Italie l'œuvre si avancée de sa domination, il devait s'y transporter avec une flotte que joindraient les galères d'André Doria, et sur laquelle il embarquait une armée de douze mille hommes, tandis qu'une autre armée levée par ses ordres en Allemagne, et que commandait le comte Félix de Werdenberg, y descendait du côté du Tyrol. Ces deux armées, unies aux troupes victorieuses du prince d'Orange et d'Antonio de Leiva, contraindraient à se soumettre tous ceux qui resteraient encore en armes dans le sud et le nord de la péninsule, dont il disposerait en maître. Il se nourrissait de ces entreprenantes pensées et hâtait de son mieux une expédition à laquelle le manque d'argent et l'opposition de ses alentours apportaient d'inévitables retards, lorsque Rosimbos et des Barres vinrent lui remettre le

¹ Lettres de Rosimbos et de Guillaume des Barres à l'empereur, du 31 décembre 1528. — Dans Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, vol. II, p. 676 à 691.

² Lettres de Charles-Quint au sieur de Montfort, envoyé en Flandre et en Allemagne auprès de l'archiduchesse Marguerite et du roi de Hongrie Ferdinand, du 9 novembre et du 23 décembre 1528. — *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, vol. I, p. 439 à 444.

projet d'arrangement qu'avait agréé et que lui recommandait l'archiduchesse sa tante.

Un moment, Charles-Quint sembla revenir à l'entière exécution du traité de Madrid. Si le roy de France ne veut l'accomplir, disait-il¹, il y auroit de la difficulté à m'accorder avec luy. Comment pourrois-je me dédire de ce que j'ay dit ou souffrir qu'il ne se dédie de ce qu'il m'a démenti ? Il consentit pourtant à traiter. Afin d'exécuter plus aisément ses desseins en Italie et en Allemagne, il lui convenait de s'accorder avec son belliqueux adversaire, qui lui ferait l'abandon entier de l'une et dont l'argent l'aiderait à aller défendre l'autre. Voulant toutefois tirer parti de la position où l'avait mis le succès de ses armes pour faire la paix le plus qu'il pourrait à son avantage, il envoya à l'archiduchesse Marguerite plusieurs projets qui descendaient des dispositions les plus rigoureuses du traité de Madrid jusqu'aux arrangements moins durs du Burgos². Dans le projet le plus favorable il exigeait toujours l'évacuation complète de l'Italie par François Ier préalablement à la délivrance de ses deux fils, et il l'obligeait non seulement à y abandonner tous ses alliés, mais encore à y contraindre par la force les Vénitiens à rendre les villes qu'ils occupaient sur les côtes de la Pouille et de la Calabre, s'ils ne les quittaient pas de plein gré.

L'archiduchesse Marguerite, ayant reçu les pleins pouvoirs de l'empereur, en informa la régente Louise de Savoie. Elle lui proposa de se trouver dans la ville libre de Cambrai³, qui confinait à la France et aux Pays-Bas, et où tant de traités avaient été conclus depuis le commencement de ce siècle. Les conférences devaient s'y ouvrir à la fin du mois de juin, mais elles ne commencèrent qu'au mois de juillet suivant entre les deux princesses chargées de cette grande négociation. Ce fut le 5 de ce mois que Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, accompagnées, la première du chancelier Du Prat et du grand-maître Anne de Montmorency, la seconde de ses conseillers belges les plus habiles, arrivèrent à Cambrai où elles s'établirent l'une à l'hôtel Saint-Paul, l'autre à l'abbaye de Saint-Aubert. Elles n'étaient séparées que par une rue au-dessus de laquelle on avait pratiqué une galerie afin qu'elles pussent communiquer aisément ensemble et parvenir plus vite à l'accord, dont la conclusion ne fut cependant ni facile ni prompte.

Les divers projets envoyés par l'empereur à la gouvernante des Pays-Bas furent débattus dans leurs conditions successives par la régente de France, qui en repoussa les exigences les plus rigoureuses. Ces négociations laborieuses se

¹ Lettre de Charles-Quint à Montfort, du 16 mars 1528 (vieux style). — *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, vol. I, p. 450.

² Monseigneur, l'instruction que m'avez envoyé pour la dicte paix contient divers moyens et me ordonnez de les practiquer par ordre et de degré en degré, etc. — Lettre de Marguerite d'Autriche à Charles-Quint, du 26 mai 1529. — Lanz, *Correspondance de Charles V*, vol. I, p. 300.

³ Nonobstant que cette ville fût sous la protection du Flamand, si se tenoit-elle neutre, jouissant de ses loix, privilèges et anciennes coustumes, sans que durant les guerres d'entre les Français et les Bourguignons, elle fût molestée de par un d'entre eux : plutost les uns et les autres y 'réquentoyant, et touts les deux se comportoyant envers elle fort amiablement ; de sorte que ceste cité a esté le lien, diverses fois, où se sont faites les assemblées et pourparlers de la paix entre les susdits princes, et enfin l'accord s'en est ensuivi, suivant que on le désiroit. Et telle fut celle conclusion de paix faite l'an 1508, au préjudice des Vénitiens ; et celle de l'an 1529, au grand désavantage des Florentins. Guicciardin, *Description des Pays-Bas*.

poursuivirent pendant quelque temps au milieu des anxiétés croissantes des ambassadeurs italiens, accourus à Cambrai afin d'y connaître le sort réservé à leur pays. Elles étaient au moment de se rompre, lorsque les deux représentants de la république de Florence, Carducci et Cavalcanti, allèrent trouver le roi, qui chassait dans les forêts du voisinage en attendant d'apprendre s'il avait paix avec l'empereur ou s'il fallait recommencer plus vivement que jamais la guerre contre lui. Cavalcanti arrivait de Florence. Il dit au roi que, depuis la déroute du comte de Saint-Paul à Landriano, il n'y avait plus de forces françaises en Italie, où se trouverait bientôt Charles-Quint et où la cité de Florence aurait à se défendre d'un pape et d'un empereur très puissants. François Ier le rassura. **Si la guerre se continue, répondit-il, tous les moyens sont prêts. J'ai déjà dix mille lansquenets à Lyon. J'ai de plus fait rassembler dix mille aventuriers français et huit mille Suisses, les hommes d'armes et tout ce qui est nécessaire, avec ordre d'être dans cette ville le 8 du mois d'août.** Ces assurances données avec quelque exagération François Ier les confirma au grand-maître Anne de Montmorency, qui l'avait instruit des difficultés soulevées à Cambrai. Il lui écrivit de Couci qu'il fallait mettre un terme à toutes ces longueurs¹, et manda en même temps à sa mère : **Puisque l'empereur estime si peu mon amitié, et a tant d'envie de me ruiner, j'ai l'espérance, avec l'aide de Dieu, avant qu'il soit peu, de lui faire connoître que je suis autant digne d'être désiré ami que désespéré ennemi. Par quoy, je vous supplie de ne vous donner point peine et croire que Dieu fait tout pour le mieux, et vous en venir bientôt, car jamais je n'eus tant d'envie de vous voir qu'à cette heure**².

Louise de Savoie avait donné l'ordre du départ de Cambrai, et, le 24 juillet, ses équipages commençaient à sortir de la ville. Les négociations paraissaient rompues mais elles furent reprises, et quelques condescendances habiles de l'archiduchesse les firent aboutir enfin à la paix. Cette paix entre les deux princes se conclut aux conditions que François Ier avait primitivement offertes à Madrid en 1525, et que Charles-Quint avait, en 1527, mais sous certaines clauses, admises à Burgos. Par le traité signé le 3 août et célébré dans la cathédrale de Cambrai, le roi de France abandonnait complètement l'Italie, rendait Asti, Alexandrie, Barlette, ne gardait pas un morceau de terre dans la péninsule, n'y conservait pas un allié, s'obligeait même à presser les Vénitiens de restituer les places qu'ils tenaient encore sur le littoral du royaume de Naples, et, s'ils n'y consentaient pas, à les y contraindre en fournissant trente mille écus par mois à l'empereur pour leur faire la guerre. François Ier s'engageait de plus à remettre pour la délivrance de ses enfants les deux millions d'or qu'il avait toujours offerts et selon le mode de paiement qu'il avait toujours proposé³. Il n'avait plus à fournir des troupes qui fissent cortège à son heureux rival en Italie, et les cent mille écus d'or que le traité de Madrid l'obligeait à payer pour le voyage triomphal de l'empereur en Italie, l'empereur les ajoutait à la dot de sa sœur la reine Éléonore, dont le mariage, déjà convenu et à moitié célébré en 1526,

¹ Lettre de François Ier au grand maître Anne de Montmorency, du 17 juillet 1529. — Mss. Béthune, vol. 8606, fol. 87. Note de M. Mignet.

² Mss. Béthune, vol. 8606, fol. 1.

³ 1.200.000 écus comptants lorsque le dauphin et le duc d'Orléans lui seraient rendus. 290.000 représentés par les sommes que l'empereur devait au roi d'Angleterre et dont celui-ci remettait les obligations au roi de France, enfin les 510.000 restant garantis par les biens territoriaux que le duc de Vendôme et plusieurs seigneurs français possédaient dans les Pays-Bas.

semblait destiné à assurer en 1530 son union avec François Ier¹. Ces prévisions malheureusement ne se réalisèrent point. Le traité de Cambrai, dit M. Mignet, accorda François Ier et Charles-Quint sans les unir ; ce traité, plus connu sous le nom de paix des dames, suspendit par une réconciliation apparente le cours de leurs naturelles inimitiés, et au fond il fut moins une paix qu'une trêve entre ces deux grands rivaux.

¹ Voir le traité de Cambrai dans Dumont, *Corps diplomatique*, vol. IV, 2^o partie, p. 7 à 15.

CHAPITRE VI

SITUATION INTÉRIEURE DE LA BELGIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE MARGUERITE D'AUTRICHE. DERNIÈRES ANNÉES DE CETTE PRINCESSE, SA COUR, SON INFLUENCE SUR LES LETTRES ET LES ARTS

Les années que nous venons de parcourir, absorbées par des guerres continuelles, — guerre contre les *comuneros* d'Espagne, guerre dans le nord des Pays-Bas, guerres en France et en Italie, — avaient coûté cher à la Belgique. Le gouvernement de l'empereur, toujours à court d'argent, avait été obligé de pressurer ses peuples pour tenir tête à tant d'ennemis sur un si grand nombre de territoires différents. Ce gouvernement était alors aux mains d'une femme d'un esprit remarquable, d'un caractère viril, l'une de ces têtes puissantes du XVI^e siècle, a dit un écrivain national¹, où tout, dans notre patrie, fut grand, les hommes et les choses, les chefs et les peuples. Née à Bruxelles le 10 janvier 1479, Marguerite était fille de l'archiduc, puis empereur Maximilien, et de Marie de Bourgogne. Elle avait perdu sa mère, morte, on se le rappelle, d'une chute de cheval dans une partie de chasse, deux années après sa naissance. Jeune femme, elle avait passé par d'étranges et nombreuses vicissitudes. Destinée dès son enfance pour épouse au dauphin, fils de Louis XI, elle fut élevée à la cour de France, puis renvoyée ignominieusement à son père, à la suite du mariage du dauphin, en 1491, avec Anne de Bretagne. Revenue en Belgique, Marguerite devint, en 1497, la femme de Jean, fils de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. Veuve la même année, elle se remaria, en 1501, avec Philibert le Beau, duc de Savoie, qui mourut en 1504, et à qui elle fit élever le superbe mausolée qui décore l'église de Brou en Bresse. Son père la nomma, en 1506, gouvernante des Pays-Bas, qu'elle administra jusqu'à la fin de sa vie avec un grand renom d'habileté et de vigueur, non sans avoir été mêlée, d'une façon très

¹ J. J. Altmeyer, *Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour*. — Ce travail, publié originellement dans la *Revue belge* de Liège, remonte à 1839. — M. Altmeyer, mort depuis plusieurs années, était un écrivain savant, laborieux, et surtout sincère. Malheureusement, sans être irréligieux, il manquait d'instruction et de convictions arrêtées sur les choses du monde supérieur et la marche des événements humains sous la direction providentielle. De là dans ses écrits tant de faux jugements, tant d'appréciations inexactes. Mais ce n'en était pas moins un cœur droit, une âme généreuse, un caractère loyal. Aussi trouve-t-on chez lui, à côté de beaucoup d'assertions hasardées ou inexactes, des aveux pleins de franchise, les preuves les plus étonnantes parfois d'estime, d'admiration même, pour des hommes et des faits qui ne rencontrent, chez beaucoup d'écrivains du jour, que dédain ou injure mêlés d'ignorance.

active et très influente, aux négociations diplomatiques et aux événements politiques les plus considérables de son temps.

A l'époque où nous sommes arrivé, la tendance générale des gouvernements les poussait vers le développement de leur autonomie, la centralisation administrative, et, il faut bien le dire, l'affaiblissement et la ruine des libertés de leurs sujets et particulièrement des franchises religieuses et communales, Charles-Quint partageait, sur ce point, toutes les idées des princes de son temps, et il fut toujours énergiquement soutenu, en Belgique, par sa tante Marguerite, qui, sur ce chapitre, n'était pas plus endurante que son neveu. Après avoir confirmé cette princesse dans le gouvernement de nos provinces et lui avoir adjoint un conseil, Charles-Quint s'était embarqué pour l'Espagne à la fin de septembre de l'an 1546, et il ne fit plus depuis, parmi nous, que de courtes apparitions.

L'avènement de Charles-Quint au trône de son aïeul Ferdinand le Catholique et sa prise de possession du comté de Flandre, avaient été célébrés, dans les Pays-Bas par des manifestations enthousiastes de la joie populaire, dont nous nous faisons difficilement une idée aujourd'hui. C'étaient, dit l'écrivain que je citais tout à l'heure, c'étaient des fêtes, des fêtes augustes et solennelles que ces glorieux avènements des princes de Belgique, alors qu'ils se transportaient dans les principales villes du pays, pour recevoir, au milieu de cérémonies pompeuses, le serment sacré des habitants et pour jurer ensuite eux-mêmes de garder et de faire respecter les franchises et les libertés des communes et des provinces. Comme esquisse d'une de ces inaugurations, nous transcrivons après lui une description de la joyeuse entrée de Charles-Quint à Douai, où l'avait accompagné sa tante Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

Le 15 mai 1516, Charles, roi des Espagnes et comte de Flandre, ayant fait à Douai sa joyeuse entrée, devait se rendre le lendemain à la halle pour les serments, à ce respectueusement invité par les échevinages qui lui parlèrent à genoux. Le parvis de la halle fut richement tendu tant de drap d'or que de velours. Après avoir entendu la messe, le roy y vint associé de sa tante, madame Marguerite d'Autriche, et de sa sœur aînée, madame. Il fist le serment en tel cas requis, et semblablement tout le commun à luy, ainsi qu'il s'en suit :

Serment du commun.

Nous jurons et promettons de vous estre loyaulx et obéissans subjects et garder vostre estat et personne, vos pays, droits, hauteur et seigneurie, et de vous servir envers et contre tous.

Serment du roy.

Sire, vous jurez et promettez garder et tenir les privilèges, franchises, usages et coutumes, bonnes et louables de vostre ville de Douay, ainsy que vos prédécesseurs, contes et contesses de Flandre, ont fait en temps passé.

A quoi nostre dit seigneur respondit : *ainsi le jure et promets tenir*. Et ce fait, fut rué les deniers du roy, or et argent, sur ledit peuple, qui, de courage, grans et petits, crièrent : *vive Bourgogne !* et luy-même roy en jeta par deux grosses peignies (poignées) en présence de ses dictes tante et sœur, voyant la bonne

vœuille (volonté) dudit commun, dont il se réjouyssoit, et jamais prince n'avoit jeté or ny argent comme il fist¹.

On sait néanmoins, ajoute l'écrivain auquel sont empruntés ces détails, comment ce grand démolisseur des libertés communales demeura fidèle à son serment. Ces paroles sont trop sévères sans doute, mais ce qu'on ne peut nier, c'est que Charles-Quint était partisan déclaré du pouvoir fort, et disposé à restreindre, autant qu'il était en lui, ces libertés. Malheureusement, il faut bien le reconnaître aussi, ces vieilles franchises, héritage de nos pères, étaient poussées à l'excès, se combattaient mutuellement et tendaient souvent à substituer des intérêts égoïstes, des volontés ambitieuses, des prétentions anarchiques, au bien commun et au respect des droits du prince et de chacun des membres de l'état.

Au moment où Charles-Quint, après un court séjour en Belgique, allait partir pour ceindre la couronne impériale en Allemagne, il confirma Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas, par lettres patentes données à Maëstricht le 19 octobre 1520. Considérant, disait-il, que sa très chère dame et tante, dame Marguerite, avoit apporté, durant sa précédente absence, bon et grand devoir à la conduite de ses affaires, et vu la peine, travail et diligence qu'elle avoit pour ce pris, s'étant si grandement et vertueusement acquittée de ses fonctions de régente et de gouvernante, qu'à son retour de ses royaumes d'Espagne, elle lui avoit rendu bon et loyal compte de toute son administration, remis ses pays et sujets en ses mains en bonne union, sujettion vraie et due obéissance, à son apaisement et contentement, il l'institua et l'établit derechef régente et gouvernante générale des Pays-Bas, en la même forme et manière qu'elle l'avoit été jusques à son retour d'Espagne. Par ces lettres Charles-Quint institua également un conseil privé qui n'eut plus en réalité qu'un caractère consultatif². L'évêque de Liège, Érard de la Marck³ et Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, furent appelés à en faire partie avec les princes du sang et les chevaliers de la Toison d'or. Au nombre des conseillers ordinaires figuraient Gérard de Pleine, Jean de Sauvage, Jean Hannaert, seigneur de Liedekerke, vicomte de Lombeke ; Philibert Naturel, Antoine de Ligne, les sires d'Arenberg, de Rogendorff, de Goemignies, de Berlaimont, de Montbaillon et de Dormans. Parmi les maîtres des requêtes on comptait Claude de Boisot, docteur en droit et archidiacre d'Arras ; Louis de Maranches, seigneur de Saint-Aubin ; Antoine de Metteneye, Hugues de Marenne, Liévin de Pottelsberghe et Antoine de Waudripont, Philippe Hanneton, Guillaume des Barres, Laurent du Blioul, Jean de Marnix, Remacle d'Ardenne, Jean le Sauch, Georges d'Esplechin, Alexandre de Herbais remplissaient les fonctions de secrétaires.

Le conseil privé devait suivre partout la gouvernante et s'assembler en tel lieu et chaque fois qu'elle le jugerait convenable. Le chef du conseil, Jean Caulier, et les maîtres des requêtes étaient tenus de siéger deux fois par jour pour expédier les affaires courantes, et de lui adresser annuellement un rapport. Marguerite avait exclusivement la signature des lettres closes, la garde des sceaux, le pouvoir de convoquer les états. C'était à elle que les états comme les particuliers avaient à

¹ Taillard, *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France*.

² A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. II, p. 323.

³ Prince équitable, modéré, généreux, prélat de science et de vertu, Érard de la Marck fut d'abord dévoué à la France, mais offensé par François Ier, il abandonna ce prince en 1510, et embrassa le parti de Charles, à l'élection impériale duquel il contribua de tout son pouvoir et de toute son influence. Altmeyer, *Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour*.

recourir pour toutes leurs communications avec le gouvernement. Le comte de Nassau, maintenu dans sa charge de capitaine général des gens d'armes, lui était subordonné dans l'exercice de son commandement. Le grand conseil de Malines, le conseil souverain de Brabant, les autres cours et tribunaux étaient placés sous l'autorité de la gouvernante et du conseil privé ; il leur était expressément défendu de dépêcher aucune *lettre de grâce, de placet, de commissions, de pardon, de sureté, de répit* ou autres semblables. Ces différentes dispositions, dit M. Altmeyer parlant de ces corps, étaient autant d'infractions à leurs privilèges : cela est vrai, mais il est juste de remarquer que ces privilèges ils les tenaient du gouvernement lui-même.

Après la prise de Tournai, Charles-Quint, s'appuyant sur une demande des chefs de la bourgeoisie, abrogea, le 14 février 1522, les règlements de 1340 et 1371, qui avaient donné lieu, disait-il, à des abus préjudiciables aux bourgeois, occasionné des dettes excessives, porté les gens de métier à négliger leur travail pour rechercher les offices de jurés, échevins ou *eswardeurs*, cause de ruine pour eux et pour leurs familles. Il était ainsi arrivé, ajoutait-il, que les *eswardeurs*, au lieu d'élire les bourgeois les plus notables, les plus vertueux, les plus sages, les plus riches et les plus expérimentés, avaient, la plupart du temps, appelé à composer la loi, et même nommé aux charges de judicature *simples gens de mestiers ne sachant ni lire ni escrire*. Il y substitua un nouveau règlement qui réduisait de vingt membres à quatorze le collège des jurés. Ces quatorze membres, deux prévôts et douze jurés, étaient à la nomination du souverain, ainsi que les deux mayeurs et les échevins, qui de quatorze n'étaient plus que douze. A ces deux corps furent dévolus l'administration de la ville et le jugement des affaires criminelles, sous le ressort du conseil de Flandre et du grand conseil de Malines. Pour les affaires d'importance, ils étaient tenus d'appeler dans leur sein le gouverneur et le grand bailli, ou leurs lieutenants, et de décider à la pluralité des voix. Plus tard même, un règlement du 4 août 1551, déterminant la manière de compter les suffrages dans les assemblées des magistrats où assisteraient ces deux hauts fonctionnaires, prescrivit de recueillir les voix par tête, et en attribua trois au gouverneur, et deux au grand bailli. Enfin, enlevant à la démocratie toute influence politique, le règlement de 1522 laissa seulement aux doyens et aux sous-doyens la connaissance des affaires de leurs métiers et des infractions à leurs statuts. Quant aux métiers ou bannières, ils ne furent plus appelés qu'à consentir les levées d'argent, l'établissement d'impôts, les accords d'aides¹. C'était-là, dit M. Henne, un redoutable avis annonçant aux communes des Pays-Bas le sort réservé à leurs constitutions².

Vers la fin de l'année 1521, les états généraux des Pays-Bas avaient été convoqués à Gand. La session s'ouvrit le 23 décembre. A la séance d'ouverture, Charles-Quint leur exposa que la guerre, provoquée par le roi de France et le sire de Sedan, lui avait imposé de si fortes dépenses, qu'il était endetté de cinq cent mille florins, bien qu'il y eût employé cinq cent mille écus venus d'Espagne. Or, disait-il, il allait être obligé de se rendre dans cette partie de ses domaines, où sa présence était impérieusement exigée par la gravité des événements, et ce voyage lui coûterait au moins deux cent mille écus. Il annonçait en même temps qu'il avait résolu de lever, aux frais du pays, deux mille chevaux et six mille hommes de pied, dont l'entretien exigerait une dépense de soixante mille florins

¹ M. Gachard, *Notice sur les archives de la ville de Tournai*.

² A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. II, p. 425 et 426.

par mois. Il requérait donc les états de voter les aides nécessaires à cet effet¹. Les députés, sans se prononcer sur ces propositions, se séparèrent pour en référer à leurs principaux. Au mois de janvier suivant, la Flandre accorda cent mille livres ; le Hainaut, trente-deux mille ; Valenciennes, huit mille. Mais cet exemple ne fut suivi que par la Hollande, qui accorda soixante mille livres (mars 1522), et par la Zélande, qui en accorda trente-cinq mille payables en trois ans².

Les Pays-Bas étaient loin de se trouver, en ce moment, dans une situation prospère. Des épidémies désolaient nos provinces ; les relations commerciales avec la France étaient rompues ; les Frisons se maintenaient en état d'insurrection, et leurs pirates, aidés par ceux de la Gueldre, causaient de grands dommages à la Hollande et à la Zélande ; l'imminence enfin d'une guerre avec le Nord tenait dans l'anxiété nos provinces maritimes menacées dans leur commerce et dans leurs intérêts les plus graves.

Christiern II, roi de Danemark et de Norvège, avait épousé Isabelle, sœur de Charles-Quint. Mauvais époux, prince cruel, il était en lutte avec le clergé et la noblesse de ses états. Charles-Quint déjà lui avait fourni six vaisseaux de guerre. avec lesquels, et en s'aidant pour lever des troupes des premiers fonds provenant de la dot d'Isabelle, il était parvenu à faire rentrer dans le devoir une partie de ses états insurgés. Le 1er juillet 1521, il était arrivé à Anvers accompagné d'un nombreux cortège, et y avait été reçu avec de grands honneurs³. Il venait réclamer le reste de la dot de sa femme, et proposer à Charles-Quint une alliance offensive contre son oncle Frédéric, à qui il contestait les duchés de Schleswig et-de Holstein, et contre les villes maritimes de la Baltique, Lubeck surtout, qui soutenaient contre lui ses sujets révoltés⁴.

Charles-Quint ne s'était pas montré éloigné d'accueillir cette proposition ; il avait même soumis aux états de Brabant et de Hollande un projet de confédération avec le Danemark. Mais une guerre avec les villes maritimes du Nord, c'était, comme résultat immédiat, une hausse énorme dans le prix des grains c'était la ruine du commerce des Pays-Bas. Marguerite et le conseil privé insistèrent sur ces dangereuses conséquences ; ils firent ressortir les tendances de Christiern vers la réforme, et réussirent à écarter le projet d'alliance. Le roi quitta sur le champ les Pays-Bas, et, rentré dans ses états, non content S'exhaler sa colère en termes furibonds, il fit saisir les ambassadeurs de son beau-frère et les jeta

¹ M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.

² M. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. III, 14.

³ Les deux monarques, Charles et Christiern, accompagnés de l'archiduchesse Marguerite, posèrent à Anvers, le 14 juillet, la première pierre du chœur de Notre-Dame. A leur retour à Bruxelles, Christiern donna un splendide banquet, où figura le célèbre Albert Durer, qui peignit le portrait du roi de Danemark. Voir J. J. Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et politiques des Pays-Bas avec le Nord*.

⁴ Christiern ou Christian II, né en 1481, régna de 1512 à 1523, envahit la Suède, battit Stenon Sture à Bogesund, et fut couronné à Stockholm, en 1520. Ennemi de la noblesse, dont il fit tomber les principales têtes en cette dernière ville, il fut détrôné par Frédéric Ier, son oncle, en Danemark et en Norvège, et par Gustave Vasa en Suède fan 1523. Il revint en Norvège en 1532 avec des secours de son beau-frère Charles-Quint, fut battu et renfermé dans une étroite prison. Il mourut après une longue captivité à Kalundborge en 1529 ; abus du vin avait égaré sa raison. Il avait fait de grands efforts pour introduire la réforme dans le Nord.

en prison au mépris du droit des gens. Charles-Quint usa de représailles, et fit incarcérer les ambassadeurs danois au château de Vilvorde¹.

Les relations entre le roi de Danemark et les Pays-Bas allaient malheureusement avoir des résultats plus graves et plus sérieux que ces querelles domestiques. L'absence de Christiern avait favorisé les progrès de l'insurrection en Suède, et les Lubeckois, à la nouvelle de ses projets contre leur indépendance, avaient pris les armes. La guerre avait à peine éclaté, que déjà les Pays-Bas en éprouvaient le funeste contrecoup. La Hanse, en possession du monopole du trafic du Nord, tenant par le Sund le Danemark et les Pays-Bas dans sa dépendance, voyait avec une jalouse appréhension les progrès du commerce de nos provinces. Ces progrès étaient favorisés par les rois de Danemark, impatients de secouer le joug des villes hanséatiques. Déjà, en 1427, le roi Éric avait accordé aux marchands des Pays-Bas des privilèges particuliers qui avaient considérablement agrandi leur action dans les mers du Nord et particulièrement dans la Baltique. Le mariage de Christiern II avec Isabelle avait paru une occasion toute naturelle d'étendre ces avantages ; les Hanséates alarmés s'étaient rangés avec acharnement du côté des ennemis du roi, et n'avaient rien omis pour nuire au commerce des Pays-Bas. A diverses reprises déjà cette malveillance avait failli entraîner une rupture complète ; dès 1514, il avait fallu toute la modération des ambassadeurs de Marguerite, Corneille de Scheppere, Gaspard de Halmalle et Jacques de Voocht, pour prévenir une guerre déclarée. L'alliance projetée entre Christiern et son beau-frère la fit éclater immédiatement : sans autre déclaration, les Lubeckois saisirent dans la Baltique deux cents navires chargés de céréales, et interdirent au commerce des Pays-Bas la navigation des mers du Nord².

Cette brusque agression jeta le trouble dans les affaires et causa une hausse extraordinaire dans le prix des grains³. Dans plusieurs villes, à Louvain, à Vilvorde, la cherté du blé excita des mutineries de femmes⁴. Pour apaiser les esprits il fallut recourir à des mesures inusitées. Il fut défendu, sous peine de confiscation et correction arbitraire, d'exporter les céréales et de les vendre ailleurs qu'aux marchés francs. Afin de pourvoir au désordre de la cherté du prix des blés et de subvenir au pauvre peuple, on ordonna le récollement de tous les grains se trouvant dans les greniers des abbayes, monastères, couvents, hostels-Dieu, nobles, bourgeois, rentiers, censiers, marchands, et autres tenans blés⁵.

¹ A Pirotin Fontaine, lieutenant du capitaine des hallebardiers de madame, pour despences par luy faietz, pour avoir mené les ambassadeurs du roy de Danemarke de Dordrecht à Wilvorde, à cause de l'emprisonnement des ambassadeurs de l'empereur, en l'an xvcxxij, xxvij livres iii sols. *Registre Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530. — Citation de M. Henne.

² M. Henne d'après Altmeyer, ouvrage cité.

³ A Malines, de 1519 à 1521, le prix de la mesure de froment, *viertel*, monta de *3 schellingen 4 penningen* à *11 schellingen 6 penningen* (Azevedo). A Bruxelles, le prix du seigle qui s'était vendu 8 sous et demi en 1520, s'éleva en 1521 à 19 sous (*Costuymen ende rechten der stad Brussel*). Citation de M. Henne.

⁴ A maistre Laurent du Blioul, pour ung voyage par luy fait en octobre xx à Vilvorde, touchant la mutinerie des femmes à cause des bledz. *Reg. Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530. Citation de M. Henne, — A maistre Jehan Delsaueh, pour avoir esté à Louvain, touchant la mutinerie des femmes à cause des bledz, le viie de décembre xx. *Ibid.*

⁵ On lit au compte de Josse de Hennele, bailli d'Haerlebeke, de 1521-1522, fol. V, *Archives du royaume* : Ledit bailly, en obéissant aux lettres des président et gens du

Ces mesures furent exécutées avec une extrême sévérité dans toutes les provinces¹. Elles furent cependant modérées en faveur des Malinois, grime sans doute à la présence de Marguerite. Il leur fut permis de se procurer des grains dans les autres provinces, et ils en exprimèrent leur reconnaissance au chancelier de Brabant, Jérôme Vanderfoot, auquel ils firent don d'une coupe de vermeil².

On recourut en même temps aux négociations. Le gouvernement et les états de Hollande s'empressèrent de désavouer toute participation aux projets de Christiern II. Charles-Quint, intéressé d'ailleurs à étouffer une querelle qu'eût exploitée la France, appuya ces démarches. Il pressa son beau-frère de restituer aux Lubeckois les biens qui leur avaient été enlevés et de leur rouvrir le commerce de ses états. Mais, loin d'avoir égard à ces demandes, l'irascible Danois accabla de vexations les marchands des Pays-Bas, et leur occasionna plus de trois cent mille florins de pertes³. Les réclamations du gouvernement eurent plus de succès auprès des Hanséates : la paix fut momentanément rétablie, et elle amena tout de suite une baisse dans le prix des céréales⁴.

Quelque pressé que fût l'empereur de se rendre en Espagne, où son autorité était méconnue depuis deux ans, il ne voulut point quitter les Pays-Bas avant d'avoir mis ordre tant aux affaires publiques qu'à ses intérêts propres et à ceux de sa famille. Il avait notamment à régler les parts d'héritage de son frère Ferdinand et de sa tante Marguerite. Celle-ci renonça à tous ses droits à la succession de son père Maximilien en faveur de Charles, l'aîné de ses neveux, moyennant une somme de deux cent cinquante mille livres de quarante gros payable en dix années. Les droits de Ferdinand comprenaient une part dans les états et seigneuries échus aux fils de Philippe le Beau. Le conseil privé et la

conseil en Flandres, par lesquelles ensuivant celles à eulx escriptes de par l'empereur, s'est transporté avec deux assistens à dix-sept villaiges dudit bailliage de Harlebecque, et aultres lieux des abbayes, monastères couvens, hostels-Dieu, nobles, bourgeois, rentiers, censiers, marchans et autres tenans bledz et illecq, reellement et de fait prendre veue et inspection des bledz y estans, et ce qu'il en trouva, et de envoyer à la plus grande diligence que possible lui fut par bonne déclaration ausdits du conseil en Flandres, pour selon ce adviser à pourveoir et remédier au désordre de la chierté du prix du bledz lors régnant, et subvenir au povre peuple.

¹ Ordre de l'empereur aux officiers et gens de loi et de justice, de incontinent et sans délai, faire venir et visiter tous les greniers, granges et aultres lieux, des abbayes, monastères, couvens, hostels-Dieu et autres ayant bledz, en mettant par déclaration iceux et autres grains, et d'envoyer audit lieutenant (du gouverneur) ce qu'ils avoient trouvé, pour après, et endedans dix jours, lors prochain ven., le tout renvoyer devers ledit empereur, pour en estre fait ce qu'il appartiendroit. *Compte de Jean de Berghes*.

Ordre itératif du conseil privé de mettre hastivement de jour et de nue, endedans lesdits dix jours, par escript et par ordre le nombre et quantité desdits grains, ce qu'il fist à cause de la clameur du peuple pour le renchérissement desdits grains qui se faisoit de jour en jour. *Ibid.*

11 février 1522. Lettre de l'empereur ordonnant à chaque officier, en son quartier, avec les gens de lois des villes et villages, de s'informer et de visiter tant les abbayes, bonnes maisons, censiers, bourgeois, rentiers, pour savoir le nombre et la quantité des blés et autres grains pour en faire rapport. *Compte de Jacques de Gavre*.

² Azevedo.

³ Lettre d'Antoine de Metz à Christiern II, du 26 septembre 1522, citée par M. Altmeyer, *Isabelle et Christiern II*.

⁴ A la fin de 1522, à Bruxelles, le prix du seigle tomba de 19 sous à 8. *Costuymen ende rechten der stadt Brussel*.

chambre des comptes du Brabant furent consultés sur la qualité, la nature et la condition des pays de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, d'Outre-Meuse et du territoire de Malines en matière de succession¹. Dans un mémoire du 6 décembre 1521, ces conseils estimèrent que ces pays ne pouvaient être ni démembrés, ni divisés, et devaient revenir intacts au fils allé du souverain, avec charge toutefois d'allouer à ses frères et sœurs un revenu suffisant pour leur entretien, sans grande charge ni diminution pour le domaine². Ferdinand était le 10 décembre 1521 à Bruxelles ; il renonça, au profit de son frère aîné, à tous les droits à la succession de son père aux Pays-Bas en échange des états allemands de leur commun héritage, c'est-à-dire, de l'Autriche, de la Carinthie, de la Carniole, de la Styrie et du Tyrol. De cette époque date la division de la maison d'Autriche en deux branches, la branche aînée, ou maison d'Autriche espagnole, dont Charles-Quint fut le chef ; la branche cadette, ou maison d'Autriche allemande, dont Ferdinand fut le premier rameau, et qui s'agrandit bientôt par l'avènement de ce prince aux couronnes de Bohême et de Hongrie.

Durant l'hiver de 1521 à 1522, l'empereur visita quelques-unes de nos provinces, et y régla plusieurs points de haute importance. La tentative des Français sur Liège avait rattaché indissolublement Érard de la Marck à la cause de l'empereur, et il l'avait prouvé en fournissant à son allié de l'argent, des soldats et des canons. Charles-Quint, de son côté, avait non seulement confirmé, le 27 juillet 1521, le privilège du 24 juin 1518, qui avait déchargé les Liégeois de porter devant la chambre impériale les causes n'excédant point la valeur de six cents florins d'or du Rhin en matière réelle et immobilière, ou de trois cents florins en matière mobilière et personnelle, mais il avait porté au double le taux fixé par Maximilien pour le dernier ressort. Il obtint ensuite de Léon X la pourpre romaine pour le prince-évêque, et voulut en remettre lui-même les insignes au nouveau cardinal. Il se rendit à cet effet à Liège, au mois de janvier 1522, et, ayant remonté la Meuse avec Érard, il procéda à cette cérémonie en l'église de Saint-Aubin à Namur, le 22 janvier. Cette solennité fut rehaussée par la création de plusieurs chevaliers, et le magistrat de Namur, à la suite d'un somptueux banquet, donna à ses illustres hôtes le spectacle d'un combat d'échassiers, si cher à la population namuroise. Ce fut alors, paraît-il, que les brasseurs de Namur obtinrent la faculté de fabriquer leur bière sans payer aucun droit ni gabelle, privilège dont ils se montrèrent depuis fort jaloux³.

Érard de la Marck, appelé dans le conseil privé, comme nous le disions tout à l'heure, lia de plus en plus l'intérêt de ses états à celui de nos provinces. Mais il fallait penser à l'avenir. Charles-Quint usa de tout son ascendant pour l'amener à se désigner un successeur dévoué à la maison d'Autriche. La chose rencontra de sérieux obstacles de la part du chapitre de Saint-Lambert, qui y voyait une atteinte à ses prérogatives, et qui ne céda qu'après de longues négociations. L'empereur chargea sa tante de cette mission d'autant plus ardue qu'il s'agissait de vider, en même temps, les interminables différends avec l'évêché, au sujet des juridictions diocésaines et de Maëstricht. L'habile princesse conduisit ces négociations avec infiniment d'adresse et parvint à obtenir la coadjutorerie pour Corneille de Berghes, d'une famille notoirement dévouée à l'empereur⁴. Charles-

¹ Lettre du 3 octobre 1521, Registre n° 110 aux *Archives du royaume*.

² Lettre du 3 octobre 1521, Registre n° 110 aux *Archives du royaume*.

³ Galliot, *Histoire de Namur*.

⁴ Le coadjuteur était neveu de Jean de Berghes ; son père Corneille avait épousé Marie de Zevenbergen.

Quint n'avait rien négligé pour s'attacher cette cité de Liège naguère si hostile à sa maison. Le 14 août. 1521, il avait alloué une pension de mille livres de quarante gros, monnaie de Flandre, [aux bourgmestres, jurés et conseil de Liège, tant et si longuement que l'alliance et confédération estant entre lui et ses pays avec les états et pays de Liège seroit maintenue](#)¹, et en attendant qu'on eût examiné la question de l'exemption des droits et tonlieux qu'ils sollicitaient en Brabant, en Hollande et en Zélande². Un grand nombre de notables reçurent, en outre, des pensions spéciales³. A la même époque, un traité de libre commerce et de sûreté de voyage fut renouvelé entre les duchés de Lorraine et de Bar et le Luxembourg⁴.

Nous l'avons dit, dans l'administration des Pays-Bas à l'époque où nous sommes, un système récent de centralisation tendait à se substituer à la puissante organisation des communes. C'était un moment de transition, et le gouvernement en souffrait sur beaucoup de points. Charles-Quint voyait le mal et il y mit obstacle autant qu'il était en lui, mais sa présence était impérieusement réclamée en Espagne ; il n'avait ni le temps ni les moyens d'y appliquer des remèdes efficaces et définitifs. Il dut se borner à donner des instructions à Marguerite, pour appeler toute l'attention de cette princesse sur une situation, qui exigeait, avec une vigilance exceptionnelle, l'étude approfondie des choses et des hommes.

Après la mort de Charles le Téméraire, un grand nombre de seigneurs s'étaient mis au service de la France et avaient transporté dans ce pays le siège de leurs intérêts. Charles-Quint recommanda expressément à la -gouvernante de ne point perdre de vue les familles nobles dont les biens étaient situés à proximité de la frontière, et de ne rien omettre pour mettre obstacle à la transmission de ces biens à des héritiers étrangers. Informé de la fin prochaine de Louis de Rollin, sire d'Aimeries, l'empereur prescrivit des mesures pour empêcher ses biens de tomber en des mains exotiques⁵. Au premier avis de la mort de ce seigneur, Marguerite devait faire occuper ses places fortes et surtout son château d'Aimeries, [dans l'intérêt de la sûreté du prince et de ses pays, et afin de les garder au profit de celui ou de ceux qui y auroient droit](#). Puis, tout en les gardant, on traiterait de leur acquisition avec les héritiers légitimes. Charles-Quint érigea donc en principe, principe consacré par des ordonnances postérieures⁶, la défense de vendre ou de transporter aucune terre située sur les les frontières sans l'autorisation du gouvernement.

Les guerres particulières, ce triste legs de la féodalité, n'étaient pas entièrement éteintes, non seulement entre les villes et les seigneurs, mais même entre les

¹ *Registre Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° 191 v°.

² *Registre Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° 191 v°.

³ *Registre Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, *passim*.

⁴ Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, VIII, 15 et 16. *Pièces justificatives*, CXLVII.

⁵ [Et quant au seigneur d'Aymeries, avec ce qu'il ne le peut faire longue et que ses héritiers sont estrangers](#). Lettre de Marguerite du 22 avril 1526, *Correspondance*, I, 206. On voit, remarque M. Henne, que les prévisions de Charles-Quint ne se réalisèrent point de sitôt.

⁶ Voir, entre autres, une ordonnance du mois d'août 1539, *Archives de l'Audience*. Citation de M. Henne.

particuliers et les villages¹. Ce recours à la violence extra-légale était surtout, fréquent dans les provinces wallonnes. Charles-Quint enjoignit à ses officiers de prévenir et de réprimer les voies de fait par tous les moyens en leur pouvoir. Les différends éclatant entre seigneurs, villes ou provinces devaient être immédiatement soumis à des arbitres chargés de vider le débat en appointant sommairement les parties. Ensuite il défendit formellement d'édifier des **maisons fortes** sans son autorisation. Toutes les instructions données aux gouverneurs des provinces continrent la défense de permettre à personne, de quelque qualité ou condition qu'il fût, d'élever aucun fort ou d'augmenter les fortifications des forts existants, sans y être spécialement autorisé par lui ou par la régente². Durant tout son règne, le gouvernement s'appliqua aussi à défendre le commun peuple contre les entreprises des seigneurs féodaux. Ainsi nous le voyons, en 1521, intenter un procès à Baudouin, seigneur de Carnières, **pour certaines insolences, foules et outrageux maintiens faits à l'encontre de ses manants dudit Carnières**³.

Il ne pouvait échapper à l'intelligence d'un prince doué au plus haut degré du talent de discerner le mérite, remarque un de ses récents historiens⁴, auquel nous sommes redevable de la plupart de ces détails, que la bonne administration tient plus au choix des fonctionnaires qu'à la perfection des règlements. Aussi ses instructions recommandent-elles, sur ce point, de n'avoir égard qu'au mérite et proscrivent toute faveur personnelle **afin de sauvegarder ainsi son honneur et sa conscience**. Les commissaires du gouvernement chargés de procéder au renouvellement des magistratures municipales eurent ordre de **rechercher et commettre gens de bien, idoines et suffisants tant pour le bien de l'empereur que pour le bien de la justice et du pays**. L'empereur prescrivit en particulier à sa tante de bien s'assurer de l'aptitude comme de la fidélité des officiers des villes, des places fortes et des châteaux, et l'autorisa à remplacer provisoirement, jusqu'à disposition ultérieure, les incapables et les suspects.

Sur toutes choses icelluy seigneur empereur vouloit et entendoit le fait de la justice estre entretenu en bon ordre. A cet effet, il chargea Marguerite de rechercher les améliorations à introduire dans l'organisation judiciaire, et de pourvoir, après information, aux **omissions, abus ou inconvénients**, qui se présenteraient. Il prescrivit l'exacte observation des lois, sous peine, pour les officiers, d'être destitués de leurs offices ; pour les particuliers, d'être punis arbitrairement, **sans faveur ni exception, et en exemple pour tous**. Les procès où il était intéressé devaient être vidés le plus promptement possible, et il ordonna de modifier le tribunal auquel ils étaient déférés, le *Camergericht* du Brabant, **afin que la justice du domaine fût mise en bon ordre**. Une ordonnance du 2 mai 1522 attribua au conseil de Malines le droit de désigner, en cas de vacance, **trois personnages vertueux, de bonnes mœurs, experts, idoines et suffisants à l'état de conseiller, pour que l'empereur en prit l'un et le pourvût dudit état**⁵. Cette disposition, on l'a remarqué avec raison, était digne du prince qui préluait à

¹ Les comptes des officiers de justice, principalement ceux du Luxembourg, du Hainaut, et du Brabant-wallon abondent en exemples.

² Voir les instructions données à Pierre de Werchin, au comte de Berlaymont, etc. Mss. de la Bibliothèque royale, n° 20411. Citation de M. Henne.

³ Compte de Jacques de Gavre, du 1er octobre 1521 au 30 septembre 1522. *Archives de Lille* ; M. Gachard, *Rapport sur ces archives*, 422.

⁴ M. Henne.

⁵ *Archives du grand conseil*. Citation de M. de Bavay, *Le Grand Conseil de Malines*.

l'affranchissement du pouvoir judiciaire, lorsqu'il écrivait au même conseil : S'il m'arrivoit par importunité ou ignorance de signer aucunes lettres pour délayer ou différer le train de justice, ou pour donner loy et forme de procéder ès causes pendantes audit grand conseil, chose dont je me garderai tant que je pourrai, je veux qu'à telles lettres ne soit aucunement acquiescé ni obéy, mais que, nonobstant et sans avoir égard à icelles, lesdits du conseil fassent aux parties bonne et brève expédition de justice, sans faveur ou dissimulation, gardant ordre, stile et forme de procéder comme en bonne justice et équité faire se doit¹.

L'administration des finances réclamait de promptes réformes : elle fut l'objet de recommandations spéciales. Il fut enjoint à Marguerite de réviser l'état des pensions, et d'aviser aux moyens de racheter les parties du domaine engagées. On devait commencer par les terres du pays d'Outre-Meuse, dont les états venaient d'allouer à cet effet une somme de vingt mille florins d'or. L'inégale valeur des monnaies dans les diverses provinces donnait lieu à de fâcheuses perturbations dans les relations d'affaires et de commerce ainsi qu'à des troubles lors de la perception des impôts. Charles-Quint invita sa tante et ses ministres à étudier avec soin toutes les questions se rattachant à une réforme en cette matière et à l'organisation des nombreux établissements monétaires du pays.

Voyant une cause de ruine dans le luxe de la noblesse qui vivoit magnifiquement, tenoit table ouverte et dépensoit plus qu'elle n'avoit de rentes², l'empereur annonça l'intention d'y mettre un frein. Le conseil privé eut ordre de préparer des règlements somptuaires défendant, entre autres choses, de porter robes et habillements de drap, d'or et d'argent, satins brochés, cramoisy et aultres semblables. Gêné dans ses projets par les privilèges des communes et surtout par la Joyeuse-Entrée du Brabant, dont il étoit adverti que quelques articles qu'il avoit jurés, estoient non raisonnables, il recommanda à sa tante de recouvrer ces articles, par bon et discret conseil, pour les faire examiner et redresser s'il y avoit lieu. Il défendit les réunions d'états, les alliances de villes, non autorisées par le gouvernement, sous peine de rébellion et de châtiment arbitraire. Bien décidé à limiter toutes les influences distinctes de l'action politique et administrative du souverain, il chargea Marguerite d'envoyer à Rome un homme de bien pour y poursuivre les affaires des Pays-Bas. Toute opposition au gouvernement devait être réprimée sur le champ, si elle venait des laïques, en les faisant appréhender au corps et par la saisie de leurs biens ; si elle avait pour auteur des gens d'église, il fallait mettre la main sur leurs possessions temporelles. Toute résistance devait être promptement et énergiquement réprimée, soit par bonne et aspre justice, soit par la force. Il laissait la régente libre d'agir par tous moyens et expédients raisonnables, comme il le ferait lui-même, pour gagner les gens par des dons, des promesses ou d'autre manière, afin d'éviter de plus grands inconvénients ; mais, dans le cas où il serait nécessaire de recourir à la rigueur et force secrète, il lui étoit prescrit de consulter son conseil.

Ces projets de réorganisation intérieure ne détournaient point l'empereur de l'étude des mesures propres à la défense du pays. Il s'occupa spécialement des moyens d'augmenter la marine. Il engagea les provinces maritimes, et en particulier la Hollande et la Zélande, à équiper des navires pouvant servir à la fois contre l'ennemi en temps de guerre, et transporter des marchandises en

¹ Archives du grand conseil. Citation de M. de Bavay, *Le Grand Conseil de Malines*.

² Relation de V. Quirini, 61. Citation de M. Henne.

temps de paix. Il ordonna de soumettre à l'examen d'hommes compétents les règlements des amirautés de France, d'Angleterre et d'Espagne ; il fit étudier de même celui qui avait été donné aux Pays-Bas [du temps de monsieur de Ravenstein](#), afin de formuler une loi maritime répondant à tous les besoins. Par ses ordres, on dressa l'inventaire de l'artillerie, de la poudre, des autres munitions de guerre emmagasinées dans les arsenaux et garnissant les places fortes et châteaux. Il fut recommandé à Marguerite de s'approvisionner de salpêtre, de soufre et des autres substances nécessaires à la fabrication de la poudre, ainsi que de boulets de calibre pour les divers engins en usage. Les canons démontés ou hors d'état de service furent remontés sur leurs affûts, et Jean Poppinger reçut l'ordre de fondre à Malines de nouvelles bouches à feu¹. Il fut prescrit aux gouverneurs et aux officiers des villes frontières d'engager les communes et les corps de métiers à se pourvoir de pièces de gros calibre, en leur promettant de les aider par des subsides. Ces officiers devaient veiller à ce que chaque bourgeois fût muni au moins d'une arquebuse à croc, et à ce que les places soumises à leur commandement ne manquassent jamais d'artillerie, de poudre et de munitions de guerre. On enjoignit aussi aux habitants des villes frontières de faire des provisions de blés, de lard, de viandes salées, de vin, de cervoise pour un an ou six mois au moins ; en cas de refus, les gouverneurs et les capitaines étaient autorisés à les y contraindre. Les magistrats des villes de Brabant et ceux de Malines furent invités à établir des ponts-levis, à curer et à approfondir les fossés, à tenir leurs fortifications en bon état, à être en un mot constamment en mesure de résister à toute attaque.

C'est ici le lieu, pensons-nous, d'entrer dans quelques détails sur notre organisation militaire, telle qu'elle existait immédiatement avant Charles-Quint et au commencement de son règne ; nous passerons successivement en revue, d'une manière succincte, les principaux points de cette organisation. Au commencement du XVe siècle, nos institutions militaires étaient encore à la fois féodales et communales. Si Philippe-le-Bon avait commencé à tenir sur pied des corps de troupes permanentes, ni lui ni ses successeurs n'avaient renoncé à l'emploi des anciennes milices nationales. L'on avait vu, dans les temps les plus récents, les Français chassés du Luxembourg par les bonnes gens du comté de Namur, le Hainaut défendu par les milices de ce comté et du Brabant, la bataille de Guinegate (1479) gagnée par les [communiers](#) flamands, qui se battirent comme des héros. Aussi Philippe le Beau et Charles-Quint se gardèrent-ils bien de se priver de cet appui² ; on les voit même quelquefois encore, recourant aux levées en masse, appeler à la défense du pays tous les hommes de dix-huit

¹ A maistre Hans Paperinter, pour sa nouvelle artillerie, qu'il fondoit lors pour l'empereur, V livres. *Compte de J. Micault*.

² Ainsi, en 1506, Bruxelles envoya des piétons à Hal et à Léau (*Comptes de Charles Leclercq*) ; Anvers, à Turnhout et dans plusieurs communes voisines (*ibid.* et *Geschiedenis van Antwerpen*) ; le Brabant wallon en fournit quatre cents (*Compte de Paul Oeghe*), et plus tard le sixième homme du bailliage (*ibid.*). Des piétons flamands et malinois prirent part au siège de Wageningen, et des fantassins wallons, commandés par Robert de Bousanton, dit le Diable, et par le seigneur d'Aimeries opérèrent dans le comté de Namur (*Comptes de Ch. Leclercq*). En 1507, les milices de Bruxelles et d'Anvers fournirent des garnisons à Weert, Aerschot, Louvain (*Comptes de Ch. Leclercq*), et Lierre (*Geschiedenis van Antwerpen*). En 1509, Anvers reçut une indemnité de 4,386 livres 10 sols pour les piétons qu'elle avait envoyés à l'armée (*ibid.*). En 1531, le Brabant wallon mit sous les armes six mille hommes (*Compte de Paul Oeghe*).

jusqu'à quarante et cinquante ans¹ et au delà² en état de porter les armes. Les serments de Bruxelles, qui avaient pris une part glorieuse au siège de

Tournai, eurent d'autres occasions de se distinguer, et ce fut sans doute pour en tirer de meilleurs services que Charles-Quint convertit, le 2 octobre 1531, les soixante confrères du serment des archers de Namur en une compagnie de cent arquebusiers³. Dans ses instructions de 1522 à Marguerite, ce prince si habile et si prévoyant lui prescrivit d'établir les rôles de tous les hommes propres au service et d'engager les grandes villes à lever à leurs frais, et, suivant l'importance de leur population, un certain nombre de soldats. Jusqu'à la fin de son règne, on trouvera des appels adressés aux milices féodales et communales ; fréquemment aussi on verra les paysans des frontières et les bourgeois des villes, conduits par leurs officiers, combattre vaillamment l'invasion étrangère et faire essayer aux agresseurs de sanglantes défaites.

Déjà cependant les milices ne constituaient plus que la partie secondaire de l'armée ; elles n'étaient même plus généralement appelées à agir que dans les contrées auxquelles elles appartenaient. L'armée proprement dite était formée de corps réguliers, au sujet desquels nous devons entrer dans quelques détails spéciaux. Nous allons donc nous occuper successivement de l'organisation de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et de ce que l'on appelle aujourd'hui le génie militaire.

A l'origine le prince ne tenait à sa solde, d'une manière permanente, que quelques corps peu nombreux de fantassins. Jusqu'en 1508, ces corps ne dépassaient pas le chiffre de deux mille hommes, mais on résolut alors de le porter à dix mille. Les autres corps levés en temps de guerre étaient engagés au mois, licenciés à la conclusion de la paix, souvent même plus tôt, quand l'argent manquait. Le recrutement s'effectuait principalement dans les Pays-Bas, et c'est à tort que l'on n'a vu trop souvent que des Allemands, des Espagnols, des Italiens, dans ces vaillantes légions, si redoutables pour la France, qui devinrent la souche des vieilles bandes illustrées par la guerre de Trente ans, de ces intrépides régiments wallons si justement renommés et dont les glorieux

¹ 3 mai 1507. Ordre à tous les habitants au-dessus de XVIII ans et au-dessous de XL ans, sous peine de désobéissance, de se mettre sus, armez et embastonnez bien et empoint, pour résister aux Gueldrois et autres ennemis. *Compte de Paul Oeghe*.

25 novembre 1521. Placard de l'empereur publié dans le Hainaut ordonnant à tous hommes depuis l'âge de dix-huit jusqu'à cinquante ans, de se tenir prêts, armés et embastonnés, pour aller au secours de Tournay où étoit le siège, ou, au son de la cloche, aller avec le capitaine général à la rencontre des François que l'on disoit vouloir secourir cette ville. *Compte de Jacques de Gavre*.

Que tous ceux qui sont puissants d'avoir et porter bastons et armes estans de l'âge de vingt ans et au dessus, jusques à cinquante, agent à eulx pourvoir de harnoiz, bastons et armes dont ils se pourront mieulx aydier, veillant et ordonnant que les chefs, officiers en chacune ville, bourg ou franchise, facent enruler et tenir pretz, armez et embastonnez, tous ceux qui seront de l'âge que dessus, et nous envoyer les rôles. Ordonnance du 9 juin 1543, *Dépêches de guerre*, n° 367.

² Maximilien avait appelé aux armes tous les hommes de dix-huit à soixante ans. Ordonnance du 27 septembre 1487, aux archives d'Ypres. M. Lambin, *Notice sur ces archives*.

³ Jules Borgnet, *Des corps de métier et des serments de la ville de Namur*, dans le *Messenger des sciences historiques*, 1847, p. 207.

services, dit avec raison M. Henne, ont laissé des souvenirs encore vivants en Espagne et en Autriche¹.

Lorsqu'une levée avait lieu dans les campagnes et dans les villes féodales, les officiers du gouvernement désignaient les hommes les plus aptes au service jusqu'à concurrence du nombre fixé. Lorsqu'un contingent était demandé à la province, la répartition s'établissait entre les paroisses au prorata de leur part dans les aides. Au premier appel du tambour ou de la cloche, chaque homme désigné pour le service était tenu de rejoindre son enseigne, sous peine de la hart, en cas de désobéissance. Lorsque les levées avaient lieu par enrôlements volontaires, des commissions étaient délivrées à des capitaines envoyés dans des localités déterminées. Des messagers du gouverneur rassemblant, au son du tambourin ou de la cloche, les manans et habitants, leur disaient : que tous ceux qui voudroient servir l'empereur et gagner gages, se trouvassent au logis de l'officier du lieu, où on leur donnerait un philippus sur la main ; qu'ils seraient conduits ensuite à leur destination. Il était prescrit aux recruteurs de n'admettre que les hommes dispos et idoines à la guerre ; de repousser les impotens, principalement en leurs bras et mains, ou notoirement noyseux et mal conditionnés. Avant de se mettre en marche, les recrues juraient Dieu leur père créateur, et sur dampnation de leur âme, qu'elles serviraient loyalement et fidèlement leur prince envers et contre tous ; qu'elles ne quitteroient leur corps ou lieu de garnison, sans le su, gré et passeport de leur capitaine, à peine d'être punies comme parjures et désobéis-sans ; davantage qu'ayant bon paiement de leur soldée, elles ne mangeroient, pilleroient, ni n'adommageroient les sujets du pays leur faisant ou pourchassant quelque outrage, à peine de la hart².

Il n'existait pas d'organisation uniforme pour l'infanterie des milices. Les piétons des villes étaient soumis à des règlements émanant de leurs magistrats. Ils marchaient séparément, en nombre indéterminé, sous leurs bannières, commandés soit par leur châtelain, soit par l'amman, l'écoutète, le bailli ou le prévôt de leur cité. Les milices féodales, formées de vassaux et de tenanciers astreints à une prestation militaire, étaient conduites par les officiers du souverain ou par leurs chefs héréditaires.

L'infanterie régulière était organisée en enseignes et en corps spéciaux directement affectés à la garde des places fortes ; ces derniers constituaient en réalité la seule infanterie permanente. Les enseignes, formées d'hommes appartenant aux mêmes localités ou aux mêmes provinces, étaient désignées sous la dénomination générique de Bas-Allemands et de Wallons, tout en conservant néanmoins les noms spéciaux des provinces ou même des villes qui les avaient fournies, Flamands, Artésiens, Luxembourgeois, Namurois, Bruxellois, Anversois, Malinois, etc. Les Bas-Allemands — *Nederlandschen* — comprenaient les piétons fournis par les contrées de la langue teutonique : le Limbourg et les cantons allemands du pays d'Outre-Meuse, la Hollande, la Zélande, la Frise, l'Overysse, le pays d'Utrecht et la Gueldre ; les Wallons, ceux que fournissaient l'Artois, le Hainaut, le comté de Namur, les quartiers wallons du Brabant et d'Outre-Meuse, Lille, Douai, Orchies, Tournai et le Tournaisis. La Flandre et le Brabant n'entraient point dans cette division ; leurs soldats conservaient le nom de Flamands et de Brabançons. Il y avait entre les corps de Bas-Allemands et de

¹ Général Guillaume, *Histoire des régiments wallons et Histoire des Gardes wallonnes*.

² Le serment des gens de guerre, tant de cheval que de pied. *Dépêches de guerre*, n° 367. Citation de M. Henne.

Wallons des différences tranchées : les premiers rappelant le système allemand ; les seconds se rapprochant du système français.

Jusque vers les dernières années du règne de Charles-Quint, l'*enseigne* constitua l'unité de corps ; sa composition numérique varia à l'infini, depuis deux cents hommes jusqu'à cinq cents. L'enseigne wallonne comptait d'abord ce dernier nombre. Ses cadres comprenaient un capitaine, un lieutenant, un porte-enseigne, deux trabans, un fourrier, cinq sergents de bande — centeniers —, cinquante *rotmeesters* — dizainiers —, un clerc des montres, un chirurgien, deux tambourins et deux fifres.

L'enseigne des Bas-Allemands comptait quatre cents ou quatre cent vingt-cinq hommes. Elle était composée de la manière suivante : un capitaine, un porte-enseigne, un sergent de bataille — *velt weyffel* —, un chapelain, un clerc des montres, deux sergents ou guidons — *weyffels* —, un fourrier, un chirurgien, un tambour, un fifre, quatre ou huit hallebardiers pour la garde du capitaine.

Les enseignes brabançonnnes avaient l'organisation des Bas-Allemands, mais les enseignes flamandes ne contenaient généralement que trois cents hommes. Elles avaient un capitaine, un porte-enseigne, deux sergents — *weyffels* —, un fourrier, un chirurgien, un tambourin, un fifre, un clerc des montres, deux hallebardiers¹.

Outre la division de l'enseigne en fractions de cent et de dix hommes on en trouve une autre en demi-centuries ou escadres, commandées par des *gentilshommes* ou *principaux soudards*². Ce nom d'escadre, dont on a fait escouade par corruption, fut en usage jusqu'à la fin du XVIIe siècle, mais dans un sens administratif.

Vers 1540, commença l'organisation partielle des enseignes en régiments. Ce fut seulement en 1552 que *pour ranger les enseignes en meilleur ordre*, pour donner plus d'action au commandement, pour mettre un terme aux querelles des capitaines qui se considéraient comme des chefs de corps indépendants, l'unité de régiment fut définitivement établie. Ce système, rendu général alors pour les Bas-Allemands, ne le fut pour les Wallons qu'en 1556. Il ne fut même appliqué, sous Charles-Quint, qu'aux enseignes placées sous les ordres du duc d'Arschot et du sire de Trélon.

Le régiment fut composé d'abord d'un nombre indéterminé d'enseignes, cinq, huit, dix, quinze, seize, mais plus généralement dix. En 1552, on s'arrêta au nombre de huit, et ce chiffre devint la base uniforme de la nouvelle organisation. Sur la proposition du comte de Lalaing, les enseignes furent réduites à deux cent cinquante et plus tard à deux cents hommes seulement. Ramenées à ce chiffre, disait Lalaing³, *elles seroient plus d'effet pour combattre ; on ne seroit si empesché pour les loger ; les capitaines connoistroient mieux leurs gens ; les soudards craindroient plus d'estre cassés ; ils auroient meilleur moyen de vivre, car tous les picquenaires pourroient avoir traitement et estre armés, et les harquebusiers auroient pour le moins manches de mailles*. Mais malgré l'organisation générale en régiments, il resta toujours des enseignes en dehors

¹ M. Henne, ouvrage cité, tome III, pages 43 à 49. L'auteur reproduit, avec son abondance ordinaire, tous les textes à l'appui de ses indications.

² *Dépêches de guerre*, n° 368.

³ Lettre du comte de Lalaing à Marie de Hongrie, du 28 mars 1553. *Lettres des seigneurs*, IX, f° 424. Note de M. Henne.

de ces corps et plus spécialement affectées à la garde des villes ; on les appelait enseignes libres. On trouve encore, à la fin du XVII^e siècle, cinq compagnies wallonnes portant le nom des *cinq compagnies ordinaires de Charles-Quint*.

L'état-major et les cadres d'un régiment bas-allemand comprenaient : un colonel, huit hallebardiers pour sa garde, un chapelain, un clerc ou secrétaire, un tambourin, un fifre ; le lieutenant du colonel, quatre hallebardiers pour sa garde ; un écoutète, un hallebardier, un prévôt, le lieutenant du prévôt, un clerc de justice — *richt schryver* —, un sergent de justice — *richt weiffel* —, six hallebardiers, six à huit exécuteurs des sentences ou bâtonniers — *stocknechten* —, un geôlier ou cipier, un maître des hautes œuvres, son valet, un chapelain, un sergent ayant la police des mœurs — *hoerweiffel* —, un maître du guet, un quartier-maître ou clerc des montres, un chirurgien.

L'état-major et les cadres des régiments wallons du duc d'Arschot et du seigneur de Trélon, formés chacun de dix enseignes, comprenaient, outre le colonel, huit hallebardiers pour sa garde ; un lieutenant-colonel et six hallebardiers ; un prévôt, six hallebardiers, et deux varlets *pour appréhender*, un pourvoyeur des vivres, deux hallebardiers ; un chef du guet, un maréchal des logis, un garde-bagages, un fifre, un tambourin, un clerc, un maître des hautes œuvres et son valet.

Les commissions délivrées aux colonels indiquaient les hauts officiers dont ils avaient la nomination, la solde de chacun d'eux, et le personnel qui leur était attaché. Les capitaines, commissionnés au nom de l'empereur, avaient la nomination des officiers subalternes, à l'exception des sergents et des fourriers ; ceux-ci étaient élus par les piétons, qui avaient la faculté de les changer à volonté, ou de mois en mois.

De même que les milices, les soldats levés dans le pays s'équipaient et s'armaient primitivement à leurs frais. Pour obtenir plus de régularité dans l'armement, le gouvernement se décida, vers la fin du règne de Charles-Quint, à s'en charger lui-même. Une ordonnance du 5 avril 1551 statua que la distribution des *piques, lances, demi-lances, arquebuses, harnois, et autres parties de l'armement des gens de guerre de pied et de cheval* serait attribuée aux conducteurs de l'artillerie. Ces fonctionnaires remettaient au trésorier des guerres la note des armes distribuées ; le prix leur en était remboursé par le payeur des troupes, à moins que le capitaine général n'en décidât autrement¹. La poudre était remise par les officiers d'artillerie aux commandants des enseignes, avec recommandation d'être économes dans les demandes, *parce que les piétons gaspilloient beaucoup de poudre sans besoin*². Les piétons touchaient une indemnité pour leur habillement, qui était renouvelé chaque année³. Ils portaient généralement les couleurs de leur capitaine, du chef qui les avait levés, de leur ville ou de leur province ; tous avaient la croix rouge de Saint-André sur la poitrine et sur le dos.

Dans les premières années du XVI^e siècle, il y avait encore une grande diversité dans l'armement des troupes d'infanterie. Les milices *s'accoustroient de cranekins, arcs à main, piques, espées, hallebardes, brighandines et salades*. Ailleurs on nous apprend qu'elles *s'embastonnaient de demi-corsetz*,

¹ Article 33 de cette ordonnance.

² Article 36 de cette ordonnance.

³ L'article 6 d'un projet de règlement de 1521 fixe cette indemnité à 4 livres de 40 gros.

hautbergeons, brigandines, piques de quinze pieds de long et plus, arbalestes, coulevrines et aultres bastons¹. L'obligation de s'armer à leurs frais n'était pas une lourde charge pour des gens tenant de leurs pères le droit de porter les armes pour la défense de leurs libertés. Aussi voit-on dans les mains des habitants mêmes des campagnes des armes de toute espèce. L'usage des armes à feu fut de bonne heure généralement répandu. Les milices des villes, plus régulièrement armées d'abord de longues piques ou de hallebardes et de courtes épées, d'arbalètes, d'arcs et de coulevrines, modifièrent leur armement quand les perfectionnements apportés par les Espagnols et les Allemands aux armes à feu eurent rendu ces armes plus maniables ; alors dans toutes les grandes villes se formèrent des serments d'arquebusiers².

A l'époque où nous sommes, bien qu'on eût renoncé pour l'infanterie à l'arc et à l'arbalète, ces armes, la pique aussi, étaient jugées par beaucoup de gens préférables aux armes à feu. Ces dernières, à l'origine, étaient fort pesantes, peu maniables et inutiles en temps de pluie. Quant aux arquebusiers, dit un écrivain militaire du XVI^e siècle, ils n'osoient pas coucher en joue, leurs bastons étant gros, pétards courts, pesans et mal aisés à manier, comme épais et trop renforcés qu'ils estoient, au prix de leurs balles fort minces plus assez que d'une pistole — pistolet — où ils mettoient le feu avec la main, tournant en effroi et sursaut le visage d'un aultre costé en arrière, avec par aventure plus de peur que ceux n'en devoient avoir à qui le coup s'adressoit, si que c'eust esté un bien grand malheur s'il y eut donné, puisque la mire ne s'y adressoit pas³. Plus tard Charles-Quint regretta, devant Tunis et devant Alger, de n'avoir plus ses archers et ses arbalétriers à cheval pour repousser les Arabes, et riposter aux archers maures et turcs⁴. L'emploi des armes à feu n'en prévalut pas moins.

Du jour où ils entraient en activité, les piétons fournis par les villes ou par les campagnes étaient à la solde du souverain ; les communes avançaient ordinairement cette solde pour quinze jours et déduisaient l'avance ainsi faite de

¹ On appelait alors *bâtons* les armes à la main ainsi que les petites armes de jet : l'épée, la dague, la pique, la hallegarde, la pertuisane, l'arquebuse, l'arc et l'arbalète. Voir du Bellay, *Discipline militaire*, liv. 1. Note de M. Henne.

² La coulevrine, qui fut remplacée par l'arquebuse, se tirait à main libre. Vers 1520, les Espagnols rendirent plus légères et plus maniables les haquebuttes à croc, qui se tiraient sur un chevalet et n'étaient employées que dans les places fortes, en imaginant de les tirer sur une fourchette. Les soldats chargés de tirer ces nouvelles armes furent nommés hacquebuttiers, et ceux qui tiraient l'arme à feu de petit calibre, arquebusiers. Du Bellay, *l. c.* — L. Bonaparte (Napoléon III), *Histoire de l'artillerie*. — L'arquebuse prévalut alors que, vers 1530, les Allemands eurent amélioré cette arme à feu par l'invention du rouet, mécanisme qui déjà fournissait l'étincelle par le seul jet des pièces de la batterie. Note de M. Henne.

³ Blaise de Vigenère, *De l'Artillerie au XVI^e siècle*. — Montluc, parlant de l'introduction des arquebusiers dans l'armée française (1523), s'écrie : *Que plust à Dieu que ce malheureux instrument n'eust jamais esté inventé ; je n'en porterois les marques, et tant de braves et vaillans hommes ne fussent morts de la main, le plus souvent, des plus poltrons et des plus lasches, qui n'oseroient regarder au visage celuy que de loin renversent de leurs malheureuses balles par terre ; mais ce sont des artifices du diable pour nous faire entretuer. Commentaires, I, 8.*

⁴ En 1549, l'armée française, assaillie dans la plaine de Boulogne par une tempête affreuse qui dura deux jours, fut obligée de se retirer, parce que l'arquebuserie ne pouvait plus tirer et qu'elle fut menacée d'être ruinée, voir même exterminée de fléchades par mille à douze cents archers anglais renfermés dans Boulogne. — L. Bonaparte, *Histoire de l'artillerie*.

leur part dans les aides. Pour ceux des corps réguliers, la paye commençait du jour de la montre et de la prestation de serment. Après le licenciement des armées, le gouvernement conservait à son service les capitaines et les cadres de leurs compagnies ; il leur était alloué un traitement de non-activité s'élevant à 150 ou 200 livres pour les capitaines ; à 40 pour les enseignes ; à 30 pour les sergents de bande ; à 18 pour les fifres et les tambours.

Les milices et les enseignes d'infanterie nationale étaient commandées par des capitaines du pays, et généralement pris dans la localité même où elles étaient levées. Nos provinces et la Franche-Comté en produisirent un nombre considérable que les événements mirent plus d'une fois glorieusement en scène. Lors de la formation des régiments, le commandement en fut également donné à des seigneurs du pays, et nos armées elles-mêmes, surtout dans les premières années du règne de Charles-Quint, eurent presque toujours pour chefs des généraux appartenant aux Pays-Bas. Tous le servirent, dit M. Henne, sinon avec une haute intelligence, du moins avec une fidélité inébranlable, avec un courage à toute épreuve, et il eut lieu de regretter plus d'une fois de leur avoir plus tard préféré des étrangers. *S'il n'eût eu d'autres que de notre nation, disait le comte Charles de Lalaing, il eût peut-être fait plus grand exploit qu'il n'a fait ; ses affaires auroient mieux marché s'il avoit eu autant de confiance en nous que dans les étrangers et nous n'aurions pas fait moins que nos prédécesseurs*¹. Ce furent nos contrées aussi, ajoute l'historien cité, qui produisirent l'homme le plus versé de son temps dans l'art de la guerre, Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein. Si l'auteur des Instructions de toute manière de guerroyer tant par mer que par terre² ne joua pas un rôle actif dans les guerres du XVI^e siècle ; si la part qu'il avait prise aux troubles de la Flandre et du Brabant sous Maximilien, l'écarta des armées du fils et du petit-fils de ce prince, il ne resta pas moins réputé un des plus habiles et des plus judicieux capitaines de son époque³.

L'infanterie étrangère que Charles-Quint employa dans ses armées des Pays-Bas, se composait de lansquenets — *landsknechten* — ou Hauts-Allemands, d'Espagnols et d'Italiens. Ces derniers y figurèrent toujours en petite quantité ; les Espagnols étaient peu nombreux aussi dans le principe, mais Charles-Quint en augmenta le nombre, dès qu'il eut à redouter le contact des mécontents de nos provinces avec les protestants d'Allemagne. On adjoignit assez souvent des lansquenets aux milices pour *faire la pointe auxdits piétons* ou former tête de colonne. Ces corps étaient fractionnés selon les exigences du service, et une compagnie fournissait souvent des détachements à plusieurs petites places de guerre. L'infanterie allemande ne comprenait plus guère que deux espèces de soldats, des piquiers et des coulevriniers ou des arquebusiers. Les piques des Allemands, comme celles des Suisses, étaient plus longues que celles des autres nations ; mais ces derniers tenaient leur arme à deux mains par le milieu, tandis que les lansquenets la tenaient par l'extrémité de la hampe et la manœuvraient avec une grande habileté⁴.

¹ Lettres du comte de Lalaing à Marie de Hongrie du 17 août et du 20 septembre 1554. *Lettres des seigneurs*, XII, f° 460 et XIII, f° 130. Note de M. Henne.

² Paris, 1558. Ce traité fut dédié par l'auteur à Philippe-le-Beau.

³ Par lettres patentes du 21 janvier 1518, Charles-Quint alloua une pension de six mille livres à ce vieux capitaine, qui mourut en 1527. *Compte de Jean Micault*. — Note de M. Henne.

⁴ L. Bonaparte, *Histoire de l'artillerie*.

Quant aux qualités de ces diverses troupes, nous citerons le jugement de l'ambassadeur vénitien Michel Surriano. L'infanterie espagnole, dit ce diplomate, par sa circonspection et la patience avec laquelle elle supporte les fatigues, se plie facilement aux lois de la discipline ; elle surpasse toutes les autres, lorsqu'il s'agit de dresser une embuscade, de défendre un défilé, de faire une retraite, de soutenir un siège. L'infanterie italienne, plus hardie, excelle dans les charges, dans les escarmouches, dans les assauts et dans les rencontres où l'on combat à la légère. Les Wallons se battent bien, surtout en rase campagne, et se font remarquer par leur belle ordonnance. Il en est de même des Allemands¹.

Ces étrangers, troupes mercenaires dont la solde était plus forte que celle des troupes nationales, loin de rendre plus de services que ces dernières, furent au contraire, l'occasion de nombreux revers, non faute de valeur, mais faute de discipline. Cupides et débauchés, ils se signalèrent plus souvent, par le pillage que par leurs exploits². C'est chose incroyable, dit un contemporain parlant des Allemands au service de Charles-Quint³, que l'insolence des gens de cette nation. Non seulement ils sont pleins d'impiété, mais leur prochain même est en butte à leurs outrages. Je les ai vus, dans la guerre de France, faire des écuries des écuries pour les chevaux, et jeter au feu les images de Jésus-Christ notre Sauveur. Je les ai vus désobéissants, arrogants, enclins à l'ivrognerie, et enfin, incapables de rien faire de bon... Ils ne craignent pas la mort, mais ils n'ont aucune prévoyance, et au siège des villes, où il faut à la fois de la bravoure, de l'intrépidité, de l'agilité, de l'adresse, ils ne rendent aucun service. En somme, ce sont les pires soldats qu'on puisse avoir. Ils ne prennent point de part aux escarmouches ; ils traînent à leur suite un attirail qui donne beaucoup d'empêchements ; ils ne peuvent supporter la faim, ni la soif ; ils veulent toujours être payés au temps convenu ; leurs capitaines s'opposent à ce que la montre se fasse plus d'une fois, et prétendent qu'on leur paye jusqu'à la fin de la guerre le même nombre de gens, alors même que peu de ceux-ci leur restent.

Passons à la cavalerie. Si les écrivains étrangers, dit M. Henne, ont omis de signaler l'infanterie belge dans les grandes luttes du XVI^e siècle ; s'ils ont donné le nom d'Espagnols à ces bandes wallonnes, qui, couvertes des lauriers d'un siècle de victoires, trouvèrent leur tombeau dans les plaines de Rocroi⁴, il leur a été impossible d'étouffer la renommée de nos valeureuses bandes d'ordonnances.

Après s'être réconcilié avec la France, Philippe le Bon avait conservé la majeure partie de ses hommes d'armes ; ils devinrent le noyau des troupes permanentes sous le nom d'ordonnances, nom qui subsista encore pendant deux siècles. Après la rupture du traité de Conflans, les états généraux accordèrent à Charles le Téméraire un subside annuel de vingt mille écus, qui lui permit de les maintenir en permanence et de les porter à huit cents lances⁵. En 1470, le prince obtint des états un nouveau subside annuel de cent vingt mille écus pour trois ans, et il

¹ Relations, 114.

² *Non debellare sed latrocinari*, dit Pontus Heuterus.

³ Relation de B. Navagero, 1516. *Monuments de la Diplomatie vénitienne*.

⁴ L'armée ennemie est plus forte, il est vrai ; elle est composée de ces vieilles bandes wallonnes, italiennes et espagnoles. Bossuet, *Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé*. — Restoit cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne. *Ibid*.

⁵ *Mémoire manuscrit concernant les états généraux et particuliers des Pays-Bas*, cité par M. Gachard dans son *Rapport sur les manuscrits de la Bibliothèque de La Haye*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, II, 54.

s'en servit pour lever douze cent cinquante lances, chaque lance accompagnée de trois archers à cheval et autres gens de pied. Il établit un conducteur en chef pour cent lances et les archers et les gens de pied. Plus tard, les états ayant porté le subside à cinq cent mille écus pour un terme de six ans, le duc éleva le chiffre de ce corps à deux mille deux cents lances, présentant un effectif de dix-huit mille combattants, dont huit mille cavaliers¹ ; en 1473, il lui donna une organisation définitive, qui est restée un des plus remarquables monuments de son administration².

Ainsi, continue M. Henne, s'établit et s'organisa insensiblement cette véritable légion de Mars³, qui devint la plus belle milice de l'Europe⁴. Détruite en grande partie à Grauson, à Morat, à Nancy, elle ne fut cependant ni anéantie ni licenciée, comme on l'a dit à tort, mais il fallut beaucoup de temps pour combler les vides faits par les haliebardes des Suisses, et le nombre des bandes d'ordonnances resta fort restreint. En 1505, on voit rappeler sous leurs enseignes tous les hommes d'armes de ces compagnies, et, dans les guerres de 1506 à 1508, figurent les bandes du comte de Nassau, des seigneurs de Chièvres, de Fiennes et d'Aimeries. Ces bandes, portées au nombre de cinq par le partage de celle d'Englebert de Nassau entre Philippe de Bourgogne et le seigneur d'Ysselstein, présentaient un effectif de mille chevaux, entretenus, à la charge du prince, pour la garde des frontières, et, en 1508, il fut résolu de doubler ce nombre. Dans le traité de 1518, il est stipulé que Robert de la Marck recevra une compagnie des vieilles ordonnances des Pays-Bas. En 1516, après avoir obtenu des états généraux une aide de cinquante mille Philippus d'or pour fournir à l'entretien de deux cents hommes d'armes et de quatre cents archers à cheval à ordonner et mettre sus pour la défense du pays et la sûreté des routes, le gouvernement organisa en effet quatre nouvelles bandes. Ces quatre compagnies, mentionnées dans les lettres patentes du 23 juillet 1517 instituant le conseil privé, furent placées sous le commandement général du comte de Nassau, ainsi que toute la gendarmerie des Pays-Bas, pour les mener et conduire, par l'avis du conseil, partout où besoin seroit. En 1519, Charles-Quint, approuvant le projet de traité à conclure avec le duc de Gueldre, promit de donner à ce prince une bande d'ordonnances de cinquante hommes d'armes, à prendre dans les six compagnies qu'il se proposait de lever à son retour dans les Pays-Bas. Il n'exécuta pas immédiatement ce projet, car les lettres du 19 octobre 1520, maintenant Marguerite dans le gouvernement général, ne mentionnent encore que les quatre compagnies de la dernière levée. En 1519, nous voyons le sire d'Ysselstein engager la gouvernante à appeler les bandes d'ordonnances sous les armes⁵ ; l'année suivante, nous les trouvons en Frise, puis à Thionville et dans d'autres places du Luxembourg. Au mois d'août 1522, les hostilités commencent par un ordre donné aux hommes d'armes de ces

¹ De Nény, *Mémoires*, II, 210.

² Ce règlement a été publié par M. le général Guillaume, à la suite de son travail sur l'organisation militaire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne. *Mémoires couronnés par l'Académie*, XXII.

³ Strada.

⁴ De Nény.

⁵ Madame, à correction me semble que devez faire assembler les ordonnances, et les tenir ensemble et les mettre sur les frontières. Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite d'Autriche, du 21 mars 1519. *Gedenkslukken*, III, 167. — Nous omettons, pour abrégé, les autres citations des textes invoqués, avec la scrupuleuse exactitude qui le distingue, par M. Henne.

compagnies de se rendre à Valenciennes, et, dans un édit du 27 janvier 1522, nous retrouvons [les gens de guerre à cheval des ordonnances](#).

En 1522, avant de quitter les Pays-Bas, Charles-Quint entreprit de réorganiser la gendarmerie formée par Charles le Téméraire. Par un édit [conçu pour le fait et conduite des gens d'armes, dont il entendoit estre servy durant son prochain voyage d'Espagne](#), il prescrivit d'entretenir huit compagnies, fortes chacune de cinquante hommes d'armes et de cent archers, dont il nomma capitaine-général le sire d'Ysselstein, Florent d'Egmont, devenu comte de Buren par le décès de son père Frédéric. Ces huit compagnies avaient pour capitaines le comte de Buren, le sire de Ravenstein, le comte de Nassau, le prince d'Orange, le marquis d'Arschot, le comte de Gavre, les sires d'Hoogstraeten et de Lannoy, vice-roi de Naples, ensemble ; le sire de Rœulx, Ferry de Croy.

Les capitaines avaient l'obligation de résider avec leurs compagnies aux lieux qui leur étaient assignés par le capitaine général, à moins qu'ils ne fussent chargés de services spéciaux par l'empereur ou par la gouvernante. Ils étaient tenus d'obéir aux ordres du capitaine général sous peine de destitution. Celui-ci avait pleine autorité de punir les hommes d'armes et les archers s'absentant sans congé, et il était interdit aux capitaines de reprendre ceux qu'il aurait cassés. Il était prescrit à tous, capitaines, officiers et gens de loi des villes des Pays-Bas, [de lui bailler entrée et sortie](#), et de lui obéir en toutes choses relatives à la guerre, aux fortifications et aux mesures de sûreté, mais il lui était interdit de se mêler des affaires de justice et de finances sans ordre exprès de la gouvernante et sans l'avis du conseil privé. En lui donnant entière latitude d'agir, s'il y avait urgence, dans l'intérêt de l'honneur du prince et de la garde du pays, l'empereur recommandait au capitaine général de se conduire, dans les choses d'importances, d'après les instructions de la régente et l'avis du conseil¹.

Le règlement de 1473 avait composé les compagnies d'ordonnances de cent hommes d'armes chefs de lance, de trois cents archers à cheval, de trois cents piétons, d'un coutelier et d'un page pour chaque homme d'armes, de volontaires ou surnuméraires s'instruisant au métier de la guerre. Le nombre de ces surnuméraires faisait parfois monter l'effectif d'une compagnie à douze ou quinze cents hommes. Après la mort du Téméraire, une diminution considérable s'opéra dans cet effectif. Il n'y eut bientôt plus rien d'uniforme à cet égard. Les anciennes bandes étaient composées de vingt-cinq, trente, quarante ou cinquante lances ; l'effectif variait à l'infini, même pour les nouvelles bandes, dans les premières années du règne de Charles-Quint. Un règlement de 1547 ramena enfin l'uniformité si désirable dans l'organisation militaire.

Les bandes d'ordonnances, dit Nény, furent l'école militaire de la noblesse. La plupart des hommes d'armes étaient en effet gentilshommes ; beaucoup d'archers même appartenaient à la noblesse. En cas de vacances ou de formation de nouvelles compagnies, les capitaines choisissaient des hommes instruits au métier des armes, ayant l'âge et la force nécessaires pour supporter les fatigues du service militaire. Il était prescrit aux commissaires des montres de s'enquérir si dans ces corps [il n'y avoit nulz gens mal conditionnés, notés ou suspects d'hérésie, mutinerie, ou autres délits, et, le cas échéant, d'en avertir les](#)

¹ Registre, n° 120, f° VII. La date n'est pas indiquée, mais elle ressort à l'évidence des termes du préambule et des instructions données à Marguerite.

capitaines pour y pourvoir¹. Ils devaient s'assurer aussi de l'état de l'instruction militaire des hommes d'armes, des archers, des pages, des couteliers². Les recrues n'étaient admises définitivement qu'après la montre, et après avoir prêté, entre les mains du commissaire aux revues, le serment de fidélité à l'empereur.

Les compagnies étaient ordinairement formées d'hommes d'armes de la même province ; il était facultatif à ceux-ci de fournir eux-mêmes leurs archers. Il était formellement interdit d'enrôler des étrangers, le gouvernement voulant entretenir et nourrir les gentilshommes et autres gens de service de la subjection de Sa Majesté et natifs des Pays-Bas³. Aucun homme d'armes ne pouvait passer d'une bande à une autre sans l'autorisation de son capitaine, ni aucun valet changer de maître sans la permission de l'homme d'armes qu'il servait⁴. Il était prescrit aux commissaires aux revues de veiller à ce que les capitaines n'enrôlassent pas dans les compagnies sous leurs ordres leurs serviteurs, valets de chambre, secrétaires, clercs, cuisiniers, couteliers ou autres menus officiers. Il était défendu aux personnes étrangères aux bandes d'ordonnances de les suivre, sous peine d'être livrées au prévôt des maréchaux et punies comme vagabonds⁵.

Les hommes d'armes, les archers, les piétons des ordonnances s'habillaient, s'équipaient, s'armaient à leurs frais. Il était prescrit à tous, chefs et gens des ordonnances d'être toujours prêts à servir, pour pouvoir se rendre là où il seroit commandé, faisant en ce si bon devoir que le pays, par leur faute et négligence, ne tombât en inconvénient⁶. Le règlement de 1473 leur assignait pour armes la cuirasse complète avec tassettes, genouillères, hausse-col, brassards, cuissards, grèves et faites ; la salade à gorgerin surmontée de plumes ; un long estoc roide et léger ; un couteau taillant pendant au côté gauche de la selle, et au côté droit une masse d'armes à une main.

Chaque homme d'armes avait trois chevaux de selle : un cheval de bataille couvert d'une selle de guerre, d'un chanfrein orné de plumes, et, autant que possible, de bardes ; et deux autres de moindre valeur pour son page et son coutelier. Les archers n'avaient qu'un cheval. Ils portaient la salade à gorgerin sans visièrre, une chemise de mailles ou brigandine sans manches. Leurs armes étaient l'arbalète ou l'arc avec une trousse contenant trente flèches ; une épée à deux mains longue et bien tranchante ; une dague d'un pied et demi de

¹ Instructions données à Jean d'Imerselles, au seigneur de Toulouse, etc., le 26 août 1552. *Dépêches de guerre*, n° 367, f° CLVII, CLIX, etc. — Note de M. Henne.

² Vous prendrez soigneux regard de veoir l'adresse des hommes d'armes, archers, varlets et coustelliers, et à ceste tin, leur faire courre leurs lances et demy lances. Et si vous trouvez qu'il y eust aucuns qui ne fussent tant adroits ni si bien adressez comme il convient, vous leur direz qu'ils regardent d'apprendre pour à la monstre ensuyvant faire meilleur debvoir, à peine, s'il y eust faulte, d'estre rayés ou cassés selon qu'il appartiendra. *Dépêches de guerre*, n° 367, f° CLVII, CLIX, etc.

³ Le lieutenant du prince d'Orange, Oudard Van Bouchoult, ayant paru vouloir engager des reitres étrangers, Marie de Hongrie écrivit au prince le 29 octobre 1552 : Je ne peulx obmectre vous dire ouvertement mon intention : que je ne peulx ni entends passer ou rompre l'ordre et ordonnance qui a esté donné, quant l'on a dressé ces bandes ordinaires, qu'est de entretenir et nourrir en icelles gentilshommes et aultres gens de service de la subjection de sa majesté et natifs de ce pays. M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, I, 43.

⁴ Ordonnance de 1547.

⁵ Ordonnance de 1547.

⁶ Ordonnance du 12 octobre 1547.

longueur. Les couteliers devaient avoir une demi-lance ; pour le reste, ils étaient armés comme les archers. Les piétons, arbalétriers, piquiers et coulevriniers, de même que les couteliers, étaient vêtus de brigandines ou de corselets fendus sur le côté ; de salades à gorgerin ; de faites ou braies d'archers, de garde-bras et de gantelets. Les piétons, outre l'arme principale qui les distinguait, avaient une épée à deux mains.

Les hommes d'armes, les archers, les piétons étaient à la solde du souverain, mais les couteliers étaient payés par l'homme d'armes ; les pages n'avaient droit à aucune paye. En principe, la solde des bandes d'ordonnances devait être payée, par anticipation, tous les trois mois en temps de paix ; tous les mois en temps de guerre. Mais le mauvais état des finances de Charles-Quint ne lui permit jamais de se conformer à ce principe ; tous les comptes parlent des arrérages dus à ces compagnies et des à-compte payés successivement pour les acquitter. Après chaque campagne, et même en temps de guerre pendant l'hiver, les hommes d'armes et leurs archers rentraient, généralement ou partiellement, dans leurs foyers. Ils y recevaient une paye appelée petits gages en opposition avec les grands gages qu'ils touchaient lorsqu'ils faisaient leur service. Les hommes d'armes, pendant ces congés temporaires, laissaient à la Compagnie leur équipement et leur meilleur cheval.

Les bandes d'ordonnances étaient spécialement affectées au service des Pays-Bas, pour la garde et défense des frontières, pour assister à la justice, pour garder et assurer les chemins et les marchands hantans et fréquentans ces pays, ou autrement, ainsi qu'il étoit advisé pour le mieux¹. Néanmoins, quoiqu'elles ne pussent, à la rigueur, sortir du pays sans le consentement des états, elles furent employées, en plusieurs circonstances, à de lointaines expéditions. Ainsi elles prirent part aux guerres dont l'Italie et l'Allemagne furent le théâtre, et nous les voyons fournir des contingents à l'armée du connétable de Bourbon, à celle que l'empereur conduisit en Italie lors de son couronnement, à celle qu'il dirigea en personne contre Soliman, à celle qui assiégea Marseille, à celle enfin qui triompha de la ligue protestante.

D'importants privilèges furent accordés à ces compagnies par Charles-Quint et par ses successeurs. Les hommes d'armes étaient exempts de toutes tailles, gabelles, maltôtes, contributions pour les biens qu'ils possédaient en propre. Comme les ecclésiastiques, les nobles et les autres privilégiés, ils étaient exclusivement soumis aux charges extraordinaires. Même pour les biens tenus à ferme et soumis aux aides ordinaires et extraordinaires, leur demeure domiciliaire et une étendue de terrain de trois bonniers, réputée nécessaire à la nourriture de leurs chevaux, restaient franches de toute imposition. Souvent des hommes d'armes, rendus incapables de continuer leur service par l'âge ou par les infirmités, obtenaient, à titre de récompense, la continuation de ces privilèges et de ces exemptions.

Les bandes d'ordonnances n'étaient point les seuls corps de cavalerie fournis par les Pays-Bas ; on en levait d'autres pour des usages spéciaux. Tels étaient les deux cent cinquante combattants à cheval, recrutés, en 1506, par le comte de Nassau, pour la garde du Brabant et du comté de Namur ; la troupe de cavalerie formée, en 1507, par le seigneur d'Aimeries, pour la défense du Hainaut ; les deux mille gendarmes levés, l'année suivante, par Marguerite ; les trois mille cinq cents fournis, en 1513, à Henri VIII ; les combattants à cheval, commandés,

¹ Lettres patentes du 23 juillet 1517, instituant le conseil privé.

en 1523, par les sires d'Épinoy, d'Arenberg et de Rochefort. Le gouvernement de Charles-Quint préférait les gendarmes des Pays-Bas à la cavalerie allemande, qui lui coûtait beaucoup plus cher et lui rendait moins de services¹. La plupart des succès remportés par la gendarmerie impériale furent dus à la cavalerie des Pays-Bas. Au XIVE siècle déjà, un historien italien appelait les Brabançons les meilleurs cavaliers du monde², et, trois siècles après, on entend un de ses compatriotes répéter : *Les gens d'armes de Flandre sont les meilleurs qui soient au monde ; non seulement ils ont pu résister à la cavalerie française, qui a une si grande réputation, mais encore ils l'ont rompue et dissipée deux fois en peu de temps*³. L'ambassadeur Marin Cavalli, qui parle avec la même admiration des bandes d'ordonnances, engagea vivement le sénat de Venise à introduire dans les armées de la république une partie des règlements de cette excellente milice⁴, et Charles-Quint lui-même chercha à introduire leur organisation en Allemagne. Au rapport de Robertson, ce prince considérait la gendarmerie des Pays-Bas et l'infanterie espagnole comme ses meilleures troupes.

Vers le milieu du règne de Charles-Quint, l'art militaire, transformé par l'usage des armes à feu, agrandit le rôle de l'infanterie et diminua celui de la cavalerie, qui ne fut plus guère employée que pour seconder les mouvements de la première. C'est alors qu'on voit restreindre le nombre des hommes d'armes pour accroître le chiffre des corps des *chevalseurs*, chevaucheurs ou cheveu-légers, et des arquebusiers à cheval, formant la cavalerie légère. Ce fut une révolution dans l'organisation des armées, car ainsi que le disait Charles-Quint lui-même : *C'est autre manière de guerroyer avec cheveu-légers qu'avec hommes d'armes*⁵. Toutefois aux Pays-Bas on recruta toujours plus de gendarmerie que de cavalerie légère, grâce à la stature des hommes, en général grands et vigoureux, et particulièrement à la forte encolure des chevaux⁶. Il ne faut faire d'exception que pour les Ardennes, le Namurois et une partie du Hainaut, où la race chevaline offrait les qualités propres à la cavalerie légère.

Les arquebusiers à cheval et les cheveu-légers n'avaient point, comme les gens d'armes, des suivants. Formés, en grande partie, d'hommes du peuple ou de tenanciers, ils soignaient eux-mêmes leurs chevaux, *qu'on nommoit alors cavallins parce qu'ils estoient de légère taille*. La cavalerie légère avait le morion, les manches de maille, qu'on portait fort de ce temps-là, l'arc, l'arbalète ou l'arquebuse, la lance et l'épée. Le cheveu-léger, ainsi que l'arquebusier, devait produire aux montres *un cheval armé*.

La majeure partie de la cavalerie légère employée dans les Pays-Bas était fournie par l'Allemagne. Les cavaliers allemands étaient généralement appelés *noirs harnais* ou *harnois*, parce que les harnats qu'ils portoient, estoient noirs, avec

¹ Il me souvient de m'avoir trouvé en III ou V armées, auxquelles y avoit bon nombre de gens de cheval allemands, tant clévois que autres, par lesquels l'empereur estoit très-mal servi. Lettre du comte de Rœulx à Marie de Hongrie, du 14 septembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VII, f° 96. Citation de M. Henne.

² *De migliori cavalieri del mondo*, G. Villani.

³ Relation de Michel Suriano. — *Relations*, 115. Cet ambassadeur fait allusion aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines.

⁴ *Monuments de la Diplomatie vénitienne*.

⁵ Lettre du 25 mars 1537. *Correspondenz*, II, 670.

⁶ Quant aux chevaux, les Flamands ont un grand avantage, parce que, en possédant les races chez eux, ils peuvent les choisir à leur gré, tandis que les Français, qui n'en ont pas, se servent de ceux qu'ils trouvent. Relation de Michel Suriano. *Relations*, 115.

manches de maille, et certains morions couverts, ou reîtres, par corruption de *reuters*. D'autres reçurent le nom de *pistoliers* de l'usage introduit vers 1544 d'employer les pistoles, qui sont petites harquebuzes n'ayant qu'environ un pied de canon, et tiroit l'on avecques une main, donnant le feu avecques le rouet¹.

Outre les troupes d'infanterie et de cavalerie que nous venons d'énumérer, il y avait certains corps spéciaux et mixtes, attachés à la personne du souverain. Tels étaient les cinquante archers à cheval de la garde, troupe d'élite que Philippe le Beau avait organisée et exclusivement composée de gentilshommes ; les archers de corps de l'empereur servant alternativement à pied et à cheval, ceux de la gouvernante générale ; les hallebardiers de la garde, employés plus d'une fois à la garde des forteresses et accompagnant le prince dans ses expéditions. Ces compagnies étaient sous les ordres d'officiers choisis, parmi lesquels nous citerons Claude de Bouton, qui reçut, en 1508, le commandement des archers de la garde ; Maximilien de Lannoy, seigneur du Jardin, capitaine des archers de corps ; Pirotin de la Fontaine, capitaine des hallebardiers de Marguerite ; François de Marche, capitaine de ses archers, auquel elle confia souvent d'importantes missions militaires ; Jean de la Thonnière, seigneur de Beauregard, qui commanda également ses archers ; Adrien de Longueval, seigneur de Vaux, capitaine des hallebardiers de Charles-Quint ; Jean, sire de Marcinelle, appelé au commandement de ses archers, après avoir été son panetier et lieutenant d'une bande de cinquante hommes d'armes.

Passons à l'artillerie. L'invention de la poudre n'avait point produit, jusqu'au commencement du XVI^e siècle, des changements considérables dans l'art militaire. La première moitié de ce siècle est une époque de transition, où il eût été bien difficile à un observateur superficiel de se rendre compte de la complète révolution qui se préparait. Écoutons un écrivain militaire du temps : L'artillerie et l'arquebuserie servoient plutôt de montre et ostentation pour faire peur aux simples personnes, que d'effet à la guerre qui Fust de grande importance ; car pour le regard de l'artillerie, les batteries qu'on faisoit lors estoient d'un petit nombre de pièces, et encore de mauvais calibre et mal équipées ; cinq ou six volées entre deux soleils, de bien loin et à coup perdu, ou bien de je ne sais quels basilics et mortiers, inutile dissipation de poudre sans peu d'effet, sinon pour intimider de lâches courages non encore éprouvés encontre ces plutôt piaffeuses menaches que réelles exécutions². Maximilien avait déjà introduit des améliorations dans la fonte des canons, mais c'est seulement vers 1530, et à partir des dernières guerres de Charles-Quint, que l'artillerie entra dans une voie réellement progressive. Marguerite écrivait cependant, en 1511, ces paroles vraiment remarquables pour le temps : L'objet principal c'est l'artillerie ; tous les capitaines et gens au fait de la guerre disent qu'on ne peut rien sans cela³. Avoir une bonne artillerie et de bons artilleurs, disait quarante et un ans plus tard le comte de Rœulx⁴, c'est le vrai secret de la guerre. Charles-Quint ne s'y trompait

¹ Martin du Bellay.

² Blaise de Vigenèse, *De l'artillerie au XVI^e siècle*.

³ *Correspondance*, I, 423.

⁴ Que on face racoustrer l'artillerie qui est icy... et de soy pourvoir de beaucoup de bouletz et pouldre avec bons canonniers, qui est le vrai secret de la guerre. Mémoire pour M. de Glazon, par le comte de Rœulx, 28 décembre 1552. *Lettres des seigneurs*, VIII, f° 609. Citation de M. Henne.

trompait pas : Le fait de l'artillerie s'augmente journellement¹, disait-il. Aussi il ne négligea rien pour organiser dans ses divers états une artillerie uniforme et bien montée ; nul effort ne lui coûta pour la renforcer sans interruption.

Au commencement de son règne, l'artillerie des champs aussi bien que l'artillerie des murailles, l'artillerie de campagne aussi bien que celle de batterie offraient encore un système très compliqué de pièces de différents calibres. Telles étaient les haquebutes à croc², les couleuvrines, les doubles couleuvrines, les bâtardes, les faucons, les fauconneaux, les serpentines, les doubles courtauds, les canons, les demi-canons, les sacres, etc. Il y avait, en outre, d'autres grosses pièces tirant d'énormes boulets de pierre. En 1542, les remparts d'Anvers furent armés de sept canons ayant chacun vingt-deux pieds de longueur³. D'autre part, au combat de Renty, en 1544, on remarqua, dans l'armée impériale, de petites pièces de campagne surnommées les pistolets de l'empereur ; elles étaient montées sur avant-train, et, conduites par deux chevaux, manœuvraient au galop. Philippe de Clèves détaille de la manière suivante un parc d'artillerie⁴ fondu à Malines par Jean Poppinger :

POIDS DU BOULET.		POIDS DE LA PIÈCE.	NOMBRE DE CHEVAUX.
Quatre doubles courtaux . . . 80	} fer.	7,300 livres.	23
Douze courtaux 50		5,500 »	17
Quatre doubles serpentines. 33		5,000 »	17
Huit moyennes serpentines. 12		2,500 »	8
Vingt-quatre faucons 6 plomb.		1,000 »	3

L'empereur Charles-Quint, écrivait en 1628 l'ingénieur anglais Robert Norton, trouvant un grand inconvénient à cette confusion de formes, assembla son conseil de guerre et chercha des améliorations. Il fut décidé que le diamètre, pour les canons ordinaires, devait être le dix-huitième de la longueur, le poids de sept mille livres et le boulet de quarante-cinq ; pour les canons de rempart, le diamètre serait d'un huitième de la longueur à la culasse, des onze seizièmes au milieu, et des sept seizièmes à la gueule ; le poids était fixé à huit mille livres⁵. On prétend que ce prince adopta de plus forts calibres que ceux en usage chez ses ennemis, afin de pouvoir utiliser leurs projectiles, tandis qu'il les mettait dans l'impossibilité de se servir des siens⁶. Quoiqu'il en soit, de nombreuses expériences eurent lieu, par ses ordres, à Bruxelles, en vue de déterminer les proportions les plus convenables pour les bouches à feu. Ces études,

¹ Considérant... que le fait de l'artillerie augmente journellement. Préambule de l'ordonnance du 16 mars 1553. *Dépêches de guerre*, n° 368.

² C'est la plus ancienne des petites armes à feu. Il fallait deux hommes pour la manœuvrer. Le canon avait la forme de celui d'un fusil, mais plus long, plus renforcé et d'un plus gros calibre ; il était porté par un chevalet de bois, et y était retenu par un croc ; on y mettait le feu avec un boute-feu ; il y en avait de cinq pieds quatre pouces, et du poids de cent et de cinquante livres. — Il y en avait en grand nombre dans les places fortes. Fleuranges, dans ses *Mémoires*, dit qu'à Jametz on comptait trente-six pièces d'artillerie de batterie, huit cents haquebuttes à crochet et trois ou quatre grosses pièces.

³ Martens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*.

⁴ Les pièces étaient de fonte, de fer, de bronze, de métal ; les boulets de fer, de pierre, de plomb.

⁵ Colburn's *united service Magazine*.

⁶ De Grevenitz, *Traité de l'organisation et de la tactique de l'artillerie*. — Il est inutile d'ajouter que toutes ces citations sont empruntées à M. Henne.

interrompues par les événements, furent reprises en 1535, et à la suite des résultats obtenus, on fonda à Malaga des pièces soignées dans toutes leurs parties, et qui servirent longtemps de types perfectionnés pour les gros canons d'Espagne, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Italie et même d'Angleterre¹. Quant à nos fonderies de Belgique, leur supériorité est constatée par des faits nombreux. Notre pays fournit de nombreuses pièces d'artillerie à l'Espagne, au Portugal et à l'Angleterre. C'est à Malines que furent fondus pour Henri VIII ces douze beaux engins de métal, appelés les douze apôtres et employés par lui dans sa première campagne contre la France. L'Espagne et la Flandre à cette époque, dit un écrivain militaire², de tous les états de Charles-Quint et peut-être de l'Europe, étaient les plus avancés en artillerie.

Dans les premières années du XVI^e siècle, la fabrication des bouches à feu était encore abandonnée à l'industrie privée ; on voit le gouvernement et les villes s'en pourvoir chez les marchands. Il y avait des marchands de canons, comme il y avait des marchands de boulets et des marchands de poudre. On comprenait cependant, dès lors, ce qu'un pareil système avait de vicieux, et, à partir de 1510, le gouvernement eut à sa solde un maître fondeur et bombardier. Toutefois Jean Poppinger ou Popperinter, qui fut appelé à ces fonctions, conserva son établissement privé. Enfin, en 1521, l'état acheta à messire Arnoul van Diest, trésorier de Malines, une maison avec ses dépendances, pour y loger son artillerie et y établir sa principale fonderie de canons. Il y en eut aussi dans d'autres villes : ainsi l'on en trouve une, en 1521, à Luxembourg, et l'on voit Marguerite y envoyer un fondeur pour en prendre la direction ; quelques années plus tard, on constate la même chose à Valenciennes. Quant aux boulets, on en tirait beaucoup alors des forges existantes près de Ciney et de Dinant. La principale fabrique de poudre était établie à Malines, et dirigée par Jacques de Morville, de Namur, assisté de quelques salpêtriers.

L'arsenal de Malines était le principal de l'État, mais il n'était pas exclusivement destiné à l'artillerie, et l'on y déposait des armes de toute espèce. Bruxelles en avait, un de moindre importance, qui devint par la suite un musée d'armures et de trophées. C'est là que fut placé le grand étendard de France pris à Pavie³.

Les pièces d'artillerie étaient traînées par des chevaux, les munitions chargées sur des chariots pris en réquisition dans le plat pays ou fournis par les monastères⁴. Ces réquisitions constituaient des charges si ruineuses que pour s'y soustraire beaucoup de fermiers et censiers cassèrent leurs chariots et estropièrent leurs chevaux. Pour empêcher ce fait, un édit de 1543 commina la confiscation des chariots et des chevaux, outre une amende de vingt-cinq

¹ J. Brunet, *Histoire générale de l'artillerie*.

² J. Brunet, *Histoire générale de l'artillerie*.

³ *Histoire de Bruxelles*, III, 382. — *Bulletins de l'Académie*, XII, Ire partie, 183.

⁴ 30 juin 1511. Ordre de mettre en réquisition tous les chevaux et les bêtes à cornes du Brabant wallon, pour conduire l'artillerie et les munitions là où il sera ordonné. Compte de Jaspar Scamp, n° 12813, *Archives du royaume*.

A tous lieutenants, etc., pour ce qu'il est nécessaire de présentement recouvrer certain nombre de chevaux limonniers, chariots et charrettes, pour mener et conduire notre artillerie et les munitions y servans, nous vous mandons et expressément commandons, et à chacun de vous en son endroit, que au porteur de cestes vous faites délivrer tel nombre desdits chevaux, chariots et charrettes que besoing sera, sans délai, excuse ni exception, et sur autant que redoubtez notre indignation. Ordonnance du 20 juillet 1536. *Dépêches de guerre*, n° 367.

carolus, contre quiconque n'obtempérerait pas aux ordres de réquisition. Tout prouve qu'on se servait beaucoup plus alors des canons contre les places que dans les batailles. Le transport des nombreuses pièces de siège, que les armées traînaient à leur suite, causait d'énormes dépenses. Les munitions aussi étaient fort chères, et l'on calculait les frais d'une campagne à un tiers pour l'infanterie, un tiers pour la cavalerie et un tiers pour l'artillerie.

Le service de l'artillerie était assimilé à un art mécanique. Les canonniers, comme les bombardiers et les artificiers, avaient à prouver leur instruction par des certificats d'apprentissage. Cet apprentissage consistait dans la manœuvre des différentes pièces d'artillerie et dans le tir à la cible. Les princes ou les villes qui acceptaient leurs services, à la suite de cette épreuve, leur faisaient délivrer des patentes sous forme de contrat. En les recevant, ils s'engageaient, sous la foi du serment, à tenir leur art secret et à ne l'enseigner à d'autres qu'avec autorisation. Les canonniers et les bombardiers étaient assez nombreux dès lors dans les Pays-Bas pour que les souverains alliés leur en empruntassent, et c'est ainsi qu'on voit Charles-Quint en mettre cent à la disposition de Henri VIII pour sa campagne d'Écosse.

L'artillerie formait un corps tout-à-fait spécial, que Charles-Quint réorganisa en 1551¹. A la tête de ce corps était le grand maître de l'artillerie, charge qui, sous ce prince, fut successivement remplie par Philippe de Lannoy, seigneur de Molemhais, mort le 22 septembre 1543 ; Frédéric de Melun, seigneur de Hellemont, mort en 1550 ; Philippe de Stavele, seigneur de Glazon. Sous le commandement du grand maître étaient placés un maître de l'artillerie, un lieutenant, des officiers appelés gentilshommes de l'artillerie, des receveurs, un commis garde, un prévôt, des maîtres bombardiers, des bombardiers, des maîtres canonniers, des canonniers, des aides canonniers ou servants, des conducteurs à pied et à cheval, des pionniers et des ouvriers de différents états.

L'ordonnance de 1551 prescrivit de dresser un état de toutes les bouches à feu, grandes et petites, que l'empereur possédait dans les Pays-Bas, avec indication de la quantité de poudre, ainsi que du nombre de boulets, de piques, de lances, de demi-lances, de harnais, pieux, pelles, hoyaux et autres objets servant au train de l'artillerie. L'ordonnance prescrivait de même le dénombrement des gentilshommes, des conducteurs à pied et à cheval, des canonniers et de leurs servants, des pionniers, des chevaux, etc. Des copies de ces états, dont l'original était signé par l'empereur, devaient être remises au maître de l'artillerie, à son lieutenant, au contrôleur et au garde de l'arsenal. A la fin de chaque campagne, on veillait à ce que le matériel de l'artillerie fût remis en bon ordre ; on dressait le relevé des munitions employées ou perdues, le surplus était placé en lieu de sûreté.

Les gentilshommes, pris souvent parmi les hommes d'armes, avaient, avec les canonniers, la conduite et la garde spéciale des bouches à feu. Ils devaient être expérimentés et avoir hanté, conversé et mené le fait de l'artillerie ; la conduire aux champs et armées ; faire approcher icelle devant villes et châteaux ; la faire mener aux tranchées et partout ailleurs où besoin étoit. Ils étaient présents et joindants la pièce à toutes batteries, et illecq faisoient tout ce qui leur étoit

¹ *Ordonnance et instructions faites par l'empereur sur la conduite des maîtres et officiers de son artillerie, en ses pays d'en bas, tant au fait de guerre que de paix, datées d'Augsbourg, le 5 avril 1551. Mss. de la Bibliothèque royale, n° 20411. Citation de M. Henne.*

commandé par le maître de l'artillerie ou par son lieutenant. Lorsque l'armée était licenciée, ils se retiraient dans les villes frontières, à savoir un gentilhomme avec un conducteur à cheval dans chaque place, pour illecq prendre regard sur les artilleries et munitions, faire mettre en ordre celles en lesquelles ils trouvoient nécessité en en donnant avis au maître de l'artillerie ou à ses officiers. Le nombre des gentilshommes, comme celui des conducteurs à cheval, fut fixé à treize par un règlement du 9 mars 1544¹.

Il y avait deux canonniers à chaque pièce². Ils étaient appuyés de quelques fantassins ayant charge de rester près de l'artillerie, et assistés par les servants ou aides canonniers, et par des pionniers. Les premiers avaient pour principal emploi de manœuvrer les chièvres, machines compliquées dont on se servait pour placer les pièces de gros calibre sur leurs affûts ; les pionniers aidaient à la manœuvre des bouches à feu, exécutaient les travaux de terrassement et de gabionnage nécessaires pour les mettre en batterie, élargissaient ou aplanissaient les chemins pour faciliter la marche de l'artillerie. Le maître de l'artillerie en levait autant qu'il lui en fallait, les prenant tant parmi les vagabonds que parmi les manœuvriers. Les officiers leur distribuaient des bêches, des pioches, des houes et tous les autres outils exigés pour leur service ; les pionniers en étaient responsables et les restituaient lors de leur licenciement³. On leur donnait un capitaine particulier, à qui il était défendu de s'absenter, dans la crainte qu'ils ne se débandassent, ce qui arrivait fréquemment, et retardait l'artillerie dans sa marche et partant les opérations de l'armée⁴. Aussi les traitait-on avec une extrême sévérité. Les déserteurs étaient condamnés à faire amende honorable, fustigés⁵ et même pendus⁶. A la fin du règne de Charles-Quint, il fut arrêté que toute désertion serait punie de mort.

L'organisation définitive du corps des pionniers remonte à l'année 1544. Un règlement du 12 mars de cette année établit un chef et général de pionniers, ayant un lieutenant, six hommes à cheval pour l'assister, six hallebardiers, un écrivain et un prévôt avec deux hallebardiers. On régla la levée des pionniers d'après les proportions suivantes, en prenant pour base le chiffre de trois mille : cinq cents de l'Artois, cinq cents de la Flandre, quatre cents du Hainaut, quatre cents du Brabant, quatre cents de Namur, quatre cents de Liège et du Luxembourg, quatre cents du Limbourg. Pour chaque contingent, divisé en centuries ayant chacune un capitaine, un écrivain, un tambourin, deux conducteurs, dont l'un portait son pennon, on désigna un gentilhomme du pays, et on lui donna un porte-enseigne et un chapelain. Chaque contingent avait un

¹ *Archives de d'Audience*, liasse IIIIU. Citation de M. Henne.

² Article 14 de l'ordonnance de 1551.

³ Art. 34 de la même ordonnance et Règlement du 12 mars 1544.

⁴ Art. 24 de la même ordonnance.

⁵ A maistre Pierre, à cause d'avoir, en vertu de sentence, fustigé de verges Lenaert Leys, pour ce que estant choisy et enrollé pour pionnier, s'estoit enfuy et absenté contre son serment. *Compte de Ph. d'Onghies*, 1555. N° 13718.

Audit maistre Pierre, à cause d'avoir, sur un eschafault, fustigié de verges Boudewin Worme, avecq le hart au col, pour ce que estant envoyé pour pionnier et ayant reçu l'argent de sa majesté, est enfuy et abandonné son service. *Ibid.*

⁶ Au bailly, pour avoir prins hors de la ville de Caprycke, ung nommé Franchois Vrytisch, lequel pour avoir laissé et abandonné son service de pyonnier au camp estant devant la ville de Terrowaen, sur ung faux passeport qu'il avoit fait faire, et après tant de nuyt que de jour allé sur le bonhomme, a, par sentence et condempnation des eschevins, esté exécuté par la corde. *Compte de Charles Goethals* de 1552-1554, n° 13.307.

uniforme de couleur distincte avec la croix de Saint-André sur la poitrine et au dos. Un signe distinctif placé à la manche ou à la jaquette indiquait la centurie. Les enseignes et les pennons, de la couleur de l'uniforme des contingents, portaient une bêche et une pioche en sautoir.

A leur entrée au service, les pionniers juraient d'être bons et loyaux à l'empereur et au chef et capitaine général ; de ne refuser aucune chose qui, par eux, leur seroit commandée, sous ombre ou couleur que ce fût ; de ne point abandonner leurs enseignes sans congé, sous peine de la vie et de douze écus d'or à recouvrer sur leurs biens, meubles et immeubles : d'indiquer exactement, sous peine de la vie, leurs noms, prénoms, lieux de naissance et de domicile ; d'obéir à leurs capitaines particuliers ; de travailler aux approches, tranchées, travaux d'artillerie et des mines, confection de gabions et de claies ; d'accompagner l'artillerie soit en batterie, soit aux champs ; de faire esplanades, ponts, chemins, abatis ; d'étancher et épuiser rivières, fossés et étangs ; de fortifier les camps ; d'exécuter, en un mot, tous les travaux ressortissant à leur service ; de ne point passer sous une autre enseigne ; de ne jamais aller à la maraude. Il était strictement défendu à leurs chefs de les maltraiter ; leurs plaintes, au sujet d'outrages ou de mauvais traitements de la part des conducteurs ou d'autres, devaient être portées devant les capitaines ou les chefs de leurs contingents¹.

Le nombre d'ouvriers employés au service de l'artillerie était considérable. Les harnacheurs graissaient, attelaient, mettaient en ordre les bouches à feu ; escortaient les convois de munitions, et dans les sièges étaient employés au même service que les conducteurs à cheval. Les charpentiers, les scieurs, les cuveliers, les forgerons, les maréchaux, les *charliers* ou charrons, les *gorliers* ou bourreliers, les selliers, les mandiers, les cordiers, se tenaient près des pièces ou des chariots de munitions, afin de remédier immédiatement aux accidents qui survenaient².

Nous arrivons à ce qui constitue aujourd'hui le génie militaire ou l'art des fortifications. La forme bastionnée, destinée à jouer un rôle si important dans la défense des places, avait pris naissance avec le XVI^e siècle. L'ancien système des tours laissait devant elles un espace inaperçu de la place, permettant ou d'attacher le mineur au pied de l'escarpe³, ou de tenter l'escalade. Ce vice radical fut rendu évident par l'usage de la poudre, et l'on reconnut en même temps la nécessité de flanquer toutes les parties d'une enceinte par d'autres parties. On imagina alors de remplacer la face antérieure des tours par un redan⁴ dont les faces prolongées allaient tomber sur la courtine⁵. L'ensemble des deux faces du redan et des deux flancs de la tour pentagonale fut appelé bastion ; deux demi-bastions, unis par une courtine, formèrent le front. Il restait à couvrir l'espace prolongé en avant des bastions et les portes pratiquées au

¹ Artikel brief pour les pionniers, 1544. *Dépêches de guerre*, n° 367, f° 122. Citation de M. Henne.

² Ordonnance de 1551.

³ L'*escarpe*, de l'italien *scarpa*, est la face extérieure du rempart, qui descend jusqu'au fond du fossé ; elle est opposée à la contrescarpe, ou ligne extérieure du fossé du côté de la campagne.

⁴ *Redan* se dit des angles saillants et rentrants, pratiqués de distance en distance dans les circonvallations pour flanquer l'enceinte, et se protégeant réciproquement.

⁵ *Courtine*, du latin *cortina*, partie d'un front de fortification qui réunit les deux bastions (ou demi-bastions) tracés aux extrémités de cette ligne et ferme l'entre-deux comme un rideau.

milieu de la courtine. Pour atteindre ce but les fronts se couvrirent de ravelins ; ces ravelins agrandis prirent le nom de demi-lunes, et leurs faces dirigées sur les saillants des bastions latéraux leur donnèrent des fronts rapprochés. Suivant le Vénitien Badoaro, les places fortes des Pays-Bas étaient fortifiées à l'antique et réparées à la moderne¹. On voit en effet l'ancien système de fortifications dominer encore dans la reconstruction des châteaux ; plusieurs sont restés de curieux échantillons de l'architecture militaire de cette époque. Mais, pendant la dernière moitié du règne de Charles-Quint, sous l'influence devenue décisive de l'artillerie, le système fut changé et la méthode italienne domina définitivement².

L'art des sièges était encore peu avancé³. Tout se bornait encore à la tranchée de première circonvallation, laquelle avait reçu, depuis les temps les plus antiques, fort peu de perfectionnements. La sape et la mine étaient fréquemment employées dans l'attaque des places, mais sans succès marqué. L'étude des moyens d'attaque et de défense des places n'était point arrivé jusqu'alors à l'état de science ; aussi n'existait-il aucun corps spécialement affecté à cette étude. Aux officiers et aux soldats de l'artillerie appartenaient la plupart des opérations et des travaux aujourd'hui du ressort exclusif du génie militaire. Non seulement ils conduisaient, avec le maître des tranchées, les approches des places, les terrassements et les gabionnages, mais ils étaient fréquemment chargés de la construction même des fortifications. Ainsi l'on voit un canonnier diriger les travaux du château de Henri VIII à Tournai⁴ ; un maître bombardier édifier et restaurer les bastions de Marche⁵ ; le maître de l'artillerie, Jean de Termonde, appelé à faire le plan des nouvelles fortifications d'Utrecht⁶. Le maître des tranchées est le seul officier spécial qui figure dans l'organisation d'alors ; encore est-il probable qu'il était rangé parmi les officiers subalternes.

Un peu plus tard, vers le milieu de ce siècle, on voit les grands travaux de construction des places fortes généralement confiés à des ingénieurs, ou *ingénieurs*⁷, comme on disait aux Pays-Bas, avec lesquels le gouvernement passait des espèces de contrat, et qui la plupart étaient architectes. Ainsi l'architecte Sébastien Van Noen exécuta ou dirigea, en qualité d'ingénieur de l'empereur, la plupart des nouvelles fortifications des villes du Luxembourg, de l'Artois, de Cambrai, de Renty (1553-1555) ; ce fut lui aussi qui édifia

¹ *Relations*, 85.

² M. Henne, tome III, page 166. L'auteur ajoute en note : l'invention des bastions est attribuée aux Italiens ; en effet, Vérone fut entourée d'une enceinte bastionnée en 1527, et d'autres places de l'Italie le furent également à une époque peu éloignée de cette date. — On appelle quelquefois aussi ce système *méthode espagnole*, quoique celle-ci ne soit qu'un cas particulier de l'autre ; il faut, du reste, l'attribuer aux ingénieurs italiens au service de Charles-Quint. — Voir Tallot, *Cours d'art militaire*, 2e édition, revue et corrigée par M. le lieutenant-colonel E. Lagrange, 3e partie, 5e leçon.

³ Le principal progrès est dû à l'invention des parallèles par Vauban, au siècle suivant.

⁴ *Sire, le maitre des ouvrages, lequel a fait faire le chasteaul de Tournay... bon canonnier*. Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, à Calais, du 20 novembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 459.

⁵ *Compte de V. de Busleyden de 1510-1511*, n° 2634.

⁶ *Madame, dernièrement avant prendre mon congédié de vous, je parlis au maitre de l'artillerie Terremonde, lui requérant qu'il se vouloist trouver vers moy à Utrecht, pour aider à deviser les ouvrages et fortifications y nécessaires pour la seurté de la ville*. Lettre d'Antoine de Lalaing à Marguerite, du 7 octobre 1528. *Gedenkstacken*, III, 240.

⁷ Ailleurs on disait *engagnour*, *ingegnour*, mot formé de l'italien *ingegno*, engin, machine.

Philippeville. Le célèbre Rombaut van Mansdale, dit Keldermans, [maitre des ouvrages du seigneur empereur](#), fut employé aux fortifications de Montfort et de Fauquemont. Après eux, il faut citer encore maître Donatien de Bonny, qui dirigea les travaux de la citadelle de Gand et fit le plan de Charlement ; Adrien de Blois, seigneur de Warelles, bailli d'Avesnes, qui fortifia Luxembourg et Maëstricht ; le célèbre Jean de Locquenghien, à qui Bruxelles doit son beau canal de Willebroeck, et le bourgmestre de cette ville Jean Pipenpoy, lesquels dirigèrent, en 1552, les travaux exécutés à Maëstricht, avec le drossard de Grimberghe, Englebert d'Oyenbrugge ; Pierre Adrien, qui [conduisit les tranchées](#) lors du siège de Térouanne en 1553.

Occupons-nous maintenant de ce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'[état-major](#)¹, c'est à dire, de la hiérarchie existant au sein de l'agrégation des officiers, desquels émane la direction militaire ou administrative d'une troupe quelconque. Après le capitaine général, le principal officier était le [maréchal de l'Ost](#) ou maréchal de camp. C'était lui qui remplissait les fonctions actuelles de chef d'état-major, réglant les étapes, s'occupant des détails des campements et des fourrages, rédigeant les plans de campagne, remplaçant, au besoin, le chef du corps d'armée, administrant souverainement la justice militaire.

A chaque corps d'armée étaient attachés un lieutenant du capitaine général ; ses officiers d'administration et de justice ; un chef de l'avant-garde, un chef ou capitaine des chevaucheurs et un chef de l'artillerie. Parmi les hauts-officiers on comptait le maréchal des logis de l'empereur, [qui devait le suivre en ses guerres et armées](#) ; les maréchaux des logis attachés au corps d'armée et aux régiments ; le chef des écoutes ; le maitre des chemins ; le maître des chariots et le maitre des guides.

Le maréchal des logis était chargé de veiller aux marches et aux subsistances, de choisir le lieu du campement ; de visiter les avenues du camp et d'en assurer la sécurité ; de désigner, en choisissant [gens suffisans](#), les chefs du guet et ceux des divers postes ; de parcourir, au moins une fois par jour, le camp [pour voir ce que l'on y faisoit et disoit, et d'en faire rapport au maréchal de l'ost, qui en avertissoit le lieutenant général](#). Le chef des écoutes assistait le maréchal des logis dans la visite du camp et des avenues du camp. Le chef du guet assurait la marche de l'armée ou du corps, et surveillait les gardes et les sentinelles². A cet effet il [tenoit rôle des gens de cheval et de pied, pour connoître qui devoit aller au guet et aussi pour savoir qui devoit aller à l'avant-garde, bataille et arrière-garde, et conduire les vivres](#).

A chaque corps d'armée étaient attachés un ou plusieurs chapelains [pour dire messe, confesser et prescher quelquefois](#).

La tactique³ de cette époque, dit M. Henne, consistant presque exclusivement à arrêter la marche de l'ennemi par les sièges des places fortes, la défense de ces places était d'une grande importance, et Charles-Quint recommandait à sa tante

¹ Cette dénomination a pour origine le terme espagnol *estado maior*.

² De l'italien *sentinella*, fait de *sentire*, sentir, entendre.

³ La tactique, du grec *τασσειν*, *ranger*, est cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les mettre en mouvement, de les faire manœuvrer et de les ranger en bataille. La stratégie, de *στρατος* et *αγειν*, d'où *στρατηγος*, est la science du général ; elle enseigne à concevoir un plan de bataille, à tracer des lignes d'opérations, à déterminer les positions offensives ou défensives, à diriger les masses sur les points décisifs.

d'apporter le plus grand soin dans le choix des officiers des forteresses et des châteaux. Les commandants des forteresses portaient différents noms : gouverneur, surintendant, châtelain, capitaine, etc. Ils avaient pour attributions non seulement le commandement de la garnison, le soin de veiller à l'entretien de la forteresse, et, au besoin, de pourvoir à sa défense, ils exerçaient encore des fonctions judiciaires, et avaient la charge de faire appréhender tous les malfaiteurs, gens de guerre et autres, et iceux faire punir et corriger. Beaucoup de places avaient des châtelains ou capitaines héréditaires ce qui n'empêchait pas le gouvernement d'y envoyer, en cas de danger, des officiers supérieurs pour en prendre le commandement.

Malgré l'introduction des canons et des armes à feu portatives, dit toujours M. Henne, on comptait presque encore exclusivement, dans les grandes actions, sur l'effet des armes blanches : aussi l'ordre profond¹ restait-il toujours usité, et les armées de Charles-Quint conservèrent l'ancien mode de trois batailles défini par Philippe de Clèves² de la manière suivante : Prenez que je veuille combattre avant-garde, bataille, et arrière-garde : je voudrois avoir trois bons osts de gens de pied, en la façon que l'on combat à ceste heure, et trois bons osts de gens de cheval mis en point à la façon d'Allemagne. Et voudrois avoir mon artillerie devant mon avant-garde, et assise en tel lieu où elle pourroit le plus grever à mon ennemi. Et si les ennemis marchoient pareillement en trois batailles, voudrois aborder chaque bataille à la bataille, assavoir : l'avant-garde à l'avant-garde, la bataille à la bataille, et l'arrière-garde à l'arrière-garde ; au surplus on laisse à Dieu à donner la victoire là où il lui plairoit. Si vos ennemis ne viennent qu'à deux batailles, je serai d'opinion que vos deux batailles abordassent, et que la tierce demourast coy jusqu'à ce qu'elle vit que vous eussiez quelque peu de pire ; car alors elle pourroit marcher et donner dedans, et me semble qu'elle en auroit bon marché. Les piquiers continuèrent longtemps, comme avant l'emploi de la poudre, à se former sur six ou huit rangs ; les arquebusiers, remplaçant les archers et les arbalétriers, se disposaient sur le front et sur les flancs de cette infanterie de ligne. Plus tard on introduisit les arquebusiers dans l'ordre de bataille ; ils prirent place dans les rangs des piquiers. La cavalerie se formait sur quatre rangs. L'artillerie était mise en avant pour engager l'action, les petits calibres placés derrière les pelotons d'infanterie et de cavalerie.

Dans les marches rapprochées de l'ennemi, l'artillerie, avec les chariots, occupait le centre ; l'infanterie la droite, la cavalerie la gauche. La castramétation se bornait généralement à ranger les chariots de manière à former une enceinte. La forme des parcs³ se modifia souvent, tantôt arrondie, tantôt en serpent. On entourait les camps de fossés dont les terres, jetées vers l'intérieur, formaient des parapets abritant l'artillerie. Lorsque l'armée acceptait le combat, elle se portait contre l'ennemi dans l'ordre de campement : les pièces de campagne au

¹ Dans l'ordre mince, le seul employé dans les armées modernes, trois hommes pour l'infanterie, deux pour la cavalerie, forment une file. Dans certains cas l'infanterie se range sur deux hommes de hauteur. Les trois hommes qui forment une file marchent les uns devant les autres, et se tiennent à un pied de distance. On nomme chef de file. le premier d'une file ; serre-file, les officiers et les sous-officiers placés derrière une troupe de bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. Dans l'ordre profond, usité chez les anciens jusqu'au XVI^e siècle, les files avaient jusqu'à treize hommes de profondeur.

² *Instructions de toute manière de guerroyer*, 82.

³ Un *parc d'artillerie* est l'endroit où l'on rassemble les bouches à feu, les fourgons ou caissons chargés de projectiles, les voitures, les chevaux, les équipages de pont, etc.

premier rang ; celle de gros calibre au second. Les chevaucheurs, les arquebusiers, les archers, les arbalétriers à cheval étaient opposés à la cavalerie légère ; les hommes d'armes à la gendarmerie. Les chariots, qui avaient formé l'enceinte, étaient couverts par toute l'armée. Ces voitures, affectées au transport des munitions, des grosses pièces d'artillerie, des bagages et des vivres, étaient en nombre immense et ralentissaient la marche des troupes, qui rarement faisaient des étapes de plus de trois à cinq lieues.

La transition entre les armes anciennes et les armes nouvelles arrêta nécessairement les progrès de l'art militaire. Charles-Quint et François Ier eurent de vaillants capitaines ; ils n'eurent guère de grands généraux. Il est impossible pourtant de contester la supériorité des généraux de Charles-Quint sur ceux de son rival. Disposant presque constamment de forces inférieures ; obligés de garder des frontières d'une grande étendue ; fréquemment attaqués de divers côtés à la fois, les généraux de Charles-Quint surent le plus souvent arrêter de formidables invasions. Les Français ne pénétrèrent qu'une seule fois profondément dans le pays, tandis qu'à mainte reprise Buren, Nassau, de Rœulx, firent trembler Paris. Les deux défaites qu'ils avaient essuyées à Guinegate semblaient avoir dégoûté les Français de livrer bataille aux armées des Pays-Bas ; durant de longues années, la tactique de leurs généraux se borna à arrêter l'ennemi devant des villes, et, en l'épuisant, à amener le licenciement d'armées levées à grands frais. Cette tactique fut déjouée plus d'une fois, mais les journées de Saint-Quentin et de Gravelines prouvèrent surabondamment par la suite que c'était celle qui convenait alors le mieux aux armées françaises¹.

Disons un mot aussi de ce qu'on appelle aujourd'hui l'intendance militaire². Les troupes s'armant, s'équipant, se remontant, se nourrissant en général à leurs frais, les officiers de l'artillerie étant exclusivement chargés de tous les soins du matériel, des armes, des munitions, on comprend que les attributions du service administratif étaient très secondaires. C'était, en effet, la plus imparfaite de toutes les branches de l'organisation militaire. La plupart des opérations de guerre étaient arrêtées par la disette ou par les maladies résultant de l'imprévoyance. Sur son territoire, le gouvernement réunissait bien des magasins aux lieux d'étapes ; obligeait les habitants des villes frontières à se pourvoir de blés, lards, viandes salées, vins, cervoises et autres provisions de bouche pour un an ou six mois au moins ; contraignait les cultivateurs des environs à y amener leurs blés en leur défendant de les vendre ailleurs ; accordait aux marchands des exemptions de droit pour le transport des denrées ; mais sur le territoire ennemi, les armées en étaient réduites à vivre de ce qu'elles trouvaient. Il suffisait dès lors de ruiner le pays pour les arrêter. Le temps seul devait apprendre que pour faire mouvoir les armées, il faut avant tout les mettre à l'abri du besoin et assurer leur subsistance.

Chaque corps d'armée avait un officier supérieur nommé **commissaire des monstres** ou revues. Cet officier était chargé d'inspecter les divers corps, de veiller au maintien de l'ordre et de la discipline, de remplir les vides laissés par les malades, les blessés et les morts. L'inspection avait lieu tous les trois mois, en temps de paix, pour les troupes permanentes ; il y en avait d'extraordinaires, ordonnées à l'improviste, pour prévenir ou pour constater les fraudes. Avant

¹ M. Henne, tome III, p. 188.

² On nomme ainsi le corps chargé de tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité de la guerre.

d'entrer en campagne, les différents corps étaient passés en revue par des commissaires chargés de s'assurer de la présence sous les armes des contingents fixés. Une revue générale précédait le licenciement.

Jusqu'en 1543 il n'y eut qu'un *trésorier des guerres*. Une ordonnance du 4 juin 1542 l'autorisa à percevoir le centième denier sur tous les paiements faits aux bandes et garnisons ordinaires, et le deux-centième sur la solde des autres troupes¹. Pour garder ses deniers, recouvrer ses retenues, tenir en ordre ses rôles et ses acquits, il lui fallait, en temps de guerre, jusqu'à dix à quinze clerks ou commis. Une ordonnance du 9 janvier 1543 institua trois trésoriers des guerres un pour les pays de Flandre, d'Artois et de Hainaut ; un pour les pays de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Namur, de Juliers et d'Outre-Meuse ; un pour les pays de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, d'Overysse, de Frise et de Groningue.

Chaque corps avait son fourrier chargé d'assurer ses logements et de répartir les fonds qu'il recevait du trésorier des guerres pour le paiement de la solde et les allocations accordées pour les vivres. Aux termes du règlement du 12 octobre 1547, relatif aux bandes d'ordonnances, il était défendu à ces troupes, sous peine de la vie, de s'écarter du chemin indiqué et de se loger ailleurs qu'aux lieux d'étape fixés par les chefs. La peine de la hart était comminée contre les fourriers ou autres qui prendraient soit argent, soit présents d'espèce quelconque pour favoriser une localité, et changeraient, à cet effet, l'ordre des étapes. Les gens de guerre avaient la faculté de se chauffer gratuitement au foyer de leurs hôtes ; mais s'ils voulaient feu plus grand ou particulier, ils devaient payer le combustible. Il leur était défendu, sous peine de correction arbitraire, de brûler aucun bois, charpente, bois ouvré, arbres croissants, haies vives ou autres. Quiconque endommageait ou foulait les habitants était puni de mort². Mais nonobstant ces règlements, les logements ruinaient les populations plus que la guerre elle-même : les comptes des officiers de justice signalent, à toutes les pages, les foules et les oppressions, des piétons et des gens de cheval qui mangeoient le pauvre peuple. Lorsque en 1540 Gand fut occupé par les lansquenets et les hommes d'armes de Charles-Quint, beaucoup d'habitants, autrefois dans l'aisance, furent réduits à la plus profonde misère. — Devant l'ennemi, l'armée campait sous des pavillons et des tentes ; à ce service étaient préposés des officiers nommés *tentiers*. Sur le territoire ennemi, le soldat vivait généralement de maraude et de pillage.

Près de chaque corps d'armée, il y avait un *commissaire* ou *surintendant des vivres*, et dans chaque province occupée par les troupes, un *commissaire général surintendant de l'étape des vivres*. Ce dernier fonctionnaire envoyait ses commis dans les villes et les villages pour prescrire aux officiers, justiciers, gens de loi, sujets, vassaux, d'enjoindre à tous marchands, bouchers, boulangers, brasseurs, taverniers, cabaretiers et autres que besoin, de transporter, chaque semaine, à l'armée, telle quantité de viande, pain, vins, cervoise, fourrages, avoine et autres denrées... Il avait pouvoir d'obliger les boulangers à cuire le pain et les brasseurs à fabriquer les bières nécessaires ; de se faire ouvrir tous greniers ; de contraindre les habitants à vendre les blés et les fourrages qui s'y trouvaient à prix raisonnable. Pour faciliter les opérations des vivandiers approvisionnant le

¹ Archives de l'Audience, liasse 1145. Citation de M. Henne.

² Ordonnance de 1547.

camp, on leur fournissait des chariots dont le gouvernement payait les chevaux aux réquisitionnaires.

Chaque corps avait, pour le transport de ses bagages, un nombre déterminé de chariots. Les bandes d'ordonnances en avaient à quatre chevaux, répartis dans la proportion d'un chariot par dix cavaliers. Les chariots employés pour le service général de l'armée provenaient de réquisitions. Les abbayes ou les villages qui cherchaient à se soustraire à ces charges ruineuses, y étaient contraints par le pouvoir discrétionnaire des commissaires de montres.

L'organisation du service de santé pour les armées était à peine ébauchée. Il paraît toutefois qu'on formait des hôpitaux ou des ambulances dans les villes voisines du théâtre de la guerre, mais ce n'étaient sans doute que des établissements temporaires, comme l'était le service des praticiens qui suivaient les armées. Chaque corps avait son chirurgien ou médecin particulier. En outre à l'état major général ou à ce qui en tenait lieu étaient attachés un médecin ou chirurgien et un apothicaire ; quelquefois il y avait deux chirurgiens, [un chirurgien de corps](#) et [un chirurgien des champs](#).

La plupart des ordonnances militaires du temps prescrivaient de réprimer [les buveries superflues, puttaineries, blasphèmes, folles paroles, combats, noises, rioltes et autres désordres](#) ; un grand nombre d'édits particuliers défendaient aux gens de guerre [de manger le bonhomme](#) ; enjoignaient aux officiers de contraindre les soldats à [se retirer en leurs maisons, en se gardant de piller, opprimer ou endommager les sujets, le tout à peine de la hart et de confiscation de corps et de biens](#). Mais les règlements les plus rigoureux n'étaient le plus souvent que d'impuissantes barrières contre les débordements d'une soldatesque habituée à trouver dans la carrière militaire une licence effrénée et les profits du pillage. Il faut reconnaître aussi que trop souvent le soldat peu ou point payé était contraint pour vivre de rançonner les populations¹.

Charles le Téméraire, [le roide justicier](#), comme l'appelle Chastelain, avait cherché à maintenir une discipline sévère dans ses armées, et, à cet effet, il avait créé un prévôt des maréchaux [pour aller partout déchassant les vicieux malfaiteurs ; punissant les cas mauvais ; conduisant les marchands et mettant les vivres à prix ; tenant la justice parmi l'ost, tant criminelle comme civile ; jugeant et exécutant criminellement ; appointant et jugeant les causes civiles, sans appeler à autre personne s'il ne lui plaisoit](#)². Mais, après la mort de ce prince, la sévérité s'était relâchée, et les armées de Charles-Quint, formées d'éléments hétérogènes tirés de nations diverses, soumises à des règlements différents, ne prêtaient que trop le flanc aux plus regrettables excès. L'empereur fit tout ce qui était en lui pour réprimer ce mal destructeur. Si le succès ne couronna point ses efforts, la faute en fut, dit M. Henne, aux circonstances, non à ses mesures. Les règlements publiés sous son règne sont empreints du véritable esprit qui doit guider la

¹ Au temps de la guerre l'on fait partout beaucoup de dommages et extorsions aux laboureurs et bonnes gens, ce qu'ils endurent tant des amys que des ennemys. Après la guerre achevée ils n'ont moindre à souffrir de nostre gendarmerie, qui de leur propre nonchalance, ou pour le mauvais payement des princes, sont contraints d'estre vagabonds ou vivre de larcin : d'où advient que de tous costez on oû grosses plaintes de gens foulez et oppressez, desquels les oppresseurs se plaignent à bonne raison de leurs mauvaises payes et que la nécessité les contraint à telle chose. Damhouder, *Pratique judiciaire et causes criminelles*, ch. LXXXII.

² Olivier de la Marche, *Estat de la maison du duc de Bourgogne, dit le Hardy*, XVI.

justice militaire, et les principes qu'ils proclament se sont maintenus à peu près intacts.

L'édit du 12 octobre 1547 distingua les matières criminelles des affaires civiles, et dans celle-ci, les affaires réelles des affaires personnelles¹. Ce règlement fit ainsi la part des juges civils et celle des magistrats militaires. Ceux-ci restaient juges des actions personnelles dirigées contre leurs subordonnés. Le prévôt des maréchaux ou le gouverneur du lieu, et, en son absence, le juge provincial, assisté des chefs et des capitaines connaissait des délits perpétrés pendant les marches ou dans les logements, et des crimes punissables de mort. En matière civile, le juge ordinaire avait la connaissance des dettes et obligations antérieures à l'admission dans les compagnies, des actions réelles, hypothécaires et de succession. Quelques dispositions de cette ordonnance soulevèrent des conflits entre les juges militaires et la justice ordinaire, et donnèrent lieu à un édit interprétatif du 13 novembre 1549. Cet acte, reproduit textuellement dans le règlement organique du 21 février 1552, statua que la juridiction criminelle serait exercée par le prévôt des maréchaux, sous l'autorité du maréchal de l'ost ; en son absence, sous celle du gouverneur, et à défaut de ce dernier, sur l'avis du conseil provincial. D'un autre côté, le règlement de 1552, étendant les prérogatives du juge ordinaire, conféra à ce juge le pouvoir de procéder à l'arrestation des gens de guerre, même aux lieux de garnison et sous les drapeaux, dans les cas de crime capital, à la charge de les remettre à leurs capitaines pour être livrés au prévôt des maréchaux. Les règlements de 1547 et de 1552, spéciaux d'abord aux bandes d'ordonnances, furent généralement rendus applicables aux autres corps. Le 2 juin 1555, un nouvel édit renouvela les dispositions précédentes, et y en ajouta d'autres destinées à former tout à la fois un code pénal militaire et un règlement de discipline et de service pour les armées en campagne. Cet édit consacra l'usage de les soumettre à un conseil composé d'officiers, *comme chose qui se fonde sur bonne raison et équité, et qui, en grande partie, avait été observée et usitée ci-devant, par gens cherchant los et pris de chevalerie, et convoiteux d'honneur et de vertu, de sorte que quasi portout elle étoit tenue et réputée pour droit de guerre*. A cet effet il organisa des tribunaux purement militaires, suivant partout les armées. Ces tribunaux étaient présidés par le maréchal de l'ost ou par l'officier général qui le remplaçait, et composés de colonels, capitaines, lieutenants, auditeurs et autres principaux officiers, en nombre suffisant pour écarter tout soupçon de partialité ou de précipitation².

Terminons cet exposé par quelques indications relatives à la marine militaire. Cette marine était presque exclusivement fournie par les provinces et par les villes maritimes, qui armaient de nombreux vaisseaux de guerre pour la protection de la pêche et de leurs intérêts commerciaux. *Quand il étoit question de faire quelque équipage de mer ou de faire apprester navires de guerre, où Sa Majesté devoit supporter les despens*, dit une ordonnance un peu postérieure au règne de Charles-Quint³, *quelque personnage du conseil privé, ou bien quelque autre officier, étoit délégué pour avoir la superintendance dudit équipage. Il lui estoit despechez amples instructions : comment il se devoit conduire, avec*

¹ Action *personnelle*, quand elle est dirigée contre une personne ; *réelle*, quand elle a pour but la revendication d'une chose, *res*.

² Robaulx de Soumoy, *Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*.

³ Ordonnance de Philippe II sur l'administration des finances. Reg. n° 120, — f° 97 v°. Citation de M. Henne.

autorisation de faire tous marchez tant de navires, munitions de vivres et de guerre, matelotz et aultres ; de signer ordinaires, rôles et acquits au commis chargé de tenir le compte des deniers ordonnez pour ledit équipage.

Les contrats de location stipulaient pour les propriétaires des navires l'obligation d'y recevoir, selon leurs capacités tel capitaine et tel nombre de gens surnuméraires qu'il seroit ordonné, et de fournir à ceux-ci, en la forme accoutumée, les dépens de bouche, savoir : quatre fois de la viande par semaine, s'il n'y avoit jeûne, et trois fois la semaine du poisson, bière, fromage, pottage et bonne boisson, à raison de six gros et demi par tête¹.

Il y avait d'autres moyens plus sommaires, quand le gouvernement étoit pressé d'armer une flotte. Des lettres patentes autorisaient alors l'amiral de la mer à lever dans les provinces maritimes des matelots, des pilotes, des artilleurs ; à saisir les navires qu'il jugeait propres à l'expédition ; à prendre, après en avoir dressé l'inventaire, les pièces d'artillerie, la poudre, les boulets, toutes les autres munitions de guerre des navires armés se trouvant dans les ports du pays². Dans des circonstances moins urgentes, on voit le gouvernement inviter les états de Hollande, de Zélande, de Flandre, de Brabant, et ceux des villes hantans et

¹ Les approvisionnements d'un navire étoient formés de biscuit, pain de seigle, bière, beurre, viande fumée, lard, jambons, poisson sec, fromage, semence de moutarde, sel, fèves, pois, gruau, vinaigre, huile, suif, bois et charbon. — Compte rendu par Adrien Van den Heetvelde du paiement des gages de l'équipage et de l'approvisionnement des navires destinés à l'expédition de Danemark, en 1536, aux *Archives du royaume*.

Je trouve dans l'*Histoire de la peinture flamande* par M. Alfred Michiels, tome IV, Paris, 1867, la note suivante sur la valeur des anciennes monnaies des Pays-Bas. Cette note a été fournie à l'auteur, dit-il, par M. René Chalon, dont tout le monde connaît la haute compétence en cette matière. — La livre de Flandre de 40 gros, ou florin de Brabant, se composait, en 1433, de 20 sols, patards ou vierlanders, dont 72 formaient un marc à 6 deniers argent-le-roi. — Le sou avait, par suite, une valeur intrinsèque de 36 centimes 18/1.000 ; le gros valait seulement la moitié. — Donc la livre de Flandre valait 7 francs 23 centimes 72/1.000. — En 1466, elle fut réduite à fr. 6.31 10/1.000 ; en 1474, à fr. 5.6120 ; en 1478, à 5.3940 ; en 1490, à 4.6444. — Un escalin, ou sou de gros, valait 12 gros. — La livre de gros, si l'on prend le terme dans son acception générale, est une livre où le gros remplace le denier, valant en conséquence 240 gros ou 12 fois la livre parisis, aussi bien que la livre de Flandre ordinaire, comprenant 20 gros, ou 6 fois le florin de 40 gros. — Le sou étoit la vingtième partie du florin de 40 gros ; le denier, la douzième partie du gros, — Plus tard le denier devint la douzième partie du sou. — Règle générale : ces mots denier, gros, liure ne sont que des expressions numériques, qu'on peut appliquer à diverses monnaies réelles : *denier* veut dire 1 ; *gros*, 12 ; *livre*, 240. — Une livre 6 deniers de gros, c'est 246 gros. — La livre tournois française (dont le nom vient de Tours) a considérablement varié pendant le XVe siècle, comme le prouvent les tables de Leblanc, Arbuthnot, Panekou, et mieux encore celles de M. Nat. de Wailly, dans le tome XXI des Mémoires de l'Académie des inscriptions (2e partie). — Quant à la puissance commerciale d'une quantité déterminée d'argent, elle étoit évidemment plus forte que de nos jours. Le Ber l'estime six fois plus grande ; mais une évaluation de ce genre ne peut être rigoureusement exacte. Ainsi, d'après lui, en 1433, la livre du florin de 20 gros seroit égale à 7 francs 23 cent. 72/1000, multipliés par 6, c'est à dire vaudrait 43 fr. 42 cent. — Je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce genre de calcul, mais se borner à déterminer la quantité d'argent fin que représentait à une époque donnée une expression monétaire. J'ai cru devoir reproduire cette note, dont l'application peut se rencontrer souvent dans le cours de cette histoire.

² Lettres patentes délivrées à Adolphe de Bourgogne, le 20 mai 1536. *Compte de Van den Heetvelde*.

fréquentans la mer à équiper des navires de guerre, et à les fournir de vivres, de munitions et d'artillerie¹.

L'art nautique avait fait des progrès marquants, et, depuis le XVe siècle, on avait commencé à construire de plus grands vaisseaux. Au lieu de clouer les planches les unes sur les autres, on les joignait par des rainures ; les vides étaient calfatés avec des étoupes ; les bâtiments devenaient ainsi plus solides et plus durables. Un autre progrès fut la création des sabords, ouvertures pratiquées dans les murailles des bâtiments pour donner des embrasures aux canons, que l'on plaçait auparavant sur le pont unique du navire et qui tiraient par dessus bord. Les constructions navales avaient pris de tels développements aux Pays-Bas que les Anglais venaient eux-mêmes y acheter des vaisseaux, comme ils s'y fournissaient d'artillerie et de munitions². On y fabriquait des navires de diverses espèces, tels que les galions, galiotes, galères, nefes, caraques, caravelles, etc., usités chez les diverses nations. Mais une variété plus spécialement employée par les Flamands et par les Hollandais, était le heu ou hui, sorte de caravelle appelée aussi *hulque*. C'était un navire de grandeur moyenne, n'ayant qu'un mât comme les sloops et les cutters de ce temps-ci.

Citons quelques exemples pour faire apprécier la force des vaisseaux de guerre d'alors. Une flotte équipée en 1544 comprenait, outre deux navires espagnols, l'Ursule et la Trinité, le premier monté par l'amiral de 250 tonneaux ou *tonnelades*³ dans le langage de l'époque, et le second de 230 : *le Salvator* de 135 tonneaux ; *la Marie de la Vère* de 110 ; *le Cygne* de 120 ; *la Louise* de 100 ; *l'Adolphe* de 55 ; *le Boot* de 40 ; *le Henri de Merckere* de 65 ; *le De Cuyper* de 115 ; *la Bonne Aventure de Middelbourg* de 100 ; *la Marie de Middelbourg* de 90 ; *la Romaine* de 90. Une autre flotte, équipée en 1556, était formée du *Faucon*, vaisseau amiral, portant deux cents gentilshommes, officiers, marins et gens de guerre, et des navires suivants : la hulque *l'Éléphant*, commandée par le vice amiral Gérard de Merckere, de 196 tonneaux ; la hulque *le Vennsberg* de 150 ; *le Chevalier de mer* de 148 ; la hulque *'Twilde Woudt* de 140 ; la hulque *la Cateline* de 138 ; la hulque *les Quatre fils Aymon* de 127 ; la hulque *le Saint-Pierre* de 123 ; la hulque *le Saint-Martin* de 120 ; *la Marie* de 114 ; *le Bocq* de 90 ; la hulque *le Isaac* de 88 ; *le Dragon* de 88 ; *le Salvator* de 87 ; la hulque *le Saint-Jean-Baptiste* de 80 ; *l'Aigle* de 80 ; *le Cerf-volant* de 80 ; *le Tigre* de 60 ; et *la Licorne* de 45⁴. Dans une description du vaisseau *La Julienne*, que monta Philippe le Beau en 1506, il est dit qu'il avait trois mâts et deux huniers⁵, que l'appartement du roi était sur le devant et se composait de quatre chambres, deux en bas et deux en haut ; qu'au dessus de ces chambres il y avait un château garni de gens et d'artillerie, et que, sur le derrière, il y avait un autre château pour les officiers⁶.

¹ Instructions de Charles-Quint. Reg. n° 120, fol. 14 v°, 19. Citations de M. Henne.

² Lettre de Marguerite, du 27 mars 1514. *Correspondance*, II, 117-125.

³ On disait qu'un navire portait tel nombre de *têtes* ou de *tonnelades*, car il y avait autant de têtes que le vaisseau comportait de *tonnelades*.

⁴ Cette liste, tirée du registre n° 26115 de la Chambre des comptes, a été publiée par M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Juste*, Introduction, appendice L.

⁵ La *hune* est une plate-forme, percée d'un trou carré, dit *trou de chat*, établie à la tête d'un bas mât ; les huniers sont les voiles placées au dessus des hunes.

⁶ C'était un navire de 250 tonneaux. M. Gachard, *Notice sur la relation manuscrite du deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne*, contenue dans le volume 503 de la

Une guerre avec l'Écosse provoqua, en 1550, un règlement sur l'armement des navires et le personnel des équipages¹, règlement qui fut retouché et augmenté l'année suivante². Aux termes de ces ordonnances, l'équipage d'un navire de guerre se composait, outre le capitaine et son second, d'un nombre de matelots et de soldats déterminé d'après le tonnage du navire ; le nombre des canons et autres engins de guerre l'était également. Dans tous les ports les officiers spéciaux étaient chargés de l'inspection des navires en partance. Il leur était prescrit de s'assurer s'ils étaient bien armés, en état de tenir la mer, fournis de munitions et d'équipages suffisants, des approvisionnements et des outils nécessaires. Une seconde inspection de la mâture, de la cargaison, de l'artillerie, des munitions et des hommes avait lieu au moment où le navire allait mettre à la voile.

Les matelots prêtaient serment de ne point abandonner leur navire ; s'ils se parjuraient, ils étaient punis de mort. Dans aucune circonstance il n'était permis d'enlever ni d'abaisser le pavillon de l'empereur. Étaient considérés comme écumeurs de mer tous vaisseaux ayant à bord divers pavillons, amis et ennemis. L'artillerie de marine était placée sous les ordres d'un chef appelé connétable. La composition des équipages de guerre resta longtemps un amalgame formé d'éléments très peu recommandables. Les rameurs étaient fournis par la justice criminelle ; la plupart des matelots était le produit de la presse des vagabonds et des mendiants valides qu'un simple ordre du gouvernement faisait transporter sur les galères de l'empereur. Pour chaque flotte il y avait un prévôt chargé de la poursuite des coupables et de l'exécution des arrêts prononcés par l'amiral ou par le vice-amiral.

Jusqu'au XVI^e siècle, il n'y eut point, à proprement parler, de *législation maritime*. L'usage avait établi, pour la sûreté des transactions commerciales, des règles qui suppléaient en partie à l'absence de lois écrites. Philippe le Bon avait promulgué quelques dispositions pour accélérer les jugements dans les affaires de commerce nautique³. Par une ordonnance du 8 janvier 1488, Maximilien et Philippe le Beau avaient créé un *lieutenant général du prince par la mer et grèves d'icelle* ; ils lui avaient attribué *juridiction, connoissance et jugement, par lui ou par ses lieutenants, de tous crimes, délits ou excès y commis ; des contrats de fret des navires, des gages des mariniers*⁴. Nous avons dit que Charles-Quint, jugeant ces mesures insuffisantes, avait prescrit à sa tante, en 1522, de soumettre à l'examen d'hommes compétents les ordonnances navales de France, d'Angleterre et d'Espagne, à l'effet de préparer pour les Pays-Bas un projet de règlement aussi complet que possible. Cet examen, s'il fut entrepris, n'aboutit pas. Par un règlement du 27 décembre 1540, l'empereur confirma l'ordonnance de 1488, et la reproduisit presque littéralement. La compétence de l'amiral de la mer fut cependant restreinte quant aux affaires pénales et aux prises ; il fut permis de se pourvoir directement au conseil privé et au grand conseil de Malines, contre les jugements de cet officier et de ses lieutenants.

Ce règlement statue que l'amiral de la mer sera désormais, en cette qualité, *lieutenant général et souverain officier en mer et sur les grèves* ; il aura par lui,

collection Dupuy, à la bibliothèque nationale de Paris. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2^e série, VI, 19.

¹ Ordonnance du 20 janvier 1550. *Placards de Flandre*, I, 360-370.

² Ordonnance du 19 juin 1551. *Placards de Flandre*, I, 375-385.

³ Ordonnance de février 1458. *Placards de Flandre*, I, 72.

⁴ *Groot placacet boek van Holland*, IV, 208.

ou par ses lieutenants, connoissance, juridiction et décision pour tout cas y commis, sur des vaisseaux de guerre, à l'occasion de la guerre. A cet effet, il établit, où il le juge convenir, un lieutenant et des officiers de justice, soit selon les coutumes des lieux, soit, à défaut de coutumes, selon les dispositions du droit commun écrit. Il est enjoint à l'amiral de ne nommer à ces fonctions que gens notables, de bonne vie, sages et bien renommés, qui jureront solennellement de juger sans faveur ni corruption. Le règlement donne la raison de cette prescription : c'est parce que, si l'amiral commettoit pour ses lieutenants et officiers, des gens de petit état et d'infime condition, ils pourroient, par corruption ou par convoitise, s'entendre avec les preneurs de prises, ou bien faire le dixième de l'amiral plus grand, en déclarant de bonne prise choses ne l'étant pas.

Le produit des amendes est partagé par moitié entre le souverain et l'amiral. L'amiral a la faculté d'enfermer ses prisonniers dans les places fortes, mais avec l'assentiment des capitaines de vaisseaux. Dans les expéditions, il a, de même que ses lieutenants, le droit de justice sommaire, sans devoir attendre le retour des navires. En temps de guerre, l'amiral veille à ce que les guets et les fanaux des côtes soient toujours bien établis ; il punit la négligence des autorités chargées de les entretenir.

Nul ne peut mettre en mer un navire de guerre sans autorisation du souverain, et sans s'être préalablement présenté à l'amiral ou à son lieutenant. Ceux-ci sont tenus de s'assurer que le navire est dans les conditions voulues, bien armé et bien équipé. Il leur est prescrit de s'enquérir de la moralité du chef du navire ; il faut que ce chef soit habitant du pays ou qu'il y ait des biens ; qu'il jure de ne piller ni rober les sujets de l'empereur, ni ses alliés, ni les vaisseaux munis de sauf-conduits ; il doit répondre de ses gens et livrer à l'amiral ceux qui se rendraient coupables de quelque méfait. L'amiral enjoint à l'équipage d'obéir au capitaine et à son quartier-maitre, sous peine de châtement exemplaire. Outre ses bannières, pennons et étendards, tout navire de guerre porte ceux de l'amiral ; les contraventions à cette disposition sont punies de 25 carolus d'amende pour la première fois ; de 50 pour la seconde ; de ban ou autre punition arbitraire pour la troisième. Ces amendes sont au profit de l'amiral.

L'amiral fait la répartition du butin, et perçoit un dixième de toutes les prises effectuées par les navires de guerre. Seul il donne des lettres de sûreté aux prisonniers faits en mer ou sur les grèves ; les lettres de sauf-conduit accordées à des sujets de l'ennemi ne sont délivrées que par le souverain. Toutes les captures sont remises à l'amiral ou à son lieutenant ; il ordonne la restitution de celles qui ont été indûment faites, sous peine de 50 carolus d'or pour la première fois ; de 100 pour la seconde ; de ban ou autre punition arbitraire pour la troisième. Ces amendes reviennent à l'amiral ainsi intéressé à l'exécution de la loi. Les navires pris et délaissés par leurs équipages sont abandonnés à qui les a capturés, après constatation qu'ils appartenaient à l'ennemi. Dans le cas où ils seraient la propriété de l'empereur ou de ses alliés, ils sont mis sous bonne garde pour être restitués. Il est interdit à toute personne ayant licence de mer d'enfoncer les coffres, de détruire les papiers, de défaire les ballots de marchandise se trouvant sur les vaisseaux capturés. Il est enjoint, sous peine d'être châtié comme voleur, de les ramener à terre pour que l'amiral ou son lieutenant les examine. C'est à cet édit que remonte l'établissement des juges de

l'amirauté ou tribunaux maritimes, qui reçurent, en 1590, une plus complète organisation¹.

Comme chef militaire, l'amiral avait pouvoir absolu en tout ce qui concernait le service et les opérations de guerre ; il exerçait **gouvernement, justice et commandement sur tous ses subordonnés, capitaines, gentilshommes, gens de guerre, maronniers, matelots et autres**. Son état-major, si l'on peut employer ce mot inusité alors, comprenait douze officiers et serviteurs principaux, vingt gentilshommes, un chapelain, un maître chirurgien principal et un aide, un secrétaire principal, un *trucheman* sachant l'anglais, le français et le flamand, un prévôt, douze haliebardiens, six *stocknechten*.

Chaque province maritime avait son amiral. Les fonctions d'amiral de Hollande et de Zélande, réunies en la personne de Philippe de Bourgogne, furent séparées après sa mort ; les Pays-Bas eurent alors trois amiraux ou vice-amiraux : le comte d'Hoogstraeten pour la Hollande, le seigneur de la Vere, Maximilien de Bourgogne, pour la Zélande, et le comte Charles de Lalaing, pour la Flandre. Toutefois le titre et les fonctions d'amiral de la mer restèrent héréditaires dans la famille de Philippe de Bourgogne, qui eut pour successeur, sous le règne de Charles-Quint, son fils Adolphe et ensuite son petit-fils Maximilien. On voit quelquefois investir momentanément des fonctions d'amiral des officiers des armées de terre ; c'est ainsi qu'on voit figurer, en cette qualité, le sire d'Ysselstein, Florent d'Egmont, un des capitaines les plus célèbres des guerres de Gueldre et de Frise.

Nous reprenons maintenant notre récit interrompu, et, après avoir suivi pendant quelque temps notre grand empereur au dehors, après avoir assisté aux opérations de ses armées en France et en Italie, après avoir exposé les phases diverses de sa politique franche et habile tout ensemble, nous allons concentrer nos regards sur les vicissitudes intérieures du pays, le mouvement de ses affaires et les changements qui se produisirent dans notre état social jusqu'à la fin du gouvernement sage et actif, mais un peu absolutiste, de la tante dévouée de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche.

Au moment de quitter les Pays-Bas pour de longues années, l'empereur avait renouvelé, par lettres patentes du 21 mars 1522, les pouvoirs du conseil privé institué à la veille de son départ pour l'Allemagne. Le 15 avril suivant, il en nomma chef-président Jean de Carondelet, seigneur de Champuans. Cet homme d'état, né à Dôle en 1469, appartenait à la Franche-Comté par son origine, mais sa famille était établie en Belgique depuis le XVe siècle. Son père avait servi avec distinction Charles le Téméraire et Maximilien ; il avait été ministre du premier et chancelier de Bourgogne sous Maximilien. Lui-même, après avoir étudié à Louvain, avait obtenu, grâce à un mérite exceptionnel, de riches et nombreux bénéfices. Il avait été successivement élu chanoine de Cambrai, haut-doyen de la métropole de Besançon, chanoine de Saint-Sauveur d'Harlebeke, de Saint-Donat à Bruges et d'Anderlecht, enfin abbé commendataire de Mont-Benoit, au comté de Bourgogne. En 1520, il fut nommé archevêque de Palerme et primat de Sicile, puis prévôt de Saint-Donat, ce qui équivalait à la dignité de chancelier perpétuel de Flandre. Il fit un usage généreux de ses riches revenus au profit des lettres et

¹ Ordonnance de l'admirauté. *Groot placaet boeck*, IV, 1215. Voir M. Defacqz, *Ancien droit belge*.

des arts. C'est ainsi qu'on le voit, entre autres, orner d'un vitrail l'église de Scheut, et achever de ses deniers le collège de Saint-Donat à Louvain. On le voit aussi se signaler par quelques productions littéraires et entretenir des relations avec Érasme et les savants les plus célèbres de son époque¹. De nouvelles lettres patentes du 22 mai suivant séparèrent les fonctions de chef et celles de président ; ces dernières furent confiées au sire d'Aigny.

D'autres lettres patentes, datées aussi du 15 avril, avaient confirmé Marguerite dans sa charge de régente et gouvernante des Pays-Bas. Ces lettres prescrivaient de lui obéir comme à l'empereur lui-même. Une garde de vingt halberdiers et de vingt archers fut affectée à son service, ainsi qu'à celui du conseil privé et du collège des finances. Ce collège resta composé d'un chef des finances, d'un trésorier général, d'un receveur général, d'un greffier et de deux huissiers.

La teneur de la commission donnée à la régente lui confiait des pleins pouvoirs pour la direction du gouvernement. Toutefois des instructions du 23 mai 1522 lui enjoignirent de **se conduire en toutes choses par bon avis et mûre délibération** du conseil privé, et, en matière de finances, de se conformer à l'avis des personnes commises à cette branche de l'administration. Il lui était prescrit aussi de suivre, pour la collation des bénéfices ecclésiastiques, le rôle dressé par l'empereur ; c'était seulement, après avoir épuisé ce rôle, qu'elle était autorisée à nommer **personnages, idoines et suffisans**, comme bon lui semblerait. Il lui était recommandé **d'appeler aux dignités abbatiales et autres tels et si bons personnages que les églises fussent pourvues de bons pasteurs à la louange de Dieu, à la prospérité des dites églises, au bien et à la sûreté du pays**. Quant aux offices civils, l'empereur se réservait la nomination des gouverneurs de la Flandre, de l'Artois, de la Hollande, du Luxembourg, du comté de Namur ; des capitaines d'Arras, de l'Écluse, de Lille ; du président du conseil privé ; des chefs des collèges de justice ; des présidents des conseils de Malines, de Flandre, de Hollande ; du chancelier de Brabant ; des baillis de Hainaut et de Bruges. Enfin le monarque conservait exclusivement le droit de grâce pour les crimes de lèse-majesté et **de bien grande importance**, et l'octroi des privilèges perpétuels².

Les états généraux avaient été convoqués à Bruxelles, le 10 mars, pour le mois d'avril suivant. Dans cette réunion, le grand chancelier Gatinara porta la parole au nom du prince. **L'empereur, leur dit-il, avoit un extrême désir de demeurer dans les Pays-Bas. Contraint d'y renoncer par des affaires de la plus haute importance, il n'a pas voulu s'en éloigner avant d'avoir pourvu à votre sûreté. A cet effet il a conclu de bonnes alliances avec le roi d'Angleterre, qui a promis d'être le gardien de ces pays pendant son absence. Le chancelier engagea ensuite les états à seconder de tous leurs efforts la régente, laquelle par cy-devant s'estoit si bien et vertueusement acquittée au gouvernement et administration, que Sa Majesté et eux estoient tenus à elle pour son bon règne et conduite avec le fervent zèle et naturel amour qu'elle leur portoit.** Après avoir remercié les députés du pays de l'ardeur qu'en toute circonstance ils avaient déployée pour le service du souverain, l'orateur terminait par cet appel à la

¹ On lui doit *Consultationes et observationes*, ouvrage de droit qui ne se retrouve plus, et *de orbis situ*, Anvers 1562.

² *Instruction et mémoire à madame notre tante, comment elle aura à se gouverner et conduire au fait et administration du gouvernement de nos pays de par deçà*, Bruges, le 23 mai 1522. *Archives de l'Audience et Reg. Correspondance*, ann. 1526-1530, f° 77. Citation de M. Henne.

concorde : Sa Majesté vous requiert et ordonne que selon vos loyautés et fidélités accoutumées, veuillez, durant son absence, vivre entre vous paisiblement et sans noises ; vous aider, secourir et assister les uns aux autres en vos nécessités ; demeurer et persévérer en si bonne union et intelligence entre vous, sans vous desjoindre ou séparer aucunement, afin que la vertu et force demeurent unies, ayant souvenance de l'exemple qui vous fut l'autre fois baillé, à l'assemblée d'Anvers, de la trousse des flesches bien liée¹.

Le moment de quitter ses fidèles sujets des Pays-Bas étant arrivé, l'empereur se mit en chemin et s'arrêta quelques jours à Bruges. De graves pensées le préoccupaient et le déterminèrent à y écrire son testament le 22 mai. Il déclarait que s'il mourait en Espagne, il voulait être enterré à Grenade à côté de son père et de ses ancêtres maternels ; si c'était dans les Pays-Bas ou pendant la traversée à son retour, dans l'église de Notre-Dame, à Bruges, près de son aïeule Marie de Bourgogne, à moins toutefois que le duché de ce nom ne fût rentré sous son obéissance, auquel cas il prescrivait que l'inhumation se fit à Dijon, dans l'église des Chartreux, où reposaient Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon. Ses obsèques devaient être célébrées avec piété, mais sans luxe. Il léguait quarante mille ducats d'or à des œuvres de bienfaisance, savoir, dix mille aux pauvres couvents, dix mille aux pauvres estropiés, dix mille à l'instruction des enfants pauvres, dix mille en dot à de jeunes filles pauvres. Enfin il ordonnait l'exécution du testament de son père, et désignait pour ses exécuteurs testamentaires Henri de Nassau, Charles de Lannoy, Antoine de Lalaing, son confesseur Jean de Glapion, et le greffier de l'ordre de la Toison d'or Laurent du Blioul². Le 27, il s'embarqua à Calais pour l'Angleterre.

Le licenciement des armées, après la campagne de 1521, n'avait pas amené une complète cessation des hostilités, et l'on avait vu avec quelque inquiétude François Ier arriver inopinément à Amiens à la tête de sept cents hommes et de dix-huit mille fantassins. Charles-Quint ne s'en émut pas³, et tout se borna en effet, après la retraite du roi, à des surprises et des pillages. Robert de la Marck et ses maraudeurs gueldrois avaient recommencé leurs déprédations. Les agents de la France entretenaient l'agitation dans le pays, où éclatèrent quelques troubles sans gravité⁴, mais les excès de nos propres troupes n'aidaient pas peu

¹ Altmeyer, *Marguerite d'Autriche*, et M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.

² *Papiers d'état de Granvelle*, I, 252.

³ Lettre de Charles-Quint à l'évêque de Badajoz, du 27 décembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 528.

⁴ On lit dans le compte de J. de Gavre, 1521-1522 : A. Gilles Tahon, pour accompagniet de deux aydes à pied, avoir esté, par ordonnance du baillly, à Soignies et Casteau, après ung nome Henri Carpentier, natif de Namur, lequel accompagniet de plusieurs aultres, s'estoit advanchiet de abattre et bouter par terre les gibet et justices de Mons. Ce fait, trouvet seul audit lieu de Casteau et illecq appréhendet, et quant à ses comVices tiroient en Brant nombre vers Montegnies. — A Anthoine Bourlaert, tourier, pour avoir noury ledit Henry Carpentier depuis le xix^e jour du mois de novembre jusque le xxvij de décembre ensuivant que, après avoir esté au Cul de Fosse, l'a eslargy et banni du pays ung an. — A plusieurs officiers, compaignons, sermens, arbalests, couleuvriniers, archiers, gens de sermens de la ville de Mons avec autres aydes à pied, au nombre de iiijxx ou cent homes bien armez et embastounez, pour, environ de Noël xv^e xxj, avoir esté, par ordonnance du baillly, en la ville de Fontaine Levesque, illecq prins plusieurs prisonniers manans d'icelle ville, lesquelz combien qu'ilz fussent subjects de l'empereur et à la justice en Haynaut, avoient fait plusieurs rebellions et autres manières de force au préjudice des autoritez d'iceluy pays de Haynaut.

à irriter les esprits. Après la prise de Tournai, il avait été ordonné aux gens d'armes licenciés de rentrer dans leurs foyers sous peine de mort. Le 15 janvier suivant, un nouveau mandement avait défendu, à peine de la hart, à tous gens d'armes de prendre prisonniers ou de rançonner, sous ombre de guerre, les habitants du Hainaut, alors même qu'ils seraient natifs de France, du moment où ils auraient résidé dans le pays l'espace de deux ans avant la guerre. Une ordonnance du 27 du même mois avait enjoint à tous les gens de guerre, non aux gages et ordonnances de l'empereur, de se retirer chascun en leur maison, sans fouler les sujets, sous peine de la hart et de confiscation de biens, et il avait été prescrit aux autorités de les y contraindre par le son de la cloche ou autrement¹. Mais toutes ces ordonnances restaient impuissantes devant la licence de la soldatesque.

Des deux côtés de notre frontière du midi, les incursions des garnisons voisines ne laissaient nul repos aux malheureux habitants. Le jour de l'Annonciation, 25 mars 1522, douze cents lansquenets impériaux, ayant passé l'Authie près de Dourlens, pillèrent Bernaville et les villages voisins. Surpris par d'Estrées, gouverneur de Dourlens, ils perdirent une partie de leur butin, non sans avoir opposé une vigoureuse résistance et fait mordre la poussière à plusieurs capitaines français. Le comte Jean de Salm-Reifferscheid s'avança, avec deux cents cavaliers, jusque dans les environs de Reims, mais assailli par des forces supérieures, il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une rançon de dix mille écus d'or. Les impériaux emportèrent de vive force le château de Rémilmont. Le comte de Buren, à la tête d'une division formée de troupes prises dans les garnisons de l'Artois, faillit surprendre Dourlens. Le 19 mars, il attaqua cette ville du côté d'Amiens ; repoussé une première fois, il allait revenir à la charge, lorsqu'une querelle éclata entre les soldats wallons et les lansquenets qui se disputaient l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Elle n'était pas encore apaisée, quand Buren fut prévenu de l'approche du comte de Saint-Pol, accourant au secours des assiégés avec les garnisons de Hesdin, de Montreuil, de Corbie, de Péronne et d'autres places voisines. Il se retira en bon ordre et rentra à Arras sans être inquiété². De leur côté, les Français pénétrèrent dans le Luxembourg, et se montrèrent jusque dans les environs de Paliseul et de Saint-Hubert, mais ils se retirèrent à l'approche de douze cents piétons namurois, dirigés en toute hâte sur les points menacés³.

Ces hostilités incessantes avaient fini par épuiser le trésor ; la pénurie des finances était extrême. Charles-Quint n'avait pas encore quitté l'Angleterre, quand Marguerite lui dépêcha Jean de le Sauch, avec des instructions où étaient exposés en détail les périls et les difficultés de la situation. Nous ne saurions nous-même en donner une meilleure idée qu'en mettant sous les yeux du lecteur ce tableau d'une énergique simplicité : Madite dame tient bien avertie Sa Majesté en quel état et nécessité de deniers ont été laissés les pays de par deçà, par suite de la grande et excessive dépense résultant de la guerre. Pour y pourvoir, on a anticipé les revenus des domaines et les aides ; contracté plusieurs emprunts, qui courent à grands frais à la charge de Sa Majesté et qu'on a promis de rembourser en bref temps. Dernièrement encore, quand a échoué la négociation entamée à l'effet de lever cent mille florins destinés à payer les troupes de terre et de mer et à équiper la flotte, il a fallu, pour garder l'honneur

¹ *Placards de Flandre*, I, 733.

² Martin du Bellay.

³ Compte de Jacques de Laitre, f° 18. Citation de M. Henne.

de Sa Majesté, envoyer en toute hâte à Anvers le comte d'Hoogstraeten et le receveur général Jean Micault, et ils ont éprouvé les plus grandes difficultés à se procurer de l'argent. Madite dame avoit remis au comte la plus grande partie de ses baghes et de ses bijoux, ainsi que les deux licornes et le riche drageoir que sa Majesté a délaissés de par deçà, et il ne s'est trouvé personne qui ait rien voulu prêter sur les dites baghes ; seulement sur les chaînes d'or et la vaisselle d'argent on a obtenu dix mille livres. Or, comme cette somme étoit de beaucoup insuffisante, le comte d'Hoogstraeten a dû vendre mille livres de rente sur le meilleur et le plus clair de ses biens, dont il s'est dessaisi au rachat du denier seize. Il s'est, en outre, constitué garant, en son propre et privé nom, envers la ville d'Anvers, pour une somme de vingt mille écus, et, de cette manière seulement, on est parvenu à acquitter le billet fait par Sa Majesté à Don Hugues de Moncade et à payer les trois milles piétons allemands du seigneur de Rogendorff.

Journellement encore viennent de nouvelles charges, et il est impossible d'y satisfaire, car on ne trouve plus personne qui veuille prêter un denier en aucune manière du monde, soit par vente de rente, engagère, ni autrement. Les raisons en sont que la guerre est en France et dans les pays de Gueldre et d'Utrecht, et qu'elle a interrompu le commerce, qui est le fondement de la prospérité des Pays-Bas. D'autre part, les états de Flandre ayant mis la main aux deniers de l'aide, pour payer directement les gens d'armes chargés de la garde de leur pays, les prêteurs, quelque promesse qu'on leur fasse, craignent d'être difficilement remboursés et présupposent que les autres pays, par succession de temps, suivront l'exemple de la Flandre ; à cette cause n'y a espoir désormais de savoir rien trouver. Pour la troisième raison qui est la plus péremptoire, c'est que l'on connoit à présent les grands deniers ci-devant levés pour Sa Majesté, tant pour les affaires de ses pays d'Allemagne que d'Espagne, et l'on sait que les obligations créées à cet effet n'ont pas été acquittées ; en suite de quoi les intérêts courants à la charge de l'empereur sont énormes aujourd'hui, et ses créanciers, même ceux d'Anvers, sont en voie, s'ils ne sont brièvement payés, de faire tous banquerotte et de perdre leur crédit.

Le comte d'Hoogstraeten, qui s'est trouvé en bien grande extrémité pour se procurer de l'argent, et qui a dû doubler l'intérêt pour en obtenir, est au bout de son crédit : si tout devoit se perdre pour dix mille florins, ils ne seraient pas à présent recouvrables. Il importe donc que Sa Majesté avise à quelque bon moyen pour rembourser les précédents emprunts et pour décharger le comte et tous ceux qui se sont engagés pour elle, sinon ils demeureront perpétuellement détruits et déshonorés, ce qui seroit très mauvais guerdon de bon service et fort mauvais exemple pour ci-après en avoir encore. Madite dame a offert au comte de lui laisser ses baghes en mains jusqu'à ce qu'il soit acquitté et déchargé des dernières sommes qu'il a fournies ; mais il a si grande confiance en Sa Majesté et il a usé de telle honnêteté, qu'il ne les a voulu retenir.

Puis, non seulement pour ces raisons, mais pour les autres grandes charges délaissées par deçà. et devenues inévitables, il est indispensable de trouver argent, sinon bien facilement se pourroit élever une conjuration et mutinerie ès pays de par deçà. Sentant leur prince absent et non si prêt à revenir, voyant leurs biens diminués par suite de la guerre, les vivres fort chers et les récoltes de mauvaise apparence, si Dieu n'y pourvoit, ils seroient tous portés et prêts de ce faire. Or, ce seroit d'autant plus pestiféré danger et périlleux inconvénient, que la guerre est présente et la chose fort difficile à réparer. Madite dame et son conseil feront toujours de leur mieux pour y obvier ; mais ils désirent que Sa Majesté

connoisse l'état des choses, afin que le mal qui pourroit en advenir ne leur soit point imputé : laisser grandes charges et peu de revenus en un pays tel que celui-ci, est bien mal conduisible pour le tenir en telle sûreté, obéissance et pacification que l'on voudroit¹.

Au milieu de ces embarras, et en attendant la résolution de son neveu, Marguerite essaya d'agir sur les pays de Brabant, de Hainaut et de Hollande, pour les engager à se charger d'une partie de l'entretien des bandes d'ordonnances à l'exemple de la Flandre, qui avait consenti à entretenir à ses frais les cinq compagnies placées sur les frontières de ce comté et de l'Artois, ainsi qu'un corps de huit cents fantassins, qui fut ensuite porté à treize cents. Cette combinaison n'eut guère de succès. La gouvernante ne réussit pas mieux dans le Luxembourg, où Jean de Trazegnies et Adolphe van der Noot, seigneur d'Oignies, demandèrent en vain de sa part aux états de prendre à leur solde les hommes d'armes du prince d'Orange, qui refusaient de marcher avant d'avoir touché leurs arriérés, et quelques enseignes d'infanterie destinées à protéger la frontière contre les incursions de l'ennemi. Marguerite fut obligée de reconnaître elle-même qu'il était impossible d'imposer de nouvelles charges à cette province déjà si fort éprouvée par la guerre. Elle songea alors à convoquer les états généraux, mais elle renonça à cette idée dans la prévision d'une opposition pleine de périls. Force lui fut enfin de se tourner vers les états de quelques provinces, à l'effet d'y pratiquer argent tant par nouvelle aide que par vente de rentes et par anticipation sur les aides, pour fournir des gages aux gens de guerre et remplir les engagements pris envers les marchands et autres qui lui avoient avancé des fonds, afin de conserver son crédit².

Le 49 juin, les états du Hainaut furent invités à se réunir à Mons, le 24, pour entendre ce qui leur seroit exposé par madame la régente, laquelle devoit s'y trouver en personne. Cette province, l'une des plus désolées par les maux de la guerre, avait fait déjà des sacrifices considérables. Tout récemment les villes de Mons et de Valenciennes avaient créé, la première mille livres, la seconde six cents livres de rentes héréditaires et viagères, dont le produit avait été affecté aux dépenses militaires et à l'armement de la flotte en partance pour l'Espagne. Néanmoins les nobles et les villes ne résistèrent point à l'éloquent ascendant de l'habile princesse, et consentirent une aide de quarante mille livres de quarante gros de Flandre³ (Juillet 1522). Les prélats, à leur tour, et moyennant lettres de non-préjudice, accordèrent neuf mille livres ; Tournai suivit ces exemples, et donna quatre mille livres. Les aides ainsi votées par les nobles, les villes et les prélats du Hainaut furent affectées au paiement d'un corps de six cents hommes de pied et de cinq cents chevaux des bandes d'ordonnances d'Arschot et de Hoogstraeten, chargés de la défense du comté, dont le sire de Trazegnies venait d'être nommé capitaine général en l'absence du marquis d'Arschot.

Les autres provinces ne se montrèrent pas d'aussi facile composition. Namur persista dans ses précédents refus. Le Brabant était entré dans une voie de

¹ Instruction donnée à maître Jehan de le Sauch, secrétaire ordinaire de l'empereur et de madame, de ce qu'il aura à dire et remonstrer à sa majesté de par madite dame, du 11 juin 1522. Reg. *Correspondance*, 1522-1525, f° 5. Citation de M. Henne.

² Lettre du 31 octobre. *Correspondance*, I, 70.

³ Voir Instruction de ce que de la part de madame l'archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, régente et gouvernante des pays de par deçà, Philippe de Harchies aura à dire à l'empereur par devers lequel madite dame l'envoie, du 18 juillet 1522. Reg. *Correspondance*, f° 17. Citation de M. Henne.

résistance, qui n'était pas sans périls. Marguerite, tenant peu compte des répugnances générales devant ces demandes répétées de subsides, se plaignait vivement des états du duché, peu pressés de se réunir à l'accoutumée, disait-elle. Quand ils furent enfin réunis, on leur demanda cent vingt mille livres destinées à l'entretien des garnisons des villes frontières du Hainaut, du Luxembourg, et, au besoin, du Brabant, s'il était menacé par les Gueldrois, ainsi qu'à l'acquittement partiel des dettes et des obligations contractées par l'empereur à l'occasion de la guerre et s'élevant à plus de neuf cent mille livres. Cette pétition fut si froidement accueillie, que le gouvernement y substitua aussitôt celle d'une vente de quinze mille livres de rentes hypothéquées sur le duché et rachetables en dix années, durant lesquelles vingt-quatre mille livres, prises sur les aides courantes, seraient annuellement affectées à l'amortissement. Les prélats ne consentirent qu'avec peine à une vente de sept mille livres de rente seulement¹. On se plaignit fort, dans l'entourage de Marguerite, de ce que les abbés, dérogeant, paraît-il, à un usage reçu, s'étaient contentés, de notifier leur décision aux deux autres membres, sans s'être préalablement concertés avec leurs collègues de l'état noble, disposés, semble-t-il, à plus de générosité. Voici comment la gouvernante elle-même s'exprimait, dans une communication à l'empereur sur le compte des prélats : D'ancienneté et de coutume, lorsque les prélats avoient arrêté leur opinion, ils la communiquoient aux nobles afin, si possible, de convenir d'opinion avec eux.... Mais iceux prélats demourèrent fermes en leur propos, voire à proprement parler obstinez.... Mais si, objectoient quelques nobles, du rejet de la pétition, inconvenient advenoit, et que les ennemis, que Dieu ne voulusisse ! entroient au pays, la faute n'en seroit leur, mais aux prélats, les opposants bien arrogamment dirent et protestèrent que si mutinerie advenoit au pays de Brabant, ce seroit à l'occasion de trop charger le peuple et en seroit la faute aux nobles... Que si les nobles n'étoient de la cour et n'y avoient si grand crédit, ils trouveroient bien leur opinion bonne et s'accorderoient avec eux. Marguerite ajoute qu'elle a mandé elle-même les prélats pour leur faire plusieurs remontrances, en intention de les amener à consentir à la demande, mais, dit-elle, ce fut pour néant².

L'opposition des villes n'était pas moins vive. Marguerite avait appelé leurs députés au palais pour les engager à ne pas suivre l'obstinée et abusive détermination des prélats, et à se conformer à celle des nobles, mais les députés refusèrent de se prononcer avant d'avoir de nouveau consulté leurs commettants. Là dessus, Jean de Berghes et Adolphe van der Noot furent envoyés, l'un à Louvain, l'autre à Bois-le-Duc, pour pratiquer ceux de ces villes, pendant que le chancelier de Brabant pratiquoit ceux de Bruxelles, mais ils échouèrent l'un et l'autre devant d'invincibles résistances. On était à bout de ressources. Plusieurs membres du conseil privé proposèrent alors que madame la première, ceux dudit conseil, les chevaliers de l'ordre et autres bons personnages, les officiers, bourgeois, marchands et autres aians de quoi, comme de bonne volonté, prissent à leur charge le paiement d'un nombre de gens de cheval et de pied, chacun selon sa faculté, pour un demi an ou autre

¹ L'empereur a bien cause de mécontentement des difficultés des prélats et villes, et mesmement des abbés de Parck et de Tongerlo, et des villes de Bruxelles et de Bois-le-Duc, et il en tiendra souvenance. Réponse de l'empereur sur les mémoires et instructions de la charge que maistre Jehan de le Sauch, son secrétaire, a eu de par madame envers sa majesté, pour les affaires de ses pays d'embas. Reg. *Correspondance*, f° 93. Citation de M. Henne.

² Instructions données à Philippe de Harchies.

terme. La gouvernante s'empressa de déclarer qu'elle vouloit être la première et montrer le chemin aux autres¹. Malheureusement l'exécution du plan présentait de telles difficultés qu'il fallut y renoncer.

Dans l'intervalle, il avait été convenu, à la demande des députés des chefs-villes, qu'une nouvelle réunion des états aurait lieu, le 4 août, à Bréda. Dans cette nouvelle assemblée, l'opposition se montra plus nette encore que précédemment. Les commissaires de Marguerite, à bout de ressources, avaient engagé la princesse à se rendre de sa personne au sein des états. On l'attendait quand, dit-elle, *ung matin, sans congé ni dire adieu au chancelier, avec lequel le soir avant ils avoient soupé, se retirèrent où bon leur sembla*. Marguerite, qui était déjà arrivée à Anvers se montra fort offensée. Elle essaya de son ascendant sur les députés des villes, les convoqua itérativement (novembre), elle n'en put rien obtenir. Bruxelles et Bois-le-Duc surtout se montrèrent intraitables, et leur opposition neutralisa les votes plus favorables d'Anvers et de Louvain.

En ce moment même, les hostilités s'accroissaient de plus en plus à la frontière. Les Anglais, attendus depuis longtemps, arrivèrent enfin au mois d'août. Le comte de Buren, qui avait réuni mille chevaux des ordonnances, trois mille fantassins et un nombreux parc d'artillerie, opéra sa jonction, entre Ardres et Saint-Omer, avec le comte de Surrey et les seize mille Anglais débarqués à Calais. Les deux généraux résolurent de former le siège de Hesdin. Dans leur marche sur cette ville, ils brûlèrent Dourlens, que le comte de Saint-Paul avait évacué à leur approche, saccagèrent et détruisirent un grand nombre de villages. Mais ils eurent lieu de se repentir de cette dévastation : ils étaient en proie à la disette avant même d'être arrivés à leur destination. Un mandement du 1er septembre 1522 exempta de tous droits de tonlieu, de chaussée et autres quelconques, les marchands, et les particuliers qui leur amèneraient des vivres par eau ou par terre. Cette mesure fut insuffisante. Un édit du 7 septembre enjoignit aux officiers de faire conduire de force vivres au camp des Anglois et autres gens de guerre descendus en Picardie. La difficulté de réunir des approvisionnements était d'autant plus grande que l'arrivage des grains du nord n'avait point encore fait baisser le prix des denrées. Elles étaient alors à un prix exorbitant, et il en était résulté de nouvelles émeutes à Malines et à Louvain. La populace, dans ces deux villes, avait pillé les marchands de blés². Ce mouvement populaire parut si sérieux dans la première de ces villes que l'on crut devoir retirer le port d'armes aux habitants.

Durant le siège de Hesdin, qui fut levé au bout de six semaines, les Français ravagèrent, à diverses reprises, les frontières du Hainaut. La régente, craignant une attaque plus sérieuse, enjoignit, par un mandement du 21 septembre, à tous les laboureurs de ce comté ayant grains en gerbes, de les faire battre et de les amener dans les villes et forts, parce qu'on craignoit que les ennemis ne fissent quelque grosse course dans le pays. Vers le même temps, le bruit se répandit que le roi de France venoit faire grosse assemblée de gens à Attigny pour assaillir le Luxembourg ou le pays de Liège. L'apparition de quelques courriers ennemis, qui eurent avec les milices de Thionville un engagement assez vif, donna de la consistance à ce bruit. Ces rumeurs inquiétantes étaient propagées par les émissaires de Robert de la Marck, qui entretenait des intelligences avec les lansquenets portés à l'indiscipline par le défaut de payement de leur solde

¹ Instructions données à Philippe de Harchies.

² Azevedo.

arriérée de quatre mois. Le marquis de Bade, qui commandait dans le Luxembourg, ne cessait de s'en plaindre et de représenter à Marguerite les dangers d'un tel état de choses. Il n'avait que trop raison. Les la Marck, après une première attaque sur le château de Pauly, investirent **avec quatorze cens gens de cheval et dix mille piettons françois et ennemys à l'empereur**, le château de Bouillon récemment remis à l'évêque de Liège. Le 1er octobre, Marguerite ordonna à Jean de Berghes d'envoyer au secours de cette place les douze cents hommes levés dans le pays de Namur. Réunis à ces braves Namurois, les comtes de Rochefort, de Nieuwenaar, de Salm, le seigneur de Houffalize, à la tête de leurs vassaux ; les milices de Virton, de Montmédi, d'Yvoy, de Bastogne, de Marche, de La Roche, d'Arlon, de Chiny, de Neufchâteau, d'Orchimont, marchèrent à l'ennemi et l'obligèrent à la retraite. Comme on craignait quelque nouvelle entreprise sur Thionville, on y fit entrer les hommes de fief du quartier, et les milices d'Arlon ainsi que des prévôtés reçurent l'ordre de s'y jeter au premier signal d'alarme.

On atteignit ainsi péniblement la fin de l'année 1522. Les besoins d'argent devenaient de plus en plus considérables ; on était en présence d'un arriéré énorme, et la nation se montrait singulièrement fatiguée de tant de sacrifices toujours à recommencer. Partout il avait fallu augmenter les impôts ou en asseoir de nouveaux ; partout aussi des propos séditieux, des émeutes même attestaient le mécontentement du pays. Ne pouvant entrer dans tous les détails de cette malheureuse situation financière, nous plaçons en note un tableau où sont relevés les chiffres principaux des dépenses et des recettes¹.

¹ Au 1er janvier 1522, le gouvernement avait à sa disposition 826.712 livres, 5 sols, 4 deniers, provenant des revenus du domaine et des aides ; mais des remboursements d'emprunts, diverses autres dépenses et la solde des garnisons absorbèrent 570,341 livres, 8 sols, 10 deniers, de sorte qu'au départ de Charles-Quint il ne restait disponible que 250.370 livres, 16 sols, 6 deniers. Aussi il fallut bientôt recourir à de nouveaux emprunts. Marguerite s'étant rendue à Anvers pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des troupes du comte de Buren, y trouva, au lieu de prêteurs, un créancier intraitable. Un marchand, François De Vaille, qui avait prêté 100.000 livres à Charles-Quint, sous la garantie des comtes de Nassau et d'Hoogstraeten, en réclama le remboursement, et, **pour éviter un grand esclandre**, il fallut le satisfaire. Des receveurs du domaine et des aides avancèrent, à cet effet, 70.000 livres ; on prit 20.000 livres du produit des terres vendues au profit de l'empereur dans le royaume de Naples, et 10.000 de l'extraordinaire de l'Épargne. La démarche de Marguerite à Anvers ne lui procura que 30.000 livres d'un nouvel emprunt. Pressée par les circonstances, elle fut contrainte de vendre à des corporations et à des particuliers pour 271.980 livres de rentes, **héritables au denier seize**, constituées sur le domaine. — Il résulte d'un rapport adressé à la régente que depuis le départ de Charles-Quint (23 mai 1522) jusqu'au 31 décembre 1522, le pays du Franc et le pays de Waes avaient vendu, à la charge de l'empereur, le premier 3.000, et le second 1,500 livres de rentes, à récupérer, capital et intérêts, sur les aides de 1523, 1524 et 1525. Ces ventes avaient produit, l'une 32.000, l'autre 24.000 livres. On avait pris à l'Épargne 50.000 livres, et 52.000 avaient été anticipées sur les aides hollandaises de 1523. Il avait été, en outre, vendu sur les aides de ce comté, de 1523 à 1525, 3.000 livres de rentes, qui avaient donné un capital de 48.000 livres. Les états du Hainaut avaient avancé 29.000 livres pour la solde de 1.500 chevaux et de 700 piétons placés sur la frontière du comté. On avait obtenu des états de Flandre, sous la condition qu'ils en géreraient eux-mêmes les deniers, une seconde aide de 150.000 livres affectée au paiement de 4.000 chevaux et de 800 piétons, ainsi qu'à l'entretien de six navires de guerre pendant six mois. Par la vente de 300 livres de rentes à rembourser sur les aides futures, la ville d'Arras avait fourni 4,500 livres ; l'Artois en avait accordé

12.000. En donnant en garantie diverses parties du domaine, on avait emprunté 123.370 livres, 16 sols, 6 deniers. Ajoutant à ces sommes 100.000 livres levées pour satisfaire François de Vaille ; 100.000 livres prêtées par la ville d'Anvers et par des particuliers ; 9.600 livres provenant d'une vente de rentes autorisée par les états de Namur, c'était une somme de 725.470 livres, 16 sols, 6 deniers, qu'on s'était procurée en engageant l'avenir. — Il avait été payé, au trésorier des guerres, du 6 juin 1522 au 31 décembre, 507.994 livres, 13 sols, 5 deniers ; au receveur de l'artillerie, 34.256 livres, 7 sols ; — pour les postes et pour messages, 9.000 livres ; — pour les ambassades, 2.000 ; — pour subsides à l'évêque d'Utrecht, 18.000 ; — en petits dons, 1.000 ; — à François de Vaille, 103.416 ; — pour les intérêts des emprunts, 12.482 ; — pour les gages des conseillers, 3000 ; — pour les pensions dues à de pauvres officiers, 5.000. C'était un total de 728.159 livres, 5 deniers, dépassant les recettes de 2,688 livres, 3 sols, 6 deniers ; et pour arriver à ce résultat, on avait laissé tous les services en souffrance, suspendu les remboursements, les paiements de traitements, de pensions, et jusqu'à la solde des garnisons éloignées de la frontière française. — L'exercice de 1523 se présentait sous un aspect plus défavorable encore. La recette présumée n'était évaluée qu'à 258.500 livres, savoir

1° Du domaine du Brabant, non compris le tonlieu d'Anvers engagé à cette ville pour le dernier emprunt : 11.000 l. ; 2° De celui de Flandre, non compris les tonlieux de Gravelines et de Calloo, engagés à Jean Nonne et Jean Bollart : 26.000 l. ; 3° De la recette de Cassel : 10.000 l. ; 4° De celle d'Artois : 6.000 l. ; 5° De celle de Hollande : 5.000 l. ; 6° De celle de Zélande, non compris le tonlieu également engagé : 2.000 l. ; 7° Des aluns et des monnaies, déduction faite des anticipations : 4.000 l. ; 8° Des aides de Brabant : 100.000 l. ; 9° Des aides de Lille : 11.000 l. ; 10° De celles de Malines : 3.000 l. ; 11° De celles d'Artois : 20.000 l. ; 12° De celles du Hainaut, dont la moitié avait été anticipée : 16.000 l. ; 13° De celles de Zélande : 20.000 l. ; 14° De celles de la Brielle : 1.500 l. ; 15° Quelques autres recettes : 23.000 l.

Les dépenses indispensables étaient estimées à 236.951 livres, 3 sols, 4 deniers, savoir : 1° Paiement au roi de Danemark de deux termes arriérés de la dot d'Isabelle : 100.000 l. ; 2° Intérêts des emprunts et remboursements exigibles : 108.951 l. 3 s. 4 d. ; 3° Pensions : 12.000 l. ; 4° Service des postes : 6.000 l. ; 5° Messages : 3.000 l. ; 6° Voyages de gentilshommes : 3.000 l. ; 7° Dons : 1.000 l. ; 8° Gages des conseillers : 3.000 l.

Il y avait là un excédant de recettes de 21.548 livres, 16 sols, 6 deniers ; mais il restait à payer 130.000 livres, représentant avec les intérêts un capital de 100.000 philippus empruntés sous la garantie de Marguerite, du seigneur de Ravenstein, du comte de Nassau, du marquis d'Arschot, de Jean de Berghes, d'Antoine de Lalaing, de Laurent de Gorrevod, de Charles de Lannoy, de Poupet de la Chaux, du receveur général et de l'audiencier ; — 33.000 livres empruntées pour payer les bandes d'ordonnances qui s'étaient jointes au comte de Surrey ; — 72.000 livres levées pour les frais de voyage de l'empereur et pour le paiement d'un premier terme aux piétons et aux chevaucheurs du comte de Buren ; — 64.000 livres remboursables sur une vente de rentes à hypothéquer sur la Zélande, mais qui ne trouvait pas d'acheteurs ; — 98.300 livres à François de Sickingen (20.000 florins d'or prêtés à l'empereur) ; 40.000 pour arrérages de la campagne de 1521 ; 10.300 livres pour une année de sa pension échue en septembre 1522). Les états refusaient de se charger de ces paiements : **Ce sont vieilles dettes, disaient-ils, et nous voulons seulement garder le pays, car nous ne saurions suffire à l'un et à l'autre.** — De plus les garnisons de la Frise étaient créancières d'une année de solde ; les tonlieux affectés au paiement des emprunts et des pensions de l'archevêque de Mayence et du comte palatin garanties par Anvers et Malines, présentaient un déficit de 27.000 livres ; les tonlieux du Brabant, donnés en engagère à la ville d'Anvers pour un revenu de 45.000 livres, étaient loin de produire cette somme, il fallait suppléer 17.000 à 18.000 livres ; Henri de Nassau avait avancé 32.000 livres lors du siège de Mézières, et il n'y avait pas un seul article de recette à pouvoir affecter au remboursement de sa créance ; la pension de Marguerite était arriérée de deux ans (des 40.000 livres qui lui

Le 31 décembre 1522, Marguerite exposa à Charles-Quint les cruels embarras de sa situation. Dans sa réponse du 23 mars 1523, l'empereur l'engagea à pratiquer les états en général et en particulier par le moyen des nobles, des chevaliers de la Toison d'or et des membres de ses conseils, afin d'en tirer les plus grosses aides possibles. C'est ce qu'elle n'avait pas manqué de faire, mais fort inutilement dans ces derniers temps. A bout de ressources, assiégée de réclamations par les pensionnaires de l'État, liée par des engagements auxquels elle ne pouvait satisfaire, quoiqu'elle en eût, la régente renvoya tout au conseil privé. Le conseil fut d'avis de révoquer toutes les pensions, et Charles-Quint ordonna de surseoir au paiement. Il étendit cette mesure à toutes les dettes, et n'admit d'exception que pour les pensions des vieux officiers sans fortune, pour les personnes se trouvant à l'armée et pour celles qui n'avaient aucun autre moyen de subsistance. Pour dédommager Marguerite autant qu'il était en lui, il lui fit délivrer une gratification de quatre mille livres.

L'active et courageuse princesse persista à faire tous les efforts possibles, à user de tous ses moyens d'influence, pour obtenir de nouveaux subsides des villes et des états des provinces. Grâce à des démarches sans cesse répétées, elle obtint de la ville d'Anvers un nouveau prêt de septante mille livres, garanti par le produit des tonlieux du Brabant et de la Zélande ; les états de Flandre avaient consenti à payer encore cent cinquante mille livres pour l'entretien des troupes placées à la frontière, mais toujours à la condition expresse de répartir eux-mêmes ces deniers ; le comté de Namur, après de grandes résistances, avait fini par octroyer la faculté de vendre, sous sa garantie, une rente de six cents livres, à amortir avec le produit des aides ordinaires, mais dans le Brabant la proposition de vendre quinze mille livres de rentes rencontrait une opposition inflexible, particulièrement du côté des villes. La gouvernante, irritée surtout contre Bruxelles et Bois-le-Duc, demanda à Charles-Quint des lettres retirant à ces villes aucunes grâces et octrois dépendant de sa volonté. L'empereur, eu acquiesçant à cette demande, recommanda à sa tante de bien adviser avant d'user de ces lettres, et de le faire au temps convenable et sans esclandre. Il faut aussi penser, ajoutait-il, si par ce, au lieu de les adoucir à accorder aides, on ne les rendra pas plus rétifs, et si on ne les portera pas à faire pis, vu que vous me prévenez que quelques-uns entre le populaire commencent à semer mauvaises paroles, et que vous craignez qu'en l'assemblée des états, ils ne tendent à autre fin et conclusion que nous ne voudrions¹.

Quoique Marguerite fût moins patiente que son neveu, elle comprit la nécessité d'user de ménagements. Dans leur assemblée du 24 janvier 1523, les états de Brabant avaient réduit la vente demandée de nouvelles rentes de quinze mille livres à cinq mille ; la régente se décida, bon gré mal gré, à signer l'acte d'acceptation². Mais en présence de tant de besoins, toutes choses considérées et longuement débattues avec les principaux personnages et le conseil privé, malgré la difficulté procédant de la misère de ces pays et du peu d'inclination d'une partie des sujets à bien fournir aux affaires, elle dut prendre la résolution de recourir aux états généraux. Les gens et les choses sont en tel état, écrivait-

étaient dues, elle n'en avait touché que 7.000). Enfin il y avait à payer environ 100.000 livres de pensions arriérées. — Tous ces chiffres sont donnés par M. Henne.

¹ Dépêche du 16 mars 1523. Reg. *Correspondance*, f° 89. Citation de M. Henne.

² Sa Majesté connoit qu'il n'a tenu à elle (la gouvernante) qu'ils (les états du Brabant) n'aient fait meilleur accord que tant seulement vendicion de cinq mille livres de rente. Réponse aux instructions de Jean de le Sauch.

elle à Charles-Quint, que si je n'obtiens de cette assemblée de nouvelles aides, je ne vois moyen de tenir les troupes en leurs garnisons¹. Les états se réunirent à Malines à la fin de février. Le président du grand conseil, Josse Lauwereys, parce qu'il étoit plus éloquent que M. de Palerme, leur soumit les propositions du gouvernement. Ces propositions tendaient à obtenir des états qu'ils se chargeassent, durant six mois, de l'entretien de quatre mille gens d'armes, de dix mille hommes de pied et d'un corps d'artillerie. La dépense étoit évaluée à six cent huit mille livres, et l'orateur usa de toute son éloquence pour les mouvoir et incliner à la défense de ces pays et d'eulx mêmes. — Comme toutes ou la plupart des villes étoient chargées outre leur revenus ; que la pauvreté du plat pays en divers quartiers faisoit présumer qu'il seroit impossible de recouvrer les deniers de l'aide en la manière accoutumée, on laissa aux provinces l'option de recouvrer leur portion chacun en son quartier comme mieux leur sembleroit, sur gens de tous états, par vente de rentes, par impôts sur les maisons, sur les blés, les vins, les bières et autres boissons, ou autrement².

A cette demande, les états, tout en protestant qu'il leur convenoit de se bien défendre, ce que tous vouloient faire, déclarèrent unanimement que la chose étoit au dessus de leurs forces, et que le gouvernement devait prendre sa part des sacrifices exigés par la situation. Avant de tant travailler ses pauvres sujets pour avoir aide, s'écrièrent les députés du Brabant, de la Flandre et de la Hollande, l'empereur est tenu d'exposer en vente son domaine. On eut beaucoup de peine à leur faire abandonner cette idée, en leur produisant, sans rien oublier, l'état des charges supportées par la caisse impériale, et en leur prouvant ainsi que le domaine n'étoit déjà que trop obéré³. Alors les députés du Brabant proposèrent à leurs collègues de former une union et intelligence par laquelle ils s'obligeroient à s'entr'aider et à se secourir mutuellement dans la présente guerre et dans celles qui éclateroient à l'avenir ; à supprimer toutes les barrières existantes entre les provinces et à pourvoir au désordre des monnoies. C'étoit la liberté du commerce, et particulièrement du commerce des grains à l'intérieur, qui étoit ainsi mise sur le tapis. Les députés du Hainaut, de l'Artois, de la Hollande, accueillirent la proposition sans trop de défaveur, mais ceux de la Flandre, bien qu'ils fussent, dirent-ils, délibérés à être bons, loyaux et obéissants sujets envers l'empereur, à vivre en bonne amitié et bon voisinage avec le Brabant et les autres provinces, se prononcèrent contre la liberté du commerce des céréales. Si nous avons interdit la sortie des grains crus dans notre pays,

¹ Lettre du 28 mars 1523.

² Voir sur tout ceci et spécialement sur le mémoire à l'appui des propositions du gouvernement, et où celui-ci insistait sur les énormes dépenses supportées par Charles-Quint pour obtenir la couronne impériale, dans l'intérêt, disait-il, des Pays-Bas, M. Gachard, *Des anciennes assemblées nationales*.

³ Les estats de vos pays de Brabant, Flandres et Hollande, quand je leur ai fait demander aides pour le payement des gens de guerre et la garde et défense de vos pays, ont mis en termes que avant ainsi tant travailler vos povres subjects, pour avoir aides, vous estiez tenu de exposer en vente tout le plus beau de votre domaine, et ai esté bien empeschée, ayant néanmoins l'assistance de vos bons et loyaulx serviteurs, de rompre et oster ceste fantaisie, et qui y feust entrée, votredit domaine fust déjà vendu et despendu. Et véant les dits des estatz que leur ouverture ne a pu sortir, ils ont demandé et requis que le clair de vostre domaine et aussi de tout vostre extraordinaire fust employé à leur support du payement desdits gens de guerre, et de tous gaiges, pensions, pretz et assignations que avez fait avant votre partement qui sont bien grands, ce que à grande difficulé j'ai su rompre. Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 11 juin 1523. Reg. *Correspondance*, f° 133. Citation de M. Henne.

dirent-ils, ce sont les Brabançons et les Hollandais qui nous en ont donné occasion, en nous empêchant de tirer de chez eux les blés que nous avons achetés. Or cette prohibition nous est aujourd'hui profitable ; les provinces qui suivront notre exemple l'éprouveront elles-mêmes, attendu que la mesure qui antérieurement se vendoit d'ordinaire soixante sous tournois, s'obtient aujourd'hui pour vingt-cinq. Du reste, malgré les ordonnances défendant l'exportation des grains, quand nos voisins nous le demanderont, nous serons toujours prêts à les aider selon nos facultés.

Une nouvelle réunion des états généraux devenait nécessaire ; elle fut fixée au 15 mars. Mais au jour fixé, la plupart des provinces n'avaient point encore arrêté leur décision, et l'on fut forcé d'ajourner la convocation au mois d'avril suivant. En Flandre, ceux de Gand, connaissant la lenteur des états de Brabant, sembloient disposés à attendre leur décision avant de tenir collace ; or toute la Flandre écoutait et attendait pour se déclarer, que la cohue de Gand eût pris une résolution¹. Dans le Brabant, les opinions s'étaient partagées. Les abbés et les députés des villes étaient revenus sur leur projet d'union en insistant particulièrement sur l'opportunité d'assurer la liberté du commerce des grains. Au moyen de plusieurs remontrances et par de bonnes raisons exposées avec douceur, le comte d'Hoogstraeten, le seigneur de Berghes et Laurent du Blioul parvinrent à écarter les motions des prélats et à les ranger à l'opinion des nobles. Ceux-ci avaient accueilli la pétition, en réduisant de cent soixante mille livres à cent cinquante mille la part du duché. Les villes paraissaient divisées ; le gouvernement comptait, que Louvain et Anvers suivraient l'exemple des prélats et des nobles, mais l'on n'était pas rassuré sur les dispositions de Bruxelles et de Bois-le-Duc, ces deux communes toujours récalcitrantes.

Les états généraux s'assemblèrent enfin au mois d'avril. La plupart des députés non sans grosse difficulté, rapportèrent le consentement de leurs principaux à l'entretien, pendant six mois, de quatre mille gendarmes et de dix mille piétons avec la munition de l'artillerie, suivant l'état dressé par le comte de Buren, en présence des seigneurs entendus au fait de la guerre. Les sommes accordées étaient de beaucoup insuffisantes pour les nécessités du moment, si le gouvernement n'obtenait pas l'aide du Brabant. Tout fut mis en œuvre pour y arriver. Le 22 avril, Louvain, Bruxelles et Anvers s'étaient rangés à l'opinion des deux premiers membres, si avant toutefois que les députés de Bois-le-Duc eussent semblable charge, mais ceux-ci accordèrent seulement la moitié de l'aide et encore sous certaines réserves, dont ils exigeaient préalablement l'acceptation. Marguerite avait épuisé tous ses moyens. Le conseil privé l'engagea à proroger l'assemblée de six ou sept jours, dont on profiterait pour travailler les esprits. Elle y consentit sans grande confiance, et écrivit à l'empereur : A la longue, je ne vois conduisible le fait de la guerre en ces pays, et vous supplie d'y penser et, tant qu'en vous sera, d'y pourvoir².

L'empereur comprit qu'il était temps d'intervenir. Il chargea son maître d'hôtel, Antoine de la Barre, seigneur de Mouscron, de se présenter en son nom aux états des Pays-Bas, avec des instructions, datées du 30 avril 1523, où, dans un langage des plus affectueux, il leur donnait l'assurance d'une paix prochaine et de l'envoi de secours efficaces. Après avoir remercié de très bon cœur les états de leurs nombreux sacrifices pour la garde des frontières, qui, grâce à Dieu et à

¹ Lettre du 6 mars 1523.

² Lettre du 22 avril.

leur bonne assistance, n'avoient pas été entamées ; après avoir exprimé plus particulièrement sa gratitude pour ceux qui, par leur empressement à voter les aides, avoient eu singulier regard à son honneur et au bien de ses pays, Charles-Quint continuait ainsi : Chacun et toute la chrétienté a vu et connu que nous sommes entré en guerre contre notre gré, que nous y avons été contraint par les invasions du roi de France, alors que nos royaumes d'Espagne étoient en mutation et révolution, et qu'il sembloit que nous pourrions mal nous défendre. Jamais nous n'avons eu le désir ni la volonté de continuer la guerre pour accroître nos états ; nous ne prétendons user des moyens que Dieu a mis en notre puissance que pour préserver la chrétienté des ennemis de notre sainte foi, pour maintenir nos pays en sûreté et état raisonnable. Notre saint père le pape, comme bon pasteur de l'Église universelle et se montrant envers Dieu et la chrétienté tel qu'il doit être, nous a requis de condescendre à la paix ou à une trêve. Nous avons accueilli cette ouverture, car notre plus ardent désir est de rétablir l'harmonie entre tous les princes chrétiens, pourvu que les conditions de la paix ne soient pas à la foule de notre honneur ou à notre gros dommage, et que nous ayons l'assentiment de notre allié le roi d'Angleterre. Il ne nous est pas permis de traiter sans ce monarque, mais nous ne formons aucun doute sur ses dispositions : nous savons combien il recherche le bien de la chrétienté, ainsi que notre honneur et profit. Si la médiation du pape n'a pas encore produit ses fruits, il faut uniquement l'attribuer à l'indisposition de la mer et des vents, et à notre éloignement de l'Angleterre et de Home. Que les états soient bien convaincus, du reste, que nous apprécions les preuves d'amour qu'ils nous ont données, et les lourdes charges qu'ils se sont imposées. Aussi nous nous efforçons de préserver nos sujets de toute invasion. Pour empêcher l'ennemi de se jeter sur les Pays-Bas, nous avons envoyé de fortes sommes d'argent en Allemagne et en Italie ; en déjouant les entreprises concertées par les François avec les Suisses et les Italiens, nous détournerons la guerre de ces provinces.

Nos royaumes d'Espagne se montrent actuellement très enclins à nous servir de corps et de biens ; ils nous ont accordé déjà une grosse aide et une puissante armée, et, grâces à Dieu, depuis que nous avons châtié les principaux séducteurs du peuple et pardonné aux autres, tous sont en vraie obéissance et plein de bon vouloir¹. Néanmoins, outre les charges qui nous incomboient pour entretenir nos armées en Espagne et en Italie, il nous a fallu vendre et engager diverses parties de notre domaine royal et des rentes de notre couronne², afin de donner assistance aux peuples des Pays-Bas, que nous tenons pour nos principaux et bien aimés sujets. Il importe donc qu'eux aussi pourvoient aux nécessités de la guerre et nous aident pour que l'été prochain, nous soyons de toutes parts en mesure de nous défendre ou d'offendre, seul moyen d'en venir promptement à quelque raisonnable paix ou trêve. Déjà, à cet effet, nous avons requis notre bon

¹ Et sont les grands et menus de ce royaume tant affectez et dévotz à sa personne (de l'empereur), qu'ilz le servent en tout ce qu'il désire, et mesmes présentement luy font grosse ayde et assistance en l'armée qu'il fait présentement descendre en France, pour tant plus tost pouvoir déterminer et finir la présente guerre. Lettre de Marguerite au magistrat de Malines, du 11 septembre 1523. M. Gachard, *Analectes historiques*, VII, 124.

² Le domaine en effet était obéré, et le gouvernement en avait récemment convaincu les états, en faisant l'énumération des charges supportées par l'empereur en diverses matières et sans en rien oublier.

frère et bel oncle¹ le roi d'Angleterre, en lui exposant la grosse puissance que nous comptons mettre sus, de dresser, de son côté, une forte armée, qui se joindra à nous ou descendra directement en France. Nous attendons incessamment sa réponse. Cette campagne, décisive sans doute, nous imposera de grands sacrifices. Comme il nous sera impossible de subvenir à l'entretien de l'armée des Pays-Bas sans le concours de nos provinces, nous leur demandons, pour la singulière amour et affection que leur portons sur tous autres nos sujets, de nous bailler aide et secours. En revanche, afin d'alléger leurs grosses dépenses, nous avons résolu d'engager notre propre domaine ; nous autorisons, dès ce moment, notre tante à emprunter, dès qu'il en sera besoin, une grosse somme d'argent. Cet emprunt servira à lever l'armée destinée à se joindre aux Anglois, et à enrôler des gendarmes, en attendant que les états préparent les secours que nous en espérons. Pour mieux encore montrer à nos sujets des Pays-Bas notre bon vouloir, nous avons aussi donné ordre d'employer sur le champ l'argent provenant de cet emprunt à lever des troupes, si les François venoient à assiéger quelque place de ces provinces en les envahissant avec une grosse armée. Nous prions donc affectueusement les états de tenir compte de nos sacrifices pour les secourir, garder et défendre, et de contribuer, de leur côté, par quelque bonne aide, au paiement des troupes qui se joindront aux Anglois, ou à l'entretien de celles qui seront chargées de la défense des frontières. En agissant de la sorte, ils se montreront à notre égard bienveillants sujets ; ils conserveront à perpétuité l'ancienne renommée de leur loyauté envers leurs princes, et nous n'oublierons jamais ni ce bon service, ni ceux qu'ils nous ont continuellement rendus².

Enfin, après deux mois de résistance, malgré tant de promesses, de menaces, de prières, les villes brabançonnnes arrêterent leur décision le 7 juin, et cette décision fut adoptée par les deux autres membres, le 23 du même mois. Mais cet acte était loin de répondre à l'attente du gouvernement. Au lieu de cent cinquante mille livres accordées d'abord par les prélats et par les nobles, il n'en était alloué définitivement que la moitié. La situation devenait donc de plus en plus inquiétante. D'une part, trois ou quatre mois de solde dus à l'armée devaient être payés à la fin de juillet, et sans argent une catastrophe paraissait inévitable. D'autre part, tous les moyens de réunir des fonds semblaient épuisés. Toutes les villes étoient à l'arrière, et il ne leur étoit possible de fournir à leur portion en la manière accoutumée. Obtenir de l'argent par emprunt, n'y avoit espoir ; le prendre par assiette capitale, n'étoit conduisabie. Le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le comté de Namur, le Luxembourg avoient donné plus qu'ils n'avoient jamais accordé, et il étoit impossible d'en rien tirer d'important. La Flandre, rendue plus difficile par l'exemple du Brabant, semblaient plus disposée à réduire ses subsides qu'à les augmenter. La gouvernante avait été secrètement avertie qu'en Flandre on semoit le bruit que si longtemps que les états donneroient argent pour la guerre, on ne parviendroit à avoir paix ni autre traité. — Il faut, disaient les mécontents, refuser le paiement des troupes ; opposer l'état de pauvreté aux demandes d'aides. Envoyons des députés à l'empereur pour l'informer de la situation du pays et pour le requérir de nous procurer la

¹ Henri VIII avait épousé Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, tante de Charles-Quint, laquelle il répudia plus tard.

² Mémoire et instruction à notre amé et féal conseiller et maître d'hostel, le sieur de Mouqueron, de ce qu'il aura à dire à madame notre tante régente et gouvernante de nos pays de par de là, pour en aprez le faire proposer aux estatz de tous nosdits pays. *Correspondance*, f° 116. Citation de M. Henne.

paix. Usons de nos droits. Si, en 1482, nous avons conclu une paix fendue¹, présentement il ne nous convient d'en faire une trouée. Marguerite s'inquiétait d'autant plus de ces rumeurs, qu'elle était certaine que si les Brabançons et ceux des autres pays en oyent le bruit, sans difficulté ils se joindroient à ceux de Flandres.

Au milieu de ces préoccupations et de ces embarras, la régente ne vit qu'une ressource, recourir de nouveau aux états du Brabant. Le jour même où elle signa l'acte d'acceptation de la somme insuffisante accordée par eux, elle prit le parti de les convoquer de nouveau, et de leur demander encore septante-cinq mille livres, qui ne seraient dépensées qu'au besoin, et dont l'emploi serait strictement réservé aux dépenses des mois de juillet, août et septembre. L'opposition éclata dès les premières ouvertures du gouvernement. Les prélats ne voulaient accorder que vingt-cinq mille livres, somme, disaient-ils, qui portait à cent mille livres l'aide précédemment accordée et **suffisante pour six mois, à l'avenant de ceux de Flandre**. En vain les nobles firent-ils appel au patriotisme du premier ordre, alléguant qu'appelés les premiers à voter, c'était aux prélats de donner l'exemple, que le Brabant avait moins souffert de la guerre que les autres provinces, dont quelques-unes étaient comme entièrement détruites ; que la Flandre spécialement, quoique bien déclinée, avait contribué aux charges générales plus que le Brabant, les abbés restèrent sourds à ces paroles. Marguerite, poussée à bout, défendit aux députés brabançons de se séparer, et les manda au palais pour essayer de son influence personnelle sur les opposants. Cette démarche échoua. La princesse était si mécontente des prélats qu'elle voulait loger ses hommes d'armes dans les maisons **des plus durs et difficiles**. Elle proposa aussi à Charles-Quint **d'en mander un ou deux vers lui, d'en envoyer une partie vers le saint père en quelque légation, un ou deux en Autriche vers l'empereur Ferdinand, de les y laisser jusqu'à ce qu'ils fussent devenus sages, et de ne leur plus accorder ni grâce ni modération dans les aides et tailles**².

L'opposition n'était pas moins persévérante du côté des villes. Les mois de juillet et d'août s'écoulèrent en stériles tentatives pour obtenir le consentement de Bruxelles et de Bois-le-Duc. On se vit sur le point de devoir licencier une partie des bandes d'ordonnances, au moment même où elles étaient appelées à se joindre aux Anglais. Le seigneur de Mouscron avait bien apporté une somme de quarante-huit mille ducats, à compte des cent mille affectés par l'empereur au contingent destiné à renforcer l'armée anglaise, mais la nécessité avait contraint d'employer à d'autres usages une grande partie de cet argent. Des membres du conseil privé en vinrent à proposer d'adopter l'avis des prélats du Brabant et de mettre en vente le domaine. Marguerite ne goûta pas ce conseil. Selon elle, il n'y avait rien de clair en Brabant, et partant rien à vendre. Le domaine de Flandre n'était pas grand et se prenoit le principal sur impositions indirectes, telles que sur les bières, harengs et autres choses non assurées, autrefois d'un bon rapport, mais sur lesquelles il n'y avait présentement homme qui osât ou voulût s'avancer de les vendre ou charger. Du reste, ces revenus étaient déjà engagés pour une année, et, la gouvernante, détournant l'empereur de cette extrémité, lui disait non sans raison : **Quand vous n'aurez plus de domaine, vous n'aurez plus de seigneurie, ni d'obéissance, ni conséquemment d'aides**³. Charles-Quint, sans s'irriter et sans se décourager, répondit aux doléances de sa tante qu'il

¹ Voir notre *Histoire*, tome VIII, page 8.

² Voir note en fin de chapitre.

³ Lettre du 6 septembre.

n'ignorait pas que de tout temps il avait été fort difficile d'arracher des aides aux peuples des Pays-Bas, et qu'il comprenait fort bien que les circonstances augmentaient grandement ces difficultés. Néanmoins, ajoutait-il, considéré l'état des affaires en quoi nous sommes, il faut s'efforcer par toutes voyes et moyens, d'induire et de pratiquer nos sujets à se vouloir encore aider avant de se laisser tomber en plus grande ruine et destruction. Donnez leur à connoitre que nous sommes en train, par le moyen d'une forte guerre, de venir à la fin de notre entreprise et que, le plus tût qu'il sera possible, par façon de force ou autrement, désirons les mettre en paix ou trêves¹.

Tant de douceur, d'habileté et de bonnes raisons, il faut bien l'avouer, finirent par triompher. Les villes elles-mêmes acceptèrent les propositions du gouvernement ; seulement elles exigèrent que nul ne fût exempt du paiement de cette nouvelle aide, ni clergé, ni maison-Dieu, ni hospices, ni confréries². Mais c'était toujours à recommencer. On était arrivé à se mettre d'accord au mois de septembre. Au mois de novembre suivant, Marguerite rappela les états de Brabant à Lierre, et leur demanda quatre-vingt mille livres pour entretenir, pendant six mois, mille chevaux et autant d'hommes de pied. Les prélats, les nobles, les villes même, consultés séparément, ne se montrèrent pas trop opposés à cette nouvelle demande, mais, dans la réunion générale des trois corps d'état, de nouvelles difficultés surgirent. Les prélats réclamaient, pour les religieux, le droit de succéder, comme autres personnes, à leurs parents, et d'acquérir toutes manières de biens ; ils exigeaient de plus le prélèvement sur l'aide d'une somme de trois mille livres pour payer la pension allouée à Énard de la Marck sur l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers³. L'abbé de Parc, Ambroise Van Engelen, déclara nettement que si l'on n'accordait ces trois mille livres à son collègue de Saint-Michel, il se retirerait de l'assemblée et n'y viendrait plus ; que l'empereur avait alloué cette pension et que la raison voulait qu'il en eût la charge. La ville d'Anvers, de son côté, souleva de nouvelles réclamations, et les trois membres reculèrent le paiement de la somme votée jusqu'à la Saint-Jean (24 juin) de l'année 1524.

Marguerite, voyant que par remontrances il n'y avoit rien à gagner, et que, pour pouvoir au paiement des gens de guerre jusqu'à la Saint-Jean Baptiste, elle n'avoit de quoi, prorogea l'assemblée jusqu'au 9 janvier. Pour cette nouvelle réunion elle convoqua à Bruxelles tous les prélats du duché et les nobles qui étoient de quelque estime ; elle enjoignit aux villes, où s'était introduit l'usage de députer seulement un pensionnaire, d'envoyer quatre ou dix des principaux et des plus suffisants d'icelles. Il leur fut remontré bien au long de la situation des affaires de l'empereur ; les grâces qu'il avait convenu accorder aux prélats et aux villes, et qui avoient réduit la dernière aide à cinquante quatre ou cinquante six mille livres ; les arrérages dus aux gens de guerre, le danger qu'il y auroit à ne pas les promptement payer, et autres choses, sous espoir que entre tant de gens de bien y en auroit aucuns de sain entendement qui, pour l'honneur de leur prince, pour l'amour de leur pays, et pour leur propre sûreté, accorderoient les

¹ Mémoire de ce que notre premier secrétaire et audiencier le vis-comte de Lombeke, et Philippe de Harchies, seigneur de la Motte, auront à dire de par nous à madame notre tante régente et gouvernante, pour response sur les instructions de nostre essuyer de chambre Montfort, et les lettres du premier août qu'elle nous a envoyé et escript. Reg. *Correspondance*, f° 167. Citation de M. Henne.

² *Placards de Brabant*, III, 384.

³ Voir la note en fin de chapitre.

moyens de pourvoir aux frontières, afin de prévenir les plus grands malheurs et d'amener les choses à bonne conclusion. La nécessité était évidente, elle parlait plus haut que tous les discours. Après plusieurs remontrances, communications et difficultés, les députés, qui s'étoient rendus en bon nombre à l'assemblée, accordèrent, le 23 janvier 1524, les quatre-vingt mille livres demandées¹.

Quel que fût le dévouement de la noblesse à l'empereur, elle ne laissait pas, elle aussi, d'avoir ses griefs et ses mécontentements. Marguerite, d'allure un peu hautaine, supportait difficilement la contradiction. Elle s'était arrogée l'entière direction des affaires, et c'était à peine si elle consultait le conseil privé, dont elle traitait les membres, semble-t-il, assez cavalièrement. Le comte de Buren, les seigneurs de Ravenstein, de Beveren et du Rœulx se plaignirent à l'empereur que la gouvernante ne leur communiquât qu'une partie des affaires, et que, quand ils se présentaient chez elle, elle les obligeât de faire antichambre, ce qui, disaient-ils, leur donnoit peu d'envie de s'y représenter. Charles-Quint, toujours patient et circonspect, répondit qu'il ne pouvait croire que sa tante en usât de telle sorte, mais des instructions particulières, remises au seigneur de Mouscron, recommandèrent à Marguerite d'appeler au conseil les seigneurs des Pays-Bas, de leur communiquer toutes les affaires, et de ne rien traiter à leur insu². Au reste, les griefs étaient réciproques. Les nobles opposaient assez souvent à Marguerite des résistances, accompagnées de défauts de formes, qui irritaient vivement son âme fière et un peu absolue. Ainsi, dans le Luxembourg, le marquis Philippe de Bade ne tenait nul compte de ses ordres ni de ceux de l'empereur. Le marquis Philippe, écrivait-elle à son neveu³, a juré de garder votre hauteur et vos droits, et il est le premier qui les veut usurper. Je sais, disait-elle à l'empereur dans une autre circonstance⁴, qu'on ne peut lui enlever ce gouvernement, puisque l'argent manque pour payer sa créance ; mais si l'on n'y porte prompt remède, vous perdrez dans ce duché toute autorité et toute juridiction. A l'occasion de quelques difficultés survenues entre les agents du gouvernement et les sires de Ravenstein et Jean de Berghes touchant des conflits d'autorité, ces deux seigneurs manifestèrent le plus bruyant mécontentement ; ils firent agir les chevaliers de la Toison d'or et les membres du conseil privé. Tant de bouche que par requête, ils déclarèrent à la régente qu'elle leur avoit causé grand tort, injure et honte ; qu'elle avoit grandement touché à leur honneur ; que les prédécesseurs de l'empereur et leurs officiers, qui étoient aussi sages, vertueux et capables que les siens, les avoient toujours laissés en jouissance du droit d'octroyer rémission ou autres grâces en leurs terres de Wynendaele et de Beveren. Après plusieurs autres et semblables paroles, et telles et de la sorte que gens courroucés savent et ont accoutumé dire, de bouche et par requête écrite, ils requirent réintégration et réparation. Toutes les remontrances de Marguerite, jointes à celle du cardinal de Liège, Érard de la Marck, échouèrent contre leur obstination. Ils persistèrent dans leurs propos tant et de telle sorte que, de l'avis du cardinal, du conseil privé et du collège des finances, et considérant le temps et les affaires, la régente fut obligée de suspendre l'effet des mesures prises par le gouvernement, sous le bon plaisir de l'empereur et jusqu'à ce qu'il en eût décidé. Ce succès ne suffit même

¹ Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 21 février 1521. Reg. *Correspondance*, f° 179. Citation de M. Henne.

² E. Gachet, d'après un manuscrit d'Amiens. *Rapport sur sa mission en France*, page 317.

³ Lettre du 19 juin 1524. Reg. *Correspondance*, f° 219. Citation de M. Henne.

⁴ Lettre du 26 avril 1526. *Correspondenz*, I, 198.

pas aux nobles réclamants. Le dispositif de l'acte portait que voulant de la part de l'empereur, user de b nignit  envers les imp trants, par l'entrepenser de monseigneur le cardinal et de l'avis du conseil, madite dame avait consenti   la chose ; ils repouss rent cette r daction. Les mots *user de b nignit * remportent ou sentent r mission, dirent-ils, et nous n'avons pas m fait, mais us  de notre droit. Ils ne voulurent pas non plus des mots de l'avis du conseil, et pour pr venir de nouvelles difficult s, il fallut c der sur tous les points¹.

Ces embarras int rieurs ont d tourn  nos regards des affaires de la guerre, qui n'eurent pas grande importance d'ailleurs dans les derniers mois de 1523. Nous n'avons gu re   signaler qu'un coup de main tent  avec succ s par les Fran ais sur Avesnes,   la fin de cette ann e. Dans la nuit du 13 d cembre, quatre   cinq cents hommes, profitant de la n gligence de la garnison et second s par des traîtres, dont quelques uns furent pendus plus tard, surprirent les postes avanc s,  gorg rent les soldats qui les occupaient, p n tr rent dans la ville et la livr rent au pillage. Il n'y eut de r sistance que devant une tour, o  s' tait retranch , avec quelques bourgeois, un homme d'armes de la bande d'ordonnances du marquis d'Arschot. Ce brave, appel  de Maigret, repoussa toutes les attaques qui lui furent livr es et garda sa position. L' v nement mit l' moi dans le pays, et l'on courut aux armes de tous c t s. Les nobles du Hainaut, assembl s en ce moment   Mons, regagn rent   la h te leurs ch teaux et les places de leur commandement. Le marquis d'Arschot, sans tarder un moment, marcha sur Avesnes avec toutes les troupes qui lui tomb rent sous la main. Les Fran ais n'eurent rien de plus press  que d'abandonner leur conqu te   l'approche des Imp riaux. Serr s de pr s, ils abandonn rent dans leur fuite fardeaux, b tes et bagages².

Dans le nord, la tr ve conclue en 1517 avait laiss  le champ ouvert aux n gociations. A la fin de 1517, Marguerite avait d termin   rard de la Marck   servir d'interm diaire   un arrangement d finitif. Ce prince s'employa   cette  uvre avec z le ; il engagea le gouvernement des Pays-Bas   se montrer conciliant et   faire des concessions   Charles d'Egmont. Le conseil priv  accueillit ses avis, et un projet de trait  fut arr t , apr s de longs d bats, entre les deux parties. Malheureusement Charles-Quint, en l'approuvant le 1er septembre 1519, y apporta des modifications qui d truisirent l' uvre des n gociateurs. On se borna   renouveler la tr ve, qui n'avait jamais  t  bien observ e et qui ne le fut pas davantage par la suite. Des deux parts, on semblait d'accord pour fermer les yeux sur les entreprises de quelques capitaines qui continuaient   guerroyer. Les partisans de Charles d'Egmont s'entendirent tellement, gr ce   cette impunit , qu'une bande de Gueldrois et de Frisons,  tant parvenue   surprendre Nieupoort et Schoonhoven, pilla ces deux villes et y mit le feu. Cette fois pourtant le ch timent fut prompt et terrible. Atteints dans leur retraite, les bandits essay rent un sanglant  chec, et ceux d'entre eux qui tomb rent aux mains des assaillants, sans distinction de gentilshommes ou de roturiers, p rirent ignominieusement sur la roue³.

Les eaux des marais form s par l'extraction de la tourbe avaient transform  en rivi re un ruisseau nomm e l'Eau noire, qui traversait la ville de Zwolle et se

¹ Lettre de Marguerite   Charles-Quint, du 6 mars 1523. Reg. *Correspondance*, f  83-86. Citation de M. Henne.

² Robert Macquereau, ch. XVI.

³ Wagenaar.

jetait dans la Zuiderzée. Les navires de commerce prirent aussitôt cette nouvelle voie pour éviter le bureau de péage établi à Campen. Campen invoqua son droit acquis des évêques d'Utrecht sur le péage des eaux de l'Eau noire, mais Zwolle repoussa cette prétention, et de leurs discussions sortit la guerre. L'autorité de l'évêque fut méconnue, la médiation de Marguerite écartée, et Zwolle réclama l'appui du duc de Gueldre, qui s'empressa de le donner. Les Gueldrois occupèrent bientôt la plupart des villes voisines, et leurs corsaires recommencèrent leurs courses sur le Zuiderzee. L'évêque d'Utrecht, Philippe de Bourgogne, ne parvint pas à arrêter leurs progrès, et les villes de l'Overysse maintinrent à Charles d'Egmont la possession des places dont il s'était emparé. Le gouvernement des Pays-Bas, ainsi mis en demeure, ne perdit pas un instant. Il envoya des renforts en Frise, augmenta les fortifications des villes-frontières et enjoignit aux villes maritimes de la Hollande de pourvoir à leur défense. L'empereur somma le duc de Gueldre de se présenter à Worms où il était en ce moment, et où les députés frisons étaient venus le trouver. Charles d'Egmont n'ayant point comparu, il enjoignit aux capitaines gueldrois d'évacuer les villes de la Frise. Marguerite accordait en même temps à Philippe de Bourgogne un subside de dix-neuf mille livres, défendait toutes relations de commerce avec la Gueldre et l'Overysse, et interdisait même le cours de leurs monnaies.

Le gouverneur de la Frise, Guillaume de Rogendorff, accablé d'embarras et abreuvé de dégoûts, venait d'obtenir sa démission sollicitée depuis longtemps¹ et était parti pour l'Allemagne², où il allait s'illustrer dans la guerre contre les Turcs³. Il avait été remplacé (1524) par le drossard de Vollenhove, Georges Schenck, baron de Fautenbourg, capitaine d'une aventureuse audace. C'était, au jugement de Rogendorff, **l'homme qui pourroit mieux servir que nul autre en ce quartier**. Schenck, justifiant cet éloge, se mit aussitôt en campagne, et, renforcé par la gendarmerie de l'évêque d'Utrecht, porta une guerre désastreuse dans l'Overysse, les cantons insurgés de la Frise et la seigneurie de Groningue. Ses succès réveillèrent partout la confiance et le courage ; les Hollandais détruisirent une flottille de corsaires, et Charles d'Egmont n'essaya pas même de secourir les contrées qu'il avait soulevées. En ce moment, il avait les yeux tournés, vers la France. Ce fut seulement à la fin de la campagne de 1521 que, prenant à sa solde un corps nombreux de lansquenets licenciés du service de François Ier, il recommença à son tour les hostilités.

La Frise et l'Overysse éprouvèrent alors toutes les horreurs d'une guerre d'extermination. Les villes furent prises, reprises, pillées, saccagées, livrées aux flammes ; et les campagnes laissées en friche, dévorées par la famine, abandonnées à la soldatesque, n'étaient défendues par personne. Ainsi les reîtres de Philippe de Bourgogne, mutinés dans les derniers jours de janvier 1522, incendièrent le Kuinderdyk, et les Gueldrois achevèrent l'œuvre de destruction, sous prétexte que les habitants avaient favorisé les Impériaux. De nouveaux subsides de Marguerite⁴ ayant ramené au devoir la gendarmerie d'Utrecht, elle

¹ Lettre de Charles-Quint du 22 février 1319. Négociations diplomatiques, II, 267. — Lettre de ce seigneur, du 26 mars 1519. *Gedenkstukken*, III, 186.

² A messire Guillaume, baron de Rogendorff, gouverneur de Frise, par lettre du VIIIe d'octobre XX, pour l'accoustrer pour Allemaigne, viijc livres. *Revenus et dépenses*, f° 2. Citation de M. Henne.

³ De Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, I, 497.

⁴ A messire Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, pour aider à recouvrer la ville de Zwolle, Xm, livres. — A luy, pour résister aux emprinses de monsieur de Gueldres, iijjm

traversa la Drenthe comme une trombe, et vint s'établir aux portes de Groningue, semant au loin la ruine et la désolation. A l'approche du comte de Meurs, lieutenant de Charles d'Egmont, qui accourait au secours de Groningue, elle se retira vers le Dollart, mais fut coupée dans sa retraite et dispersée.

Malgré cet échec, Schenck parvint à dompter une partie de l'Overyssel et de la Frise. Une forte division, jetée dans cette dernière province par Charles d'Egmont, fut taillée en pièces. Blessé dans le combat d'une arquebusade au bras, Schenck n'en poursuivit pas moins ses succès. Une diversion, tentée le 17 mars 1522, dans l'Overyssel par le comte de Meurs échoua complètement. Sneek, la plus importante des places occupées par les Gueldrois, ouvrit ses portes aux Impériaux ; Schenck débarqué à la tête de quinze cents hommes près de Hasselt, emporta les forts de Korfhuisen et investit Guelmuyden. Charles d'Egmont, à la vue de la ruine imminente de son parti dans l'Overyssel, accourut alors en personne et fit rançonner le Texel et Pile de Wieringen par ses corsaires. Schenck, obligé de se retirer devant des forces supérieures, s'embarqua à Hoorn, et surprit Stavoren au moment où l'hiver de 1522 à 1523, sans suspendre les hostilités, venait arrêter toutes les opérations importantes.

Au commencement de 1523, une intrigue faillit enlever Schenck à son gouvernement ; il fut appelé à Bruxelles avec quelques membres du conseil de Frise, pour répondre à de graves imputations mises à sa charge par des nobles ralliés à la maison d'Autriche. Mais d'accusé il se fit accusateur, et avec tant de raison qu'un de ses principaux ennemis, Jancke Douwena, fut incarcéré au château de Vilvorde, où il mourut en 1530¹. L'absence de Schenck avait suffi pour ranimer le courage des Gueldrois et de leurs partisans ; ils agirent avec tant de vigueur que le comte d'Hoogstraeten fut obligé par les états de Hollande de négocier un armistice. A la faveur de cet armistice, les Gueldrois surprirent Steenwyk, dans l'Overyssel, et élevèrent un fort à Workum, où un parti d'Impériaux était venu incendier quelques vaisseaux. La guerre restreinte jusqu'alors à la Frise et à l'Overyssel, allait prendre plus d'extension.

Déjà, au mois d'avril 1522, des maraudeurs gueldrois étaient venus brûler Orthen, près de Bois-le-Duc ; le 25 décembre suivant, quatre bouchers d'Anvers avaient été enlevés dans les environs d'Hérenthals, et peu de jours après des marchands de Hollande et de Bois-le-Duc avaient été arrêtés près de Gorcum et conduits en Gueldre. Les magistrats d'Anvers se plainquirent au duc de Gueldre de ces actes hostiles, en invoquant l'assurance de commerce existant entre les deux pays. *Je ne sais ce que c'est, répondit le duc, je m'en enquerrai et y ferai ce que bonnement il conviendra.* Il ajouta qu'il était au courant de l'assistance donnée par les Anversois aux Hollandais contre ceux de Zwolle, de Frise et des villes qu'il avait au pays d'Utrecht. *Mieux vaudroit, dit-il en terminant, une guerre ouverte que telles simulées communications ou conversations, dans lesquelles les sujets des deux partis se trouvent surpris et détruits.* Les Anversois réclamèrent vivement du gouvernement des lettres de marque ou d'arrêt contre les Gueldrois, mais Marguerite, *par conseil et doute de cheoir en guerre, en laquelle, à son avis, encore qu'on ne voulût, on viendroit bientôt,* refusa d'user de

livres. — A luy, pour la cause que dessus, iijm livres. — A luy, pour la cause que dessus, iijm livres. — A luy, pour la mesme cause, xijm livres. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, f° 255 v°. Citation de M. Henne.

¹ Il écrivit dans sa prison une histoire de la Frise. Pontanus, l. XI.

représailles¹. Quant aux prisonniers, ils ne recouvrèrent la liberté qu'au prix d'excessives rançons.

Cependant, à la nouvelle de la prise de Steenwyk, la princesse s'était empressée de renvoyer Georges Schenck en Frise. Il fut successivement rejoint par mille hommes de pied du Brabant, par Jean de Wassenaar et par le seigneur de Castre, qui lui amenèrent, l'un neuf cents fantassins, l'autre des gens d'armes des ordonnances. Ces braves capitaines ramenèrent la fortune sous les drapeaux de Charles-Quint. Le 15 janvier 1522, Schenck aborda devant Workum, et, à la suite de combats acharnés, s'empara de cette place. Blessé dans une rencontre, dès qu'il put reprendre les armes, il investit Bolsward, qui ne tarda pas à lui ouvrir ses portes. Alors les trois capitaines impériaux portèrent la guerre dans les quartiers encore insoumis de la Frise. Ils forcèrent les habitants à prêter serment de fidélité, et se jetèrent ensuite sur la seigneurie de Groningue, dont ils ravagèrent et rançonnèrent les campagnes. Dokkum succomba au mois de septembre, et entraîna la soumission de la Frise entière. Après une vaillante résistance, l'importante forteresse de Sloten se rendit à Wassenaar, qui y fut blessé d'un coup de mousquet et mourut à Leeuwarden, le 4 décembre, payant ainsi sa conquête de sa vie. Dans le même temps, Steenwyk fut abandonné par sa garnison. Schenck y bâtit un fort, qui coupa les communications de l'Overijssel avec la Gueldre.

Les Frisons se soumirent enfin à la nécessité. Dans une réunion des états tenue à Stavoren, ils résolurent de reconnaître les comtes de Hollande comme seigneurs du pays, sous la vassalité de l'empire. Au mois de juin 1524, Josse, seigneur de Cruninghen, et le conseiller Gérard Mulart procédèrent à la réception de cette seigneurie, et les privilèges que Charles-Quint lui accorda, le 25 novembre suivant, achevèrent la pacification de cette contrée. A partir de cette date, la Frise resta intimement unie à la Hollande, dont elle partagea les destinées². L'empereur récompensa dignement les éminents services de Georges Schenck ; il voulut être le parrain de son fils, et lui envoya à cette occasion une coupe de vermeil³.

La soumission de la Frise n'arrêta point les hostilités du duc de Gueldre. Redoublant de vigueur au contraire, il porta le ravage dans la Hollande, en dépit des renforts qu'avaient reçus les garnisons du comté. Ses bandes pénétrèrent ensuite dans le pays d'Outre-Meuse, brûlèrent Moppertingen, Vlytinghe, Rosmeer ; tinrent un moment Maëstricht bloqué et faillirent surprendre Bois-le-Duc. Le 2

¹ Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 28 mars 1523. Reg. *Correspondance*, f° 105. Citation de M. Henne. Nous suivons toujours pas à pas ce laborieux écrivain, auquel nul détail de ces guerres n'a échappé.

² Ledit pays, disait Marguerite en 1527, est à présent aussi paisible en l'obéissance de sa majesté que Brabant ou Haynaut, et y avons fait mettre tel ordre que la justice y est à présent administrée mieulx qu'elle n'a jamais esté, et que l'on y a fait et dressé un domaine au profit de sa majesté, portant plus de quarante mille livres de plus par an. Instructions données au sieur de Rosimbos. Reg. *Correspondance*, f° 59. Citation de M. Henne.

³ Au gouverneur de Frise, messire George Schenck, par lettres du xix de février xxiiij, pour employer en cent marcs de vaisselle, xijc livres. — À Pierre de Chenu, escuyer, à luy pour le premier de mars xxvj, être allé en Frise tenir au nom de l'empereur le fils du gouverneur de Frise. — Pour une coupe d'argent doré dedans et dehors, pesant vj marcs vj onces xv esc. pièce, par ledit Chenu portée au baptême de son fils, au nom de l'empereur, par lettres du xje de mars xxvj. viijxx xvij livres xv sols. *Revenus et dépenses*.

avril 1524, le capitaine de Thiel vint prendre position à Othent, il commençait à répandre dans la contrée le pillage et l'incendie, quand le comte de Buren accourut avec cent lances des ordonnances et quelques piétons.. Tombant à l'improviste sur les Gueldrois, il leur tua beaucoup de monde. Renforcé par de nouvelles troupes, Buren entra alors dans le Bommelerweerd, où les Brabançons exercèrent de terribles représailles.

Le moment était venu d'en finir avec un indomptable adversaire. Pour cela, il fallait de nouveaux sacrifices d'argent, et Marguerite convoqua les états de Hollande et de Brabant, que l'intérêt de leur propre sûreté semblait devoir incliner à la générosité. L'aide demandée ne fut cependant pas accordée sans difficultés et sans quelques restrictions. La gouvernante s'en contenta et mit de nouvelles forces sur pied. Un dernier vote des états de Brabant, de Hollande et de Zélande annonçait la résolution d'agir avec vigueur jusqu'au bout. Charles d'Egmont comprit alors le danger où il se trouvait, et demanda le renouvellement de la Crève de 1517. Le gouvernement des Pays-Bas, heureux de pouvoir employer ailleurs des forces dont on avait grand besoin alors, se rallia sans difficultés à cette proposition. Une nouvelle trêve d'un an fut conclue à Heusden, le 14 juin 1524, et, selon l'usage, on convint aussi d'ouvrir des conférences, le 1er septembre suivant, pour la discussion d'un traité de paix définitif¹.

La soumission de la Frise et la trêve de Heusden causèrent une vive joie dans nos provinces. Le pays était rudement éprouvé depuis quelque temps. Des maladies contagieuses et un hiver fatal aux récoltes avaient ajouté aux souffrances des populations. Celles-ci étaient sans cesse sous le poids de nouvelles demandes d'argent ; les aides successivement accordées étaient le plus souvent absorbées d'avance pour une bonne part. C'étaient donc toujours de nouvelles exigences d'un côté, de nouvelles résistances de l'autre, et une lutte incessante interrompue seulement par des concessions arrachées péniblement à la pénurie des provinces et avec lesquelles on ne pouvait parvenir à combler un gouffre toujours béant. Le principal foyer de l'opposition était dans le Brabant, et particulièrement au sein des villes et de l'ordre ecclésiastique. Bruxelles, Louvain, Malines même, malgré son attachement à la gouvernante qui y résidait, résistaient et se laissaient aller à un mécontentement non dissimulé, L'agitation était grande en Flandre aussi, quoique le comte de Grave y exerçât une salutaire influence sur les états. Ceux-ci attribuaient aux dilapidations des ministres les demandes réitérées d'argent qui leur étaient faites depuis le départ de Charles-Quint ; ils s'étaient réservé la question des produits de leurs aides et en disposaient sans l'intervention de la régente. Dans le Luxembourg et dans le Limbourg c'était pis encore. En 1524, le gouvernement avait demandé au premier de ces duchés une aide de quatorze à quinze mille florins, et les états l'avaient accordée, en stipulant que la ville de Luxembourg y participerait malgré l'opposition de ses députés. Les bourgeois de Luxembourg, se prétendant exempts d'aides, refusèrent de se soumettre à cette condition et repoussèrent à main armée les collecteurs de l'impôt. Marguerite écrivit sur le champ au marquis de Bade [de chatier les plus coupables de cette désobéissance](#), mais celui-ci, toujours en assez mauvais termes avec la princesse, ne tint aucun compte de cet ordre. Dans le Limbourg, les habitants chassèrent aussi les collecteurs, et établirent des veilleurs dans les clochers des églises, de sorte qu'à l'apparition

¹ Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 19 juin 1524. *Correspondance*, f° 216. Citation de M. Henne.

des agents du fisc le tocsin retentissait dans les villages. Il fallut recourir à la force pour faire justice de cette résistance et assurer la levée de l'aide¹.

Une pareille situation était intolérable². La question du domaine revint alors sur le tapis. Les états du Brabant, de la Flandre et de la Hollande, chacun d'eux à part en leurs conclaves assemblés, remontrèrent à Marguerite l'impossibilité, pour la plupart des villes, de continuer leurs sacrifices : le povre peuple, disaient-ils, étoit si travaillé des aides et des gens de guerre, tant amis qu'ennemis, qu'il ne pouvoit plus rien fournir. Ils insistèrent donc sur la nécessité d'hypothéquer le domaine pour suppléer à la pénurie du trésor. La régente s'opposa énergiquement à cette proposition. C'étoit, disait-elle, aliéner les meilleures des parties de ce domaine, et le souverain, n'en conservant que les produits les plus odieux — les tonlieux, les droits sur les harengs, la cervoise, etc. —, s'exposeroit à perdre l'affection des sujets, son honneur, sa réputation et l'estime de ses Pays-Bas, qui avoient toujours été de si grande renommée. Ses efforts parvinrent à écarter cette dangereuse motion, et à force de remontrances appuyées par l'actif concours de bons serviteurs, elle finit par obtenir une grande partie des aides sollicitées.

¹ Ceux de Limbourg avoient jà pièçà accordé ung aide ; quant est venu à payer, nulz d'eulx n'y ont voulu entendre, et quant l'on les a voulu exécuter, y ont résisté par la force et chassé, voire même voulu battre et tuer les officiers, et afin que légèrement ils ne fussent surpris, ont fortifié les advenues de leurs villaiges, et quand ils ont oy que damoiseau Robert d'Arenberg feust en chemin pour les exécuter à force, ils se sont assemblés par deux, trois et quatre mille hommes à la fois. Lettre du 19 juin.

² Les états de Flandre crurent devoir l'exposer tout entière à Marguerite dans une démarche solennelle faite auprès d'elle. Les députés des quatre membres requièrent de pouvoir parler à madame à part. Estans vers elle, ils lui firent plusieurs graves remontrances de la povreté des villes, disant qu'elles n'avoient plus leurs négociations de marchandises sur quoi elles étoient fondées et avoient accoustumé s'entretenir ; qu'elles étoient fort chargées et devoient plus de rentes qu'elles n'avoient de revenu ; que les habitants payoient grosses assises sur les vins, cervoises et vivres, et ne gaignoient rien ; que la cherté étoit extrêmement grande sur les vivres et principalement sur le blé, qui coûtoit six fois plus qu'il n'avoit accoustumé, et que l'on avoit même grand peine à recouvrer, de façon que le povre peuple ne mangeoit que pain de pois, fèves, avoine, et souffrait toute pauvreté. Ils remonstrèrent aussi la misère du plat pays, qui étoit extrême, et les grandes clameurs, plaintes et doléances du povre commun peuple de la longueur et durée de la présente guerre, qu'ils disoient toucher plus à l'Italie qu'aux Pays-Bas. Il firent remarquer que le commerce avoit cours entre les royaumes d'Espagne et de France, comme pareillement entre France et Angleterre, dont la marchandise, qui avoit cours par deçà, se détournoit et prenoit train en d'autres pays à la totale ruine et destruction des sujets des Pays-Bas. Par quoi leur sembloit que ceux-ci soutenoient seuls la guerre ou au moins que le principal fais en étoit sur eux. Il y a déjà, ajoutèrent-ils, qui couvertement s'efforcent de pousser au refus des aides en semant et placardant en la ville de Gand billets et libelles diffamatoires grandement contre l'autorité de l'empereur et de ses officiers, et l'opposition de la collace de Gand a montré où les choses en sont arrivées. Finalement ils déclarèrent à madite dame que si la guerre duroit, ils ne voyoient plus nul moyen, ni espoir de savoir doresnavant induire le peuple et commun du pays de Flandre à servir l'empereur d'aides, attendu que leur povreté s'y opposoit ; que déjà ils avoient soutenu et soutenaient, à l'occasion de la présente guerre, tant d'aides et avoient tant chargé leurs biens que plus ils ne pourraient. Ils étoient certains que si on les assembloit de nouveau pour leur adresser des demandes d'argent, il en sourdroit plutôt gros inconvénient que fruyt. Marguerite rend compte de cette entrevue à Charles-Quint, dans une lettre du 31 décembre 1521. Reg. *Correspondance*, f^o, 252.

Une autre source de calamités s'était rouverte pour les Pays-Bas durant ces années d'épreuves. Christiern II, fuyant devant l'orage soulevé par sa déplorable administration, s'était embarqué, le 14 avril 1523, avec sa femme, ses enfants, ses trésors, et était venu, le 1er mai, avec quatorze vaisseaux, débarquer à la Vère, après avoir perdu, dans la traversée, le navire chargé des dépouilles de la couronne de Danemark. On n'avait oublié, dans nos provinces, ni ses violences ni ses vexations, et loin d'y obtenir des secours, il se vit refuser une anticipation sur le restant de la dot de sa femme. Isabelle elle-même intercéda vainement en faveur de son indigne époux ; son frère et sa tante restèrent inflexibles. Après avoir fait un voyage en Angleterre pour y mendier des secours, et où il n'obtint que de vagues promesses, Christiern revint dans les Pays-Bas, où il apprit que ses ennemis avaient mis le siège devant Copenhague. Laissant alors ses enfants à Malines¹, il partit pour l'Allemagne, où l'assistance de quelques princes lui permit de lever une petite armée. Après de vaines tentatives pour délivrer Copenhague et d'infructueuses démarches d'Isabelle pour emprunter l'argent nécessaire au paiement de cette armée, qui ne lui obéissait plus et voulait mettre la main sur lui, il revint de nouveau dans les Pays-Bas, où l'on n'était non plus argenteux, ni sans grandes charges pour les guerres de France, de Gueldre et de Frise.

Sa présence parmi nous devint bientôt une source d'embarras et de dommages pour le pays. Malgré les assurances pacifiques de Marguerite, une ligue fut négociée entre les villes de la Hanse, Frédéric de Holstein, le roi de Pologne, les ducs de Poméranie, de Lunebourg, de Juliers, de Clèves et l'évêque de Munster, qui firent fermer la navigation des mers du nord au commerce des Pays-Bas. Usant de représailles, les Hollandais saisirent, dans leurs ports, les biens des Hanséates, et la guerre fut sur le point d'éclater. Il fallut toute l'habileté de l'empereur et de Marguerite pour conjurer les hostilités. Les Hollandais, arrêtés dans leur commerce et privés des grains de la Baltique, se montrèrent bientôt plus conciliants. Mais beaucoup de bâtiments lubeckois, capturés par des corsaires, avaient été conduits soit à Anvers, soit dans les ports de la Zélande ; et quand le sénat de Lubeck demanda, pour première condition d'un arrangement, la restitution de ces navires, les Brabançons et les Zélandais refusèrent d'abandonner leurs prises et de prendre part aux négociations. Heureusement Marguerite prit sur elle la promesse de les contraindre à observer les conventions qui seraient arrêtées, et, sur cette assurance, une trêve fut conclue à la fin de 1524. Malgré les ordres de la régente, les villes maritimes du Brabant et de la Zélande refusèrent longtemps d'accepter cette convention, qui fut ratifiée par elles seulement au mois d'août 1526.

Marguerite était vivement inquiète de la présence d'un hôte si turbulent et si dangereux : elle voulut l'interner dans une ville où elle n'aurait à redouter ni ses manœuvres politiques, ni son prosélytisme au profit des doctrines luthériennes, dont il était imbu et dont Isabelle elle-même s'était laissé infecter. Le 18 octobre 1524, elle écrivit à Charles-Quint que le roi de Danemark, alors aux eaux d'Aix-la-Chapelle, avait manifesté l'intention de s'établir à Gand. La gouvernante, avec beaucoup de gens sages, désapprouvait cette idée, et elle conseilla à l'empereur

¹ Ils y furent logés dans le palais de Marguerite. On lit dans le compte de l'hôtel de cette princesse (n° 1799, f° 15) : 985 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, pour le paiement de la dépense ordinaire de monseigneur le prince de Danemark et de mesdames ses sœurs, depuis le ve jour de juin qu'ils vinrent loger en l'hôtel de madame à Malines, jusqu'au xx^e jour d'octobre suivant.

de lui assigner pour résidence le château de Genappe. Elle se plaignait fort de la lourde charge qu'imposaient au pays le luxe de Christiern et d'Isabelle ainsi que l'inconduite de leurs gens. On avait alloué à ces princes cinquante livres par mois pour leur entretien, outre deux mille livres par an pour [les menus plaisirs de la reine](#)¹, et ils en dépensaient plus de huit cents par mois ; Marguerite leur avait dépêché son maître d'hôtel, Philippe de Sonastre, pour mettre quelque ordre dans leur maison, et la chose avait été impossible. Charles-Quint craignit de voir détruire sa chasse de Genappe, et manifesta sa préférence pour Lille ou Bruges ; il fit augmenter la pension du roi [en regard que la reine estoit sa sœur](#). Le conseil privé trouva que les villes indiquées par le roi présentaient aussi des inconvénients, et résolut de loger Christiern et sa famille à Lierre². Cette décision irrita un hôte aussi irascible qu'incommode, et il ne s'y soumit qu'après de violentes récriminations (1525).

Les succès inouïs de l'empereur en Italie vinrent faire une heureuse diversion en Belgique, et rendirent au gouvernement la force et le prestige qui ne commençaient que trop à lui manquer. Les Belges ont une part glorieuse à revendiquer dans ces succès et particulièrement dans la glorieuse victoire de Pavie. Après Charles de Lannoy, qui reçut l'épée du roi captif, on vit figurer avec éclat, dans cette journée et dans les combats qui précédèrent, le seigneur de Boussu, le comte d'Egmont qui reçut, le 17 février, un coup de couleuvrine au visage ; le comte de Salin, qui blessa le cheval du roi ; le seigneur de la Vère, qui commandait la réserve du vice-roi de Naples ; un autre de la Vère et Jacques de Croix, seigneur de la Havarie, qui furent tués à Pavie ; le seigneur de Bellaingr, Jacques de Sucere, que Montluc appelle un grand capitaine ; son frère, Philibert de Sucere, qui devint gouverneur de Milan ; les capitaines Locquenghien et Escalignes qui, peu de jours avant la bataille, avaient vaillamment ravitaillé Pavie³ ; Etienne de Grospin, capitaine des cheveu-légers, que Lannoy envoya à Marguerite pour faire le récit de la bataille⁴.

Parmi les prisonniers français se trouvait Fleuranges, dont nous connaissons la haine indomptable, égale à celle de son père, pour la maison d'Autriche. Lannoy l'envoya sur le champ à Marguerite [pour se rendre prisonnier sur parole où elle l'ordonneroit](#). L'empereur prescrivit de [le bien garder afin qu'il ne se meslât pas d'autres pratiques](#). Fleuranges fut remis à la garde spéciale du sire de Beaufremy, Charles de Saint-Pol, lieutenant du capitaine du château de l'Écluse,

¹ A madame Isabeaut d'Austrice, royne de Dannemarcke, pour employer en ses menus plaisirs, par lettres du iije de décembre xxij, à cause de ij mil livres qui luy estoient ordonnées pour ses dits menus plaisirs chacun an. — Au seigneur roi de Dannemarcke, à cause de vc livres par mois que luy ont esté ordonnées pour son traitement et entretenement de son estat. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*.

² On avait adapté à cette destination l'hôtel destiné aux logements des princes du pays. Cet hôtel, connu depuis sous le nom de Cour de Danemark, subsiste encore en partie aujourd'hui et sert d'hôtel de ville. — Pour mieux surveiller cet hôte dangereux, Marguerite s'était choisi également un logement à Lierre, dans la maison de maître Jean de Brabant, chanoine de Saint Gommaire.

³ Or, en ce temps fut conclud de trouver moyen de scavoir le gouvernement et nécessité qui estoit grande dedans la ville, et fut ordonné au capitaine Sucre de se hasarder avec Loquinghau et Escalignes, pour y mettre et les secourir de sacquelets de poudre, dont ils estoient en grande nécessité, ce que par eux fut fait, et dont aucuns se jettèrent dedans les fossez, qui fut un grand scandale pour les ennemys. Féry de Guyon, *Relation*, et les notes de M. de Robaulx de Soumoy.

⁴ Lettre de Marguerite du 19 mars 1525. *Archives historiques du nord de la France*.

où fut construite une cage de bois, forte et bien ferrée, pour cou-chier de nuit icelluy seigneur de Fleuranges, pour estre tant plus asseuré de sa personne (3)¹. C'est là, paraît-il, que le célèbre *adventureux* écrit ses mémoires.

La première nouvelle de la victoire de Pavie avait été apportée à Marguerite, le 6 mars, par un serviteur du duc de Milan. Le 13, arriva l'écuyer Étienne de Gros-pin, porteur de lettres de Charles de Lannoy et du duc de Bourbon. La princesse s'empessa de faire célébrer ce grand évènement par des Te Deum, des feux de joie, des processions et autres marques de l'allégresse publique ; les morts ne furent pas oubliés, des services funèbres furent ordonnés à leur intention. Le succès était si considérable, si inouï, que beaucoup de personnes eurent d'abord de la peine à y croire, et il fallut charger les gouverneurs de publier des circulaires confirmant, avec des détails, les premiers récits de la bataille.

Pendant que l'Italie devenait de plus en plus le théâtre principal de la lutte, la guerre avait continué, avec des chances diverses, aux frontières des Pays-Bas. Prévenue que le duc de Guise préparait une entreprise sur le Luxembourg, Marguerite avait ordonné, le 15 février 1525, aux officiers de ce duché et à ceux du comté de Namur *d'estre pretz au son de la cloche au reboutement des ennemis franchois*. L'avis était donné à point. Le duc, en effet, après avoir cherché à détourner l'attention des Impériaux par le bruit de prochaines tentatives sur Florennes et Walcourt, passa brusquement la Meuse et entra dans le Luxembourg, à la tête de deux cents chevaux et de deux mille hommes de pied. Mais il s'aperçut bien vite que les Impériaux étaient sur leurs gardes, et, à l'approche de Guillaume de Nassau qui accourait à sa rencontre, il se retira sur Beaulieu. Mais, dans la prévision d'un retour offensif, le marquis de Bade demanda à l'évêque de Trèves des canonniers pour renforcer l'artillerie des villes les plus exposées, et dirigea toute sa gendarmerie sur la frontière. L'évènement ne tarda pas à justifier ces précautions. Par une marche rapide, le duc de Guise parut inopinément devant Virton ; il avait été rejoint par une bande d'aventuriers connue sous le nom de Blancs-Bonnets, et il assaillit sur le champ la place qu'il comptait aisément *vuider, gagnier et robier*. Il n'y réussit pas, et opéra sa retraite le même jour.

On eut bientôt l'explication de ces marches et contremarches du duc de Guise, opérées uniquement pour détourner l'attention d'une entreprise beaucoup plus grave. La régente de France, Louise de Savoie, avait pris à son service les lansquenets levés par Charles d'Egmont, et les courses du duc de Guise tendaient uniquement à favoriser le passage de ces étrangers en France. Peu de jours après la tentative infructueuse du duc sur Virton, des émissaires

¹ A Charles de Luxembourg, dit de Saint-Pol, seigneur de Beaufremez, lieutenant du capitaine du chasteaux de l'Escluse, par lettre du ix^e de novembre xxvi, pour services faits en la garde du seigneur de Floranges, vjxx livres. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*. — A Jehan Bernier, escuyer tranchant de madame, la somme de deux cent deux livres douze sols, que par le commandement et ordonnance dudit seigneur empereur, ledit receveur général lui a baillé et délivré comptant, pour semblable somme que deue luy estoit pour, par ordonnance de madite dame, estre party dudit Malines le xxix^e jour de décembre quinze cent vingt cinq, et allé avec Franchois de Maercke, escuyer, capitaine des archers de madite dame, à lui donner garde, pour faire restreindre seigneur de Floranges, prisonnier de guerre, et pour lui faire une cage de bois, forte et bien ferrée, pour coucher de nuict icelluy seigneur de Floranges ; pour estre tant plus asseuré de sa personne. *Compte de J. Micault*.

accoururent vers le marquis de Bade, lui annonçant qu'une forte division de soldats allemands venant de la Gueldre, par la chaussée de Tongres, avait passé la Meuse au dessus de Liège, et se dirigeait vers le Luxembourg. Le marquis porta immédiatement de ce côté une partie de ses forces, et les Français profitèrent de la diversion pour se jeter sur Charancy, où ils n'essayèrent cependant pas de se maintenir. Pendant ce temps, les lansquenets, faisant volte-face et redescendant à droite, repassèrent la Meuse et entrèrent par la chaussée au pays de Brabant, et de là en la comté de Namur. Ils estoient en nombre de huit mille hommes, gens de fait, bien en point. Marguerite, informée par Thiéri de Brandebourg, seigneur de Château Thierry sur Meuse, et lieutenant de Jean de Berghes, qu'ils tiroient sur la chaussée vers Namur pour passer la rivière de Sambre, et, ne les croyant sans doute pas aussi nombreux, ordonna de ruer jus, tuer ou faire pendre les Allemands qui estoient sur le pays faisans grands desroys et dommages. C'était plus facile à dire qu'à faire. Thiéri de Brandebourg prit une mesure plus efficace, et envoya au pays de Hainaut à messieurs les marquis d'Aerschot et seigneurs de Barbançon et de Trazegnies les avertir afin d'être pretz et semoncer leurs sujets.

Les Allemands cependant poursuivirent leur marche. Le jour de Pâques fleuries, ils passèrent la Sambre au pont d'Auvelois, et s'établirent à l'abbaye de Broigne (Saint-Gérard). Ils y séjournèrent quelques jours, faisans force desroys, mengeans et buvans tous les biens de l'abbaye et du village, emportans avec les reliques et joyaux de l'église, vingt chevaux et autres grands biens, que depuis rendirent, non le tout. Ils errèrent ensuite quelque temps puis chà, puis là, et tellement qu'ils vinrent au quartier de Florennes, repassèrent la rivière à Auvelois et s'en furent embuschier en un petit bois, auprès de Corroy¹. Alors Thiéri de Brandebourg fit sonner la cloche, et cuidant trouver aux champs le comte de Buren, le marquis d'Aerschot et autres gens de guerre, il mena le plus grant nombre de Namurois qu'il put trouver, tant de pied que de cheval, avec artillerie. Iceux Namurois — ils étaient sept à huit cents avec quatre canons — suivirent lesdits Allemands, qui estoient en grand nombre de huit mille, bien équipés et gens de guerre, en intention de leur deflendre le passge. Les Namurois firent tirer artillerie après eux, mais les Allemans se retournèrent sur eux tellement qu'ils en ruèrent jus et mirent à mort un bien grand nombre. Y eut des morts cinq cens et soixante sept ; les autres prirent la fuite, ôtant leurs chaussures pour courir plus vite. Cette circonstance fit donner au combat de Corroy le nom de journée des savates².

Échappé au désastre, Thiéri de Brandebourg envoya hastement vers le marquis d'Aerschot, le seigneur de Barbançon, le seigneur de Trazegnies et autres les pressant de se joindre aux Namurois, afin d'empescher le chemin desdits Allemans. En attendant, il recommanda aux officiers des villes et des châteaux du comté de tenir leurs places bien closes, sans négliger l'occasion d'inquiéter l'ennemi, dont il importait de retarder la marche jusqu'à l'arrivée des renforts. Bientôt serrés de près par Buren, menacés par les bandes d'ordonnances d'Aerschot et d'Aimeries, qui accouraient du Hainaut, les Allemands craignirent d'être enveloppés, et, précipitant leur marche, gagnèrent la Lorraine. Mais, dans l'intervalle, la situation générale avait changé, et le gouvernement français en désarroi refusa de prendre ces étrangers à son service. Les Allemands alors déchargèrent leur fureur sur la malheureuse Lorraine qu'ils occupaient. Beaucoup

¹ Aujourd'hui dépendance de la commune de Mettet, à 5 lieues S. de Namur.

² De Marne, *Histoire de Namur*.

de leurs maraudeurs rentrèrent en Belgique et s'y joignirent aux brigands nombreux qui infestaient nos campagnes¹ ; ils finirent par en partager les rigoureux et justes châtimens.

Marguerite eût voulu profiter de la captivité de François Ier pour conquérir sur les Français avec une armée de ce quartier, et elle requit gracieusement les états de Brabant d'accorder à cette fin quelque bonne somme d'argent, outre l'accoutumée. Les états de Brabant refusèrent tout net, et elle comprit dès lors que c'étoit peine perdue que de le proposer en Flandres et ailleurs. Du reste, elle savait si bien elle-même que le pays n'était pas en position de songer à des conquêtes qu'elle écrivait à l'empereur², le 12 avril : Je vous prie de croire que vos sujets sont las de la guerre, et toutes les villes sont si obérées, par suite des grosses aides et des rentes créées pour les payer, que malgré tout le bon vouloir de leurs gouverneurs, elles ne pourront plus rien fournir ni pour la guerre ni pour votre service. Charles-Quint, trop sage pour pousser les choses à l'extrême, prescrivit à sa tante de ménager un accommodement qui permit de suspendre les hostilités. La régente de France, instruite de ces bonnes dispositions, s'empressa d'envoyer à Bruxelles son secrétaire, Pierre de Warti, et l'on convint de conclure une trêve pour s'entendre sur la rançon du roi captif et les autres conditions de la paix. Par suite de cette convention, des conférences s'ouvrirent à Breda, et, en attendant l'issue, un armistice suspendit les hostilités. Le 14 juillet 1525, pour éviter les rigueurs de la guerre et les exécrables et inestimables maléfices qui, durant et sous couleur d'icelle, se commettoient, une vraie, sincère et entière abstinence de guerre et dépôt d'armes, par terre, par eau douce et par mer fut conclue entre les Pays-Bas et la France. Cette trêve prenait cours le 26 juillet pour finir le 31 décembre suivant, et, durant ce temps, il était permis aux deux pays de vaquer à leurs négoes et affaires. Il fut stipulé que sûreté et protection au besoin seraient assurées à la pêche du hareng, et la mer fut déclarée libre pour le transport de toutes espèces de marchandises, excepté les munitions de guerre. Dans ce traité furent compris, du côté de l'empereur, le roi d'Angleterre, le duc de Clèves et de Juliers, le cardinal-évêque de Liège ; du côté de la France, le roi d'Écosse et le duc de Gueldre³. Marguerite, qui s'était rendue à Bréda pour suivre les négociations, ratifia la trêve le 16 juillet, et se tenant pour bien heureuse d'un résultat que lui avaient imposé la nécessité et les ordres de l'empereur, elle la fit publier immédiatement. Par un traité particulier, Charles d'Egmont renouvela pour un an la trêve de Heusden, et, à la suite de négociations spéciales ouvertes avec Robert de la Marck, il fut convenu que le seigneur de Sedan serait compris avec les places qu'il tenoit, en ladite abstinence, mais qu'il ne se retourneroit aux places que lui avoit prises l'empereur⁴.

Les dangers de la guerre étaient ainsi momentanément écartés, mais il en existait d'autres non moins redoutables. L'accroissement incessant des impôts, la cherté des subsistances, la ruine du commerce, les désordres des gens de guerre, la fermentation des nouvelles doctrines religieuses, sur laquelle nous

¹ Au mois d'octobre de cestuy an xvc xxiiij, le lieutenant de monsieur le gouverneur fut adverty au vray que certains malvais garçons, brigans et murdriers se tenoient ès bois et forêts pour rançonner à volonté les marchans, et que ès dits bois avoit esté trouvé mourdry ung marchand et luy osté ses biens. *Compte de J. de Berghes*.

² Reg. *Correspondance*, f° 264. Citation de M. Henne.

³ Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1re partie, 433-434.

⁴ *Compte de J. de Berghes*.

aurons bientôt à appeler l'attention de nos lecteurs, tout cela avait jeté dans le pays un mécontentement qui ne se cachait plus, une agitation qui se manifestait de temps à autre par d'alarmants symptômes ; cette situation inquiétante allait s'aggraver encore par la nécessité urgente de pourvoir à de nouvelles dépenses. Les Brabançons et la commune de Gand persistaient dans leur opposition aux mesures financières proposées par la gouvernante. Dans les premiers jours d'avril, Marguerite avait convoqué à Malines les états de Brabant, et leur avait proposé de remplacer l'aide pétitionnée par la création d'une rente de douze mille livres, au denier seize. Les nobles d'abord, les prélats ensuite adoptèrent cette proposition, mais elle fut fort mal accueillie par les villes. Marguerite, toujours peu endurente écrivait à son neveu dans le langage altier dont elle usait trop souvent : Dieu sait les termes que tiennent les états de Brabant. D'eux-mêmes, comme vous le savez, ils sont forts difficiles et longs, surtout les prélats, qui ne se sont rangés à l'opinion des nobles' qu'à grande difficulté. Je soupçonne même plusieurs d'entre eux de retarder le consentement des villes, et il est certain, du moins, qu'ils leur soufflent des nouveautés intolérables. Après plusieurs remontrances, Bruxelles et Anvers ont accordé l'aide à condition que les autres villes suivroient : or Louvain et Bois-le-Duc se rendent très difficiles, et n'ayant point eu guère d'espoir d'obtenir l'accord, vendredi dernier j'ai dû proroger l'assemblée à la fin de ce mois. Si vous aviez affaire de par delà d'une paire d'abbés, au lieu de maîtres de requestes, en les mandant, vous en donneriez exemple aux autres et adresse aux affaires du pays¹.

La gouvernante, comme on le voit, était fort montée contre les prélats, qui combattaient, avec une énergie persévérante, les tendances absolutistes d'un gouvernement peu respectueux des franchises de la nation, tout en faisant continuellement appel à ses ressources presque complètement épuisées. L'abbé-de Parc, Ambroise Van Eggelen, celui de Tongerlo, Antoine T'Sgrooten, celui de Sainte Gertrude à Louvain, Antoine Van Nieuwenhoven, lui étaient particulièrement odieux. Elle alla jusqu'à mettre la main sur le temporel de ces abbés, qui, à l'entendre, de pervers et mauvais courage, révoquaient publiquement leur accord (touchant l'aide), faisaient diverses scandaleuses protestations et séduisaient ceux qui voulaient bien faire, prélats et villes. — Si l'abbé de Parc n'est pas puni, écrivait-elle à Charles-Quint, le mauvais exemple gagnera les autres prélats. Elle voulait qu'on l'appelât promptement en Espagne, et s'il refusait de s'y rendre, qu'on l'y conduisît de force. Il vaudrait mieux encore, ajoutait-elle, sans écrire à l'abbé, le jeter dans un navire et l'emmener en bonne sûreté ; ce seroit le plus expédient. En cas de réussite, elle était disposée à appliquer la même mesure aux abbés de Tongerlo et de Sainte Gertrude, qui n'étoient pas moins pleins de désobéissance².

L'opposition des provinces et des communes, qui s'accroissait de plus en plus, inspirait à Marguerite des inquiétudes plus sérieuses que celle qui lui était faite par les prélats. Elle se plaignait à son neveu du mauvais état des affaires de ces provinces, où la désobéissance des sujets étoit manifeste, et d'où il n'étoit plus possible de tirer argent pour la guerre. Des troubles sérieux s'étaient produits à la Roche, et les pays de Limbourg estoient toujours en grosse commotion. A Bruxelles, le magistrat n'avait prévenu l'émeute que par l'abolition spontanée du

¹ Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 12 avril 1525. Reg. *Correspondance*, f° 264. Citation de M. Henne.

² Instruction pour maître Richard de la part de madame Marguerite d'Autriche vers l'empereur.

droit de mouture — *mollaige* —, qui rapportait six mille livres par an. A Bois-le-Duc, l'agitation, dirigée à la fois contre le gouvernement, contre le clergé et contre les couvents, prit une tournure singulièrement grave. L'évêque de Liège crut devoir mettre la ville en interdit, et, durant tout le carême, les habitants furent privés de la célébration publique des offices religieux. Des réunions séditieuses se tenaient dans les cimetières situés alors à l'intérieur des villes ; les métiers s'organisèrent en sections, et exigèrent, à l'exemple des Bruxellois, l'abolition du droit de mouture et une diminution de quatre sous par tonneau sur l'accise de la bière. Il fallut obtempérer à ces exigences. On demanda ensuite que le clergé régulier fût soumis non seulement au paiement des tailles et des accises, mais qu'il indemnisât la commune des exemptions dont il avait joui jusqu'alors. Les couvents qui résistèrent — c'étaient les dominicains, les chartreux et les guillemites — furent assaillis à main armée, envahis et saccagés, à l'exception toutefois de celui des chartreux, qui avaient cédé devant la violence et ouvert leurs portes¹.

Le magistrat les bourgeois eux-mêmes finirent par comprendre que, sous peine de tout compromettre, on ne pouvait tolérer plus longtemps de pareils désordres. Le magistrat leva quelques forces, et manda à l'hôtel de ville les chefs des sections populaires, auxquels il interdit, au péril de leur tête, de se remettre à la tête du peuple, qui, effrayé à son tour, ne tarda pas à se dissiper. Mais ces excès réclamaient une répression plus éclatante. Marguerite, préoccupée surtout de l'audace avec laquelle les émeutiers s'étaient permis d'envoyer des députés aux autres chefs-villes du Brabant, convoqua à Bréda les états du duché. Après avoir sommé en vain, à trois reprises, les représentants de la commune de venir lui exposer leurs griefs et se justifier devant elle, elle résolut, avec l'approbation du conseil privé et du conseil des finances, de recourir à des mesures promptes et sévères. En conséquence, elle révoqua la remise qu'elle avait accordée aux habitants de Bois-le-Duc du paiement de leurs arrérages, déclara leur ville en état de blocus, et ordonna la saisie de tous leurs biens situés dans le territoire de l'empire. Tous les habitants, trouvés dans d'autres localités, furent arrêtés, et *aucuns de la bourgeoisie, les six hommes, les doyens, les jurés et autres de la commune, reconnus les plus coupables, furent ajournés devant le conseil de Brabant, à peine de ban et de confiscation.*

L'autorité ainsi engagée et dans l'impossibilité de reculer, la régente se rendit à Heusden pour mieux surveiller les événements, et le comte de Buren vint prendre position à Vugt, le 25 juillet, avec un millier de piétons et trois cents gens d'armes des ordonnances. Dès les premiers jours de son arrivée, il s'empara d'une grande quantité de marchandises arrivant d'Anvers en destination de Bois-le-Duc, mais il lui fut spécialement recommandé de s'abstenir de toute agression, s'il n'était attaqué lui-même, d'empêcher ses troupes de fourrager dans la mairie et de payer tout ce qui leur serait fourni. De son côté la commune n'avait pas hésité un instant. A la force elle résolut d'opposer la force. Les portes de la ville furent soigneusement fermées, et les remparts, armés de canons, tinrent à distance les troupes chargées du blocus.

A ces mesures de défense Marguerite répondit par un décret portant confiscation de corps et de biens de tous les habitants. Devant cette mesure extrême, la fière commune se sentit ébranlée, et envoya une députation à la princesse. Celle-ci

¹ Pour tous ces détails et ceux qui vont suivre, voir *Historie der stad en meyerye van 's Hertogenbosch*.

refusa de l'entendre avant qu'on eût remis entre ses mains les pillards des couvents. A cette nouvelle, un cri unanime se fit entendre : **Nous avons tous pris part à cette exécution ; l'un n'est pas plus coupable que l'autre.** Et comme la ville était complètement investie par les troupes du comte de Buren, ils résolurent de se frayer, s'il le fallait, un passage à travers les assiégeants pour chercher un refuge ailleurs.

Heureusement alors intervint un homme aussi sage que dévoué. Jean van Vladeraken, seigneur de Geffen et l'un des plus riches bourgeois, parvint à calmer les esprits. Il remontra avec douceur à ses concitoyens les affreux malheurs qu'ils se préparaient. Bloquée longtemps, la ville serait ruinée ; prise de force, elle serait mise à sac. Quant à percer les lignes des assiégeants, ceux qui y parviendraient ne seraient-ils pas atteints dans leur retraite et n'y périraient-ils pas misérablement ? Et si même ils échappaient, n'auraient-ils pas perdu la patrie pour toujours ? Ce langage fit une salutaire impression, et de nouveaux députés furent envoyés par le magistrat à Marguerite. La régente consentit à les recevoir, et chargea le comte de Buren, le président du grand conseil, Josse Lauwereys, et l'audiencier Laurent du Blioul, de conférer avec les délégués de la ville. Les conférences aboutirent, le 31 juillet, à un traité de pacification, accordant une amnistie complète, mais payée par d'humiliantes et onéreuses conditions. La commune ratifia ce traité le 2 août.

Le 5, les magistrats, les jurés, les six hommes, les conseillers et autres officiers, et les bons hommes de la ville, têtes nues et sans ceintures, se rendirent à la rencontre de Marguerite jusqu'au dernier arbre de la banlieue ; là, à genoux devant un de ses commissaires, ils demandèrent grâce et pardon pour les méfaits commis envers la majesté de l'empereur et la très miséricordieuse régente. Ensuite les doyens et les jurés des métiers, au nombre de cent cinquante, tous habillés de noir, têtes nues et des cierges à la main, vinrent attendre, au pied de l'arbre le plus prochain de la ville, la princesse qui s'avancait entourée d'un imposant cortège. Dès qu'elle parut, ils s'agenouillèrent implorant merci à leur tour, et quand elle leur eut permis de se relever, ils la conduisirent à la maison préparée pour la recevoir. De là ils se rendirent à l'église Saint-Jean, où ils déposèrent leurs cierges, après avoir fait une dernière amende honorable.

Conformément au traité, toutes choses furent rétablies sur le pied où elles étaient antérieurement au 12 juin, les assemblées de cimetière furent supprimées, et la régente se réserva de donner à la ville un nouveau règlement d'administration. La commune s'engagea à restituer, moyennant remboursement, les diverses parties du domaine qu'elle avait achetées depuis 1505, à voter l'aide et à payer une amende de douze mille livres de quarante gros, en trois termes, échéant, le premier, dans les trois semaines ; le second, avant Noël ; et le troisième, avant la Saint-Jean 1526. Enfin il fut stipulé qu'en tout temps la régente aurait le droit d'entrer dans la ville avec tel nombre de gens de pied et de cheval qu'il conviendrait à sa grâce princière. Le nouveau règlement, qui fut publié peu après, plaça l'administration communale dans l'entière dépendance de la cour et annula complètement l'élément populaire. Le droit de mouture fut non seulement rétabli, mais porté de huit à dix sous ; un corps de quatre cents archers fut organisé pour contenir la multitude, et, malgré l'amnistie, des poursuites criminelles furent dirigées contre les fauteurs du désordre.

L'opposition était brisée, l'autorité triomphait, mais à son profit. Non seulement le clergé resta étranger à toutes ces réparations, mais le chapitre et les couvents

furent obligés de consentir à participer, pendant trois ans, aux charges de la ville, et aucune indemnité ne fut stipulée en leur faveur. Marguerite eut soin de convoquer à Bois-le-Duc même les états de Brabant ; la soumission de cette commune rendait unanime le consentement à ses demandes. Le 11 octobre, une rente de douze mille livres, à amortir sur les aides à venir, fut constituée. Malgré tous ces succès, Marguerite trouva une nouvelle occasion de se plaindre de l'abbé de Parc, qui arrivé au jour fixé pour la convocation et n'ayant pas trouvé la gouvernante, laquelle était en retard, s'était retiré en disant qu'il avait satisfait. Elle écrivait à Charles-Quint, le 9 octobre : *Si vous ne pourvoyez à la présomption de cet abbé, plusieurs l'imiteront, feront pis encore, et l'obéissance se perdra en ce pays*¹.

Un orage plus redoutable, mais qui ne devait éclater que plus tard, se préparait en ce moment à Gand. La collace de cette ville, dans deux réunions successives, avait rejeté l'aide de cent cinquante mille écus, accordée par les autres membres du comté. La régente néanmoins avait *accepté l'accord comme universel pour autant que la plupart l'avoient consenti*. Elle avait ordonné ensuite au receveur des aides d'envoyer des billets de taxe à ceux de cette ville comme aux autres, bien qu'elle tint et sût que lesdits de Gand n'en payeroient rien, et qu'il ne se fût jamais vu qu'ils eussent payé s'ils n'avoient accordé. Elle avait ses vues en procédant ainsi : *Je désire, disait-elle à son neveu, conduire la chose de manière qu'ils demandent grâce de leur portion, ce qui seroit à votre avantage*. Les Gantois eurent soin de n'en rien faire. Leur exemple devenait contagieux. Les communes et les châtelainies du quartier de Gand *n'osoient ni ne vouloient payer l'aide*. Ils font difficulté de payer, écrivait Marguerite à l'empereur², *sous couleur du refus de ceux de la ville, et n'y a moyen d'y recouvrer autre aide, et ne conseillent nuls de la demander*.

Charles-Quint connaissait les Gantois ; il comprit ce qu'il y avait de délicat dans la situation, et recommanda d'éviter les moyens de rigueur. Il fallait cependant, disait-il, s'enquérir secrètement des instigateurs du refus, et les attirer, sous un prétexte quelconque, dans un lieu où l'on pourrait se saisir de leurs personnes, et leur infliger ensuite un châtement qui servirait d'exemple. Marguerite, du reste, ne pensait pas autrement. Par ses ordres, des membres du conseil privé se rendirent à Gand, et, en présence du comte de Gavre et des délégués du magistrat, se firent ouvrir le coffre aux privilèges qu'on nommait le secret, et y prirent connaissance des actes invoqués par les Gantois pour empêcher, dans les châtelainies, la levée des aides refusées par eux. Puis, sur leur rapport sans doute, le jour même de son entrée à Bois-le-Duc, 5 août 1525, elle ordonna au receveur général de Flandre de lever l'aide sur les villes, châtelainies, bourgs et villages du quartier de Gand, et, quant à la quote-part de cette ville, de la tenir en réserve jusqu'à ce que l'empereur en eût autrement décidé.

Informé de cette mesure, la commune gantoise s'assembla. Elle requit le comte de Gavre de lui donner conseil, et de l'aider, comme il y était obligé, à faire au moins tenir en surséance les ordres d'exécution lancés contre les habitants des châtelainies. Elle voulait convoquer une assemblée générale des députés du quartier ; et, dans une réunion où figuraient beaucoup de notables, on alla même jusqu'à proposer d'inviter tous les nobles et les principaux personnages *adhérités au quartier de Gand*, tels que les seigneurs de Ravenstein, de Beveren, de

¹ Reg. *Correspondance*, f° 283. Citation de M. Henne.

² Lettre du 9 octobre.

Montmorency, de Rassenghien et autres, jusqu'au nombre de soixante ou quatre-vingts. Le comte de Gavre rebouta avec douceur la commune de ces propos comme déraisonnables et choses non vues ; il fit si bien que les Gantois se contentèrent de décider l'envoi à la régente de députés en grand et notable nombre, pour lui demander de surseoir à la levée de l'aide et de leur permettre de tenir collace.

Marguerite reçut la députation à Malines, le 28 octobre, en présence des principaux seigneurs du pays. Après avoir entendu leurs remontrances et doléances, elle leur fit répondre verbalement d'abord, par écrit ensuite, avec injonction de remettre sa réponse aux membres du magistrat, qu'elle maintenait son acte du 5 août, et qu'il leur était loisible, s'ils se croyaient fondés dans leurs réclamations, de se pourvoir en justice devant le grand conseil de Malines. Les conseillers de Marguerite et le comte de Gavre lui-même, qui s'était rendu à Malines nonobstant quelque douleur de jambe, semblaient croire à un succès complet et considéraient la chose comme arrangée, mais ils ne gardèrent pas longtemps cette illusion. Les Gantois trouvèrent la réponse de la régente chose bien étrange ; ils refusèrent pertinemment de soumettre leur affaire au tribunal de Malines. Sourds aux promesses, impassibles devant les menaces, ils persistèrent dans leurs réclamations et maintinrent obstinément leur refus.

Après plusieurs mois de vaines tentatives, Marguerite résolut d'agir directement, et se rendit elle-même à Gand dans le courant du mois de mai 1526. La commune fut flattée de cette démarche, et, tout en restant inébranlable dans le refus de l'aide en ce qui la concernait elle-même ; elle consentit à ne plus s'opposer à l'exécution de l'acte du 5 août. Par suite de cette résolution, l'aide fut enfin payée par les villes et châtelainies du quartier de Gand. Marguerite s'applaudit de cette solution ; elle eut soin de s'en prévaloir auprès de son neveu, dont elle avait, disait-elle, gardé la hauteur et vidé la chose à son grand honneur. Charles-Quint, de son côté, loua fort sa tante, et se tint bien content des termes qu'elle avoit tenus avec lesdits de Gand et autres villes de par delà.

Des troubles qui se produisirent à Mons vers la même époque montrent bien le peu de cas que faisait par moment le gouvernement de Marguerite des sentiments populaires et sa tendance à empiéter sur les attributions du pouvoir ecclésiastique. Les marghiseurs et paroissiens de l'église Saint-Germain, mus par le désir de décorer cette église et d'accroître le service du saint patron, avoient résolu, de concert avec les maires et les échevins, d'y ériger une tour dont les cloches appelleroient les paroissiens aux offices et les feroient s'y trouver aux heures à ce ordonnées. Les fondements de cette tour étaient jetés lorsque les chanoinesses de Sainte-Waudru invoquèrent leurs privilèges et intimèrent défense de poursuivre les travaux. La bâtisse resta suspendue quelque temps, mais le magistrat profita du séjour de Charles-Quint à Mons en 1521 pour l'intéresser à sa cause, et en obtint, le 17 novembre de cette année un mandement autorisant l'érection du clocher. Les chanoinesses persistant dans leur opposition, appelèrent de cette décision, qui ne fut confirmée que trois ans plus tard. L'empereur, dans des lettres du 17 décembre 1524, considérant que cette tour n'occasionnoit aux dames de Sainte-Waudru ni dommage ni préjudice, et désirant, sur toutes choses, l'augmentation et accroissement du service divin en ses pays et seigneuries, enjoignit aux chanoinesses de cesser toute opposition, autorisa formellement l'érection d'un monument qui était destiné, disait-il, à orner l'église ainsi qu'à embellir la ville, et permit de plus d'y établir telles cloches qu'il seroit jugé convenir pour l'honneur de Dieu et du service divin.

Le magistrat ne se contenta pas de cette décision, et s'adressa au saint siège. Le pape Clément VII accueillit favorablement sa demande, déclara l'opposition des chanoinesses mal fondée, et chargea le prieur des écoliers de Mons d'assurer l'exécution de la bulle pontificale. Celui-ci fit remettre la main. à l'œuvre sans autres formalités. Les chanoinesses dénoncèrent aussitôt le fait à la régente, et le procureur général lui signala cet acte comme attentatoire aux ordonnances concernant l'exécution des bulles apostoliques. Sur son rapport, Marguerite, contrairement aux récentes décisions de l'empereur lui-même, fit défense au magistrat, au curé, aux marguilliers, aux paroissiens de Saint-Germain et aux ouvriers de poursuivre les travaux, comminant de **grosses peines** contre ceux qui contreviendraient à ses ordres. En même temps un mandement du 25 février 1525 confirma les ordonnances défendant de mettre à exécution aucune bulle ou provision émanée de Rome, sans avoir obtenu préalablement du souverain **lettres de congé sur placet en bonne et due forme**.

Le peuple s'émut à Mons, des attroupements se formèrent, le magistrat refusa d'entendre le secrétaire Georges d'Esplechin envoyé sur les lieux par Marguerite et ordonna de continuer les travaux. Un huissier, chargé de signifier à l'autorité locale les défenses de la régente, fut hué et repoussé **avec de rudes paroles**. La régente alors ordonna des poursuites judiciaires, et le procureur général assigna les magistrats de Mons, le curé de Saint-Germain et le prieur des écoliers devant le conseil souverain de Hainaut. Les accusés ayant comparu, il conclut contre eux comme sujets séditieux, et la cour ordonna qu'ils tiendraient prison dans leur logis, pour y être interrogés et examinés par deux membres du conseil privé. Ils ne furent rendus à la liberté, le 12 avril 1525, qu'à la condition de faire démolir sur le champ la partie du clocher construite depuis le jour où les défenses de la régente leur avaient été intimées, et de se présenter à la première réquisition du procureur général, sous peine d'être traités en séditieux.

Le débat ne fut définitivement clos qu'en 1531. **Environ le 25e jour de juin**, l'empereur autorisa de nouveau l'érection du clocher, et stipula que **pour reconnaissance et permission de cette érection, chaque année, à perpétuité, au jour de fête et solennité du trépas de madame sainte Waudru, qui escheit au mois d'avril, à l'heure de l'offertoire de la grande messe en l'église de Sainte-Waudru, le curé de Saint-Germain, ou son vicaire, avec un chanoine, si longtemps que la cure demeurerait annexée au chapitre de Saint-Germain, accompagnés de deux mambours de ladite église, et, pour la première fois, de deux échevins, seroient tenus de présenter aux dames chanoinesses une platine d'argent pesant une once, à la charge de la fabrique de Saint-Germain**¹.

Les états eux-mêmes n'étaient pas à l'abri des animadversions de Marguerite, qui supportait avec peine leur contrôle et s'irritait de les voir se poser en protecteurs des citoyens lésés par les agents du pouvoir. Elle s'en plaignit à Charles-Quint qui lui répondit. **Pour ce que nous avons esté adverti que aucuns de nos sujets de par delà, dès qu'ils ne peuvent obtenir de nous, de notre tante ou de nos consaulx ce qu'ils désirent, prennent leur train d'en faire doléance aux états de nos dits pays, et leur en requièrent provision, nous déclarons que nous voulons que droit et raison soient faits à tous, mais que si aucuns s'avançaient**

¹ *Archives de l'État à Mons*. Nous devons, dit M. Henne, la communication de ces documents à l'obligeance de M. Lacroix, archiviste de l'état en cette ville. — Voir aussi De Boussu, *Histoire de Mons*.

faire telles doléances, ils soient tenus et réputés pour séditieux, qu'il soit procédé contre eux par façon que ce soit exemple à tous¹.

Le traité de Madrid fut publié dans les Pays-Bas le 11 février 1526 ; il y fit naître la joie la plus vive, et des réjouissances publiques célébrèrent le retour de la paix. On s'en promettait de grands bienfaits ; il semblait qu'une ère nouvelle allait commencer. Mais ces illusions ne tardèrent pas à se dissiper. Le 6 mars suivant, Marguerite écrivait à l'empereur² : Au temps de la guerre, je vous ai souvent dit les perplexités où me jetoit l'impossibilité de payer les armées ; j'esperois alors que la paix me tireroit de ces embarras. Mais je me trouve à cet égard plus perplexe que jamais. Les gens de guerre licenciés, les hommes d'armes des ordonnances réclament leur solde arriérée ; la ville d'Anvers, créancière de quatre cent mille florins ; des particuliers dont les créances dépassent seize cent mille livres, ne me donnent plus de répit. Le trésor est épuisé, et aujourd'hui que la guerre ne sert plus d'excuse, nous ne leur savons que dire.

L'empereur ne montra pas la moindre disposition à lui venir en aide dans ces circonstances. Il semble qu'on ne se rendait pas bien compte autour de lui des dures conditions où était placé le pays³ ; on parlait même d'appeler en Espagne les membres du collège des finances pour se faire rendre compte de leur conduite. Ne sachant comment trouver les soixante mille livres demandées, ne voyant nul moyen de charger davantage le domaine ni les provinces, Marguerite prit le parti de souscrire en son propre nom et sous la garantie du seigneur de Berghes, exigée par les prêteurs, une obligation de vingt mille livres.

Ayant ainsi montré le chemin aux autres, elle obtint, pour le reste de la somme et pour les intérêts de cet emprunt, des obligations de quinze mille livres chacune, des comtes de Gavre et d'Hoogstraeten ; de quatre mille de l'archevêque de Palerme ; de deux mille du président du grand conseil ; de quatre mille du trésorier général ; de trois mille chacune du receveur général et de l'audiencier, sans avoir ni savoir moyen de descharge, mais sous ferme espoir et entière confiance que l'empereur les déchargerait, sitôt qu'il en trouverait le moyen et que les affaires le permettoient⁴. Il avait fallu enfin renoncer à tout crédit à Anvers : le gouvernement s'était tari cette ressource, parce qu'il avait failli à promesse par diverses fois, tant envers la commune qu'envers les marchands, auxquels il devait plus de deux cent mille écus⁵.

¹ *Mémoire à notre secrétaire des Barres, de ce qu'il aura à dire de notre part à madame notre bonne tante, et aux chiefs et gens de nostre conseil et finances estans lez elle.* Reg. *Correspondance*, f° 13. Citation de M. Henne.

² Reg. *Correspondance*, f° 316. Citation de M. Henne.

³ Ceste court est fort dépourvue de gens d'adresse et de conseil, principalement pour les affaires de par de là. Lettre de Guillaume des Barres à Marguerite, du 22 mars 1526.

⁴ Lettre de Marguerite, du 22 avril 1526, Reg. *Correspondance*, f° 9. Citation de M. Henne.

⁵ Dans la lettre citée tout-à-l'heure de Guillaume des Barres, ce fonctionnaire donne pour raison de l'impossibilité de fournir la somme demandée la *perdition du crédit vers ceulx d'Anvers, desquels l'on a accoustumé soy aider en tel cas, procédant par leur avoir failly à promesse par diverses fois, et les grandes sommes dont ilz sont desjà chargés excédans quatre cens mille livres de quarante gros, pour avoir aussi failli aux marchans par les grandes sommes esquelles messieurs des finances et autres seigneurs de par delà, estoient jà obligez envers eulx pour sa majesté, montans à plus de deux cens mille escuz.*

La somme qu'on venait de se procurer par ces moyens extraordinaires était loin de suffire aux besoins de la situation. Heureusement la nouvelle de la conclusion du traité de Madrid avait disposé plus favorablement les états. Ceux du Brabant se résignèrent à voter successivement deux nouvelles aides, l'une de cent cinquante mille livres le 27 février, l'autre de trois cent mille le 3 mars suivant. Marguerite comptait bien tirer parti de ces bonnes dispositions, et se préparait à solliciter des provinces quelque gracieuse somme de deniers comptant, pour le paiement et contentement des gens de guerre, lorsqu'elle reçut l'ordre de l'empereur de convoquer les états généraux pour le 23 mars afin de leur faire connaître la souvenance qu'il avoit eue d'eux et le bien que par la paix il leur avoit fait. Il défendait en même temps de leur demander aide. Cet ordre bouleversa les projets de Marguerite, d'autant plus qu'une indiscretion avait ébruité la décision impériale. Les états en témoignèrent toute leur satisfaction. L'empereur, disaient-ils, comme bon et vertueux prince, a considéré les charges que nous avons supportées durant la guerre, et il a décidé de les alléger en les supportant lui-même pendant quelque temps. Nous n'avons donc plus d'aides à accorder pour le moment ; si nous en accordions, évidemment qui les manieroient, s'en feroient riches.

Marguerite était aux abois. Comment payer la solde des gens de guerre ? écrivait-elle à son neveu, comment les entretenir, comment acquitter les dettes ? Vous n'ignorez pas que les affaires ne sont conduites qu'avec l'assistance de vos sujets, et, certes, vous n'avez pas entendu vous fourclore de demander des aides. Je vous supplie que vous m'en signifiiez votre intention au contraire. Qu'il vous plaise, monseigneur, m'envoyer en extrême diligence ceste despêche, car sans l'avoir je ne puis bonnement convoquer la généralité des états. Elle crut pouvoir différer quelque peu la réunion des députés des provinces, mais forcée de passer outre, sans avoir reçu de réponse d'Espagne, elle les appela, le 6 avril, à Malines, pour leur communiquer le traité de Madrid.

Granvelle, récemment arrivé aux Pays-Bas, fut chargé par la régente de leur parler au nom de l'empereur. Marguerite savait la confiance que cet homme habile inspirait aux états, et elle était sûre qu'il sauroit bien et élégamment exposer sa charge. Tous les députés démontrèrent grande joie du traité, et après en avoir derechef rendu grâces à Dieu, ils déclarèrent être fort obligés à l'empereur de sa souvenance et de ce qu'il avoit fait pour eux. Ils requièrent la régente de l'en remercier, de les recommander à sa bonne grâce et de l'avertir que si, par le passé, ils lui avoient été bons et obéissants sujets, ils y vouloient continuer. A l'issue de cette séance, ils assistèrent en corps à une messe solennelle d'actions de grâces.

Les ordres de l'empereur ne permettaient pas de pétitionner une aide générale ; aussi Marguerite se contenta-t-elle de s'adresser à quelques états en particulier. Elle demanda cent mille écus à la Flandre, six mille livres au comté de Namur, seize mille à Tournai et au Tournais, quatre-vingt mille à la Hollande. Le Hainaut venait de lui accorder quarante mille livres, Valenciennes cinq mille, et le clergé du comté était saisi, depuis le mois de mars, d'une demande de dix mille livres accueillie par lui au mois de novembre suivant ; elle ne réclama donc rien de cette province, ni du Brabant, dont le dernier vote était trop récent, ni de la Zélande, où la précédente pétition rencontrait encore une opposition insurmontable.

Bruges, Ypres et le Franc ne firent pas difficulté d'adopter la proposition du gouvernement ; Gand résista d'abord, mais dans une dernière collace tenue le

30 mai, la commune se rallia au vote émis par les trois autres membres, et le consentement fut rendu complet le 13 juin suivant. Les états de Namur réduisirent la somme qui leur était demandée, à cinq mille livres ; Tournai à deux mille ; le Tournaisis à six mille ; Malines accorda trois mille livres, et les châtelainies de Lille, Douai et Orchies, cinq mille. Selon toute apparence, les Hollandais seraient restés sourds aux prières de la gouvernante, si des dispositions menaçantes du duc de Gueldre n'étaient venues arracher aux états un vote longtemps refusé.

On a vu plus haut avec quel cynisme de mauvaise foi François Ier, une fois libre, se refusa à exécuter les clauses du traité de Madrid. A la mauvaise foi succéda bientôt la malveillance. Le commerce des Pays-Bas ne tarda pas à être entravé sous toute sorte de vains prétextes par les Français, qui mettaient en avant les plus inqualifiables prétentions. Marguerite prévint l'empereur des nouvelles hostilités qui menaçaient le gouvernement des Pays-Bas¹. En présence de ces dispositions agressives, il était impossible de rester inactif, et les actes de mauvais voisinages posés par la France provoquèrent sur le champ des représailles. Toutes les mesures prohibitives furent rétablies, et l'on en poursuivit l'exécution avec une grande rigueur. Les ordonnances interdisant l'exportation des chevaux attirèrent particulièrement l'attention du gouvernement ; l'empereur ordonna de punir de confiscation de corps et de biens quiconque enfreindrait ces ordonnances.

La pénurie du trésor exigeait, à la veille de la reprise des hostilités, que tout faisait pressentir, de nouveaux appels aux sacrifices d'un peuple à peine délivré de la guerre, et si durement éprouvé par la licence de la soldatesque, la disette et les épidémies. On commença par les états de Namur, ce comté dévoué jusqu'à l'héroïsme. Le 6 août 1526, Jean de Berghes demanda aux prélats, nobles, officiers et autres des estats du comté de Namur, que ils volsissent accorder à l'empereur une grande et grosse aide, et lesdits des estats luy accordèrent, nonobstant les grandes charges du pays, la somme de trente mille livres de quarante gros, à payer en dedans six ans, à deux termes et paiements chacun an². Lille, Douai et Oreilles consentirent aussi à fournir annuellement douze mille livres pendant quatre ans. Mais dans la plupart des autres provinces, les pétitions de la régente rencontrèrent d'insurmontables obstacles.

Ce fut dans le Brabant, comme la régente s'y attendait, que l'opposition fut la plus forte. Les débats durèrent plus d'une année. Marguerite craignait de vives résistances de la part des prélats. Le gouvernement avait violé, à leur endroit, des engagements acceptés solennellement par l'empereur et jurés par lui lors de sa réception au pays de Brabant. Ils se plaignaient qu'on ne leur **tenoit foi, promesse ni fidélité en rien**. Or, dit M. Henne, si peu favorable d'ailleurs au clergé, ce reproche était fondé, et la régente le reconnaissait elle-même³. Elle résolut donc de recourir à l'intimidation, et fit ajourner l'abbé de Parc devant le conseil de Brabant, du chef **des excès et désobéissances à justice par lui commis**, et déclara qu'elle traiterait de même les collègues de ce prélat, **qui ne se rangeraient à la raison**. Cette menace, loin d'effrayer des gens forts de leur droit, les remplit d'indignation, sans cependant les faire sortir des bornes du devoir et

¹ Lettre du 31 mai 1526. Reg. *Correspondance*, f° 25. Citation de M. Henne.

² Compte de Jean de Berghes, f° XLIX. — Comptes de N. Riffart, aux Archives du royaume. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*.

³ M. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IV, page 125.

de la modération. Les états de Brabant avaient été convoqués, au mois de septembre, à Berg-op-Zoom ; on leur demanda une aide de cent cinquante mille écus par an, durant quatre années. L'état noble réduisit l'aide à cent mille écus, et sa durée à deux ans. Les prélats se rangèrent à cette opinion, en y mettant pour condition expresse qu'après avoir pris les avis des gens du conseil et de la chambre des comptes du Brabant, sur leurs réclamations au sujet des dimes, on y appointât ce que de droit et de raison on trouveroit convenable. Mais les villes, sur lesquelles pesaient les charges les plus lourdes, rejetèrent la demande du gouvernement à l'unanimité, et résistèrent pendant plusieurs mois à toutes les démarches, à toutes les instances des agents de Marguerite.

Pendant qu'on travaillait l'opinion des villes, les prélats crurent bon de renouveler leurs protestations contre la violation des immunités du clergé, et persistèrent notamment à réclamer le droit d'élection aux dignités monastiques, et à contester le droit de collation que s'arrogeait le gouvernement. Après avoir chargé son conseil d'examiner promptement ces réclamations, Marguerite convoqua les abbés à Malines, au mois de mars 1527. Le chancelier de Brabant, Jérôme van der Noot, leur demanda alors une résolution définitive au sujet de l'aide pétitionnée par le gouvernement. Ils répondirent bien arrogamment, au rapport de Marguerite, que l'on ne leur tenoit chose qu'on leur avoit promise, et que si l'on ne vuidoit toutes leurs réclamations, ils n'estoient délibérer procéder plus. avant au fait de ladite aide. Marguerite les appela ensuite devant elle, le 22 avril, et les reçut entourée des principaux membres du conseil privé et du collège des finances. Le chancelier renouvela ses représentations, que la princesse appuya de sa parole. Alors l'abbé de Villers, Denis de Zeverdonck, déclara avec franchise, au nom de ses collègues, que puisque au fait des dîmes, ainsi que de divers points et articles contenus en la Joyeuse Entrée, ni en quelconques autres choses, on n'avoit rempli les promesses qu'on leur avoit faites, ni observé les engagements qu'on avoit pris, eux aussi n'entendoient être tenus ni obligés d'obéir, servir, assister, complaire, ni accorder aucune aide ou autre chose quelconque¹. On s'exprima des deux parts avec une netteté fort énergique, et la rudesse des formes ne répondit que trop à l'irritation des esprits. Comme les prélats s'exprimaient en flamand, Marguerite les invita, à deux reprises, à parler en français ; ils s'y refusèrent. A proposition en thiois, dit l'abbé de Villers, je réponds en thiois. Cette réponse honore son auteur. On ne peut voir qu'avec une satisfaction patriotique le clergé, en présence d'une administration si peu respectueuse des traditions nationales, maintenir fermement, avec ses autres droits, celui de traiter les affaires du pays dans la langue du pays.

Au sortir de l'audience, les prélats demandèrent un entretien particulier au chancelier, et l'abbé de Villers lui dit au nom de ses collègues : Nous avons appris que l'on a ordonné de tenir note des choses intervenues entre les nobles et nous. Nous vous requérons de les avoir en bonne mémoire, pour les rapporter exactement, afin que l'on ne nous impute point choses que nous n'aurions ni dites ni faites². N'oubliez pas que vous êtes aussi bien aux états qu'à l'empereur, et que vous nous avez prêté serment tout comme à lui. Ils se rendirent ensuite

¹ Instruction donnée par madame d'Autriche à Jehan Durant, secrétaire de Sa Majesté, allant vers l'empereur, du 28 juillet 1527. Reg. *Correspondance*, f° 125. Citation de M. Henne.

² Marguerite s'en plaignit vivement à son neveu, comme si, disait-elle, ils entendissent que j'ordonnasse, permisse ou passasse actes autres que véritables. Lettre du 14 juin 1527. Reg. *Correspondance*, f° 117. Citation de M. Henne.

au refuge de l'abbaye de Tongerlo, où un notaire dressa acte de leurs griefs¹. Deux conférences qu'ils tinrent avec les nobles, le 21 et le 22 mai, restèrent sans résultat. La régente alors, ne se possédant plus, crut devoir en venir aux mesures extrêmes. Jugeant que les dites manières de faire sentoient désobéissance, et étoient trop au contempt, méprisement et irrévérence de l'empereur et de sa personne, à grande et mûre délibération et de l'avis des seigneurs du sang, des chevaliers de l'ordre, du conseil privé et du collège des finances, elle lança un décret provisionnel de saisie des biens temporels des prélats du Brabant. Ce décret, daté du 22 mai 1527, mettait ces biens réalement et de fait en la main de l'empereur, pour être sous icelle régis et gouvernés jusqu'à ce qu'il en eût autrement décidé, nonobstant toutes appellations faites ou à faire, et sans préjudice d'icelles. Il fut sur le champ procédé à l'exécution de la mesure, et la régente commit gens à la direction de la saisie, en leur prescrivant de vendre les biens périssables, tels que blés, et les produits des bois, aux temps ordinaires des coupes².

Les prélats ne fléchirent pas. Ils s'adressèrent aux députés des quatre chefs-villes, assemblés à Bruxelles, les requérant de ne pas se disjoindre d'eux, ni sans eux accorder ou consentir quelque aide. En outre, dans une requête présentée au conseil de Brabant, délaissant le chancelier comme suspect, ils signalèrent les infractions commises à la Joyeuse Entrée, et protestèrent contre le décret du 22 mai. Marguerite, prévenue qu'en l'absence du chancelier, le conseil de Brabant se montrait disposé à accorder aux prélats relief de leur appel, avec les clauses qu'ils avoient sollicitées, elle défendit à cette cour de passer outre, lui permettant seulement de délivrer relief d'appel, sous clauses, comme en cas d'appel des ordonnances des princes, on étoit accoutumé de faire. Le conseil de Brabant n'en étoit pas moins résolu à donner suite, sans restriction, à l'appel des prélats. Alors intervint le procureur général. Ce magistrat déclara que la matière touchoit si fort l'autorité et les droits du souverain, qu'il ne s'y vouloit ingérer, entreprendre procès, ni répondre aux conclusions sans avoir d'abord averti l'empereur de l'importance et des difficultés de l'affaire, et entendu son bon plaisir et ses ordres. Il réclama en conséquence un acte de surséance, et par lettres d'état datées de Gand, le 18 août, il fut ordonné de surseoir à toutes les procédures commencées et pendantes, tant sur la question principale que sur la question provisionnelle et autres, durant un terme de six mois.

Cet acte d'arbitraire, comme l'appelle à juste titre M. Henne, produisit un si mauvais effet sur le conseil de Brabant, que Marguerite craignit de voir cette cour souveraine passer outre, sans tenir compte de sa défense. Elle s'avisa d'un nouveau moyen d'intimidation, et fit notifier, le 27 septembre, aux conseillers que s'ils étoient assez téméraires que de rendre sentence ou appointment en la cause des prélats, au préjudice des lettres d'état et de surséance, la régente savoit ce qu'elle en auroit à faire³. Ses commissaires ne cachèrent pas aux conseillers le sens de cette menace. Ils leur apprirent que la régente étoit décidée à déporter du conseil ceux qui seroient refusant de lui obéir, et qu'eux-

¹ Préambule du décret provisionnel portant saisissement des biens temporels des prélats de Brabant. Reg. *Correspondance*, f° 105.

² Instruction donnée à Jean Durant.

³ Décret de madame Marguerite d'Autriche au sieur Daigny, chef et président, et au sieur Desmaret, membre du conseil privé, leur ordonnant de se rendre au conseil de Brabant, pour leur enjoindre de ne contrevenir en aucune façon aux lettres d'état leur envoyées de la part de ladite duchesse. Reg. *Correspondance*, p. 150. Citation de M. Henne.

mêmes avaient plein pouvoir et autorité de leur interdire immédiatement l'exercice de leur état. Cette perspective d'exécution sommaire mit fin à toute opposition de la part du conseil.

Cependant les prélats avaient résolu d'envoyer une députation directement à l'empereur, pour lui exposer leurs griefs. Ils se plainquirent surtout de l'inexécution de la convention de 1522¹, et rappelèrent qu'on avait promis alors de les laisser en jouissance de leurs droits, jusqu'à décision des arbitres nommés par les deux parties. Or, ajoutaient les prélats, au mépris de cette promesse, on avait, à diverses reprises, attenté à des constitutions garanties par la Joyeuse Entrée, et l'on semblait si peu s'occuper de la sentence arbitrale, qu'un des arbitres, Jean Glapion, étant décédé, on ne l'avait pas remplacé. Ces réclamations reçurent un accueil favorable de l'empereur, toujours plus modéré et plus intelligent de la situation que sa tante. Des lettres du 20 août 1527 enjoignirent à la régente et au conseil privé de remplacer l'arbitre défunt par quelque autre bon personnage, et recommandèrent de remplir les engagements pris par l'empereur. Il vouloit, disait-il, pour l'acquit de sa conscience, que leur effet fût entièrement gardé, observé et entretenu, et davantage que dudit différend une fin fût faite, le tout selon que raison et équité le requéroient. Quant aux autres questions pendantes, il désirait qu'elles fussent également résolues, d'une manière raisonnable et convenable le plus tôt possible².

Les prélats donnèrent alors une grande preuve de déférence envers la gouvernante. Tout en maintenant leurs doléances, ils lui présentèrent des excuses pour ce qui avait pu l'offenser dans les formes employées par eux, et la supplièrent humblement de retirer les lettres d'état du 18 août. Les suppliants, c'est ainsi qu'ils s'exprimaient, n'entendent aucunement avoir mesdit ou offensé la Majesté impériale ni Votre Hauteur et Clémence, et ils aimeroient mieux non être vivants que de ce avoir fait ou pensé. Ce qui peut par eux avoir été dit dans leurs réunions, remonstrances et doléances, a eu lieu selon la cou-tourne et manière de faire, et comme on le faisoit, par ci-devant, aux princes et états du pays, pour la défense et conservation de leurs droits et privilèges. Si les choses vous ont été autrement rapportées, c'est qu'elles ont été mal entendues ; si quelque chose a été dit qui ne fût en tel honneur et révérence qu'il étoit convenable, ils déclarent que ce leur déplaît grandement, priant votre Clémence et Bénignité de se vouloir d'eux contenter et le leur pardonner bénignement. Ce langage si humble ne fléchit point Marguerite. Contrariée par son neveu, plus enclin aux ménagemens qu'à la rigueur, considérant le temps qui courroit, trompée, il faut le croire, par de faux rapports, attachant une importance exagérée à des paroles plus imprudentes que coupables, elle conjura l'empereur de n'avoir plus égard aux requêtes que les prélats lui adresseroient encore, s'ils ne réparaient les grandes injures dont ils s'étoient rendus coupables envers

¹ Comme nous l'avons vu précédemment, les chefs des abbayes des Pays-Bas soutenaient que la concession de Léon X en 1515 autorisait l'empereur à approuver les nominations aux dignités électives, non à les faire lui-même. L'empereur, ému par la résistance des prélats, consentit, le 12 février 1521 (v. st.) à soumettre la question à des arbitres, et, en attendant leur décision, à laisser en vigueur l'ancien mode d'élection. Charles-Quint avait choisi, pour arbitres, son confesseur, Jean Glapion, le doyen de Pollinckhove, Claude de Poisset, et Josse Laurenty, docteur en droit civil et en droit canon ; les abbés, de leur côté, avaient désigné Jean Claneman, Adrien Van Cleutinghen et Henri Vanderstraeten — de Platea —, tous trois licenciés dans les deux droits. *Placards de Brabant*, IV, 421.

² Reg. *Correspondance*, f^o 137. Citation de M. Henne.

l'impériale majesté, sa propre personne, le conseil privé et le conseil de Brabant. Elle voulait qu'on baillât un nouveau règlement à ce membre des états, et surtout qu'il lui fût interdit à l'avenir de s'opposer aux pétitions d'aides, dont il auroit à payer son entière portion, selon le taux et assiette de la chambre des comptes. Enfin, pour donner plus de terreur et de crainte, elle pressa l'empereur d'écrire aux prélats qu'informé des grandes offenses commises contre son autorité, il leur ordonnoit, sous peine d'encourir son indignation, de lui envoyer les abbés de Villers, de Parc et de Tongerlo, qui étoient les principaux coupables. — Si désirez jamais réduire lesdits abbés et retenir obéissance en ces pays, disait-elle¹, je vous adjure de ainsi le faire, et, en outre, d'enjoindre au chancelier et aux gens de votre conseil en Brabant, de se conformer aux lettres d'état obtenues par votre procureur général. Dans son ressentiment, selon M. Henne, l'altière² princesse ne se borna même pas à ces menaces de déportation ; on lui prêta l'intention de faire coudre dans un sac et jeter à l'eau les abbés les plus récalcitrants³.

L'empereur n'en persista pas moins dans ses idées de modération et d'apaisement. Il engagea de nouveau sa tante, dans une dépêche du 3 février 1528, à vider le différend à l'amiable. Énard de la Marck intervint, dans le même sens, au nom des prélats. Ceux-ci s'humilièrent de nouveau devant la régente. Vaincue enfin par toutes ces invitations, sans renoncer à sa colère⁴, elle leur accorda la main levée de leurs biens, sous promesse de se mieux conduire à l'avenir et de s'acquitter de leurs devoirs envers leur prince. Ses vrais sentiments ne se montrent que trop dans sa dernière lettre à l'empereur sur ce sujet : J'entends assez que la plupart d'eux — les prélats — n'ont esté inventeurs de ce qu'ils ont par ci-devant mal fait, et que le principal a été l'abbé de Parc. Or, bien que de votre part je lui aie pardonné comme aux autres, et que même davantage, à la requête de tous les prélats, je lui aie fait grâce d'une rébellion qu'il avoit faite à l'exécution de vos deniers à l'encontre de vos officiers, il persévère néanmoins à mal faire où il peut, et s'il ne s'en déporte, je serai contrainte de vous l'envoyer, ou quelque autre part en ambassade⁵.

Après cette réconciliation plâtrée, pour employer l'expression de M. Henne, les prélats votèrent l'aide que les villes avaient fini par accorder, et le consentement des états fut complet. Le gouvernement obtint donc ainsi, au mois de mars 1528, les deux cent mille écus pétitionnés pour les années 1526 et 1527, et depuis longtemps dépensés par anticipation. De plus le Hainaut avait accordé quarante-huit mille livres, Valenciennes, douze mille, le clergé de ce comté, huit mille (16 mars 1527) ; l'Artois, près de soixante-dix mille, payables en trois années (25 février 1527) ; Malines, trois mille ; Tournai, quatre mille cinq cents ; le clergé du Tournaisis, mille, et la Flandre, après de nombreuses difficultés, cent cinquante

¹ Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 23 septembre 1527. Reg. *Correspondance*, f° 157. Citation de M. Henne.

² C'est l'épithète dont se sert M. Henne.

³ Les prélats s'en plaignent à Marguerite elle-même, dans leur requête du mois de novembre 1527. Tellement qu'après Pasques les estatz sont esté convocquiez à Malines, et illecy iceulx remontrans aussi comparans, à laquelle communication ils ont ouyz beaucoup de parolles et menasses, comme de les mettre au sacq ou en ung bateau, pour les noyer au fond comme ceulx qui veullent contraindre leur prince et faire tout ce qu'ilz désirent. Reg. *Correspondance*, f° 177.

⁴ La princesse ne se prêta qu'avec indignation à cet accommodement, qui n'éteignit point ses colères. M. Henne, ouvrage cité, tome IV, page 134.

⁵ Lettre du 23 avril 1528. Reg. *Correspondance*, f° 205. Citation de M. Henne.

mille écus, le 16 juillet 1527. Mais de tout cela il ne restait plus rien ; c'était le tonneau des Danaïdes, et la nécessité de nouveaux sacrifices brillait d'une lumière sinistre à l'horizon.

Des complications imprévues s'annonçaient visiblement : une alliance hostile entre la France et l'Angleterre se préparait pour un avenir prochain. Il fallait donc, quoiqu'on en eût, aviser aux ressources nécessaires pour y faire face. Charles-Quint avait envoyé à sa tante de pleins pouvoirs pour vendre ou hypothéquer le domaine, s'il devenait impossible de se procurer de l'argent autrement. Mais c'était là un expédient auquel l'habile princesse ne voulait recourir qu'à la dernière extrémité¹. D'ailleurs, le domaine était tellement réduit que, comme le disait Marguerite elle-même, l'empereur **ne demeurerait bientôt plus que le seigneur et maître des chemins** ; et, en outre, si l'on avait eu quelque chose à vendre, on n'aurait point trouvé d'acheteur. Elle proposa donc de retarder, pendant un ou deux ans, le paiement de tous gages et pensions. **Ce serait à la vérité, elle le reconnaissait, chose de grosse criée et murmures, mais il vaut mieux les endurer que d'en venir à l'aliénation du domaine.** Dans le conseil privé, on émit l'avis d'employer, pendant un ou deux ans, les deniers versés dans l'épargne à fortifier et à armer les places frontières, et de suspendre la liquidation des legs de Philippe le Beau. On faisait remarquer que la plupart des legs faits en faveur de pauvres fonctionnaires avaient été acquittés, et que les détenteurs de grosses obligations **pouvoient bien, pour un temps, avoir la patience**. Enfin la régente conseilla d'arrêter l'exécution de tous les travaux de luxe, tels que ceux de la chapelle du palais de Bruxelles, **qui étoit alors hors de terre plus de dix pieds**².

Avant de se prononcer, Charles-Quint voulut se rendre un compte exact de la situation des Pays-Bas. Il y envoya à cet effet le seigneur de Praet, avec ordre de s'enquérir de l'état de ces provinces, d'aviser aux moyens d'en tirer plus de ressources, et de remédier aux désordres qui avaient été signalés. Dans les instructions données à son envoyé, l'empereur manifestait l'intention de diminuer les traitements des plus hauts et des plus riches fonctionnaires, de ceux-là particulièrement qui avaient reçu de grands biens de lui et de ses prédécesseurs. Il se montrait disposé aussi à diminuer de moitié les gages des membres et des employés du conseil privé, jouissant, à d'autres titres, de gros traitements ou pensions, et à suspendre, jusqu'à la paix, la liquidation des pensions **n'estant pas fort raisonnables**. Le sire de Praet était chargé aussi de recommander à la régente de **veiller à ce que la justice fût administrée bonne et brève, de manière à ne donner occasion de plainte ni au riche ni au pauvre, et que pour avoir faveur, don, haine ou passion particulière, il ne fût permis aux juges de causer tort à personne**. L'envoyé impérial proposa aussi de convoquer les états généraux pour leur demander assistance et conseil contre les Turcs, mais

¹ Combien que Sa Majesté nous eust plusieurs fois escript et donné povoir de vendre son domayne pour furnir aux affaires, et que plusieurs seigneurs et autres de par deçà eussent bien désiré que l'on l'eust fait, toutefois cognoissant ledit domaine estre très petit, voire quasi tout vendu, sadite Majeste ne fust demeuré seigneur et maistre que des chemins, et n'eust pas après, comme est vraisemblable, pu avoir en cesdits pays autorité, extime, povoir ni obéissance, nous avons tellement travaillé pour le garder, que ledit domaine a esté gardé, et n'en a esté vendu un seul florin pour dépenses depuis l'absence de sadite Majesté. Instructions données au sire de Rosimbos.

² Reg. *Correspondance*, f^o 41.

Marguerite et ses ministres estimèrent qu'il ne fallait songer à pétitionner de nouvelles aides que pour la défense du pays¹.

L'objet le plus délicat de la mission du sire de Praet concernait la cour de la régente, au sujet de laquelle l'empereur avait reçu des plaintes de divers genres. Ainsi on l'accusait d'user de passions et d'inimitiés ; au lieu de charrier droit un chacun à même fin pour le service du souverain, l'un pour complaire à sa bande et l'autre à la sienne, prétendoient à traverses et gastoient les affaires. Des seigneurs s'étaient plaints de la princesse elle-même, prétendant qu'elle leur faisoit garder l'huys dehors et qu'il étoit impossible d'en obtenir audience pour lui remontrer l'absence de justice dans le grand conseil de Malines, ou le tort que leur causoit le collège des finances, tandis que ses favoris avoient faveur et support en tout, que rien ne pouvoit s'accomplir, même les ordres de l'empereur, sans qu'ils n'eussent été d'abord contentés. Enfin on reprochait à Marguerite d'employer de préférence de petites gens qui n'avoient rendu et ne rendroient jamais à l'empereur les services qu'il avoit eus de sa noblesse, et d'user envers ceux qui n'avoient point ses bonnes grâces de mauvaises ou de piquantes paroles. Se conformant aux ordres de son maître, de Praet remontra aux uns et aux autres qu'un des principaux moyens et fonde-mens pour la bonne direction des affaires du pays, est la bonne union et concorde de tous les officiers et serviteurs du prince. L'empereur, leur dit-il, veut que les divisions et picques cessent, et il est fermement résolu à ne plus dissimuler, mais à y pourvoir de manière que ce soit exemple. Puis il avertit à part la régente qu'elle voulût, avec sa grande prudence et bonne expérience, pourvoir et remédier à ces abus, et avoir ainsi, dans les seigneurs aujourd'hui mécontents, tant meilleurs secours, aide, obéissance et assistance².

Blessée de ces observations, Marguerite dépêcha sur le champ en Espagne son maître d'hôtel, Pierre, seigneur de Rosimbos, pour rappeler à son neveu les importants services qu'elle lui avait rendus. Si Sa Majesté pense bien, lui disait-elle dans un langage tendre et fier tout ensemble, certes elle ne se trouvera avoir été ainsi servie dans ses autres états. Il n'a rien été vendu du domaine ; pas un pied de terrain n'a été perdu, et ses pays, au contraire, se sont agrandis par des conquêtes ; l'autorité et la juridiction souveraine ont été sauvegardées contre l'ambition des grands et contre la mutinerie des villes. Qui auroit de tel cœur mené les affaires de l'empereur que nous, qui le réputons non seulement pour notre seigneur et neveu, mais pour notre frère, pour notre seul et unique héritier ; qui avons employé diverses fois nos propres deniers au succès de ses entreprises ; qui avons laissé arriérer, pendant deux et trois ans, le paiement de notre pension, et avons même, quand la nécessité l'a requis, engagé pour son service nos bagues et notre vaisselle ? Vis-à-vis de ces seigneurs dont il écoute les plaintes, notre seul tort a été de nous opposer aux tentatives contre les droits et les juridictions sur lesquels ils vouloient empiéter, tant au fait de leurs biens et domaines qu'en leurs offices. Si nous avons réussi à apaiser ces différends, soulevés par leurs prétentions, à entretenir la noblesse en la meilleure union et amitié que possible, il nous en a conté des peines infinies ; c'est encore le travail de tous les jours, travail plus pénible que celui qu'exigent les propres affaires de l'empereur. En agissant de la sorte, nous avons maintenu intacts ses droits et

¹ Instructions données par l'empereur au conseiller, chambellan et bailli de Bruges, le sieur de Praet, de ce qu'il aura à faire et besoin, tant devers madame Marguerite sa tante que ailleurs en ses pays de par delà, 6 mars 1527 (v. st.). *Correspondance*, f° 49.

² *Correspondance*, f° 49.

son autorité, et chaque fois qu'on y a attenté, nous avons réprimé l'attentat sans acception de personnes. Aussi nous sommes à mauvais gré à plusieurs, et ils se sont plaints aucunes fois par delà ; mais nous n'en persisterons pas moins à maintenir intacts les droits de notre neveu, sur lesquels voudrions moins souffrir être entrepris que sur les nôtres propres. En remémorant ces services, c'est ainsi qu'elle terminait, ne les faisons pas dire et remonstrer à Sa Majesté pour reproche, mais afin que si notre personne est loin de la sienne, au moins nos services soient prochains de sa mémoire¹. Rosimbos était chargé de voir aussi l'impératrice et de l'assurer que si, par aventure, en exerçant le gouvernement du pays de par deçà, madame n'a pu toujours complaire à chacun, est de besoin que Sa Majesté le prenne de bonne part, car elle cuide avoir fait toutes choses pour le mieulx et au bien et honneur de Sa Majesté, et à la conservation de ses droits et haulteurs, et voudroit bien que, entre Sa Majesté et elle, n'y eût jamais a.ultre moyennneur que ladite dame impératrice, car par ce elle connoistroit de quelle affection madame a servi et sert Sa Majesté². Ce langage était sincère, et Marguerite, il faut lui rendre cette justice, avait droit de le tenir. On ne pouvait pas, en effet, porter plus loin qu'elle le faisait, le dévouement, l'activité, le désintéressement, dans tout ce qui concernait les intérêts de son neveu.

En ces dernières années de son administration, les difficultés se multipliaient autour de l'infatigable princesse. En 1527, elle eut à prévenir un conflit sérieux, qui fut sur le point de s'élever entre les deux importantes provinces de Brabant et de Flandre au sujet de la propriété des eaux de l'Escaut³. L'année suivante un grave démêlé éclata entre la magistrature gantoise et l'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand. Les agents de la commune avaient enfoncé les portes de la geôle de l'abbaye, enlevé un prisonnier, et, après l'avoir transféré au Gravesteen, avaient provoqué contre le malheureux une sentence capitale. Il en résulta un long procès entre la commune et l'abbé. Enfin, le 3 février 1534, le conseil de Flandre, appelé à prononcer en dernier ressort, déclara l'abbé **demandeur fondé en sa réclamation, le bris des portes de la prison et l'enlèvement du prisonnier abusifs**. La cour condamna le bailli à payer à l'abbé cent florins carolus pour être distribués en aumônes ; les échevins devaient en payer trente, le sous-bailli six cents, au profit de l'empereur, en punition des effractions et des violences qu'il avait commises avec ses sergents. Tous étaient tenus solidairement aux frais et dépens⁴.

D'autres conflits d'un ordre supérieur étaient nés des intrigues malfaisantes du roi de Danemark, Christiern II, le mauvais génie du nord à cette époque. De sa retraite forcée de Lierre, il n'avait cessé d'entretenir d'actives relations avec ses partisans ; suscités par lui et entraînés par l'appât du gain, de hardis corsaires s'étaient élancés, des ports de la Hollande et de la Zélande, sur les mers du nord. Les Hanséates avaient armé de leur côté, et Frédéric de Holstein avait fermé le Sund aux navires des Pays-Bas. Marguerite s'était hâtée d'intervenir,

¹ Instructions données au sieur de Rosimbos.

² Autre instruction et mémoire de par madame, l'archiduchesse d'Autriche, à messire Pierre de Rosimbos, de ce qu'il aura à faire et exploicter en ce présent voyage d'Espagne où madite dame l'envoye. Reg. *Correspondance*, f° 65.

³ Instruction donnée par madame d'Autriche au sieur d'Espleghem, allant vers l'empereur, du 25 avril 1527. Reg. *Correspondance*, f° 99.

⁴ M. J. B. Cannaert, *Bydragen tot kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*. Citation de M. Henne.

sur l'invitation de l'empereur, et, après des négociations infructueuses pour rétablir la paix et régler le paiement des dommages respectifs, un congrès avait dû s'ouvrir à Cologne le 1er avril 1528¹. Ces démêlés avaient fait renchérir les grains et ajouté ainsi une nouvelle calamité aux épreuves du pays.

Marguerite avait engagé Christiern à renoncer à des entreprises si préjudiciables au peuple qui lui donnait une généreuse hospitalité ; ce prince dénaturé ne daigna pas même répondre à ses instances. La malheureuse Isabelle était morte, le 17 janvier 1526, au château de Zwynaerde. Son indigne époux voulut alors quitter la ville de Lierre, pour s'établir à Gand avec ses enfants. La régente, résolue de ne pas tolérer son séjour dans une ville **peuplée de mécontents**, mit tout en usage pour le détourner de ce dessein, et l'empêcher, au besoin, de l'exécuter. Le roi obstiné se déchaîna contre elle, et, dans sa fureur, éleva toutes sortes de nouvelles prétentions. Après avoir cherché en vain à s'aboucher ailleurs avec lui, elle se rendit elle-même à Lierre, avec l'intention, s'il persistait dans son obstination, de lui enlever ses enfants et de les conduire de Malines, pour les y élever conformément aux ordres de l'empereur. Il fallut d'abord payer les dettes contractées pour ses dépenses de bouche qui s'élevaient à deux mille florins², sans compter ensuite sept mille florins dus pour les obsèques (l'Isabelle. Il restait quatorze mille florins d'autres dettes. Il fut stipulé que cette somme serait liquidée à de longs termes et en déduction du restant de la dot d'Isabelle, qui faisait retour aux enfants de la feuë reine. Enfin le roi détrôné, toujours persistant dans des projets qui devaient le conduire à sa perte, quitta les Pays-Bas, laissant ses enfants aux soins de Marguerite, qui s'en chargea avec une affection toute maternelle³.

François Ier, de son côté, après avoir violé d'une façon si déloyale le traité de Madrid, ne cachait pas ses dispositions hostiles pour l'avenir. Il réunissait des troupes sur sa frontière du nord, et le Luxembourg était fréquemment parcouru par ses capitaines et par ses alliés de la famille de la Marck. Malgré d'incessantes réclamations, les marchands des Pays-Bas étaient pillés et rançonnés ; les choses allèrent même si loin que Marguerite autorisa le gouverneur du comté de Namur à user de représailles. Elle lui envoya des troupes et chargea le comte d'Hoogstraeten de veiller à la répression de ces brigandages ; les villes reçurent l'ordre de se bien garder, et les places les plus menacées furent ravitaillées. Un parti français essaya de surprendre Yvoy ; des bandes de lansquenets, encouragés par les partisans de la France, tels que le seigneur de Modave, qui **tout autant que les François molestoit les sujets de l'empereur**, traversèrent sans obstacle le Luxembourg, où l'on songea moins à les arrêter qu'à se garantir contre leurs agressions et leurs brigandages. Vers la même époque, une conspiration faillit rendre Tournai à la France. Les chefs d'une faction française existante dans cette ville, prétextèrent un pèlerinage à Saint-Nicolas de

¹ Altmeyer, *Histoire des relations commerciales avec le nord*.

² Christiern devait une grande partie de cette somme à l'auberge du Faucon, qui existe encore.

A Jehan Van Dappoele et damoiselle Marguerite Van den Durg, hoste et hostesse du Faulcon à Lierre, en tant moins de plus grant somme à eulx deue de reste, pour vin de Rin par eulx livré pour les roy et royne de Dennemarcke, et despends de bouche et logis de leurs chevaulx et de leurs gens, vijxx xvij livres xv sols iij deniers. *Compte de J. Micault*.

³ Les comptes, dit M. Henne, abondent en preuves de son affection pour les orphelins. Ils furent installés au palais de Malines qu'elle fit restaurer pour les y mieux loger. Azevedo.

Varengille, en Lorraine, pendant les premiers jours de janvier 15e, et se rendirent à Guise où commandait un Tournaisien, le capitaine Montbrun, qui avait sous ses ordres une partie de l'ancienne garnison de Tournai. Ils s'entendirent avec lui, et il fut convenu entre eux que les Français, au nombre de dix à douze mille, tourneraient Valenciennes et Condé pour se porter dans le bois de Breuse, où ils attendraient le signal des affidés qui s'étaient chargés de leur livrer le château. Heureusement un Tournaisien de la garnison de Guise, nommé Jacques Dumonceau, s'effraya des dangers de sa ville natale, et vint dévoiler la trame à Philippe de Lannoy. Les conjurés furent aussitôt arrêtés ; le capitaine Montbrun ne poussa pas plus loin l'entreprise. Après une minutieuse instruction, seize accusés, reconnus coupables, subirent le dernier supplice. Les chefs furent écartelés, leurs membres attachés à des poteaux dressés aux abords de Tournai, et leurs têtes exposées sur des piques plantées à la galerie du beffroi et aux portes de la ville. Beaucoup d'habitants, entre autres l'ancien grand prévôt, Jean Charnoi, compromis dans la conspiration, furent bannis des terres de l'empire et leurs biens furent confisqués. On prit d'énergiques mesures pour prévenir le retour de semblables entreprises, et l'on changea les serrures de toutes les portes de la ville¹. C'est ainsi, qu'en faisant faire, chaque semaine, des prières et des processions pour le maintien de la paix, le gouvernement des Pays-Bas se préparait à une guerre, que tout annonçait devoir être prochaine.

Reportons un instant nos regards au dehors. Nous avons vu, dans les pages qui ont précédé celles-ci, la déloyauté de François Ier une fois délivré de captivité, les tergiversations du roi d'Angleterre, les difficultés sans nombre dont était entouré Charles-Quint, mais aussi toute l'énergie de ce prince, sa magnanimité, l'active habileté avec laquelle il avait réformé ses armées d'Italie, où figuraient les plus grands capitaines de l'Allemagne, de l'Espagne et des Pays-Bas². Le 22 janvier 1528, deux hérauts de France et d'Angleterre étaient venus solennellement, au palais de Burgos, déclarer la guerre à Charles-Quint, au nom de leurs maîtres. Dès le mois de février suivant, les Français avaient franchi les frontières sur plusieurs points, volant, fouillant, adommageant les sujets. Ils

¹ A deux serruriers de Malines et Bruxelles, pour xxv grosses serrures qu'ilz ont faites pour porter à Tournay et changer les serrures des portes en janvier xxvj (vieux style), lviiij livres j sols vj deniers. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*.

² Rendons ici un hommage particulier à Jean IV d'Egmont, le père de Lamoral, d'illustre et triste mémoire. Antoine de Leiva écrivait, le 14 juillet 1527, à l'empereur : Le comte d'Egmont vient ici servir Votre Majesté ; je lui ai donné la charge de tous les gens d'armes, et il l'a acceptée pour le service de Votre Majesté. Il a un si grand zèle pour le service qu'on ne pourroit en avoir davantage, et, soit à pied, soit à cheval, il veut toujours être le premier. Il a reçu dans une escarmouche un coup d'arquebuse ; la balle lui a traversé le cou ; grâces à Dieu, il est déjà guéri de sa blessure et sur pied en bonne santé ; il est impossible qu'on le puisse manquer, parce qu'il est toujours un des premiers. *Correspondance*, I, 37. — Dans une autre lettre du 4 août suivant, il s'exprime ainsi : Le comte d'Egmont a le commandement des gens d'armes, comme j'ai dit à Votre Majesté ; et en ce et en toutes choses, il sert si bien qu'on ne pourroit mieux le désirer. *Ibid.*, 247. Malheureusement la mort vint briser toutes les espérances qu'on fondait sur ce brillant chevalier : il mourut à Milan, le 19 avril 1528, à l'âge de vingt-neuf ans. Jean IV, comte d'Egmont, seigneur de Purmerend, Hoogwoude et Aartswoude, chambellan de Charles-Quint, chevalier de la Toison d'or, avait épousé, en 1516, Françoise de Luxembourg, qui fit entrer dans sa maison le comté de Gavre. Il était capitaine-châtelain de Gorcum et de Wœrden, charges qu'eu égard à ses services l'empereur donna à son fils aîné Lamoral, en même temps qu'il allouait à sa veuve une pension de mille livres de 40 gros par an. Lettre de Charles-Quint, du 9 octobre 1528. *Ibid.*, 286.

avaient pris et mené prisonniers en France plusieurs d'iceux, saisi des marchands et autres, corps et biens, commis dégâts et entreprises de toute espèce, sans défiance précédente ni signification de guerre¹. C'est ainsi qu'ils avaient pillé Fumay, et emporté le château de Beaulieu, dont le seigneur fut tué².

Marguerite retrouva toute son énergie en présence du danger. Une grande activité fut aussitôt imprimée aux mesures de défense. Une circulaire du 13 février ordonna d'incontinent et sans délai arrêter tous François, marchands et autres, de saisir leurs biens, denrées, marchandises, lettres, dettes, obligations et actions, quelque part qu'ils se trouvassent, afin d'indemniser et de garantir les sujets des Pays-Bas, qui avoient été pris et adommagés³. D'autres mandements enjoignirent aux sujets de l'empereur habitant la France, d'en sortir dans les trente jours, et défendirent, sous peine de confiscation de corps et de biens, de prendre du service à l'étranger. Les garnisons des places frontières furent renforcées, des troupes levées. Antoine de Ligne, notamment, accourut bientôt avec un corps nombreux de lansquenets et de reîtres, recrutés en Allemagne.

Malheureusement le vieux mal se remontrait toujours. Les hostilités étaient à peine commencées que, dans le Luxembourg, les gens de guerre voulurent abandonner leurs garnisons, s'ils n'avoient paye⁴. Et en ce moment même, le nouveau maréchal de la noblesse, Ernest Schenck, insistait pins que jamais sur la nécessité d'y envoyer des renforts et de l'artillerie, de réparer et d'augmenter les fortifications des places de guerre, si l'on ne voulait tout abandonner à l'ennemi. Et cet ennemi n'était pas loin. Le gouverneur d'Orléans, le duc de Guise, le seigneur de Fleuranges et d'autres capitaines étaient venus s'établir dans les environs de Mézières et de Sedan, avec douze à treize cents chevaux et mille hommes de pied, à l'intention que on ne savoit⁵. Le comte Guillaume de Nassau vint fort à propos offrir ses services à Marguerite, et fut aussitôt envoyé dans le Luxembourg, pour en prendre le commandement en l'absence du marquis de Bade. A peine arrivé, il leva de nombreux pionniers pour travailler aux fortifications d'Yvoy et des places les plus menacées, sollicita l'autorisation de faire des recrues dans le pays de Trèves, et engagea des canonniers allemands et un corps de lansquenets licenciés par le landgrave de Hesse. La vigueur qu'il déploya lui valut les éloges de Marguerite ; elle écrivit à l'empereur qu'elle et son conseil ne connaissaient pas d'homme plus convenable pour le gouvernement de cette province, où le marquis de Bade ne cessait, au contraire, de lui donner de graves sujets de mécontentement⁶. Nassau fut, du reste, efficacement secondé par de braves officiers, tels que Guillaume de Le Lys, capitaine de Damvillers, Jacques, seigneur de Mercy-le-Château, Gilles de Sapoigne, capitaine d'Yvoy et de Charancy ; celui-ci, à la tête d'une troupe de chevaucheurs et de piétons, défendit valeureusement la frontière.

Avec l'Angleterre il n'y eut pas d'hostilités proprement dites ; des mesures prohibitives signalèrent seules la rupture des anciennes relations. Avertie que les marchands, maronniers et autres bonnes gens sujets de par deçà estoient prins en Angleterre par manière de guerre, Marguerite ordonna sur le champ de prendre et arrester les Anglois marchands, maronniers et autres gens

¹ Placard du 10 février 1528.

² Compte de J. de Berghes.

³ Lettres aux magistrats de Malines. M. Gachard, *Analectes historiques*, VII, 130.

⁴ Compte de J. de Laitre.

⁵ Compte de J. de Berghes.

⁶ Lettre de Marguerite, du 7 juillet.

d'Angleterre qu'on trouveroit dans les Pays-Bas. Ensuite, par une ordonnance du 28 mars 1528, elle frappa d'un droit d'entrée les laines anglaises¹. Cette mesure, qui atteignait les intérêts les plus intimes de la nation, provoquèrent le mécontentement populaire d'abord contre Wolsey, qu'on accusait de ruiner le royaume pour satisfaire ses rancunes, des émeutes ensuite chez les ouvriers en laine. Cédant devant une opposition qui devenait redoutable, Henri VIII fut le premier à proposer à Marguerite une trêve entre l'empereur, l'Angleterre et la France. Marguerite s'empressa d'envoyer en Angleterre Guillaume des Barres et Jean de la Sauch. Charles-Quint, pressé par les instances de sa tante, leur adjoignit l'évêque de Burgos, don Ynigo de Mendoza, et, le 15 juin 1528, une trêve de huit mois fut conclue à Hampton-Court entre les trois puissances. Ce traité stipulait la délivrance des prisonniers et la restitution des vaisseaux, marchandises, effets et biens capturés depuis la rupture². Du côté de la France, la guerre maritime n'avait guère, du reste, été bien sérieuse. Tout s'était borné à un combat livré, devant Dieppe, à une escadrille française par quelques navires de l'Écluse. Bien qu'il eût perdu son mât principal, le chef flamand roula bas le vaisseau de l'amiral ennemi monté par un grand nombre de gentilshommes, et ce fait décida de la victoire³.

La trêve permit au gouvernement des Pays-Bas de retirer des frontières françaises une partie de ses forces pour les porter dans les provinces du nord, où s'étaient produits de graves événements. Compris dans le traité de Bréda, le duc de Gueldre avait, par une convention particulière, prolongé d'un an la trêve de Heusden. Mais le repos lui pesait, et une occasion favorable lui avait permis une nouvelle intervention dans les contrées voisines. L'évêque d'Utrecht, Philippe de Bourgogne, était mort le 7 avril 1524, et le crédit de Charles-Quint lui avait fait donner pour successeur Henri de Bavière, second fils de l'électeur palatin. Au moment de son installation, le nouvel évêque avait promis aux états d'Utrecht de retirer des mains de Charles d'Egmont les villes encore occupées par les Gueldrois, et le duc s'y prêta sans difficulté, attendu que la plupart des cantons de l'Over-Yssel, désabusés de ses promesses, s'étaient soustraits à sa domination. Seulement on ne s'entendit point sur l'exécution de l'accord intervenu. Le duc voulait toucher le prix du rachat avant la remise de ces villes, mais Utrecht ne le voulait pas, et de ce dissentiment sortit une révolution.

Les nouvelles doctrines s'étaient fait beaucoup d'adhérents dans l'évêché, et une opposition menaçante s'était formée contre le prélat. La majorité des états avait fini par accorder les fonds demandés pour satisfaire le duc de Gueldre, mais la commune résista, et, en présence des mesures prises pour l'y contraindre, une émeute terrible éclata le soir de l'Ascension en l'an 1526. L'évêque fut obligé de se retirer à Wyck. Après avoir été repoussé dans une tentative armée pour rentrer dans sa capitale, il érigea un fort à Oostbrœk et mit garnison dans le château d'Abcoude. Menacés d'un blocus, les insurgés invoquèrent l'assistance de Charles d'Egmont, qui leur envoya son lieutenant, le comte de Meurs, et prit possession d'Utrecht. Les partisans de l'évêque furent chassés et leurs biens confisqués⁴.

¹ *Placards de Flandre*, I, 593.

² Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1re partie, 515. — Rymer, *Acta publica Angliæ*, VI, 2e partie, 103.

³ Le Petit, VII, 73.

⁴ Le Petit. — Wagenaar.

A la suite de ces événements, le comte de Buren réclama la mise sous les drapeaux des milices de la Hollande, et Marguerite invita les principales villes du comté à pourvoir à leur sûreté. Les villes ne virent dans cette démarche qu'un prélude à de nouvelles demandes d'argent, et répondirent que puisqu'elles avaient voté les fonds pétitionnés pour la garde de leurs frontières, c'était à l'empereur à les défendre. Marguerite envoya alors sur la frontière du pays d'Utrecht trois à quatre cents hommes de pied et deux cent cinquante chevaux. Le seigneur de Castre, Jacques de Thiennes, dont les Gueldrois avaient souvent éprouvé la valeur, fut nommé lieutenant du comte d'Hoogstraeten retenu à Malines.

Les appréhensions de la régente n'étaient que trop fondées. Après s'être affermi dans Utrecht, Charles d'Egmont s'empara de Rhenen et du château de Horst, surprit Harderwyck, et se vengea des habitants de Campen, de Zwolle et de Deventer, qui avaient déjoué ses menées ambitieuses, en ravageant cruellement leurs territoires. Dans l'impuissance de les secourir, Henri de Bavière autorisa les villes de l'Over-Yssel à se donner à l'empereur, et se montra disposé à prendre le même parti pour lui-même. Marguerite n'eut garde de laisser échapper ce moyen inespéré d'atteindre un but depuis longtemps poursuivi par le gouvernement des Pays-Bas. Elle chargea les comtes de Buren et d'Hoogstraeten, le chancelier de Brabant et le président du conseil de Hollande, de traiter avec l'évêque, et la négociation fut rapidement conduite. Les chanoines d'Utrecht se montrèrent faciles à accorder à l'empereur la souveraineté temporelle du haut et du bas évêché. Un traité, conclu à Schoonhoven, le 15 novembre 1527, les lui céda à titre de comte de Hollande. L'empereur s'engageait à défendre les habitants du pays d'Utrecht et de l'Over-Yssel comme ses autres sujets, et à rétablir Henri de Bavière sur son siège épiscopal¹. Outre une mense considérable affectée à l'exercice de l'autorité spirituelle, l'évêque reçut quarante-cinq mille livres pour cette cession².

Dès que la convention eut été ratifiée par l'empereur, Georges Schenck entra dans l'Over-Yssel, et reçut le serment de fidélité des habitants. En attendant le retour de la bonne saison, le gouvernement avisa aux moyens de pousser avec vigueur les opérations militaires. Il fut résolu de porter la guerre au cœur même de la Gueldre, pour forcer Charles d'Egmont à évacuer Utrecht et à voler au secours de ses propres états. Les sires de Buren et d'Hoogstraeten, chargés, avec Laurent de Bioul, de communiquer le traité de Schoonhoven aux états de Hollande, leur exposèrent les avantages de ce plan, et leur demandèrent une aide de quatre-vingt mille florins pour en assurer l'exécution. Pareille demande fut faite aux états de Brabant. La demande fut mal accueillie des deux côtés, mais Charles d'Egmont se chargea lui-même, par un audacieux coup de main, de changer leurs dispositions.

Voulant détourner l'invasion qui menaçait ses états, le duc de Gueldre tenta à son tour d'appeler les forces ennemies sur un autre point. Par ses ordres, le maréchal de Gueldre, Martin Van Rossem, réunit secrètement à Utrecht deux mille hommes de pied et cinq cents cavaliers, leur fit prendre la croix de Bourgogne et les enseignes impériales, passa avec eux devant Montfoort et

¹ Hoynck van Papendrecht, *Analecta belgica ad historiam scissi Belgii potissimum spectantia*, III, 1re partie, 13.

² A monseigneur Henry de Bavière, évêque d'Utrecht, pour l'appointement fait avec luy à cause de la reddition d'Utrecht, XLV^m livres. *Revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530*.

Wœrden, et cheminant, sans être inquiété, sous le canon de Leyde, parut inopinément devant La Haye, le 6 mars 1528, le jour même où l'on publiait, dans les Pays-Bas, un placard prononçant la confiscation des biens saisis sur les Français et sur ceux de Gueldre et d'Utrecht. La Haye était sans murailles. Les Gueldrois y pénétrèrent de trois côtés à la fois, la pillèrent et ne s'abstinrent d'y mettre le feu que moyennant une rançon de vingt mille florins. Cela fait, Martin Van Rossem revint tranquillement à Utrecht, chargé de butin, et en mettant à contribution un grand nombre de villages qui se trouvaient malheureusement sur sa route.

Il n'en fallut pas davantage pour obtenir sans conditions l'aide demandée aux états de Hollande. On leva aussitôt trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, et l'on vit bientôt accourir une partie des milices du Brabant et des bandes d'ordonnances. L'indignation avait succédé à la terreur. C'était le gouvernement qui pour l'heure était accusé d'inertie, et les états de Hollande, prétendant que l'âge avait affaibli l'énergie de Jacques de Thiennes, lui substituèrent, de leur autorité privée, Pierre de Bailleul, seigneur de Saint Martin, gendre de Jean de Wassenaar, auquel Marguerite donna pour remplaçant le comte de Rennenberg. Les provinces semblaient vouloir s'attribuer le soin de leur défense. La Flandre et la Hollande se liguèrent pour la protection de leurs pêcheurs ; la Hollande proposa au Brabant d'entretenir une armée à frais communs. Anvers et Bois-le-Duc adhérèrent à ce projet, mais il n'en fut pas de même de Bruxelles et de Louvain Enfin, dans une assemblée tenue à Malines le 29 mai, il fut arrêté qu'outre l'artillerie nécessaire, le Brabant entretiendrait douze cents cavaliers et cinq mille deux cent cinquante fantassins ; la Hollande, cinq cents cavaliers et cinq mille fantassins, à partir du 1^{er} juin jusqu'au 31 août. Anvers et Bois-le-Duc allouèrent, à cet effet, quarante-huit mille florins par mois ; la Hollande, trente-deux mille, et le gouvernement se chargea provisoirement de la quote-part de Louvain et de Bruxelles. Le comte de Buren reçut le commandement des forces qu'on allait ainsi mettre sur pied.

Bientôt Georges Schenck et Buren entrèrent en campagne. Secondés par la colère des populations, ils eurent de rapides succès. Schenck enleva d'assaut les forts de Hœburg, Wilsen et Zwartendyck, dont la prise amena la reddition de Hasselt, la seule ville de l'Over-Yssel encore occupée par les Gueldrois. Le vaillant capitaine, à la demande des états de Frise, allait marcher sur Groningue, quand Marguerite lui prescrivit de se conformer au plan de campagne primitivement arrêté, et de rejoindre le comte de Buren. Celui-ci s'était emparé du fort et du château de Ter Eem, où il avait laissé un gros détachement pour couper les communications d'Utrecht avec Amersfoort, et avait envahi ensuite la Weluwé. Les deux généraux opérèrent leur jonction près de Hattem, dont ils formèrent aussitôt le siège. Après trois assauts, qui coûtèrent la vie à un frère de Schenck, et où furent blessés le seigneur de Houffalize, François de Mérode, le bailli du Brabant-wallon, Philippe d'Orley¹, et [autres gens de bien en grand nombre](#), cette ville et le château se rendirent. Les vainqueurs se portèrent alors sur Elburg, qui leur ouvrit ses portes, et, maîtres de ces importantes positions, ils investirent Harderwyk. En moins de vingt-quatre heures, leurs batteries ouvrirent quatre brèches, et l'assaut fut livré. Les assiégés résistèrent d'abord ; la garnison ne comptait pas moins de six cents lansquenets et deux cents reîtres,

¹ Philippe d'Orley, seigneur de Seneffe, de Tubize, de la Follie, etc., avait succédé à Jean de Trazegnies, dans ces fonctions qu'il exerça du 24 septembre 1520 au 18 décembre 1534. Voir ses comptes aux *Archives du royaume*. Note de M. Henne.

indépendamment des milices de la ville et des villages voisins. Néanmoins elle ne tarda pas à. battre la chamade, et se rendit à discrétion, le 30 juin¹.

La marche victorieuse des Impériaux jeta le découragement parmi les Gueldrois. Sans attendre l'ennemi, ils évacuèrent les châteaux d'Altena et de Morgesterre, que les habitants de Deventer s'empressèrent de raser. Charles d'Egmont comprit que, réduit à ses propres forces, il ne pourrait tenir longtemps devant cette furieuse attaque : il demanda une trêve². Marguerite exigeait préalablement l'évacuation d'Utrecht, de Groningue, des Ommelandes, de toutes les villes, forteresses, terres et seigneuries qu'il occupait au delà de l'Yssel. A ces conditions le duc en opposa d'autres ; autrement, ajoutait-il, je me donnerai plutôt au Turc. La régente tint bon ; elle renforça l'armée du nord de troupes levées dans le Brabant, dans le comté de Namur et dans le Hainaut. A ces troupes s'était joint un corps de milices bruxelloises conduites par leur châtelain, Robert de la Marck.

La prise de Harderwyk avait entraîné l'évacuation de la plupart des châteaux voisins, et tout le littoral du Zuiderzée se trouvait aux mains des impériaux. Le succès était désormais attaché à leurs armes. Pour venger la capture de bateaux naviguant sur la Meuse et de marchands brabançons revenant de la foire de Francfort, les milices d'Anvers et de Bois-le-Duc portèrent le ravage jusqu'aux portes de Zutphen. Peu de temps après les Gueldrois, à leur tour, pénétrèrent dans la mairie de Bois-le-Duc, sous la conduite d'un de leurs plus vaillants capitaines, Henri Van Wyssche. Des forces considérables avaient été réunies pour cette expédition : trois mille lansquenets, trois à quatre cents chevaux, les milices des quartiers de Ruremonde et de Venloo et une puissante artillerie. Thiéri de Batenburch, lieutenant de Buren, ne se laissa pas effrayer par le nombre. A la tête de la bande d'ordonnances de son chef, de celle de Henri de Nassau, de quelques lansquenets et de paysans déterminés, il attaqua, entre Heze et Leende, les Gueldrois qui menaçaient Helmond et Eindhoven. Il leur tua quatorze à quinze cents hommes, et rejeta le reste dans la Meuse, où beaucoup de fuyards périrent. Franchissant le fleuve à son tour, il entra dans le quartier de Ruremonde, secondé par les paysans voisins du pays de Gueldre, qui firent grandement leur devoir³.

Les habitants d'Utrecht s'étaient maintenus jusque là en état d'insurrection. Ils avaient proclamé la déchéance de Henri de Bavière, et élu pour évêque le comte de Bilq, chanoine de Cologne. Mais bloqués par les hommes d'armes de l'évêque joints aux Impériaux, en proie à la disette, ils n'avaient pas tardé à tomber dans le découragement, et les partisans de Henri de Bavière avaient repris courage. Le 1er juillet 1528, une porte de la ville fut livrée au commandant du fort d'Oostbroeck, Guillaume Turek, qui n'éprouva qu'une faible résistance. Le comte de Meurs et plusieurs chefs de l'insurrection tombèrent entre ses mains. La rentrée de l'évêque fut signalée par quelques exécutions bientôt arrêtées, le comte d'Hoogstraeten ayant déclaré que le châtimement des rebelles appartenait à l'empereur. La nouvelle de la prise d'Utrecht fut apportée, le 3 juillet, à Marguerite, qui ordonna de la célébrer par des processions et par des réjouissances publiques⁴.

¹ M. Henne, ouvrage cité, tome IV, page 185.

² Il avait été question de le comprendre dans la trêve de Hamptoncourt.

³ Lettre de Marguerite, du 7 juillet 1528.

⁴ Compte de J. de Berghes.

Malheureusement les chefs manquaient d'argent, et le mécontentement commençait à paralyser leur activité. Le comte de Buren ne s'était décidé que difficilement, et sur l'instance des états de Brabant, à continuer les hostilités. Pressé par eux, il investit Tiel à la tête de vingt mille hommes, et Marguerite lui envoya quatre cents mineurs des pays de Namur et de Liège. Mais la mutinerie éclata dans cette armée, qui, depuis le 21 juillet, ne recevait plus de solde. Buren ordonna l'assaut le 12 août, mais, livré par des troupes démoralisées, il échoua complètement et les assaillants y perdirent six cents hommes.

Cependant les états de Hollande et de Brabant s'étaient réunis à Malines pour statuer sur une proposition du gouvernement demandant la continuation de l'aide allouée quelques mois auparavant. L'assemblée fut orageuse ; on accusait les généraux de ménagements intéressés envers l'ennemi. En vain répondait-on qu'il s'agissait des intérêts de l'empereur, et non de ceux de ses généraux. Cela nous importe peu, répondaient les députés. Si l'empereur est le plus intéressé dans cette guerre, qu'il en supporte la dépense. Ils se calmèrent pourtant à la nouvelle que le seigneur du Rœulx venait d'amener à Georges Schenck deux mille Espagnols à la solde du prince, et ils accordèrent la continuation de l'aide pour un terme de deux mois.

En réalité on était à bout de ressources des deux parts. Charles d'Egmont alors proposa une trêve de dix jours pour traiter de la paix, et Marguerite s'empressa d'accepter la proposition. Les négociations aboutirent enfin. Par un traité conclu à Gorcum, le 3 octobre 1528, Charles d'Egmond reconnaissait la souveraineté de l'empereur sur Utrecht et l'Over-Yssel, et la suzeraineté de ce prince sur la Gueldre et le comté de Zutphen. Charles-Quint lui accordait l'investiture de ces deux provinces pour lui et ses enfants légitimes, à défaut desquels, l'empereur, en qualité de duc de Brabant, était appelé à lui succéder. Une pension annuelle de seize mille livres était assurée au duc, qui obtenait de plus le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, dont la solde devait être réglée trimestriellement, mais à la condition de n'être employée qu'au service des Pays-Bas. Une amnistie générale était proclamée en faveur des personnes compromises dans les troubles d'Utrecht, et tous les prisonniers de guerre étaient renvoyés sans rançon¹.

Le 5 octobre, la paix fut publiée à Gorcum, où les états de Hollande se trouvaient assemblés. Marguerite en reçut avis le même jour, et elle récompensa largement le porteur de cette bonne nouvelle². Une circulaire du 7 annonça aux villes des Pays-Bas la [paix, ligue et confédération perpétuelle conclue avec messire Charles de Gheldres](#). La publication du traité eut lieu, le 13 et le 14, avec les solennités accoutumées, et partout elle donna lieu à des réjouissances publiques. Après avoir juré l'observation du pacte, Charles d'Egmont envoya ses représentants à Malines, pour y recevoir le serment de Marguerite. A leur tête figurait Martin Van Rossem. On leur fit une réception splendide. La régente prêta serment, dans l'église de Saint-Rombaut, en présence du Saint-Sacrement, et, le 28 octobre, il y eut une procession générale pour remercier Dieu de la fin de ces guerres

¹ Le traité avait été négocié par les comtes de Buren, d'Hoogstraeten, et Laurent de Bioul, représentant les Pays-Bas, et par le maréchal héréditaire de Gueldre, Henri de Grœff, Herman Kiespeninck, le docteur Henri Collart et Jean Vanvirssen, au nom de Charles d'Egmont. — Il se trouve dans le registre n° 107 aux *Archives du royaume*, et Dumont, IV, 1^{re} partie, 514-515, en donne la substance.

² Elle lui accorda une gratification de vingt carolus d'or. Compte de l'hôtel de Marguerite (n° 1804) f° 96 v°. Citation de M. Henne.

désastreuses. Lorsque les envoyés prirent congé de Marguerite, elle remit à chacun d'eux une coupe d'argent remplie de carolus d'or, et, par lettres du 6 décembre suivant, elle prescrivit aux cours de justice d'omettre désormais les titres de duc de Gueldre et de comte de Zutphen dans les patentes délivrées au nom de l'empereur.

Le traité de Gorcum mit fin aux calamités qui depuis un demi-siècle désolaient la Hollande et le Brabant. Si la Gueldre n'était pas définitivement conquise, l'implacable ennemi de la maison d'Autriche n'en était pas moins contraint de s'en reconnaître le vassal, et dès ce moment il cessait d'être redoutable. Le 21 novembre, le comte d'Hoogstraeten prit, possession des pays d'Utrecht et d'Over-Yssel au nom de l'empereur, agissant comme duc de Brabant. Un bref du pape homologua la transaction relative à la temporalité de l'église d'Utrecht, et donna ainsi au traité de Schoonhoven la sanction apostolique. Quant à Henri de Bavière, il céda son évêché au cardinal Guillaume Enckevoort¹, et alla mourir en sa coadjutorerie de Worms, le 11 juin 1552. La guerre avait été ruineuse pour les Pays-Bas, mais elle aboutit à l'accroissement de la puissance de leur souverain, dont les pays patrimoniaux s'agrandirent de deux nouvelles provinces.

La paix conclue, le gouvernement s'empressa de licencier les corps d'armée du comte de Buren et de Georges Schenck. Mais une difficulté s'éleva alors. Les troupes de Schenck, que l'empereur avait promis d'entretenir à ses frais, refusèrent de recevoir leur congé avant d'être entièrement payées. On leur avait donné un à-compte de quarante mille livres, et il leur en était encore dû quatre-vingt six mille. Marguerite, fort pressée de s'en débarrasser, chargea Georges Schenck et Gérard Mulart de négocier avec leurs capitaines. Elle emprunta quarante mille livres à Anvers, sous sa garantie et celle des comtes de Buren et d'Hoogstraeten, des seigneurs de Berghes et de Beveren, du trésorier et du receveur général. Moyennant ce nouvel à-compte, jointe à la promesse d'un paiement intégral à prochain terme, ces troupes se soumirent à l'ordre de licenciement. Plus tard, les états de Brabant allouèrent cent cinquante mille livres pour achever la liquidation des dettes résultant de la désastreuse guerre qui venait de finir (13 avril 1530).

La régente, toujours portée à interpréter en mal les plaintes d'un peuple accablé sous le poids des sacrifices qui lui étaient imposés continuellement et à y voir des actes de rébellion, brisa rudement, vers cette époque, l'opposition de la ville de Bruxelles et prit des mesures sévères pour en prévenir le retour. Un règlement du 18 juin 1528 remit en vigueur l'ancienne organisation municipale que le désordre des finances avait contraint de modifier sous Wenceslas, et rétablit deux bourgmestres, un patricien et un plébéen. Le souverain avait la nomination du premier, et celui-ci celle de son collègue plébéen. Les neuf nations, qui formaient le troisième membre de la commune, furent surtout en butte à des mesures restrictives et humiliantes. Il leur était interdit d'examiner ensemble les objets soumis à leurs délibérations et de les discuter en commun, [suivant leur coutume mauvaise et déraisonnable](#), sous peine de vingt années de bannissement. Leurs réunions étaient mises sous la surveillance de l'ammann, et le nombre des doyens appelés à leurs assemblées extraordinaires réduit de sept cents ou huit cents à trois cents. Enfin il était statué que pour former la majorité,

¹ G. Enckevoort, de Mierle, prévôt de la collégiale de Saint-Rombaut à Malines, avait été promu au cardinalat par son ami Adrien VI, en 1523. Obligé de résider à Rome, il prit possession de l'évêché d'Utrecht par procureur.

il suffirait des deux premiers membres et de quatre nations, ou de cinq nations avec un des deux premiers membres¹.

Charles-Quint, réconcilié avec le pape Clément VII, désirait vivement aller recevoir la couronne impériale en Italie des mains du souverain pontife. Les préparatifs de cet important voyage donnèrent lieu à de très grandes dépenses. Les seigneurs de Mouscron et de Montfort vinrent, de la part de l'empereur, demander à Marguerite des troupes et de l'argent. L'évêque de Liège et les principaux seigneurs furent invités à assister à la cérémonie du couronnement. La plupart se montrèrent disposés à acquiescer à ce désir, mais Énard de la Marck s'excusa sur son âge et ses infirmités. Marguerite désigna, pour accompagner son neveu en Italie, une partie des troupes du pays, et notamment les bandes d'ordonnances d'Aerschot, de Rœulx et de Vianden. Quant à l'argent, il était plus difficile de se le procurer. Énard de la Marck avança six cent mille florins, remboursables le 15 octobre 1533. Le mariage de Charles-Quint, la naissance d'un fils le 21 mai 1527, le prochain couronnement autorisaient des pétitions d'aides, et les états généraux furent convoqués à Bruxelles au mois de mai 1529.

Marguerite présida en personne à l'ouverture de la session. On y exposa le motif de la réunion qui n'était autre que la demande d'une aide générale pour la Ceinture, la Naissance et le Couronnement. Les seigneurs de Montfort, de Mouscron, de Rosimbos, et le secrétaire Guillaume de Barres, récemment revenus d'Espagne, entretinrent ensuite l'assemblée du [vouloir et du désir de l'empereur](#). Il y eut de la résistance de la part du Limbourg et du Luxembourg, des états de Hollande et des villes du Brabant, mais ces provinces finirent par suivre l'exemple des autres et le consentement fut complet. Le Brabant accorda deux cent quarante mille livres ; la Flandre, la même somme ; l'Artois, trente-quatre mille sept cent soixante six livres, six sous, par an, durant six ans ; le Hainaut, quarante-huit mille livres, sans compter six mille six cents livres fournies par le clergé ; la Hollande, cent vingt mille écus, non compris les quatre-vingt mille florins demandés pour le château et les garnisons du pays d'Utrecht. La Zélande donna quarante mille livres, bien qu'elle fût endettée de cinquante sept mille écus ; le comté de Namur, deux mille livres par an, durant six années ; Lille, Douai et Orchies, vingt-quatre mille livres ; Tournai, trois mille ; le Tournaisis, neuf mille ; Valenciennes, douze mille ; Malines, six mille. Les comptes n'indiquent point les sommes votées par les états de Limbourg et de Luxembourg.

La paix de Cambrai, publiée solennellement le 5 août 1529, fut l'œuvre de Marguerite et de Louise de Savoie. Nous ne reviendrons pas sur les détails donnés précédemment. Nous ne pouvons nous dispenser cependant de retracer avec quelque soin le tableau des magnificences déployées à cette occasion par les deux cours, et l'appareil de luxe et de grandeur avec lequel la tante de Charles-Quint y figura. Toute sa maison, ses dames, son premier écuyer, ses neuf pages d'honneur, ses laquais, et jusqu'à Neuteken, son fou en titre², avaient été habillés à neuf. On avait renouvelé ses écuries, les harnachements de ses chevaux, les garnitures de sa litière et de celles de ses dames ; les

¹ *Histoire de Bruxelles*, I, 338-340.

² Pour xiiij aulnes de bon et beau satin rayé de couleur changeant, duquel madame a voulu estre fait une robe à Neuteken son passe-temps, xix livres x sols. *Compte de l'hôtel de Marguerite*.

archers de sa garde avaient reçu de nouveaux et brillants uniformes¹ ; le tambourin de ses filles d'honneur avait été pourvu d'un tambour neuf tout en argent². Les orgues mêmes de sa chapelle et son organiste la suivirent durant tout son voyage³ ; où elle était accompagnée d'Érard de la Marck, de l'archevêque de Palerme, des comtes de Gavre, de Buren, d'Hoogstraeten, des seigneurs de Berghes, du Rœulx, de Rosimbos, d'un grand nombre de gentilshommes, de conseillers et de députés des états des diverses provinces.

Marguerite partit de Bruxelles vers la mi-juin, et arriva à Valenciennes le 23. Elle séjourna dans cette dernière ville jusqu'au 4 juillet ; les habitants et les sociétés de rhétorique donnèrent de nombreuses fêtes en son honneur⁴. Le 5, après avoir été complimentée au village d'Escaudœuves par l'évêque Robert de Croy, elle entra à Cambrai, où l'avaient devancée la plupart des seigneurs de sa suite. Il était trois heures de l'après-midi ; deux heures plus tard arrivèrent en grand cortège la duchesse d'Angoulême, mère du roi de France, et la reine de Navarre, sa sœur, qui vinrent immédiatement la visiter. Marguerite avait pris gîte à la célèbre abbaye de Saint-Aubert ; Louise de Savoie, à l'hôtel Saint-Pol ; Marguerite de Valois, à l'hôtel d'Anchin. L'hôtel Saint-Pol était situé en face de l'abbaye d'Auchin, et, au-dessus de la rue qui les séparait, on avait pratiqué une galerie, qui permettait aux deux princesses chargées des négociations, de se voir et de conférer à volonté.

Il y avait, en ce moment, réunis à Cambrai, huit cardinaux, quatre princes, dix archevêques, trente-trois évêques, quinze ducs, soixante-douze comtes et quatre cents seigneurs de tout rang. Les fêtes, les concerts, les divertissements de tout genre se succédaient sans relâche. Non seulement les plus grands seigneurs⁵, mais même les gens de leur suite s'invitaient et se traitaient réciproquement. Louise et Marguerite se donnèrent des marques mutuelles d'une grande amitié, et la régente des Pays-Bas, qui savait d'expérience l'influence exercée par les

¹ Pour xxvij bonnetz couverts de taffetas blanc, qui ont été délivrés au capitaine des archers de corps de madame, XLX livres xvij sols. — Pour xxvij paires de chaulses, l'une moitié drap blanc et tanné, et l'autre toute blanche, pour lesdits capitaine, archers et serviteurs, liiij livres. Desquels bonnets et chaulses madite dame leur a fait don, afin d'estre honnestement accoustrés au volage, qu'elle entend de brief faire à Cambray, où se trouvera madame la régente de France. *Compte de l'hôtel de Marguerite*.

² A Remond Fabry, tamburin des filles d'honneur de madame la somme de cinquante livres, de laquelle somme madite dame lui a fait don, pour d'icelle faire et avoir ung beau tamburin d'argent armoyé de ses armes. *Compte de l'hôtel de Marguerite*.

³ A l'organiste de la chapelle de madame, pour avoir fait porter les orgues et autres parties de lieu en autre durant le voyage de Cambray et autres, xvij livres. *Revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530*.

⁴ Aux rhétoriciens et autres gens de la ville de Valenciennes, la somme de dix-huit carolus d'or de xx sols pièce, auxquels madite dame en a fait don de grâce spéciale, en faveur de ce qu'ils sont venuz jouher farces et faire plusieurs esbatemens devant elle pendant qu'elle a esté audit Valenciennes. *Compte de l'hôtel de Marguerite*. — A quatre compagnons d'Amiens jouheurs de farces, la somme de ij philippus d'or de xxv sols, auxquels madite dame en a fait don, en faveur de ce que, le premier jour de juillet 1529, ils sont venus au lieu de Valenciennes jouher certaines farces moralisées devant elle. *Revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530*.

⁵ L'Angleterre était représentée par l'évêque de Londres, Cutbert Tunstalle ; l'illustre chancelier de Lancaster, Thomas Morus, et messire Jean Halket.

présents, multiplia autour d'elle les effets de sa générosité, et les étendit des plus hauts aux plus infimes personnages¹.

Les conférences entre les deux princesses furent tout-à-fait secrètes ; personne n'y fut admis. Après avoir été trois semaines ensemble et plusieurs choses débattues, tant d'un côté que d'autre, estant quelquefois les affaires prêtes à se terminer, d'autres fois désespérées, on était arrivé au 24 juillet ; à dix heures du matin, la rédaction du traité venait d'être arrêtée, lorsque des incidents imprévus menacèrent de tout rompre. Louise de Savoie avait déjà annoncé son départ. Heureusement il n'en fut rien. Tout s'arrangea, et la paix fut conclue le 31, signée le 3 août, et publiée le surlendemain. C'était, comme on l'a remarqué, le traité de Madrid renouvelé, moins la cession de la Bourgogne, plus une somme de deux millions d'écus d'or pour la rançon royale, et révélant en outre, dans sa teneur et son exécution², les défiances les plus injurieuses pour le roi chevalier. Cette *paix des dames* fut, en effet, aussi avantageuse et honorable pour Charles-Quint qu'humiliante pour François Ier. Si la Bourgogne restait de fait au roi, sous la réserve expresse des droits de l'empereur maintenus dans toute leur intégrité, la Flandre, l'Artois, Tournai, le Tournaisis étaient définitivement séparés de la France ; l'Italie abandonnée, la suprématie d'un ancien rival hautement reconnue. La violation du traité de Madrid n'avait donc servi, selon la remarque de M. Ancillon, qu'à étendre et à consolider la puissance impériale, devenue l'unique arbitre de l'Europe.

Le jour de la publication du traité, les ambassadeurs anglais signèrent avec Marguerite, les comtes de Gavre, d'Hoogstraeten et, Jean de Berghes un traité de paix, d'amitié et d'alliance, rétablissant les relations commerciales entre les sujets des deux princes. Après les formules d'usage, Charles-Quint et Henri VIII s'engageaient mutuellement à ne point donner asile aux rebelles et à les expulser de leurs états à la première réquisition. Ils se promettaient aussi d'interdire réciproquement l'impression et la publication de tous livres et

¹ Pour vaisselle d'argent présentée au sieur de Montmorency, grand maistre de France, pour les bons devoirs par luy faits à la journée de paix, vijm iiijc L livres XVII sols. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*. — A Estienne Cappelle, geolier (joaillier), résident à Anvers, la somme de deux cent cinquante-trois livres dix sols, pour une belle et aulte coppe d'argent à moult belle façon, garnie d'histoires antiques, aussi de la couverte de même dorée dedans et dehors, pesant dix marcs iiij onces, laquelle coppe madite dame a fait prendre et acheter de luy audit prix et de sa part icelle fait délivrer au trésorier de madame la régente de France, nommé Bâbau, sieur de la Bourdaisière, auquel madite dame en a fait don, pour aucunes causes à cela mouvans. Compte précité. — Item, pour une aulne de satin cramoisy, duquel madite dame a voulu estre fait ung chaperon pour la sottte de madame la régente de France, à laquelle elle en a fait don, iiij livres. — Item, pour demye aulne de satin pour servir audit chapperon, xvi sols. — Item pour la façon dudit chapperon, vj sols. — Item, pour une demye aulne de taffetas noir, pour aussi faire ung bonnet pour la sottte de la duchesse de Vendosme, à laquelle madite dame en a aussi fait don, y compris la doublure d'icelluy, xiiij sols. Item, pour la façon dudit bonnet, iiij sols. *Ibid.*

² François Ier ayant envoyé, en à compte, de la vaisselle estimée à une valeur d'environ cent mille écus, Jean Noiroot, tailleur des coins de la monnaie de Flandre, et Marc Kackart, maitre de la monnaie de Malines, ne purent tomber d'accord avec les députés français sur la valeur de cette vaisselle. Ce ne fut pas la seule preuve de défiance affichée à l'endroit de la France. A l'essayage, dit M. Le Glay, il se trouva que les écus étaient d'un aloi trop faible, et il fallut compenser la tare par une indemnité de quarante mille écus. On accusa le chancelier Duprat de cette fraude, dont la honte rejaillissait jusque sur le roi lui-même.

brochures hérétiques, écrits en langue teutonique ou en langue anglaise¹. Les ambassadeurs anglais, à la suite de cet arrangement, reçurent de la princesse de riches présents de vaisselle².

Le 5 août donc, les princesses et leurs suites assistèrent, dans l'église de Notre-Dame, à la [solemnisation de la paix faite entre l'empereur et le roi de France](#). Il y eut une messe d'actions de grâces et un sermon de l'évêque Robert de Croy sur les bienfaits de cette paix tant désirée. Cela fait, Marguerite, Louise de Savoie et les ambassadeurs d'Angleterre, agenouillés devant le grand autel sur un banc couvert de drap d'or, et en présence du très Saint Sacrement, jurèrent d'observer fidèlement les traités³. Au même instant, le chœur, accompagné de cymbales et de trompettes, entonna le Te Deum, et la voix retentissante des hérauts mit fin à la cérémonie religieuse par ce cri : la paix est faite. Les princesses furent reconduites avec la plus grande pompe ; on jeta de l'argent au peuple qui ne cessait de répéter : largesse ! largesse et d'élégants buffets dressés dans les rues versèrent à tous venants eau de rose et hypocras.

François Ier attendait à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, près des sources de l'Escaut, l'issue du congrès. Dès que le traité fut signé, il vint visiter Marguerite, et sa présence à Cambrai fournit aux fêtes un nouvel aliment. Après avoir fait donner par ses musiciens plusieurs concerts à la régente des Pays-Bas⁴, le roi de France quitta Cambrai le 20, et les trois princesses n'y firent plus qu'un court séjour. De retour à Bruxelles, Marguerite fit publier, le 31 août, un avis invitant les personnes [ayant été pillées et adommagées depuis la paix](#), à se rendre à Cambrai devant la commission mixte établie pour connaître de leurs réclamations. Des lettres du 25 et du 26 septembre annoncèrent la ratification des traités, et cet heureux événement fut célébré par des fêtes religieuses et par des réjouissances publiques.

Les états généraux, convoqués à cet effet, le 31 décembre, reçurent communication des traités, en jurèrent l'exécution et en firent expédier les lettres d'enregistrement munies de leur sceau. Déjà, le 24 novembre précédent, la ville et le château de Hesdin avaient été remis par Jean de Humières, commissaire de François Ier, aux commissaires impériaux, Philippe de Lannoy, gouverneur de Tournai ; Hughes de Bulleux, capitaine du château d'Aire, et

¹ Dumont, IV, 2e partie, 42-44.

² Pour vaisselle présentée au nom de l'empereur, par ordonnance de madame, à l'evesque de Londres, monseigneur Mor et messire Jehan Hacquet, ambassadeurs du roy d'Angleterre, à la journée de Cambray par lettre du xxiiij de septembre xxix, xije xxxvi livres sols vii deniers. Revenus et dépenses de Charles-Quint.

³ L'acte authentique du serment prêté par les princesses existe aux archives de Lille. M. Le Glay a publié celui de Marguerite.

⁴ A quatre compaignons, joueurs de grosses fleutes, serviteurs du roy de France, la somme de dix carolus d'or, auxquels madame en a fait don, pour leur paine d'estre, le vii je jour d'aoust, venu jouher de leurs instruments devant elle à son soupper. *Compte de l'hôtel de Marguerite*. — A neuf compaignons italiens, serviteurs du roi de France, joueurs de haubois, sarbottes et cornets, la somme de quarante carolus d'or de xx sols pièce, en faveur de ce que, le IXe jour d'aoust, ils sont venuz jouher de leurs instruments devant elle à son soupper. *Ibid.* — Aux quatre joueurs de vyole du roi de France la somme de quinze livres du prix de quarante sols la livre, auxquels madite dame en a fait don, en faveur de ce que le Xe jour d'aoust XVc XXIX, ils sont venus à son disné jouher de leurs instruments devant elle. *Ibid.* Aux trompettes du roy de France, la somme de trente carolus d'or de XX sols pièce, auxquels madite dame en a fait don, en faveur de ce que, le Xe jour d'assaut, ils sont venus à son disné sonner devant elle. *Ibid.*

Georges d'Esplechin, secrétaire de Charles-Quint. Marguerite ne perdit pas un instant pour assurer les dispositions du traité détachant la Flandre et l'Artois de la suzeraineté de la France. Au mois de janvier 1530, en même temps qu'elle envoyait à son neveu un projet d'organisation du conseil d'Artois, elle déléguait des représentants à Paris pour le recouvrement des pièces des procès pendant devant le parlement. Charles-Quint récompensa le dévouement et l'active habileté de sa tante par une gratification de quatre mille livres, et les états du Brabant lui allouèrent trente mille livres, en reconnaissance des services rendus par elle dans ces négociations, et aussi [pour le bon ordre qu'elle avoit maintenu dans le pays](#). Enfin une médaille frappée en son honneur consacra le souvenir de ses intelligents et heureux efforts pour mettre fin aux désastres de la guerre¹.

NOTE

Instructions données au seigneur de Monfort. — De graves dissentiments existaient depuis plusieurs années entre les chefs des monastères des Pays-Bas et le gouvernement. Sans entrer dans des détails qui ne sont point de notre sujet, nous croyons devoir en donner ici une notion succincte mais exacte. Nous en empruntons les éléments, pour une grande part, à un livre rare et rédigé d'après des documents authentiques : *Summaria chronologia insignis ecclesiae Parchi ordinis Præmonstratensis, sitæ prope muros oppidi Lovaniensis, de archivo dictæ ecclesiae in ordinem redacta* ; Lovanii, 1662. — A la demande des députés du Brabant, il avait été inséré dans la Joyeuse-Entrée de 1515 une clause interdisant aux abbés, monastères, chapitres et autres lieux réguliers et ecclésiastiques, d'acquérir, soit par achat, soit par testament, soit ab intestat, des biens immeubles situés dans les duchés de Brabant et de Limbourg. Les abbés réclamèrent énergiquement contre cette disposition, qu'ils considéraient comme contraire au droit et à la liberté de l'Église ; ils obtinrent de Charles-Quint une suspension provisoire de la mise à exécution de la défense ainsi faite aux établissements religieux, jusqu'à ce que, les parties entendues, une résolution définitive eût été adoptée. Cette résolution fut prise en 1520 et promulguée dans un édit perpétuel reproduit par Antoine Anselme au tome Ier de ses Édits du Brabant. Cette disposition maintenait, en l'aggravant, la clause insérée dans la Joyeuse-Entrée de 1515. Une autre difficulté était née plus tard. Charles-Quint s'était plaint au pape Léon X de ce qu'on conférât souvent les grands bénéfices ecclésiastiques, *beneficia ecclesiastica majora*, à des personnes étrangères et inconnues du gouvernement, *exteris et ignotis personis, sine ulla prævia agnitione seu notitia principis*. Par une bulle datée du 2d jour des ides de juin 1515, le Saint-Père avait fait droit à cette plainte, et statué qu'il ne serait désormais pourvu par l'autorité apostolique aux dignités abbatiales et autres, qu'après avoir pris connaissance de l'intention et du consentement du prince touchant les personnes jugées aptes à cette promotion, *quoad abbatiales dignitates... per sedem apostolicam de nullis personis quovis modo provideri posset, nisi prius habitis intentione et consensu principis de personis idoneis ad hujusmodi dignitates promovendis*. S'appuyant sur cette bulle, les conseillers du prince s'en autorisèrent pour empêcher la libre élection des chefs des monastères, et pour les conférer, non selon les vœux et les suffrages des religieux, mais selon le bon plaisir du prince, et pour charger ces institutions de pensions en faveur des courtisans et d'autres séculiers ; *quæ bulla, etsi tota favorabilis videbatur pro abbatibus Belgii et in favorem abbatiarum a principe expetita, tamen consilarii ejus illa tibi incepere contra liberam electionem conventualium, hanc impedire, et non juxta vota seu suffragia religiosorum, sed juxta placitum principis ad abbatias deputare seu nominare personas, casque pensionibus in favorem aulicorum et aliorum sæcularium gravare*. — Le premier usage qu'en fit Charles-Quint ou plutôt qu'en firent ses conseillers, fut de conférer en

¹ On voit sur l'une des faces trois fleurs appelées marguerites, et sur l'autre deux mains jointes surmontées d'un caducée, avec la légende : *pacis ego studiosa, qua bella horrida pressi*. Marchal, *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint*.

commende, *in commendam*, à Érard de la Marck la célèbre abbaye de Saint-Michel à Anvers. Cet acte fut le signal d'une longue et vive agitation. Les religieux procédèrent à une autre nomination, et furent énergiquement soutenus par les abbés de leur ordre dans le Brabant, et particulièrement par l'abbé de Parc, Ambroise Van Engelen (De Angelis), qui était alors vicaire général. Le gouvernement, de son côté, se montra très irrité, et poussa les choses jusqu'à faire saisir et placer sous le séquestre le temporel des abbés. Un arrangement intervint à la longue. L'abbé élu par les religieux, Corneille de Mera, resta en possession, et Érard de la Marck renonça à ses prétentions moyennant une somme d'argent et une pension annuelle, ce qui ne laissa pas d'être très onéreux pour l'abbaye. Le gouvernement avait cependant fini par reconnaître que la Joyeuse-Entrée s'opposait à ce régime des commendes, qui fut d'ailleurs si fatal à l'Église. *Ambrosius ille noster*, dit le livre cité, *cum suis, scieras magis obediri debere Deo quam hominibus, perstitit in defensione ecclesie S. Michaelis, et Regi demonstravit, secundum jura scripta, privilegia et immemorabilem consuetudinem, abbatibus Brabantice competere liberam electionem suorum prelatorum, Regem in iceto suo introitu abbatibus addixisse et promisisse nunquam abbatiana aliquam dandam in commendam, et eousque Regem et concilium ejus induisit, quod fessus fuerit se dictorum privilegiorum recordatum non fuisse, quando primam vacantem abbatiam Episcopo Leodiensi addixerat.* — Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le passage suivant du travail de M. Altmeyer sur Marguerite d'Autriche. Le lecteur saura faire la part de vérité et d'erreurs plus ou moins conscientes mêlées dans ces pages : s Marguerite, qui ne voulut pas des innovations de Luther et de Calvin, pensa à créer une église belge, une église nationale pour l'opposer à l'Église universelle. Voici ce qu'elle écrivit le 4 février 1522 à l'empereur : Soubz couleur que pourveu des joyeuses-entrées des princes, ils peuvent prendre cognoissance d'entre gens layz (laïques) en matières concernant traictiez matrimonialx, testa-mens ou biens spirituelz, ils prennent aussi et cognoissent (les juges ecclésiastiques), soubz ombre de ce, de toutes matières séculières, tant réelles que personnelles, tellement que ainsi faisant et tollérant, les juges séculiers n'auront comme rien ou bien peu de cognoissance des matières, et pour ce fonder et donner couleur, ilz couchent en leurs citations et libels, et narrent d'aucuns testaments, traictez de mariages ou des bien spirituels, jaçoit (quoique) les matières n'en dépendent ou concernent en rien... Parquoy sembleroit qu'il ne seroit pas seulement convenable, mais aussi nécessaire, mesme le temps comme il est, que l'impériale maté donnast quelque charge à Me François (van der Hulst) d'aller en commission vers nostre saint père... afin que nostre dit saint père anniehillant tous les abuz dessusditz créast et feist ung texte, loy et décretz, par lesquels les juges et officiers spirituels soient bridez, limitez et contraintz de le non transgresser, ne eulx plus avant entremettre de la jurisdiction séculière ou temporelle, ainsi que les roys d'Angleterre et de France ont obtenu le semblable des saint pères par ci-devant (*Correspondance*, vol. Ier, f° 72 et 73). — Marguerite invoquait ici une des principales maximes sur lesquelles se fondent les libertés de l'Église proclamées par le christianisme (lisez : gallicanisme) : la séparation complète de la puissance temporelle d'avec le pouvoir spirituel. — Sous ce rapport, la régente trouvait un fort appui dans les hommes de loi, les conseillers, les parlementaires, qui voulaient, en outre, qu'aucune bulle du pape ne fût promulguée dans les états de l'empereur sans sa permission, et qu'aucune redevance (lisez relevante) ne pût être portée en cour de Rome sans la même autorisation. — Marguerite avait pris la résolution de faire un remaniement complet dans le système des dimes, et quand le clergé s'opposa aux mesures qu'elle avait prises à cet égard, elle défendit au conseil de Brabant de rendre ou bailler aucun appointment dans cette cause (*Correspondance*, vol. II, f° 154) ; et lorsqu'en 1522 Adrien voulut ériger en collège pour les étudiants en théologie la maison qu'il avait dans la rue du Bourgmeestre à Louvain, il rencontra de sérieux obstacles à la cour de Bruxelles. Ils ont (le clergé), écrivit la régente, partout ailleurs, en ces pays, que l'on estime à près de la juste moitié du Fons et propriété de la terre... en y ajoutant les 4 mil livres de rente (annuelle qu'Adrien voulait lever pour l'établissement de son collège), qui est le fruit et levées de plus de 24 cens bonniers de terre, la plus part de la terre dudit quartier (de Louvain) seroit és mains de l'église, ou auriez à succession de temps et de plus en plus de granz intéreptz en diverses sortes, comme de confiscation, eschéanees de biens extraières, droits seigneuriaux, reliefz et

autres droits que vre majesté a droit de prendre sur gens lais. Avec ce, vos povres subjects seroient tant plus chargez, en tant que gens d'église, possesseurs des terres, ne paieroient aides (Lettre du 26 octobre 1522). — Le remaniement des dîmes devait être suivi d'un changement radical dans la circonscription des évêchés. L'on a de longtemps tenu propos d'obtenir érection de divers éveschiez en vos pays de par deça, des parties des diocèses de Liège, de Cambray, de Théroüane, de Tournay, et de celui d'Utrecht, si avant qu'ils s'extendent en vos dits pays. Il semble à aucuns que si vous ne les obtenez du père saint moderne, duquel, au dire de plusieurs, vous avez grand faveur. que d'autres vous ne l'obtiendrez, et aincoires, dyent aucuns que, pour la commodité de vos suhgects, et de deffense et conservation de vostre haulteur, et de la recouvrante de ce que les évesques desdits lieux, au moyen de leur grandeur et de la faveur qu'ils ont eu ès jours de feu voz prédécesseurs, ont usurpé, mieulx vous vouldroit faire obtenir divers éveschiez, assavoir de la porcion de Théroüane, qui est à Flandre, deux ; de la porcion de Cambray, deux, l'ung à Mons et l'autre à Bruxelles, et ainsi des autres, qui tous auront honnestement à vivre, et y pourrez dénommer gens doctz, desquels pourriez avoir plus de service, que d'obtenir et avoir d'évesques riches et puissans, desquels vous n'avez que desservice et contrariété (Lettre du 19 juin 1524). — Conformément à ces conseils, l'empereur ordonna que l'on regardast de ne bailler nominations à gens qui ne fussent bien ydoines et plustôt que l'on préférast ung religieux qui fust de bonne vie que nul autre ; l'autre point, que l'on regardast de charger les abbayes de pensions le moins que l'on pourra ; car nous ne voudrions oster le vivre de povres religieux (6 mars 1526). — Mais bientôt un violent débat s'engagea entre les prélats et l'empereur à cause, disait le prince, de nostre droit de nomination aux dignitez en nos pays de par delà et de l'élection qu'ils prétendent estre libre à leur dignitez (20 août 1527). Tous les rois absolus, hautains, continue M. Altmeyer, favorisèrent ce principe d'une église nationale et pourquoi ? C'est que rien n'était plus simple que de s'en faire proclamer les chefs, que de disposer des abbayes et des riches revenus de l'Église au profit des courtisans et des conseillers. Il était impossible que Charles-Quint n'adoptât pas ces idées de suprématie.... Mais des réactions ne tardèrent pas d'éclater contre ces prétentions de l'empereur. Les prélats insistèrent sur la restitution de leurs libertés si illégalement confisquées ; ils s'appuyaient particulièrement sur un indult formel de Léon X. Mais en quoi consistaient ces libertés ? Dans l'origine, le moine qui établissait un monastère ou qui s'en réservait le gouvernement prenait le titre d'abbé ; et, par suite, celui que les institutions de la vie monastique ou l'élection appelaient à régir la communauté succédait à son titre. Quelquefois, dès le temps de la fondation, une élection conférait le titre d'abbé ; cette élection se faisait par les moines assemblés en chapitre. Les curés étaient nommés par les évêques, et ils ne pouvaient être destitués que par un jugement en forme. Enfin les évêques eux-mêmes étaient élu par les chapitres cathédraux. Le métropolitain était seulement appelé à confirmer leur choix, et le pape l'approuvait. En France, depuis le concordat de François Ier, les papes ne donnèrent cette confirmation que sur la nomination royale. Le même concordat y transféra aux rois la nomination à presque toutes les abbayes françaises. Or, ce furent ces exemples que Marguerite avait devant les yeux lorsqu'elle suggéra à son neveu l'idée de la destruction des libertés dont jouissait le clergé belge. — Les abbés de Parc et de Ste-Gertrude à Louvain firent entendre d'énergiques réclamations. L'abbé de Parc déclara si l'affaire Fust à luy seul, qu'il n'en feroit plus de poursuite par devers eux (les membres du conseil de Brabant), mais se plaindroit par tout le inonde de dénégation de justice ; et, à son partement de ce conseil... cryoit publiquement et par manière de contempnement par plusieurs fois : Justice ! à l'oye de tout le monde, au grand esclandre du chancellier et conseil, conséquemment de Vre Majesté... Et ouvertement et publiquement a dit que plutôt il vouldroit mourir que demander pardon ou grâce (Lettre de Marguerite du 23 septembre 1527). — En décembre 1527, alors que l'abbé de Ste-Gertrude gisait mourant sur son lit de douleur, Marguerite défendit au prieur et aux moines du couvent de procéder à l'élection d'un nouveau chef, sous peine d'une amende de 20.000 carolus d'or et de la confiscation de tous les biens temporels du monastère. Les bons frères invoquèrent les lois et coutumes garanties par la Joyeuse Entrée. On répondit que la Joyeuse-Entrée avait été diversement modifiée pendant la minorité de Charles-Quint, et que ce prince,

majeur et empereur, n'était plus lié par cette charte. Puis on leur faisait force menaces, comme de les mettre au sacq ou en un bateau pour les noyer au fond (*Correspondance*, II, 183). — Poursuivis dans leurs derniers retranchements, les prélats du Brabant eurent recours à la prière et adressèrent une humble supplique à la régente, portant que si leur langage a pu paraître inconvenant, ils prient de les excuser, attendu que iceulx suppliants ne savent autre vulgaire langage que thioys et ne sont si bien stilés que pour précisément user des termes à ce convenables. Supplient qu'ils soient ouïs en justice par devant le conseil de Brabant (Voy. Copie de la Requête originale présentée par les prélats du Brabant à madame Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, en l'an 1527 (novembre). *Signé* : Denys, abdt van Villers, de Angelis, abbas Par. Pater, abdt van Sincte Gertrud. (*Correspondance*, II, 177-197). Armée d'un bref d'Adrien, par lequel Charles-Quint, ainsi que tous les rois d'Espagne ses successeurs, étaient investis du pouvoir d'élire et de présenter des candidats aux évêchés et aux abbayes du royaume et des Pays-Bas, Marguerite ne voulut rien entendre, et soutint vigoureusement les prétentions de son neveu. Toutes ses concessions se bornaient à donner mainlevée de la saisie qu'elle avait fait pratiquer sur les biens des prélats récalcitrants. Elle en écrivit le 23 avril 1528 à l'empereur : Je leur ay (aux abbés remontrants), de vre part, accordé la levée de vre main de leurs biens sous promesse qu'ils ont faite de en l'avenir soy deument conduire et acquitter envers Vrc Majesté. Ils ont davantage fait quelque petite réparation par eseript par eulx sousigné (*Correspondance*, II, 206). — Des troubles provoqués par l'immixtion de la princesse dans les affaires spirituelles éclatèrent aussi en province, à Mons et à Gand. J'ignore où M. Altmeyer a trouvé un bref d'Adrien VI accordant aux rois d'Espagne le pouvoir d'élire et de présenter des candidats aux évêchés et aux abbayes des Pays-Bas, mais il résulte de cette longue note deux choses, ce me semble : la droiture avec laquelle l'écrivain reconnaît la légitimité de l'opposition du clergé d'abord ; ensuite l'identité des vues et des tendances qui animaient le gouvernement dans sa lutte contre les libertés du clergé et contre celles des communes.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME